# INTRODUCTION

**André MAINDRON**
Université de Poitiers

"Le mensonge est une exhibition dissimulante
inspirée par une intention malveillante"[1]

On trouvera dans ce numéro d'Études *canadiennes*, en partie, les actes du colloque organisé au Futuroscope de Poitiers en juin 1994 par le jeune institut d'études acadiennes et québécoises — ses statuts ne datent que de juillet 1992. Sur le thème, peu ou prou futuriste, *Acadiens : mythes et réalités*, se sont réunies quelque 120 personnes de 4 continents à qui ont été proposées 44 communications. Le colloque a d'ailleurs eu le privilège insigne d'être honoré par la présence, à l'ouverture, du Premier Ministre du Canada, M. Jean Chrétien, dont on sait l'intérêt qu'il a porté et continue de porter aux Acadiens.

La diversité géographique des participants infligeait déjà un tranquille démenti aux adeptes du nombrilisme obsidional. La variété des perspectives et des domaines étudiés, histoire, géographie, sociologie, beaux-arts, linguistique, littérature, la qualité des interventions témoignaient-elles aussi de la pertinence du thème ? On s'en fera une idée en lisant ci-après les textes publiés et en réfléchissant sur la démarche et les vues qu'il proposent. Mais rappelons au préalable au lecteur de bonne foi qu'il avait été instamment demandé, en Acadie, que soit écartée toute interrogation ou projection sur l'avenir. Ironie de l'histoire : les travaux se sont finalement déroulés dans "la tulipe" de l'Institut international de la prospective. Ce ne fut pas la seule ironie de ces journées bien remplies.

Dans une première série d'études on pourra voir comment certaines réalités originelles ont été prestement mythifiées. Dès le début du 17e s., avec le mythe d'une Acadie paradisiaque (E. Thierry) ; au 18e, avec celui de la puissance française en Amérique du Nord (Y. Leblanc), ceux d'un peuple acadien pacifiste (J.H. Louis) et totalement éradiqué (R.G. Leblanc), celui de l'indifférence du Canada face à la déportation (J. Dickinson). Mythes auxquels font écho en France ceux de la permanence d'une identité acadienne en Poitou (D. Rouet) et à Belle Île (D. Guillemet). Cependant que naissait sur place, éphémère, celui de la "république" du Madawaska (R. Pichette). Autant d'"outils publicitaires", comme il a justement été dit.

---

1 V. Jankélévitch, l'Ironie, Flammarion, 1964, p. 62.

Outils dont les historiens ont démonté quelques mécanismes. D'où la seconde série d'études. Sur la survie, considérée pendant près de trois siècles, de ces catholiques français (M. San Filippo), ou analysée plus précisément dans leur combat pour avoir leurs évêques (C. Fohlen), malgré les charitables réticences d'autres catholiques, irlandais ceux-là (P. O'Gormaile). Mais il fallait aussi s'affirmer sur les plans économique (J. Daigle), culturel (J. Le Floc'h), identitaire (C. Trépanier, R. Landry, R. Allard, A. Magord), donc et surtout linguistique — c'était fondamental (J.M. Charpentier ; F. Adam, C. Phlipponneau ; M.E. Perrot). Tant et si bien qu'en France on redécouvrait l'Acadie (J.P. Augustin).

Une Acadie bien vivante, en témoigne la dernière série d'études traitant de littérature. Que cette littérature exploite, voire surexploite comme fonds marins, des mythes prétendus siens (M. Boucher, J. de Finney). Que ces mythes nourrissent ensuite d'autres imaginaires, acadiens (A. Dunne ; G. Chovrelat), québécois (A. Boivin), français (L. Primozich) et même de langue anglaise (D. Schaub). Que la littérature acadienne soit elle-même nourrie et fécondée en retour par des apports étatsuniens (D. Lefort) ou québécois (F. Bayle Petrelli) et sans doute les deux ensemble (J. Michon). Qu'elle fasse une place à d'autres imaginaires (D. Le Rumeur) ou cherche la sienne parmi les autres (S.P. Thibodeau).

Dans ce contexte, la conférence inaugurale d'Antonine Maillet prenait toute sa saveur. L'auteur du *Huitième jour*, avec le brio étourdissant qu'on lui connaît, a admirablement incarné le paradoxe du menteur — les *Vopos* du *P.C.* pardonneront certainement ce masculin. Ce menteur, on le sait, confesse qu'il ne cesse de mentir ; même sinon d'abord quand il le confesse — ou s'en targue. C'est d'ailleurs bien le masculin qu'a employé A. Maillet assurant : "Le conteur ou le menteur, c'est à peu près la même chose, vous raconte le monde tel que vous le voyez ou voulez le voir". — Seigneur, quelle hécatombe de *capétiens*[2], si jamais ils avaient à commenter un tel propos ! Leur voici, pour mieux étayer leurs dissertations, peut-être, quelques exemples authentiques, c'est-à-dire tout à fait vérifiables.

Ainsi de l'affirmation liminaire — c'est la deuxième phrase de la conférence : "Jusqu'à il y a très peu de minutes même, je ne savais pas trop quel était le thème de ce congrès"... Faut-il donc croire dorénavant qu'A. Maillet répond au courrier qu'elle reçoit, de sa propre main, sans l'avoir lu ?

---

2 Candidats au concours du Capes (certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement secondaire) en France, censés pouvoir traiter de tout ouvrage ou thème ou mouvement littéraire.

Ainsi de l'anecdote selon laquelle "un jour, il y avait eu des élections et c'était quelqu'un de Bouctouche (...) qui avait été élu premier ministre de la province du Nouveau Brunswick". Et, a-t-elle ajouté en incise, "si vous ne connaissez pas, vous irez voir (...)". Ce qui a été fait. Avec ce résultat que, si plusieurs premiers ministres du Nouveau Brunswick sont nés dans les environs (Rexton, Richibouctou, Shédiac) et même un du Royaume Uni (Bonar Lax, a Rexton), aucun n'est, en réalité, né à Bouctouche. — Gapi deusse, peut-être ?

Ainsi encore, après avoir évoqué la déportation de 1755, cette assertion : "Nous, c'est à coup de cent ans qu'on fait les choses". Et l'auditeur attentif de s'interroger : Que s'est-il passé d'aussi important en 1655 ? en 1855, en 1955 ? Le naïf ! Alors, peut-être, après le premier assaut anglais (1613) et le dernier (1713) contre l'Acadie — *delenda est Carthago* —, quel drame en 1813 ? L'innocent ! Fallait-il donc remonter à 1604, c'est-à-dire à l'installation de Champlain sur l'île Ste Croix — île que peu d'acadiens connaissent, semble-t-il ? Mais quels faits marquants en 1704 ? 1804 ? sans parler de ce 2004 annoncé, claironné, préparé, fricoté[3] par le *rassemblement* dit *mondial* d'août 1994 ? Le benêt !

Dans la bouche du conteur, ces étapes séculaires étaient le retour des Acadiens, "c'est-à-dire 1763" : mais comme "on pouvait rentrer, c'était admis, jusqu'en 1780", c'est donc la date fondatrice retenue. Après quoi, "cent ans plus tard, 1881, on ne va pas se chicaner pour un an, n'est-ce pas (...), ils sortent du bois (...)". Quand à la troisième étape, "eh bien, cent ans plus tard encore, 1980, (...) à deux mois près ou un mois près vous n'allez pas me chicaner — en fait c'était novembre 1979", le goncourt obtenu pour *Pélagie la charrette*. Plus mytheur que moi, tu meurs. Il en est assurément qui, pour relever ce défi ont montré un beau courage : ou, comme l'aurait dit l'inoubliable auteur d'*Horace*, qu'ils avaient de l'estomac.

Nul n'a certes oublié non plus cet autre propos d'A. Maillet : "J'ai toujours cru, et je réponds d'avance à mes critiques, j'ai toujours cru que je faisais une Acadie mythique". Pourquoi avoir embarqué immédiatement, pour le mener et pousser un peu dangereusement par la suite, dans le bateau : "mais j'ai toujours cru que c'était la seule façon d'arriver à la réalité" ? Encore un coup de Trafalgar à l'horizon des *capétiens* ? Ils savent peut-être quand même[4] que le mensonge n'est pas la fiction, et inversement ; ni l'amalgame mythe, légende, histoire, conte, récit, roman, épopée, théâtre, réalité, autre chose que jouissance oratoire — pour ne pas s'exprimer comme les psys : l'exact contraire,

---

[3] Pour la signification de ce mot, se reporter au *Glossaire acadien* de Pascal Poirier.

[4] Surtout s'ils ont bien lu la 4e promenade des *Rêveries* de Rousseau.

finalement, de ce qu'on appelle la *magie du verbe*. Après Malherbe, et les Écritures, le grand Corneille aurait encore soupiré :

> Et comme elle a l'éclat du verre,
> Elle en a la fragilité"[5].

Chaque jour des exemples en sont donnés, *ad nauseam* : La plupart de ceux qui détiennent un quelconque pouvoir, ou le plus mince savoir, n'en usent que pour abuser. Il faut les moyens, le temps, le difficile et opiniâtre courage de mettre en doute, comme l'enseignait Montaigne à l'époque de ce cher Rabelais, le discours du puissant, sa propension constante et instinctive à mythifier pour mystifier. A faire passer le mythomane pour un *superman*. Chaque jour, hélas, nous pouvons le constater. Les historiens travaillent habituellement sur une matière faite de mensonges par omission, par inattention, par passion, par intérêt — par faiblesse humaine[6] ; et ils s'imaginent, de cette matière, faire œuvre scientifique. Les généalogistes, qui après Rabelais ont tant fantasmé sur les répercussions des voyages de Jacques Cartier, ont généralement oublié ce que Pantagruel répondait à Panurge en mal d'épouse[7]. Fréquemment les sociologues ont aussi hâte de conclure, et aussi rigoureusement, que les prévisionnistes de l'Insee, sur la base de postulats tout aussi sûrement aléatoires. "Bene, bene, bene, bene respondere (...)"[8]. Etc. Etc.

Mais n'est-il pas *démontré*, comme chacun doctement de nos jours *s'en félicite*, que tout est dans tout et réciproquement ? Scientificité, "que de crimes on commet en ton nom !" Quant aux quelques littéraires, qui, tel La Fontaine, ne se laissent pas emporté par les illusions du verbe, car "conter pour conter me semble peu d'affaire"[9], ils savent que leur domaine est et ne peut être que celui de la fiction : cette réalité déformée, tant qu'elle n'est pas *informée* par l'art, dans laquelle s'agitent, comme herbes folles battues par le vent, la plupart du temps la plupart des gens. Ce qui fait naturellement de ces quelques insensés, et d'eux seuls, des individus peu sérieux.

---

5 Corneille, *Polyeucte*, 4, 2.

6 L'historien travaille souvent, observait Yourcenar, sur des documents "reçus de seconde ou de dixième main", voire des "bouts de lettres ou de feuillets de calepins qu'on a négligé de jeter au panier, et que notre avidité de savoir pressure au delà de ce qu'ils peuvent donner" ; bref, seulement sur "des bribes de faits crus connus". *Souvenirs pieux*. Gallimard, 1974, p. 12.

7 Rabelais, *Tiers livre*, ch. 9 & sqq.

8 Molière, le *Malade imaginaire*, 3e intermède.

9 La Fontaine, *Fables*, 6, 1.

Elle semble bien loin, ou d'un langage "merveilleusement (...) divers et ondoyant"[10], l'Antonine Maillet affirmant "Mon optimisme est fondé quand même sur des réalités : (...) la langue, la culture, la civilisation française(s)"[11]. Et bien proche le *sauvage* confiant : "Il y a une joie que tu ne peux connaître, son scribe, à donner ce que l'on ne possède pas, sûr que, par la tromperie, on apporte infiniment plus de bonheur que ne pourrait le faire la plus exacte vérité"[12]. Et peut-être intéressante, la double réflexion de René Girard, suggérant "que seule la littérature donne accès à la réalité" — mais quelle littérature ? Quelle réalité ? et affirmant d'autre part "que tous les mythes sont fondés sur la culpabilité et que cette culpabilité est elle-même mythique"[13]. Ce qui revient à dire que la culture du mythe, qui n'est jamais, comme le péché, originel, est elle-même imposture, poudre aux yeux et, auraient dit encore les Écritures, "poursuite du vent".

A nouveau on ne peut que regretter que soit couverte par le tintamarre médiatique des falsifications, le concert des délectations captieuses, cette autre voix acadienne méditant sur l'étrange destin de son peuple — sans pour autant vouloir voir en lui, comme on va maintenant le clament, soutenant l'insoutenable, fabuleuse intox, un autre peuple élu, donc martyr, donc victime d'un autre génocide[14] :

"Nous voici à l'une de ces jointures où le temps, en dérive, se déplie et s'interroge. Le temps interpelle.

"Si l'Acadie, n'était qu'une idée, on l'inciterait à se définir, à se catégoriser, à se classer. Et surtout, en cette époque mouvante, on la presserait de nommer ses options et de fixer ses choix. Mais l'Acadie est toute vive, faite de chair, de vie et d'humeurs. Sa mémoire est le lieu même de sa cohésion, mais elle vit au présent, tout au ras du quotidien. Laborieuse, multiple, pensive

---

10 Montaigne, *Essais*, 1, 1.

11 "L"anglais dégrade la langue française", par Antonine Maillet, *la Gazette de la presse de langue française*, août 1994, N°66, p.18.

12 Louis Lefebvre, *Guanahami*, roman, Montréal, Boréal, 1992, 191 pages, p. 124.

13 "Un entretien avec René Girard", de Roger Pol Droit, *le Monde* du 4 octobre 1994, p.2.

14 C'est la dernière trouvaille, *supergéniale*, des *postmodernes*. Grand Pré, un Auschwitz? l'Acadie du 18e siècle, un Cambodge, un Rwanda ou le goulag? En vérité, à quand, non la découverte du tombeau d'Alexandre le Grand, c'est déjà fait, mais l'annonce *urbi et orbi* que le Messie ne peut être né - E*t in Arcadia ego* - qu'en ce Val d'Amour berceau déjà de quelques fantasmes dans *les Portes tournantes* de Jacques Savoie? "Les Cordes de bois", était-il dit au moins avec humour, ont bien été à deux doigts de "se prendre (...) pour Nazareth!".

parfois mais accrochée au réel, l'Acadie perpétue une certaine façon de se tenir à la hauteur du temps.

"Si l'Acadie était une nation, on l'exhorterait à consolider ses murs. Ferme tes portes, lui dirait-on. Isole-toi des tempêtes à venir. Tourne le dos aux temps immenses qui vont solliciter la terre entière. Mais une patrie sans frontières n'a pas l'habitude des murs. Ni l'habitude des idéologies. Aux discours elle préfère la parole. Demain n'est pas un programme, mais la suite normale du jour d'aujourd'hui. L'Acadie s'écoute et s'invente et se fait et se refait au jour le jour.

"Si l'Acadie a rendez-vous avec le monde, elle pourrait se dire qu'une fois de plus elle a rendez-vous avec *elle-même*. Quand elle ramène à elle son passé, elle ne peut oublier, bien sûr, les vastes déplacements et les deuils inabsous, mais elle se félicite en même temps de son extraordinaire ouverture à toute l'immense géographie de l'Amérique, de sa capacité à marier son destin à des terres diverses et, au sein même de la grande famille qu'elle constitue, d'accueillir l'étranger et l'étrangère et d'en faire un frère et une sœur. Chaque fois que l'Acadie se redéfinit dans on propre mouvement profond, elle se redéfinit dans son propre mouvement profond, elle se redéfinit dans la vitalité et l'audace de son projet humain. Et, parmi cette croissance, une Acadie déjà conjuguée au pluriel n'a aucune difficulté à reconnaître sa propre vois, son unique façon d'être à sa longue habitude de la fidélité.

"Pour l'Acadie vivante, le temps qui change n'est pas un ennemi mais la pâte même de son ouverture au monde"[15].

L'*Acadie perdue* en grande partie l'a été pour être trop longtemps demeurée l'*Acadie du discours*, l'Acadie du narco-discours — le cas n'est pas unique. Elle l'est encore plus sûrement, et définitivement, si on l'enferme dans le folklore, une *réserve* culturelle, en attendant qu'elle ne devienne, comme quelques kilomètres plus au sud, *Acadia zoo*. Ou tant qu'on prétend aussi dérisoirement identifier comme acadien tout être en qui coulerait 1/64e, voire 1/128e de sang indubitablement acadien[16]. Pour reprendre l'expression de Robert Pichette, l'*Acadie par bonheur* retrouvée ne l'est que si on cesse d'écouter

---

15 Léonard Forest, "la Jointure du temps", texte inédit, diffusé par Radio Canada, Moncton, le 26 janvier 1990. Publié avec l'aimable autorisation de l'auteur (et souligné par lui).

16 La Fédération acadienne du Québec, où se trouveraient, paraît-il, un million d'acadiens de souche, comptait en 1994... 350 membres. V. sur le sujet les *Acadiens du Québec*, de Pierre Maurice Hébert, Montréal, ed. de l'Ecjo, 3e trimestre 1994, 478 pages.

# CE PRESQUE MYTHIQUE LOUISBOURG

**Yvon LE BLANC**
Architecte à Louisbourg

N'étant pas historien, ni, d'ailleurs, écrivain, je m'en tiendrai autant que possible à mon domaine propre : l'histoire de la construction et de la reconstruction partielle de Louisbourg, en égrenant au passage de quelques illustrations les "presque mythes" qui pourraient se dégager.

Being neither an historian nor a writer moreover, I'll stick as well as I can to my own field : the story of the building and of the partial rebuilding of Louisbourg, trying one after another — along with some illustrations — the almost mythical topics that might appear.

Pour la même raison il faudra m'en tenir aux anecdotes, s'il y a lieu, citées telles qu'on les trouve dans les textes ou chez les historiens, car j'ai remarqué que, depuis quelque temps, à onze ans de mon départ de Louisbourg, elles ont tendance à s'estomper dans ma mémoire, et que je me soupçonne de peut-être ... broder ... un tout "petit brin" ; ce que, bien entendu, je ne pourrais me permettre ici. Mais n'est-ce pas ainsi que naissent les mythes ?

Soit dit en passant : ce qui n'est pas un mythe et qui rend Louisbourg si attachant, c'est la grande tristesse et son histoire, ne serait-ce que ses deux chutes dues au manque de secours extérieur devant des forces bien supérieures, et la malheureuse expédition du duc d'Anville, pour le reconquérir, et dont la seule consolation fut d'y être inhumé, dans la chapelle du Bastion du Roi ... mais cela est une autre histoire.

Ce presque mythique Louisbourg m'a-t-on donné comme sujet. J'en suis très content car ce "presque" me permet de donner un sens plutôt large au mot "mythe", ce dont j'ai besoin pour inclure dans mon propos les nombreuses interrogations surgies au cours des recherches et de la reconstruction, qui seront peut-être les portes par où entreront les mythes de l'avenir.

Car, malgré les 5 à 6 cents cartes, plans et dessins et les 6 à 7 cent mille pages, sur microfilm pour la plupart, "ragornés", comme on aurait dit dans l'Acadie de ma jeunesse, dans les divers fonds d'archives de France et d'ailleurs, et une collection importante de livres d'époque, dont l'*Encyclopédie* de Diderot et d'Alembert, il y eut bien des lacunes et divergences qu'il fallut combler le plus fidèlement possible. Alors que l'historien ou l'archéologue pouvait terminer son rapport sur telle maison à reconstruire par un point d'interrogation

pour certaines donnés, l'architecte, lui, pour construire en dur, devait aller au-delà et combler les vides.

Ce ne fut donc pas une mince tâche de retrouver ces "clients" disparus depuis 250 ans et vus par des historiens, archéologues et autres spécialistes, tenus à l'authenticité à tout prix, ou presque, au point même de refléter la souvent bien piètre qualité de la construction due aux immenses problèmes de matériaux, souvent importés, de main-d'œuvre, engagés plus ou moins compétents ou militaires en corvée, et de climat, plutôt qu'à l'incompétence des ingénieurs et constructeurs comme on se plaît trop souvent à le dire. Il faut bien dire cependant que du côté des dirigeants et entrepreneurs il ne manque pas d'histoires de grabuges et de transactions douteuses.

Néanmoins ce fut un exercice on ne peut plus passionnant de recherche et de mise en œuvre et nous nous y sommes facilement laissé prendre.

Louisbourg, déjà une "interrogation" : devrait-on dire Loui(e)bourg? Alors que dans nos textes, aux orthographes les plus fantaisistes, on ne trouve guère ce petit "e", j'ai souvenance dans ma jeunesse d'avoir entendu en Acadie assez couramment Louisebourg, sans doute par influence de l'anglais. Mais quelle ne faut pas ma surprise, lors de mon voyage d'étude en France en 1973, d'entendre peut-être la majorité de mes interlocuteurs français dire presque naturellement "Louisebourg" ! Et cela arrive encore aujourd'hui. Il y a sûrement un phénomène de phonétique quelque part là-dessous. Il me reste encore à trouver un spécialiste pour m'éclairer à ce sujet. C'est d'autant plus étonnant que ce nom est forcément très peu connu en France, car Louisbourg n'est qu'un incident mineur dans l'histoire de France et pas un fleuron de la gloire, surtout comparé à la victoire de Fontenoy qui eut lieu — malheureusement pour nous — au temps de la chute de Louisbourg.

Le Traité d'Utrecht en 1713 confirmait la perte de l'Acadie et de Terre-Neuve mais conservait pour la France les îles du Golfe Saint-Laurent, c'est-à-dire Saint-Pierre et Miquelon, l'île Saint-Jean (aujourd'hui île du Prince-Édouard) et celle du Cap-Breton, qui devenait l'Isle-Royale, où se transportèrent la garnison et l'administration de Port-Royal et la colonie de Plaisance en Terre-Neuve, pour venir s'établir principalement au Port-à-l'Anglais, bien connu des pêcheurs basques et autres, qui devient Louisbourg.

La réponse des Acadiens à l'invitation de venir peupler l'arrière-pays de la nouvelle colonie fut sûrement décevante : à peine plus de 60 familles y virent de 1714 à 1734, surtout à Port-Toulouse et l'Ile-Madame, dont à peine 20 y étaient encore lors du recensement de 1734, qui ne donnait par ailleurs que 6 familles acadiennes de souche à Louisbourg, dont 4 par les épouses de militaires

et de fonctionnaires. Mais cela ne fut pas nécessairement au détriment de la nouvelle colonie car l'opinion émise par l'ingénieur De Verville, dès le début, que les Acadiens seraient plus utiles là où ils étaient, sera par la suite confirmée par leur contribution au ravitaillement de Louisbourg, en contrebande éhontée sous le nez des Anglais.

Des Acadiens contribuèrent aussi certainement à la construction de Louisbourg puisqu'il y avait parmi eux au moins 7 constructeurs, 10 charpentiers, 2 menuisiers et 1 maçon. Nous n'en connaissons cependant que deux cas pour Louisbourg : deux frères, en 1714, s'arrêtèrent à Louisbourg pour construire la maison de Jean-Baptiste Rodrigue, pêcheur, marchand, né au Portugal, époux de Anne Leborgne de Belleisle, et *Joseph Dugas*, venu dès 1714 s'installer à demeure à Louisbourg et dont il sera plus amplement question plus loin en parlant de sa maison reconstruire. (Cf. Pl. I).

La Construction de Louisbourg dura une trentaine d'années. Dès 1717 les premiers d'une impressionnante série de dessins nous montrent une vue sommaire de la ville et une esquisse des premières rues de même que des projets de fortifications.

Après des discussions animées avec la métropole qui durèrent plusieurs années, comme il se doit dans les administrations, ("rien de nouveau sous la calotte du ciel", aurions-nous dit en Acadie), sur le choix de l'un des quatre lieux possibles comme capitale de la colonie, on décida enfin pour Louisbourg, à cause de son grand port bien protégé et en principe à l'abri des glaces l'hiver, malgré certaines importantes faiblesses bien connues du point de vue fortification. Mais le but principal en vue était d'abord un port de pêche et de commerce, et base navale jusqu'à un certain point, qu'on allait protéger par des remparts, comme il était plus ou moins typique de le faire en France, plutôt qu'une installation purement militaire qui aurait été une forteresse en bonne et due forme.

Ce n'est qu'en 1720 qu'eut lieu la fondation officielle de Louisbourg comme capitale de la nouvelle colonie. A cette occasion on frappa une médaille, dont nous en avons trouvé un exemplaire en argent et deux en bronze dans la pierre angulaire du corps de Casernes du Bastion du Roi. Elle portait une effigie de Louis XV adolescent, signée J. Le Blanc, et au revers en vue hypothétique où l'on reconnaît néanmoins Louisbourg avec l'inscription Ludovicoburgum Fundatum et Munitum M.Dcc.Xx.

En 1723 la législation urbaine élaborée déjà en 1720 se précise et le tracé des rues est plus ou moins définitif avec leurs noms et certains terrains concédés

ou à concéder. Le Bastion du Roi est en construction et une cinquantaine de maisons et magasins sont construits ou remis en alignement.

Arrivé 1731 et Louisbourg est une ville que signalent les flèches élancées de la "citadelle et de son hôpital et les lanternes de ses deux couvents, et, sur plusieurs dessins la façade de son église, même si elle ne fut jamais construite, la paroisse ayant été logée dans la chapelle du Corps de Casernes du Bastion du Roi. Plus de 100 maisons et magasins bordent ses rues et ses faubourgs. Les fortifications sont pour plus de la moitié terminées et une bonne partie du reste en chantier.

L'année 1734 est l'une des plus fertiles en fait de renseignements utiles. Un *recensement* bien détaillé nous apprend que la colonie compte 3379 âmes dont 1116 à Louisbourg et une garnison de 528, énumérant les chefs de famille, les femmes, les enfants, les serviteurs et quelques esclaves, les "matelots et pêcheurs au service des habitants" qui sont un peu moins de la moitié du total pour toute la colonie.

Un *toisé* général de la ville relève 45 îlots, énumérant quelque 165 terrains concédés ou réservés au Roi, avec leurs propriétaires, leur qualité ou métier et souvent le propriétaire précédent ; seuls une dizaine de terrains n'étaient pas concédés. Il y a 18 rues, une grande place, le jardin du Roi, quelque 130 maisons, la plupart avec jardin et dépendance(s).

Par ailleurs les remparts côté terre et port sont à peu près terminés et, à la suite de contreverses entre le gouverneur et l'ingénieur avec la métropole des fortifications côté mer sont esquissées.

En 1737 un incendie détruit plusieurs maisons sur le "Quay", dont celle de la veuve Rodrigue, Anne LeBorgne de Belle-Isle, née en Acadie. Pour remplacer cette maison en charpente, sans doute celle que lui avaient construire les deux Acadiens dont il a déjà été question, elle et son fils Michel se proposent de reconstruire, en pierre cette fois, selon une nouvelle ordonnance pour les maisons sur le quai ; et s'ensuit un marché et toisé très étudiés par un entrepreneur pour une maison double à deux étages qui nous apporta de précieux renseignements sur les procédés de construction de l'époque à Louisbourg. Malheureusement, après un long procès suivant une querelle avec la commissaire-ordonnateur, son voisin, cette maison ne put être construite, puisque ce dernier obtint de faire exproprier ce terrain pour faire construire un agrandissement en vue d'un "bâtiment proposé pour les prisons, logement du geôlier et chambres du Conseil Supérieur", projet de 1739 qui ne fut réalisé qu'en 1754.

Et nous voilà en 1745 : les fortifications sont terminées à toutes fins pratiques ; la ville est complètement entourée avec ses quatre bastions, deux demi-bastions, une batterie sur le port, le mur à parapet sur le quai et le mur crénellé donnant sur la mer.

L'entrée du port est protégée par la batterie de l'île donnant sur le goulet étroit auquel fait face l'originale *Battere Royale*, qui malheureusement était encore en fin de chantier au moment du siège et que, sous la menace des batteries ennemies établies sur les hauteurs, l'on abandonna trop vite en enclouant mal les canons, si bien qu'en un rien de temps les assiégeants nous tiraient dessus avec nos propres canons et boulets! On en blâme trop vite aujourd'hui l'ingénieur, mais cela est une autre histoire...

*L'architecture à Louisbourg*, sans être de qualité exceptionnelle, ne manquait pas d'originalité ni d'élégance, ne serait-ce que par les flèches qui ponctuaient sa silhouette : celle de l'*Horloge des Cazernes* du Bastion du Roi, dont le dessin très bien détaillé nous permit de la reconstruire à l'authentique, et celle, peu-être plus originale et élégante de l'Hôpital.

Le *corps de casernes* (Cf. Pl. II)*du Bastion du Roi*, dominant la ville, était, par ses 340 "pieds" (110m), le plus grand édifice en Amérique à l'époque. Il avait fière allure malgré un certain manque de symétrie, vu que le pavillon de l'intendance, qui aurait fait pendant à celui du gouverneur, ne fut jamais surélevé, l'intendant refusant de s'y installer. Construit en brique et pierre, peut-être plus typique du siècle précédent, il est de proportions harmonieuses et d'une certaine sobriété de bon aloi. Sa chapelle, au plafond en forme de voûte "à lunettes", comporte un grand retable classique à colonnes détachées et une Sainte Table aux courbes étudiées, typiques de la bonne architecture des XVIIe et XVIIIe siècles.

La *monumentalité*, si typique de l'architecture classique de l'époque ne manquait pas, surtout en ce qui concerne au moins trois des quatre portes.

La *Porte Dauphine,* (Cf. Pl. III) entrée principale côte terre, était d'un bel aspect et d'une certaine originalité avec son simple fronton surmonté des armoiries royales aux "dauphins" enroulés, au lieu des supports héraldiques habituels, et flanquée d'imposants piliers coiffés de trophées qui, selon le projet définitif, devaient avoir un certain panache avec les casques et cuirasses à la romaine et les boucliers aux armes de France et de Navarre : mais les fragments, trouvés dans le fossé, indiquaient clairement les sculptures plutôt naïves qui ont été refaites.

La *Porte Frédéric*, (Cf. Pl. III) entrée de la ville donnant sur le port, dominait le quai de sa haute toiture brisée, dite à la "mansarde", (forme exceptionnelle pour une porte de ville), flanquée de deux obélisques portant à leur pointe une fleur de lys. Elle était pourtant sans pont-levis ni défense, donc plus ou moins de parade, comme en témoigne sa construction en bois selon le seul document disponible à son sujet : un dessin en élévation et en coupe très étudié, si bien que les dimensions de ses diverses parties semblent refléter le nombre d'or et une composition sur un tracé régulateur ; ceci mériterait une étude plus poussée. On pourrait aussi s'interroger sur le pourquoi de cette construction en bois.

Serait-ce parce que la *Porte Maurepas*, construite peu auparavant, avait été fort critiquée pour la dépense et le fait qu'elle ne menait nulle part autre que vers la pointe de Rochefort? Elle était beaucoup plus typique et avait même un certain panache propre à une porte destinée à afficher le prestige du Roi et être vue de la "mer du large", et cette pointe de Rochefort s'orientait directement vers l'Arsenal du même nom, fournisseur de Louisbourg, étant à presqu'exactement à la même latitude : légèrement en dessous du 46e degré.

Ici encore une interrogation : pourquoi ces deux portes principales au nom de Frédéric de Maurepas, même s'il est ministre de la Marine et de la Maison du Roi, alors que la Porte de la Reine est à peine plus qu'une poterne, et, encore plus étonnamment, aucune Porte Royale ?

Les maisons de la ville illustrent bien l'adaptation aux conditions particulières et les étapes de l'établissement de la colonie : depuis la maison rudimentaire en "piquets" à la maison plus durable de pierre, en passant par celle "charpente", avec un certain souci architectural, tel le rythme plus ou moins régulier des pleins et des vides.

Il y eut d'abord la Maison De "Piquets" des débuts : des pieux en rondins d'une quinzaine de centimètres, plantés en terre ou reposant sur une "solle", une plus grosse pièce de bois, à peine équarrie, à fleur de terre. Les interstices étaient "bousillés" — c'est le terme de l'époque — d'un mélange de terre et de mousse et peut-être de mortier ; l'intérieur aussi bien que l'extérieur étaient quelquefois revêtus de planche ou de crépis. Des étais aux quatre angles et à intervalles réguliers stabilisaient le tout. Ici encore une interrogation : l'origine de cette méthode de construction que l'on ne trouve qu'assez peu chez les indiens et les pionniers, mais qui semblait d'assez commun usage chez les colons français venant de Plaisance.

Parmi les huit maisons de "piquets" reconstruites (Cf. Pl. III) je ne parlerai que celle de Michel de Gannes de Falaise, parce que nous avons

l'impression de l'avoir bien connue, et que sa famille est aussi connue dans cette région de France, si on en juge par le musée de Falaise, près du berceau de la famille, originaire de Buxeuil près de Descartes. Cette maison est intéressante, non par son architecture, qui est étonnamment sommaire, mais par le fait même qu'elle soit en "piquets de terre" près de trente ans après les débuts pionniers, alors que depuis belle lurette on ne construisait en piquets que les dépendances.

Par l'inventaire après décès de 1752 nous apprenions qu'il y avait : "... la chambre à droit en entrant qui donne sur le fort et dans la rue toulouze ... un petit cabinet ... un autre petit cabinet près de la cheminé de la chambre ... la cuisine ... une chambre dans Eau (sic!) ... le grenier ...". Nous avions aussi "la description de tous les meubles et effets qui se trouveront dans lad. maison", comme le dit le préambule de l'inventaire et celui de "la venthe desdits meubles effets", (sic!), qui suivit trois jours après le décès, les 2 novembre 1752. Ainsi la maison reconstruite put être remeublée au plus près telle qu'elle était en 1752, sinon en 1745.

C'est la fouille archéologique qui nous éclaira sur la construction en piquets puisque la fondation était clairement indiqué — aucun des quatre côtés n'était à l'équerre — ainsi que l'entrée par son pavage en galets, la base de la cheminée double, les clôtures et les latrines.

En plus nous savions par une vue ultérieure en 1766, juste avant l'abandon de la place avant le départ des Anglais, que la maison avait un pignon à l'ouest avec deux fenêtres, et une souche de cheminée centrale.

Mais c'est le personnage lui-même qui est le plus intéressant. il est né en 1702 à Port-Royal. Michel de Gannes de Falaise arrive donc à Louisbourg en 1725 avec le grade de lieutenant. En 1730 il est promu capitaine et c'est aussi l'année de son mariage avec Elisabeth de Catalogne, fille de Gédéon de Catalogne, ingénieur ayant œuvré à Montréal et Trois-Rivières avant de s'établir près de Louisbourg où il a laissé son nom au petit village de Catalone. Ce mariage fut cependant quelque peu perturbé : voici l'incident tel que raconté par son biographe Henri-Paul Thibault en 1972 : "Le 21 mai 1729 Marie-Anne Carrerot avait donné naissance à une fille, Michèle-Ange, que Michel de Gannes avait reconnue comme pouvant être "de son fait" ; malgré cet incident, il se présente devant l'autel le 14 novembre 1730 pour y épouser Elisabeth de Catalogne ; sa maîtresse s'oppose publiquement à ce mariage et la cérémonie est suspendue. Mais le litige se règle à l'amiable et le mariage est consacré quelques jours plus tard", le 21. Par la suite parut un commentaire, par une bonne âme, blâmant le jeune homme trop entreprenant, mais on pouvait lire entre les lignes que la jeune veuve de la Salle, fille du garde-magasin André Carrerot, n'était pas tout à fait innocente à ce petit jeu à deux.

Sa carrière militaire ne fut pas sans ombre lors de la tentative pour reprendre Port-Royal en 1744, mais son attitude lors du siège de Louisbourg l'année suivante réussit à dissiper ce jugement défavorable auprès de ses supérieurs. Si bien qu'à son décès, en 1752, il venait d'être nommé "Lieutenant du Roy" à Trois-Rivières, d'où, sans doute, son inhumation dans la Chapelle du Bastien du Roi à côté de deux gouverneurs et du duc d'Anville.

La maison telle que reconstruite tient compte strictement de tout ce qui en est connu et se conforme au typique et au plus probable pour le reste, mais aurait pu avoir une autre apparence tout aussi plausible ; nous nous en sommes tenus à une certaine austérité, malgré une aisance financière possible, puisque l'abondant contenu de la maison était un peu trop souvent décrit comme "déchiré", "mauvais" et "usé", surtout en ce qui concerne son abondante garde-robe, où figuraient cependant :

> "un jonc de canne avec une pomme d'or"
> "une montre boettier d'or et sa chesne de similor"
> "une veste Ecarlatte à brandebour de galon d'ors presque passé"
> " un chapeau bordé d'or garny d'un plumet noir au trois 1/4 usé" (sic).

La maison en charpente, souvent apparente, n'est pas tout à fait typique du pan-de-bois que l'on voit sous divers aspects en France. Ici c'est plutôt une suite de pôteaux de taille plus importante placés au rythme plus ou moins régulier des ouvertures entre des pièces horizontales de même calibre supportant les planchers et le toit, avec des aisseliers aux angles et quelquefois des écharpes. Le remplissage à Louisbourg et en Isle Royale était aussi, sinon plus, souvent en "piquets", à l'horizontale, ou à la verticale comme la maison de piquets, et comme elle aussi, souvent revêtue de crépi ou de planche. C'était aussi celle que l'on trouvait en plus grand nombre.

Ici encore je m'en tiendrai à une seule de ces maisons : celle de *Joseph Dugas*, le seul Acadien de souche, semble-t-il, à s'installer à Louisbourg. Il était venu comme constructeur et nous avions de bons renseignements sur sa maison de même que sur lui et sa famille qui avait de nombreux liens avec celle des Le Blanc, *son fils aîné, Charles, avait épousé Anne, sœur d'Augustin mon ar.-ar.-ar.-grand-père.*

Ce Charles, (mon ar.-ar.-ar.-grand-oncle par alliance!) serait l'ancêtre Nazaire Dugas, dessinateur sinon architecte, de Caraquet au début du siècle, et auteur d'églises dans la péninsule acadienne ; soit dit en passant : ce n'est qu'au début des années cinquante qu'Acadie voit ses premiers architectes acadiens diplômés, dont j'en suis un.

Joseph Dugas, donc, constructeur et navigateur venu d'Acadie en 1714, est charpentier selon l'inventaire après son décès en 1733, possédant plusieurs propriétés et un bateau de quarante tonneaux. Il construisit lui-même sa maison vers 1723 d'abord en deux logements en association avec Dominique detcheverry, un forgeron, puis, devenu seul propriétaire en 1728, la convertit probablement en un seul logement décrit dans l'inventaire, et confirmé par la fouille archéologique.

L'aspect de cette maison "entourée de piquets" avec ses cheminées dans les pignons devait présenter une certaine allure architecturale rehaussée par sa charpente probablement soignée, et ses piquets en obliques alternés pour la rigidité de la structure, ajoutant un brin de fantaisie.

En 1745 sa veuve, ayant épousé Charles de Saint Etienne de la Tour en 1736, y vivait avec lui et la famille de quatre filles, dont deux jumelles nées du second mariage.

La Maison de la Plagne, "en charpente ... garnie de pierre et de brique ... intérieur et extérieur revêtus de planche ... et magasin de pierre ..." était nettement une demeure de qualité, par sa taille et sa distribution d'après les indications de la fouille archéologique, reflétant tout à fait la villa de campagne que l'on trouve dans les livres d'architecture e l'époque : entrée avec escalier à droite et au-delà une chambre avec son cabinet, une grande salle en face, à gauche la cuisine et une pièce de service et au-delà le grand magasin de pierre.

Ici encore une anecdote, mais pas drôle du tout. En septembre 1740 un jeune soldat, Pierre Prevost dit Lafleur y commet un larcin (une paire de gans blancs et quarante pièces d'argent espagnoles) que l'on trouve enfouis dans son matelas. Ce pourquoi le pauvre est condamné d'abord à être fouetté de six coups "aux carrefours et autres lieux habituels", à être marqué d'un V au fer rouge à l'épaule, à la confiscation de ses maigres biens, et au banissement de la colonie! Mais ce n'est pas tout, le pauvre : le procureur fait reprendre le procès pour cause de peine insuffisante ! Et neuf jours plus tard il est condamné pour le reste de sa vie aux galères du Roi en Méditerranée!

La maison de pierre, en moins grand nombre que celle de "charpente", mais plus substantielle et plus bourgeoise si l'on peut dire, fit son apparition un peu plus tard : dès 1723 on voit sur un plan de la ville celle du commissaire-ordonnateur, Le Normand de Mézy, qu'il réussira à vendre au Roi pour y loger ses bureaux et sa résidence officielle ; en 1736, sous prétexte de faire "quelques modifications", il la démolit et la remplace par la maison, plus de deux fois plus grande que l'on peut voir aujourd'hui, ce qui lui valut quelques réprimandes.

Quant à celle de l'ingénieur, suffisamment intéressante pour être réclamée par plus d'un gouverneur par la suite, elle lui vaut quelques commentaires désobligeants encore de nos jours de la part des historiens, puisqu'on lui reproche de ne pas avoir su estimer le coût de sa construction ; c'est que, Etienne Verrier, le nouvel ingénieur ne trouve, en 1724 comme logement "de fonction", qu'un "angar fait qu'avec des planches ... qui fait qu'il décide de le faire rétablir en maçonnerie ... dont la dépence sera de 6000L." Mais l'arrivée subséquente de son épouse et de la famille semble avoir occasionné des changements dont "la dépense n'excédera pas de beaucoup celle de 6000L", eut-il l'imprudence de dire. Le toisé définitif de 1734 se monte à 28945L 7s 10d, qui comprenait, il faut le dire, "le hangar, la buanderie, la basse-cour", etc., qui sûrement n'étaient pas compris dans le prix du début ... (Il faut bien que quelqu'un le défende, mon prédécesseur, et, soit dit en passant, je serais bien curieux d'entendre ce que l'on dira dans 250 ans de l'architecture d'aujourd'hui).

Les fortifications n'étant pas de mon domaine de compétence, je m'en tiendrai à quelques citations de l'excellent livre de Bruce Fry : Un air de fort : "Les défenses, selon les normes européennes étaient modestes ... Le site ne fut pas choisi en fonction de son emplacement stratégique ... pour une ville dont la raison d'être était la pêche et le commerce et non la défense d'une frontière ... Le mot "forteresse" ... est rarement utilisé pour désigner une ville fortifiée ... et désigne parfois les prisons militaires ... On n'utilisa jamais ce terme pour Louisbourg".

Pourtant il fut découvert, depuis la parution de cet ouvrage, que le mythe de la *forteresse imprenable* naissait dès le 15 août 1745! Ce jour-là à peine deux mois après la première chute, les "Nouvelles à la Main" rapportaient : "Les Anglois se sont emparés de la ville et *forteresses* (sic) de Louisbourg, qui, après 48 jours de siège s'est enfin rendue le 28 juin dernier ... Cette place d'ailleurs impénétrable ne se serait jamais rendue si elle avait été pourvue de vivres et de munitions de guerre".

Mais le mythe n'exprime-t-il pas souvent une vérité profonde ou sous-jacente ou même un désir dont le rêve, un château en Espagne, même? Car "Louisbourg tomba aux mains de ses ennemis après avoir résisté, seul et sans aide, beaucoup plus longtemps que ses nombreuses insuffisances auraient pu le laisser espérer." et, en fin de compte, fit fonction de forteresse en retardant la prise de Québec. "Dans ce contexte, Louisbourg apparaît, non comme l'une des grandes forteresses, mais comme l'un des rares endroits méritant quelque peu cette appellation".

"Les défenses de Louisbourg, (Cf. Pl. IV) quoique simples et inadéquates selon les normes européennes, étaient conçues tout à fait selon les

normes et théories qui remontent à Vauban, et plus loin encore aux ingénieurs italiens au service de François 1er". Vauban, donc, ce personnage que nous avons découvert si admirable et attachant, et que le public voit trop souvent comme associé de plus ou moins près avec les fortifications de Louisbourg, n'a qu'un lien personnel et bien éloigné avec nous : un de ses collaborateurs, Claude Masse, auteur du célèbre *Atlas des Fortifications*, était le beau-frère, qu'il avait eu sous ses ordres, de notre ingénieur Etienne Verrier.

Là où l'on s'approche davantage de Vauban, cependant, c'est dans les deux projets, de modifications importantes, préparés par l'ingénieur Franquet en 1751, (Cf. Pl. IV) dont seulement une petite partie, la demi-lune et la contre-garde devant la porte de la Reine et le demi-bastion Princesse, était à la veille d'être terminée lors du siège de 1758. (Cf. Pl. V).

Si bien que la seconde chute de Louisbourg se passa à peu près comme la première, bien que la ville fût mieux défendue, (prés de 8.000 hommes et 11 vaisseaux) mais contre des forces encore bien supérieures, (13.000 hommes et 34 vaisseaux).

Encore une fois Louisbourg dut se rendre faute de secours de l'extérieur, mais ans être pris d'assaut ... donc *impénétré*, ce qui peut être vu comme confirmant en principe l'"*impénétrable*" des *Nouvelles à la Main* de 1745 ! ... Où en est donc le mythe? Encore une interrogation ?

Après 1748 les Anglais abandonnent peu à peu ces lieux inhospitaliers battus par les vents, soit pour l'autre bout du port, mieux protégé, qui deviendra "LOUISBOURG", soit pour Halifax, fondé en 1749, en train de prospérer. Et, pour décourager les Français de revenir, on décide de démolir systématiquement les fortifications ; ce qui fut fait dès 1766 par le "Commodore" Byron, grand-père du poète.

Et en 1768 la garnison anglaise quitte définitivement Louisbourg, l'abandonnant à ses ruines qui vont peu à peu se fondre dans "cette verte solitude ... la *Dunkerque d'Amérique* d'antan ... les vestiges de ses vastes défenses parlent encore de vaillance et de désolation ...", selon les paroles, souvent citées, de F. Parkman au siècle dernier.

Nous voilà donc en plein dix-neuvième siècle romantique et, enfin quelques mythes dont on ne trouve pas toujours l'origine ; voici quelques exemples :

> "*Gilbraltar du Nord*", "*Gilbraltar d'Amérique*", c'est quelque peu ronflant, mais comme hyperbole romantique ..."*Carthage Moderne*", c'est évidemment le "Delenda est Cartago" de Caton...

"*Dunkerque d'Amérique*", c'est plus ambigu : s'agit-il de Dunkerque si puissamment fortifié par Vauban et qu'il considérait comme son chef-d'œuvre, ou de Dunkerque à démolir comme le réclamaient les traités d'Utrecht et d'Aix-la-Chapelle? Cela dépend du contexte évidemment. Mais ici nous avons peut-être l'origine de l'expression : Thomas Picheon, secrétaire du Gouverneur De Raymond, limogé pour espionnage, écrit dans ses "Mémoires du Cap-Breton" : "Je vois bien ... que le Cap-Breton va être le "*Dunkerque du Nord*", et que le plus fort le mettra toujours dans son partage".

Et Louisbourg continue de susciter quelques intérêts passagers au cours du siècle, si bien qu'en 1895 les Américains y érigent une colonne commémorative — ce qui ne manqua pas de vexer des canadiens de tous bords : les journaux acadiens, notre sénateur Pascal Poirier qui intervient en Chambre Haute, et même les Loyalistes, qui, pourtant, ne sont pas renommés pour leur sympathie envers les Canadiens en général et les Acadiens en particulier. Ici, encore une interrogation : Louisbourg, patrimoine de qui? Ce sont les "Bostonnais" qui ont deux victoires à célébrer et un grand nombre de morts à commémorer.

Le XXe siècle voit peu à peu grandir l'intérêt pour Louisbourg, grâce, en 1902 à l'impulsion donnée par les interventions répétées du sénateur Pascal Poirier, et, en 1906, aux efforts du capitaine Kenelly qui réussit à faire déclarer Louisbourg "Monument historique national".

Mais, à partir de 1908 c'est surtout grâce à J.S. McLennan, riche industriel à la retraite et directeur du journal *Sydney Post*, et plus tard sénateur, et à sa fille qui continua son œuvre, que Louisbourg émergea de l'ombre en passant par bien des difficultés, dont voici les principales étapes :

- en 1918 McLennan publie la première étude historique très complète : Louisbourg from its foundation to its fall, qui demeure l'ouvrage de référence encore aujourd'hui ;

- en 1936 le musée est construit, Katherine McLennan, aussi intéressée que son père, en devient conservateur honoraire ; elle y consacrera le reste de sa vie et verra le début de la reconstruction, ce qui ne fut pas le cas de son père décédé en 1939 ;

- en 1940 est créé le parc historique national de la forteresse de Louisbourg, bien que déjà en 1929 McLennan et ses collègues s'étaient opposés

à cette appellation de "forteresse" comme n'étant pas d'usage à l'époque pour une ville fortifiée ;

- en 1961 le gouvernement canadien décide de reconstruire une partie de la ville afin de mettre en valeur un patrimoine historique exceptionnel tout en venant en aide à l'économie chancelante du Cap-Breton, à l'occasion de la célébration du centenaire du Canada en 1967. (Cf. Pl. V).

Dès le début les recherches historiques et archéologiques s'attaquèrent d'abord à la tache de recueillir tout ce qui se rapporte à la construction, tout en montant un fichier de références sur une multitude d'autres sujets, de même qu'une collection importante d'objets trouvés dans les fouilles, qui alimenteront pour encore longtemps les recherches qui continuent sur une base plus large.

La reconstruction mise en chantier dès 1963 s'échelonna sur vingt ans. L'ouverture au public se fit progressivement à partir de l'inauguration du Bastion du Roi en 1969, jusqu'à l'aboutissement du projet en 1983.

Ce qui semble frapper davantage les connaisseurs européens, c'est le fait d'une reconstruction à partir de vestiges de fondations, qui d'ailleurs, purent, dans quelques cas, être incorporés, une fois consolidées. Car les seules vraies ruines apparentes étaient celles des casemates du bastion du Roi, qui donnèrent lieu aux élans romantiques du 10e siècle.

Cette reconstruction de plus du quart de la ville et de ses fortifications donne une bonne idée de ce qu'était Louisbourg avant le premier siège de 1745 et concrétise les études exhaustives d'historiens, archéologues, architectes et autres, d'abord dans les divers fonds d'archives et bibliothéques de France et d'Ailleurs pour en extraire tout ce qui se rapporte de près ou de loin à Louisbourg dans son contexte, et, puis, dans de nombreux traités historiques et techniques sur l'architecture, les fortifications, la vie, les mœurs de l'époque et autres sujets connexes.

Le travail de reconstruction fut rendu possible en grande partie par le recyclage d'anciens mineurs, pour la plupart, qui atteignirent un surprenant niveau de spécialisation dans les divers métiers, malgré les problèmes de langue et de culture différentes, pour aboutir à la renaissance de :

- près de la moitié du périmètre des remparts,
- un peu plus du quart de la surface bâtie (28, des 150 terrains avec maison, jardin et dépendances), comprenant le cœur de la ville donnant sur le port et la rue principale,
- 2 sur 4 portes,

- 3 sur 7 bastions et batteries,
- une dizaine des bâtiments du Roi, qui étaient à peu près tous situés dans ce quart nord-ouest de la ville.

Et cela au coût de quelques $ 26.000,000.00 (canadiens), qu'on ne manqua pas de critiquer, naturellement, comme il l'avait été à l'époque. Témoin la réflection "mythique" de Louis XV qui aurait dit s'attendre à voir les tours de Louisbourg, un beau matin, poindre à l'horizon, tellement cela coûtait cher. Pourtant, d'une part il reste encore à trouver l'origine de cette petite phrase, et, d'autre part, selon F. Thorpe dans Remparts Lointains : "Une partie des quelque 4 à 5 millions de livres consacrées aux travaux de construction, soit moins que ce que coûterait le maintien dans la région d'une force navale puissante, revient d'ailleurs à la France en vertu des marchés passés avec des entrepreneurs et des fournisseurs de la métropole ... les estimations antérieures de 20 ou 30 millions ... sont fort inexactes".

Et voilà notre Louisbourg qui, comme le phénix, renaît de ses ... ruines, reconstruit avec un tel souci d'authenticité qu'on y retrouve beaucoup des mêmes problèmes d'entretien que dans le temps, hélas! C'est pourquoi nous sommes persuadés, cependant, que les revenants, dont on croit avoir senti la présence, nous reviennent parce qu'ils se sentent à l'aise, et qu'ils ne découvriront pas trop vite nos prodiges de camouflage pour masquer les services indispensables. Car c'est le Louisbourg d'aujourd'hui qui est maintenant le vrai et qui doit vivre, qui a donc ses exigences et qu'il faut guider vers son destin. Que sera-t-il ce destin, une fois passé l'engouement pour les musées "vivants" ?

Et l'avenir ... Ici je ne peux parler que de mon Louisbourg à moi, celui qui m'a marqué profondément, et continue à occuper le plus clair de mon temps. Il a été l'occasion de redécouverte des 17e et 18e siècles sous bien des aspects mais surtout, naturellement, celui de son architecture. C'est pourquoi mon "presque mythique" Louisbourg est plutôt un rêve d'avenir, même un "château en Espagne", — un "pet en Terre-Neuve", m'aurait-on dit dans l'Acadie de ma jeunesse, — qui est de voir son architecture influencer, non par imitation mais par ce qui demeure toujours valable aujourd'hui, celle de l'avenir en Acadie au point d'être perçue peu à peu comme architecture qui pourrait être dite "acadienne".

C'est un projet sur lequel je travaille, d'ailleurs ; mais c'est une autre histoire.

Mais il y a aussi un autre rêve que je caresse ... dont la réalisation ne dépend pas de moi : celui de voir l'Acadie s'intéresser davantage à Louisbourg.

Il est bien évident que les Acadiens d'aujourd'hui, comme ceux de l'époque, ne s'y retrouvent pas, car, étant un incident plutôt marginal de notre histoire, il a bien moins d'importance que l'histoire de notre survivance.

Et même si on ne peut reprocher au ministère concerné de ne pas avoir su impliquer davantage d'Acadiens dans ce projet, par manque du même intérêt que nous dans notre histoire, comme on peut nous faire le reproche que trop peu d'Acadiens s'y sont intéressés, il faut dire qu'au début des années soixante il y avait encore trop peu d'Acadiens compétents de disponibles.

Voyons cependant le côté positif de l'affaire : peut-être que, comme à l'époque les Acadiens pourraient maintenant et dans l'avenir être utiles de l'extérieur, en contribuant à la réalisation d'autres souhaits que j'ai fait connaître, mais sans suite, pendant ma vie active à Louisbourg.

L'Université de Moncton pourrait susciter des thèses sur des sujets se rapportant à Louisbourg, (d'ailleurs je crois savoir qu'il y a déjà un début en ce sens), de sorte que la présence de chercheurs francophones y fréquentant assidûment les abondantes archives établirait un constant avec le personnel sur place, ce qui ne pourrait que contribuer à une plus grande qualité et quantité en ce qui concerne les publications, textes d'expositions, etc.

Par ailleurs, la publication de l'ouvrage inédit de Jehan-Eric Labignette, (dont parle Bona Arseneault dans la bibliographie de son "Louisbourg 1713-1758", le seul ouvrage, peut-être trop sommaire, paru sur le sujet en français), dont le manuscrit, déjà quelque peu révisé par le Père Baudry et M. Taillemitte, est entre les mains, je crois de FIDES, éditeur de Montréal, reste encore à faire. Mais pour être complet il faudrait y ajouter quelque chose sur la reconstruction, envers quoi j'offrirais volontiers le travail que j'ai en cours : une vue d'ensemble de Louisbourg, comme le plan de Paris dit Turgot, (fait d'ailleurs au temps de la construction de Louisbourg,) illustrant et commentant brièvement l'architecture de la construction et reconstruction de la ville.

Il y a aussi la touchante histoire du duc d'Anville et sa malheureuse expédition de 1746 pour reconquérir Louisbourg, qui pourrait faire le sujet d'un livre passionnant, même d'un roman "épique", qui pourrait devenir un mythe.

Enfin, j'avais rêvé aussi à un certain moment de raconter Louisbourg en "non-historien", c'est-à-dire par des textes d'archives mis bout-à-bout racontant surtout les nombreuses anecdotes qui font revivre les gens.

Mais ce sont là encore d'autres histoires ...

Il est bien évident que les Acadiens d'aujourd'hui, comme ceux de l'époque, ne s'y retrouvent pas, car, étant un incident plutôt marginal de notre histoire, il a bien moins d'importance que l'histoire de notre survivance.

Et même si on ne peut reprocher au ministère concerné de ne pas avoir su impliquer davantage d'Acadiens dans ce projet, par manque du même intérêt que nous dans notre histoire, comme on peut nous faire le reproche que trop peu d'Acadiens s'y sont intéressés, il faut dire qu'au début des années soixante il y avait encore trop peu d'Acadiens compétents de disponibles.

Voyons cependant le côté positif de l'affaire : peut-être que, comme à l'époque les Acadiens pourraient maintenant et dans l'avenir être utiles de l'extérieur, en contribuant à la réalisation d'autres souhaits que j'ai fait connaître, mais sans suite, pendant ma vie active à Louisbourg.

L'Université de Moncton pourrait susciter des thèses sur des sujets se rapportant à Louisbourg, (d'ailleurs je crois savoir qu'il y a déjà un début en ce sens), de sorte que la présence de chercheurs francophones y fréquentant assidûment les abondantes archives établirait un constant avec le personnel sur place, ce qui ne pourrait que contribuer à une plus grande qualité et quantité en ce qui concerne les publications, textes d'expositions, etc.

Par ailleurs, la publication de l'ouvrage inédit de Jehan-Eric Labignette, (dont parle Bona Arseneault dans la bibliographie de son "Louisbourg 1713-1758", le seul ouvrage, peut-être trop sommaire, paru sur le sujet en français), dont le manuscrit, déjà quelque peu révisé par le Père Baudry et M. Taillemitte, est entre les mains, je crois de FIDES, éditeur de Montréal, reste encore à faire. Mais pour être complet il faudrait y ajouter quelque chose sur la reconstruction, envers quoi j'offrirais volontiers le travail que j'ai en cours : une vue d'ensemble de Louisbourg, comme le plan de Paris dit Turgot, (fait d'ailleurs au temps de la construction de Louisbourg,) illustrant et commentant brièvement l'architecture de la construction et reconstruction de la ville.

Il y a aussi la touchante histoire du duc d'Anville et sa malheureuse expédition de 1746 pour reconquérir Louisbourg, qui pourrait faire le sujet d'un livre passionnant, même d'un roman "épique", qui pourrait devenir un mythe.

Enfin, j'avais rêvé aussi à un certain moment de raconter Louisbourg en "non-historien", c'est-à-dire par des textes d'archives mis bout-à-bout racontant surtout les nombreuses anecdotes qui font revivre les gens.

Mais ce sont là encore d'autres histoires ...

PL.2

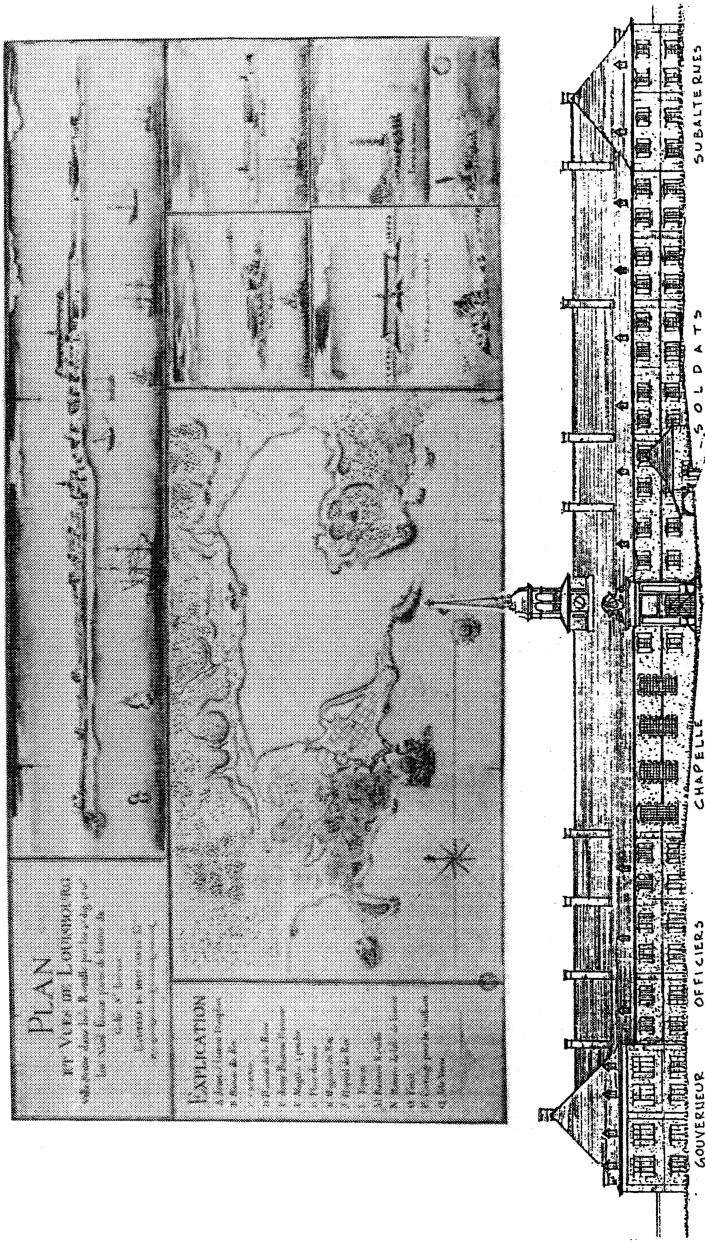
PLAN
ET VUE DE LOUISBOURG
EXPLICATION
GOUVERNEUR
OFFICIERS
CHAPELLE
CORPS DE CASERNES DU BASTION DU ROI
SOLDATS
SUBALTERNES

PL. 3

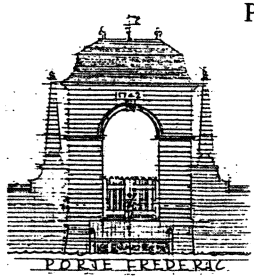


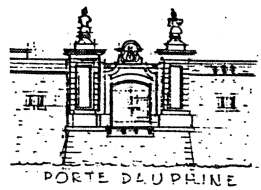

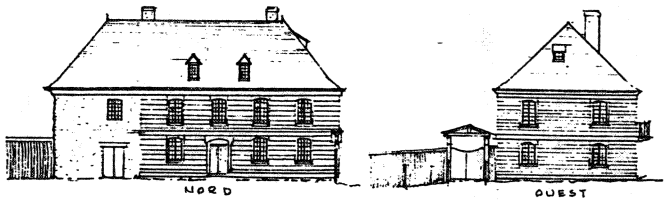


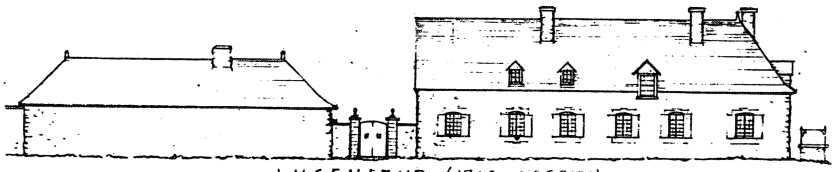


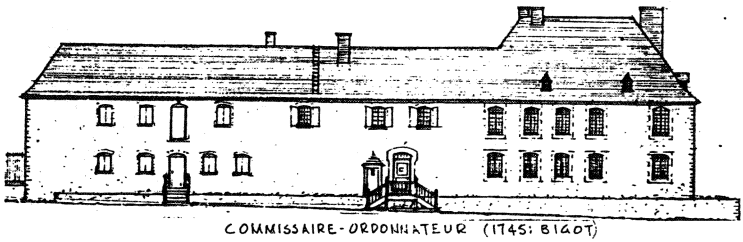


QUELQUES EXEMPLES DE RECONSTRUCTION

PL. 4

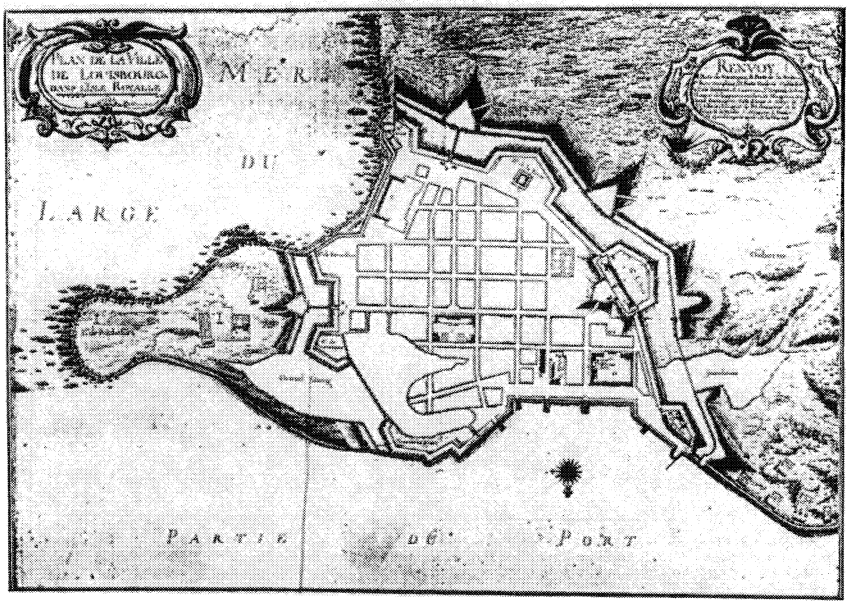


AVANT LE PREMIER SIÈGE (1745)

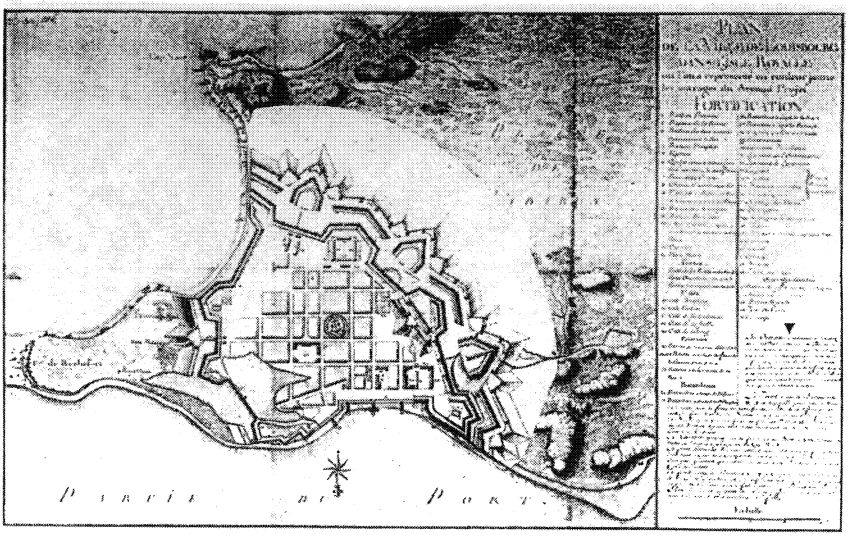


UN DES PROJETS D'AMÉLIORATION DES FORTIFICATIONS (1751)

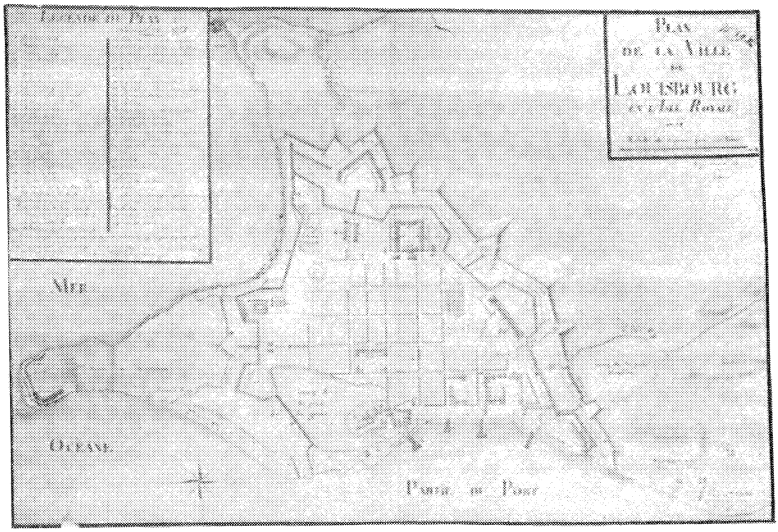


101 **Les fortifications, 1758.** Aspect des défenses avant le deuxième siège. La batterie de la pointe de Rochefort (voir fig. 98) a été agrandie et une ligne de retranchement a été établie, isolant le cap Noir du reste de la côte; on a également creusé un retranchement dans la place d'armes sur le front Roy-Reine. Dans le fossé du bastion du Roy, il y a diverses traverses et une rangée de palissades. (Archives du génie, Vincennes.)

2 La forteresse et la ville françaises de Louisbourg vues à vol d'oiseau, 1961. La flèche indique le bastion du Roi.

PL. 6

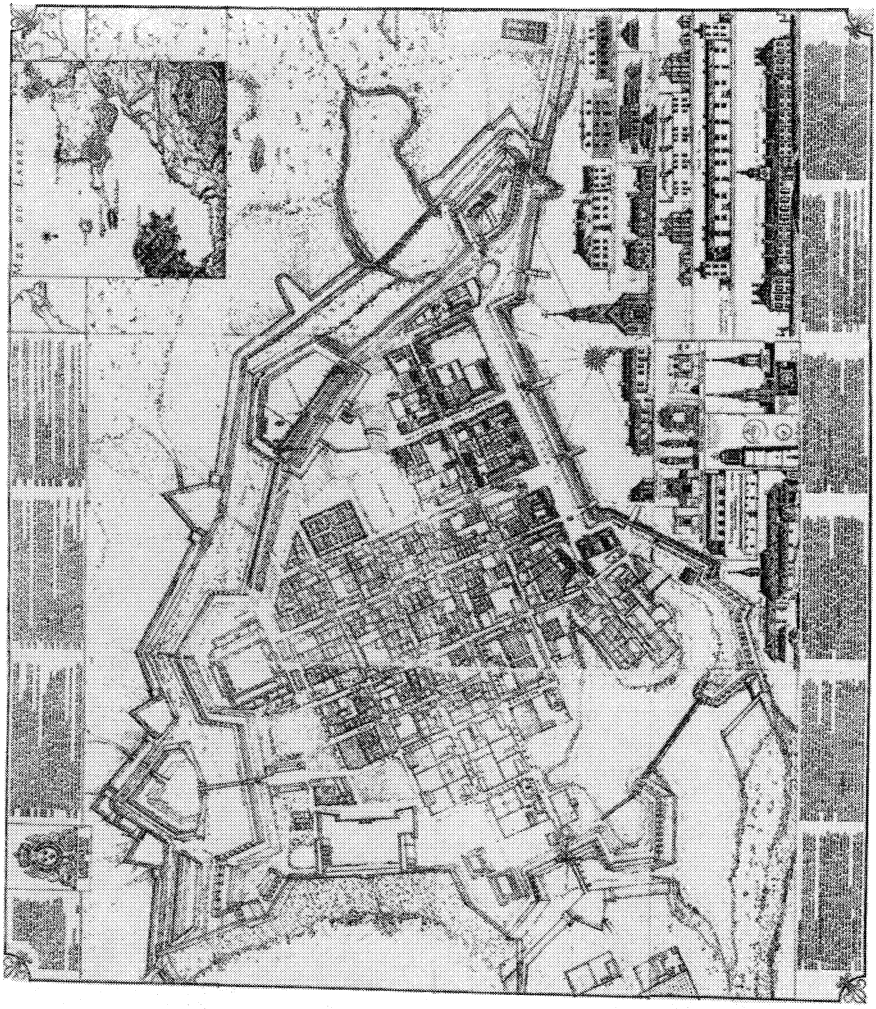

Ceci est un montage d'essai, en réduction, d'un dessin de 1:25¢ 1:06 en préparation pour illustrer l'architecture de Louisbourg, soulignant en valeur la partie restante de la ville telle que reconstruite.
Ce dessin sera accompagné de 6 planches sur l'habitat reconstruit, et 9 planches sur 9 maisons étudiées sommairement comme pouvant avoir, par évolution, une influence sur une architecture pour aujourd'hui en Acadie.

PL. 7

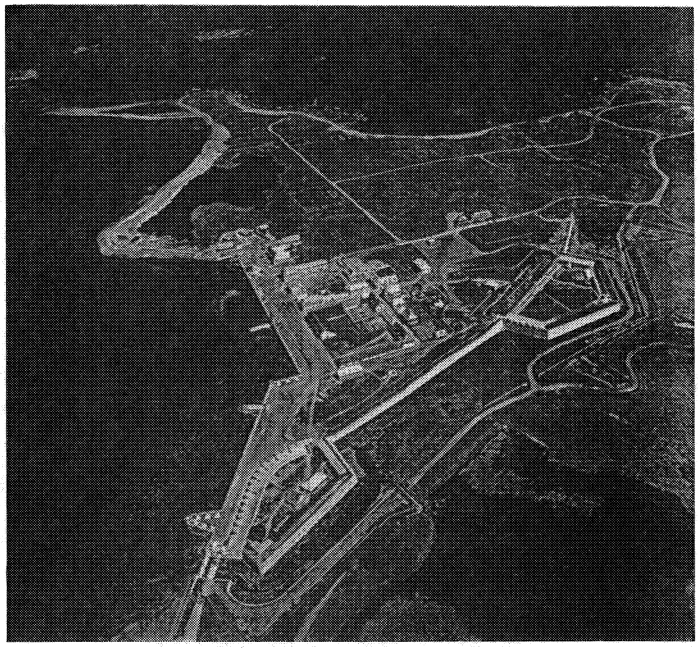

LOUISBOURG
EN 1983

256 **La ville et les murs de Louisbourg** vus à partir de la hauteur des Martissan (emplacement de la batterie de Titcomb, 1745). (Forteresse de Louisbourg.)

PL. 8

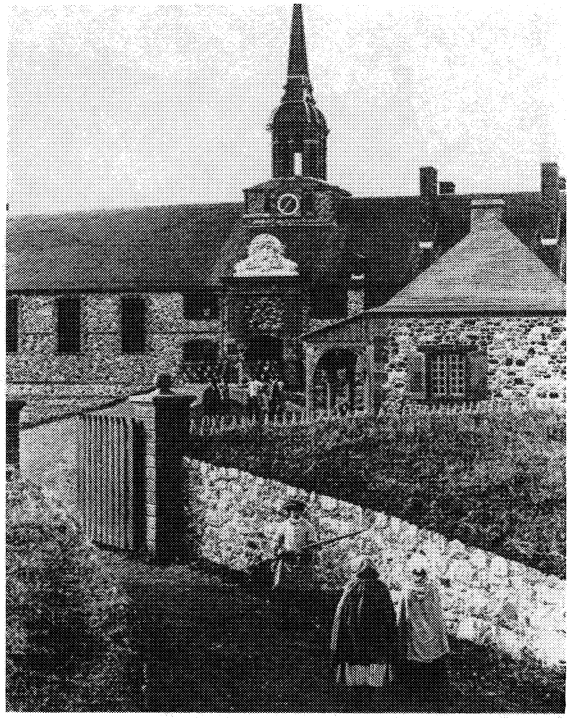

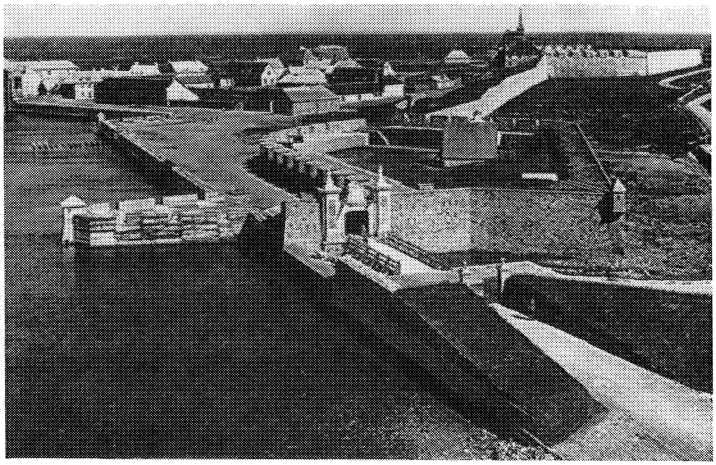

PL. 9

JARDIN
ET MAISON
DE L'INGÉNIEUR

MAISONS
DE GANNES
ET RODRIGUE

RUE TOULOUSE

PL. 10

QUELQUES LOUISBOURGEOIS

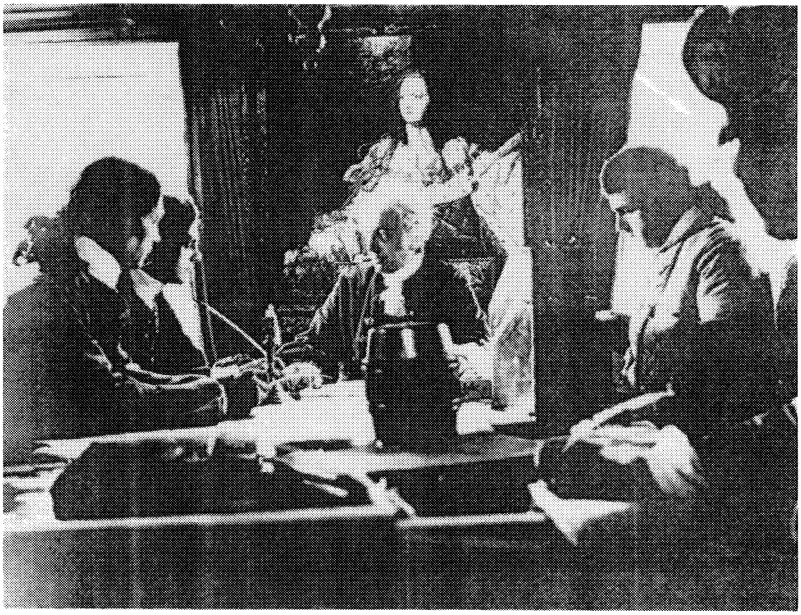

complaisamment les mystificateurs de toute obédience pour s'occuper enfin, lucidement, modestement, concrètement, des seules réalités. Celles que constitue précisément "l'Acadie (...) toute vive, faite de chair, de vie et d'humeurs" : c'est à dire le peuple acadien. Tel était bien le sens de l'hommage, amplement et depuis si longtemps mérité, qu'il a rendu le premier jour, devant tous les congressistes, à l'action du consul Robert Picard. ce pourquoi le colloque était intitulé *Acadiens* et non pas, comme certains l'auraient tant désiré ou n'y ont pas voulu prendre garde, *Acadie*.

Ces *réalités*, certaines publications récentes montrent sans conteste qu'elles sont encore méconnues et rendues méconnaissables, en France aussi, souvent de manière intentionnelle. "Le menteur méprise son partenaire, (...) bon tout au plus à entrer dans son jeu et à servir ses intérêts personnels"[17]. L'ivresse verbale est de même nature et produit les mêmes effets que toute autre ivresse : affaire de ballounes. Un et divisé, soumis et agressif, vantard et complexé, rêveur et rusé, accueillant et renfermé, aventureux et casanier, — Don Quichotte et Sancho Pança ? — fait de "taciturnes bavards" au "sang-froid orageux"[18], le peuple acadien mérite mieux que les *mythes* par lesquels on le loue et on le lie, on le flatte, pour le flouer ; on l'encense "mais c'est pour l'étouffer"[19]. D'où l'aspect somme toute vaguement impertinent de ce colloque de haute tenue ?

17 Jankélévitch, o.c., p. 64.

18 A. Maillet, *les Cordes de bois*, ch. 16 et 12.

19 Racine, Britannicus, 4, 3.

# LA QUÊTE POUR LE DROIT À LA PROPRIÉTÉ DANS L'ACADIE DES MARITIMES, 1763-1800

**Ronnie Gilles LEBLANC**
Université de Moncton

Au lendemain du Grand Dérangement, au milieu des années 1760, quelque 2300 Acadiens demeurent toujours en Acadie, c'est-à-dire aux provinces Maritimes actuelles. Un certain nombre va partir, soit en Louisiane, soit en France, mais la majorité choisit de demeurer et de fonder une nouvelle Acadie. Au cours du dernier quart du XVIII[e] siècle, grâce à leur détermination, ces Acadiens réussissent à obtenir des titres ou concessions de terres en Nouvelle-Écosse et au Nouveau-Brunswick où ils sont rejoints par d'autres Acadiens revenus d'exil du Québec, de la Nouvelle-Angleterre ou de France. Toutefois, l'enracinement de ces Acadiens ne se fait pas sans heurts. En outre, les bouleversements que provoque l'indépendance des colonies anglo-américaines au sein de l'empire britannique en Amérique du Nord, vont favoriser le développement de cette Acadie renaissante.

At the end of the Acadian Expulsion or Grand Dérangement, in the mid 1760's, some 2300 Acadians were still living in Acadie or present day Maritime provinces. Some of them left for Lousiana or France, while the majority choose to stay and lay the foundations of a new Acadie. During the last quarter of the eighteenth century, those Acadians succeeded in obtaining land grants in Nova Scotia and New Brunswick, where they were joined by other Acadians returning from exile in Quebec, New England and France. In order to acheive their goal, the Acadians had to overcome certain hardships, and the events surrounding the independence of the Anglo American colonies were also conducive to the establishment of this new Acadie.

Le demi-siècle qui suit le Grand Dérangement, correspond à une période marquée d'errance et d'instabilité pour les Acadiens demeurés en Acadie, c'est-à-dire les provinces Maritimes actuelles. Privés d'abord de la jouissance de leurs biens en 1755, une des premières lois adoptées par la nouvelle administration coloniale de la Nouvelle-Écosse, en 1758, leur interdit tout droit à la possession de terres dans la colonie. Peu d'historiens se sont penchés sur la question de l'accès au droit à la propriété des Acadiens des Maritimes durant cette deuxième moitié du XVIII[e] siècle. Pourtant c'est une période au cours de laquelle ces derniers, grâce à l'obtention de concessions de terres, vont se forger une nouvelle Acadie, soit l'Acadie des Maritimes. De leur état de demi-servitude (ils étaient squatters ou métayers au service des nouveaux propriétaires de leurs anciennes terres), la plupart de ces Acadiens sont devenus dans l'espace d'un demi-siècle, les propriétaires des terres qu'ils labouraient ; cela est dû à leur attachement à leur terre natale, à leur connaissance de ce pays et à leur acharnement à s'y rétablir. Outre leur ténacité, les Acadiens demeurés en terre

acadienne ont su profiter de circonstances sur lesquelles ils n'avaient aucun contrôle, à savoir les bouleversements politiques qu'ont subis les colonies anglo-américaines au cours des années 1770-1780.

À la fin des hostilités de la guerre de Sept Ans, en 1763, il se trouvait approximativement 2500 Acadiens dans les provinces Maritimes et sur la rive nord de la baie des Chaleurs, en Gaspésie. C'est que contrairement à la croyance populaire, tous les Acadiens n'ont pas été déportés. En effet, plusieurs ont réussi à fuir les déportations . Entre 1755 et 1760, ils mènent une guerre partisane contre les Anglais. Or la chute de Louisbourg en 1758 et surtout la défaite française à la bataille de la Ristigouche en 1760, marque la fin de cette résistance acadienne. Dès 1759, plusieurs rendent les armes et deviennent prisonniers des Anglais à Beauséjour, à Pigiguit et à Halifax. En 1761, les Acadiens réfugiés le long du littoral est de l'actuel Nouveau-Brunswick (Miramichi, Néguac, Shippagan, Caraquet, Nipisiguit et Restigouche), sont à leur tour faits prisonniers par le capitaine Roderick MacKenzie, le commandant de Beauséjour. La majorité réussit toutefois à s'échapper et se réfugie en Gaspésie dans la région de Bonaventure.

Les Acadiens demeurés en Acadie sont donc pour la plupart, gardés prisonniers dans les forts anglais de l'île Saint-Jean (fort Amherst), de la rivière Saint-Jean (fort Frederick), de Beauséjour (fort Cumberland), de Pigiguit (fort Edward), de Port-Royal et de Halifax. Ils sont employés aux travaux publics (la construction des routes entre autres) ou encore à la réparation et à l'entretien des levées et aboiteaux pour le compte des «Planters», ces colons de la Nouvelle-Angleterre venus s'établir et donc occuper leurs anciennes terres aux Mines, à Pigiguit, à Port-Royal et à Beauséjour. Depuis 1758, ces Acadiens n'ont pas le droit de posséder des terres en Nouvelle-Écosse. Ils n'ont aucun statut comme sujet de Grande-Bretagne aussi longtemps qu'ils ne prêteront pas le fameux serment d'allégeance tant exigé d'eux avant 1755. Aussi en tant que catholiques, toutes charges civiles ou encore le droit de vote leur sont strictement interdits. En outre, une loi de la province les empêche de réclamer leurs terres à partir de leurs anciens titres.

Néanmoins, il semble que ces Acadiens gardent toujours un espoir de reprendre leurs terres, mais après le traité de Paris, ils acceptent quoique difficilement, que celles-ci ne leur appartiennent plus. En effet, les meilleures terres, les riches terres d'alluvion que leurs ancêtres et qu'eux-mêmes ont cultivées avec tant de succès sont maintenant entre les mains des Anglais. Dès 1760, des colons de Nouvelle-Angleterre y habitent et celles qui sont encore inoccupées sont accordées aux compagnies de colonisation (pour ne pas dire spéculateurs) ou aux militaires en 1764-5, en guise de récompense pour services rendus pendant la dernière guerre. Le gouvernement d'Halifax octroie alors

d'énormes concessions un peu partout dans la colonie, mais surtout autour de la baie Française; durant les deux dernières semaines d'octobre 1765 entre autres, 2,5 million d'acres sont ainsi octroyés. Deux ans plus tard, en 1767, toute l'île Saint-Jean est également concédées à la noblesse ou à des amis par le Board of Trade et le Conseil Privé de Grande-Bretagne.

Plusieurs Acadiens manifestent le désir de partir dès 1763 mais les autorités anglaises les retiennent au moins jusqu'en 1764, leur offrant alors la possibilité de reprendre des terres en Nouvelle-Écosse moyennant toutefois la signature du serment d'allégeance. En plus, ils ne peuvent s'établir que par groupe de dix familles au plus, dans certaines parties de la colonie (c'est-à-dire dans toutes les régions sauf celles qui contiennent leurs anciennes terres de la baie Française) et à une certaine distance de la côte (afin d'empêcher tout contact avec les Français des îles Saint-Pierre et Miquelon). La majeure partie des Acadiens refusent de s'établir en Nouvelle-Écosse dans ces conditions et décident de partir, les uns en Louisiane (nous pensons notamment au groupe dirigé par Beausoleil-Broussard) et les autres aux îles Saint-Pierre et Miquelon, c'est-à-dire en territoire français.

Parmi ceux qui ont choisi de demeurer en Nouvelle-Écosse, nous trouvons les pionniers de Chezzetcook. D'autres préfèrent continuer de travailler pour le compte des Planters qui à leur tour exigent que le gouvernement d'Halifax maintienne sa solde aux Acadiens en vue de les employer à la réparation des levées et aboiteaux dont ils sont les seuls à connaître le fonctionnement.

Dès 1767, suite aux pressions exercées par l'Angleterre, la France force les Acadiens réfugiés à Saint-Pierre et Miquelon de quitter les lieux offrant de les transporter chez-elle. La majorité prennent ce parti, mais d'autres reviennent en Nouvelle-Écosse où le gouvernement d'Halifax mieux disposé envers eux, leur offre alors des terres en bordure de la mer, mais dans des régions éloignées de la baie Française, soit dans la région de l'île Madame et Canseau, soit dans la région de Cocagne et de Chédaïc au sud-est du Nouveau-Brunswick actuel, région qu'ils ont eu la chance de connaître pour y avoir trouvé refuge quelques années auparavant. Ces Acadiens obtiennent l'autorisation de s'y établir qu'après avoir prêté le serment d'allégeance. De fait, après tant d'années de résistance, angoissés par l'incertitude que leur procurait leur statut d'étranger dans leur propre pays, se voyant maintenant abandonnés par leur ancienne mère patrie pour qui ils avaient tout perdu, les Acadiens résolus de demeurer dans leur pays natal,apposent leur signature ou leur marque à ce document qui a été à la source même de tous leurs ennuis.

D'ailleurs, les autres Acadiens demeurés dans ou aux environs des forts anglais en font autant suite aux exhortations du nouveau gouverneur (ou plutôt de l'administrateur de la province), Michael Franklin, qui adopte une politique plus clémente que ces prédécesseurs envers eux. Aussi l'arrivée du missionnaire Charles-François Bailly de Messein n'est sûrement pas étrangère au changement d'attitude des Acadiens. Ainsi, des forts anglais, beaucoup d'Acadiens partent à compter de 1767-8 pour aller fonder de nouveaux établissements dans un autre lieu de refuge du temps de la proscription, soit à la baie Sainte-Marie et dans la région de Cap-Sable ou Tousquet où un groupe de déportés du Massachusetts viennent se joindre à eux pour rétablir l'ancien village de Pomcoup. D'autres vont rejoindre les leurs à Chezzetcook et à l'île Madame, tandis qu'un groupe se dirige dans la région de Beaubassin (notamment à Menoudie et à Jolicoeur) ou aux Trois-Rivières (Chipoudie, Memramcouq et Petcoudiac) où ils s'engagent comme tenanciers auprès de grands propriétaires fonciers (J.F.W. DesBarres à Menoudie et William Allen à Jolicoeur). À l'île Saint-Jean, ils s'établissent sur la côte nord de l'île dans les anciens villages de Malpèque, Rustico, Tracadie et Havre-Saint-Pierre ou sur la côte est à la Baie-de-Fortune, tandis que d'autres s'installent aux îles de la Madeleine employés aux pêcheries de Robert Gridley. Les anciens habitants de la rivière Saint-Jean réfugiés pour la plupart au Canada se joignent à d'autres Acadiens et reviennent s'établir dans la région de Sainte-Anne-des-Pays-Bas (aujourd'hui Fredericton). D'autres s'établissent le long de la Canébécachiche. En Gaspésie, quelques familles passent de Bonaventure àTracadièche et à Paspébiac ainsi qu'à Caraquet dans la Péninsule acadienne. Des Acadiens revenant de France où ils avaient été pour la plupart recrutés par les Robin pour travailler dans leurs établissements de pêche, vont s'établir en Gaspésie ainsi qu'au Cap-Breton et dans la région de Canseau à compter des annnées 1770.

C'est ainsi que se présente au début des années 1770 la nouvelle Acadie des provinces Maritimes. À cette date, pas un seul Acadien n'est établi sur une terre qui est sienne. L'Acadien est soit squatter, soit métayer ou tenancier. De tous les établissements pré-cités, seuls ceux de la baie Sainte-Marie, de Pomcoup et de Cocagne-Chédaïc ont fait l'objet de requêtes de concessions de terres de la part des Acadiens. Demandées dès les années 1767-1768, des terres leur sont concédées au début des années 1770. Même si quelques Acadiens semblent avoir retrouvé un certain calme après la tempête, il n'en demeure pas moins que la majorité de ces derniers sont toujours à la recherche d'un lieu de résidence fixe.

Les années 1770 sont marquées par la guerre d'Indépendance américaine. D'abord un groupe d'Acadiens de la région de Memramcouq - Petcoudiac et ceux de Jolicoeur vont se joindre aux rebelles dirigés par John Allen et Jonathan Eddy et vont lancer contre le fort Cumberland (ancien fort Beauséjour) une

attaque qui va s'avérer un échec. En guise de représailles, les maisons des Acadiens de Jolicoeur vont être incendiées forçant ceux-ci de se réfugier à Petcoudiac et àChédaïc. Des Acadiens établis à l'île Madame s'enfuient à la baie des Chaleurs et à Chezzetcook en 1780 après avoir été victime d'une attaque de corsaires américains. Il ne s'agit là en réalité, que du début d'une période de bouleversements pour les Acadiens fraîchement établis sur de nouvelles terres. J'oserais même qualifier de Nouveau Dérangement le mouvement de la population acadienne qui s'amorce à ce moment-là. Voilà pourquoi le vieux Jean-Baptiste Cyr dit Croc de la rivière Saint-Jean ne peut s'empêcher de s'exclamer: «Mon Djeu, serait-il vrai que vous faisez plus de terres pour les Cadjens?»

Déjà au début des années 1770, les Acadiens établis à Tracadie et à Havre-Saint-Pierre, à l'île Saint-Jean sont partis semble-t-il à l'arrivée des colons écossais. À la grand terre, à part ceux de Cocagne, de Caraquet (qui ont reçu une concession du gouvernement de la Nouvelle-Écosse en 1784), de la baie Sainte-Marie et de Cap-Sable, tous sont établis sur des terres auxquelles ils n'ont aucun droit légal aux yeux du gouvernement. Ils sont en fait, des «squatters» ce qui n'est pas nouveau pour eux car même avant le Grand Dérangement, c'est ainsi qu'ils sont allés dans bien des cas, occuper de nouvelles terres. Or ce n'est pas prudent, car combien grande est la surprise de ces pauvres malheureux quand un bon matin quelqu'un — c'est-à-dire un colon anglophone — se présente au village avec en sa possession, une concession en bonne et due forme. C'est ce qui se produit à Chédaïc — Cap de Shédiac — où William Hanington est venu réclamer 5 000 acres de terre qui étaient en partie occupées par des Acadiens. Ces derniers abandonnent alors ces terres qu'ils ont défrichées et labourées pour aller s'établir à Barachois et à Grand-Digue de part et d'autre de la baie de Shédiac.

Il va en être ainsi en 1784-5, au lendemain de la guerre d'Indépendance américaine alors que les «Loyalistes» vont littéralement envahir la rivière Saint-Jean déplaçant ainsi la majeure partie des quelque 500 habitants acadiens de la région de Sainte-Anne (ou Écoupag), de la Keswick, de Kingsclear, de Maugerville et de la Canébécachiche. La moitié des dépossédés vont aller fonder une nouvelle colonie dans le haut du fleuve Saint-Jean c'est-à-dire le Madawaska. L'autre moitié du groupe se dirige en partie à la baie des Ouines (Baie-Sainte-Anne) et dans la Péninsule acadienne (à Nipisiguit, Bertrand et Tracadie), tandis qu'un autre groupe passe dans la région de Memramcouq — Petcoudiac; ici pour la plupart, ils s'établissent sur des terres laissées vacantes par des Acadiens partis s'établir à Tracadie et sur la côte ou les rivages de la mer Rouge àBouctouche et Richibouctou où d'autres Acadiens, ceux-là originaires de la Gaspésie vont également s'établir, c'est-à-dire à l'Aldouane.

L'arrivée des Loyalistes alarme les Acadiens qui voient d'un mauvais oeil ces nouveaux arrivants qui jouissent des faveurs du gouvernement britannique pour qui ils ont tout perdu en retour de leur loyauté durant la guerre d'Indépendance. Or, les Loyalistes exigent la création de nouvelles structures coloniales complètement séparées de celles de la Nouvelle-Écosse. En 1784, la mère patrie répond donc aux souhaits des Loyalistes et crée deux nouvelles colonies à partir du territoire de la Nouvelle-Écosse, soit celle de Cap-Breton (capitale Sydney ancien établissement acadien de baie des Espagnols)et celle de Nouveau-Brunswick (capitale Fredericton, c'est-à-dire Pointe Sainte-Anne ou Sainte-Anne-des-Pays-Bas habité par les Acadiens et les Malécites). Puisque les meilleures terres ont déjà été concédées une vingtaine d'années plus tôt, une des premières lois adoptées par la nouvelle assemblée législative du Nouveau-Brunswick élue en 1785, vise à se défaire de ces grands propriétaires fonciers absentéistes. En effet, tout titre de propriété qui n'aura pas été enregistré auprès de la nouvelle administration coloniale dans l'année qui suit, sera déchu et donc ces terres seront disponibles à quiquonque les demandera. Ainsi donc, dès 1786 des Acadiens se prévalent de cette opportunité et dans les années qui suivent, ils demandent et obtiennent des terres un peu partout dans la province: d'abord dans la région de Memramcouq-Petcoudiac, en 1786 et 1788, ensuite au Madawaska, en 1791-4 (il faut ajouter que des Acadiens ont obtenu des concessions de terres àla rivière Saint-Jean en 1784-6, mais ont préféré les vendre aux Loyalistes et partir avec les autres aux endroits pré-cités), enfin le long de la côte est de la province, c'est-à-dire aux endroits suivants, à savoir Chimougoui 1806, Cap-Pelé 1806 et 1812, Barachois 1806 et 1812, La Batture (Shédiac) 1806, Grand-Digue 1791 et 1806, Cocagne 1791 et 1810, Bouctouche 1805 et 1810, Richibouctou 1791 et 1805, Aldouane 1793 et 1805, Saint-Louis-de-Kent 1805, baie des Ouines (Baie-Sainte-Anne) 1812, Néguac 1788 et 1794, Tracadie, Inkerman et Poquemouche, 1809 , Caraquet, 1787, Bertrand 1787, Maisonnette 1809, Nipisiguit 1807 et 1812, Petit-Rocher, Beresford et Nigadoo, 1812. D'ailleurs, les Acadiens du Cap-Breton en font autant à la même époque; ils obtiennent des concessions àl'île Madame dès 1788, à Chéticamp (et Magré) en 1790, à Rivière-Bourgeois en 1805. Les Acadiens de Larry's River situé de l'autre côté du détroit de Canseau, présentent des requêtes de concession en 1797 et obtiennent des titres en 1805.

Les Loyalistes s'établissent également en Gaspésie près des Acadiens qui sentent leur présence comme une menace à la possession des terres qu'ils occupent mais pour lesquelles ils n'ont aucuns titres. En effet, les Acadiens de Tracadièche n'ont semble-t-il, obtenu qu'une autorisation du gouverneur du Canada vers 1766, leur permettant de s'y établir et non pas des concessions de ces terres. Ceux de la région de Bonaventure sont établis sur des terres qui ont été octroyées à des propriétaires absents (dont Samuel Holland). En 1787, les habitants de Bonaventure adressent une requête au gouverneur du Canada

(Guy Carleton ou Lord Dorchester) demandant que des titres leur soient accordés. Devant le mutisme des autorités de Québec, plusieurs prennent le parti d'aller s'installer au Nouveau-Brunswick où il est possible d'obtenir plus facilement des terres; ces Acadiens partent dès 1790 vers Shippagan, Inkerman et Aldouane où ils demandent et obtiennent des concessions quelques années plus tard. Ceux qui ont choisi de demeurer à Bonaventure ne recevront les titres tant convoités qu'en 1825.

Mais avec les nouveaux franc tenanciers, il demeure toujours chez les Acadiens, des métayers au service de grands propriétaires fonciers, plus particulièrement à l'île Saint-Jean qui a été divisée en 67 lots ou cantons contenant chacun environ 20 000 acres, qui ont alors été distribués «à de nombreuses personnalités anglaises méritantes de la patrie» comme nous l'avons mentionné plus haut. Entre autres conditions, ces derniers doivent néanmoins y établir des colons . Or ce système s'avérera un échec puisque la plupart saisissent la première occasion pour vendre leur concession et très peu de ces propriétaires viennent vivre au milieu de leurs tenanciers préférant laisser l'administration de leurs affaires à des agents. Ainsi les Acadiens comme d'autres colons de l'île ont été exploités par ces propriétaires absents ou ceux administrant leurs domaines et cela jusqu'en 1873 à l'entrée de l'île du Prince-Edouard dans la Confédération canadienne. Combien nombreux sont les cas où les familles voire des villages entiers durent s'exiler après avoir défriché une terre et y avoir investi presqu'une vie de labeur. C'est ainsi qu'en 1786-1787 à l'arrivée des Loyalistes, plusieurs Acadiens vont laisser la Baie-de-Fortune pour aller s'établir à Chéticamp et à Magré au Cap-Breton où il est désormais possible d'obtenir des concessions tout comme au Nouveau-Brunswick. Plus tard, vers 1801 et 1802 aux prises avec d'autres ennuis, ceux de Baie-de-Fortune qui avaient résisté au premier exode et qui y étaient restés, doivent déménager àRollo Bay. À Rustico, c'est un scénario semblable qui se produit à la fin des années 1820. Enfin Malpèque va complètement se vider dans l'espace d'une vingtaine d'années, au profit de nouveaux établissements à Tignish et à Cascumpec en 1799 et 1801, à La Roche (Baie Egmont) et au Grand Ruisseau (Mont-Carmel) en 1812 et à Miscouche en 1817. Pour la plupart toutefois, leurs problèmes ne sont pas terminés; et comme nous l'avons mentionné précédemment, il faudra attendre les années 1870 avant que ce système ne soit disparu. (On peut en dire autant des Acadiens des îles de la Madeleine établis sur les terres du grand propriétaire l'amiral ou Sir Isaac Coffin et ses successeurs. Le litige qui va opposer les Acadiens des îles et ce propriétaire absent ne sera réglé qu'en 1895 d'où les exodes massifs de population de l'archipel tout au long du XIXe siècle.)

Les Acadiens de la «grand terre» ont également leurs déboires avec de grands propriétaires. Les habitants des rivières de Memramcouq et de Petcoudiac

au Nouveau-Brunswick, occupent en partie, les terres de Joseph Frédéric du Valet (Wallet) DesBarres quand la province ou la colonie du Nouveau-Brunswick est créée en 1784. Or DesBarres est absent en Angleterre et son agent, c'est-à-dire sa maîtresse Mary Cannon, n'enregistre pas ses titres tel qu'exigé par la nouvelle administration, de telle sorte que certains de ses métayers acadiens demandent et obtiennent des titres aux terres qu'ils ont affermées. C'est le cas des gens du Ruisseau-des-Renards (Saint-Anselme). Toutefois, les autres, ceux de la rive ouest de la rivière de Memramcouq (Saint-Joseph, La Montain) et de la Petcoudiac (Pré-d'en-Haut-Beaumont) n'ont pas la même chance, Mary Cannon étant intervenue auprès des autorités à Fredericton. Furieuse, celle-ci intente toutefois, des poursuites contre les anciens tenanciers de Petcoudiac afin qu'ils lui remboursent ce qu'elle leur a payé pour des travaux effectués. Ceux-ci craignant ces menaces qui pèsent contre eux, et jugeant qu'ils n'auront jamais gain de cause devant les tribunaux, s'exodent au Barachois dès la fin des années 1780 et à Tidiche (Cap-Pelé) au début des années 1800 où ils obtiendront des terres en 1806 et 1812.

Les Acadiens de la rive ouest de la Memramcouq sont très inquiets face àleur avenir et songent de faire comme bien d'autres ont fait avant eux, c'est-à-dire porter ailleurs leurs regards. Or, parmi les habitants se trouvent les nouveaux arrivants de la rivière Saint-Jean qui ont déjà été vexés dans leurs droits et qui se demandent pourquoi céder si facilement devant l'adversité. Ils adressent donc une requête au gouverneur demandant que DesBarres soit dépossédé de son domaine en leur faveur, mais en vain (d'ailleurs une première tentative de déshérence avait déjà échoué quelques années plus tôt). C'est alors que les chefs de file décident de refuser de payer leurs rentes à DesBarres ce qui provoque Mary Cannon d'intenter contre eux des poursuites d'éviction en 1794. Débute ainsi une série de procès qui vont s'enchevêtrer dans des procédures légales et qui vont traîner devant les tribunaux pendant une cinquantaine d'années. Ce n'est en définitive, qu'en 1842 que l'affaire sera réglée et où les Acadiens devront racheter leurs terres.

En amont de la rivière Petcoudiac, à l'établissement de la Fourche-à-Crapaud, le gouvernement du Nouveau-Brunswick a reconnu à Joseph Gray la possession de quelque 8610 acres de terre sur lesquels sont établis plusieurs métayers acadiens. Ceux-ci cherchent alors à se loger à l'extérieur des limites de la concession de Gray et y font donc des défrichements. Entre temps, des anglophones demandent ces terres et les obtiennent en concession, laissant les Acadiens pour compte. C'est alors que débute vers 1797, un exode vers les établissements de la côte est du Nouveau-Brunswick. Saint-Louis-de-Kent est ainsi fondé dès 1797 par une partie de ces gens tandis que les établissements de Richibouctou, de Bouctouche, de Grand-Digue, de Barachois et de La Batture

(Shédiac)nouvellement établi, accueillent les autres. Ils y demandent des terres qui leur sont accordées entre 1806 et 1812.

À Menoudie la situation n'est guère meilleure. Établis également sur des terres de DesBarres, moyennant comme à Memramcouk-Petcoudiac, une rente annuelle sur le produit de la récolte et de l'élevage, les métayers acadiens se voyant dans l'obligation de signer de nouveaux baux au début des années 1800, vont presque tous partir pour aller fonder de nouveaux établissements au Nouveau-Brunswick notamment à Chimougoui et à Scoudouc-Lakeburn où des terres leur sont concédées en 1806 et 1815 respectivement.

À la même époque, c'est-à-dire dans les années 1790, les Acadiens établis aux îles Saint-Pierre et Miquelon vont eux aussi connaître de nouveaux exodes. D'ailleurs durant la guerre d'Indépendance américaine, soit en 1778, les Anglais se rendent maîtres de cet archipel et comme au temps du Grand Dérangement incendient les demeures des habitants qui sont déportés en France. En 1783 ils reviennent aux îles, mais pour y vivre dans une situation très précaire, ce qui fera dire au gouverneur en 1784 : «Il semble que cette pauvre race d'Acadiens soit vouée au malheur pour l'éternité des siècles». Toutefois, les choses semblent aller pour le mieux lorsqu'en 1792 alors que la Révolution bat son plein en France, des Acadiens anti-révolutionnaires quittent avec leurs prêtres qui refusent de prêter le serment. Les uns s'établissent au Cap-Breton tandis que les autres s'en vont aux îles de la Madeleine. Quant aux autres habitants des îles Saint-Pierre et Miquelon au nombre desquels se trouvent encore des Acadiens, ils seront encore une fois déportés par les Anglais qui se rendent maîtres de l'archipel en 1793. Certains iront à l'île Madame tandis que d'autres iront rejoindre les leurs aux îles de la Madeleine. Un certain nombre enfin sera déporté à Halifax d'où ils passeront éventuellement en France pour revenir àMiquelon, une fois la paix rétablie.

Si on joint à tous ces déplacements d'Acadiens l'exode massif des Acadiens de France vers la Louisiane en 1785, nous pouvons conclure que le demi-siècle et dans certains cas, comme nous l'avons vu à l'île Saint-Jean, aux îles de la Madeleine et à Memramcouq, le siècle qui suit le Grand-Dérangement est marqué d'une extrême instabilité pour l'Acadien en quête d'un pays, du paradis perdu quoi! Ainsi, il n'est pas rare de rencontrer des déportés ou des fils et filles de déportés qui ont résidé durant leur vie à 9 ou 10 voire une quinzaine d'endroits différents. Dans son journal de voyage en Acadie, en 1812, Mgr Plessis relate les pérégrinations de Jeanne Dugas, octogénaire de Chéticamp qui de Louisbourg où elle était née, était passée à Grand-Pré, revenue à l'île Royale, ensuite à l'île Saint-Jean, à Remshec, à l'île Royale, de nouveau à Remshec, puis à l'île Saint-Jean, une troisième fois à Remshec, de là à Ristigouche, ensuite Halifax, puis Arichat, aux îles de la Madeleine, à Cascapédia et enfin à

Chéticamp où elle et son mari ont finalement réussi à obtenir une concession de terre ou titre de propriété. (Tous ces déplacements concluait-elle, elle les avait faits sans s'être couchée sans souper.)

Ceci dit, au début du XIXe siècle, nous pouvons affirmer que la majorité des Acadiens ont trouvé leur terre d'élection en Acadie. En effet, àcompter des années 1800, la carte de l'Acadie contemporaine est à toutes fins pratiques, déjà tracée. Lors de son voyage effectué en Acadie, en 1803, Mgr Pierre Denaut, l'evêque de Québec estime la population acadienne à 687 personnes à l'île Saint-Jean, 3729 au Nouveau-Brunswick et 3 937 en Nouvelle-Écosse soit un total de 8 408 pour les trois provinces Maritimes, alors qu'ils n'étaient que 1600 trente ans plus tôt. C'est dire que l'Acadie des Maritimes est alors solidement assise grâce à la ténacité de ses habitants, mais aussi à un concours de circonstances qui a favorisé leur retour et leur implantation en Acadie. Un certain nombre n'a pas encore réussi à obtenir la pleine jouissance des terres qu'ils cultivent, mais eux aussi persévèreront et finiront par en obtenir la pleine possession dans un futur plus ou moins rapproché.

POPULATION ACADIENNE

| | |
|---|---|
| 1764* | |
| Rivière Saint-Jean (1763) | 87 |
| Halifax, Pigiguit, Beauséjour | 1 919 |
| Canseau et Port-Royal (1764) | |
| Saint-Pierre et Miquelon | 115 |
| Ile Saint-Jean (1764) | 300 |
| Bonaventure (1765) | 160 |
| TOTAL | 2 581 |
| * Données approximatives | |
| | |
| 1771* | |
| Nouvelle-Écosse (N.-B. compris) | 1 249 |
| Ile Saint-Jean (approx.) | 210 |
| Baie des Chaleurs (approx.) | 180 |
| TOTAL | 1 639 |
| * Recensement de la Nouvelle-Écosse et données approximatives | |
| | |
| 1803* | |
| Ile Saint-Jean | 687 |
| Nouveau-Brunswick | 3 729 |
| Nouvelle-Écosse | 3 937 |
| TOTAL | 8 408 |
| * Voyage de Mgr. Pierre Denaut | |

# LES RÉFUGIÉS ACADIENS AU CANADA, 1755-1775

**John A. DICKINSON**
Université de Montréal

La déportation de milliers d'Acadiens entre 1755 et 1763 a fortement marqué la conscience collective. Cependant, une partie importante de la population acadienne se sauva avant l'arrivée des troupes britanniques. Grâce au *Registre de population du Québec ancien* l'auteur recense les Acadiens qui ont trouvé refuge dans la vallée laurentienne de 1755 à 1775. Parmi les 2383 personnes énumérées dans les registres paroissiaux du Québec, presque 2000 ont gagné la colonie sans avoir été déportées. Concentrés dans le gouvernement de Québec avant 1763, les Acadiens se sont dispersés dans l'aire seigneuriale par la suite, et leur présence est signalée dans 96 des quelques paroisses existant à l'époque.

The deportation of thousands of Acadians between 1755 and 1763 is central to Acadian history. However, an important portion of the population managed to escape before the arrival of British troops. The *Registre de population du Québec ancien* enabled the author to enumerate Acadian refugees in the St.-Lawrence valley from 1755 to 1775. Almost 2000 of the 2383 people identified manages to reach the colony without being deported. Before 1763 they were concentrated in the district of Quebec, but after peace returned in 1763, they dispersed troughout the settled area and were present in 96 of the some 120 parishes that existed at the time.

Le "Grand dérangement" préoccupe les historiens depuis deux siècles, mais c'est seulement avec la publication d'*Évangéline* de Henry Wadsworth Longfellow en octobre 1847, que la dispersion tragique des Acadiens émergea comme un thème dominant de l'histoire des provinces maritimes. Dès lors, les historiens néo-écossais tentèrent de parer les attaques cinglantes des historiens francophones et catholiques en justifiant l'ordonnance du gouverneur Charles Lawrence d'expulser les familles acadiennes en 1755[1]. Si plusieurs polémistes francophones demeurent convaincus qu'il s'agit d'un acte barbare sans excuse aucune, la plus récente interprétation dans la synthèse d'histoire de la région atlantique apporte une vision nuancée qui tient compte de toute la documentation disponible. Tout en reconnaissant que cette action décidée en juillet 1755 fut cruelle et, en fin de compte, futile, elle était justifiée en temps de guerre. Harcelées de toutes parts par les Micmacs, craintives de la menace redoutable que représentait la forteresse de Louisbourg et inquiètes de la percée française dans la région de Beauséjour, les forces britanniques devaient prendre

---

[1] M. Brook Taylor, "The Poetry and Prose of History : *Evangeline* and the Historians of Nova Scotia", *Revue d'études canadiennes* 23, 1&2 (printemps/été 1988) : 46-67. Sur les prises de position des historiens on peut consulter Naomi Griffiths, éd., *The Acadian Deportation: Deliberate Perfidy or Cruel Necessity?* (Toronto, Copp Clark, 1969).

des mesures dramatiques pour assurer l'élimination du pouvoir français. Or, les Acadiens continuaient de fournir des vivres aux autochtones et de vendre des denrées sur le marché de Louisbourg. En outre, des centaines d'Acadiens avaient rallié l'abbé Le Loutre pour coloniser la région autour du fort Beauséjour[2]. La dispersion fut efficace et contribua à l'affaiblissement de Louisbourg qui capitula devant un assaut anglo-américain le 27 juillet 1758.

## LES MOUVEMENTS DE POPULATION, 1755-1775

Si les événements entourant ces années fatidiques sont connus dans leurs grandes lignes, beaucoup d'interrogations restent, àcommencer par le chiffre exact de la population acadienne au début de 1755. Alors que les personnes déportées sur les navires anglo-américains sont assez bien recensées, on ignore presque tout de ceux qui se sauvèrent dans les bois pour subsister dans la région jusqu'à la fin de la guerre. Enfin, l'historiographie fait état de nombreux refugiés dans la vallée du Saint-Laurent à partir de 1756, mais ils restent à être dénombrés avec précision.

Les évaluations de la population totale varient du simple au double.[3] Les plus conservateurs estiment que les Acadiens n'étaient qu'environ 10.000 en 1755, alors que certains optimistes nous assurent que plus de 20.000 Acadiens avaient pris racine dans la région.[4] L'évaluation de Jean Daigle et Robert Leblanc de 13.000 est la plus vraisemblable.[5]

---

2 Philip A. Buckner and John G. Reid, *The Atlantic Region to Confederation. A History* (Toronto, University of Toronto Press, 1994), pp. 144-147.

3Michel Roy a raison d'écrire : "Rien n'est plus exaspérant que les interprétations statistiques de la population acadienne en 1755." *L'Acadie des origines à nos jours : essai de synthèse historique* (Montréal, Québec/Amérique, 1981), 143.

4 Pour le chiffre plancher de 10.000, voir Placide Gaudet, "Acadian Genealogy and Notes", *Rapport des Archives du Canada* (1905), xv; Richard G. Lowe, "Massachusetts and the Acadians", *William & Mary Quarterly*, 25,2 (April 1968), 212. La plupart des auteurs proposent des fourchettes qui vont de 10.000 à 20.000 : Andrew Hill Clark, *Acadia. The Geography of Early Nova Scotia to 1760* (Madison, University of Wisconsin Press, 1968), 350 donne 11.000-12.500; Muriel K. Roy, "Peuplement et Croissance démographique en Acadie" dans Jean Daigle, dir., *Les Acadiens des maritimes : études thématiques*, 144-46 fait le tour des historiens et arrive à 11.000-19.300. Naomi Griffiths, suivant la tendance à grossir la population acadienne, est partie de 10.000 en 1973 (*The Acadians : Creation of a People* (Toronto, McGraw-Hill Ryerson, 1973), 60) pour arriver à entre 15.000 et 20.000 tout en considérant que 18.000 est le chiffre le plus vraisemblable (*The Contexts of Acadian History* (Kingston and Montreal, McGill-Queen's University Press,

Les connaissances sont plus précises en ce qui concerne les déportations. Les documents de l'époque font état de 5.867 déportés à l'automne de 1755, dont 232 arraisonnèrent le navire qui les transportait et regagnèrent la rivière Saint-Jean.[6] La Virginie refusa l'entrée aux 1.150 personnes qui lui furent destinées et qui durent partir en Angleterre. Parmi ceux qui firent voile pour les Carolines, une centaine regagnèrent leur patrie l'année suivante.[7] La mortalité sur les transports en mer est inconnue[8] ainsi que celle après leur arrivée dans les colonies britanniques. La plupart des déportés dans les colonies au sud de la Pennsylvanie partirent pour la Louisiane après 1764.[9] Un recensement du Massachusetts en 1763 révèle la présence de 1.105 Acadiens dans cette colonie. Quelques-uns partirent pour Saint-Domingue ou Saint-Pierre et Miquelon, mais la majorité gagna le Québec après 1766.[10]

Un nombre indéterminé réussit à s'évader vers l'île Saint-Jean (île du Prince-Edouard actuel). Suite à la capitulation de Louisbourg en 1758, environ 3.500 Acadiens furent déportés vers l'Europe[11] comprenant les anciens habitants et les réfugiés de l'île Saint-Jean et les Acadiens de l'île Royale. Deux navires transportant des victimes de cette déportation firent naufrage. Les survivants des gens détournés de la Virginie en 1755, rejoignirent leurs compatriotes en France

---

1992), 66-68. Ces évaluations sont improbables à moins d'une forte immigration inconnue qui n'aurait laissé aucune trace.

5 Jean Daigle et Robert Leblanc, "Déportation et retour des Acadiens", in R.C. Harris, dir, *Atlas historique du Canada*, vol. I (Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, 1987), planche 30. Ce chiffre est sans doute fondé sur les résultats obtenus par Raymond Roy, *La croissance démographique en Acadie de 1671 à 1763* (Mémoire de M.Sc. (démographie), Université de Montréal, 1975), l'étude démographique la plus convaincante jusqu'à ce jour.

6 Gaudet, "Acadian Genealogy", vi-xiii.

7 Vaudreuil au ministre, le 6 août 1756, dans Gaudet, "Acadian Genealogy", 182.

8 Griffiths estime que la mortalité en mer était élevée. *The Contexts of Acadian History*, 93. Toutefois, 1.057 des 1.176 personnes sur six navires qui arrivèrent à Boston avaient survécu.

9 Carl A. Brasseaux, *The Founding of New Acadia* (Baton Rouge, Louisiana State University Press, 1987), 47.

10 Lowe, "Acadians in Massachusetts", 221-8. Un rapport du Conseil du Massachusetts du 24 août 1763, fait état de 1.019 personnes qui avaient coûté £9.563 18/- pour leur entretien depuis 1756. Gaudet, "Acadian Genealogy", 133.

11 Les migrations vers l'île Saint-Jean avaient débuté à la fin de la Guerre de la succession d'Autriche et l'île comptait 2.223 habitants en 1752. Environ 2.000 personnes seraient venues en 1755-56. Jack M. Bumstead, *Land, Settlement and Politics on Eighteenth Century Prince Edward Island* (Kingston and Montreal, McGill-Queen's University Press, 1987), 9-11.

après le traité de Paris.[12] Une partie de ces exilés resta en France à Belle-Ile-en-Mer et au Poitou[13]; quelques centaines cédèrent aux pressions des autorités et partirent pour les Antilles; un groupe important partit pour Saint-Pierre et Miquelon d'où plusieurs regagnèrent leur patrie ou le Québec.[14] D'autres atteignirent la baie des Chaleurs en transitant par Jersey où les Robbins les engagèrent pour la pêche.[15]

Plusieurs centaines rallièrent les forces françaises sur la rivière Saint-Jean ou se réfugièrent dans les bois autour de leurs anciennes habitations. Ceux-ci se regroupèrent autour de l'abbé François Leguerne à Cocagne, Miramichi et Ristigouche. Ces gens ont énormément souffert; l'alimentation composée uniquement de viande provoqua une "épidémie" caractérisée par "des indigestions accompagnées de migraine, de points de côté et suivie d'une forte dissenterie."[16] Certains réussirent à gagner Québec, mais plusieurs restèrent sur place pour harceler les troupes britanniques. Il est impossible de connaître le nombre exact de ceux qui restèrent finalement sur le territoire des provinces maritimes actuelles, mais un recensement de la Nouvelle-Écosse fait état de 1.265 Acadiens en 1767.[17] Compte tenu des conditions de vie déplorables et de la probabilité d'une surmortalité chez cette population, ce chiffre donne un ordre de grandeur acceptable.

## LES RÉFUGIÉS ACADIENS DANS LA VALLÉE LAURENTIENNE

Il est largement reconnu qu'un nombre important d'Acadiens se réfugièrent dans la vallée du Saint-Laurent avant la Conquête. Les estimations se situent généralement entre 1.500 et 2.000 personnes pour cette première

---

12 Dorothy Vinter "The Acadian Exiles in England, 1756-1763", *Dalhousie Review*, 36,4 (Winter 1957), 344-53; Régis Sygefroy Brun, "Le séjour des Acadiens en Angleterre et leurs traces dans les archives britanniques", *32e Cahier - La Société historique acadienne* (1971), 62-8.

13 Ernest Martin, *Les exilés acadiens en France au XVIIIe siècle et leur établissement en Poitou* (Paris, Hachette, 1936).

14 Gaudet, "Acadian Genealogy", xvii, 171sqq, 218.

15 81 Acadiens empruntèrent cette route en 1774. Gaudet, "Acadian Genealogy", 280.

16 *Ibid.*, 353.

17 *Ibid.*, 252. Belcher qui voyait une menace acadienne partout avait tendance à exagérer le nombre d'ennemis pour stimuler ses supérieurs à poursuivre l'oeuvre de déracinement. Ainsi, il est prudent de se méfier de ses rapports.

vague.[18] Les Acadiens continuèrent d'arriver après la reddition du Canada et plusieurs familles qui s'étaient terrées le long de la rivière Saint-Jean vinrent faire baptiser leurs enfants à partir de 1763. Suite à l'autorisation de Murray de permettre l'établissement d'Acadiens dans la colonie en 1764, plusieurs centaines de déportés de la Nouvelle-Angleterre demandèrent à y émigrer. Si Daigle et Leblanc considèrent qu'environ 800 individus sont venus de la Nouvelle-Angleterre,[19] d'autres auteurs évaluent l'apport à 1.500[20] et même 2.000 personnes.[21] Il est, cependant, important de bien distinguer entre ceux venus trouver refuge sur un territoire français, ceux qui émergent des bois et les déportés qui optent pour une colonie francophone.

Grâce au Registre de la population du Québec ancien élaboré par le Programme de recherche en démographie historique (PRDH) de l'Université de Montréal,[22] il est désormais possible d'atteindre une plus grande précision dans l'estimation des réfugiés acadiens qui s'établirent dans la vallée du Saint-Laurent suite aux événements dramatiques de 1755-1758. En effet, en faisant le relevé de tous les individus d'origine acadienne ayant été présents lors d'un événement consigné dans les registres d'état civil du Québec on peut arriver à une estimation plus précise que les précédentes. Malheureusement, il est difficile de préciser la date exacte de leur arrivée du fait qu'on ne connaît que la première fois qu'ils sont présents au Québec. Cette recherche permet d'identifier 2.383 personnes dont la date de première mention dans les registres s'étale entre 1755 et 1775 (voir tableau 1).

---

18 Daigle et Leblanc donnent 1.500 ("La déportation") ainsi que Gaudet ("Acadian Genealogy", xv). Bona Arsenault estime que 1.600 avaient atteint la région dès 1758. *Histoire et généalogie des Acadiens* (Montréal, Leméac, 1978), 1:221. Quant à Michel Roy, il porte le nombre à 1.800 (*L'Acadie des origines*, 133) tandis que Pierre-Maurice Hébert évalue le nombre à 2.000 ("L'établissement des Acadiens au Québec", *Revue d'ethnologie du Québec*, 10 (1979), 20). Il n'y a qu'Adrien Bergeron qui estime qu'entre 7.000 et 7.500 Acadiens se sont implantés au Québec entre 1755 et 1795. *Le grand arrangement des Acadiens au Québec* (Montréal, Éditions Élysée, 1981), 1:58. Il faudrait compter les Acadiens arrivés avant 1755, tous les réfugiés et leurs descendants et les familles des déportés qui s'installèrent au Québec après 1766 pour que cette évaluation soit possible.

19 Daigle et Leblanc, "La déportation".

20 Lowe, "Acadian in Massachusetts", 228 ; Jean Nichol, "The Expulsion of the Acadians", *Canadian Historical Association Annual Report* (1925), 38.

21 Hébert, "L'établissement des Acadiens", 32.

22 Jacques Légaré, "Le programme de recherche en démographie historique de l'Université de Montréal : fondements, méthodes, moyens et résultats", *Études canadiennes/Canadian Studies*, 10 (juin 1981), 149-182; Bertrand Desjardins, *Le registre de la population du Québec ancien* (Programme de recherche en démographie historique, document de travail n° 3, Université de Montréal, 1991).

Tableau 1 : Distribution des Acadiens selon l'année et la région de première mention, 1755-1775

| Année | Québec ville | Côte du sud | Québec rive nord | Québec rive sud | Gaspé | Sous-total | Trois-Rivières nord | Trois-Rivières sud | Sous-total | Richelieu | L'Assomption | Montréal | Sous-total | Total |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 1755 | 12 | 1 | 2 | 1 | | 16 | | | | | | | | 16 |
| 1756 | 70 | | 6 | 2 | | 78 | | | | | | | | 78 |
| 1757 | 278 | 4 | 9 | 20 | | 311 | | | | | | | | 311 |
| 1758 | 206 | 2 | 5 | 49 | | 262 | 2 | | 2 | | | 3 | 3 | 267 |
| 1759 | 33 | 10 | 13 | 17 | 11 | 84 | 2 | 7 | 9 | | | | | 93 |
| 1760 | 5 | 11 | 25 | 23 | 92 | 156 | 10 | 19 | 29 | | | 3 | 3 | 188 |
| 1761 | 9 | 14 | 5 | 31 | 52 | 111 | 9 | 6 | 15 | | 6 | 5 | 11 | 137 |
| 1762 | 8 | 3 | 6 | 19 | | 36 | 10 | 12 | 22 | 8 | 8 | 5 | 21 | 79 |
| 1763 | 7 | 7 | 5 | 10 | | 29 | 3 | 5 | 8 | 2 | 9 | 2 | 13 | 50 |
| 1764 | 10 | 26 | 8 | 5 | | 49 | 17 | 8 | 25 | 8 | 3 | 7 | 18 | 92 |
| 1765 | 5 | 18 | 5 | 14 | | 42 | 3 | 11 | 14 | 2 | 1 | 3 | 6 | 62 |
| 1766 | 23 | 5 | 12 | 11 | | 51 | 5 | 1 | 6 | 15 | 21 | 8 | 44 | 101 |
| 1767 | 35 | 3 | 11 | 12 | | 61 | 39 | 32 | 71 | 17 | 82 | 12 | 111 | 243 |
| 1768 | 4 | 3 | 7 | 6 | | 20 | 11 | 2 | 13 | 24 | 16 | 6 | 46 | 79 |
| 1769 | 20 | 2 | 2 | 4 | | 28 | 6 | 3 | 9 | 13 | 5 | 11 | 29 | 66 |
| 1770 | 7 | 5 | 4 | 4 | | 20 | 11 | 7 | 18 | 18 | 21 | 12 | 51 | 89 |
| 1771 | 8 | 6 | 1 | 1 | | 16 | 8 | 12 | 20 | 9 | 19 | 4 | 32 | 68 |
| 1772 | 2 | 4 | 2 | 6 | | 14 | 9 | 12 | 21 | 19 | 19 | 8 | 46 | 81 |
| 1773 | 5 | 5 | 5 | 3 | | 18 | 8 | 16 | 24 | 21 | 6 | 5 | 32 | 74 |
| 1774 | 8 | 5 | 4 | 12 | 30 | 59 | 7 | 10 | 17 | 21 | 11 | 12 | 44 | 120 |
| 1775 | 19 | 11 | 1 | 6 | | 37 | 11 | 5 | 16 | 23 | 8 | 5 | 36 | 89 |
| Total | 774 | 145 | 138 | 256 | 185 | 1.498 | 171 | 168 | 339 | 200 | 235 | 111 | 546 | 2.383 |

La précision du chiffre avancé ne doit pas faire illusion: il s'agit toujours d'une estimation. En effet, la manière dont est constituée la banque du PRDH sous-estime probablement le nombre d'individus[23]. D'une part, les personnes ayant immigré en Acadie avant de venir dans la vallée laurentienne n'y figurent pas comme Acadiens mais comme Anglais, Français ou Suisse, par exemple. Ainsi, Jean Stile époux de Ursule Robichaud qui assiste à la sépulture de sa fille Pélagie en septembre 1755 est reconnu comme un immigrant britannique. Des Canadiens qui épousent des Acadiennes et s'installent en Acadie avant d'en être chassés comme François Mignot époux de Marie Bourg, demeurent des Canadiens. Enfin, les enfants nés au Canada peu après l'arrivée de leurs parents ou même sur le navire qui les conduisaient depuis l'île Saint-Jean sont réputés Canadiens.[24] D'autre part, il peut s'écouler plusieurs années entre l'arrivée d'une personne et sa première mention dans les registres d'état civil, surtout en ce qui concerne les enfants dont on doit attendre le mariage avant que leur présence ne se manifeste, mais aussi les parents d'enfants adultes qui ne sont répertoriés qu'à leur sépulture. Par exemple, Madeleine Prince épouse Honoré Hébert à Nicolet en novembre 1771, mais la famille de l'épouse est signalée dès 1756, et celle de l'époux fait son apparition dans les registres en 1767. Ainsi, il est possible que plusieurs personnes ne soient pas recensées avant 1775. Il manque également des réfugiés ayant fait un court séjour au Canada avant de retourner en Acadie et qui n'ont fait l'objet d'aucun acte d'état civil. Il reste aussi les cas de nombreux parents dont les enfants décèdent ou se marient dans la vallée laurentienne mais qui ne sont présents à aucun événement. Ils sont considérés comme n'étant jamais venus mais est-ce vraiment le cas ?

Malgré ces réserves, le tableau 1 donne une assez bonne idée du nombre et du rythme d'arrivée des Acadiens dans la vallée du Saint-Laurent. Les premiers réfugiés arrivent vraisemblablement dès le mois de septembre 1755, après l'ordre de rassembler les familles acadiennes, mais avant le gros des arrestations. Le 10 de ce mois, Jacques Pichot âgé de 32 ans est enseveli dans la capitale coloniale. Les mentions demeurent quand même assez rares avant la fin de l'été de 1756, alors qu'arrivent des centaines de réfugiés. A partir d'octobre la

---

23 On n'a pas tenter derègler l'épineux problème de l'identité acadienne. Sont Acadiens ceux qui sont identifiés comme tels dans les actes d'état civil et les personnes nées en Acadie.

24 C'est le cas du fils de Jacques Horne (un immigrant de l'est de la France) et Françoise Savary qui est baptisé à Québec le 27 juin 1756. Marie-Madeleine Leblanc née à Port-Royal en novembre 1755, et son frère Louis né à Boston en janvier 1762, sont baptisés à Québec le 14 août 1775, et deviennent par ce fait des Canadiens dans le Registre.

maladie commence à sévir et les enterrements se multient.[25] Entre le 2 septembre 1756 et le 28 février 1757, on enregistre 3 enterrements à Québec[26] et au total 488 des 599 mentions d'Acadiens connent des actes de décès. Les rescapés de L'Acadie et de l'île Saint-Jean continnt d'affluer jusqu'à la Conquête du Canada. Après la capitulation de Moéal, les familles continuent d'arriver, mais en plus petit nombre. Des augntations sensibles sont toutefois perceptibles en 1766 et 1767 et encore en 14, alors que nous savons que plusieurs centaines d'Acadiens qui avaient étéléportés dans les colonies britanniques gagnent Québec.[27] L'augmentation »ite des Acadiens dans le registre de Ristigouche en 1774, est due à la traription des actes enregistrés par le missionnaire à la baie Sainte-Marie a:ours des années précédentes.

Les destinations des réfugiés se démarquent clairent par périodes. Avant la Conquête, c'est le gouvernement de Québec, et notment le chef-lieu colonial, qui reçoit la vaste majorité : 1.350 des 1.486 persues arrivées avant 1763. Après la Conquête, la dispersion est plus grande : 8 personnes sont recensées dans le gouvernement de Québec, 254 dans celui Trois-Rivières et 495 dans celui de Montréal. Une partie des personnes ntionnées pour la première fois à Québec où elles débarquent, quittent rapiaent la ville pour s'établir ailleurs dans la colonie. Le relevé pour les persces arrivées entre 1755 et 1759 donne le tableau suivant (voir tableau 2).

---

25 Montcalm nous informe que la petite vérole sévit et craint c tous les Acadiens seront emportés. Pierre-Georges Roy, "Les Acadiens à Quében 1757", *Bulletin des Recherches Historiques*, 36,1 (janvier 1930), 50. Voir aussrsenault, *Histoire et généalogie*, 1:221.

26 Le curé Récher évalue à 300 le nombre de décès d'Acadie entre le début de novembre 1757 et le 1er mars 1758. L'évaluation de Pierre-Ge,es Roy qui fixe à 500 le nombre de décès pour la seule ville de Québec est ;gérée. Roy, "Les Acadiens à Québec", 51.

27 *La Gazette de Québec* signale l'arrivée de deux navires deoston au début de septembre 1766. Hébert, "L'établissement des Acadiens", 28. Ist bon de rappeler que le sous-enregistrement frappe surtout le groupe des déportéuisque les enfants nés en 1755 ou en exil sont réputés Canadiens dans le Registre sque leur baptême a lieu au Québec à moins que l'acte précise qu'ils sont nés aurs. Toutefois les parents désireux de faire reconnaître officiellement leur union eur progéniture se présentent devant le curé pour en assurer l'enregistrement qui facilite leur repérage.

Tableau 2. Destination des Acadiens arrivés à Québec selon le destin et le lieu d'établissement

| | |
|---|---|
| Décédés à Québec | 488 |
| Ville de Québec | 23 |
| Rive nord du gouvernement de Québec | 14 |
| Rive sud du gouvernement de Québec | 15 |
| Rive nord du gouvernement de Trois-Rivières | 18 |
| Rive sud du gouvernement de Trois-Rivières | 23 |
| Gouvernement de Montréal | 13 |
| Indéterminé | 5 |
| Total | 599 |

Les travaux des généalogistes ont permis d'identifier les principales paroisses où des communautés acadiennes s'étaient reconstituées.[28] Les recherches dans le Registre de la population du Québec ancien soulignent la grande dispersion qui régnait au départ. Des Acadiens sont mentionnés dans pas moins de 96 des quelque 120 paroisses existantes à l'époque (Carte 1). Outre la ville de Québec qui figure au premier rang, citons L'Assomption (199 individus mentionnés), Ristigouche (185),[29] le couple Bécancour-Nicolet (154), Saint-Charles de Bellechasse (97), Laprairie (71), Yamachiche (63) et Kamouraska (57). Une fois arrivés dans la vallée laurentienne, les Acadiens n'avaient pas pour autant terminé leurs pérégrinations. Le désir de réunir les membres d'une même famille pour repartir à neuf provoqua plusieurs migrations à l'intérieur du Québec. L'appel de la patrie suscita des retours vers le pays des origines, et ce dès 1761.[30]

## *Conclusion*

Toutes les personnes de notre fichier ne sont pas des réfugiés. Certaines continuent de vivre en Acadie et ne font leur apparition que pour enregistrer des mariages et des naissances. Au moins 40 personnes, comme la majorité de celles mentionnées dans le registre de Ristigouche en 1774, n'ont pas quitté

---

28 Voir, par exemple, Arsenault, *Histoire et généalogie*; Bergeron, *Le grand arrangement*; Pierre-Maurice Hébert, "L'impact des Acadiens à Nicolet", *Les cahiers nicolétains*, 7,3 (septembre 1985), 79-97.

29 Cette paroisse était desservie par voie de mission à l'époque et le registre servait à la population éparpillée en Gaspésie et au Nouveau-Brunswick actuel. Pauline Bélanger et Yves Landry, *Inventaire des registres paroissiaux catholiques du Québec, 1621-1876* (Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, 1990), 30-31.

30 Un rapport du Conseil de la Nouvelle-Écosse fait état d'environ 60 personnes de retour du Canada en 1761. Gaudet, "Acadian Geneology", 257.

l'Acadie. Si l'on considère que les parents qui faisaient baptiser plusieurs enfants d'un coup étaient récemment arrivés de la Nouvelle-Angleterre, nous arrivons à un total de 302 adultes et 448 enfants (30 de ces enfants sont identifiés dans le Registre avant 1775) soit 750 anciens déportés et leurs enfants qui se sont établis à Québec avant la fin de 1775. Il faut aussi déduire les six adultes (arrivés avec neuf enfants) venus d'Halifax et les 19 adultes (accompagnés de 22 enfants) ayant séjourné en Angleterre.[31] Ainsi, 1.986 réfugiés seraient venus dans la vallée du Saint-Laurent entre 1755 et 17763. A cause des choix méthodologiques que commande la documentation, ce chiffre est probablement légèrement supérieur àla réalité, mais 1.900 est un ordre de grandeur acceptable et vraisemblable. Le nombre de déportés qui gagnent le Québec àpartir de la Nouvelle-Angleterre avant la fin de 1775, rejoint l'estimation de Daigle et Leblanc et se situerait entre 750 et 800 personnes.

Si cette enquête a permis de cerner le nombre de réfugiés acadiens dans la vallée du Saint-Laurent avec plus de précision, elle a également ouvert de nouvelles pistes de recherche sur la population acadienne. On a longtemps pensé que la croissance démographique était due uniquement à l'excédent des naissances sur les décès et que l'immigration, après 1710, voire après 1650, joua un rôle insignifiant.[32] A.H. Clark fut le premier à souligner la diversité des origines des couples unis aux Mines pendant la première moitié du XVIII$^{e}$ siècle.[33] A Port-Royal, la moitié des mariages impliquait un immigrant avant 1714, mais les apports de l'extérieur chutèrent par la suite pour devenir exceptionnels.[34] Dans son dernier ouvrage, Naomi Griffiths évalue qu'entre 25 et 30 pour cent de toutes les unions impliquaient un immigrant et ce courant migratoire vers l'Acadie autoriseraaient son évaluation plus élevée de la population totale en 1755.[35] Parmi les réfugiés présents au Québec, dix

---

31 Toutes ces personnes n'ont pas nécessairement fait une traversée de l'Atlantique. Dans certains actes le curé indique que les sujets sont depuis un certain nombre d'années au Connecticut en Angleterre [sic]. Ainsi, plusieurs de ces déportés anglais peuvent avoir séjourné en Nouvelle-Angleterre.

32 Voir entre autres études, Rameau de Saint-Père, *Une colonie féodale en Amérique*, I : 143, 154-7; Bergeron, *Le grand arrangement*, 1:56; M.K. Roy, "Peuplement", 151-2; Griffiths, *The Acadians*, 18. C'est également l'hypothèse sur laquelle est fondée l'étude de Raymond Roy, *La croissance démographique*.

33 Un mariage sur trois impliquait un conjoint de l'extérieur de la région des Mines. Clark, *Acadia*, 204.

34 Gisa I. Hynes, "Some Aspects of the Demography of Port Royal, 1650-1755", *Acadiensis*, 3,1 (automne 1973), 4-7.

35 Griffiths, *The Contexts of Acadian History*, 46. Toutefois, étant donné le nombre restreint de patronymes acadiens, cette immigration ne peut pas avoir été aussi massive que ne le prétend Griffiths.

immigrants européens ayant pris épouse en Acadie ont été identifiés. Outre les contacts avec des immigrants anglais établis ou de passage à Annapolis, les Acadiens avaient l'occasion de recruter de nouveaux membres de la communauté lorsqu'ils se rendaient à Louisbourg pour vendre des boeufs et des denrées agricoles. Qui plus est, plusieurs Canadiens ont fondé un foyer en Acadie avant d'en être chassés. Les expéditions de pêche, le cabotage vers Louisbourg et les opérations militaires offraient aux jeunes Canadiens des occasions de rencontrer l'âme soeur dans la colonie voisine. Les échanges n'étaient pas à sens unique. Dès le début du siècle, des familles acadiennes font leur apparition dans le Registre du PRDH et leur présence va croissant au fil des ans.[36] On a souvent cru que les rapports entre les deux régions étaient très limités après 1710; or, ces migrations et ces mariages laissent entrevoir une situation beaucoup plus complexe qui mériterait une étude exhaustive. Le Registre de la population du Québec ancien fournit un outil précieux pour aborder cette question et n'attend qu'à être exploité.

[36] On savait que les officiers militaires et les fonctionnaires en poste en Acadie poursuivaient souvent leur carrière au Canada, mais il s'agit ici de familles paysannes établies dans les seigneuries de la vallée laurentienne.

# 1755 : L'ANNÉE DE TOUS LES DANGERS POUR LES NEUTRES FRANCOPHONES ET ANGLOPHONES D'AMÉRIQUE DU NORD

**Jeanne Henriette LOUIS**
Université d'Orléans

L'équation habituelle entre histoire et réalité, d'une part, Littérature et mythe d'autre part, est fictve. Histoire et littérature peuvent être toutes les deux vecteurs de mythes et de réalité à la fois. Il est des aspects mal connus de l'histoire événementielle qui révèlent que des grandes œuvres littéraires inspirées sont chargées d'histoire symbolique, compensant ainsi les oublis de l'Histoire officielle. L'histoire de la crise de 1755 et 1756 qui provoqua la fin officielle de la Sainte Expérience de la Pennsylvanie permet également de lire ces analogies dans l'*Evangeline* de Longfellow : la forêt primordiale peut être vue comme la forêt de Penn (Penn-sylvanie), et les retrouvailles d'Evangeline et de Gabriel à Philadelphie comme riches d'un sens symbolique.

The correlation usually made between History and reality on the one hand, Literature and myth on the other, is fictitious. History and Literature may carry both myth and reality at the same time.Forgotten parts of factual history underline that some great literary works are pregnant with symbolical history, making up for the oblivion of official History. The History of the crisis of 1755 and 1756 which sped up the end of the Holy Experiment in Pennsylvania, enables to draw comparisons between primeval Pennsylvania and Acadia. It also enables to discover such similarities in *Evangeline* by Longfellow : the primeval forest can be seen as Penn's forest (Penn-sylvania), and Evangeline's and Gabriel's reunion in Philadelphia as loaden with symbolical meaning.

Le thème de ce colloque, "Mythes et réalités" témoigne d'un désir, bien légitime, de prendre la littérature à bras le corps en s'appuyant sur l'Histoire, de se confronter à la réalité, et de se dégager des mythes. On considère habituellement que les mythes sont véhiculés par la littérature tandis que l'histoire est vecteur de réalité. Cependant l'Histoire a parfois l'impression de mener un combat inégal contre les mythes. Des oeuvres littéraires inspirées ont souvent plus d'emprise sur la population d'un pays que la recherche historique. Dès lors l'historien a l'impression de crier dans le désert. Il a beau considérer la Littérature comme une catégorie mineure, tant que Histoire et Littérature sont considérées comme antinomiques, c'est la Littérature et ses mythes qui emportent les faveurs populaires. Littérature et Histoire jouent ainsi au jeu de "qui perd gagne".

Antonine Maillet nous disait dans sa conférence d'introduction à ce colloque que les historiens racontent l'histoire telle qu'ils la voient, et que les écrivains racontent l'histoire que le lecteur souhaite entendre. Cela expliquerait

le succès des grandes oeuvres littéraires inspirées et la difficulté que l'histoire événementielle rencontre pour toucher un large public. Cependant il est des aspects mal connus de l'Histoire événementielle qui alimentent l'Histoire symbolique, jetant ainsi un pont entre Histoire et Littérature. Dès lors l' Histoire officielle, avec ses omissions et ses déformations, et la Littérature, peuvent être toutes les deux considérées comme vecteurs de mythes et de réalité à la fois. Dans ces conditions la recherche historique et l'analyse littéraire peuvent s'éclairer mutuellement. Il ne s'agit plus alors d'un combat, mais d'une coexistence pacifique. J'essaierai d'illustrer ce propos en introduisant une face mal connue de l'histoire événementielle de la Pennsylvanie au XVIIIème siècle et en réexaminant certains aspects de l'*Evangeline* de Henry Wadsworth Longfellow en maniant le concept d'Histoire symbolique.

## 1755, ANNÉE TRAGIQUE POUR LES ACADIENS : HISTOIRE ET MYTHE

L'année 1755 fournit un exemple intéressant de mélange d'Histoire et de mythe. On sait combien l'année du Grand dérangement a marqué les Acadiens. Ici Histoire et mythe se rejoignent car l'expulsion des Acadiens n'est pas survenue comme un coup de tonnerre dans un ciel serein: c'était l'aboutissement d'une politique continue de la part du gouvernement britannique depuis le Traité d'Utrecht. Les souffrances des Acadiens ont commencé bien avant 1755. Cependant c'est cette année-là que le seuil de rupture a été atteint. 1755 est donc une année historique, particulièrement tragique pour les Acadiens.

D'un autre côté le fait que les Acadiens aient été expulsés de la Nouvelle-Ecosse par le gouvernement britannique les a ancrés dans leur attachement à la langue et à la culture française, ce qui est bien normal. Cependant on sait que les Français neutres ne pouvaient s'identifier complètement ni à la nation britannique ni à la nation française. Dans *La guerre de la conquête, 1754-1760,* Guy Frégault écrit au sujet du Grand dérangement: "politique cependant qui n'est pas spécifiquement britannique: politique de conquête impérialiste que la France s'était révélée prête, neuf ans plus tôt, à mettre en oeuvre dans la mesure où ses besoins l'eussent exigé"[1]. L'identité française des Acadiens les a aidés à résister aux autorités britanniques lorsque ces dernières voulaient leur faire prêter un serment d'allégeance inconditionnelle envers le roi. Mais les Français neutres trouvaient plus difficile de résiter aux injonctions du roi de France que de résister à celle du monarque britannique, et c'est en partie pour cela qu'ils évitaient de s'installer au Canada ou sur l'île du Cap-Breton, restés français. Dans ce cas l'identité française ne suffisait pas pour définir ce que les Acadiens

[1]Guy Frégault, *Histoire de la Nouvelle-France,* IX, *La guerre de la conquête, 1754-1760,* Montréal, Fides, 1975, p. 260.

ressentaient. Leur neutralité correspondait à une dimension supplémentaire qui transcende les questions de langue, de culture, et de nationalité, me semble-t-il.

Afin d'enrichir le débat il est donc intéressant d'étudier également l'année 1755 du point de vue de l'Amérique anglophone en introduisant une histoire qui a été autant oubliée par l'histoire officielle des Etats-Unis que celle de l'Acadie: celle de la Pennsylvanie des origines.

## L'HISTOIRE MAL CONNUE DE LA PENNSYLVANIE DES ORIGINES

La Sainte Expérience de la Pennsylvanie, commencée en 1682, à l'initiative du quaker William Penn, était une tentative pour drainer les immigrants européens qui voulaient incarner un Nouveau Monde spirituel dans le Nouveau Monde géographique. Participaient à cette expérience ceux que l'on regroupe parfois sous la catégorie de "Réforme radicale", ou encore de "Eglises historiquement pacifiques": quakers et mennonites au XVIIème siècle, rejoints par les moraves, Schwenckfelders et Amish au XVIIIème siècle. Certes, des mennonites et des quakers avaient déjà immigré en Amérique britannique avant 1682, mais la fondation de la Pennsylvanie était un événement sans précédent dans la mesure où cette Province fut gouvernée par des quakers pendant 74 ans. La co-existence pacifique avec les Autochtones de la Pennsylvanie était la clef de voûte de cette Expérience, mais la co-existence pacifique avec l'Amérique française en était également une composante importante. Chrétiens et pacifistes, les acteurs de la Sainte Expérience refusaient de diaboliser l'ennemi, préférant transformer leur ennemi intérieur plutôt que de tuer l'ennemi extérieur. C'est donc à leur propre gouvernement, le gouvernement britannique, que ces rebelles d'un style particulier furent confrontés pendant les guerres franco-britanniques, car ils refusaient de participer à ses guerres personnellement et parfois financièrement. Et les débats qui eurent lieu à Philadelphie lors des guerres de la Ligue d'Augsbourg, de Succession d'Espagne et de Succession d'Autriche sont aussi animés et intéressants à étudier que les débats qui opposèrent Acadiens et gouverneurs britanniques dans les Provinces maritimes après le Traité d'Utrecht ce qui n'est pas peu dire.

Au cours de la Guerre de la Ligue d'Ausbourg, Guillaume d'Orange priva William Penn du gouvernement de la Pennsylvanie de 1692 à 1694 en représailles parce que sa Province était réfractaire à l'effort de guerre contre la France. Cela prouve à quel point la Sainte Expérience était une gageure puisque la Pennsylvanie était une colonie qui voulait jouir d'une certaine autonomie. Lorsqu'il fut restauré dans son rôle de gouverneur, William Penn dut promettre que sa colonie serait désormais moins récalcitrante, et de fait, quelques fonds

furent votés par le gouvernement quaker pour financer cette guerre, mais avec beaucoup de réticences[2].

Lors de la Guerre de succession d'Espagne les demandes de financement furent rejetées par l'Assemblée de Pennsylvanie jusqu'en 1709, année où la Pennsylvanie fut enjointe d'aider à financer l'expédition britannique contre le Canada. Il ne put y avoir d'accord entre l'Assemblée et le gouverneur Gookin sur ce point, et aucun argent ne fut envoyé au gouvernement britannique. Un nouvel appel fut lancé en 1711 pour financer la nouvelle expédition contre le Canada, et cette fois 2000£ furent votées accompagnées de la formule "pour le bon usage de la Reine", ce qui était un euphémisme, mais qui allait constituer un précédent[3].

En 1739, au début de la Guerre de Succession d'Autriche, le gouverneur Thomas demanda à l'Assemblée de préparer la défense de la Pennsylvanie. William Penn était mort en 1718, mais nombre de quakers tenaient encore beaucoup au pacifisme de la Province, et à la survie de la Sainte Expérience au-delà de la vie physique de William Penn. Comme le fondateur de la Pennsylvanie avait légué à sa Province en 1701 la Charte des Privilèges et des Libertés avant son retour définitif en Grande-Bretagne, cette charte, très estimée par les pacifistes, était devenue la constitution de la Pennsylvanie. Et l'article premier était considéré comme la clef de voûte de la Sainte Expérience.

En 1739 donc, les quakers de l'Assemblée de la Pennsylvanie expliquèrent à George Thomas que l'article 1er de cette charte donnait aux Pennsylvaniens la Liberté de conscience, qui incluait la Liberté d'objection de conscience, corollaire de l'engagement quaker et mennonite sur le plan religieux. En conséquence, obliger les groupes pacifistes de la Pennsylvanie à porter les armes serait inconstitutionnel. C'était la première fois que les Amis utilisaient cet argument et ils allaient l'utiliser jusqu' à ce que la Charte de 1701 fût remplacée par une nouvelle constitution de la Pennsylvanie, en 1776.

La situation était devenue d'autant plus difficile pour les Amis, que les pacifistes étaient devenus minoritaires en Pennsylvanie et qu'ils étaient de plus en plus critiqués par la population car ils refusaient de prendre des mesures de défense contre les attaques indiennes, de venues fréquentes aux confins de la Province. En outre les fils de William Penn, John, Thomas et Richard, reniaient l'héritage spirituel de leur père et revendiquaient son héritage matériel:

---

2 Cf. Jeanne Henriette Louis et Jean-Olivier Héron,*William Penn et les quakers. Ils inventèrent le Nouveau Monde,* Paris, Découvertes/Gallimard n°90, 1990.

3 Peter Brock, *The Quaker Peace Testimony, 1660 to 1914,*York, G.B. Sessions, 1990, p. 100.

la propriété de la Pennsylvanie. Ils avaient quitté la Société religieuse des Amis, et n'étaient pas tendres avec elle. Le Gouvernement quaker parvint encore à éviter une participation directe à la guerre, grâce à la formation du Parti quaker au début des années 1740. Mais certains quakers eux-mêmes manquaient désormais de conviction dans leur pacifisme[4].

L'arrivée de Benjamin Franklin au sein du gouvernement précipita la crise qui couvait. Résolument francophobe, il critiquait les quakers pour leur pacifisme, et il parvint à entraîner les plus riches et les plus conservateurs d'entre eux vers l'acceptation d'une entrée en guerre de la Pennsylvanie.

En juillet 1755, la victoire des Français sur le Général Braddock près du fort Duquesne déclencha une période de guerilla indienne sur la frontière: les vieux amis de William Penn, les Delaware et les Shawnees, trompés de plus en plus souvent par les Pennsylvaniens lors des ventes de leurs terres, étaient devenus les ennemis de la Province.

Les élections de l'Assemblée annuelle en octobre 1755 coincidèrent justement avec les premières attaques indiennes sur les habitations de la frontière. Comme d'habitude le Parti quaker emporta une majorité écrasante. Mais les membres du Parti quaker allaient progressivement à la dérive par rapport aux valeurs quakers, et se laissaient influencer par Benjamin Franklin. En novembre 1755 l'Assemblée vota l'allocation de 60000 livres "pour le bon usage du roi", et la mise sur pied d'une milice pour la Province. Un impôt fut également voté pour réunir l'argent qu'on devait envoyer au roi pour la guerre non encore déclarée par la Pennsylvanie contre les Français. Les quakers les plus pacifistes lancèrent un refus de payer l'impôt. Les plus influents parmi eux furent John Woolman, John Churchman, Antoine Benezet et Samuel Fothergill. Vingt-et-un quakers signèrent un document rédigé en grande partie par John Woolman: "Epitre de tendre amour et de mise en garde à l'adresse des Amis de Pennsylvanie" daté du 16 décembre 1755 dans lequel les auteurs expliquaient pourquoi ils refusaient de payer l'impôt militaire.

Au début de 1756 la crise politique s'intensifia. Afin de rendre encore plus fragile la position du parti quaker, ses adversaires essayèrent d'imposer le serment à tous les candidats à une fonction officielle. C'était un vieux projet qui revenait cycliquement comme un serpent de mer, dans la mesure où les quakers refusaient de prêter serment, mais les quakers britanniques veillèrent à ce que cette loi ne fût pas votée par le Parlement à Londres.

---

[4] *Ibid.*, p. 105 et Jack Marietta, "Quaker self-consciousness in Pennsylvania" in *Seeking the Light*, par J.W. Frost et John Moore, Wallington, Pennsylvanie, Pendle Hill Publications, 1986, p. 88.

Comme l'arrière-pays souffrait des attaques indiennes, ses habitants, en particulier les Irlandais, en voulaient aux quakers de ne pas les défendre. Pour répondre à cette situation pendant les mois d'hiver, la province fut pratiquement mise sur pied de guerre, cependant que les Amis de Philadelphie imploraient l'Assemblée et le gouverneur de renoncer à toute guerre, affirmant que les problèmes avec les Autochtones pouvaient se résoudre de façon non-violente. Mais le Gouverneur Robert Hunter Morris déclara la guerre aux Delawares et aux Shawnees le 12 avril 1756. L'Assemblée supervisa directement les dépenses du budget militaire, et prit la responsabilité de recruter des soldats pour organiser une milice. Or dans cette Assemblée, 28 membres sur 36 étaient, au moins nominalement, membres de la Société des Amis.

La pression exercée par les quakers anglais sur les membres quakers de l'Assemblée de la Pennsylvanie, s'ajoutant au malaise que ces derniers éprouvaient de toute façon, provoqua finalement la démission de six des Amis les plus concernés au sein de l'Assemblée, sous la conduite de James Pemberton. Les autres ne démissionnèrent pas nécessairement, mais leur rôle devint secondaire. Benjamin Franklin avait gagné. Il s'empara du Parti quaker, qui, de Parti de la paix qu'il était à l'origine, devint Parti de la guerre. Le seuil de rupture eut donc lieu en 1756 pour la Sainte Expérience de la Pennsylvanie.

## 1755 ET 1756, SEUIL DE RUPTURE HISTORIQUE ET MYTHIQUE POUR LA PENNSYLVANIE

L'année 1755 était donc l'année de tous les dangers pour la Sainte Expérience de la Pennsylvanie, et de fait la déclaration de guerre du 12 avril 1756 sonna le glas de cette expérience. Les années 1755-1756 furent vécues comme une période de deuil par ceux parmi les quakers, les mennonites, les Moraves pour qui le pacifisme était encore une valeur très importante. Mais dans la mesure où il n'était plus possible de concilier le gouvernement de la Pennsylvanie avec les valeurs quakers, les quakers "purs et durs" estimaient qu'il valait mieux sacrifier l'exercice du pouvoir politique plutôt que l'idéal quaker, et c'est pourquoi ils encouragèrent leurs coreligionnaires à démissionner du gouvernement. La Pennsylvanie s'était banalisée. Elle avait perdu sa spécificité, et basculé de la paix vers la guerre.Le rêve de William Penn tournait au cauchemar.

Comme pour l'histoire de l'Acadie, ce seuil de rupture appartient la fois à l'histoire et au mythe. Là non plus l'entrée en guerre de la Pennsylvanie n'est pas survenue comme un coup de tonnerre dans un ciel serein. La Sainte Expérience se dégradait depuis plusieurs décennies. Certains quakers s'étaient considérablement enrichis et n'avaient su transmettre leurs valeurs à leurs descendants. La bonne volonté ne manquait pas parmi les acteurs de la Sainte

Expérience, mais la gageure que représentait cette expérience aurait exigé une ascèse plus grande. Les années 1755 et 1756 n'en demeurent pas moins des années historiques pour la Pennsylvanie.

Le concept de coexistence pacifique entre colons français et britanniques en Amérique du Nord, avait pourtant une base politique puisque l' accord de Whitehall signé à Londres le 16 novembre 1686 prévoyait la neutralité des colonies en cas de guerre entre les métropoles[5]. En 1701, Brouillan, faisant part de sa nomination à son homologue de la Nouvelle-Angleterre, a, suivant ses instructions, souhaité la bonne entente. Il propose d'en revenir à la neutralité des guerres européennes. Enfin en 1706 Joseph Dudley, gouverneur du Massachusetts, fait porter à Vaudreuil un projet de neutralité[6], mais Vaudreuil finit par abandonner tout projet de ce genre [7].

Les Acadiens, d'un côté, les acteurs de la Réforme radicale, de l'autre, ne faisaient que respecter le Traité de Londres, chacun à sa manière, et souvent sans le savoir. Ils créaient pour des raisons différentes un espace intermédiaire entre les deux puissances impériales, un lieu de créativité, de résolution des conflits et de coexistence pacifique, qui n'était pas l'apanage d'une seule langue et d'une seule culture, ni d'une seule Eglise, mais qui émanait de deux langues, de deux cultures, et de plusieurs Eglises chrétiennes. Si cet univers a été fortement ébranlé lors des années 1755 et 1756, il n'a cependant pas été détruit. On sait que l'Acadie a survécu au Grand dérangement, et les acteurs de la Réforme radicale on survécu à la fin de la Sainte Expérience. Simplement ils ont été marginalisés et évincés du pouvoir politique.

## NEUTRALITÉ ET PACIFISME, UNE COMPOSANTE MAL CONNUE DE L'IDENTITÉ PREMIÈRE DES ÉTATS-UNIS

Dans l' Amérique britannique coloniale on peut remarquer que la tradition pacifique et neutraliste ne s'est jamais interrompue. Elle a été représentée principalement par l'Association pour préserver la paix avec les Indiens et par la neutralité de l'île de Nantucket.

"L'Association des Amis ayant pour but de restaurer la paix avec les Indiens par des mesures pacifiques" était un groupe informel fondé en 1756 par des quakers de Philadelphie quelques mois après la déclaration de guerre afin de prolonger l'esprit de la Sainte Expérience et de limiter les dégâts psychologiques

---

5 Robert Rumilly, *L'Acadie française, 1497-1713*, Montréal, Fides, 1981, p. 138.
6 *Ibid.*, 4 p. 197
7 *Ibid.* , 1 p. 202.

et physiques causés par ladite déclaration. Bien que cette association ait souvent rencontré un certain mépris de la part des historiens, son rôle dans la guerre de Sept ans est réhabilité par un article de Robert Daiutolo dans *Quaker history*. Robert Daiutolo défend la thèse que en amadouant les Delaware ainsi que d'autres tribus qui étaient passées du côté français, cette Association facilita, bien involontairement d'ailleurs, la victoire des Britanniques dans la guerre de sept ans. De fait, la paix fut signée avec les Delaware en août 1757, et elle atteignit d'autres tribus lors de la conférence qui eut lieu à Easton en 1758[8]. Si la Pennsylvanie était entrée dans une logique de guerre sans faille, sans doute aurait-elle été victime de la vindicte de ses propres indiens.

Un autre relais de la Sainte Expérience de la Pennsylvanie en matière de neutralité liée au pacifisme a été pris par l'île de Nantucket, au sud de Boston. Cette histoire insolite d'un petit territoire de la Nouvelle-Angleterre peut intéresser les Acadiens car il témoigne d'une tentative pour échapper au monde clos des Puritains. Achetée en 1641 par le pasteur Thomas Mayhew qui voulait s'éloigner de la rigueur puritaine du Massachusetts, Nantucket a été colonisée seulement à partir de 1659, après que Mayhew l'eut vendue à dix colons britanniques, tous plus ou moins dissidents à l'égard de l'orthodoxie puritaine, influencés par les courants baptiste et anabaptiste, donc par la Réforme radicale. Parmi les premiers artisans de cette colonisation, on trouve Peter Folger, qui allait devenir le grand-père maternel de Benjamin Franklin. Instituteur, forgeron, prédicateur baptiste et arpenteur, Peter Folger fut invité à résider sur l'île par les premiers propriétaires en raison de ses nombreux talents. Ami des Algonquins de l'île, Peter Folger avait appris leur langue et il servit d'interprète et de médiateur entre ces premiers habitants de l'île et les colons.

Au début du XVIIIème siècle un groupe quaker, dont la filiation spirituelle remonte jusqu'à Peter Folger, s'établit sur l'île, fondé par Mary Coffin Starbuck. Ce groupe grandit rapidement, au point que le quakerisme devint la religion dominante de l'île au cours des décennies suivantes. Avec le quakerisme une tradition de refus de se défendre contre les Français s'instaura progressivement lors des guerres franco-britanniques du XVIIIe siècle. Après la fin de la Sainte Expérience de la Pennsylvanie, des missionnaires quakers de Philadelphie en quête de relais vinrent à Nantucket pour ancrer l'île dans une politique de neutralité. De fait, les quakers de Nantucket demandèrent à être

[8]Robert Daiutolo,"The role of the Quakers in Indian Affairs during the French and Indian Wars", *Quaker History*, 1988, vol. 77, n°1.

exemptés du devoir militaire pendant la Guerre de Sept ans, et ils obtinrent satisfaction[9].

Profitons de cette escale à Nantucket pour signaler que le 8 février 1756, trente-trois réfugiés Acadiens arrivèrent sur l'île. Les Nantuckois s'occupèrent d'eux jusqu'au 14 août. De là les Acadiens se dirigèrent vers Philadelphie, puis vers La Nouvelle Orléans[10]. C'est d'ailleurs à cette occasion que les Nantuckois entendirent parler de l'Acadie comme d'un Eden perdu. Cela incita certains d'entre eux à s'installer en Nouvelle-Ecosse à partir de 1761 pour étendre le secteur de la pêche à la baleine[11], ce qui incita John Bartlet Brebner à écrire un livre intitulé *The neutral Yankees of Nova Scotia* [12].Bon nombre de ces Nantuckois neutres étaient d'ailleurs des cousins de Benjamin Franklin. C'était le cas des familles Folger, Coleman, Barnard, Gardner, entre autres. Benjamin Franklin était resté en bons termes avec eux, bien que lui-même fût loin d'être neutre.

On retrouve également des Nantuckois neutres en France, à Dunkerque, à l'époque de la révolution française. La famille Rotch s'est intallée là-bas avec ses navires à partir de 1786 et a entraîné plusieurs autres familles quakers nantuckoises actives dans la pêche à la baleine. Et pendant la révolution française, le 10 février 1791, la famille Rotch a présenté à l'Assemblée nationale en même temps que Jean de Marcillac, représentant les quakers français, une pétition en faveur d'une révolution non-violente qui s'inscrit dans le droit fil de la Pennsylvanie des origines, à laquelle Mirabeau, président de l'Assemblée à cette époque, n'accorda guère d'attention, tandis qu'il adulait Benjamin Franklin, fossoyeur de l'Amérique française et de la Sainte Expérience.

Or en France, Benjamin Franklin a souvent été pris pour un quaker, et les erreurs de la révolution française témoignent d'un amalgame entre mythe et réalité. Paradoxalement, Mirabeau était de ceux qui, à l'instar de Jacques-Pierre Brissot, admiraient les quakers. Mais entre le faux quaker qu'était Benjamin Franklin et les quakers patentés qui présentèrent la pétition de 1791, Mirabeau

---

[9]Arthur Worrall, *Quakers in the Colonial Northeast,* Hanover, N.H., University Press of New England, 1980, p.136.

[10] Alexander Starbuck, *The History of Nantucket: county, island, and town,* Rutland, Vermont, Charles Tuttle cy, 1969, p. 108.

[11] Joseph Lawrence Mc Devitt, *The House of Rotch. Maritime Whaling Merchants, 1734-1828,* New York & London, Garland Publishing, 1986, p. 99.

[12] John Bartlet Brebner, *The neutral Yankees of Nova Scotia,* New York, Colombia University Press, 1937.

choisit résolument Benjamin Franklin[13]. En même temps les Rotch et Benjamin Franklin avaient comme ancêtre commun Peter Folger, de Nantucket. Ils étaient cousins éloignés. Le vrai et le faux se côtoient et s'entremêlent. On doit apprendre à tout relativiser.

L'espace de créativité que représentaient les neutres anglophones et francophones d'Amérique du Nord au XVIIème et XVIIIème siècles, permet de relativiser les prétensions des Etats-Unis à la neutralité lors de la naissance de la jeune république dans les années 1790. Ainsi que l'a expliqué Marie-Jeanne Rossignol lors d'une communication au Colloque de l'E.E.A.S. à Séville en 1992, la neutralité et l'isolationnisme revendiqués par les textes officiels des Etats-Unis à l'Egard de l'Europe masquaient souvent une politique particulièrement expansionniste et agressive à l'égard des Autochtones sur le continent nord-américain[14]. Si on compare cette prétention à la neutralité à la discrète mais réelle tradition de neutralité des groupes évoqués dans cet article dans l' Amérique coloniale, on saisit la distance qui sépare ces deux attitudes[15].

## L'ARRIVÉE DE 450 ACADIENS EN PENNSYLVANIE EN 1755

La rencontre entre des Acadiens déportés et la Pennsylvanie a eu effectivement lieu, justement lors de l'année fatidique de 1755 lorsque quatre-cent cinquante d'entre eux sont arrivés à Philadelphie. Et là ils ont connu de la Pennsylvanie les côtés sombres et les côtés lumineux. Ils ont eu la chance d'être secourus par Antoine Benezet, immigré français protestant devenu quaker, ainsi que par quelques autres quakers, mais en même temps ils ont été victimes d'une réaction de rejet de la part de la majorité de la population car la Sainte Expérience se terminait, et la Pennsylvanie était à la veille d'une déclaration de guerre contre les Français et les Indiens, sous l'influence, entre autres, de Benjamin Franklin[16].Les Acadiens exilés sont arrivés à Philadelphie, à la fin de la Sainte Expérience, de même qu'ils arrivent en Louisiane, quand celle-ci n'est plus française.

---

13 Cf. Jeanne Henriette Louis, "Benjamin Franklin et les quakers: chassés-croisés identitaires", *Frontières* n°4, octobre 1992, Presses de l'Université de Paris-Sorbonne, pp. 165-180.

14 Marie-Jeanne Rossignol, "Early isolationism revisited: neutrality and beyond in the 1790's". Colloque de l'Association européenne d'Etudes américaines à Séville, avril 1992.

15 Cf. Jeanne Henriette Louis, "La révolution atlantique en contrepoint", *Confluences*, Université de Paris X, n°IV , 1991, pp. 41-49.

16 Cf. Simone Vincens, *Les indomptés*, Rayne, Louisiane, Hébert Publications, P.O. box 147, 1990.

## L'*EVANGÉLINE* DE LONGFELLOW, SOURCE D'HISTOIRE SYMBOLIQUE

A la lumière de l'histoire de la Pennsylvanie des origines, l'*Evangeline* de Longfellow peut apparaître comme un vecteur d'histoire symbolique. Le poème débute en évoquant la forêt primordiale, "the forest primeval". Or la Pennsylvanie, c'est la forêt de Penn. Comme les bois de l'Acadie, la Pennsylvanie des origines est aussi une forêt primordiale. Consciemment, Longfellow nous amène d'ailleurs à Philadelphie dans le sillage d'Evangéline: "Sur la terre délicieuse arrosée par les eaux du Delaware, gardant sous ses ombrages le nom de l'apôtre Penn, s'élève sur les rives de son cours majestueux la cité qu'il fonda. C'est sur ce rivage que la mer agitée avait fait aborder Evangéline, l'exilée, qui trouvait parmi les enfants de Penn un foyer et un pays.[17]"

Evangéline termine son périple et sa vie à Philadelphie, où elle a retrouvé son fiancé Gabriel mourant. A Philadelphie, Longfellow nous dit que son oreille aimait entendre le tutoiement des quakers car cela évoquait pour elle le passé, l'ancien pays d'Acadie, où tous les hommes étaient égaux, et tous étaient frères et soeurs. Certes l'affirmation est exagérée et mythique, aussi bien en ce qui concerne les Acadiens qu'en ce qui concerne les quakers, surtout lorsque ces derniers s'enrichissaient. Mais elle n'est pas sans fondement. Une comparaison assez détaillée et nuancée des Acadiens et des quakers au XVIIIème siècle nous est fournie par le Mémoire de Maîtrise de Laure Bernard, étudiante à Orléans, intitulé "Comparaison entre la neutralité des Acadiens et celle des quakers en Amérique du Nord entre 1713 et 1756"[18].

Le poème de Longfellow lui-même nous donne une histoire contrastée de Philadelphie puisque nous apprenons à la fin du récit qu'une sorte de peste, présagée par des signes étonnants, s'est abattue sur Philadelphie. On peut voir dans cet assombrissement de la "Cité de l'Amour fraternel", la fin de la Sainte Expérience, survenue justement après 1755, l'année de tous les dangers.

D'autre part on peut remarquer des coincidences intéressantes de dates dans l'histoire événementielle de Grand-pré, de la Pennsylvanie et de la Louisiane. Ces trois régions ou territoires ont été fondés en 1682 et ont vu leur destin basculer avec l'année 1755 et la Guerre de Sept ans. Or c'est ce triangle

---

17 Henry Wadsworth Longfellow, *Evangeline. A Tale of Acadie,* Bantam, 1966, p. 69.

18 Laure Bernard,"Comparisons between Acadians' and Quakers' neutrality in North America between 1713 and 1756", Mémoire de Maîtrise soutenu à l'Université d'Orléans en juillet 1994.

destin basculer avec l'année 1755 et la Guerre de Sept ans. Or c'est ce triangle que l'on retrouve dans *Evangeline*, et c'est peut-être ce qui explique la grande popularité de ce poème.

La problématique, esquissée ici à grands traits, demande à être nuancée et affinée, bien sûr, et c'est ce qu'a commencé à faire Laure Bernard. Mais il nous a semblé qu'il était intéressant d'introduire l'histoire de la neutralité dans l'Amérique coloniale britannique dans le débat actuel sur l'identité de l'Acadie. C'est là une occasion de considérer l'Histoire symbolique comme un pont entre l'Histoire événementielle et les grandes œuvres littéraires inspirées.

## *Conclusion :*

Comme Antonine Maillet, je pense que mythe et réalité sont inextricablement mêlés, mais ma démarche va de l'histoire vers la littérature. C'est la partie de l'Histoire évenementielle qui se rapproche le plus des mythes qui a souvent été oubliée. Quand on redonne vie à cette Histoire, on découvre que les grandes oeuvres littéraires inspirées sont chargées d'histoire symbolique. Comme l'a dit Gilles Dorion dans sa communication à ce colloque sur le mythe de la déportation, ces oeuvres littéraires relatent le vraisemblable plus que le vrai. Consciemment ou inconsciemment, l'écrivain et le poète, retrouvent ce dont l'histoire classique privait ses lecteurs. Dès lors "l'histoire que le lecteur souhaite entendre" n'est pas sans fondement. Elle a des racines dans la réalité. Si on tient compte de l'histoire de la Sainte Expérience de la Pennsylvanie (forêt de Penn) et de sa périclitation en 1755 et 1756, la forêt primordiale d'*Evangeline*, la réunion d'Evangeline et de Gabriel à Philadelphie, retrouvent tout leur sens sur le plan de l'histoire symbolique, vraisemblable sur le plan collectif à défaut d'être vraie sur le plan individuel.

# LA RÉPUBLIQUE DU MADAWASKA : DE L'ÉPHÉMÈRE AU MYTHE

**Robert PICHETTE**
Moncton

Machiavel a parlé de ces gens qui ont imaginé des républiques et des principautés dont on n'a jamais connu l'existence. Il en est une en Acadie dont l'existence est sérieusement mise en doute à intervalles plus ou moins réguliers. Elle suscite des passions tant chez les tenants de son existence, si éphémère ait-elle été, que ses dénonciateurs, gardiens d'une orthodoxie dite « acadienne » qui, parfois, prennent de larges libertés avec l'histoire. Pourtant, le Madawaska n'est pas l'Atlantide.

Machiavel wrote about those people who imagined republics and principalities the existences of which have remained unknown. Acadia has sheltered one about which people are deeply suspicious at more or less regular intervals. She arouses passions among her supporters, however ephemeral her existence may have been, as well as among her denouncers, who sometimes take great liberties with History. Still Madawaska is not Atlantis.

Le territoire a une existence politique[1] propre depuis le 25 novembre 1683 alors que le gouverneur et l'intendant de la Nouvelle France concédaient à Antoine et à Marguerite-Angélique Aubert de la Chesnaye, enfants d'un riche marchand de Québec,

> ... trois lieues de terre le long de chacun des deux bords de la rivière Madoueska, proche la rivière Saint-Jean, avec le lac Ceumiscouta [Témiscouata], et deux lieues de profondeur, [...] le tout en fief et seigneurie, haute, moyenne et basse justice, avec le droit de chasse et de pesche dans l'estendue des dits lieux ... [2].

---

[1] À l'origine, le Madawaska faisait partie du comté de York, puis de Victoria. Le paroisse civile de Madawaska fut érigée en 1833 et un bureau de poste du même nom exista de 1837 à 1864 dans la région d'Edmundston. Le comté, autrefois doté d'attributions politiques et administratives au niveau municipal, fut érigé en 1873.

[2] *Pièces et documents relatifs à la tenure seigneuriale demandés par une adresse de l'Assemblée législative 1851*, Québec, 1852, Imprimerie de E.R. Fréchette. La seigneurie fut saisie et adjugée par la prévôté de Québec à Joseph Blondeau dit la Franchise le 19 octobre 1709; adjugée le 29 juillet 1755 par la prévôté de Québec à Pierre Claverie, vendue après la Conquête à Richard Murray et revendue par lui, le 2 août 1768, à Malcolm Fraser.

C'est cette région, dont le nom s'étendra dès la fin du XVIIIe siècle à un territoire infiniment plus considérable que la seigneurie originale, qui fera l'objet de la convoitise des États-Unis, pays nouveau, et du Canada, pays en devenir.

La région du Madawaska est sise au nord de la province du Nouveau-Brunswick et partage une frontière commune avec l'État américain du Maine et la province de Québec. Elle tire son nom de la rivière Madawaska, longue d'une trentaine de kilomètres à peine, dont la source se trouve dans le lac Témisouata, au Québec. Elle coule en direction sud-est dans la rivière Saint-Jean, elle-même frontière internationale entre le Canada et les États-Unis depuis sa source jusqu'à Grand-Sault, au Nouveau-Brunswick. Le nom, comme une quantité impressionnante de toponymes au Nouveau-Brunswick, est d'origine amérindienne et dérivé de *Medawaskak,* du Malécite, un clan amérindien de la confédération abénaquise, proche des Micmacs[3].

Il signifierait, selon de nombreux auteurs, dont des spécialistes des langues amérindiennes, « place des porcs-épics »[4], ou encore, « qui murmure à son embouchure »[5]. D'autres explications ont été données mais c'est la place, ou la terre, des porcs-épics qui, à tort ou à raison, a prévalu, de sorte que le porc-épic, mammifère plus gros qu'un hérisson, est devenu la mascotte de nombreux festivals au Madawaska et, parfois, a été promu au rang de symbole héraldique[6]. Il figure comme symbole central des pseudo-armoiries de la « République », adoptées en 1949 [7].

---

3 Jacques Rousseau et George W. Brown, « Les Indiens du nord-est de l'Amérique du Nord », *Dictionnaire Biographique du Canada,* Vol. 1, Presses de l'Université de Toronto/Les Presses de l'Université Laval, 1966, p. 5-16.

4 *Erethizon dorsatum*, mammifère rongeur qui se défend avec des milliers de piquants et qui se nourrit d'écorce d'arbres, principalement du tamarack.

5 Alan Rayburn, *Geographical names of New Brunswick,* Toponymy Study 2, Canadian Permanent Committee on Geographical Names, Énergie, Mines et Resssources Canada, Ottawa, 1975, p. 167. Sur l'origine de ce toponyme on peut lire également : John E. Vallilée, « Notre histoire - Deux noms historiques », *Le Madawaska,* Edmundston, N.-B., 12 janvier 1983, p. 11-A., et J.-A. Robert Pichette, « Le Madawaska terre du porc épic? », *Le Madawaska*, Edmundston, N.-B., 22 mai 1958, p. 9 et 11.

6 On le retrouve notamment dans les armoiries de la ville d'Edmundston, qui se veut la capitale de la « République » du Madawaska, de la ville de Saint-Basile, paroisse-mère du Madawaska, et de la Fédération des Agriculteurs du Madawaska. Un projet de drapeau pour la mythique « République », élaboré en 1955 par l'auteur, donnait la place d'honneur au porc-épic (Robert Pichette au Dr. P.C. Laporte, St-Hubert, 7 octobre 1955).

7 Conçues par feu l'honorable J.-Gaspard Boucher, ancien ministre dans le gouvernement du Nouveau-Brunswick et par feu le docteur Paul-Carmel Laporte,

L'importance stratégique du Madawaska vient du fait que la région était l'une des principales voies d'accès, par eau et par portage, du Québec vers l'Acadie. Cette vocation s'est naturellement maintenue après la cession de l'Acadie et la création de la colonie britannique de la Nouvelle-Écosse, puis du Nouveau-Brunswick, colonie détachée de cette dernière en 1784[8]. Or cette vaste région au nord du Nouveau-Brunswick n'était, à l'époque, habitée que par de rares amérindiens et d'aucuns blancs. Route de commerce et route militaire, elle allait faire l'enjeu d'âpres disputes entre le Québec, plus tard le Bas-Canada et sa colonie sœur du Nouveau-Brunswick. Les deux colonies, en principe et en fait sous la même couronne, se disputeront longtemps la juridiction d'un territoire contesté par l'État du Maine, territoire détaché de l'État du Massachusetts, érigé en État américain souverain en 1820.

Ce pot-pourri juridictionnel provenait de l'interprétation qu'il fallait donner au traité de Paris, signé le 3 septembre 1783, par lequel l'Angleterre reconnaissait les États-Unis. Ce traité devait affecter profondément le Canada et il faudra longtemps avant que les frontières définitives soient établies ... et respectées.

L'article II du traité de Paris définissait les frontières qui nous intéressent comme suit :

> [...] à l'est par une ligne à tracer par le milieu de la rivière Sainte-Croix, de son embouchure dans la baie de Fundy à sa source, et de sa source directement au nord jusqu'aux susdits *highlands* qui séparent les cours d'eau se déversant dans l'océan Atlantique de ceux qui se déchargent dans le fleuve Saint-Laurent [...] [9]

---

d'Edmundston, et enregistrées au Bureau des marques de Commerce, Ottawa, le 5 avril 1949. - Renseignements contenus dans une brochure publicitaire imprimée le 9 juin 1993 pour le compte de la ville d'Edmundston par Le Madawaska Ltée. La brochure reprend, semble-t-il, un texte antérieur qui serait dû à Maurice Lacasse, ancien rédacteur à l'hebdomadaire *Le Madawaska*. Archives de l'auteur. Curieusement, le sceau adopté par le conseil de la municipalité du comté de Madawaska portait des symboles typiquement canadiens : un castor entouré d'une couronne de feuilles d'érables et la devise de l'Acadie, adoptée en 1884, L'Union fait la force. *By-Laws of the Municipality of Madawaska 1896 Règlements de la Municipalité de Madawaska,* No 1, « Règlement Établissant un Sceau Commun pour la Municipalité de Madawaska. »

8 Sur les origines et le développement du Nouveau-Brunswick jusqu'à la Confédération, W. Stewart MacNutt, *New Brunswick - A History : 1784-1867*, MacMillan of Canada, Toronto, 1963, 496 p.

9 Guy Frégault, Marcel Trudel, *Histoire du Canada par les textes,* Tome I (1534-1854), Fides, Montréal et Paris, 1963, p. 155.

La France, par nostalgie pour son ancienne colonie peut-être, par prudence certainement, s'était opposée aux vastes frontières reconnues aux Américains. Sa prescience allait très vite s'avérer fondée car les prétentions territoriales américaines qui, dorénavant, avaient le droit international pour elles, s'exerceraient immédiatement. L'enjeu était de taille puisque les États-Unis allaient réclamer un espace qui incluraient non seulement le nord du Nouveau-Brunswick mais encore une partie importante du Québec. Le problème venait de ce que les « susdits *highlands* », autrement dit, les terres hautes, étaient inexistantes à moins que l'on ne pénètre jusqu'en Gaspésie. Les arbitres se rabattront sur Mars Hill, une colline respectable dans l'État du Maine[10].

C'est donc dans un territoire qui restera longtemps juridiquement flou que des Acadiens, des Canadiens et des Américains cohabiteront pour un temps en otages de leurs gouvernements respectifs. Le plus remuant de ces derniers, John Baker, deviendra un véritable héros aux yeux de ses concitoyens Américains.

Les premiers colons sédentaires du Madawaska étaient deux demi-frères venus du Canada : Pierre Lizotte et Pierre Duperré. Le premier y passa en 1782 alors qu'il n'avait que quatorze ans pour commercer avec les Amérindiens. Duperré le suivit l'année suivante. Un commissaire américain, le colonel John G. Deane[11], affirme, en 1831, qu'ils furent les premières personnes à établir leur résidence au Madawaska[12]. Ils ne seront pas seuls longtemps.

L'année suivante, le général Haldimand, gouverneur du Canada, écrivait au gouverneur Parr de la Nouvelle-Écosse, pour lui recommander Louis Mercure, un courrier acadien qui jouissait de la confiance des autorités britanniques. Né en 1753 à Port-Lajoie, à l'Île Saint-Jean, actuelle province de

---

10 La question des frontières a été traitée à fond par W.D. Ganong, « A Monograph of the Evolution of the Boundaries of the Province of New Brunswick », *Mémoires de la Société Royale du Canada,* Vol. 11, 1901, p. 304 et al.

11 Deane, qui fut président du sénat de l'État du Maine et gouverneur de l'État en 1843, fut délégué par la Législature du Maine pour enquêter systématiquement dans le territoire en dispute avec un collègue, Edward Kavanagh, qui fut député du Maine en 1826, secrétaire du sénat en 1830 et, plus tard, chargé d'affaires des États-Unis à Lisbonne.

12 « They were the first persons who commenced their residence at Madawaska. » Deane au gouverneur de l'État du Maine, 2 novembre 1831, cité par William Obder Raymond, « State of the Madawaska and Aroostook Settlements in 1831 - Report of John G. Deane and Edward Kavanagh to Samuel E. Smith, Governor of the State of Maine », *Collections of the New Brunswick Historical Society,* No 9, St. John, Nouveau-Brunswick, 1914, p. 480.

l'Île-du-Prince-Édouard, Mercure avait obtenu la concession d'une île dans la région de Sainte-Anne-des-Pays-Bas, l'actuelle Fredericton, capitale du Nouveau-Brunswick[13].

Des familles acadiennes, dont celle de Mercure, avaient cherché refuge, après la Déportation, dans la région de Sainte-Anne-des-Pays-Bas mais les autorités britanniques ne faisaient que les y tolérer car, avec l'influx des loyalistes fuyant la révolution américaine, les autorités coloniales entendaient les y installer.

Mercure qui, en sa qualité de courrier militaire et civil, connaissait très bien la région du Madawaska et du Témiscouata, demanda, en 1783, l'appui du gouverneur Haldimand pour obtenir des terres pour lui et ses compatriotes au Madawaska. Dans sa lettre au gouverneur Parr, Haldimand précise que les Acadiens désiraient se rapprocher du Canada afin d'y pratiquer plus librement leur religion, ayant ainsi moins de difficulté à obtenir des prêtres[14]. Haldimand avait l'intention de leur concéder des terres à partir de Grand-Sault le long de la rivière Saint-Jean, ce qui aurait eu l'avantage de faciliter grandement les communications entre la Nouvelle-Écosse et le Canada tout en favorisant les intérêts des parties concernées[15].

On voit par là que le gouverneur du Canada considérait que le territoire du Madawaska était sous sa juridiction et non celle de la Nouvelle-Écosse. En 1786, vingt familles acadiennes quittèrent la région de Fredericton, fondée comme capitale de la nouvelle colonie du Nouveau-Brunswick en 1784, pour s'établir au Madawaska. En 1790, un nouvel influx de familles acadiennes vinrent grossir les rangs de l'établissement du Madawaska si bien que, en 1787,

---

13 Sur Mercure, lire l'étude que lui consacre Roger Paradis, « Louis Mercure fondateur du Madawaska », *Les Cahiers,* Société historique acadienne, Vol. 20, No 1, 1989, p. 49-56. Sur la colonisation française de la rivière Saint-Jean, lire Marie-Claire Pitre, Denise Pelletier, *Les Pays Bas : Histoire de la région Jemseg-Woodstock pendant la période française (1604-1759)*, Société d'histoire de la rivière Saint-Jean, 1985, 165 p.

14 « ... having informed me that many of his countrymen wished to migrate into this Province for the sake of enjoying their religion with more liberty, and less difficulty in procuring priests [...], Haldimand à Parr, 27 novembre 1783, dans W.O. Raymond, *Winslow Papers A.D. 1776-1826,* New Brunswick Historical Society, St. John, N.B., The Sun Printing Company Ltd., 1901, p. 149.

15 Haldimand à Parr, [...] which will contribute much to facilitate the communication so much desired between the two Provinces, and which may be attended with circumstances very favourable for their mutual interests. », *ibid.*

le gouverneur Carleton concédera 16 000 acres à quatre vingt familles acadiennes, à charge pour elles d'en faire le partage équitable[16].

Cet établissement nouveau faisait l'objet de la sollicitude du gouverneur du Canada, lord Dorchester qui, en janvier 1787, ayant appris que les Acadiens avaient, une fois de plus, été dépossédés, tançait rondement son frère, sir Thomas Carleton, gouverneur du Nouveau-Brunswick, et l'incitait à leur concéder des terres en bonne et due forme dans la région du Madawaska. Entretemps, et jusqu'à ce que les circonstances s'y prêtent, on devait leur donner une assurance générale que des terres leur seraient concédées, et que cette promesse devait demeurer inviolable[17].

La promesse sera tenue et l'établissement prospérera, non sans que leur ancien bourreau, le tristement célèbre Edward Winslow, les considère avec mépris et estime que, malgré l'octroi généreux de titres de propriétés en compensation de leur double spoliation, ils ne s'étaient jamais réconciliés[18]. Pourtant, en 1808, le même Winslow, alors président du Conseil, — c'est-à-dire assumant par intérim le gouvernorat du Nouveau-Brunswick — devait admettre au gouverneur général, sir James H. Craig, que l'établissement de Madawaska était florissant, que les habitants détenaient leurs titres légitimement des autorités coloniales du Nouveau-Brunswick et qu'ils étaient gouvernés par ses lois. Mieux encore, à la demande des habitants, il avait lui-même nommé Pierre Duperré — un homme qui avait un certain ascendant sur eux écrit-il —, capitaine de milice. Or Winslow reconnaissait explicitement dans cette lettre que le Madawaska se trouvait en territoire américain bien que la juridiction britannique y prévale[19].

Déjà, en 1799, Edward Winslow, dans une lettre au secrétaire des commissaires nommés pour déterminer la frontière est du Nouveau-Brunswick, s'attendait à ce que le Madawaska passe aux Américains et se félicitait de ce que

---

16 W.S. MacNutt, op. cit., p. 80.

17 Dorchester à Carleton, Québec, 3 janvier 1787, *Winslow Papers*, p. 339-40. « In the meantime and until the business is ripe for regular Grants, they can only have general assurances, that they should have them as soon as regularity permit, and this promise should remain inviolate. »

18 « Notes by Edward Winslow Respecting the Indians and the Acadians », *Winslow Papers*, p. 510-511. [...] did eventually more than compensate them by Grants at Madawaska and other places, they have never been really conciliated. »

19 Winslow à Craig, Fredericton, 4 avril 1808, *Winslow Papers*, 617.

quelques misérables Français passent sous la juridiction américaine, délivrant ainsi la province d'une difficulté de plus[20].

Edward Winslow, anticipant une invasion américaine en 1811, constatait, dans une lettre à son fils, le mécontentement indiscutable des vieux Acadiens et des Canadiens au Madawaska mais s'en souciait peu puisqu'ils étaient méprisables et peu entreprenant[21].

C'était également l'opinion de l'évêque de Québec, Mgr Joseph-Octave Plessis qui, au cours d'une visite pastorale qu'il fit au Madawaska, en 1812, à l'aube de la guerre anglo-américaine, nota dans son journal que « toute cette contrée devrait appartenir aux États Unis [22]. » Il constatait, toutefois, que le gouvernement du Nouveau-Brunswick s'abstenait depuis plusieurs années d'y concéder des terres. Le prélat, en écho à l'opinion que Winslow avait d'eux, doutait de la loyauté des colons qui adoptaient une attitude de neutralité plus ou moins passive dans le conflit entre les deux puissances, attendant l'issue des hostilités pour se déclarer, craignant pour leurs titres de propriété. À tel point, souligne Plessis, que plusieurs avaient refusé de servir dans la milice, alléguant l'instabilité politique du moment[23].

L'évêque avait une piètre opinion de ses ouailles allant jusqu'à consigner dans son journal ce dur jugement :

> Les habitans de Madawaska étant un composé des rebuts de l'Acadie et du Canada, forment une peuplade mal unie, indocile, peu disposée à prendre les bonnes impressions qu'un pasteur

---

20 Winslow au colonel E.G Lutwyche, début 1799, *ibid.*, p. 435-6. « A few miserable Frenchmen at Madawaska on the route to Canada fall within their territory. I presume that some future negotiations will remove even this difficulty and give us a free communication with Canada. »

21 Juge Edwward Winslow à Edward Winslow, fils, Kingsclear, 13 juin 1811, *Winslow Papers*, p. 670 : « The old Acadians, as well as the Canadians, are udoubtedly disaffected, but they are contemptible and unenterprising [...]

22 « Le Journal des visites pastorales en Acadie de Mgr Joseph-Octave Plessis 1811, 1812, 1815 », *Les Cahiers*, Société historique acadienne, Moncton, Vol. XI, N° 1, 2, 3, 1980.

23 Sur le rôle de la milice au Nouveau-Brunswick, consulter David R. Facey-Crowther, « Militiamen and Volunteers : The New Brunswick Militia 1787-1871 », *Acadiensis*, Vol. XX, No 1, automne 1990, p. 148-173.

> s'efforcera de leur donner. Cette rude paroisse a déjà lassé la patience de plusieurs bons prêtres[24].

Quatre ans plus tard, après avoir imposé des pénitences publiques à des concubinaires, l'austère prélat n'avait pas changé d'avis puisqu'il notait dans le journal de la mission de 1815 que ni les Acadiens, ni les Canadiens, « ne font beaucoup d'honneur aux nations auxquelles ils appartiennent. On pourrait même assurer, jusqu'à un certain point, que cette paroisse est composée des Rebuts et de l'écume du Canada et de l'Acadie[25]. »

Ce sévère jugement n'était pas partagé par tous. Un observateur de l'époque, Patrick Campbell, soulignait que la civilité des habitants du Madawaska contrastait avec le caractère maussade des anglo-américains loyalistes établis plus bas[26]. Il est certain, toutefois, que les habitants du Madawaska avaient un caractère atavistiquement indépendant. En 1700, Jacques de Mombeton de Brouillan, commandant de l'Acadie, avait noté avec une pointe d'exaspération que les Acadiens étaient « impatients de toute autorité »; qu'ils étaient des « demi-républicains[27]. »

On ne saurait se surprendre que, forts d'une longue et amère expérience des déracinements officiels; incertains de leur allégeance ballottés comme ils l'étaient entre trois gouvernements, les Acadiens et les Canadiens du Madawaska aient renforcé leur notion d'indépendance. Exaspérés par une situation dont ils faisaient les frais, 593 d'entre-eux — c'est-à-dire toute la population mâle — adresseront, en 1846, une pétition à l'administrateur du Canada pour que le Madawaska soit rattaché à la province du Canada parce qu'ils

> préfèrent s'établir dans une province dont ils connaissent la langue et les lois, seraient soumis à l'autorité de sa majesté, autrement il leur sera indifférent d'être sujets de sa majesté ou citoyens américains étant aussi étrangers à la langue qu'aux lois de ces états et du Nouveau-Brunswick[28].

---

24 *Ibid.*, 1812, p. 125.

25 *Ibid,* 1815, p. 225.

26 W.S. MacNutt, *op. cit.*, p. 81.

27 Cité par Émile Lauvrière, *La Tragédie d'un peuple*, Tome premier, 3e édition, Éditions Bossard, Paris, 1923, p. 189.

28 Pétition de Simon Hébert, Madawaska, 20 février 1846 à S.E. le comte Cathcart et Renfrew, administrateur de la province du Canada et commandant en chef en Amérique du Nord, *Ligne frontière du Canada et du Nouveau-Brunswick,* Assemblée Législative du Bas-Canada 16 Victoriæ, Appendice (Z.Z.) A. 1852.

La frontière définitive entre le Canada, le Nouveau-Brunswick et les États-Unis ne sera fixée qu'en 1842 par le traité d'Ashburton[29], et celle entre le Québec et le Nouveau-Brunswick en 1855. Un petit groupe d' Américains s'étaient installés au Madawaska vers 1817, suivi un peu plus tard par un groupe plus important. L'État du Maine fit arpenter le territoire et homologuer les terres dès octobre 1825 et procéda immédiatement à des concessions [30]. Les nouveaux arrivés étaient attirés surtout par la coupe et la vente du bois.

Parmi ceux-ci, John Baker se signala, en 1827, par son agitation à faire intégrer le territoire à l'État du Maine[31]. Le 14 juillet 1827, au lieu-dit Meriumticook, aujourd'hui Baker Brook, sur la rivière Saint-Jean, Baker hissa un drapeau confectionné par sa femme, Sophia Rice, et portant des symboles américains; sur un champ blanc, un aigle américain entouré d'un demi-cercle d'étoiles rouges[32].

Arrêté et amené à Fredericton pour y subir un procès sous le chef de sédition et d'incitation à la sédition, Baker, qui avait eu recours aux services d'un arpenteur de la couronne britannique et qui s'était déjà enquis des procédures à suivre pour devenir sujet britannique, se vit reprocher, entre autre, d'avoir fait circuler un document que les habitants francophones refusèrent de signer; véritable pacte par lequel les habitants s'engageaient à s'opposer à l'exécution des lois de la Grande-Bretagne dans le territoire du Madawaska[33]. La preuve fut concluante et Baker trouvé coupable par le jury. Le 12 mai 1828, le juge en chef Bliss, assisté du juge Chipman, le condamnait à deux mois de prison et à 25 livres sterling d'amende.

De cet épisode est né le mythe de la république du Madawaska. L'historien américain Roger Paradis affirme que Baker établit un véritable

---

29 Signé à Washington le 9 août 1842 et ratifié à Londres le 13 octobre 1842. - *Treaties and Agreements Affecting Canada in Force Between His Majesty and The United States of America With Subsidiary Documents 1814-1913,* Ottawa, J. de L. Taché Printer to His Most Excellent Majesty the King, 1915. p. 30-49.

30 W.O. Raymond, *op. cit.*

31 Sur cet épisode, lire Roger Paradis, « John Baker and the Republic of Madawaska An Episode In The Northeast Boundary Controversy », *The Dalhousie Review,* Vol. 52, No 1.

32 Déposition du magistrat Morehouse devant la Cour suprême du Nouveau-Brunswick. Le procès pour sédition que subit Baker est rapporté in extenso dans John Francis Sprague, « The North Eastern Boundary Controversy and the Aroostook War », *Collections of the Piscataquis County, Maine, Historical Society,* Vol. 1, Dover, Observer Press, 1910, p. 215-423.

33 Sprague, *op. cit,* 248.

gouvernement qui devait être administré par un triumvirat qui consistait de Baker, autoproclamé « général » et de deux comparses, Charles Studson et James Bacon. Le pacte, rédigé par Stephen Grover, secrétaire de Baker[34], conférait au « général » des pouvoirs spéciaux de confiscation et l'administration ne devait durer qu'une année jusqu'à ce que le territoire, proclamé par Baker indépendant de toute juridiction étrangère, soit incorporé légalement dans l'État du Maine[35].

L'affirmation de Paradis est confirmée par un auteur américain, Israel Washburn, qui donnait, en 1881, les mêmes détails de la proclamation d'autonomie (*Home rule*) des habitants américains du territoire[36].

En 1827, John Baker a bel et bien établi un gouvernement autonome dans le territoire du Madawaska dans le style des gouvernements de frontières, fréquents à l'époque aux États-Unis. Durant le procès, le procureur général ne put faire la preuve de l'existence du document que par voir-dire par le truchement de témoins, Baker ayant refusé de montrer le document et l'ayant soustrait au magistrat.

La proclamation du gouvernement autonome par un comité de citoyens américains du Madawaska — *Committee of American Citizens of Madawascah* [37] — est affirmée par la pétition de Baker au gouverneur de l'État du Maine, en septembre 1827, demandant la reconnaissance des droits d'une communauté civile et l'obtention des droits et franchises accordés aux citoyens des districts ou plantations, avec leur propres officiers et magistrats. Le 15 mars 1831, l'État incorporait la municipalité du canton (*township* ) de Madawaska mais cette loi resta sans effets.

---

34 Déposition assermentée de Charles Smart, Houlton, Maine, 29 décembre 1827, Sprague, *op. cit.*, p. 419-420.

35 Roger Paradis, *op. cit.*, p.81, citant la Collection Prudent Mercure, Archives Publiques du Canada, Vol. 3, C-3109, p. 125-135; les *State Papers, Foreign Relations,* Vol. Vl, Washington, p. 842, et Sprague, *op. cit.*, p. 414-415.

36 Hon. Israel Washburn, Jr. LL.D., *The North-Eastern Boundary,* reprinted from the Maine Historical Collections, Vol. Vlll, Portland, Stephen Berry, Printer, 1881, 107 p.

37 Pétition de John Baker et de James Bacon au gouverneur Enoch Lincoln, lr septembre 1827, Sprague, *op. cit.*, p. 354 : [...] that they may be enabled to exercise and enjoy a suitable portion of the proper rights of a civil community, and that they may at a due period be admitted to the invaluable rights and franchises belonging to members of districts or plantations, of being provided with their own officers and magistrates, and being represented in the councils of the state. »

De plus, il est certain que Baker porta le titre de général qu'il s'était octroyé lui-même. On en trouve la preuve dans un rapport fait par Charles Stuart Daveis au gouverneur Lincoln du Maine, le 24 décembre 1827. Daveis, de Portland, Maine, avait été nommé agent de l'État par le gouverneur pour exiger, à Fredericton, la relaxation de Baker. Ayant visité Baker dans sa cellule, Daveis rapporta au gouverneur Lincoln que Baker n'avait jamais porté le titre de général auparavant[38].

On entendra parler longtemps du « général » Baker qui récidivera en 1831 avec le même succès auprès des français du Madawaska. Ceux-ci furent, en fin de compte, beaucoup plus loyaux aux autorités coloniales anglaises que ne l'espéraient Winslow, père et fils, et l'évêque de Québec. Mais ils avaient leur spécifité, toute française. Le premier historien du Nouveau-Brunswick, Peter Fisher, trace d'eux et de leur établissement, en 1825, le portrait d'une société française, catholique, rurale, industrieuse et autosuffisante [39].

Un pasteur américain, le révérend Charles W. Collins, de Portland, Maine, évoquant les péripéties de Baker et de ses associés, dira des Madawaskayens, en 1902, qu'ils n'ont manifesté aucune prédilection pour quelque forme de gouvernement que ce soit étant donné qu'ils s'autogouvernaient et ne demandaient qu'à être laissé en paix. Les choses étaient réglées comme elles l'avaient été en Acadie[40].

En 1881, *Le Moniteur Acadien* de Shédiac soulignera à son tour le caractère indépendant des habitants du Madawaska : « Les colons du Madawaska, presque sans aucun contact avec les nationalités, ont, par celà même, une indépendance assurée qui leur laisse de grandes facilités pour toutes sortes d'entreprises[41]. »

Le journal acadien peint un tableau idyllique du Madawaska comme république au milieu de deux puissances :

---

38 Daveis à Lincoln, Fredericton, 24 décembre 1827, Sprague, *op. cit.*, p. 392 : « I have ascertained the particulars of Mr. Baker's arrest. Permit me to say also, that he has never enjoyed the title of General, until since that period. »

39 Peter Fisher, *Sketches of New Brunswick, 1825, The First History of New Brunswick, introduction by William Obder Raymond,* réimpression de l'édition de 1921, Gouvernement du Nouveau-Brunswick et la New Brunswick Historical Society, Saint John, N.-B., Non-Entity Press, 1983, p. 53.

40 Reverend Charles W. Collins, *Acadians of Madawaska,* Boston, 1902, 61 pages, cité par W.O. Raymond, No 9, *op. cit.*, p. 347.

41 « Le Madawaska et son avenir. Ses représentants à la convention. », *Le Moniteur Acadien*, Shédiac, 7 juillet 1881.

> Sur la rive gauche, comme sur la rive droite, on se considère comme Acadiens et on ne s'inquiète pas beaucoup de savoir si on est sujet de la grande république ou titulaire du léopard britannique, tout en restant parfaitement soumis aux lois qui régissent les deux pays et à ceux qui représentent l'autorité. Le Madawaska, au fond de ses forêts et de ses montagnes, est donc comme une petite république sagement organisée, où deux gouvernements, également libéraux, accordent leur protection à un peuple si paisible qu'il ne donne même pas l'ombre d'inquiétude à ceux qui le protègent de leur autorité[42].

Le sentiment d'autonomie et de spécificité « républicaine » était déjà solidement ancré lorsque l'abbé Thomas Albert publiera l'histoire de la région, en 1920. À la suite du *Moniteur Acadien*, il cherchera une interprétation à cette bizarre république qui a la vie plus longue que l'éphémère proclamation autonomiste de John Baker. L'abbé Albert, terminera son livre par une vision généreuse et providentielle de l'avenir :

> Le Madawaska, sentinelle placée sur les confins de la vieille Acadie, de la Nouvelle France et de la Gaule d'Amérique, composé des éléments de ces trois groupes de même origine, est destiné à devenir le trait d'union entre les trois Frances (sic) d'outre-mer, qui se tendront la main par-dessus les frontières pour marcher ensemble dans l'accomplissement des desseins de la Providence elle-même[43].

La République du Madawaska s'est transformée depuis 1947 en outil publicitaire de la région. Son président est, d'office, le maire de la ville d'Edmundston. Depuis 1947, elle décerne des certificats de citoyenneté honoraire[44] et possède son ordre de la République. Depuis 1965, elle arbore un drapeau calqué sur celui que John Baker hissa devant sa demeure en 1827. Ce

---

[42] *Ibid.*

[43] Abbé Thomas Albert, *Histoire du Madawaska d'après les recherches historiques de Patrick Therriault et les notes manuscrites de Prudent L. Mercure,* Québec, Imprimerie Franciscaine Missionnaire, 1920, p. 304-305.

[44] Le premier certificat de citoyen honoraire de la République du Madawaska fut décerné en janvier 1947 au lieutenant-général John Carl Murchie, CB, CBE, chef d'État-major général du Canada en 1944, né à Edmundston en 1895. - C.V. LeClerc, *Le Madawaska*, 12 mars 1951.

drapeau, avec ses symboles évidemment américains, est utilisé à profusion par la population mais rencontre ses détracteurs[45].

Depuis la lointaine tentative autonomiste et annexionniste entreprise par le « général » John Baker, et malgré des efforts ponctuels pour extirper la république de la mémoire collective, celle-ci a la vie dure. La meilleure, et la plus simple explication, en a été donné en 1951 par un autre prêtre, historien à ses heures, Mgr. C.V. LeClerc :

> C'est une République qui n'est pas reconnue légalement par aucun Statut Gouvernemental; elle ne fait pas partie non plus de la Société des Nations ...
>
> Il reste néanmoins, que les gens du Madawaska sont fiers et du nom de la chose nommée. Cette appellation rappelle un passé glorieux, et souligne une situation presque enviable[46].

La petite révolution menée par John Baker en 1827 donne raison à Machiavel qui disait aussi : « Dans la plupart des républiques dont la mémoire nous a été conservée, il n'a fallu qu'une seule révolution qui, selon les circonstances, a suffi pour accroître la cité ou pour la renverser [...]

---

45 Robert Pichette, « "Les enseignes de sa tribu" : le drapeau de la République du Madawaska », conférence à la Société historique du Madawaska, Edmundston, N.-B., 14 novembre 1993.

46 C.V. LeClerc, « La République du Madawaska », *L'Évangéline*, 28 mars 1951.

# LES ACADIENS EN QUÊTE D'UN ÉVÊQUE

**Claude FOHLEN**
Université de Paris I

Jusqu'à la fin du XIXe siècle, les Acadiens ont été dominés par les anglophones majoritaires dans les provinces maritimes. A partir du moment où ces Acadiens prennent conscience de leur individualité en particulier linguistiqe, ils demandent à être représentés par un clergé issu de leur groupe et à dépendre d'un évêque francophone. Les démarches, commencées dès la fin du XIXe siècle, en particulier par leur association, l'*Assomption*, se heurtent à l'opposition du clergé local, en grande partie irlandais, et à l'indifférence du Saint-Siège. Elles aboutissent seulement en 1912, avec la nomination, au siège de Saint-John, de l'abbé Le Blanc, de préférence à Mgr. Richard, jugé trop nationaliste. C'est en 1936 seulement qu'un évêché francophone est établi à Moncton.

Until the end of XIXth cy, the Acadians have been dominated by the anglophones, much more numerous in the Maritimes. After the Acadians became conscious of their individuality, especially for their language, they asked for a bishop issued from their ranks; It took more than 20 years to satisfy them, since the episcopate was dominated by the Irish who refused to give to their demands and were supported by the Holy See, which refused to intervene in this debate. It is only in 1912 that the first francophone bishop was designated, and the choice fell on an obscure priest, Le Blanc, who was prefered to Mgr. Richard, considered too nationalist. At last, 1936, a francophopne diocese was created in the heart of the Acadian country in Moncton.

En Acadie, les premières années de ce siècle sont marquées par une lutte entre les élites, au travers de leurs organisations associatives, et le Saint-Siège, au travers de ses délégués apostoliques à Ottawa, pour la nomination d'un évêque acadien dans les Maritimes, et plus précisément au Nouveau-Brunswick. Satisfaction ne fut obtenue qu'en 1912 avec la nomination du premier évêque acadien, Edouard Le Blanc, au siège de Saint-Jean. Si les Acadiens s'en montrèrent satisfaits, ils n'en cessèrent pas moins de lutter, car Saint-Jean était un petit diocèse, excentré par rapport au noyau francophone, et ce qu'ils visaient, c'était l'érection d'un diocèse (ou archidiocèse) au coeur même de leur bastion, Moncton.

*

* *

Pour comprendre ce conflit prolongé, il est nécessaire d'étudier ses origines, qui résultent de deux évolutions opposées, d'une part la renaissance acadienne, de l'autre l'emprise du clergé anglophone irlando-écossais sur les Maritimes en général et l'Acadie en particulier.

Désorganisés et affaiblis par le Grand Dérangement de 1755, les Acadiens mènent une vie végétative très discrète et silencieuse pendant plus d'un siècle. Ils sortent peu à peu de leur isolement à partir de 1850, soutenus par les missionnaires envoyés par l'évêque de Québec. Leur réveil se manifeste d'abord par la création en 1854 d'une institution éducative, le Collège de Memramcook — ancêtre de l'Université actuelle de Moncton — en vue de former une élite acadienne. Vingt ans plus tard apparaît une autre institution éducative, le Collège Saint-Louis, dont l'existence fut éphémère. Le besoin de communiquer se concrétise par la création d'un journal, *Le Moniteur acadien*, en 1867. Le relais est ensuite assuré par un hebdomadaire, *Le Courrier des Provinces Maritimes*, fondé à Bathurst en 1885 par plusieurs pionniers, dont Valentin Landry (1844-1919)[1]. Le même Landry fonda à Digby (Nouvelle-Ecosse) un autre journal, qui s'imposa comme l'organe des Acadiens, *L'Evangéline*, dont le titre est intentionnellement emprunté au poème de Longfellow[2]. Enfin les Acadiens se retrouvent à l'intérieur d'associations, dont la plus représentative est la Société nationale de l'Assomption, fondée en 1881 par deux jeunes notables, David Landry (1866-1929) et Pascal Poirier (1853-1933). Tous deux ont fait leurs études au Collège de Memramcook et ont ensuite suivi une carrière politique, le premier comme membre de l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick puis ministre de l'agriculture, le second comme représentant de l'Acadie au Sénat nommé par John Macdonald. Ce sont eux qui réunissent et animent la Convention nationale des Acadiens, dont la première assemblée se tient à Memramcook en 1881, suivie d'une seconde à Miscouche (IPE) en 1884. A ces assises, qui se réunissent périodiquement jusqu'en 1913, les Acadiens doivent leur fête nationale (le 15 août, jour de l'Assomption de la Vierge), leur hymne (*Ave maris Stella*) et leur drapeau. Ainsi s'est créée une conscience nationale acadienne, qui s'affirme au début du XXe siècle.

Face à cette renaissance, le Saint-Siège se refuse à reconnaître le fait national en nommant un évêque acadien. Sur les 300 000 catholiques des provinces maritimes (1901), la moitié environ est francophone, dont 80 000 dans le seul Nouveau-Brunswick. En 1816, ces trois provinces ont été détachées du diocèse de Québec pour former, depuis, un archidiocèse dont le siège est à Halifax, avec pour suffragants, Saint-Jean (St-John) et Chatham dans le Nouveau-Brunswick, Antigonish en Nouvelle-Ecosse, Charlottetown dans l'Ile

---

[1] *Le Courrier des Provinces Maritimes* connut de nombreuses difficultés. Il fut suspendu à deux reprises, en 1886 et 1899. En 1898, il devint bilingue et prit le titre de *Courrier des Provinces Maritimes and Gloucester Chronicle*

[2] *L'Evangéline* s'installa à Moncton en 1905 et continua à paraître, avec plusieurs éclipses, jusqu'en 1982, quand la concurrence d'autre journaux l'obligea à interrompre sa parution.

du prince Edouard. L'archevêque de Halifax et les quatre évêques sont tous de langue anglaise, pour la plupart d'origine irlandaise, si bien que les Acadiens ne peuvent faire entendre leur voix que par leurs curés, très nettement minoritaires. Dans le Nouveau-Brunswick, pourtant majoritairement francophone, on dénombrait, en 1903, 59 prêtres irlandais contre 26 Canadiens-français, 22 Acadiens et 3 Français de France. La situation présente est bien résumée dans une lettre du vicaire général du diocèse de Chatham à Léon XIII : "Ce qui est encore plus remarquable, c'est que sur 17 évêques qu'il y a eu jusqu'ici dans cette partie du Canada, il n'y en a pas eu un seul de langue française. Sur les 17, on compte 10 d'origine irlandaise et 7 d'origine écossaise. 10 à 7, c'est à peu près la proportion qu'il y a entre les Irlandais et les Ecossais catholique de la province ecclésiastique d'Halifax. Proportion gardée, les Acadiens auraient eu 7 ou 8 évêques de leur langue sur les 17. Les Acadiens ne sont pas exigeants. Si maintenant on leur en donnait un, ils accepteraient ce tribut de justice avec joie et reconnaissance[3]".

Le Saint-Siège, parfaitement conscient de ces tensions en Acadie, qui venaient s'ajouter à la question scolaire au Manitoba et aux heurts entre francophones et anglophones catholiques en Ontario, décida en 1899 de nommer un représentant permanent au Canada, en la personne d'un délégué apostolique, rattaché à la Congrégation de *Propaganda Fide* [4]. Le premier délégué fut Diomède Falconio, de 1899 à 1902, qui fit ensuite carrière dans la même fonction aux Etats-Unis. Il fut suivi, de 1902 à 1910, de Donato Sbarretti, archevêque d'Ephèse. En 1910, la délégation fut rattachée à la Congrégation consistoriale, dépendant directement du pape, ce qui lui conféra un rôle plus actif, en la personne de Pellegrino Stagni, de l'ordre des Servites de Marie (O.S.M.), sur place jusqu'en 1918, qui s'appliqua à règler l'imbroglio acadien et y parvint.

*

* *

Dans une première phase, jusqu'en 1910, les efforts pour créer un évêché acadien ou nommer un évêque acadien dans un évêché existant sont voués à l'échec. Pourtant, dès 1890, les responsable de *L'Assomption*, Landry et Poirier, avaient attiré l'attention du Préfet de la Congrégation *de Propaganda Fide* sur l'infériorité dans laquelle se trouvaient les Acadiens. Le collège Saint-

---

[3] ASV(Archivio Segreto Vaticano), DAC (Delegazione Apostolica Canada), 178/2, Stanislas Joseph Doucet à Léon XIII, Grande Anse [NB], 19 octobre 1901.

[4] Sur les origines et les raisons exactes de cette institution, cf. l'excellent ouvrage de Roberto Perin, *Rome et le Canada, La bureaucratie vaticane et la question nationale, 1870 - 1903*, Montréal, 1993.

Louis avait été obligé de fermer en 1883 parce qu'il enseignait en français et les prêtres irlandais étaient préférés aux acadiens [5]. Ils renouvellent leur démarche en 1899, en demandant, à défaut d'évêques, des coadjuteurs francophones dans les diocèses du Nouveau-Brunswick, sans succès.

Au cours de ces années, le protagoniste de la solution acadienne fut un simple curé, Marcel-François Richard. Né à Saint-Louis de Kent, dans le N.-B., en 1847, il fit ses études de théologie au Grand Séminaire de Montréal et fut ordonné prêtre en 1870. Nommé prêtre dans sa paroisse natale, il y fonde, en 1874, le Collège St-Louis, qu'il est obligé de fermer dix ans plus tard, à la suite de démêlés avec son évêque, Mgr. Roger, sur l'enseignement sur français. A titre de sanction, il est envoyé dans une communauté isolée qu'il avait lui même créée pour encadrer les ouvriers du chemin de fer Québec-Halifax et à laquelle il avait donné le nom de son évêque, Rogersville. C'est de là qu'il harcela les autorités religieuses, tant au Canada qu'à Rome, pour obtenir la création d'un évêché acadien.

Dès 1900, il traçait les limites du nouveau diocèse de Moncton dans une lettre au délégué apostolique et faisait adopter des résolutions dans ce sens par la convention plénière des Acadiens, réunie à Arichat [6]. Pascal Poirier et Pierre-Amand Landry (1846-1916) appuyèrent cette démarche en insistant sur les mérites de l'abbé Richard et en regrettant sa disgrâce "dans une colonie naissante et absolument sans ressources et sans revenus, sans avis ni préparation"[7]. "Des résolutions respectueuses mais énergiques ont été passées dans une convention plénière de tous les Acadiens, appuyées par les Acadiens émigrés aux Etats-Unis et par le clergé les laïques de la province de Québec; ces résolutions ont été suivies d'une pétition signée par tous les Acadiens occupant quelque position officielle dans les diocèses de Saint-Jean et de Chatham. Elles soumettaient que, puisque nos évêques refusaient chaque fois de recommander pour aucun des cinq sièges de l'Acadie un titulaire acadien, ils daignassent favoriser l'érection d'un nouveau diocèse au Nouveau-Brunswick, où l'élément français fut de tout temps prépondérant parmi les catholiques[8]".

La démarche demeura sans résultat, car, semble-t-il, le délégué apostolique n'en faisait pas une priorité. En outre, dès ce moment, se manifesta l'hostilité à la fois des anglophones et aussi des Canadiens-français. L'un de ces

---

5 ASV, DAC, 178/1 - 1, Landry et Poirier au Préfet de la Propaganda Fide, 1890.

6 ASV, DAC, 178/1 - 1, Richard à Falconio, février 1900.

7 ASV, DAC, 178/1 - 2, Poirier et Landry à Falconio, 19 mai 1901.

8 ASV, DAC, 178/2, "A Sa Sainteté Léon XIII, Pape", mars 1901.

derniers estimait que "les prêtres canadiens désintéressés nous dirigeront mieux dans notre décision en cette affaire que les prêtres acadiens intéressés[9]".

La nomination en 1902 d'un nouveau délégué, Mgr. Sbarretti, poussa l'abbé Richard à reprendre le combat. Dès l'année suivante, il lui exposait que "les Acadiens, dans le but d'avoir au moins un évêque de leur nationalité, ont demandé à Rome, avec la permission et la direction du délégué apostolique, la formation et l'érection d'un nouveau diocèse au Nouveau-Brunswick. Il s'agit de démembrer les diocèses de Saint Jean et de Chatham et de former un nouveau diocèse avec le siège épiscopal à Moncton, ayant pour titulaire un évêque d'origine acadienne ...[10]". Si cette demande semble être demeurée sans réponse, les autorités romaines furent alertées, puisque le cardinal Gotti, préfet de la Propaganda Fide, faisait savoir au délégué apostolique qu'il préférait nommer un Acadien dans un siège vacant plutôt que d'en créer un nouveau[11].

C'est le moment que choisit Sbarretti pour faire une tournée de près de trois semaines en Acadie, organisée en grande partie par l'abbé Richard, qui, entre-temps, élevé à la prélature romaine, était devenu Mgr. Richard. Du 25 août au 12 septembre 1905, le délégué parcourut un grand nombre de paroisses francophones, fut dans l'ensemble bien accueilli, recueillit des adresses de soumission des Acadiens, en même temps que des critiques voilées sur l'attitude de la hiérachie catholique.

En 1907, Mgr. Richard se rendit lui-même à Rome pour faire triompher la cause acadienne. Ce voyage fut un succès, puisqu'il fut reçu par Pie X, qui approuva le projet de créer un nouveau diocèse à Moncton , "afin de gratifier et de récompenser le peuple acadien pour ses longs et dévoués services à l'Eglise ..."[12]. La convention nationale des Acadiens, réunie à Saint-Basile en 1908, adressa au pape une résolution allant dans le même sens[13].

La création du nouvel évêché de Moncton semblait donc acquise. Le cardinal Gotti adressa aux évêques intéressés un projet précis sur ses limites et indiqua que le titulaire devait en être un Acadien et non un Canadien-français. Aussitôt les prélats de la province ecclésiastique de Halifax se mobilisèrent pour faire échouer ce plan. Ils arguèrent qu'il s'agissait d'une agitation politique, fomentée par Pascal Poirier, dont Mgr. Richard était l'instrument, et que les

---

9 ASV, DAC, 178/1 - 2, L. P. Le Blanc à Falconio, Cap Pelé, 29 mai 1901.

10 ASV, DAC, 113/1, Richard à Sbarretti, Rogersville, 26 juillet 1903.

11 ASV, DAC, 113/1, Gotti à Sbarretti, Rome, 8 juillet 1905.

12 ASV, DAC, 113/2 - 1, Richard à Sbarretti, Rome, 15 décembre 1907.

13 ASV, DAC, 114/5, St-Basile [NB], 20 août 1908.

Acadiens n'étaient pas persécutés, bien au contraire, depuis l'arrivée des Eudistes qui assuraient l'enseignement. En outre, les diocèses de la province étaient trop pauvres et trop peu peuplés pour créer un diocèse supplémentaire. L'évêque de Chatham, Mgr. Barry, se plaignait des prises de position de la *Société de l'Assomption*, "un centre d'agitation pour l'introduction du français partout où c'est possible", et en outre "dans une grande mesure manipulée par des influences extérieures[14]".La manoeuvre réussit, puisque le cardinal De Lai notifia au délégué le refus de créer un nouveau diocèse, en raison de la pression des prélats anglophones[15].

La délégation de Sbarretti s'achevait sans que les Acadiens eussent obtenu satisfaction mais les négociations continuaient.

*

* *

Le nouveau délégué, nommé en 1910, Pellegrino Francesco Stagni, s'appliqua à donner rapidement satisfaction aux aspirations des Acadiens, non sans se heurter aux écueils qui avaient fait échouer ses prédécesseurs[16].

Dès son arrivée au Canada, Stagni se trouva confronté à la question, à la suite d'une intervention de Mgr. Richard, qui, rappelant la promesse de Pie X, se plaignait de la situation réservée aux Acadiens. Le délégué lui répondit sèchement qu'il n'avait pas encore eu le temps de s'en occuper[17]. Cependant, un échange de correspondance s'instaura alors entre le délégué, Mgr. Richard et le cardinal De Lai sur l'opportunité de nommer un évêque acadien quelque part dans les Maritimes.

Une première suggestion consista à choisir le diocèse de Chatham, qui semblait le plus propice puisqu'y résidaient 71 600 catholiques francophones contre 16 000 catholiques anglophones. L'écueil était la présence de Mgr. Barry, alors en mauvaise santé, qu'il faudrait transférer ailleurs, peut-être à Toronto,

---

14 ASV, DAC, 6, 30, Barry à Sbarretti, Chatham, 20 janvier 1909.

15 ASV, DAC, 113/1 - 1, De Lai à Sbarretti, Rome, 2 juillet 1909. Le cardinal De Lai était Préfet de la Congrégation Consistoriale, chargée de la création des diocèses et de la nomination des évêques, alors que la Congrégation Di Propaganda Fide (Cardinal Gotti) s'occupait de l'évangélisation dans les territoires de mission.

16 Cf. Donald Tremblay, *Mgr. Pellegrino Francesco Stagni, o. s. m., et l'Eglise canadienne, 1910 - 1918*, Thèse de l'Université Laval, 1993. J'adresse mes remerciements à l'auteur pour m'avoir communiqué ce travail.

17 ASV, DAC, 127/3, Richard à Stagni, 20 avril 1911 et Stagni à Richard, 23 avril 1911.

alors vacant[18]. Cette première solution fut présentée aux cardinaux membres de la Congrégation consistoriale, qui la rejetèrent, parce que le nom de Barry ne figurait pas sur la *terna*, la liste des trois noms que les évêques de la province ecclésiastique présentaient à Rome en cas de vacance.

Après cet échec, Stagni présenta une deuxième suggestion, celle de créer un nouveau diocèse, à Bathurst, et d'y nommer le chef spirituel des Acadiens, Mgr. Richard, alors que le diocèse voisin d'Antigonish, mais à dominante anglophone, était vacant et attendait encore son titulaire. Ces propositions n'enthousiasmèrent pas la Congrégation, qui ne tenait pas à faire de Mgr. Richard un évêque, car elle le considérait comme le porte-parole du nationalisme acadien et sa nomination aurait pû être interprétée comme un geste politique. En outre, l'instauration d'un évêché à Bathurst, se heurta à l'objection traditionnelle, ne pas créer un évêché pour une raison de "race et de langue[19]".

Après ce nouvel échec, la Congrégation se rallia à une troisième suggestion : créer un poste de coadjuteur à Charlottetown et le confier à un francophone, le vicaire général du diocèse de Chatham, Stanislas Doucet, eudiste, ou quelque autre prêtre, comme P. Chiasson ou l'abbé Edouard Le Blanc, du diocèse de Halifax., voire même à Mgr. Richard. Cette proposition fut loin de faire l'unanimité parmi les évêques des Maritimes, sûrs qu'ils étaient de ne pas satisfaire de cette façon les Acadiens, car Charlottetown était situé de façon périphérique et un poste de coadjuteur ne leur suffirait certainement pas. Seul l'archevêque de Halifax, Mgr.McCarthy, se félicita de la décision de la Congrégation et proposa Le Blanc, parce qu'il était le moins nationaliste. A ses yeux, nommer un coadjuteur était aussi le seul moyen de ne pas démanteler l'épiscopat anglophone et de garder la confiance des anglophones, catholiques et protestants[20]. Stagni lui même était défavorable à la nomination d'un coadjuteur francophone à Charlottetown, trouvant normal que les Acadiens aient un évêque dans leur contrée. Cette suggestion de la Consistoriale fut donc abandonnée à son tour.

---

18 ASV, DAC, 127/2, 1911, passim.

19 ASV, DAC, 127/2, De Lai à Stagni, Rome, 27 avril 1912 :

20 ASV, DAC, 127/ 2 et 3, dossier complet des tractations, avec la lettre de Mgr. Barry à Stagni, 17 mai 1912 :"... The continuance of the agitation would be detrimental to religious interests and the tendency to nationalizing the Church in the Maritimes provinces by acquiring see after see would have a very baneful effect on English-speaking Catholics and alienate Protestants, who are in a large majority and control the Government, and prevent the growth of the Church by conversions and otherwise. I doubt not". On retrouve là rassemblées toutes les objections traditionnelles des anglophones.

Enfin la situation se dénoua miraculeusement en 1912, à la suite de la libération du siège de Saint-Jean, dont le titulaire, Mgr. Timothy Casey, fut nommé contre son gré archevêque de Vancouver. Le diocèse de Saint-Jean, qui comprenait la ville de Moncton, le coeur de la culture acadienne, convenait donc parfaitement à un francophone. Le choix se porta sur l'abbé Edouard Le Blanc, âgé de 41 ans, curé de Saint-Bernard, au diocèse de Halifax, sur la culture théologique duquel Stagni faisait quelques réserves, tout en reconnaissant lui aussi qu'il était le moins nationaliste des candidats possibles[21].

Les Acadiens avaient ainsi enfin été entendus, un des leurs avait été nommé évêque, bien qu'une de leurs revendications n'ait pu être satisfaite, l'érection d'un diocèse au coeur leur pays, Moncton, et que leur porte-parole, Mgr. Richard, n'ait pas été l'heureux élu[22]. Ni Stagni ni la Congrégation consistoriale ne tenaient à transformer un évêché en une tribune nationaliste, comme l'indique toute la correspondance qu'ils avaient échangée au cours de ces années de négociations. Il était normal que le choix se porte non sur le candidat le plus brillant ou le plus en vue, mais sur celui considéré comme le plus apte à exercer les fonctions sacerdotales.

Les Acadiens ne relâchèrent pourtant pas leur pression. Mgr. Richard continua à militer pour la création d'un diocèse acadien à Moncton. En 1914, il refusa de s'associer à des célébrations ecclésiastiques à Québec, à cause de l'humiliation qu'il avait subie, malgré le soutien de Pie X. Selon lui, les Acadiens continuent à être sous-représentés dans l'épiscopat et sont l'objet des sarcasmes de leurs adversaires[23]. Il envisageait le remplacement de Mgr. Barry, à Chatham, l'autre évêché partiellement francophone du Nouveau-Brunswick, par un Acadien : "L'âge et les infirmités de Mgr. Barry, évêque de Chatham, nous donnent lieu de croire qu'il lui faudra un successeur avant longtemps, et tous les Acadiens qui forment les quatre cinquièmes de la population catholique de son diocèse, [se demandent] s'ils vont encore être ignorés dans le choix du

---

21 ASV, DAC, Télégramme de Merry Del Val à Stagni, Rome, 1er juillet 1912. Sur Mgr. Le Blanc, cf. Neil Boucher, *Acadian Nationalism and the Episcopacy of Mgr. Edouard Alfred Le Blanc, Bishop of Saint John N.B. (1912 - 1935) : A Maritime Chapter of Canadian Ethno-Religious History*, th. de doctorat, Dalhousie University, 1992.

22 L'insatisfaction des Acadiens ressort du résumé d'un rapport de Mgr. Barry (ASV, Sta Congregazione Consistoriale, Relationes, Chatham, 217, 25 nov. 1914) : "Vi e stato un agitazione da parte del clero e del popolo detto Acadiens, adesso sembrono contenti dopo la nomina del Vescovo di S. Giovanni. Vi e stato da parte del sacerdoti una piccola agitazione per la nomina del Vescovo Ausiliare, il quale non é della loro nazionalità, ma adesso se esiste ancora qualche malcontento, non si vede ..."

23 ASV, DAC, 127/3, Richard à Stagni, Rogersville, 5 octobre 1914.

troisième titulaire, comme ils l'ont été dans le choix des deux premiers. Il est vraiment pénible pour nous de voir qu'il y a de la part des évêques irlandais et écossais de la province d'Halifax, un parti pris d'écarter les membres du clergé canadien et de ne considérer que ceux de leur propre nationalité chaque fois qu'il s'agit d'un nouvel évêque[24]".

La mort de Mgr. Richard en 1915, privant les Acadiens de leur défenseur, fut ressentie par eux comme un deuil national. *L'Evangeline* lui consacra la totalité de sa première page, avec le titre : "La mort de Mgr. Richard est pour l'Acadie une perte nationale", alors que celle de Mgr. Langevin, le bouillant archevêque de Saint-Boniface, survenue au même moment, fut reléguée en troisième page. *L'Assomption* s'associa à cet hommage, tandis qu'un autre journal parlait de la perte d'un "Père de la Patrie[25]". Ce simple prêtre avait réussi à enfoncer un coin dans l'épiscopat irlando-écossais des Maritimes.

*

* *

Le refus du Saint-Siège reposait sur deux arguments. D'abord, le Canada étant un dominion britannique, priorité doit être donnée, hors Québec, à l'anglais. "... Le dominion du Canada étant une possession anglaise et ayant une population majoritairement anglophone est un pays anglophone [...]. La nationalisation de n'importe quel diocèse signifierait le renforcement de la tendance à considérer l'Eglise comme une institution étrangère [...]. La meilleure sauvegarde sera [...] de faire sentir [...] que les catholiques sont réellement une portion intégrale du peuple canadien[26]". Priorité doit être donnée à la conversion des anglophones protestants, ce qui implique un épiscopat anglophone. Ensuite, le Saint-Siège refuse, au Canada comme aux Etats-Unis où sont exprimées des revendications analogues, de créer des diocèses *nationaux*, "pour un principe d'ordre général, qu'il convient de maintenir invulnérable, savoir ne pas créer un diocèse pour une raison de race ou de langue[27]". Il n'est donc pas question de créer un diocèse francophone dans un archidiocèse anglophone. Cette attitude est durement ressntie par l'élite acadienne : "... Le traitement reçu par les nôtres des mains des évêques défunts du Nouveau-Brunswick a été de nature à retarder notre avancement et à nous amoindrir aux yeux du public. Je ressens que nous avons été par eux traités sans considération

---

24 ASV, DAC, 8/2 - 9, Richard à Stagni, 3 décembre 1914.

25 ASV, DAC, 8, 23 et 3O juin 1915, avec extraits de *l'Evangéline*.

26 ASV, DAC, 113/2 - 1, Halifax, 17 janv. 1908.

27 ASV, DAC, 127/2, De Lai à Stagni, Rome, 27 avril 1912, "... per un principio di ordine generale, che conviene tenere invulnerato, quello cioé di non fondare diocesi particolari di razza e di lingua".

aucune et comme si notre existence ne leur fût connue que pour leur aider à rehausser les leurs[28]...".

Le combat était cependant loin d'être terminé, comme le montre la poursuite de la lutte pour la création d'un évêché à Moncton, accordé seulement en 1936.

28 ASV, DAC, 114/3 - 2, Saint-John [NB], 6 septembre 1905.

# LES SOURCES DOCUMENTAIRES DU VATICAN POUR L'HISTOIRE DES ACADIENS (1632-1922)*

**Matteo SANFILIPPO**
Université de Viterbe

Les Archives Secrètes du Vatican, les Archives Historiques de la Congrégation de "Propaganda Fide" et les Archives Centrales des Jésuites sont une source très riche pour l'histoire acadienne. Leurs documents ne concernent pas les seules missions, mais ils traitent aussi de la fondation des établissements européens, des conflits entre les colons français et anglais, des conséquences de la victoire britannique, et de la renaissance acadienne à la fin du XIXe siècle.

The Vatican Archives, the Historical Archives of the Congregation de "Propaganda Fide" and the Central Archives of the Jesuit are very important for the study of Acadian History. Their documents do not concern only the life of the missions, but also the birth of the European settlements, the Anglo-French wars of the XVIII Century, the consequences of the British victory, and the Acadian Renaissance at the end of the XIX Century.

Dans *The Contexts of Acadian History (1686-1784)*, Naomi E.S. Griffith remarque qu'il y a un document sur l'exil des Acadiens dans les Archives Secrètes du Vatican[1]. Il s'agit d'un rapport sur les colonies américaines, où l'on mentionne un groupe d'Acadiens, "députés en 1756" dans la Caroline du Sud et dans la Georgia, lesquels, pendant une nuit de l'août 1763, s'embarquent pour Saint-Domingue[2]. Ce document est très intéressant, parce que l'auteur analyse la condition des Acadiens dans les colonies britanniques, mais ce n'est pas le seul texte concernant l'Acadie dans les archives ecclésiastiques romaines. Tout au contraire les Archives Secrètes du Vatican, qui contiennent les séries des dicastères du Saint-Siège, les Archives Historiques de la Congrégation "de Propaganda Fide", fondée en 1622 pour coordonner

---

* Je tiens à remercier MM. Claude Fohlen et Giovanni Pizzorusso, qui m'ont aidé à rédiger ce rapport. Dans les notes qui suivent, je fais recours aux abréviations: ANC (Archives Nationales du Canada) ; APF (Archivio Storico di Propaganda Fide) ; AA (America Antille) ; AC (America Centrale) ; AS (America Settentrionale) ; ASV (Archivio Segreto del Vaticano) ; C (Congressi) ; CACI (Centre Académique Canadien en Italie) ; DAC (Delegazione Apostolica del Canada) ; L (Lettere) ; LBF (Delegazione Apostolica del Canada, Letter Book of Mgr Falconio) ; NS (Nuova Serie) ; RHAF *Revue d'Histoire de l'Amérique Française ;* SOGC (Scritture originali riferite nei congressi) ; SS (Segreteria di Stato).

1 Naomi E.S. Griffith, *The Contexts of Acadian History, 1686-1784*, Montreal & Kingston, McGill-Queen's University Press, 1992, p. 101.

2 ASV, Nunziatura di Fiandra, 135Ff (1763), ff. 208-209v.

l'activité missionnaire à l'échelle mondiale, et les Archives Centrales des Jésuites (Archivum Romanum Societatis Iesu) sont une source très riche pour l'histoire acadienne.

Le premier volume des *Monumenta Novae Franciae* de Lucien Campeau, s.j., fait, par exemple, l'histoire de la mission des Jésuites en Acadie, en se fondant sur les matériaux de l'Archivum Romanum Societatis Iesu[3]. De leur côté, les inventaires de documents romains d'intérêt nord-américain rédigés par Monique Benoit, Luca Codignola, Giovanni Pizzorusso, Gabriele Scardellato et moi même pour les Archives Nationales du Canada, comprennent de nombreuses références aux Acadiens[4].

Les documents édités par Campeau concernent surtout les missions et les missionnaires jésuites au début du XVIIe siècle : il s'agit de rapports aux supérieurs romains, ainsi que de la correspondance entre les pères qui s'étaient rendus en Acadie et ceux qui étaient demeurés en France ou en Italie. Ces lettres documentent la vie quotidienne des missionnaires, ainsi que les efforts pour évangéliser les autochtones.

---

3 Lucien Campeau, *Monumenta Novae Franciae*, I, *La première mission d'Acadie (1602-1616)*, Rome-Québec, MHSI-PUL, 1967.

4 Monique Benoit - Gabriele Scardellato, *Inventaire de documents d'intérêt nord-américain dans la série Francia, Archives du Secrétaire d'Etat du Saint-Siège, Archivio Segreto Vaticano,* Ottawa, ANC, 1983 ; Idd., *Un inventaire de documents d'intérêt Nord-Américain dans diverses séries et collections de l'Archivio Segreto Vaticano,* Ottawa, ANC, 1984 ; M. Benoit, *Inventaire des principales séries de documents intéressant le Canada, sous le Pontificat de Léon XIII (1878-1903), dans les Archives de la Sacrée Congrégation "De Propaganda Fide" à Rome,* Ottawa, ANC, 1986 ; Luca Codignola, *Guide to Documents relating to French and British North America in the Archives of the Sacred Congregation "de Propaganda Fide" in Rome, 1622-1799,* Ottawa, ANC, 1990 ; Id., *Calendar of documents relating to Canada in the Archives of the Sacred Congregation "de Propaganda Fide" in Rome, 1800-1830,* Ottawa, ANC - Université Saint-Paul, 1993 ; Giovanni Pizzorusso, *Documents d'intérêt canadien dans les Archives du Collège Urbain de Propaganda Fide à Rome (1829-1922),* Ottawa-Rome, ANC-CACI, 1992 ; Id., *Inventaire des documents d'intérêt canadien dans les archives de la Congrégation "de Propaganda Fide", 1904-1914,* Rome-Ottawa, CACI-ANC, 1993 ; Matteo Sanfilippo, *Inventaire des documents d'intérêt canadien dans l'Archivio Segreto Vaticano sous le Pontificat de Léon XIII (1878-1903): Délégation Apostolique du Canada, Délégation Apostolique des Etats-Unis, Epistolae ad Principes et Epistolae Latinae, et autres séries mineures,* Ottawa, Ottawa-Rome, ANC-CACI, 1987 ; Id., *Documents d'intérêt canadien dans les archives secrètes du Vatican. Le fonds "Sacrée Congrégation Consistoriale. Relationes" (1909-1922),* Rome-Ottawa, CACI-ANC, 1994.

Les documents inventoriés aux Archives Secrètes du Vatican et aux Archives de la Congrégation "de Propaganda Fide" ne concernent pas les seules missionnaires. Ils traitent aussi de la fondation des établissements européens, de la distribution géographique et de la juridiction des institutions catholiques en Acadie, des conflits entre les colons français et anglais, des conséquences de la victoire britannique, et de la renaissance acadienne à la fin du XIXe siècle.

Ces pièces datent de 1632 à 1922, mais elles ne sont pas distribuées d'une façon régulière. Peu de documents concernent le XVIIe et la plupart du XIXe siècle, tandis que ceux sur le XVIIIe sont plus nombreux, surtout pour la période pendant et après la guerre des Sept-Ans. De plus, les dossiers sur les revendications acadiennes entre 1880 et 1920 sont tout à fait importants, soit du point de vue quantitatif que du point de vue qualitatif.

## LE XVIIe ET LE XVIIIe SIÈCLE

Pendant le XVIIe siècle la Propagande s'intéresse au progrès des missions et dresse de temps en temps des tableaux concernant l'essor missionnaire dans le monde entier. L'Acadie n'y est pas citée jusqu-au début du XVIIIe siècle, quand Mgr Forteguerri, secrétaire de la Congrégation, rappelle que les établissements acadiens font partie de la Nouvelle-France[5]. Il est clair donc que la Propagande considérait comme marginales les missions acadiennes. Toutefois ses archives ne sont pas dépourvues de renseignements sur cette région.

Le premier document date de 1632. Il s'agit d'une lettre d'Alessandro Bichi, nonce en France, à Francesco Barberini, cardinal secrétaire d'Etat. Le nonce explique à son supérieur que l'Angleterre a rendu le Canada à Louis XIII et que celui-ci a désigné Razilly comme vice-roi de l'Amérique du Nord. Razilly, souligne Bichi, va s'intéresser à l'évangélisation du Nouveau Monde et va confier les missions de Québec aux Jésuites et aux Récollets, tandis que celles d'Acadie seront confiées aux Capucins. Douze ans après, le capucin Pacifique de Provins écrit à Francesco Ingoli, premier secrétaire de la Propagande, que les missions d'Acadie n'ont pas donnés des fruits, tandis que celles de Québec prospèrent. Ensuite les Jésuites prennent la relève des Capucins et en 1661 André Castillon, provincial de Paris, relate qu'en Acadie ses confrères ont converti 30 autochtones[6]. Entretemps, les Capucins envoient à Rome un rapport conclusif sur leur activité en Acadie. Dans cette lettre, ils

---

5 Niccolò Forteguerri, *Memorie intorno alle missioni* [1724], éd. par Carmen Prencipe Di Donna, Napoli, D'Auria, 1982, p. 127.

6 APF, Acta, 31 (1662), ff.23v-24v ; SOGC, 202, ff. 87-88.

décrivent la géographie de la région, l'essor des établissements français, la presence d'Amérindiens et d'Anglais et l'historique des missions depuis 1634[7]. En dehors de l'activité missionnaire, le 28 octobre 1651, Simon Denys écrit de Québec une longue lettre sur la vie en Nouvelle-France : la Propagande en possède un résumé en latin, qui contient aussi des références à l'Acadie[8].

Après 1663, la Congrégation reçoit d'autres renseignements. En 1664, François de Laval, vicaire apostolique au Canada, envoie deux rapports sur les colonies françaises de l'Amérique du Nord : dans le premier, il décrit les établissements français ; dans le deuxième, il dresse le tableau des missions chez les autochtones. Dans les deux textes, il mentionne aussi l'Acadie[9]. En 1686, Chrysostome de la Passion, provincial de Saint-Yves du Tiers-Ordre régulier de St-François, relate le cas du confrère Sanvaleriano. Celui-ci s'est rendu à Chedabouctou, où il a appris le language des Amérindiens et en a baptisé plusieurs. Maintenant que le petit établissement acadien s'est développé, les colons voudraient que Sanvaleriano abandonne les autochtones pour s'intéresser à la paroisse et à l'hopîtal locaux[10].

Au contraire des dépôts de la Propagande, les Archives du Vatican n'ont pas beaucoup des documents sur la vie quotidienne des missions pendant le XVIIe siècle. Pour ce qui concerne l'Acadie, la Secrétairerie d'Etat se préoccupe seulement des négociations entre la France et l'Angleterre en 1667[11]. De son côté, la Congrégation Consistoriale conserve la traduction italienne du rappport de Laval sur les établissements français, ainsi qu'une longue relation en italien sur l'Eglise de Québec en 1675. Ce texte signale que les endroits principaux desservis par les Jésuites et les Franciscains de Québec sont l'Acadie, Percé, Tadoussac, Trois-Rivières et Montréal[12].

Au XVIIIe siècle la Congrégation "de Propaganda Fide" et la Secrétairerie d'Etat se préoccupent des mêmes problèmes pour ce qui concerne l'Acadie : les guerres entre la Nouvelle-France et la Nouvelle-Angleterre, la Conquête anglaise, le "Grand dérangement" des Acadiens en 1755 et leur retour en Acadie après la guerre des Sept-Ans. Toutefois, les secrétaires d'Etat et les

---

7 APF, SOGC, 260, ff. 40-43.

8 APF, SOGC, 260, ff. 310-312.

9 APF, SOGC, 256, ff. 21-24v, 33-36v.

10 APF, SOG, 495A (1686), ff. 363-364.

11 ASV, Nunziatura di Francia, 133 (1667), f. 406v

12 ASV, S.C. Concistoriale, Congregationes Consistoriales, 1 (1663-1667), ff. 468-476 ; S.C. Concistoriale, Praeconia et Propositiones, 2 (1658-1679), ff. 347 et 350.

nonces en France s'enquièrent surtout des nouvelles diplomatiques et militaires, tandis que la Propagande cherche à réorganiser le réseau ecclésiastique.

La guerre de Succession d'Espagne (1702-1713) démontre la faiblesse militaire de l'Acadie. En 1704, Filippo Antonio Gualtieri, nonce en France relate au secrétaire d'Etat que deux navires anglais ont attaqué Port-Royal[13]. Le 27 juin 1712 la nonciature de Paris résume pour Rome l'adresse de la reine Anne au Parlement britannique. Dans son discours, elle annonçait que la France avait consenti à la cession de l'Acadie[14].

Pendant les 30 ans de paix qui suivent, la Propagande essaie de comprendre les nouveaux développements de l'Amérique du Nord. Par conséquant, les officiers de la Congrégation demandent des rapports sur les établissements français et anglais et sur la situation des catholiques. Entre ces rapports, celui du voyage de François de Montigny, procureur romain du Séminaire des Missions-Etrangères, nous intéresse, parce que son auteur a visité Terre Neuve, l'Acadie et le Labrador[15].

Pendant les guerres de 1740-1748 et de 1756-1763 la Secrétairerie d'Etat recommence à collectionner des relations sur les faits militaires. En 1746, Francesco Durini, nonce en France, commente la tentative française de réconquérir l'Acadie[16]. L'année suivante, il renseigne Rome au sujet des victoires de Coulon de Villier[17]. Le 11 août 1755, Ludovico Gualtieri, nouveau nonce à Paris, écrit au cardinal Silvio Valenti Gonzaga, secrétaire d'Etat, que les Anglais ont pris trois forts en Acadie : les forts Saint-Jean, Beausejour et Saint-Nicolas[18]. Le 8 septembre, il ajoute que les Anglais ont désormais récupéré toute la région[19]. Deux ans plus tard, il décrit les actions de Rigaud de Vaudreil en Acadie[20].

Entretemps, Nicola Lercari, secrétaire de la Propagande, confie la juridiction ecclésiastique sur l'Acadie à Benjamin Petre, vicaire apostolique de Londres[21]. En 1756, Richard Challoner, coadjuteur de celui-ci, envoie à la

---

13 ASV, Nunziatura di Francia, 213 (1704), f. 541rv.

14 ASV, Nunziatura di Francia, 224 (1712), f. 429.

15 APF, SOGC, 670 (1731), ff. 248-249v.

16 ASV, Nunziatura di Francia, 614 (1746-1748), ff. 140v-141r et 144rv.

17 ASV, Nunziatura di Francia, 486 (1746-1747), ff. 341v-342r.

18 ASV, Nunziatura di Francia, 494 (1755), ff. 62v-65r

19 ASV, Nunziatura di Francia, 494 (1755), ff. 129-130.

20 ASV, Nunziatura di Francia, 499 (1757), ff. 69v-70r.

21 APF, Acta, 126 (1756), ff. 352v-358r.

Propagande un tableau du catholicisme dans les colonies britanniques de l'Amérique du Nord. Il rappelle que les Acadiens étaient une fois desservis par des prêtres envoyés de Québec et ajoute que la guerre a forcé ces missionnaires à rentrer en Europe[22]. A la fin de la décennie, quelqu'un prépare un dossier sur les limites géo-politiques de l'Acadie[23]. En 1763, enfin, Christopher Stonor, agent à Rome du clergé anglais, met au jour le tableau de Challoner et souligne la situation désastreuse de l'ancienne colonie française[24].

De fait, la victoire anglaise a comporté la destruction du réseau ecclésiastique de la côte atlantique. Pierre de la Rue, abbé de L'Isle-Dieu, vicaire général à Paris de l'évêque de Québec, renseigne Rome à plusieurs reprises au sujet du sort (mort, fuite, emprisonnement) des missionnaires en Acadie[25]. En 1764, il envoie aussi un rapport très fouillé sur les missions et les paroisses à l'île Royale, à l'île Saint-Jean, à la Rivière Saint-Jean, à Pentagouet, à Miramichi et en Acadie[26]. La même année, le spiritain Jean-Louis Le Loutre et Jean Manach du Séminaire des Missions-Etrangères écrivent qu'aucun prêtre ne dessert les missions acadiennes[27].

L'assistance ecclésiastique aux Acadiens comporte désormais plusieurs problèmes. D'un côté, les premiers établissements ont été dispersés en 1755 et leurs habitants vont rentrer après 1763 ; de l'autre, en Acadie il n'y a plus de prêtres français et les autorités britanniques ne vont pas accorder la permission d'en envoyer de nouveaux. En outre, le territoire acadien est compris dans une colonie britannique, la Nouvelle-Ecosse, qui est séparée du point de vue administratif de celle du Canada et qui bientôt sera partagée en plusieurs administrations coloniales distinctes : la Nouvelle-Ecosse proprement dite, l'île Saint-Jean (qui en 1799 sera rebaptisé île du Prince-Edouard) et le Nouveau-Brunswick (érigé en colonie autonome en 1784). Par conséquant, en 1765 l'abbé de L'Isle-Dieu demande à Rome si c'est à l'évêque de Québec ou au vicaire de Londres d'accorder les facultés ecclésiastiques aux missionnaires qui voudraient rentrer en Acadie[28].

---

22 APF, SOGC, 767 (1756), ff. 273-276, et C, Missioni, Miscellanee, 13, ff.26-29.

23 Ce manuscrit se trouve aujourd'hui dans la Bibliothèque Casanatense de Rome ; cf. Luca Codignola, "The Casanatense Library", *Annali Accademici Canadesi*, 7 (1991), p. 105.

24 APF, C, AC, 2 (1776-1790), ff. 425-430v.

25 APF, Udienze, 9 (1760-1764), ff. 587-590.

26 APF, Congregazioni particolari, 137 (1764-1781), ff. 25-28v.

27 APF, Congregazioni particolari, 137 (1764-1781), ff. 43-44v.

28 APF, C, AS, 1 (1668-1791), ff. 192-193v.

Il s'agit d'une question théorique, parce que pour l'instant il n'y a pas la possibilité d'envoyer des prêtres en Acadie. Toutefois, Rome, Paris et Québec continuent à s'intéresser à la situation des missions acadiennes. En 1766, Joseph Jacrau, prêtre à Québec, écrit que les autochtones de l'Acadie demandent des missionnaires catholiques et que même les Anglais sont convaincus que ces missionnaires pourraient aider à rétablir la paix[29]. Entre 1768 et 1772, six jeunes Acadiens sont instruits au Séminaire de Saint-Esprit à Paris : il semble que deux ont pu rentrer en Amérique du Nord, mais qu'ils ont dû s'arrêter au Canada[30]. En 1783, les anciens missionnaires d'Acadie demandent encore une fois la permission de reprendre leur travail parmi les Amérindiens de la côte, mais les autorités britannique leur defendent de rentrer en Amérique du Nord[31].

Entretemps, les Acadiens ont été dispersés aux quatre coins du monde. Par conséquant, d'autres problèmes jaillissent du point de vue de la juridiction ecclésiastique. En 1769 et en 1770 Jean-Olivier Briand, évêque de Québec, demande à la Propagande s'il peut accorder des dispenses matrimoniales aux Acadiens de la Nouvelle-Angleterre[32]. La question entraine un'échange de lettres entre la Congrégation "de Propaganda Fide" et le Saint-Office, mais, finalement, Clement XIV accorde la permission demandée[33].

La question des dispenses matrimoniales éclate aussi en France : la correspondance entre les évêques français et les autorités romaines nous indique les diocèses que les émigrants habitent (Saint-Malo, La Rochelle et Vannes) et nous donne quelques renseignements sur la provenance de ces Acadiens (Louisbourg, l'île Royale et l'île Saint-Jean)[34]. De plus, ces documents signalent qu'ils ont formé une communauté distincte jusqu'en 1776[35]. Malheureusement, les archives romaines ne contiennent pas beaucoup d'autres références sur cette émigration, à l'exception d'une lettre, datée de 1765, où

---

29 APF, C, AS, 1 (1668-1791), ff.224-225v.

30 APF, C, AS, 1 (1668-1791), ff. 302-307v ; C, AC, 1 (1673-1775), ff. 515-517v ; C,, AA, 2 (1763-1789), ff. 239-242v.

31 APF, C, AA, 2 (1763-1789), 419rv et 422rv.

32 APF, Udienze, 11 (1770-1771), ff. 49rv et 52rv, ainsi que SOGC, 827 (1770), ff. 204-205V.

33 APF, Fondo Vienna, Dubia et Resolutiones, 60 (1769-1777), ff. 8-10.

34 APF, L, 197 (1760), ff. 40v et 74rv, 210 (1767), f. 288rv, 211 (1767), f. 118v, 214 (1769), ff. 175-176v, 224 (1774), ff. 315-320v ; C, AA, 2 (1761-1789), ff. 34-35v ; C, AS, 1 (1668-1791), ff. 243-257v ; Fondo Vienna, Dubia et Resolutiones, 60 (1769-1777), ff. 186-187v.

35 APF, C, AS, 1 (1668-1791), ff. 315-320v.

l'abbé de L'Isle-Dieu mentionne que Le Loutre, ancien missionnaire en Acadie, a demandé au duc de Choiseul d'accorder des terres à 200 familles acadiennes[36].

Dans la décennie 1780-1790, Rome se rend compte des transformations de l'ancienne colonie acadienne et surtout réalise l'importance de l'immigration anglo-celtique en Nouvelle-Ecosse. En 1785, François Sorbier de Villars, directeur du Séminaire des Missions-Etrangères à Paris, dresse un tableau du diocèse de Québec et mentionne qu'en Acadie, c'est-à-dire Halifax, est arrivé un prêtre irlandais, James Jones, qui doit desservir ses compatriotes[37]. En 1786, la Propagande demande à Sorbier de Villars un rapport sur la situation en Acadie[38]. Le 17 juillet de cette année, Sorbier répond que l'Acadie, la Nouvelle-Ecosse, la Rivière Saint-Jean, la Baie des Chaleurs, Gaspé, l'île Saint-Jean et les îles de la Madeleine sont sous la juridiction de Mariauchau d'Esglay, évêque de Québec, et que celui-ci a désigné Joseph-Mathurin Bourg comme son vicaire général à Halifax[39].

L'année suivante Jean-François Hubert, coadjuteur de l'évêque de Québec, explique à Sorbier de Villars qu'on a abandonné la mission d'Acadie en 1762, mais que Bailly de Messein l'a visitée en 1768. En 1773 l'évêque de Québec a enfin confié l'Acadie à Bourg, qui en 1786 a eté remplacé par Jones[40]. En relatant ces nouvelles, Sorbier signale qu'on demande un vicaire ou un préfet pour l'Acadie, mais, en 1788, la Propagande lui répond qu'une telle désignation pourrait créer des tensions[41]. En 1789, Jean-François Hubert, devenu évêque de Québec, écrit à la Propagande au sujet d'un nouveau voyage en Acadie de Bailly de Messein et fait comprendre qu'il veut continuer à s'occuper des missions de la côte atlantique[42]. En 1792, Hubert renseigne Rome sur la situation religieuse de l'Acadie et la Propagande glose soigneusement sur son rapport[43]. Deux ans après, un autre rapport de Hubert ajoute de nouveaux détails[44].

---

36 APF, C, Missioni, 5 (1761-1777), ff. 139rv et 141rv.

37 APF, C, AS, 1 (1668-1791), f. 449rv.

38 APF, L, 248 (1786), ff. 684-685

39 APF, C, AS, 1 (1668-1791), ff. 454-455v.

40 APF, C, AS, 1 (1668-1791), ff. 466-467v, 471-473v.

41 APF, L, 252 (1788), ff. 84-86.

42 APF, C, AS, 1 (1668-1791), ff. 497-550v

43 APF, Acta, 160 (1792), ff. 200-226v ; SOGC, 894 (1792), ff. 116-127v ; C, AS, 2 (1792-1830), f. 1rv.

44 APF, C, AS, 2 (1792-1830), ff. 51-60v.

## LE XIXe ET LE XXe SIÈCLES

Pendant le XIXe siècle, la Propagande et la Secrétairerie d'Etat suivent l'essor du catholicisme au Canada[45], mais leur attention est d'abord concentrée sur Québec et Toronto. Le premier envoyé romain au Canada, Mgr Gaetano Bedini, ne visite même pas la région atlantique[46] et on doit attendre 1875 avant que Mgr Cesare Roncetti descende de Québec à Halifax[47].

Entretemps, les officiers des Congrégations romaines prennent quand même connaissance des problèmes des catholiques de la région atlantique et découvrent la complexité ethnique de communautés catholiques composées par des Irlandais, des Ecossais, des Acadiens, des Français d'immigration récente et des Autochtones. Quelquefois, les renseignements qu'ils reçoivent de l'Acadie sont contradictoires. D'un côté, Québec signale à la Propagande que les missions d'Acadie sont abandonnées[48] ; de l'autre, la même Congrégation enregistre en 1821 l'existence d'une mission pour les Acadiens et les Amérindiens à Ste-Anne-de-Burnt-Church, NB[49]. En tout cas, en 1821, Joseph-Octave Plessis, évêque de Québec, se déclare très préoccupé pour les Acadiens[50].

Les catholiques de France courent à l'aide de leurs confrère d'Acadie : en 1826, par exemple, l'Oeuvre de la Propagation de la Foi donne de l'argent pour un missionnaire qui doit travailler parmi les Acadiens[51]. Au même temps, le clergé anglophone des Maritimes travaille à la création d'une juridiction séparée de celle de l'évêque de Québec et fait le recensement de ses ouailles[52]. Le 12

---

45 Lucien Lemieux, *L'établissement de la première province ecclesiastique au Canada, 1783-1844*, Montréal, Fides, 1968 ; Roberto Perin, *Rome in Canada*, Toronto, University of Toronto Press, 1990 ; Monique Benoit - Matteo Sanfilippo, "Sources romaines pour l'histoire de l'Eglise catholique du Canada: le pontificat de Léon XIII (1878-1903)", RHAF, 44, 1, pp. 85-96.

46 Matteo Sanfilippo, "*Questa mia missione così piena di rose e di spine:* il viaggio negli Stati Uniti di Monsignor Gaetano Bedini (1853-1854)", *Miscellanea di storia delle esplorazioni*, XVII (1992), pp. 169-188.

47 ASV, SS, 1875, rubr. 251, fasc. 13, ff. 102-109v.

48 APF, Acta, 188 (1825), ff. 241-258v, et SOGC, 937 (1826), ff. 761-728.

49 APF, SOGC, 925 (1821), ff. 750-751v et 796-797v.

50 APF, Acta, 186 (1823), ff. 59r-68v, et L, 305 (1824), ff. 701-703v.

51 APF, C, Missioni, 12 (1823-1827), ff. 1069-1070.

52 Terrence Murphy, "The Emergence of Maritime Catholicisme, 1781-1830", dans *The Acadiensis Reader*, I, *Atlantic Canada Before Confederation*, éd. par P.A. Buckner et David Frank, Fredericton, Acadiensis Press, pp. 68-88 ; Luca Codignola, "The Policy of Rome towards the English-Speaking Catholics in British North America, 1750-1830", dans *Creed and Culture. The Place of English-Speaking Catholics in Canadian Society, 1750-1930*, éd. par Terrence Murphy et Gerald Stortz, Montréal-Kingston, McGill-Queen's University Press, 1993, pp. 100-125.

décembre 1826, Angus Bernard MacEachern, vicaire apostolique de l'île du Prince-Edouard, écrit que l'île est peuplée par des Ecossais et des Acadiens. Il ajoute que ces derniers sont très religieux et qu'ils habitent aussi le Nouveau Brunswick, surtout les alentours de la Baie des Chaleurs[53]. Un an auparavant, il avait spécifié que la moitié de la population catholique du Nouveau-Brunswick était acadienne[54]. En 1828, il relate que 1515 familles acadiennes habitent la Baie des Chaleurs[55]. En 1839, un ancien élève du Collège Urbain de la Propagande, Colin McKinnon, envoie à Liborio Figari, recteur du Collège, un rapport sur le vicariat apostolique de la Nouvelle-Ecosse et de l'Ile de Cap-Breton, où il insiste sur la mixité ethnique des catholiques de la région[56].

En 1840, la Congrégation résume tous les renseignements reçus dans un rapport sur l'état des missions catholique dans le monde. On y discute des catholiques de langue française de la Nouvelle-Ecosse et de l'Ile du Cap-Breton et on remarque le manque d'un clergé de langue française[57]. Cependant, Rome ne va rien faire pour aider les Acadiens, puisque elle est concernée surtout par l'opposition entre le clergé et les catholiques d'origine irlandaise et ceux d'origine écossaise. En discutant de ces disputes, les officiers de la Propagande mentionnent en 1844 les fidèles de langue française, mais il est évident que ceux-ci sont considérés de moindre importance[58]. D'ailleurs, pour Rome le mot Acadie a désormais une signification géographique, en tant que synonyme de Nouvelle-Ecosse, plutôt qu'ethnique[59].

Au milieu du siècle, les prêtres de langue française des nouveaux diocèses atlantiques essaient de changer la perspective romaine. En 1851, Etienne Chartier, curé d'Arichat, se plaint de son évêque, William Fraser, qui a choisi comme coadjuteur John C. McKinnon : celui-ci ne parle pas le français, tandis que la moitié des catholiques du diocèse sont francophones. La Propagande ne donne pas d'importance à ce renseignement : de fait, McKinnon est un ancien élève du Collège Urbain de la Propagande, qui protège toujours

---

53 APF, C, AS, 2 (1792-1830), ff. 536-537.

54 APF, C, AC, 8 (1823-1826), ff. 453-454v.

55 APF, C, AS, 2 (1792-1830), ff. 621 e 624.

56 Archives du Collège Urbain de "Propaganda Fide", série Lettere X, vol.1 (1837-1839), ff. 15v-17.

57 APF, Miscellanee Varie, XXVIII: *Stato attuale e cose notabili delle Missioni dellaS.C.P.F. (circa 1840)*, sans numéro de pages. Voir la notice "America. Vicariato Apostolico di Nuova Scozia. Governo inglese".

58 APF, Acta, 207 (1844), ff. 225-267.

59 Gaetano Moroni, *Indice generale alfabetico del Dizionario di erudizione storico ecclesiastica*, IV, Venezia, Tipografia Emiliana, 1878, p. 559.

ses hommes[60]. En outre, William Walsh, évêque de Halifax, a informé la Propagande que les Irlandais ne comprennent pas le français, tandis que les Acadiens savent bien l'anglais[61].

Dans la seconde moitié du siècle, la création de nouveaux diocèses nous fournit d'autres renseignements sur les Acadiens : c'est le cas du dossier de la Propagande sur l'érection du diocèse de Chatham et sur le sort des paroisses du Madawaska, revendiquées par David W. Bacon, évêque de Portland, Maine. Thomas Connolly, archevêque de Halifax, ne réussit pas à maintenir le contrôle de ces paroisses, mais convainc Rome qu'on a besoin "de la discipline et de l'éducation anglaise" pour resister à la propagande des hérétiques, majoritaires dans les Maritimes. L'évêque de Chatham sera donc un anglophone, même si son diocèse est à moitié francophone[62].

Ce problème va éclater à la fin du siècle, quand les Acadiens demandent de tenir compte de leur nombre, en désignant les coadjuteurs de St-Jean et de Chatham, NB[63]. La demande d'un évêque acadien, ainsi que de prêtres de la même nationalité pour les paroisses acadiennes[64], paraît dans les documents romains dès la fin des années 70. Ces requêtes sont presentées par des ecclésiastiques, tels Marcel F. Richard[65], dont nous aurons encore occasion de parler, et des laïcs[66], tels le senateur Pascal Poirier de Shédiac et le juge Pierre-Amand Landry, qui écrivent à Rome, ou visitent la Ville Eternelle, presque

---

60 Cf. Giovanni Pizzorusso, "Gli allievi del Collegio Urbano di Propaganda Fide nelle diocesi canadesi (1893-1908)", *Rivista di studi canadesi*, 5 (1992), pp. 49-53.

61 APF, Acta, 214 (1852) ff. 69v-70.

62 APF, Acta, 224 (1860), ff. 75-92, et C, AS, 8 (1864-1865), ff. 875-883v, 1021-1022v, 1048-1049v,

63 APF, NS, 195 (1900), ff. 64-84 et 134-139v.

64 ASV, DAC, 8, fasc. 8, et 13, fasc. 9.

65 APF, NS, 28 (1893), ff. 227-237. Voir aussi les oeuvres analysées dans Terry Murphy, "The Religious History of Atlantic Canada: The State of the Art", *Acadiensis*, XV, 1 (1985), pp. 70-172 ; ainsi que Perry Biddiscombe, "Le Tricolore et l'étoile" ; The Origin of the Acadian National Flag, 1867-1912", *ibid.*, XX, 1 (1990), pp. 120-147, et *Une dialectique du pouvoir en Acadie: Eglise et autorité*, sous la dir. de Gérald C. Boudreau, Montréal, Fides, 1991.

66 Raymond Mailhot, "Quelques éléments d'histoire économique de la prise de conscience acadienne", *Les Cahiers de la Société Historique Acadienne*, VII, 2 (1976), pp. 49-74 ; D. Robichaud, "Les Conventions nationales (1890-1913): la Société Nationale L'Assomption", *ibid.*, XII, 1 (1981), pp. 36-58 ; Camille-Antoine Richard, "Le discours idéologiques des conventions nationales et les origines du nationalisme acadien. Reflexions sur la question nationale", *ibid.*, XVII, 3 (1986), pp. 73-86.

régulièrement. Leurs missives sont riches de détails sur les Acadiens : en particulier, Poirier envoie en 1890 un rapport fort détaillés sur ses compatriotes des diocèses de Charlottetown, Antigonish, Halifax, St-Jean, et Chatham[67].

Depuis 1890, la plupart des dossiers romains sur l'Acadie concerne la désignation d'un évêque acadien[68]. Toutefois, ils contiennent aussi d'autres renseignements. La Propagande et la Secrétairerie d'Etat se renseignent sur les promoteurs de cette agitation[69]. Richard surtout attire l'attention de Rome, d'abord pour sa polémique contre son évêque James Rogers[70] et ensuite pour son charisme[71], mais le Vatican suit aussi les démarches des leaders laïcs. Par conséquant, les délegués apostoliques à Ottawa collectionnent des articles de journaux sur la question acadienne, interrogent les évêques des Maritimes, rencontrent les hommes politiques acadiens, visitent les centres de la protestation acadienne et préparent des dossier sur les associations et les conventions acadiennes[72].

Les rapports des délégues sont généralement favorables aux Acadiens[73], qui jouissent de la sympathie romaine[74]. Diomede Falconio, le premier délégué permanent à Ottawa, souligne, par exemple, leur héroisme "religieux et national". Toutefois, les fonctionnaires romains voudraient d'abord apaiser les

---

67 APF, C, AS, 31 (1889-1890), ff. 890-900.

68 ASV, DAC, 127, fasc. 3. Voir aussi la communication de Claude Fohlen.

69 APF, NS, 28 (1893), 31-35.

70 APF, C, AS, 32 (1891-1892), ff. 704-705v, 1058-1168v ; ASV, DAC, 8, fasc.11. Voir aussi Robert Rumilly, *Histoire des Acadiens,* II, Montréal, Fides, 1955, pp. 788-795 ; Camille-Antonio Doucet, *Une étoile s'est levée en Acadie*, Charlesbourg, Les Editions du Renouveau, 1973, pp. 101-135 ; Raymond Milhot, *Prise de conscience collective acadienne au Nouveau-Brunswick (1860-1891) et comportement de la majorité anglophone,* Université de Montréal, thèse de doctorat, 1973, pp. 82-84, 188-193, 293-296, 391-399.

71 ASV, DAC, 6, fasc. 16.

72 ASV, DAC, 2, fasc. 8/1, 6, fasc. 30, 8, fasc. 12, 113, fasc. 2/1, 114, 123, fasc. 7, et 178, fasc. 1 ; ASV, LBF, nr. 72, 96, 101, 193, 202, 219, 316, 324, 758-760 ; APF, Acta, 279 (1906), ff. 461-463 ; APF, NS, 318 (1905), ff. 70-71, et 413 (1907), ff. 255-256, 272-274.

73 ASV, SS, 1911, rubr. 12, fasc. 2, ff. 69-84 ; APF, NS, 1916, rubr. 6, dossier "Elhatton, Cleto di Chatham alunno del Coll. Urbano".

74 A Rome les Acadiens sont bien connus: Richard visite plusieurs fois la Ville Eternelle (ASV, SS, 1913, rubr. 251, fasc. 4, ff. 142r-155 ; C.-A. Doucet, *Une étoile s'est levée*, pp. 216-224), tandis qu'au Collège Urbain étudient des élèves acadiens, qui agissent comme émissaires de leur groupe ethnique (APF, NS, 482 [1910], ff. 194-195v, et 524 [1913], ff. 396-397).

esprits[75] et ensuite désigner un évêque acadien dans un diocèse où les Acadiens sont en majorité[76]. Par conséquant, ils sont critiqués par le leadership acadien[77], qui ne veut pas attendre, et par les évêques d'origine irlandaise[78], qui s'opposent à la désignation d'évêques francophones. Finalement, Francesco Pellegrino Stagni, troisième délégué à Ottawa, règle la question en 1912[79]. Il y aura encore des protestations[80], mais la situation devient beaucoup plus calme[81], même si les évêques anglophones se plaignent des Acadiens[82]. De fait, les catholiques irlandais ne soutiennent pas leurs évêques dans ces polémiques[83], tandis que les prélats acadiens soulignent que la majorité de la population du Nouveau-Brunswick est acadienne et que, pour l'aider, les Oeuvres de charité françaises ont subventionné les diocèses de Halifax, St-Jean, Antigonish et Charlottetown[84].

Pendant la période 1890-1920 la question acadienne n'est pas limitée aux Maritimes. Rome reçoit aussi les protestations des Acadiens émigrés en Nouvelle-Angleterre[85]. Quelquefois, ceux-ci se battent à côté des immigrés québécois pour avoir des prêtres de langue française[86]. Dans d'autres situations, acadiens et québécois affichent des intérêts opposés[87]. Cette question attire l'attention du clergé de France. En 1904, Alexandre Le Roy, supérieur général

---

75 APF, NS, 195 (1900), ff. 136-137 ; ASV, LBF, nr. 72 et 1058.

76 APF, NS, 215 (1901), ff. 694rv et 696.

77 R. Rumilly, *Histoire des Acadiens*, pp. 812-813 ; "Mémoires de Pascal Poirier", *Les Cahiers de la Société Historique Acadienne*, 4, 3 (1971), pp. 120-133. Les leaders acadiens, surtout ceux qui étaient liés au parti conservateur, n'avaient pas aimé non plus Falconio: cf. Della M.M. Stanley, *Au service de deux peuples. Pierre A. Landry* (1977), Fredericton, Barreau du Nouveau-Brunswick, 1987, pp. 202-203.

78 ASV, SS, 1908, rubr. 251, fasc. 4, et ASV, DAC, 113, fasc.1-2.

79 ASV, DAC, 123, fasc. 7.

80 ASV, DAC, 8, fasc. 9.

81 ASV, S.C. Concistoriale, Relationes, fasc. 217, Chatham, 1914 ; ASV, DAC, 131, fasc. 2/3, ff. 166-170.

82 ASV, S.C. Concistoriale, Relationes, fasc. 56, Antigonish, 1919.

83 ASV, DAC, 67, fasc. 1.

84 ASV, DAC, 143, fasc. 2/2.

85 ASV, DAC, 66, fasc. 21. Pour les liens entre les protestations acadiennes au Nouveau-Brunswick et celles au Maine, cf. R. Rumilly, *Histoire des Acadiens*, II, pp. 856-859. Pour les Acadiens immigrés aux Etats-Unis, cf. *L'émigrant acadien vers les Etats-Unis: 1842-1950*, éd. par Claire Quintal, Québec, Conseil de la vie française en Amérique, 1984.

86 ASV, Delegazione apostolica degli Stati Uniti, IX, Boston, 31.

87 APF, NS, 408 (1907), ff. 497-498 et 598-599v.

de la Congrégation de Saint-Esprit (Paris), propose l'établissement d'un séminaire pour remédier au manque de prêtres dans le diocèses de langue anglaise du Canada et des Etats-Unis où il y a des immigrants acadiens et québécois. Donato Sbarretti, deuxième délégué au Canada, s'oppose parce qu'il craint que l'envoi des missionnaires francophones dans ces diocèses pourrait amener des troubles avec les autres minorités[88].

En tout cas, la pression sur Rome des Acadiens de la Nouvelle-Angleterre est beaucoup moindre de celle des Acadiens des Maritimes. Ceux-ci utilisent tous les réseaux pour rejoindre le pape. Par exemple, les protestations, dont nous avons déjà parlé, sont accompagnées par nombre de missives françaises. Des anciens zouaves transmettent les suppliques acadiennes au cardinal secrétaire d'Etat[89]. Firmin Picard, journaliste français et ancien zouave, va même émigrer aux Maritimes pour "consacrer les dernières années [de sa vie]... à l'excellent petit peuple français d'Acadie". Pendant des années, il écrit et fait écrire au pape[90]. Au même temps, les associations mutuelles de l'Acadie envoient des offrandes[91] ou participent aux campagnes de l'Eglise de Rome contre l'Etat italien[92].

## CONCLUSION

La documentation vaticane sur les Acadiens est donc très vaste. D'un côté, elle nous permet de suivre l'évolution de l'église catholique et de la société acadienne sous le régime français. A ce niveau, l'on doit souligner l'importance du document concernant Sanvaleriano. De l'autre côté, elle nous révèle plusieurs aspects inconnus de la reconstruction du réseau ecclésiastique francophone des Maritimes, ainsi que de la lutte pour la désignation d'un évêque acadien. A ce propos, il y aurait à approfondir l'analyse des rapports entre l'église et le leadership laïque, parce que les conflits entre Poirier, Landry, les envoyés du Vatican et Richard montrent la complexité des intérêts politiques, religieux et sociaux qui se cachent derrière les revendications nationalistes des Acadiens. Un

---

88 APF, NS, 333 (1905), ff. 77-79v, 82-86.

89 ASV, SS, 1905, rubr. 280, fasc. 1, f. 94.

90 ASV, SS, 1905, rubr. 280, fasc. 1, ff. 93-94 ; 1908, rubr. 100, fasc. 1, ff. 41-44 ; 1909, rubr. 100, fasc. 3, ff. 36-41 ; 1912, rubr. 16, fasc. 3, ff. 23-30, 206-211, et rubr. 100, fasc. 2, ff. 48-49.

91 ASV, SS, 1908, rubr. 1, fasc. 68, f. 3v, et fasc. 70, f. 4 ; 1910, rubr. 100, fasc. 1, ff. 59-63.

92 ASV, SS, 1908, rubr. 1, fasc. 68, ff. 180-184 ; 1911, rubr. 66, fasc. 5, f. 148. Cf. Matteo Sanfilippo, "La Santa Sede, Ernesto Nathan e le ripercussioni internazionali delle celebrazioni per il 20 settembre 1910", *Archivio della Società Romana di Storia Patria*, 113 (1990), pp. 347-360.

troisième volet de la documentation vatican qui semble fort intéressant est constitué par la présence continuelle de la France dans les affaires acadiennes. Après la Conquête, les catholiques français n'abandonnent pas l'Acadie et ce lien continue jusqu'à nos jours. Par conséquant, on pourrait poursuivre dans les archives françaises certaines pistes qu'on découvre dans les archives romaines : par exemple les rapports entre les Ordres missionnaires français et l'Acadie après 1763, ainsi que l'intervantion des anciens zouaves français dans les questions de l'église catholique acadienne.

# ACADIENS ET IRLANDAIS : LES FRÈRES ENNEMIS ?

**Pádraig Ô GORMAILE**
University College, Galway

## LES IRLANDAIS AU CANADA.

La présence des Irlandais au Canada est attestée dès la fin du dix-septième siècle, notamment par les témoignages dont on dispose concernant l'embauche des travailleurs saisonniers du sud-est de l'Irlande dans les pêcheries de Terre-Neuve[1]. Plus tard des communautés permanentes s'installèrent et peu à peu, certains de ces Irlandais apparurent, entre autres, dans les rangs des garnisons françaises implantées en Nouvelle-France. Une allusion à un particulier irlandais existe dans le recensement de Montréal de 1663 et d'autres références du même type parsèment la fin du dix-septième et le début du dix-huitième siècles[2], jusqu'à la Conquête de 1759. Il s'agirait premièrement de sujets, français issus de ces familles irlandaises qui avaient été obligées de quitter l'Irlande à partir de la conquête de leur pays catholique par l'Angleterre protestante en 1601, et qui servirent par milliers dans les armées de Louis XIV et Louis XV. Dans un deuxième temps, on ne peut pas exclure d'éventuels déserteurs de l'armée britannique, venus se réfugier en Nouvelle-France, ni la possibilité que certains soient de simples aventuriers civils. Suite au déclin de la colonie française et à la cession de la Nouvelle-France à l'Angleterre en 1761, le nombre d'Irlandais émigrant directement au Canada, notamment à l'est du pays, augmenta[3]. Ce qui permettra, en 1872, à un certain John O'Farrell président de la "Hibernian Benevolent Society of Quebec" de prétendre à l'existence, au terme du dix-septième siècle, dans la région qui allait devenir le Bas-Canada, d'une minorité de 5,2% de familles, intégralement ou partiellement d'origine irlandaise. Pour John O"Farrell, dont le désir était de critiquer l'apparente homogénéité de la population canadienne-française, en démontrant que celle-ci n'était pas la seule présente dès le début en Nouvelle-France, une partie importante même des noms de famille canadiens français étaient d'origine irlandaise. Ainsi un Tec Corneille Aubry pouvait-il s'avérer être en Réalité "Teague Cornelius O'Brennan", Thimoté Sylvain devenait "Timothy

---

1 Voir J. Mannion, dans R.C. Harris et G.W. Matthews, *The Historical Atlas of Canada.*,vol. 1 University of Toronto Press, 1987.

2 Voir P. Ó Gormaile. "Family matters : Ireland and the Irish in the Québécois novel", *British Journal of Canadian Studies,* vol. 7 no 2, 1992, pp. 356-375.

3 C.J. Houston et W.J. Smyth. "The geography of the Irish Emigration to Canada", *Familia. Ulster Genealogical Review*, 1988, vol. 2. n° 4. pp. 7-20 (p. 8).

O'Sullivan" et Marie Hirouin n'était autre que "Mary Kirwan"[4]. D'autres noms de famille moins célèbres pouvaient également avoir été irlandais à l'origine, avant d'être francisés par l'orthographe et la prononciation françaises : Guérin (Gueran), Barrette (Barrett, Morin (Moran) et Bourque (Burke) par exemple. Ce dernier patronyme irlandais est paradoxalement de lointaine origine française, ayant été introduit en Irlande lors de l'invasion anglo-normande du douzième siècle sous la forme de "de Burgo" avant de devenir "de Búrca" en langue gaélique et "Burke" dans la forme anglicisée. Bien qu'il ne faille pas attacher forcément trop d'importance scientifique aux conclusions de John O'Farrell, dont la position de défenseur enthousiaste des Irlandais au Canada français n'était un secret pour personne, il ne faudrait cependant pas perdre de vue que, dix ans auparavant, en 1861, les Irlandais avaient constitué au Canada un groupe qui excédait numériquement le total représenté par les immigrants venus d'Écosse, d'Angleterre, du Pays de Galle et des États-Unis, ce qui faisait des Irlandais le deuxième groupe ethnique canadien après les Canadiens français, et ceci jusqu'à l'arrivée d'un nombre important d'immigrés anglais dans les années 1880. Les propos de O'Farrell, qui datent donc de 1872, quelques années seulement après la Confédération et à un moment où la proportion que représentaient les Irlandais dans la population canadienne française avait déjà commencé à décliner, traduisent, nous semble-t-il, une angoisse réelle de sa part quant au maintien éventuel d'un rôle politique important pour ses compatriotes, au Canada français en particulier. Mais, d'où venaient ces Irlandais et comment s'étaient-ils installés au Canada ?

## L'ÉMIGRATION IRLANDAISE VERS LE CANADA

Le chiffre d'un demi-million de personnes est avancé concernant l'émigration irlandaise vers le Canada durant la première moitié du dix-neuvième siècle, et on a estimé également que dans la période précédant 1776, jusqu'à 250.000 personnes, essentiellement des presbytériens (ou calvinistes), avaient quitté l'Ulster pour se rendre en Amérique du nord[5]. Au dix-huitième siècle, l'émigration irlandaise vers le Canada était attrayante pour plusieurs raisons, parmi lesquelles une des plus importantes était la possibilité d'acheter de la terre à bon marché dans le Nouveau Monde tout en bénéficiant des avantages de la vie sous la couronne britannique, et par la même occasion, d'un accès facile vers

---

4 J.O'Farrell, "Irish Families in Ancient Quebec", in R.O'Driscoll & L. Reynolds (eds.), *The Untold Story : the Irish in Canada*, 2 vols., Celtic Arts of Canada, Toronto, 1988.

5 T. Parkhill, "Assisted emigration to Canada : 1750-1960", Annual Symposium in Canadian Studies, Queen's University, Belfast, 19 October 1991.

les États-Unis. De récentes études[6] montrent que "chez les Irlandais les apparences correspondent rarement à la réalité de leur situation sociale"[7]. Contrairement aux idées reçues, selon lesquelles toute émigration d'Irlande au dix-neuvième siècle était forcée et le résultat d'une fuite éperdue d'un pays en proie à de sérieuses difficultés économiques et sociales, de récentes études montrent que la majorité des Irlandais qui allèrent au Canada le firent librement et avec l'intention de poursuivre leur activité d'agriculteurs dans le Nouveau Monde. Si le terme d'exil involontaire était sans doute approprié pour qualifier l'émigration vers les États-Unis à partir de 1845, la correspondance des émigrés en particulier, mais aussi des exemples d'installation au Canada, montrent que l'émigration irlandaise vers ce pays se faisait non seulement de plein gré, mais que, contrairement à l'exode des Irlandais vers les États-Unis, elle n'impliquait pas toujours des perspectives radicalement différentes entre catholiques et protestants. L'émigration irlandaise vers le Canada avait commencé de bonne heure et ne fut nullement influencée dans son rythme par l'exode vers les États-Unis qui suivit la Grande Famine de 1845 en particulier : à ce moment-là, le gros des immigrés irlandais était déjà au Canada, où ils allaient bientôt former, comme cela a déjà été remarqué, le deuxième groupe ethnique le plus important après les Canadiens français et où ils devaient jouer un rôle important dans les affaires publiques et commerciales.

Suite à la modification de l'activité économique que provoqua la fin des guerres napoléoniennes, l'émigration devint une solution, et lorsque le prix des traversées transatlantiques à destination du Canada fut sacrifié, l'émigration augmenta rapidement[8]. La traversée de l'Atlantique la plus courte allait à Québec et permettait de bénéficier de tarifs meilleur marché, d'une rotation plus importance et occasionnait moins de dépenses supplémentaires dues aux frais annexes que comporte tout voyage. Au début du dix-neuvième siècle, la plupart des immigrants irlandais venaient des régions d'Irlande qui avaient déjà eu une tradition d'émigration vers le Canada au siècle précédent : l'Ulster ainsi que le sud et le sud-est du pays. Dès 1832 le phénomène d'émigration s'était étendu à plusieurs classes socio-économiques et concernait tout le pays. Selon Houston et Smyth, "dès 1842, approximativement 400.000 Irlandais étaient arrivés dans les colonies britanniques, mais la population native d'Irlande résidant sur place

---

6 D.H. Akenson, *The Irish in Ontario : A Study in Rural History*. Kingston and Montreal, McGill-Queen's University Press, 1984 ; B. Elliott, *Irish Migrants in the Canadas : A New Approach*, Kingston and Montreal, McGill-Queen's University Press, 1988 ; C.J. Houston W.J. Smytg, *Irish Emigration and Canadian Settlement, Patterns. Links and Letters*, Toronto, University of Toronto Press, 1990.

7 Houston & Smyth, *op. cit.*, p.7.

8 W.J. Smyth, "The origins of Canada's Irish emigrants", communication faite au 10eme Congrès BACS, Edimbourg, 10 avril 1985.

ne s'élevait qu'à 160.000"[9]. Selon Houstonet Smyth, les Irlandais étaient, au milieu du dix-neuvième siècle, le deuxième peuple du Canada, du point de vue numérique : "Au dix-neuvième siècle, la nation canadienne naissante fut par conséquent influencée de façon disproportionnée par la composante irlandaise qui servait de point d'ancrage aux communautés anglophones"[10].

En ce qui concerne l'intégration des Irlandais au Canada, Akenson[11] a montré qu'en Ontario ceux-ci formaient une communauté rurale et non urbaine : qu'ils étaient agriculteurs et non ouvriers sans qualifications : qu'ils s'adaptaient facilement à la vie au Nouveau Monde : qu'ils n'étaient pas plus démunis que d'autres immigrés : et qu'entre Irlandais catholiques et protestants les différences dues à la religion ou à la culture étaient peu nombreuses. En particulier, les Irlandais de l'Ontario auraient été moins influencés qu'on n'aurait pu le croire par l'héritage culturel importé de leur pays d'origine. Si Akenson, et d'autres, ont montré que les préjugés culturels concernant l'émigration irlandaise vers l'Amérique du nord en général ne s'appliquaient pas de la même manière aux Irlandais de l'Ontario, malgré l'impressionnante étude de K. Miller, *Émigrants and Exiles : Ireland and the Irish Exodus to North America*[12], il semblerait par contre que l'installation des Irlandais au Nouveau-Brunswick ne corresponde pas non plus à l'exemple de l'Ontario. Quant à leur installation au Nouveau-Brunswick[13], et bien qu'ils fussent un peuple rural, les Irlandais ne s'installèrent pas dans les régions rurales de la province maritime dans la même proportion que leurs compatriotes de l'Ontario. Selon Peter Toner, la majeure partie des Irlandais du Nouveau-Brunswick était des ouvriers sans qualification, bien que certains fussent également dans les professions libérales ou dans le commerce. Les immigrés originaires de l'Ulster avaient habituellement de meilleurs emplois, alors que les Irlandais des classes ouvrières venaient principalement des régions gaélophones du sud et de l'ouest. Au début du dix-neuvième siècle, une grande proportion des catholiques irlandais avait une connaissance solide du gaélique et certains des gaélophones s'étaient installés dans les quartiers pauvres de. En tout, plus de 25% des Irlandais catholiques du Nouveau-Brunswick s'installèrent à Saint-Jean, contre moins de quinze pour cent des Irlandais protestants et cinq pour cent de la population non-irlandaise. Bien qu'un grand nombre d'Irlandais catholiques vivant dans les régions rurales du Nouveau-Brunswick fût agriculteurs, beaucoup d'entre eux travaillaient en tant que

---

9 Houston & Smyth, *op. cit.*, pp. 16-17.

10 Houston & Smyth, *op. cit.*, p. 20.

11 D.H. Akenson, *The Irish in Ontario : A Study in Rural History*, 1984.

12 K. Miller, *Emigrants and Exiles : Ireland and the Irish Exodus to North America*, New York, Oxford University Press., 1985.

13 P. Toner, "Lifting the mist : recent studies on the Scots and Irish", *Acadiensis*, vol. XVIII. n°. 1. pp. 215-225.

manœuvres dans les bois et dans les moulins. Par contre, les Irlandais protestants étaient en général mieux lotis et occupaient presque toujours des positions d'agriculteurs, rarement de manœuvres. Les Irlandais catholiques sembleraient ne pas avoir été d'aussi bons fermiers que les Loyalistes, les Anglais et les Écossais. Dans le Nouveau-Brunswick, la religion était par conséquent un facteur déterminant dans le succès futur des immigrés irlandais et pouvait de ce fait contribuer d'une part à la relative insécurité sociale dont les catholiques irlandais sembleraient avoir souffert, ainsi qu'à l'agressivité avec laquelle ils avaient l'habitude de traiter des questions socio-religieuses. Un certain nombre de spécialistes sont actuellement d'accord que ce sont des facteurs socio-économiques et non des traits culturels qui expliquent les modalités d'installation des Irlandais au Canada et leur succès relatif. Cependant, les attitude irlandaises vis-à-vis de la religion et de la politique sont essentielles pour comprendre l'attitude des immigrants une fois arrivés au Canada. D.A. Wilson souligne la nécessité de mener davantage de recherches afin de découvrir pourquoi les Irlandais sembleraient avoir réagi de manières diverses aux différences régionales rencontrées dans l'est du Canada. Etant donné que : "En 1871, les Irlandais représentaient un tiers de la population du Nouveau-Brunswick, un quart de la population de l'Île du Prince Édouard et 15% de la population de la Nouvelle Écosse[14], une étude comparative de l'Irlande et de l'Acadie semblerait s'imposer. Chaque cas présente d'abord des liens étroits entre identité et catholicisme, ensuite une grande importance est attachée au travail de la terre et éventuellement à l'exploitation de la mer, il existe enfin une évidente problématique liée à la relation politique entre anglophones et non-anglophones.

## LES QUERELLES SCOLAIRE ET ÉPISCOPALE

En créant l'utopie d'un Canada biculturel, la confédération de 1867 a suscité dès l'origine deux projets bien distincts de la part des défenseurs des deux langues fondatrices. D'une part les Canadiens français escomptaient la reconnaissance de leur langue sur tout le territoire national et croyaient de ce fait à l'implantation du français dans les nouveaux territoires de l'ouest en particulier ; tandis que les Canadiens anglais espéraient un pays unilingue anglais. La réalité allait suivre la règle du plus fort, parce que, "les forces d'acculturation, dont le courant migratoire, ont joué en faveur de l'utopie canadienne-anglaise"[15]. Le processus affecta bien évidemment les relations entre Canadiens anglais et français dans la province du Québec, et surtout entre Canadiens

---

14 D.A. Wilson, "The Irish in North America : New Perspectives", *Acadiensis*, vol. XVIII. no. 1/ pp. 200-215 (p. 213).

15 J. Hamelin et N. Gagnon, *Histoire du catholicisme québécois*, Le XXe siècle, Tome 1, 1898-1940, p. 87.

anglais d'une part et Acadiens et Francophones de l'ouest d'autre part. Les événements procédèrent par étapes, en passant notamment par deux grandes épreuves de politique linguistique, c'est-à-dire la crise scolaire et la bataille des sièges épiscopaux. Dans chaque cas le sujet de discorde opposait des catholiques canadiens entre eux, et en particulier les catholiques irlandais allaient au-devant de l'affrontement avec leurs coreligionnaires canadiens français. Dans certains cas les Irlandais se sentaient très menacés entre l'obtention de leurs droits en matière de scolarité à cause de leur nombre relativement faible dans certaines régions des Prairies par exemple, et où ils étaient dispersés de surcroît dans des zones de peuplement anglophone et donc protestantes[16]. Ce statut de minorité culturelle au sein d'une autre minorité confessionnelle permettrait d'expliquer, au moins en partie, le degré d'opposition que les catholiques irlandais devaient exercer à l'encontre des catholiques canadiens français. La discorde allait affecter non seulement la querelle scolaire, décrite par Hamelin et Gagnon dans leur *Histoire du catholicisme québécois* comme ce "nœud de problèmes d'une extrême complexité où la question culturelle est inextricablement liée à la question religieuse"[17], mais concernait également la bataille des nominations épiscopales et qui refléterait lui aussi une tendance croissante vers l'uniformisation de l'identité canadienne. Cette seconde crise exprime deux conceptions du Canada après 1867 et révèle deux façons de vivre le catholicisme canadien : l'idéal irlandais et l'idéal canadien français.

La thèse irlandaise du catholicisme canadien concevait le Canada comme un pays important et anglophone au sein de l'Empire britannique, où la présence française devrait se limiter au Québec et où l'église devrait être gérée par des évêques de la majorité anglophone. Les catholiques irlandais réclamaient à Rome qu'on nomme des évêques anglophones, c'est-à-dire irlandais, dans toutes les provinces du Canada, afin de garantir une meilleure intégration entre Canadiens anglophones, et protestants et catholiques. Selon l'idéal irlandais, tel qu'on l'exprimait dans les premières années de ce siècle, l'immigration avait fait du Canada un pays anglophone important en plein développement au moment même où la réalité francophone hors-Québec éprouvait de sérieuses difficultés à prendre de l'ampleur. Une politique réaliste de nominations d'évêques anglophones, c'est-à-dire irlandais, partout au Canada, contribuerait à une normalisation des relations entre Rome, Londres et Ottawa, assurant ainsi l'avenir du catholicisme canadien au prix évident de son caractère francophone. Selon le camp irlandais, dans un mémoire[18] adressé d'Ottawa, le 17 juin 1905, de la part des Irlandais du Canada, au cardinal Merry del Val, secrétaire d'État du pape Pie X, le sacrifice du caractère francophone du catholicisme canadien se

16 Hamelin et Gagnon, p. 88.

17 Hamelin et Gagnon, p. 8101.

18 Dans Réponse au Mémoire Irlandais, anonyme. s.d., pp. I-V.

justifiait par l'inefficacité des évêques canadiens français en milieu urbain et par le manque de sympathie qu'ils manifesteraient pour leurs compatriotes protestants. Selon la thèse irlandaise, l'éducation canadienne française était par trop morale et ignorait l'importance de l'athlétisme et des mouvements de jeunesse. De plus, les évêques francophones toléreraient l'abus de l'alcool par les fidèles et ceux-ci contribueraient nettement moins d'argent à l'église que les catholiques anglophones. L'argument final de cette thèse prétend que des évêques anglophones seraient plus aptes à collaborer avec les autorités civiles de l'Empire. Quelques années plus tard, le clergé canadien adresserait un autre mémoire au Pape pour défendre le droit des Acadiens à un évêque acadien et dans le but d'expliquer la situation sociale et culturelle en Acadie.

## IRLANDAIS ET ACADIENS

A l'époque en question, la majorité des catholiques canadiens étaient francophones en Acadie, en Ontario et au Québec et chacune de ces provinces, ainsi que le Manitoba et les Territoires du Nord Ouest, allait être touchée par la querelle épiscopale. En 1901 les anglophones, qui formaient 25% de la population catholiques, étaient représentés dans la hiérarchie canadienne par quatre archevêques et dix évêques : tandis que les francophones, 75% de la population catholique, possédaient eux aussi quatre archevêques et quinze évêques : ce qui n'empêchait pas les Irlandais de prétendre que la totalité des sièges épiscopaux hors Québec devraient leur revenir, et en 1905 ils réclamaient un évêque irlandais au Québec même[19]. Selon l'opinion ecclésiastique à Rome, les Canadiens français étaient à considérer comme les ressortissants de provinces peu importantes de l'Empire britannique où on savait gré à l'autorité anglaise et protestante de supporter sur son sol un nombre assez important de catholiques. De surcroît, l'influence des Irlandais auprès du secrétariat d'État au Vatican ne laissait pas présager que les catholiques canadiens français réussiraient à obtenir satisfaction dans la question des nominations épiscopales. Seule la patience et la ruse acadiennes, accompagnées par la fermeté et la discrétion tout aussi légendaires, pouvaient venir à bout de la résistance irlandaise.

La question historique de la nomination du premier évêque canadien, en 1912, n'est pas notre propos principal ici, mais plutôt la perception par les Acadiens du comportement des Irlandais, leurs frères en religion et leurs adversaires en langue et, de ce fait, en matière de politique. Nous nous attarderons en particulier sur le livre publié en 1991 par Marie-Dorothée n.d.s.c. et intitulé Quand tourne le vent. Mgr Édouard Alfred LeBlanc, Premier évêque

19 Hamelin et Gagnon, p. 107.

acadien, 1912-1935[20], parce que ce livre permet de constater à la fois le rôle historique qu'ont joué les Irlandais en Acadie ainsi que l'image qu'en avaient les Acadiens. Suite au retour de la période passée en exil, le peuple acadien s'était installé sur la côte du Nouveau-Brunswick, ce qui devait créer une certaine efficacité dans l'organisation sociale et politique due à une relative unité géographique que permettait l'occupation du sol. A l'encontre des catholiques irlandais, dispersés à travers les régions maritimes, les Acadiens jouissaient en outre du lien ecclésiastique qui les unissait à l'église du Québec, avec tout le soutien linguistique et culturel qui s'ensuivait. Cependant, le problème des catholiques acadiens relevait d'un autre aspect de l'organisation ecclésiastique dans les provinces maritimes[21], c'est-à-dire le fait qu'au dix-neuvième siècle les diocèses maritimes naissants étaient dominés massivement par des évêques anglophones, ce qui faisait craindre aux Acadiens la menace très réelle de l'assimilation linguistique et culturelle. Même au niveau des cures, il existait une tendance de la part des évêques de la région, dont la majorité étaient d'origine irlandaise et s'appelaient en 1908 McCarthy, Casey et Barry, de confier des paroisses, dans la limite des ressources cléricales disponibles, à un prêtre dont la langue maternelle était autre que celle de ses ouailles. Déjà en 1908 ces mêmes ecclésiastiques devaient craindre le pire, comme fait sentir une lettre signée par eux tous et où on lit :

> The Dominion of Canada, being an English possession and having a large majority of English inhabitants has been considered and is an English-speaking country. This is particularly true for the Maritime Provinces... nothing is more distasteful to the people of any nation than a foreing colony claiming privileges and exceptions from the ordinary laws and customs of the land[22].

Une forte croissance démographique et la création d'institutions scolaires dans la deuxième moitié du dix-neuvième siècle permirent à la société acadienne, cette "colonie étrangère" selon les évêques irlandais, de fournir un certain nombre de "personnalités-clés capables de revendiquer des droits politiques, linguistiques et économiques auprès des autorités civiles et, bien entendu, une place plus confortable auprès des autorités ecclésiastiques"[23]. Deux

---

20 Marie-Dorothée n.d.s.c, *Quand tourne le vent. Mgr Edouard Alfred LeBlanc, Premier évêque acadien*, 1912-1935, Moncton, 1991. chap. 1. pp. 14-18.

21 Marie-Dorothés, pp. 20-21.

22 Laplante Léopold, *Chroniques du Collège Sainte-Anne*. Weymouth, Imprimerie Lescarbot, 1986, p. 24.- Cité par Marie-Dorothée, p. 23.

23 Marie-Dorothée, pp. 25-26.

menaces étaient en permanence à écarter afin que l'Acadie puisse obtenir le statut d'autonomie tant désiré : la fusion dans le Canada français d'une part et l'assimilation par l'église anglophone de l'autre. Les deux revendications du catholicisme canadien dans les provinces maritimes se résumaient ainsi : en premier lieu, la préoccupation des Acadiens de faire nommer un évêque acadien à un évêché acadien afin d'obtenir la preuve "qu'ils constituent un peuple suffisamment évolué pour avoir une église locale dûment organisée"[24], et en deuxième lieu la détermination des catholiques irlandais de conserver la direction ecclésiastique d'une région où "ils avaient longtemps été maîtres et seigneurs en tout ce qui touche le domaine de leur religion"[25]. Le ton du débat fut donné très tôt quand on considère l'effet d'un article publié dans un journal anglais en 1902, un an après le sacre de Mgr. Timothy Casey comme évêque de Saint-Jean et intitulé : "No episcopal timber among the Acadians"[26]. Dix ans plus tard, en 1912, la nomination de Mgr. Édouard LeBlanc comme évêque de Saint-Jean, constituait la preuve du bien fondé des aspirations acadiennes, car celui qui avait été un des deux premiers prêtres séculiers acadiens de la Baie Ste-Marie devenait également le premier évêque acadien.

Dans son livre Quand tourne le vent, Marie-Dorothée trace l'histoire de cet événement capital pour le devenir de l'Acadie tout en donnant un certain nombre d'aperçus sur l'adversaire irlandais et qui révèlent combien les deux peuples étaient à la fois proches par les circonstances et opposés par nécessité politique. Ainsi reconnaît-elle que les Irlandais méritaient le grand prestige dont ils jouissaient à Rome, car "ils avaient, eux aussi, été un peuple rejeté à cause de leur religion, et ils s'étaient défendus jusqu'à l'héroïsme"[27]. A partir du sacre de Mgr. LeBlanc, les Irlandais étaient les grands perdants car sa nomination, ainsi que sa carrière qui allait suivre, confirmait une fois pour toutes le mérite et la dignité du peuple dont il était issu. Cependant, Marie-Dorothée suggère qu'il a dû souffrir, ainsi que l'auteure elle-même, de la discorde qui sévissait parmi ses fidèles et où devaient coexister péniblement : "deux groupes si terriblement opposés parce que terriblement pareils"[28]. Les ressemblances entre Acadiens et Irlandais étaient effectivement nombreuses et l'auteure fait preuve de bonnes connaissances en matière d'histoire irlandaise tout en révélant une certaine compassion à l'égard des Irlandais, dont Gaston Miron disait qu'ils sont

---

24 Marie-Dorothée, p. 93.

25 Marie-Dorothée, p. 93.

26 Marie-Dorothée, p. 35. "Pas d'étoffe à fabriquer un évêque chez les Acadiens".

27 Marie-Dorothée, p. 37.

28 Marie-Dorothée, p. 116.

sans doute uniques au monde pour avoir gagné l'indépendance au prix de leur langue. Écoutons Marie-Dorothée :

> Les Irlandais aussi étaient profondément catholiques ; leur religion leur était aussi vitale que le sang de leurs artères. Comme nous, ils savaient ce que voulait dire être minoritaires et refoulés. Dans leur pays, ils n'avaient rien connu d'autre depuis des siècles : une fois installés aux provinces Maritimes, ils semblaient assurés d'une certaine autonomie, voire d'un certain prestige du moins au plan religieux. A tout prendre, c'était, de leur part, une réaction compréhensible à une longue et douloureuse répression[29].

Tandis que les Acadiens avaient toujours pu aspirer à une patrie où langue et religion seraient intactes, cela n'était pas le lot des Irlandais. Selon Marie-Dorothée, "A première vue, les Irlandais et les Acadiens auraient dû spontanément faire cause commune autour d'une même foi menacée par un même adversaire : l'Anglais, protestant ou anglican"[30], mais il n'en fut rien car, malgré une intervention isolée et ponctuelle de la part de Mgr. Thomas Connolly par exemple, "la question de la langue ne fut jamais mise en cause"[31]. Malgré leurs origines différentes, et du fait que "partout en Amérique, les Irlandais ne parlaient que l'anglais"[32], ceux-ci mettaient tous leurs espoirs d'identité distincte par rapport aux autorités civiles et ecclésiastiques d'un Canada bilingue, dans la seule étiquette religieuse, Marie-Dorothée, tout en faisant preuve de compassion objective à l'égard des Irlandais, n'est point dupe du projet d'assimilation complète que certains de leurs évêques prévoyaient pour les Acadiens. Cependant, elle se montre fin connaisseur du dilemme de l'adversaire, effet de compassion chrétienne ou dû à son appartenance à un groupe linguistique minoritaire, qui sait ?

> Quand on jette un coup d'œil sur l'histoire douloureuse de l'Irlande, on trouve quand même une explication à la conduite des évêques aux Maritimes. Dans leur pays d'origine, les injustices criantes dont ils avaient été les victimes depuis Oliver Cromwell avaient amené le clergé à penser qu'en cédant le gaélique, les Anglais toléreraient plus aisément le catholicisme, ce qui était peut-être exact, car aux yeux de l'Angleterre, l'Irlande était

---

29 Marie-Dorothée, p. 117.

30 Marie-Dorothée, p. 117.

31 Marie-Dorothée, p. 117.

32 Marie-Dorothée, p. 117.

> doublement barbare à cause de sa langue d'origine celtique et de sa religion qui leur avait valu l'épithète méprisante de "popish people". En étant tous confondus dans le même dialecte, il y avait plus de chance de faire oublier les animosités religieuses"[33].

De telles distinctions à l'égard de l'adversaire irlandais étaient peut-être au-dessus de la compréhension de bien des Acadiens au début du vingtième siècle. En dépit de sa compassion naturelle, Marie-Dorothée ne perd pas pour autant son sang-froid à l'égard de la menace réelle que posaient les Irlandais :

> Les Acadiens, même les plus compétents, n'étaient pas trop au courant de ces subtilités. D'ailleurs l'auraient-ils été, cela n'aurait rien changé à une situation injuste qui devait finir[34].

L'auteur tente de contextualiser l'étonnement des Acadiens devant l'attitude des Irlandais, dont le manque de compréhension était difficile à comprendre du fait de leur propre expérience aux mains de l'Angleterre :

> C'est pourquoi le duel peut paraître surprenant. Il l'est doublement parce que les Acadiens, avant d'être Français, sont souvent d'origine celtique comme les Irlandais, ce qui aurait dû accentuer les liens de fraternité. Soit, mais des frères peuvent-ils rester neutres ? Si les circonstances les ont rendus trop différents et en même temps voisins les uns des autres, le conflit est presque inévitable parce que les biens de chacun restent sur le même terrain. Ce que les Irlandais demandaient aux Acadiens de céder, c'était leur propre identité. Sur ce chapitre, ils n'ont pas encore capitulé[35].

Les sentiments à moitié positifs de Marie-Dorothée à l'égard de l'ennemi héréditaire traduisent non seulement un sens particulier de l'humour et de l'art de la litote :

> On s'accoutume à tout, il est vrai. Les Irlandais ne sont pas méchants ; ils sont même exceptionnellement avenants quand ils ne se sentent pas menacés[36].

---

33 Marie-Dorothée, p. 118.
34 Marie-Dorothée, p. 118.
35 Marie-Dorothée, p. 252.
36 Marie-Dorothée, p. 292.

Ces propos expriment également l'optimisme naturel des Acadiens et une appréciation de la fraternité que seule peut engendrer l'adversité commune. Ce qui rappelle les sentiments d'une autre sœur acadienne qui a récemment pris sa plume pour raconter d'une manière différente l'émergence de la même Acadie : "L'Acadie et l'Irlande ont toutes deux du sang celtique, ce qui leur vaut de passer pour les peuples les plus tenaces et entêtés de la planète"[37]. Jeanne de Valois aussi associe les Irlandais à une certaine forme de fidélité, malgré ce que les sœurs irlandaises en particulier avaient pu infliger à leurs consœurs acadiennes lors du départ de celles-ci au moment de fonder leur propre congrégation religieuse :

> Tenez ! J'aurais aimé, par exemple, posséder un chien. Un gros berger allemand ou un setter irlandais. Le setter est à peu près la seule nostalgie que je garde de l'Irlande. J'ai toujours été fascinée par la loyauté, la fidélité, le flair, le courage ...[38]

Autant de qualités qui réunissent les frères ennemis que sont les Acadiens et les Irlandais.

---

37 Antoine Maillet, *Les confessions de Jeanne de Valois*. Grasset, 1993, p. 294.

38 A. Maillet, *Les confessions de Jeanne de Valois*. p. 169.

# LES ACADIENS DE BELLE-ILE-EN-MER : LÉGENDE NOIRE ET HISTOIRE EN (RE-?) CONSTRUCTION

**Dominique GUILLEMET**
Université de Poitiers

En 1766 soixante-dix-huit familles acadiennes sont installées en pleine propriété sur les exploitations agricoles à Bell-Ile-en-mer. Jusqu'aux années 1960 l'historiographie acadienne voire bellîloise a toujours présenté cet épisod comme un échec. Cette légende noire n'est cependant pas justifiée puisque les deux tiers de la population initiale sont encore présents dans l'île en 1792. A l'inverse des explications traditionnelles qui ne se penchaient que sur les causes de l'échec supposé, l'article analyse donc également les raisons de la réussite mais montre aussi le risque bien réel de voir cette nécessaire réévaluation de la part des Acadiens dans l'Histoire insulaire donner naissance à une légende rose qui survaloriserait leurs apports.

In 1766 seventy-eight Acadian families were installed as freeholders on Belle-Ile. Until the 1960's, Acadian and indeed local historiography has always presented this settlement as a failure. However this black legend is not quite justified since two thirds of the initial population were still living on the island in 1792. Contraty to traditionnal explanations that have only focus on the causes of the supposed failure, this paper also analyses the reasons why the settlement proved successfull. Yet it also points up the obvious real risk involved in such a re-assessment which is to overvalue the Acadian contribution and to paint a rosy picture of the part played by the Acadians in the history of the island.

## L'INSTALLATION ACADIENNE À BELLE-ILE-EN-MER EN 1766

L'essentiel est connu[1] : l'arrivée à Belle-Ile-en-Mer dans le courant du mois d'Octobre 1765 de 79 familles acadiennes, soit 363 personnes[2]. Ils représentent une petite partie des 3 à 4000 exilés acadiens réfugiés dans les ports bretons entre 1755 et 1763, et, pour la quasi totalité, ils appartiennent au

---

[1] Pour une présentation détaillée des conditions de cette arrivée et de l'installation, outre les Histoires de Belle-Ile et celle des Acadiens citées plus loin : René et Marguerite Daligaut, *Bulletins de l'Association des Amis de l'Histoire de Belle-Ile* (BAHBI), en particulier n°1 à 6.

[2] Il y avait au départ 79 chefs de famille prévus pour être installés dans 78 exploitations affèagées car le numéro 39 du rôle de 1765 correspondait au partage d'une concession entre deux chefs de familles âgés. Mais il n'y en eu bien que 78 en place car la famille de Madeleine Trahan, Veuve Hébert, n'a jamais été installée à Kervarigeon par suite du décès de la veuve en 1766.

groupe d'environ 800 personnes détenues en Angleterre et libérées en mai-juin 1763[3]. Dès l'été 1763 les Etats de Bretagne ont proposé aux réfugiés de Morlaix de venir s'installer sur l'île et de profiter ainsi de l'afféagement, de la distribution des terres qui allait s'y faire. Mais, outre la protection de Choiseul, il fallut toute la persuasion de l'activité débordante de l'abbé Le Loutre pour venir progressivement à bout de leurs réticences à la fin de 1763, les dernières négociations et les difficults de l'afféagement repoussant ensuite pendant presque deux ans le transfert à Belle-Ile.

Cette île de 83 km$^2$, où les Etats de Bretagne ont succédé au Roi comme seigneur et propriétaire de toutes les terres, est alors un des grands centres de la pêche à la sardine sur la côte sud bretonne mais aussi et tout autant une "île de paysans", avec jusqu'aux années 1760 environ 260-270 exploitations agricoles cultivées par des fermiers[4]. Cette population rurale correspond à la moitié des 4562 habitants de l'île en 1765. Les 363 Acadiens vont donc représenter 7% de la population totale, mais un paysan bellîlois sur six en 1766 et finalement un sur dix après les abandons.

Ce qui a justifié le choix de Belle-Ile c'est que c'est une île en crise et en reconstruction. Depuis les années 1740 elle connaît en effet une crise très prodonde et dès 1752 est lancée l'idée qu'il faudrait afféager l'île, donner la terre aux paysans qui l'exploitent, la décision étant prise par les Etats de Bretagne en Novembre 1760. Cependant les impératifs de la défense puis l'occupation anglaise d'Avril 1761 à Mai 1763 en font repousser la réalisation en achèvent de la ruiner. 40% des maisons et 70% des bâtiments agricoles sont détruits, une bonne partie des terres est inculte. La procédure d'afféagement, encore plus nécessaire qu'avant, peut être relancée au départ des Anglais. Les Etats y voient alors la possibilité d'y insérer des Acadiens.

Après leur arrivée les Acadiens durent encore attendre six mois au Palais, logés dans les greniers de la Seigneurie, avant de pouvoir s'installer sur leurs terres. Puis enfin, lors de l'afféagement du deuxième semestre 1766, sur les 561 exploitations agricoles attribuées, les familles acadiennes reçurent en pleine

---

[3] R.G. LeBlanc cité dans, *Les Acadiens des Maritimes,* s.d. J. Daigle, Moncton, 1980, p. 166, E. Lauvrière, *La tragédie d'un peuple,* Paris, 1022, vol. 2 pp. 175-178, E. Martin, *op. cit.*, p. 57.

[4] Sur le contexte insulaire des années 1750-1770 et les conditions de l'installation acadienne, D. Guillemet, "Insularité et archaïsme - Paysans et seigneurs à Belle-Ile-en-Mer, 1759-1771", *Actes du IIIe Congrès national des Sociétés Savantes, Poitiers,* 1986, t. 1, fasc. 1, pp. 27-41.

propriété 78 lots d'environ 15 hectares[5]. Les aides du Roi et des Etats de Bretagne, en sus de leur solde de six sous versée jusqu'en décembre 1769, leur permirent la construction ou la reconstruction des édifices des exploitatations et l'acquisition des cheptels morts et vifs. A partir de 1769 (1771 initialement) chaque propriétaire dut rente foncière, dîme et quelques corvées, soit au total entre 13 et 20% de la production agricole théorique. La mise en valeur devait être faite pendant dix ans sous peine d'expulsion. Au 1er janvier 1776 les propriétaires eurent enfin la libre disposition des terres et purent alors les vendre ou les affermer.

## LE BILAN : DU MYTHE À LA RÉALITÉ

### *La légende noire historiographique : l'échec et ses causes présumées (Doc 2).*

Très tôt, dès les années 1780, les premières synthèses historiques sur Belle-Ile conclurent à l'échec de l'installation, souvent en des termes dramatiques repris 150 ans plus tard pr les historiens de l'exode acadien : "le paradis se muait en enfer" (E. Lauvrière). On ne trouve cependant aucune mesure précise des départs : "la plupart" (A. Detaille), "le plus grand nombre en est sorti" (Ogée)... Les Histoires de Belle-Ile de la deuxième moitiée du XIXe siècle et le début du XXe siècle eurent souvent des jugements moins péremptoires et ne concluaient pas à l'échec de l'installation mais, plutôt que d'évoquer le départ de la majorité, elles mentionnaient seulement l'implantation réussie de quelques familles, d'une façon d'ailleurs assez brève. Jusqu'au milieu du XXème siècle l'installation acadienne n'occupera donc qu'une très faible part dans l'historiographie bellîloise. Il est vrai que le bilan démographique précis est resté bien incertain de la fin du XVIIIe siècle jusqu'aux années 1960 : 20 familles se sont installées définitivement pour Ogée et 32 pour A. Detaille (vers 1780), une douzaine pour F.M. Cayot-Delandre (1849), seize pour E. Martin. En l'absence de synthèse récente sur la diaspora acadienne en France renouvelant l'étude d'E. Martin, par ailleurs pionnière et d'une grande rigueur historique dans l'ensemble, ce furent justement les conclusions de ce dernier, publiées en 1936, qui continuèrent d'être utilisées dans beaucoup d'histoires acadiennes ultérieures, alors qu'elles étaient malheureusement erronées sur ce point[6].

---

[5] Sur les transformations foncières causées par l'afféagement, D. Guillemet Les paysans de Belle-Ile et la révolution de 1766... Colloque *La Bretagne, une province à l'aube de la Révolution,* Brest, 1989, pp. 267-279.

[6] L'Inventaire général des sources documentaires sur les Acadiens (CEA, Moncton, 1975) ou le chapitre "Peuplement et croissance démographique en Acadie" écrit par M.K. Roy dans *Les Acadiens des Maritimes* (s.d. J. Daigle, Moncton, 1980, p. 168) reprennent ainsi l'idée que "l'établissement a averté" ou n'a "retenu qu'une fraction de familles concernées".

Les raisons avancées pour cet échec sont de deux ordres. D'une part les conditions générales faites à tous sont en question, et d'abord celles de l'afféagement avec la loureur des redevances seigneuriales et la précocité de leur prélèvement, facteurs décisifs de découragement. Ce n'est que tardivement que sont mentionnées les difficultés inhérentes à la remise en route de l'économie agricole insulaire et surtout les catastrophes naturelles (sécheresse en particulier) qui affectent l'île dans les années 1770. Enfin, chez les auteurs acadiens en particulier, la géographie même de l'île est mise en cause (terres difficiles à cultiver, tempêtes). Tous ces arguments sont exacts mais ils ne peuvent suffire à expliquer l'échec supposé, sinon c'est la majorité des paysans bellîlois qui aurait également quitté l'île. Cela disqualifie également l'argument de la protection trop courte, qui vise à la fois sans doute l'arrêt du versement de la solde et le prélèvement de la rente foncière exigé dès 1769. La nécessité d'un second niveau d'explication apparaît donc à partir de la fin du XIXè. Puisque les paysans bellîlois sont restés et que de nombreux Acadiens sont partis, c'est que ceux-ci ont été injustement traités : terres plus médiocres, plus exposées, chicanes des insulaires. Un troisième type de raisons apparaît qu'exceptionnellement, celui qui, au delà des conditions objectives de l'installation, socio-économiques et insulaires, cherche dans l'identité et la culture du groupe immigré les facteurs éventuels d'échec. Cela n'est qu'esquissé dans les histoires des Acadiens lorsqu'est posée la question de la trop grande disparité entre le milieu d'origine et Belle-Ile.

## *Le réel bilan quantitatif de l'installation : une relative réussite*[7]

La comparaison entre l'Etat de la Seigneurie de 1791 et les contrats d'afféagement de 1766 permet de dresser un bilan pratiquement une génération

---

[7] La première remise en cause argumentée de l'échec de l'installation acadienne est faite par R. Daligaud, *Cahiers de l'Iroise* , 1954, n° 3, pp. 24-29. Ce travail fut ensuite repris par l'auteur et sa fille dans pratiquement tous les *Bulletins de l'Association pour l'Histoire de Belle-Ile* (BAHBI) - en particulier les n°1 à 6, 19, 40) et en partie synthétisé et complété par M. Caillebeau "Les Acadiens de Belle-Ile et leurs liens avec l'établissement du Poitou", BAHBI Suppl., 1976. Les conclusions de ces recherches ont été utilisées mais sans retour aux sources et avec quelques erreurs par G.M. Braud, *"De Nantes à la Louisiane ; l'Histoire de l'Acadie, l'odyssée d'un peuple exilé"*, Ouest Editions, 1994, 160 p. (pp. 49-58). L'auteur reproduit malheureusement en effet telle quelle la carte de R. Daligaut publiée en 1954 alors qu'elle est sur quelques points incomplète ou erronée : oubli d'Acadiens installés à Bormanahic, Le Coty..., installation n°61 de Parlavant mentionnée comme ne figurant pas dans l'état de 1791 alors que c'est inexact...).

après l'installation des Acadiens (Doc. 4a)[8]. Sur 78 familles acadiennes installées à Bell-Ile en 1766, 47 (= 60%) sont encore présentes en 1791 dans leur exploitation agricole. Et si l'on tient compte des propriétés acadiennes rapidement abandonnées mais reprises à nouveau par de jeunes Acadiens qui, n'étant pas chef de famille, n'avaient pu profiter jusqu'à présent de l'afféagement, on s'aperçoit alors que les propriétés réellement abandonnées entre 1766 et 178 (il n'y a plus de ventes après cette date) par la communauté acadienne représentent seulement un tiers du total. Le greffon canadien a pris aux deux tiers.

Les Acadiens qui ont quitté Belle-Ile auront surtout deux destinations finales. En effet, si quatre familles afféagées font le voyage du Poitou, elles ne s'y installent pas. Une des deux destinations principales sera la Louisiane. Toutefois, si on trouve bien 26 ou 29 familles acadiennes bellîloises dans les embarquements de 1785, pour la moitié d'entre elles il ne s'agit que d'une partie de familles bien installées à Belle-Ile et y ayant réussi leur installations. Quant aux autres familles expulsées ou ayant émigré de leur plein gré, c'est tout le littoral breton qui leur a servi de terre d'accueil[9].

## *Les raisons du mythe*

Sur le fond c'est le réemploi non critique d'ouvrages en partie erronés qui explique la permanence du mythe de l'échec acadien de Belle-Ile dans l'historiographie, avec en particulier une erreur dans l'analyse de la fameuse liste des "103 de Belle-Ile" de 1773[10]. Ceci étant, cette légende noire trouve ses racines sans doute dans un double contexte. D'une part les premiers mémoires de la fin du XVIIIe sont très critiques sur les conditions mêmes de l'afféagement (redevances seigneuriales trop lourdes...) et l'échec acadien est alors un argument fort à l'appui de cette crituqe, à usage interne bellîlois pourrait-on dire. Par ailleurs l'autre raison est presque d'ordre littéraire. Dans cette "tragédie d'un peuple", l'installation réussie faisait mauvaise figure. L'échec convenait mieux à l'épopée des Acadiens et plutôt que le "terme de leurs terribles épreuves" Belle-

---

8 Pour les actes d'afféagements de 1766-1770 : A.D.I.V.C 5176 à 5187 avec tableaux récapitulatifs C 5188. "Etat des terres et redevances seigneurales" par le receveur des domaines, A. Le Bescond de Kermarquer, 1785-91 (Archives privées Daligaut, Le Palais, Belle-Ile).

9 M. Caillebeau, *op. cit.*, p. 41.

10 Archives départementales de la Vienne, Dépôt n°22, Chartrier de la Roche de Bran, Liasse 124. R. et M. Daligaut ont montré qu'il ne s'agissait pas, comme on l'a cru longtemps, du nombre d'Acadiens restant dans l'île mais en fait pour l'essentiel d'Acadiens non afféagés et même d'inconnus n'étant jamais venus dans l'île et se trouvant à ... Lorient, BAHBI N° 40, 1973.

Ile ne pouvait et ne devait alors qu'être "une simple étape de l'interminable martyre"[11].

La réussite oblige donc à réexaminer les arguments de l'historiographie traditionnelle. En effet l'insistance mise sur l'échec massif et l'insuffisante analyse de ses causes éventuelles ont toujours rendu impossible — en l'absence totale de mentions en témoigne — l'explication des réussites partielles pourtant parfois mentionnées. Réussites "impensables", réduites au fait du hasard. "Les maisons (acadiennes) montaient comme par enchantement" écrivait, il est vrai, un historien bellîlois vers 1870[12]. Alors a fortiori la réussite collective pouvait, elle aussi, tenir du miracle !

## PENSER RÉUSSITES ET ÉCHECS

Chercher uniquement des explications à l'échec aboutissait à mettre l'accent seulement sur les différences entre Acadiens et Bellîlois. Si le contre-exemple du Poitou étudié plus loin par D. Rouet amène à penser qu'un important facteur de réussite à Belle-Ile a résidé dans le fait que les Acadiens aient reçu immédiatement leur terres en propriété, nous devons également regarder ce qui, dans les identités mêmes des deux groupes en présence, n'était pas irréductible mais pouvait à l'inverse favoriser l'intégration acadienne[13].

### *Pas d'identités irréductibles*

Tout d'abord l'opposition des terroirs acadiens et bellîlois mise en avant par les historiens acadiens, si elle est indéniable, non seulement comme les autres arguments ne peut expliquer un échec qui n'existe pas, mais elle doit être relativisée si on la rapporte aux activités économiques qu'ils induisent[14]. En

---

11 J.M. Lanco, *Correspondance de M. L'abbé Le Loutre,* Vannes, 1924, p. 15.

12 S. Paris, *Histoire de Belle-Ile-en-mer,* Lorient, 1870, p. 166.

13 En théorie les rapports Acadiens-Bellîlois pouvaient prendre trois voies : le ghetto, historiquement impossible ici, l'intégration avec perte assez rapide de l'ientité acadienne, ou une acculturation lente avec la possibilité qu'un groupe "acadien" conserve de façon plus ou moins importante des "marqueurs" de l'identité acadienne initiale. Le déséquilibre démographique a poussé vers la seconde solution, et tout porte à croire qu'il n'y a pas de solution de continuité entre les "racines acadiennes" développées dpuis les années 1960 et le groupe initial. Reste cependant aux historiens de demain à mieux étudier la dilution des traits identitaires acadiens à partir de la fin du XVIIIe siècle et à rechercher les supports et les constituants d'une éventuelle mémoire familiale ou collective "acadienne" qui a pu se perpétuer.

14 On ne peut bien sûr qu'opposer les vastes plaines alluviales à dessaler et à protéger de la mer avec leurs bois de réserve pour la construction, le chauffage ou la chasse, et un paysage insulaire totalement déboisé, où la bouse de vache séchée sert de combustible, aux sols peu épais de micaschiste décomposé, où la roche sert à construire ls murs des maisons.

effet, au bout du compte, les productions des exploitations se ressemblent : blé que l'on exporte parfois, élevage des bêtes à cornes et à laine, ce dernier permettant avec le chanvre, ou le lin selon ls cas, une activité textile familiale, petite pêche à pied ou côtière... Les difficultés liées à la dépendance sont également identiques: manque de fer, de sel, d'outils, d'objets manufacturés, approvisionnements fragilisés par la menace anglaise... Deux mondes ruraux certes dissemblables mais où les ressemblances existent trop pour qu'une intégration ne soit pas possible, au moins pour ceux qui souhaitaient redevenir ou devenir paysans.

Ensuite il faut noter que les structures démographiques du groupe acadien étaient tout à fait adaptées à l'afféagement (Doc. 3)[15]. La population acadienne se caractérise en effet par sa jeunesse dont témoigne la pyramide des âges et la comparaison avec celle de Belle-Ile. La part des jeunes adultes, entre 20 et 30 ans, est très forte. Il y a peu de personnes âgées, décimées lors de l'exil anglais, et un véritable baby-boom commencé dans les ports anglais avant la libération — et pourtant bien réel également à Belle-Ile — élargit considérablement la base de la pyramide. Ces familles majoritairement nucléaires (56 sur 78 = 72%), ayant 4,4 personnes en moyenne (contre 5 dans les campagnes bellîloises), seuls quatre couples hébergeant par ailleurs la mère de l'un des conjoints (= 5%), correspondent tout à fait aux souhaits des Etats de Bretagne : concéder les exploitations à des couples jeunes trouvant leur indépendance à la faveur de l'afféagement et aptes, par leur forte fécondité, à repeupler une île dont ils pensaient la population trop peu dense. Un certain nombre de ménages (18 familles soit 23% du total) sont cependant élargis par l'hébergement d'orphelins de père et de mère, frères, sœurs, neveux ou nièces à charges, 21 au total, souvent répartis comme aides ou domestiques.

Les différences culturelles ont pu, et à juste titre, sembler assez irréductibles. Une étude plus attentive de quatre éléments identitaires du groupe acadien amène là aussi à nuancer le propos.

D'abord l'identité "géographique" acadienne, c'est-à-dire le rapport de la mémoire et de la culture à la patrie d'origine, était sans aucun doute affaiblie[16].

---

15 La comparaison démographique est menée à partir de recensements des populations bellîloises et acadiennes dressés à la fin de 1675 et en 1766 (ADIV C 5155 et C 5158). le décalage de quelques mois entre les deux recensements interdit une analyse fine mais ne modifie pas fondamentalement l'opposition des pyramides ainsi montrée.

16 L'analyse, réalisée autrefois par M. Daligaut, est fondée sur les déclarations de généalogies des Acadiens présentées ci-dessus par J. Tarrade (A.D. Morbihan 4 A 49 et microfilm 2 Mi 18 R1).

Quinze personnes seulement ont connu l'Acadie française d'avant le traité d'Utrecht. Un adulte seulement sur cinq (= 9% du groupe) a eu une vie familiale et sociale en Acadie, a donc une véritable ientité géographique acadienne, forgée dans l'appropriation d'un territoire donné. Pour beaucoup d'autres les dix années d'exil n'ont pu qu'affaiblir cette identité initiale. En particulier pour les 204 jeunes gens ou petits enfants nés en Acadie (56%), le pays de leurs origines ne pouvait qu'être devenu un élément parmi d'autres et leur identité socio-géographique, "patrie", "terre des pères" perdue, tant ils l'avaient quittée jeunes, à vingt ans au plus tard. Par ailleurs le groupe acadien, décimé dans les prisons anglaises (70 adultes au moins y sont morts, plus un nombre inconnu d'enfants), est en reconstitution, en renouvellement : il y a eu 38 mariages en Angleterre, 51 naissances ayant survécu, auxquelles il faut rajouter 59 enfants nés en France, dans les ports bretons, ou sur les bateaux. Un tiers du groupe ne connaît donc pas l'Acadie, en particulier si l'on y rajoute les six couples "marginaux", formés par onze non-Acadiens de naissance (3% du groupe), dont un couple l'Alsaciens, mais pour l'essentiel soldats passés par Louisbourg, et éventuellement les prisons anglaises ou irlandaises. Si il y a identité collectives, elle est celle d'une diaspora, pouvant générer à la fois chez ses membres désir éperdu de fixation ou au contraire appel plus ou moins permanent du voyage, introduisant là une différenciation individuelle psychologique majeure pouvant jouer sur la réussite ou l'échec de l'implantation à Belle-Ile.

La principale barrière culturelle entre Acadiens et Bellîlois était, on s'en doute, d'ordre linguistique avec la différence de langue mais également la différence d'alphabétisation. Les campagnes bellîloises parlaient breton et les paysans y étaient analphabètes alors que 43% des afféagistes acadiens au contraire savaient signer[17]. Tout logiquement les premiers mariages d'Acadiens relevés à Belle-Ile ne sont donc pas entre paysans des deux communautés mais entre le jeunes acadiens ou acadiennes et des habitant(e)s ou des militaires de Palais, la petite capitale francophone, ou à tout le moins bilingue, de l'île. Cependant même dans ce domaine les différences culturelles doivent être relativisées. Après tout les Acadiens sortent de huit ans de prison anglaise et de deux ans et demi passés dans les ports bretons. De même les Bellîlois ont connu deux ans d'occupation anglaise et par ailleurs pour tous les paysans de l'île le français est une langue qu'ils "entendent" dans la bouche des élites

---

17 On possède deux sources qui permettent de connaître le niveau d'alphabétisation (au moins à son niveau élémentaire de la signature) des Acadiens de Belle-Ile : une reconnaissance en faveur de l'action de l'abbé Le Loutre le 16 Février 1767, et les généalogies établies également en cette année 1767 ; Minutes du notaire Billet, citées par J.M. Lanco, *op. cit.*, pp. 31-35 ; Généalogies des Acadiens : A.D. Morbihan A 49 (Microfilm 2 Mi 18 RI).

insulaires (propriétaires des barques de pêches, officiers, agents du Roi et du seigneur, prêtres...). Enfin l'ouverture culturelle dont témoigne l'alphabétisation pouvait être comme l'espéraient les promoteurs de l'afféagement un facteur de développement insulaire, un exemple découvert il y a quelques années allant tout à fait dans ce sens là[18].

A côté d'un souvenir de la patrie qui se voile, d'un antagonisme linguistique peut-être moins fort qu'il n'y paraît, le catholicisme fervent des deux groupes, attesté par de nombreux témoignages ou les indices de naissances illégitimes, ne pouvait qu'être à l'inverse un puissant ferment d'intégration[19].

## *Un afféagement assez équitable et sans antagonismes durables.*

Le second type de causes évoquées pour expliquer l'échec renvoyait à l'injustice dont les Etats de Bretagne avaient fait preuve envers les Acadiens. S'il est vrai que les Etats ont été pressés de lever la rente foncière, celle-ci n'était pas particulièrement outrancière (20% de la récolte brute pour les exploitations les plus défavorisées[20]) mais elle est surtout devenue lourde à cause des conditions climatiques particulièrement défavorables des années 1770. Dans l'ensemble le souci des Etats de Bretagne et des agents du Roi a été en permanence de réaliser l'intégration des Acadiens dans la population bellîloise. Le gouverneur, le baron de Warren, fixait ainsi comme objectifs à atteindre "l'union", "la bonne harmonie", "un seul esprit" "pour un même peuple"[21]. C'est pourquoi fut refusée la demande des Acadiens d'être regroupés dans quelques hameaux pour ne pas "être confondus avec les Bellîlois"[22]. Au

---

18 En 1766, l'un des chefs de file du clan Granger, paysan mais aussi et surtout forgeron en charge de la fabrication des outils dont vont avoir besoin ses concitoyens, et traditionnellement habitué aux charrues à soc de bois bien suffisantes pour les terres fertiles de Grand Pré, met u point une charrue adaptée à l'extraction des plus gros chicots de lande lors des opérations de défrichements. Celle-ci était sans doute tout à fait nouvelle par rapport à la traditionnelle charrue bellîloise puisque l'information est remontée jusqu'aux Etats de Bretagne, R. Perron, *Société Hist. acad. de Moncton,* vol. 8, n° 1, mars 1977 ; reproduit dans BAHBI n°55.

19 Le taux de naissances illégitimes est de 0,1% dans les campagnes de l'île. En contrepoint on voit la colère de Le Loutre envers la jeune "Elisabeth Vincent, fille mineure, qui s'est abandonnée à la plus infâme débauche" Lettre du 10 juillet 1771 (in J.M. Lanco, *op. cit.*, p. 27).

20 D. Guillemet, "Les paysans. et la révolution de 1766", p. 275.

21 Lettre du 23 mars 1764, in J.M. Lanco, *opt. cit.*, p. 25.

22 Lettre de l'abbé Le Loutre 17 fév. 1764, cité dans J.M. Lanco, *op. cit.*, p. 4.

contraire le choix de la dispersion devait se révéler porteur d'avenir et de réussite.

La logique de la politique des Etats ne pouvait donc s'accommoder d'injustices majeures qui auraient risqué de faire échouer l'installation acadienne. Une bonne partie des raisons avancées dans l'historiographie traditionnelle pour expliquer l'échec ne peuvent être acceptées en l'état comme le montrent les comparaisons entre les différentes cartes (Doc. 4). Il n'y d'abord pas eu d'inégalité dans la répartition des propriétés : ont été distribués des lots à peu près égaux d'environ 15 ha, les variations autour de la moyenne étant seulement dues à une adaptation des superficies à la topographie des finages des hameaux partagés à parts égales. Les Acadiens n'ont pas non plus particulièrement hérité des zones exposées aux tempêtes ou des terres stériles. Il est vrai qu'ils n'ont pas eu accès aux rares bonnes terres de l'île et que la moitié a été installée dans des villages abandonnés et détruits pour éviter d'avoir à expulser des Bellîlois. Au bout du compte il est vrai que certains Acadiens ont été plus défavorisés que d'autres, et cela explique un certain nombre d'abandons rapides mais il n'y a pas eu d'injustice flagrante. La situation du plus grand nombre a été celle de nombreux Bellîlois, certains étant même souvent bien plus mal lotis que de nombreux Acadiens.

L'insertion de tant de nouveaux venus dans une période de transformations profondes de l'île ne pouvait se faire sans heurts mais au bout du compte les conflits ont été réduits dans le temps et l'espace. La première source de difficultés était que l'île, contrairement à ce qui a été parfois écrit, n'était pas dépeuplée. Les campagnes bellîloises avaient conservé l'essentiel de leur population. Issus de 270 familles élargies ou frérèches qui exploitaient l'île avant, 341 chefs de familles étaient candidats à l'afféagement et il faut leur adjoindre un certain nombre de "gourdiecs", paysans sans terre voulant profiter de l'occasion, voire de notables de Palais. Seule la diminution de la taille moyenne des exploitations de 25 à 13,5 hectares a permis de "caser" les Acadiens. Ils apparaissent donc aux yeux des paysans bellîlois comme des intrus dont l'insertion n'est absolument pas nécessaire. De plus la redéfinition de ces lots plus petits et qui ne seront pas forcément redistribués aux paysans qui les exploitaient avant la guerre et y habitent encore, jointe aux lenteurs inévitables du rétablissement de l'île et de l'arpentement, créent pour les Bellîlois une incertitude totale sur leur maintien ou non dans leur ferme. Dans l'expectative un certain nombre choisissent alors de ne plus cultiver la terre dont ils seront peut-être exclus, aggravant ainsi le redémarrage de l'économie insulaire. Pendant plusieurs mois existe alors une véritable Fronde menée par le recteur de Bangor, paroisse qui va recevoir le plus grand nombre de familles acadiennes. Finalement en étudiant la liste des exploitations réellement abandonnées, en ayant le souci de ne pas expulser de paysans bellîlois — sauf

s'ils ont arrêté la culture de leur exploitation — avec des transferts négociés de certains villages vers d'autres, les Etats réussissent leur action, comme le reconnut l'abbé Le Loutre : "Je pense qu'il (M. Hervagault, le commissaire des Etats) a contenté tout le monde, ce qui est bien difficile en pareille circonstance"[23].

Les conflits ultérieurs avec les paysans bellîlois restèrent également limités, cantonnés à quelques cas de bornage de terrains, de délimitations de chemins et de modifications d'usages, qui ne concernèrent d'ailleurs pas uniquement les Acadiens mais opposèrent parfois des Bellîlois entre eux[24]. Pour quelques Acadiens il n'y en eut pas moins des moments difficiles à passer, mais ce ne furent pas ceux qui abandonnèrent.

## *Les raisons de départs : entre déterminisme socio-économique et libre-arbitre*

Relevons d'abord qu'un certain nombre de départs ne doivent absolument pas être portés au passif de l'afféagement. Il s'agit de ceux des enfants des premiers lits ou des orphelins à charge. Ils ne pouvaient hériter. On a donc là un premier groupe de 57 personnes (16%) qui à terme ne pouvaient rester dans les exploitations bellîloises. Beaucoup ont quitté l'île ou se sont tournés vers la mer, exutoire traditionnel pour les enfants bellîlois qui ne pouvaient rester à la terre.

Souvent ensuite la mort du chef de famille explique tout banalement la fin de la concession, abandonnée par la veuve, qu'elle soit seule ou avec des enfants en bas âge. C'est le cas en particulier pour quatre familles de "non acadiens". La démographie a également joué d'une autre façon, par le poids des familles nombreuses. La taille réduite des exploitations permettait difficilement de faire vivre une famille très nombreuse. Pour ceux que les métiers de la mer ne tentaient pas, restait la solution de l'émigration. Une fois leurs aînés bien installés et fixés dans l'île, on voit même certains chefs de familles s'embarquer en 1785 pour la Louisiane avec leurs autres jeunes garçons ou filles. D'autres abandonnèrent définitivement l'île pour la même raison.

Un autre facteur semble avoir joué, les solidarités familiales. Le groupe des Acadiens de Belle-Ile est en effet constitué à 75% d'un noyau central de familles apparentées. Par exemple les Leblanc, Trahan, Granger regroupent à eux seuls 37 familles (47% du total). Sur l'ensemble trente familles (38%) ont même un lien très étroit par leur apparentement direct avec Françoise Leblanc,

---

23 Lettre de l'abbé Le Loutre 1er mars1768, J.M. Lanco, *op. cit.*, p. 21.

24 Cela représente une dizaine d'affaires entre 1766 et 1772 : ADIV C 5190.

veuve de Charles Granger. Les réseaux familiaux, leurs stratégies, les affinités, devraient être mieux étudiés pour comprendre pourquoi les Trahan partent apparemment plus que les Granger, et les cadets de familles plus également que leurs aînés[25].

Restent enfin les cas de départs qui sont véritablement dus à un échec économique. Entre 66 et 76 il y a sept véritables échecs économiques assurés (9%). Pour les autres départs entre 66 et 80, il semble cependant difficile de parler d'emblée d'échec. Ces familles sont restées 10 ans et partent en vendant des propriétés agricoles sans doute exploitables puisqu'elles trouvent des preneurs. Le déterminisme économique toujours mis en avant pour expliquer les départs doit donc être fortement relativisé comme le montre l'exemple des huit familles dont les exploitations sont citées en grande difficulté en 1772[26]. Trois d'entre elles sont encore présentes en 1791 !

Raisons économiques, poids de la démographie, stratégies et solidarités familiales... Toutes ces raisons s'entrecroisent pour expliquer les départs, sans que l'on puisse faire de l'une d'entre elles LE facteur explicatif des échecs ou soi-disant "échecs" acadiens de Belle-Ile. Trop de contre-exemples empêchent de généraliser, ne serait-ce que celui de l'Alsacien Mosser qui, cumulant tous les handicaps, par la réussite même de son installation, prouve qu'au delà des déterminismes inévitables, les choix de l'enracinement ou de l'émigration ne peuvent être expliqués qu'en tenant compte de la décision individuelle, voire du libre-arbitre, et de la psychologie de leurs auteurs, même si cela échappe pour une très grande part à l'Historien.

## HISTOIRE ACADIENNE ET HISTOIRE BELLILOISE AUJOURD'HUI : ENTRE LÉGENDE ROSE ET RECONSTRUCTION

Revivifiée depuis les années 1960 par des travaux érudits et la voque de la généalogie, la mémoire acadienne à Belle-Ile est aujourd'hui une réalité forte attestée par la vigueur des différentes associations ainsi que de l'enquête d'A. Magord ci jointe. Cela a concouru à redonner à l'événement de 1766 sa juste place dans une historiographie et une mémoire insulaire qui l'avait grandement

25 Par toutes une série de notations stimulantes et d'exemples concrets, R. et M. Daligaut ont lancé ces hypothèses qui mériteraient d'être appronfondies sur le jeu des solidarités familiales et des classes d'âge comme facteurs potentiels explicatifs de la géographie des installations puis de certains départs.

26 Lettre du baron de Warren 26 sept. 1772 : J.M. Lanco, *op. cit.*, p. 28.

oublié au XIXème siècle, et dont va témoigner le Musée Acadien en cours d'installation dans la Citadelle[27].

Souhaitons cependant pour l'avenir qu'il ne se constitue pas une Histoire acadienne séparée, pouvant même amener une vision erronée de l'Histoie insulaire dans son ensemble. Une Histoire acadienne cantonnée par exemple, à l'inverse des années 1960-70 avec le *Bulletin des Amis de l'Histoire de Belle-Ile*, aux bulletins des seules associations acadiennes et non insérée dans l'Histoire insulaire globale, présente en effet les mêmes risques que ceux entrevus plus haut. Le meilleur exemple en sont les excès d'une légende rose dont les jalons ont été jetés paradoxalement dès la fin du XVIIIè siècle en contrepoint de la légende noire. En effet lors de leur installation les Acadiens de Belle-Ile ont toujours été présentés comme de "forts, industrieux et habiles cultivateurs" "bonne espèce de colons telle qu'il faut ici pour donner de l'émulation aux naturels forts paresseux et sans aucune industrie"[28]. Depuis lors, et encore fréquemment aujourd'hui, l'arrivée des Acadiens est souvent devenue l'alpha de l'Histoire insulaire et la tradition surtout orale leur a attribué l'origine d'un certain nombre de progrès : modèle de maisons mieux bâties, étoffe "acadienne", introduction et diffusion de la pomme de terre[29]. Les Acadiens ont peut-être été des éléments dynamiques de la société parmi d'autres. Tout cela reste à analyser. A tout le moins la maison rurale bellîloise repose sur des traditions antérieures à l'arrivée des Acadiens et la pomme de terre est introduite dans l'île par les Anglais quatre ans auparavant[30]. C'est toute l'Histoire globale de l'île qui risque donc ainsi de se trouver reconstruite par l'Histoire acadienne comme le montre le projet d'achat du moulin de Kergost'hiau et de bâtiments agricoles pour en faire une annexe du Musée acadien. Alors que n'existe aucun véritable musée des campagnes bellîloises, ces "Maisons acadiennes" — qui n'en ont jamais été — seraient meublées par des prêts du musée de Carquet et l'on y ferait moudre du sarrasin, céréales jamais cultivée à Belle-Ile au XVIIIè siècle[31] !

---

27 Les Amitiés acadiennes, n° 67, 1994, pp. 25-26.

28 Lettres du baron de Warren du 25 juillet 1763, 14 et 21 janv. 1764, in Chanoine Lanco, *op. cit.*, pp. 2-3.

29 Un exemple d'exaspération devant les "légendes relatives aux Acadiens", M. Daligaut, "Légendes" BAHBI n° 48, 1975, p. 11 sq. Un exemple encore récent de l'annexion complète et erronée de l'architecture rurale bellîloise par le "modèle acadien", article anonyme "Les maisons acadiennes" Belle-Ile Acadie, juin 1992, pp. 19-20.

30 D. Guillemet, "Les villages bellîlois aux XVIIè et XVIIIè siècles" et "Boire et manger dans les campagnes bellîloises au XVIIIè siècle" Belle-Isle Histoire n° 4, 1992, pp. 4-19 et n° 8, 1993, pp. 22-23.

31 La Gazette de Belle-Ile-en-Mer n° 139, 1991, pp. 7 et 22.

En cette fin de XXe siècle, la charge effective de l'odyssée acadienne chez leurs descendants et peut-être les profits touristiques éventuellement tirés de la mise en valeur de cet épisode sont sans doute en train d'exercer une pression plus lourde qu'autrefois sur la mémoire et l'Histoire des Acadiens de Belle-Ile. Seule une recherche historique approfondie permettra à ceux qui demain écritont sur ce sujet ou mettront en valeur le patrimoine insulaire de ne pas tomber dans les pièges évoqués plus haut, sous peine de générer de nouveaux mythes.

Doc. 1 - Origine et odyssée des Acadiens de Belle-Ile-en-Mer (1755-1765)

**L'ORIGINE ACADIENNE**

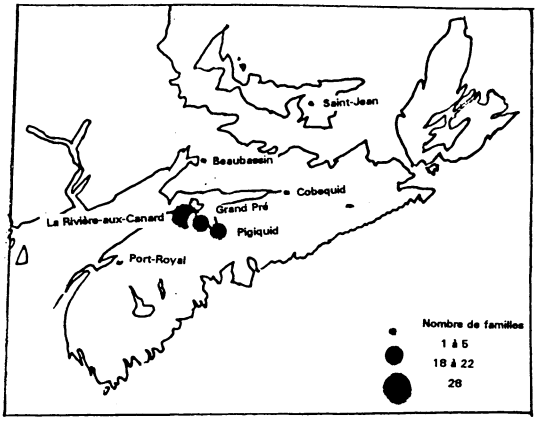


**LES PRISONS ANGLAISES 1756-63**

**LA LIBERATION ET LE REFUGE BRETON: 1763-65**

**LE PASSAGE A BELLE-ILE: Oct. 1765**

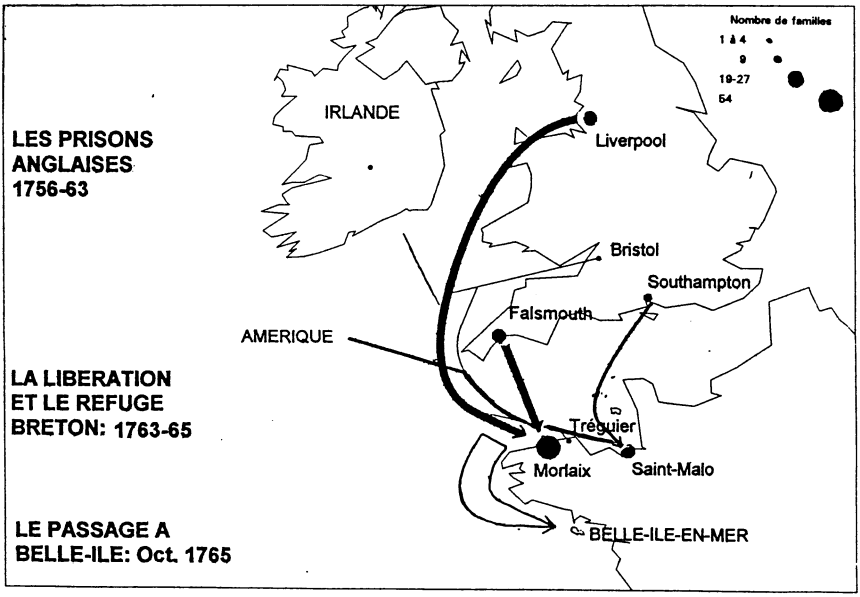

# Doc. 2 - Historiographie de l'installation acadienne à Belle-Ile-En-Mer: fin XVIIIè - mi XXè siècle

| | 1 | 2 | | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 | | 8 | 9 | 10 |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | 1778 | 1780 | | 1847 | 1852 | 1870 | 1878 | 1906 | | 1922 | 1936 | 1965 |
| **BILANS** | | | | | | | | | | | | |
| Exil de la majorité et échec. | X | X | | X | | | | | | | X | X |
| Quelques install. réussies | X | X | | X | | | X | X | | X | X | X |
| **LEGENDE NOIRE** | | | | | | | | | | | | |
| Difficultés id. / insulaires | | X | | | X | X | | | | X | X | |
| Terres stériles, tempêtes | | | | | | | | | | X | X | X |
| Redevances lourdes | X | X | | X | X | X | | X | | | X | |
| | | | | | | | | | | | | |
| Activités trop différentes | | | | | | | | | | X | | X |
| Protection trop courte | X | | | X | X | X | | X | | | X | X |
| Injustice / répartition terres | | | | | | | | | | ? | X | |
| Jalousie des insulaires | | | | | | X | | ? | | | | |
| **LEGENDE ROSE** | | | | | | | | | | | | |
| Gens industrieux | X | | | | | X | X | | | | | |
| Emulation des insulaires | X | | | | | X | | | | | | |
| Maisons mieux construites | X | | | | | | | | | | | |
| Introduction pomme de t. | X | | | | | | | | | | | |
| Propagation pomme de t. | X | | | | X | | | | | | | |

1- OGEE: Dictionnaire historique et géographique de Bretagne, 1778-79, Rééd. Rennes 1843 (p 375-80)
2- A. DETAILLE: Histoire générale de Belle-Isle-en-mer - 1780 - Bibl. mun. Quimper Ms 11 A (p 29)
3- CAYOT-DELANDRE F.M.: Le Morbihan, son Histoire, ses monuments - Vannes -1847 - 561 p (p 528 à 639)
4- CHASLE DE LA TOUCHE M. Histoire de Belle-Ile-en-Mer, Nantes - 1852 - 243 p (p 37)
5- PARIS S. Belle-Ile-en-Mer - Lorient - 1870 - 323 p, ( 165 sq)
6- LE RAY L. Belle-Ile-en-Mer - 1878 - 53 p (p 47-48)
7- LE GALLEN L. Belle-Ile-en-Mer Histoire politique, religieuse et militaire - Vannes - 1906 - 638 p (p 231-240)
8- LAUVRIERE E. La tragédie d'un peuple - Paris, 1922 - T. 1, 518 p (p 180 sq)
9- MARTIN E. Les exilés acadiens en France au XVIIIè - 1936 - 339 p (p 68 sq)
10- ARSENAULT B: Histoire et généalogie des Acadiens - Québec - 1965 - t 1 - 524 p (p 285)

Doc. 3 - Les structures démographiques acadienne et bellîloise (1765-66)

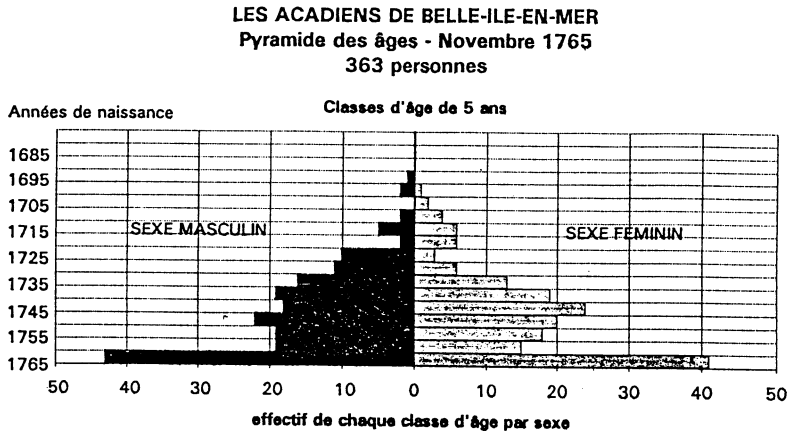


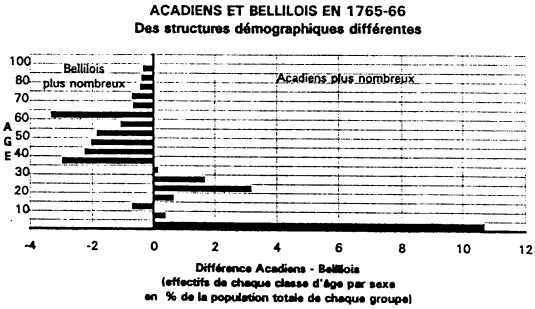


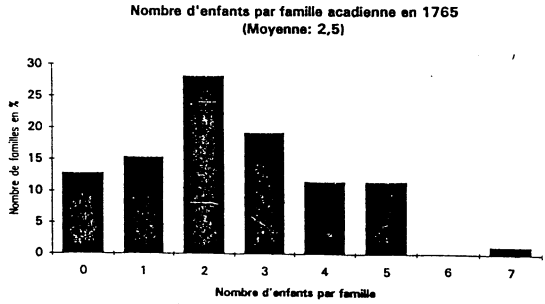

Doc.4 - L'installation des Acadiens à Belle-Ile-En-Mer:
réussites et échecs (1766-1791)

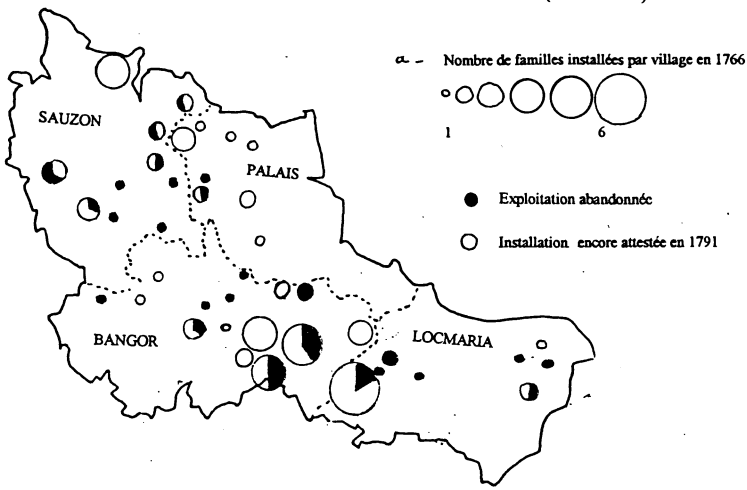


b: QUALITES DES SOLS ET EXPOSITION AUX TEMPETES: au XVIII°
( Sources: A.D.I.V. C 5125, 5126)

c: L'état des villages bellilois en 1763
(Source: ADIV C 5155)

Nombre de maisons d'habitation par hameau:

1: ● 2 à 3: ○ 4 à 6: ○

● Détruites en totalité

⊘ Détruites partiellement

○ En bon état

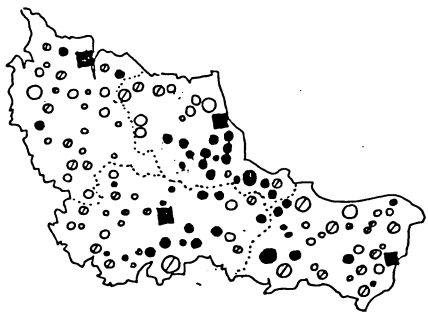

# LES ACADIENS DANS LE POITOU : PERMANENCE D'UNE IDENTITÉ ?

**Damien ROUET**
Université de Poitiers

Nous nous proposons de développer quelques traits essentiels aux familles acadiennes qui vinrent s'installer en Poitou au XVIIIème siècle et qui choisirent d'y rester. Nous ne reviendrons par ici sur les multiples péripéties qui expliquent leur présence dans cette région, ni sur l'action propre du Marquis de Pérusse des Cars. Chacun ici en connaît les grandes étapes et une abondante bibliographie est aujourd'hui disponible[1]. Deux dates vont enserrer notre discours.

We intend to develop some characteristic touches belonging to the Acadian families who came and settled in Poitou in the Eighteenth century and who remained there by choice. We won't bring up again the numerous ups and downs explaining their presence in this region, as well as the personal action of the Marquis de Pérusse des Cars. Everyone here knows about the main stages and a rich bibliography is now available. Two dates (1784 and 1860) will open and close our discourse.

Tout d'abord 1784 : à la fin de cette année, le nombre des familles acadiennes installées en Poitou est définitivement arrêté. La plupart de leurs compatriotes qui ont refusé les propositions du marquis et du Gouvernement quittent Nantes pour la Louisiane.

Ensuite 1860 ; au mois de mars, Rameau de Saint-Père visite la région de la Colonie acadienne du Poitou et rencontre les descendants des familles acadiennes. Les témoignages qu'il recueille sont assez précis pour que nous puissions formuler l'idée d'une persistance d'un souvenir commun, original, sauvegardé par quelques personnages clefs.

Entre ces deux dates, c'est bien entendu l'évolution de ce petit groupe acadien qui nous intéresse et qui nous permet de comprendre la permanence d'un souvenir commun, notion qui nous l'observerons, ne doit pas être assimilée à celle d'une identité propre. Cette évolution, nous allons tenter de la déterminer en prenant l'exemple du dénommé Benjamin Boudrot, interlocuteur privilégié de

---

[1] Quelque peu vieilli mais toujours essentiel, l'ouvrage d'Ernest Martin, *Les exilés acadiens en France au XVIIIème siècle et leur établissement en Poitou*. Poitiers, éd. Brissaud, 1979, 333 p. (réimpression fac-simile de l'édition de 1936).
Pour une bibliographie complète et des données plus récentes, nous nous permettons de renvoyer à notre thèse : *L'insertion des Acadiens dans le Haut-Poitou et la formation d'une entité agraire nouvelle : de l'Ancien Régime au début de la monarchie de Juillet (1773-1830). Étude d'Histoire rurale*. Université de Poitiers, Thèse de doctorat, 1994, 2 vol., I-XXXII+630 p.

Rameau de Saint-Père, dont l'existence retracée à grands traits peut, à bien des égards, être définie comme caractéristique d'une évolution globale du groupe sur laquelle nous pourrons conclure.

Commençons, en quelques lignes, par rappeler l'origine de la formation d'une petite entité acadienne en Poitou. Le projet d'installation des Acadiens en Poitou prit forme en 1773 et dès l'automne de cette même année de petits groupes dispersés dans les ports de la Manche et de la mer du Nord y furent menés, rejoints au printemps suivant par la presque totalité de leurs compatriotes résidant alors en France. Cette expérience visant à intégrer les Acadiens dans la paysannerie française ne dura pas plus de deux ans. A l'automne 1775 et au printemps suivant, la quasi-totalité des Acadiens venus en Poitou va repartir pour Nantes, sans qu'ils n'aient pour la plupart entrevu les terres qu'on leur proposait. Un petit groupe choisit cependant de continuer l'expérience jusque là malheureuse, composé de 25 foyers représentant moins de 150 personnes. Un bel avenir semble promis à cette communauté réduite. Chaque foyer va rapidement disposer de biens immobiliers imposants, représentés par une, voire plusieurs métairies neuves. La volonté d'intégration est manifeste : entre 1776 et 1781 quelques 25 mariages sont contractés dont 23 peuvent être considérés comme mixtes (Acadien(ne)s-Poitevin(ne)s. Cette communauté semble donc sur la voie de l'insertion dans le monde poitevin, et en manifeste tout au moins le désir. Elle offre également, à première vue, quelques garanties de solidité et de solidarité. Dans chaque foyer, on a dû mener un combat difficile pour ne pas se laisser entraîner en 1775-1776, par la masse des partants. Chaque foyer a dû résister à la vindicte, voire aux brutalités de nombre de parents, amis ou compatriotes. Malgré cette volonté affichée, ce petit groupe acadien va de nouveau se disloquer, des départs perlés le réduisant presque à néant. Les quelques individus qui resteront ne pourront plus, du fait de leur nombre restreint, être désignés sous le terme générique de membres d'une communauté.

Prenons acte de l'importance de ces nouveaux départs : sur un ensemble potentiel au 30 août 1784 de quelques 170 personnes, 79 ont choisi de quitter le Poitou. Des 28 couples formés entre 1774 et 1784, il n'en reste que 43%. Fait important, c'est parmi les hommes de 10 à 40 ans, ceux qui sont productifs ou qui le seront bientôt, que les départs sont les plus importants et dommageables (55%). Sans doute est-ce dans ces nouveaux départs que l'on doit percevoir le véritable échec du projet du marquis de Pérusse des Cars. Contre vent et marée, il avait su maintenir en 1776 l'existence d'une petite communauté qui semblait attachée à ce destin nouveau.

Comment expliquer ces départs ? Nombreuses en sont les raisons qu'il serait long ici d'expliciter. Donnons cependant les deux principales : la première

est interne à l'établissement poitevin et est liée à la terre. Le projet initial prévoyait que toute la brande serait essartée dès 1776 et que les métairies accordées aux Acadiens seraient alors en état de culture. La réalité est toute autre en 1784. Mis à part quelques travaux exceptionnels, les métairies acadiennes ne sont pour la plupart que des maisons d'habitation entourées de jardins. Tout le travail de mise en place de ces exploitations est à faire et l'étendue des travaux à effectuer a dû en rebuter plus d'un. La seconde raison est externe : dès 1783 le bruit court avec insistance d'un prochain départ des Acadiens qui le souhaiteraient vers la Louisiane. Cet événement eut sans doute une influence importante puisque la majorité des départs de la Colonie poitevine vers Nantes se situe entre l'été 1783 et l'été 1784.

A la suite de ces nouveaux départs, il ne reste plus en Poitou qu'une petite population de quelques 91 personnes. Une présentation succincte et partielle de ces quelques familles nous permettra par la suite d'appréhender les facteurs nous autorisant à envisager la permanence de liens entre les divers descendants de ce groupe fort réduit.

Au centre de ce groupe, nous trouvons trois chefs de familles, étroitement liés (ils sont beaux-frères)[2]. Ce sont Pierre Boudrot, sa femme et leurs sept enfants ; Marin Daigle, son épouse et leurs deux enfants ; et Ambroise Guillot, veuf, et ses trois enfants à charge. Fait essentiel, tous les trois sont installés à l'extérieur de la colonie sur des métairies du marquis. Pierre Boudrot est installée depuis 1774 sur la métairie n°25, ferme-modèle pour les Acadiens, située à Frolles sur la paroisse de Bonneuil-Matours. Marin Daigle habite la même paroisse, sur la métairie de la Jarlandière qu'il quittera à la fin de l'année 1874 après avoir marié sa fille au métayer du lieu[3]. Enfin, Ambroise Guillot exploite la métairie du Breuil, sur la paroisse d'Archigny. Sont liés à ces trois foyers trois enfants d'Ambroise Guillot, tous déjà mariés ; les enfants de René Guillot son frère décédé, ainsi que les enfants au nombre de cinq de feu François-Hilaire Gautrot, autre beau-frère. Ce noyau acadien regroupe quelques 34 individus, soit plus d'un tiers des Acadiens restant. Autre groupe aux liens évidents, celui réunissant les trois filles mariées de Joseph Brault. Autour de Martin Porcheron et d'Angélique Brault, devenue sage-femme, on trouve le couple Françoise Brault — Guillaume Segue et leurs cinq enfants,

---

2 On retrouvait d'ailleurs ces trois personnages sur la liste des Acadiens prêts à partir, en 1772, sur les terres du marquis de Saint-Victour en Limousin.

3 Cette métairie appartenait au marquis de Pérusse. Au côté de Marin Daigle on trouvait un métayer, Jean Sainton, lequel sera marié à Brigitte Daigle. On peut raisonnablement penser que ce Jean Sainton travaillait soit directement sous la coupe du marquis, soit exploitait cette métairie à titre de sous-ferme. D'ailleurs, après ce mariage, il se retrouvera avec sa femme à la tête de cette métairie.

ainsi que le couple Rosalie Brault — Gabriel-Louis Baulu et leurs quatre enfants. Au total, ce second groupe est composé de quinze personnes[4]. Tous les autres membres de ce petit groupe acadien du Poitou forment des foyers isolés, sans liens familiaux aussi étroits que dans nos deux premiers groupes. On y retrouve de nombreux couples mixtes (Acadien(ne) — Poitevin(ne), ainsi que de nombreux orphelins.

Il ressort de cette présentation qu'un clan, celui regroupant Pierre Boudrot, Marin Daigle et Ambroise Guillot domine largement, en nombre du moins. En 1785 on peut même estimer que ce clan regroupe 44 personnes, soit près de la moitié du groupe, après le retour en Poitou d'une famille partie l'année précédente pour Nantes (le couple Baudeau) et du fait que Marin Daigle devint curateur des enfants mineurs Mélanson. L'essentiel ici, est que ces trois chefs de famille ne résident pas sur leurs métairies de la Colonie mais sur des exploitations appartenant au marquis. Seul Marin Daigle réintégrera ses deux métairies acadiennes (n°13 et 15) à la fin de 1784. Pierre Boudrot décédera en 1792 à Frolles et Ambroise Guillot restera semble-t-il au Breuil jusqu'en 1793, année où il passera de vie à trépas. Ce seront leurs enfants que nous retrouverons sur les terres de l'établissement acadien.

Un "*État Général des familles composant la Colonie acadienne ...*"[5] établie en 1785 nous permet d'estimer la population de la Colonie acadienne à quelques 119 personnes. Cette augmentation rapide du nombre de personnes qui dépendent de la colonie provient du fait que le marquis de Pérusse y a agrégé trois nouveaux foyers : d'une part la famille de Jean Laideck, un Allemand arrivé en Poitou en 1763-1764, représentant 7 personnes ; un veuf, Georges Guillard de la Vacherie, originaire du Canada et apparenté à Pérusse par le biais de la famille de la femme de ce dernier ; et enfin la famille de Dominique-Nicolas Brionne, un officier ayant servi sous les ordres de Pérusse, représentant une famille de 10 personnes et dont le marquis fera l'un de ses notaires de la seigneurie de Monthoiron particulièrement chargé des actes que passeront les Acadiens.

---

4 Registres paroissiaux d'Archigny. Mention d'Angélique Brault, sage-femme, le 11 avril 1779.

5 Archives départementales de la Vienne 3 J. dépôt 22As.97 : "*État Général des familles composant la Colonie Acadienne établie dans les brandes de Cenan et observations y relatives ; desquelles familles les unes sont vraiment acadiennes, d'autres sont formées par le mariage des filles acadiennes avec des garçons du pays et d'autres enfin ont été agrégées à laditte colonie*". On peut estimer que ce document non daté a été établi entre avril et juin 1785.

Au total, si ce document nous permet de recenser vers mai 1785 une population de quelques 119 personnes qui dépendent de la Colonie acadienne, représentant 28 foyers, le plus important encore est qu'il nous permet de dégager la structure de ce groupe. Si nous nous permettons de retirer de cet ensemble les familles agrégées à la colonie, nous pouvons apercevoir que les orphelins acadiens représentent tout de même 20% du groupe (20 sur 101). A côté de cette proportion importante d'orphelins, dominent bien évidemment les couples avec enfants, 70% du groupe (71 sur 101).

Sans aucun doute la petite communauté des Acadiens qui choisit de rester en Poitou en 1784, s'inséra rapidement au sein de la population locale, son faible nombre ne lui laissant de fait guère de choix. Adoption d'autant plus facile de ces nouveaux venus qu'ils offraient pour qui voulait bien s'unir à eux, quelques perspectives économiques intéressantes. Ceci établi, reste à appréhender les liens qui, peut-être, perdurèrent entre ces descendants des premiers colons acadiens.

En redécouvrant les notes manuscrites du voyage en Poitou de Rameau de Saint-Père, c'est à des rencontres fort instructives que nous pouvons assister[6]. De loin la plus intéressante, est l'entrevue qu'il a avec Benjamin Boudrot. Né en 1777 à Bonneuil-Matours, fils des Acadiens Pierre Boudrot et Françoise Daigle, il est âgé de 83 ans en mars 1860 lorsque Rameau le rencontre, et peut être considéré comme la mémoire vivante de ces descendants acadiens. Quelques remarques sur ce manuscrit vont nous permettre de nous attacher à une dimension plus particulière, celle du souvenir d'une destinée originale.

L'essentiel des notes de Rameau de Saint-Père repose sur les dires de Benjamin Boudrot, étonnant personnage qui conquit rapidement son interlocuteur. Bien entendu, un siècle après que les Acadiens ont été déportés à l'Île Saint-Jean leur parcours est quelque peu tronqué dans la bouche de Benjamin Boudrot qui relate l'histoire de son père. Mais l'essentiel est bien fidèlement rapporté : un premier départ de l'Acadie vers l'Île Saint-Jean, départ volontaire pour se soustraire à l'autorité anglaise, déménagement souvent délicat puisqu'il a fallu se cacher, partir le plus discrètement possible. Et la vie s'est réorganisée sur l'Île Saint-Jean où la famille Boudrot s'est réinstallée, s'est remise à la culture en défrichant les bois, mettant en œuvre une culture sur brûlis parfois fort dangereuse. Si la chronologie de ces événements est incompatible avec l'âge de Pierre Boudrot (le père de Benjamin), ce qui n'est point étonnant à une époque où on ne se souciait guère de son propre âge, la

6 Ce manuscrit se trouve au Centre d'études acadiennes de l'université de Moncton, Fonds Rameau de Saint-Père, Acadiens du Poitou : 2.12-4 (feuillets classés de A à M).

trame de l'"aventure" acadienne est assez fidèlement exposée par ce vieillard haut en couleur semble-t-il. C'est une Acadie "mythique" que nous font retrouver Benjamin Boudrot et les autres descendants acadiens que rencontre Rameau. Une Acadie prospère où il fait bon vivre. Sans nul doute, une contrée regrettée. Argent sonnant et trébuchant, mets à base de viande, voilà ce qui est mis en exergue, en vérité l'espoir de tous ces gens dans leur quotidien.

Mais qui est donc acadien ? C'est là une question importante qu'il faut soulever à la lecture de ce manuscrit. Pour Rameau la chose est classique et vite tranchée. Seule la lignée masculine importante. Mais on se presse autour de lui dans l'espoir, comme il le répète bien souvent, de quelques grains hypothétiques (remarquons que si cet espoir naît, c'est bien du fait du souvenir de la prospérité des Acadiens, aussi bien en Acadie qu'en Louisiane). Bien difficile pour Rameau d'y voir clair entre les Papuchon, Pichot, Sauvion, Foucher, Debien, Pichon, Barrault, Parent (Parant), Dubois ou Gervais. Bien plus rares sont les patronymes véritablement acadiens, si ce n'est Boudrot et Daigle bien sûr, Brault dont le souvenir est tenace du fait de la place qu'occupent socialement les descendants des trois sœurs, même si le patronyme lui-même a disparu. Quant aux Guillot, Bunel, Melanson ou autres, on en a simplement souvenir. En fait l'espace est occupé par les descendants des familles Boudrot, Brault et Daigle pour deux raisons essentielles : d'une part parce qu'elles ont de nombreux descendants qui ont connu leurs parents ou grands-parents ; d'autre part parce que ces familles ont le mieux réussi socialement et sont restées groupées dans un espace assez étroit.

Qu'en fut-il des Guillot, pourtant eux aussi nombreux à Archigny ou La Puye. De multiples descendants d'Ambroise et de René (tous deux morts rapidement alors qu'ils étaient déjà veufs) sont vers 1840-50 répertoriés comme cultivateurs ou journaliers. Si on garde le souvenir de leur origine acadienne, il semble en revanche qu'on ne les côtoie plus guère. Sans doute, à le hiérarchie socioprofessionnelle, correspondit-il ici une hiérarchie du souvenir, de la mémoire, Histoire familiale, statut social et maintien du souvenir doivent être mis en corrélation.

Un certain nombre de passages a retenu notre attention et suffit à justifier tout l'intérêt e ce manuscrit :

* *(feuillet K) : " Quoiqu'il en soit ils partaient tous en foule à cette époque et souvent les Jeunes gens malgré les Pères - Son frère Isaac qui pouvait en 1777 avoir 17 ou 18 ans voulait absolument partir, il a fait Trois fois son paquet pour partir avec les Autres, du reste en général ils partaient en famille tous ensemble hommes, femmes, enfants, car si Mr de Pérusse ne les avait pas*

*retenu ils seraient très certainement partis tous ensemble y compris lui qui n'avait alors que 5 ou 6 ans.*
*Il se rappelle très bien les Adieux qu'on venait leur faire chez eux quand on partait un de leur cousin nommé Ambroise (s'est sans doute Ambroise Guillot) vint un jour avec d'autres Jeunes gens les embrasser tous, il y avait aussi un Sauvion ;* son père et son *frère voulaient encore partir avec eux sa mère les retint. Et Ambroise Guillot a écrit à ses parents d'ici il n'y a pas plus d'une vingtaine d'années".*
*(feuillet L) "Les plus résolus et les plus entreprenants parmi les Acadiens disaient en venant voir les autres et en parcourant la ligne : "Ah par exemple est-ce que nous resterons ici pour manger de la brande (bruyères et ajoncs qui croissaient sur la lande) non non, il faut filer au pays.*
*(Je lui demande s'il se rappelle qu'on leur distribua des vivres et munitions, il n'en a pas souvenance, mais le Maire M. Pichot m'a bien dit que ces distributions se faisaient, et que même cela a duré plusieurs années).*

Ce passage relatant le départ d'un grand nombre du Poitou vers Nantes est fort intéressant. Bien entendu, dates et personnages peuvent être approximatifs, mais l'état d'esprit, l'ambiance régnant sur la colonie sont sans doute assez fidèlement rapportés. La mention du départ d'Ambroise Guillot est remarquable. En effet, s'il y a erreur sur la personne, Ambroise étant le prénom du père qui restera sur la colonie et décédera en Poitou en 1793, l'un de ses fils, Fabien-Amateur, partit en 1784 pour Nantes et passa ensuite en Louisiane. Les dires de Benjamin Boudrot reflètent les hésitations des quelques familles restées sur la Colonie à cette date. Hésitations qui engendrèrent des déchirements puisque de nombreuses familles virent partir quelques-uns des leurs. C'est le cas, donc, de Fabien-Amateur, fils d'Ambroise Guillot, et également de son cousin, Alexis, fils de René Guillot. Il s'en est sans doute fallu de peu que ces partants emmènent avec eux leurs parents et que le passage des Acadiens en Poitou soit un chapitre définitivement clos. D'ailleurs, il est tout à fait plausible qu'Isaac Boudrot, le frère aîné de Benjamin, ait voulu suivre ses deux cousins (sans doute vers 1784 date à laquelle il était âgé de 20 ans). Sur le plan inverse, ces départs et les doutes qu'ils occasionnèrent dans les foyers acadiens, démontrent une nouvelle fois la volonté farouche des quatre principaux chefs de familles, tous beaux-frères (Pierre Boudrot, René et Ambroise Guillot, Marin Daigle) de s'installer définitivement en Poitou sous la protection du marquis de Pérusse.

* Les dires retranscrits par Rameau de Saint-Père nous révèlent nombre de personnages dont certains gardent un prestige bien particulier :

En premier lieu, citons Angélique Brault, dont les dames Collet et Pichot, la première épouse du notaire d'Archigny et la seconde du maire de La Puye, mettent en avant la distinction, l'"aura" de cette sage-femme dans le village au sein de la communauté poitevine. Ce n'est pas là une surprise

puisque nous avons pu remarquer dans nos recherches qu'un nombre important de filles nées de ces colons acadiens reçurent le prénom d'"Angélique". Voici donc confirmée, un demi-siècle plus tard, l'influence de cette femme.

Rien à voir entre Angélique Brault et la mère de Benjamin Boudrot, Françoise Daigle, dont tout le monde s'accorde à dire qu'elle n'en avait pas la distinction et ressemblait bien plus à une paysanne. Hiérarchie acadienne très tôt révélée où les trois sœurs Brault occupaient les meilleures places.

* Autre relation importante, cela faisant mention de contacts maintenus avec les Acadiens passés en Louisiane. Commençons par un extrait du manuscrit de Rameau :

*"Après le père Boudrot, j'entrai alors en conversation avec la femme Foucher Suzanne Guérin sa père une Marie Daigle avait épousé en premières noces un nommé Farine et en seconde noces Gabriel Guérin (je crains qu'elle ne se soit trompée car cette femme ne paraissait pas avoir plus de 45 à 50 ans, et ainsi née en 1810 au plus or une femme venue de l'Acadie aurait eu alors plus de 50 ans ce qui est bien âgé pour avoir des enfants).*

*Quoiqu'il en soit un nommé Daigle frère ou oncle de sa père repartit de La Puye pour le Mississipi pour aller comme il disait chez les Espagnols, il paraît qu'il y gagna de la fortune car il peut envoyer quelques années après de l'argent à sa mère (on m'a assuré dans le pays qu'il s'agissait d'une somme de plusieurs milliers de francs) et depuis lors il a écrit à diverses reprises.*

*Il était aussi parent aux Guillot, et il a écrit il n'y a plus de 20 ou 30 ans à ceux-ci une lettre où il leur offrait toute facilité pour passer en Louisiane près de lui leur indiquant même à Orléans la personne qui leur remettrait des fonds à cet effet un instant on eu l'idée d'y envoyer un jeune homme de la famille alors âgé de 19 ans —mais ce long voyage l'effraya et il recula — depuis lors, ils n'ont plus eu de nouvelles. Ce Daigle disait avoir plusieurs navires et résider à Bâton Rouge sur le Mississipi".*

Voici un indice très important qui va nous permettre de comprendre un peu mieux comment le souvenir d'une histoire particulière, d'une appartenance à un groupe hors du commun, a pu, chez certains, continuer à survivre (c'est le cas, bien évidemment chez Benjamin Boudrot qui, à 83 ans, s'inscrit si bien dans une histoire qu'il en devient un personnage actif). Sans conteste, il y eu maintien de relation entre les Acadiens restée dans le Poitou et ceux partis pour la Louisiane. Si les propos recueillis par Rameau n'y suffisaient pas, mentionnons que nous avons découvert au cours de nos recherches une lettre

envoyée à Angélique Brault par l'une de ses soeurs[7]. Que certains proposèrent même de faire venir le reste de leur famille près d'eux, ceci n'aurait rien d'étonnant. Reste en contrepartie, ces relations engendrèrent bien des jalousies (quelques milliers de francs ne seraient pas passés inaperçus et nous aurions sans doute pu percevoir quelques achats surprenants, ce qui n'est pas le cas). En tout état de cause, des relations furent bien établies au début du XIXème siècle, mais se prolongèrent-elles ? Nous ne le pensons point. En ce sens, la visite de Rameau de Saint-Père marque des retrouvailles importantes qui vont se développer.

Au total, nous avons donc présenté un manuscrit qui nous semble plus qu'essentiel. Il nous prouve qu'en 1860, un siècle après l'arrivée des Acadiens en France et 75 ans après le départ du plus grand nombre vers la Louisiane, le souvenir d'une histoire particulière, d'une appartenance à un groupe original ne s'est sans doute jamais tout à fait éteint en Poitou. Certes, on confond parfois personnages et générations, mais Benjamin Boudrot, mémoire vivante de ces descendants acadiens, a gardé le souvenir exacte de l'histoire vécue par ses parents. Bien que demeurant à quelques kilomètres de la Colonie, il reste un vieillard fort connu dans le petit bourg de La Puye et a gardé des relations privilégiées avec nombre d'autres descendants acadiens. Voici donc un groupe dont les attaches, certes, se sont distendues au fil des années, des alliances matrimoniales et de l'éparpillement géographique, mais qui garde parfois des valeurs communes et des relations privilégiées.

Ces relations, nous allons essayer de les définir, tenter de percevoir si les descendants des premiers colons firent encore preuve, dans les moments importants, d'une quelconque solidarité.

L'observation de la destinée des colons acadiens du Poitou ne peut prendre en compte l'ensemble d'un groupe compact, ce qui aurait sans doute été plus simple. On ne peut le présenter que comme une juxtaposition de destinées familiales bien différentes les unes des autres. Bien entendu, nous ne pouvions embrasser la totalité des familles issues des premiers colons acadiens, ce qui nous aurait conduit, encore une fois, à un trop long développement.

---

[7] Actes du 12 décembre 1823 chez le notaire J.A. Collet, en résidence à Archigny (archives privées de maître Mayaud, notaire à Vouneuil-sur-Vienne). Il s'agit du testament d'Angélique Brault auquel est accolé une lettre d'Annette Brault (épouse Doiron) demeurant dans la paroisse de L'Ascenssion dans le bayou de La fourche en Louisiane, en date du 11 novembre 1817. En son nom et en celui de Luce et de Joseph, ses frère et sœur, elle demande au curé d'Archigny des nouvelles de leurs trois sœurs, Angélique, Rosalie et Françoise. Ce courrier atteint donc ses destinataires et d'autres durent suivre.

Nous n'avons pas ici, l'intention de brosser en détail le portrait de ce personnage que nous venons de rencontrer : Benjamin Boudrot. Pour résumer sommairement, disons qu'il devint rapidement un cultivateur aisé, propriétaire à Lauthiers d'un domaine assez vaste comprenant une belle métairie au lieu-dit de Courtepré et une borderie à quelques encablures de là[8]. Prêteur d'argent parfois, sans doute à l'occasion marchand de bestiaux, son intégration est un modèle de réussite. Ce personnage rencontré par Rameau de Saint-Père occupait une place sans doute bien particulière à la fois dans son village de Lauthiers, mais également à La Puye, Cenan et Archigny où il maintint de nombreux contacts. Il n'est ainsi pas rare que nous le retrouvions lors d'estimations de biens, d'inventaires après décès, lorsqu'il faut nommer un curateur ou partager les biens d'une communauté. Ses récits recueillis par Rameau de Saint-Père ne sont pas le fruit seulement de souvenirs lointains mais ceux d'une existence où il demeura un lien entre divers descendants acadiens. Propriétaire-cultivateur aisé, ses enfants s'insèreront au sein des villages voisins, à Lauthiers, La Puye et Sainte Radegonde. Alliances entre propriétaires bien entendu, mais aussi avec des artisans.

Si sa place semble réduite au niveau des parrainages[9], les registres paroissiaux de la région permettent de déceler le rang qu'il occupa parmi les descendants acadiens. Quelques exemples vont nous être utiles. Bien entendu, il est présent à Lauthiers le jour du mariage entre Pierre Baulu, fils de Rosalie Brault, et Radegonde Maître qui n'est autre que sa belle-sœur (en 1811). Il côtoya également de façon régulière Marie Baulu, épouse de François Poiron (fille de Rosalie Brault). C'est avec les registres paroissiaux de ce petit village de Lauthiers que nous pouvons percevoir l'étendue de l'action de Benjamin Boudrot. Pierre Baulu n'est pas le seul à être venu chercher une épouse à Lauthiers. En 1820, c'est Romain Daigle, fils de Romain, qui s'y marie avec une nommée Louise Genet (cinq ans plus tard, Benjamin Boudrot, fils de Paul, et Jean-Victor Bunel trouveront épouses au sein de la famille Genet). Propriétaire aisé avons-nous dit, Benjamin Boudrot n'oublia pas sa propre famille. C'est d'abord son filleul et neveu, Benjamin, qui fut domestique à Courtepré (1824). Il put fréquenter nombre d'autres descendants d'Acadiens tels Julie Daigle (fille de Romain Daigle et de Geneviève Jaunon) ; Jean Sauvion maréchal au bourg, fils de Paul lui aussi maréchal (fils de Jean Sauvion et

---

8 En fait, benjamin a racheté l'essentiel des domaines de la communauté régnant entre sa sœur et ses neveux.

9 Il fut cependant le 14 avril 1797, parrain de Fulgent Bidautl, fils de Paul. De même est-il présent avec son frère Isaac, le 23/01/1806, lors de la déclaration de naissance d'Alexandre Boudrot, son neveu, également fils de Paul. De plus le 09/09/1808, il sera présent avec Paul son frère, à la déclaration de naissance d'Elisabeth Parant, fils de sa sœur Angélique.

d'Anne-Gertrude Guillot) ; Jean-Victor Bunel qui vint s'y marier en 1833 ; Rose Bidault, domestique à la Glantinière en 1831 (fille de Geneviève Guillot) ; ou encore Augustin Bunel lui aussi domestique à Lauthiers (1836). Enfin notons également la présence comme domestique de Silvain Richard, fils de Pierre (celui-ci fut marié en première noce à Marguerite Guillot, cousine de Benjamin). A ces nombreuses constations, ajoutons que Benjamin Boudrot choisit pour parrain de sa fille Radegonde, née en 1810, le nommé Jean Plourde, lequel possède la métairie acadienne N°16 où il demeure. Ces quelques notes prises à partir des registres paroissiaux indiquent clairement que Benjamin Boudrot est en contact avec nombre de descendants acadiens, qu'ils soient de sa génération ou de la suivante. Bien plus même, il se peut très bien qu'il soit à l'origine de nombreuses alliances, qu'il ait pu en quelques sortes servir d'intermédiaire pour le placement de jeune comme domestiques et pour nouer des alliances matrimoniales.

Les renseignements que nous pouvons tirer des actes notariés sont tout aussi intéressants. Malheureusement, Benjamin Boudrot choisit très tôt, en fait vers 1810 lorsqu'il est définitivement installé à Lauthiers, d'aller passer à Chauvigny les transactions qu'il juge nécessaires. C'est là que le 30 novembre 1811, il achète à sa sœur un petit jardin situé à la Glantinière à Lauthiers ainsi qu'une modeste chènevière de 5 ares et 3ha.51 de terre labourables en 17 parcelles, le tout pour la somme de 314F[10]. Dix jours plus tôt, il avait vendu à son frère Pierre, militaire retiré qui demeure alors chez lui à Courtepré, pour la somme de 800F. (plus une pension viagère de 5 boisseaux de froment et autant d'avoine payable tous les ans à la Saint-Michel à Françoise Daigle, leur mère), une petite borderie située aux Huit Maisons, restant de ses possessions et de ses acquisitions[11]. La famille Boudrot offre l'image d'une solidarité évidente. Ainsi le 28 décembre 1817, Benjamin Boudrot fut institué tuteur de ses neveux, enfants de Paul Boudrot et reçut de François Barrault son beau-frère, la somme de 110F que celui-ci devait à la communauté dissoute[12]. Il avait été précédemment nommé curateur des enfants mineurs de sa sœur Marie-Josèphe devenue veuve, et occupa cette même place pour les enfants issus des deux mariages de Jean Dubois, son autre beau-frère. De cette dernière fonction il tirera d'ailleurs sans doute quelques bénéfices. C'est vers cette même époque qu'il achète, pour confirmer en quelque sorte le maintien de ces rapports familiaux étroits, le cinquième d'une borderie située à Glantinou, à la limite des

10 Archives départementales de la Vienne. E4.64/9. Notaire Martin-Voulamière à Chauvigny.

11 Notaire Collet (archives privées de maître Mayaud).

12 *Op. cit.*

communes d'Archigny, La Puye et Maillé, tout près de la Ligne Acadienne[13]. Bien entendu, le nombre des actes passés par Benjamin Boudrot est réduit, du fait même qu'il put très tôt s'installer sur une métairie qu'il dut racheter morceaux par morceaux. L'essentiel de son activité est centré sur Lauthiers où il se concentra sur le développement de ses deux exploitations de Courtepré et de la et de la Glantinière.

L'exemple de Benjamin Boudrot est tout à fait représentatif de l'apport que peuvent nous fournir les actes notariés à propos du maintien des relations entre descendants acadiens, lorsque le personnage étudié à quelques envergures. Ceci n'est bien entendu pas le cas pour tous. Certaines familles nous ont presque totalement échappé, avant tout les descendants des familles Bunel et dans une moindre mesure, Guillot. En fait, dès qu'un foyer quitte le rang privilégié des propriétaires, il est dès lors bien délicat de définir les relations entretenues avec les autres descendants.

Élargissons donc notre vision de ce groupe acadien. Les actes notariés nous permettent de deviner que jusqu'en 1793 en fait, c'est-à-dire jusqu'à la date officielle où ils reçurent leurs titres de propriété, les liens entre Acadiens ou descendant d'Acadiens restèrent assez solides. A cette date, la plupart vivent encore sur les terres de la colonie, ou pour le moins, ont gardé leur métairie. Liens d'un groupe soudé ou simplement rapports de voisinage, ceci reste difficilement décelable. Sans doute doit-on opter, faute de précision, pour un juste milieu. Bien entendu, ces liens évidents se distendront avec le temps et l'éloignement. Cependant, les actes notariés sont là pour nous rappeler qu'ils se maintinrent dans une certaine mesure. Cette mesure est identifiable en suivant quelques individus "pilotes" comme nous l'avons montré avec Benjamin Boudrot. Nous l'avons vu curateur, estimateur de biens ou simplement présent comme témoin pour apporter sa signature. Nous aurions tout aussi bien pu choisir Romain Daigle ou Louis Baulu fils, qui eux aussi perpétuèrent les contacts entre descendants. Seuls les actes notariés nous permettent d'appréhender cette dimension du maintien des relations et pour certains descendants, de la rupture. En fait, deux éléments ont largement influé : situation socio-économique et lieu de vie.

Chronologiquement, on peut affirmer qu'il y a dans un premier temps dissémination des familles dans l'espace poitevin, relâchement des liens familiaux premiers et restructuration du groupe dans un cadre plus large, poitevin. Dans un second temps, que l'on peut faire correspondre aux générations qui suivent, nous pouvons voir apparaître la formation de nouvelles

---

[13] Notaires Hilairet et Brissonet à Chauvigny, le 21 nov.1831. (Archives privées de M. Baulu).

solidarités, familiales et/ou socioprofessionnelles, resserrant les liens entre un certain nombre de familles d'origine acadienne insérées dans la société poitevine. Sans doute, le maintien de foyers de descendants acadiens sur les terres de la Colonie a largement contribué à la conservation de liens originaux. Rapports pas toujours amicaux d'ailleurs puisque chacun tente d'étendre ses champs sur les parcelles voisines. Bien des familles durent connaître ces fâcheries éloignant parfois définitivement frères et sœurs, parents ou amis.

Près d'un siècle après leur arrivée en Poitou, les descendants acadiens ont gardé en mémoire une histoire originale, transformée pour partie, mais gardienne de relations privilégiées entre les individus. Bien plus, si on peut bien entendu parler de rapide insertion des Acadiens à la communauté poitevine, il n'est pas usurpé de parler d'"acadiennisation" de la population poitevine par le partage de cette histoire originale, par son intégration à la mémoire collective. Certes, les ruptures de 1776 et de 1784 sont indéniables et obligèrent les quelques foyers acadiens restés en Poitou à se tourner franchement vers leurs voisins poitevins. Sans doute quelques-uns de ces descendants oublièrent même leur origine particulière. Mais la plupart maintinrent, sinon une identité propre, ce qui serait excessif, du moins le souvenir d'une histoire particulière, originale, la mémoire d'une contrée devenue mythique, l'Acadie.

# IDENTITÉS ACADIENNES EN LOUISIANE, EN POITOU ET À BELLE ÎLE

**André MAGORD**
Université de Poitiers
**Rodrigue LANDRY et Réal ALLARD**
Université de Moncton

Trois enquêtes ont été menées sur le terrain en Louisiane, en Poitou et à Belle-Ile afin de proposer une étude comparative de l'identité ethnique au sein de différents groupes de la diaspora acadienne. Le questionnaire qui porte sur des dimensions tant objectives que subjectives a permis de dégager les traits saillants de ces identités collectives ( perception du fait acadien sur les scènes économique, politique, artistique et culturelle, connaissance et compréhension de la culture acadienne, expérience de la culture acadienne dans les domaines historiques, culturel et linguistique, sens d'appartenance, désir de connaître la culture acadienne et buts personnels en rapport avec cette culture, évaluation comparative de la vitalité ethnolinguistique acadienne). Des analyses statistiques soulignent l'impact concret du fait acadien dans les groupes étudiés.

Three field surveys have been conducted in Louisiane, in Poitou and in Belle-Ile in order to provide a comparative study of ethnic identity among different groups of the Acadian diaspora. The questionnaire which deals with objective as well as subjective dimensions has enabled us to highlight the salient features of these collective identities (perceptions of the Acadian factor on the political, economic, artistic and cultural stages ; knowledge and understanding of the Acadian culture ; experience of the Acadian culture in the historical, cultural and linguistic fields ; sense of belonging ; desire to learn about the Acadian culture ; personal goals regarding the Acadian culture ; comparative evaluation of the Acadian ethnolinguistic identity). Statistical analyses underline the concrete impact of the Acadian factor in the different groups studied.

Le but de nos travaux de recherches est d'étudier trois groupes d'Acadiens hors Acadie en terme d'identité. Il s'agit des Cadiens[1] (prononcé «cadjin») de Louisiane et des Acadiens du Poitou et de Belle Île. Les Acadiens du Nouveau-Brunswick nous serviront de référence lors de l'évaluation finale de ces identités acadiennes.

Nos enquêtes ont été effectuées sur le terrain à l'automne 1993 en Louisiane par Réal Allard et Rodrigue Landry, et au printemps 1994 en Poitou et à Belle Île par André Magord. Nos travaux se voulant prospectifs nous nous

[1] Le mot «cajun» est considéré comme péjoratif par beaucoup de louisianais francophones.

sommes focalisés sur la plus jeune génération, celle des 16 -18 ans qui construira les identités de demain.

Toute identité s'inscrit dans une continuité aussi convient-il dans un premier temps de souligner différents événements repères d'ordre socio-historique.

Tour à tour autochtone, française, anglaise et espagnole puis française à nouveau, la Louisiane est avant tout américaine, depuis 1803. Sa population est composée d'environ 4 250 000 habitants dont 975 000 reconnaissent une ascendance à un groupe francophone[2]. Les origines des groupes formateurs de cette population franco-louisianaise sont très diverses. Acadiens et Antillais représentent les groupes souches les plus importantes mais des familles françaises, québécoises, franco-américaines, afro-américaines et autochtones ont également contribué à l'établissement de cette population.

Arrivés à différentes périodes, ces différents groupes d'origines partagent néanmoins tous des histoires riches de ces éléments tels que l'exil, le recommencement, la condition de minorité qui forgent les identités du moment et influent celles à venir.

Regroupés essentiellement dans une des quatre régions de Louisiane, au sud-ouest et centre-sud, les Cadiens ont maintenu jusqu'aujourd'hui une différence linguistique et culturelle unique dans un pays dont la politique officielle d'intégration demeure celle du creuset. La situation de la langue ethnique, élément clé de cette identité franco-louisianaise, ne semble cependant pas avoir suffisamment bénéficié des efforts engagés depuis les années 1970 pour le maintien et le développement du français en Louisiane[3]. Une enquête menée en 1990 par le CODOFIL[4] et l'Université Lafayette montre que si 70,7 % des plus de 65 ans disent parler le français, seulement 25 % des moins de 19 ans font la même affirmation. Plus inquiétant encore, le taux d'alphabétisation en français est de 8,4 %.

---

2 Allison, Bigley (éd.), *Le petit guide pratique à la Louisiane francophone*, préparé par le Conseil pour le Développement du Français en Louisiane, Lafayette, Louisiane, 1992, p. 9.

3 Allison, Bigley, *op-cit.*, p. 9.

4 CODOFIL: «Council for the Development of French in Louisiana» : Conseil pour le développement du français en Louisiane. Ses objectifs sont le développement de l'enseignement du français dans les classes d'immersion, la promotion du fait français dans les domaines économiques et culturels et le développement des relations internationales avec la communauté francophone.

En Poitou, le retour de centaines de familles acadiennes en France a lieu suite au grand dérangement de 1755. Les tribulations de ces exilés sont toutes imprégnées du tragique de la déportation. Plusieurs centaines d'entre eux disparaissent lors de naufrages. Près de 1200 restent 7 années prisonniers en Angleterre. Un quart de ces derniers meurent pendant leur détention. De plus, ce n'est qu'en 1773 que les Acadiens sont finalement autorisés à rejoindre le Poitou où le gouvernement français a décidé d'établir certains d'entre eux. Les premiers Acadiens arrivés en 1758 dans des ports français auront dû attendre 15 années. De plus, trois années plus tard, plus de 80 % des familles acadiennes arrivées en Poitou repartent, vers la Louisiane pour beaucoup. Sur les 1170 personnes arrivées en 1773, seules 25 familles, soit 157 personnes, se sédentarisent en Poitou. En fait, sur les 58 maisons construites pour les Acadiens sur la ligne acadienne, seules 12 sont habitées par des familles acadiennes endogames[5]. Bon nombre de filles acadiennes à qui l'on octroye des fermes vacantes se marient avec des paysans poitevins. Cette exogamie et la dispersion des familles amoindrissent la cohésion de la communauté qui se fond ensuite à la population locale.

À Belle Île où 78 familles, soit environ 400 personnes, arrivent en 1763, le processus est le même qu'en Poitou. L'insatisfaction liée aux conditions d'établissement proposées pousse une majorité d'Acadiens à repartir vers la France continentale ou la Louisiane. Seules 16 familles demeurent à Belle Île.

Nous savons peu sur la vie des descendants de ces familles au XIX$^{e}$ siècle. Les généalogies reconstituées nous apprennent toutefois que des représentants d'une majorité de ces familles résident toujours dans la région de l'établissement de leurs ancêtres.

À Belle Île, on retrouve aujourd'hui encore au moins 7 des 16 patronymes initiaux. Dans la première moitié du XXe siècle on peut toutefois noter l'intérêt porté par plusieurs historiens à ce groupe de population. La publication la plus connue est celle de Ernest Martin[6], lui même descendant d'Acadiens. Les travaux de généalogie de M. Blanchard sont quant à eux importants car ils offrent à de nombreux descendants d'Acadiens la possibilité de réaliser plus concrètement, par la recherche, un attachement au fait acadien conservé sur un plan familial.

---

[5] Martin, Ernest, *Les Exilés acadiens en France au XVIIIe siècle et leur établissement en Poitou*. Poitiers,
Brissaud, 1936, 1979, p. 235.

[6] Martin, Ernest, *op.,cit.*

Plus récemment, dans les années 70, ces activités de recherches généalogiques se sont enrichies d'une dynamique associative. Cinq associations existent en Poitou, elles regroupent près de 600 membres, la plus importante, celle des Cousins Acadiens du Poitou comptant 350 membres, descendants d'Acadiens. À Belle Île, l'association Belle Île-Acadie compte 70 membres. Au delà de la reconstitution de généalogies, ces associations travaillent actuellement à la protection du patrimoine lié à la présence acadienne dans la région, et de plus en plus au développement d'échanges avec l'Acadie. Diverses manifestations d'ordre culturel sont organisées et notamment la fête traditionnelle du 15 août qui a lieu chaque année à Archigny.

Sur le plan littéraire notons la publication de deux romans portant sur l'histoire des Acadiens du Poitou[7] et plus récemment d'une bande dessinée sur le même thème[8]. Enfin, sur le plan universitaire le regain d'intérêt pour le fait acadien en Poitou s'est traduit par la création de l'Institut d'Études Acadiennes et Québécoises.

Nous nous proposons de tenter de déterminer la vitalité du fait identitaire acadien issue de ce contexte en Poitou et à Belle Île, et cadien en Louisiane. Dans un premier temps, nous évaluerons le fait acadien sur le plan sociologique, en fonction des perceptions que les répondants ont de leur environnement socio-culturel. Nous étudierons ainsi la vitalité perçue de la communauté acadienne, l'impact de la présence perçue du fait acadien sur les scènes politiques, économiques et artistiques et le degré perçu de la force d'expression de la culture acadienne. Dans un deuxième temps, nous évaluerons sur le plan plus personnel du psychologique, le vécu des répondants par rapport à la culture acadienne, leur connaissance et leur compréhension de cette culture, le sens d'appartenance que suscite chez eux les éléments de cette culture, le désir d'apprendre et de comprendre la culture acadienne et les buts qu'ils se donnent par rapport à cette culture.

Notre dernière évaluation permettra de hiérarchiser l'identité acadienne des répondants par rapport à leurs identités régionales et nationales. Nous aurons ainsi analysé différents processus qu'implique la manifestation d'une identité.

Les enquêtes ont été effectuées auprès de 500 jeunes en Louisiane, de 215 jeunes en Poitou et de 46 jeunes à Belle Île. Les lieux d'enquêtes ont été sélectionnés comme étant les plus propices à l'expression d'une identité

---

7 Ducluzeau Jeanne, *Anne d'Acadie*, Moncton, les Éditions d'Acadie, 1984.
*Le Chemin des Huit Maisons*, les Éditions d'Acadie, 1987.

8 Decaillon Jean-Jacques, *L'Acadien*, T1 et T2, Éditions de la Huche-Corne, 1991.

acadienne mais les questionnaires ont été adressés à tous les élèves sans sélection entre les descendants ou non descendants. La plupart des évaluations sont faites en fonction de trois groupes. Le groupe de répondants d'ascendance forte, ceux qui pensent avoir au moins 50 % d'ascendance acadienne, le groupe d'ascendance faible formé de ceux qui ont moins de 50 % d'ascendance acadienne et enfin le troisième groupe, ceux qui ne reconnaissent aucune ascendance acadienne. Le premier groupe représente 31 % des répondants en Louisiane, 4% en Poitou et 24 % à Belle Ile, le second groupe représente 44 % des répondants en Louisiane, 29 % en Poitou et 30 % à Belle Île et le dernier groupe 25 % en Louisiane, 67 % en Poitou et 46 % à Belle Île.

## VITALITÉ

La première question à laquelle nous avons tenté de répondre était : Quelle vitalité les jeunes perçoivent-ils de la communauté acadienne? Une vision globale des réponses (voir figure 1) montre une vitalité perçue comme modérée en Louisiane et faible en Poitou et à Belle Île. Le degré d'ascendance acadienne est peu relié aux perceptions de vitalité.

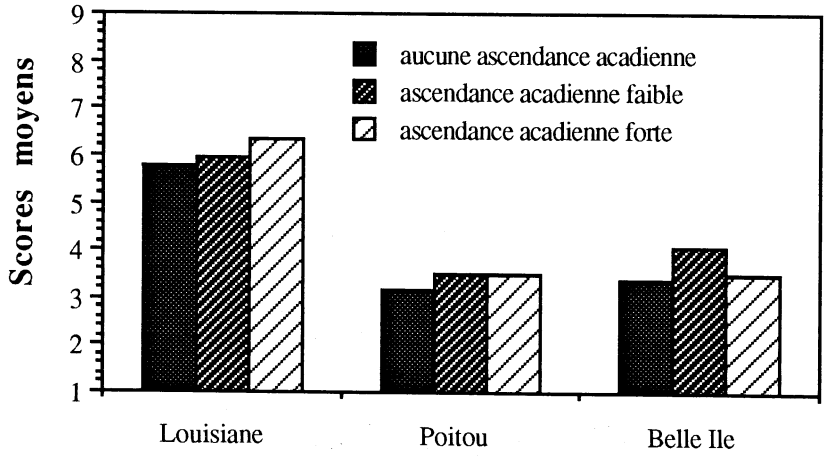


Figure 1. Perceptions de la vitalité de la communauté acadienne en fonction de l'ascendance acadienne et de la région.

Un aperçu plus détaillé des 8 facteurs évalués (voir figure 2) montre qu'en Louisiane la proportion de descendants d'Acadiens et leur rôle sur la scène culturelle ont une importance particulière dans la perception de cette vitalité. En Poitou, le niveau de vie des Acadiens et leur présence sur la scène culturelle

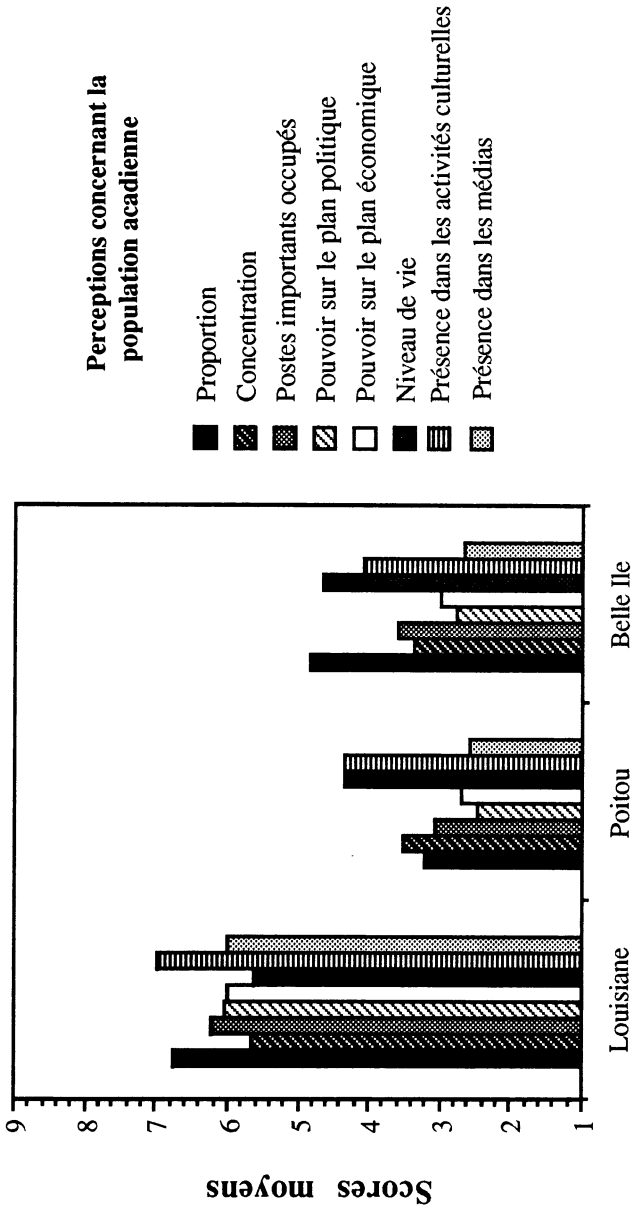


Figure 2. Perceptions de la vitalité de la communauté acadienne dans chaque région en fonction de certains indices sociologiques.

donnent une image un peu moins faible de la vitalité de la communauté acadienne. À Belle Île, le niveau de vie des Acadiens, leur présence sur la scène culturelle ainsi que la proportion des descendants par rapport à la population générale donnent une image presque moyennement élevée de cette vitalité.

## PRÉSENCE DE DESCENDANTS

Notre deuxième évaluation a pour but de montrer le degré d'exposition au fait acadien dont ont bénéficié les répondants (voir figure 3). En Louisiane, le fait acadien est perçu de façon modérée sur les scènes politique, artistique et culturelle et plus fortement sur la scène économique. Les jeunes Louisianais ayant une plus forte ascendance acadienne reconnaissent un degré d'exposition au fait acadien un peu plus élevé que ceux ayant une ascendance plus faible. En Poitou et Belle Île, la présence des descendants d'Acadiens est perçue comme très faible sur les scènes économiques et politiques[9]. Seule la scène culturelle montre un certain dynamisme qui reste très modéré néanmoins.

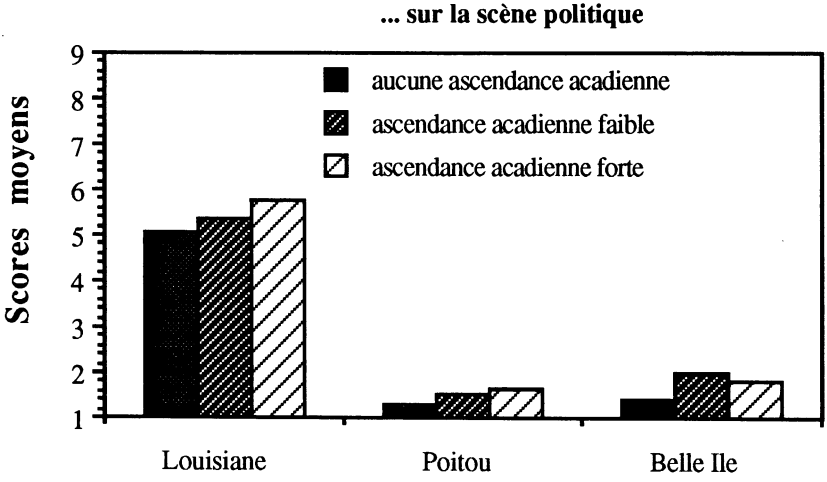


[9] Les répondants devaient entre autre évaluer cette présence auprès des tranches d'âge de moins de 21 ans, 21 à 49 ans et 50 ans et plus.

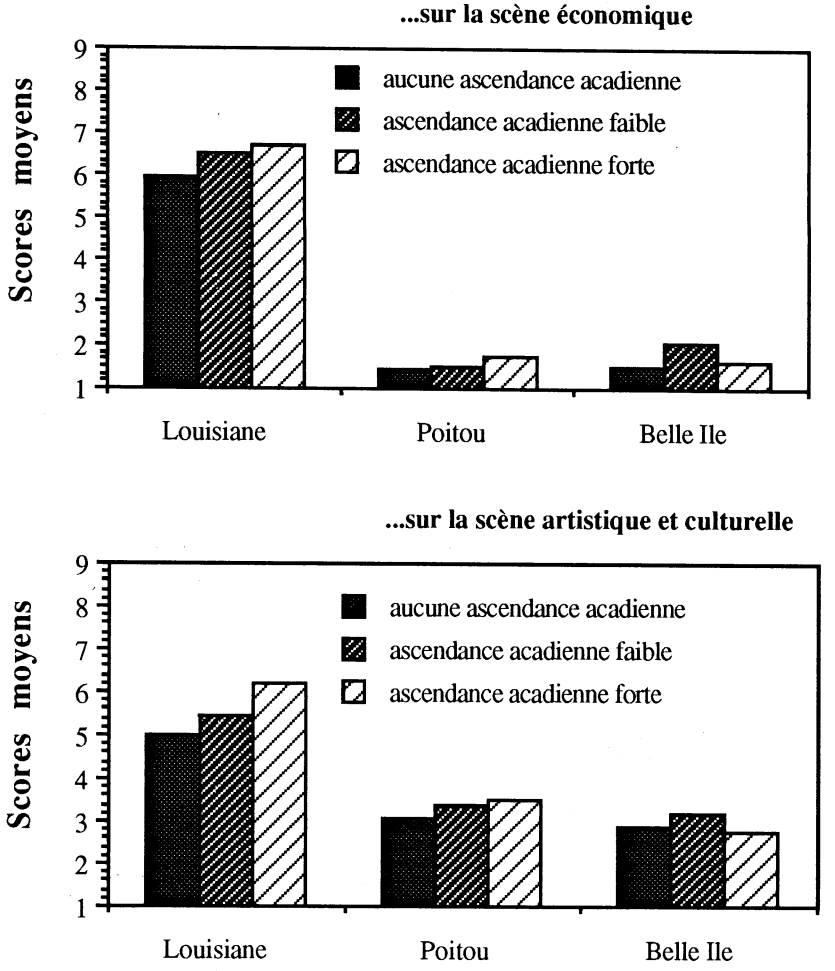


Figure 3. Perceptions de la présence de descendants acadiens sur les scènes politique, économique, artistique et culturelle en fonction de l'ascendance acadienne et de la région.

Sur un plan plus détaillé, d'autres analyses ont démontré que les jeunes perçoivent peu de manifestations de la culture acadienne en Poitou, à l'exception de chez les plus de 50 ans où cette manifestation reste modérée. À Belle-Île, les jeunes perçoivent une expression de la culture acadienne

moyennement forte chez les 50 ans et plus, modérée chez les 21 à 49 ans et faible chez les moins de 21 ans. En Louisiane, les jeunes perçoivent une manifestation de la culture acadienne modérément élevée chez les moins de 21 ans et élevée chez les plus de 21 ans. D'autres données mettent en évidence que les répondants estiment que eu égard à la proportion des descendants d'acadiens dans la population en général, cette expression devrait être plus forte qu'elle l'est actuellement. Cependant, dans chacune des régions on perçoit que la culture acadienne sera plus faible dans 20 ou 30 ans qu'elle l'est actuellement.

## EXPÉRIENCE DE LA CULTURE

Après avoir étudié la façon dont la culture acadienne est perçue, nous avons ensuite cherché à analyser l'expérience que les jeunes ont fait eux-mêmes de cette culture. Nous avons ici évalué l'expérience vécue de l'histoire, de la culture et de la langue acadienne, en demandant combien de fois les parents, grand-parents, personnes de la famille ou l'école les avaient informés sur ces sujets. La figure 4 combine l'expérience vécue pour l'ensemble de ces sources.

Pour l'histoire, comme pour la culture, l'expérience vécue reste de modérée à modérement élevée en Louisiane et faible à très faible en Poitou et à Belle Île. On remarque que cette expérience vécue s'accroît légèrement selon la force de l'ascendance acadienne. D'autres données non présentes sur ce graphique montrent que pour ce qui est de l'expérience de la culture acadienne, le rôle des parents est souligné en Louisiane et celui de l'école à Belle Île.

Le facteur linguistique, prépondérant dans le maintien d'un groupe ethnique, ne peut pas être significatif pour Belle Île et le Poitou puisque la langue du groupe dominant était la même ou presque que celle des Acadiens revenus sur leur terre d'origine. Les Louisianais, surtout ceux d'ascendance forte, ont fait une expérience modérément élevée de la langue acadienne. Des données plus détaillées montrent que les rôles des grands-parents et de la famille sont particulièrement importants.

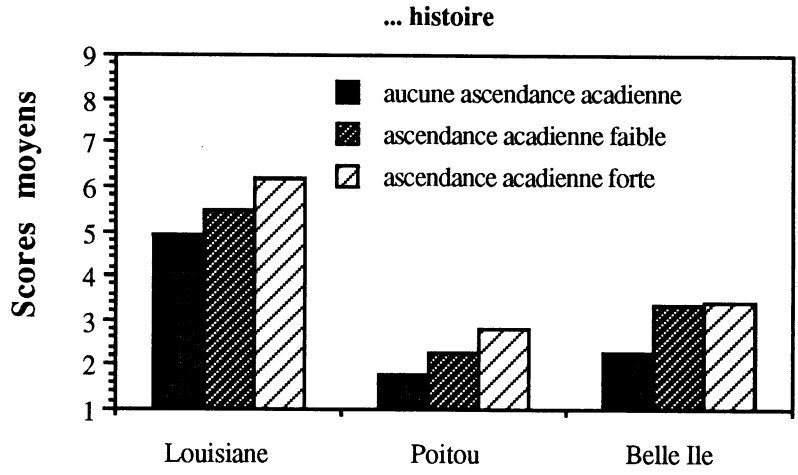
... histoire
Scores moyens
9
8
7
6
5
4
3
2
1
aucune ascendance acadienne
ascendance acadienne faible
ascendance acadienne forte
Louisiane
Poitou
Belle Ile

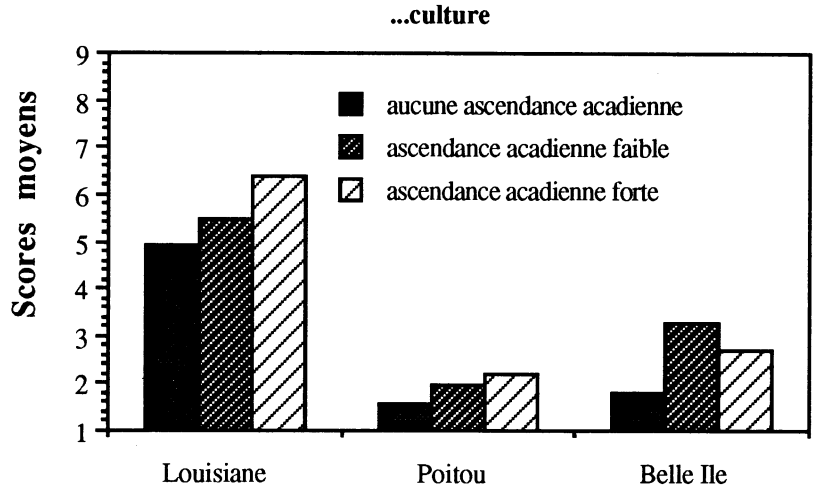
...culture
Scores moyens
9
8
7
6
5
4
3
2
1
aucune ascendance acadienne
ascendance acadienne faible
ascendance acadienne forte
Louisiane
Poitou
Belle Ile

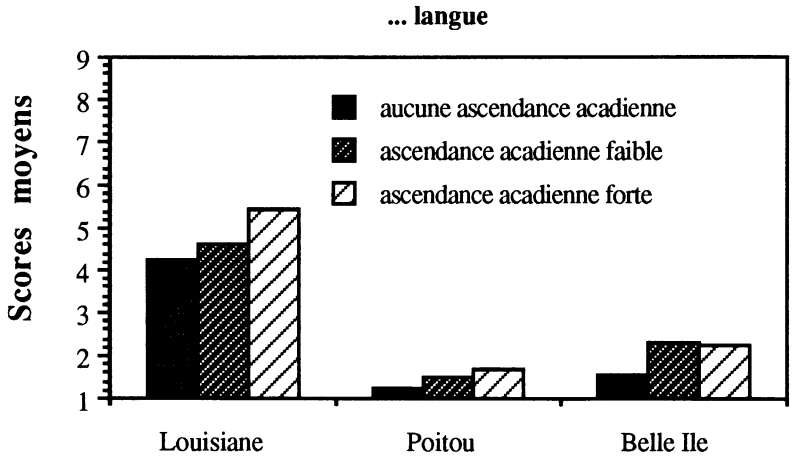


Figure 4. Expérience vécue du fait acadien sur les plans de l'histoire, de la culture et de la langue en fonction du degré d'ascendance acadienne et de la région.

## CONNAISSANCE ET COMPRÉHENSION

La figure 5 illustre les auto-évaluations que les jeunes ont faites de leur connaissance et de leur compréhension de l'histoire, de la culture et de la langue acadienne. On découvre que les connaissances et la compréhension du fait acadien propres aux répondants sont faibles à très faibles pour Belle Île et le Poitou et modérées à modérément élevées pour la Louisiane. Tel que mentionné ci-haut, les scores très faibles en Poitou et en Belle-Île par rapport à la langue sont dûs au fait qu'en France la langue acadienne n'est pas distincte de la langue dominante de la région. Les jeunes de ces régions ne semblent donc pas reconnaître une expérience marquée des particularités de la langue acadienne. Il faut également noter que le score modérément élevé portant sur la langue acadienne en Louisiane ne correspond pas à des compétences langagières mais plutôt à une connaissance culturelle de cette langue.

L'étude de ces variables en fonction des groupes d'ascendance montre une différence nette pour la Louisiane mais plus faible pour Belle Île et le Poitou; ce qui signifie que dans ces deux dernières régions, les jeunes descendants d'acadiens ont peu de connaissances sur leur histoire ou leur culture.

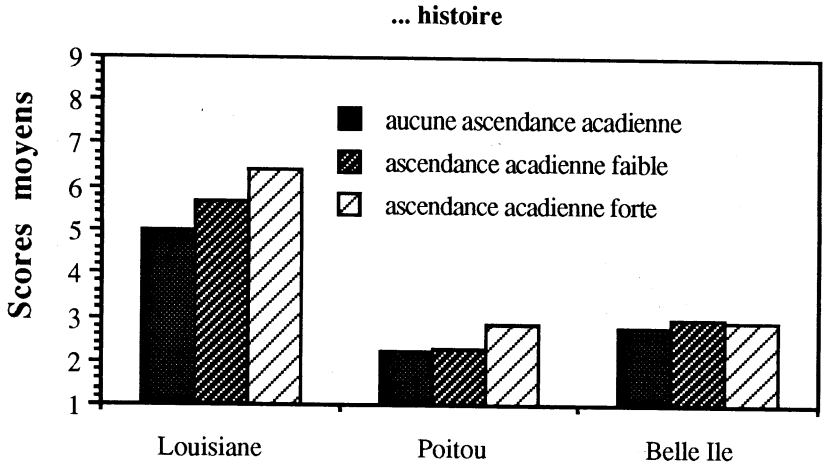
... histoire
Scores moyens
9
8
7
6
5
4
3
2
1
aucune ascendance acadienne
ascendance acadienne faible
ascendance acadienne forte
Louisiane
Poitou
Belle Ile

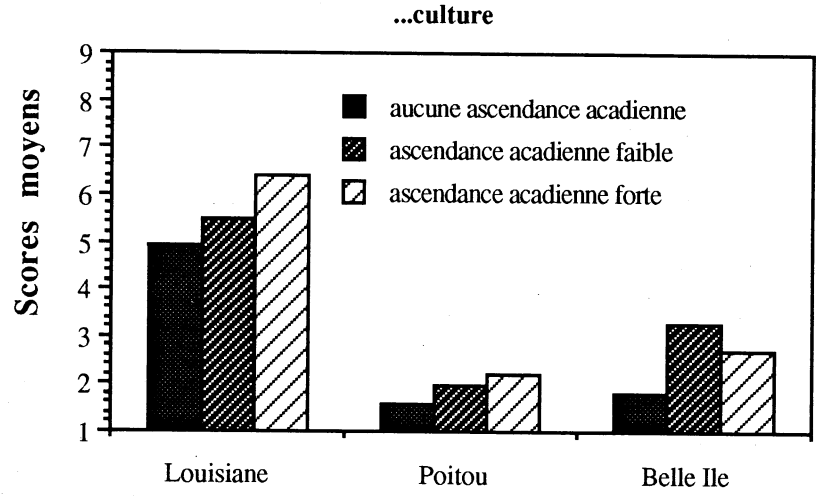
...culture
Scores moyens
9
8
7
6
5
4
3
2
1
aucune ascendance acadienne
ascendance acadienne faible
ascendance acadienne forte
Louisiane
Poitou
Belle Ile

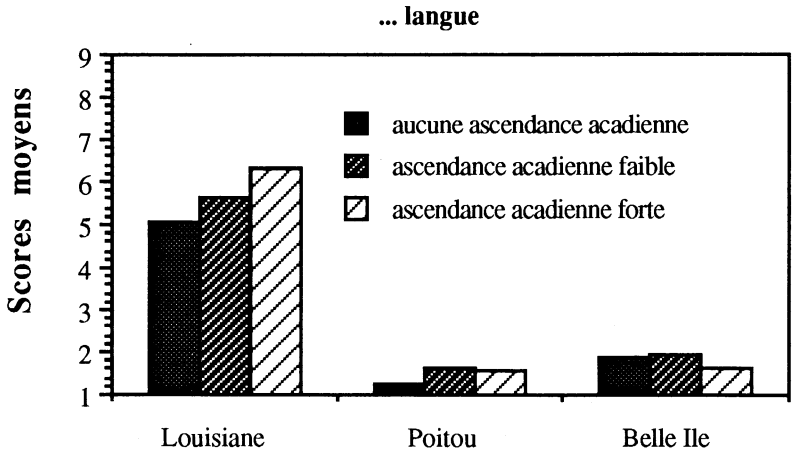


Figure 5. Auto-évaluation de la connaissance et de la compréhension de l'histoire, de la culture et de la langue acadienne en fonction de l'ascendance acadienne et de la région.

## SENS D'APPARTENANCE

L'étape suivante de notre étude de l'identité porte sur le sens d'appartenance. Nous avons ici demandé aux répondants d'évaluer si différents indices de la culture acadienne dans leur région leur donnaient un sens d'appartenance à une communauté acadienne. Une question typique était : Est-ce que la présence d'Acadiens sur la scène artistique (musique, arts visuels, acteurs) vous donne un sens d'appartenance à la communauté acadienne ?

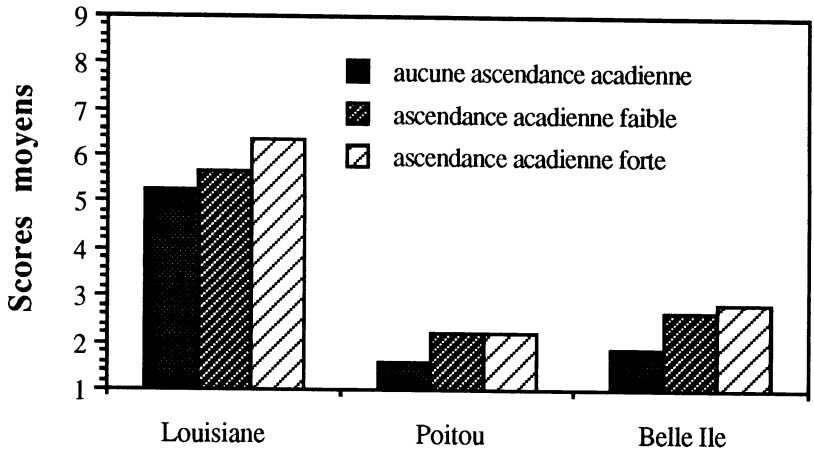


Figure 6. Perception du degré d'appartenance à la culture acadienne en fonction de l'ascendance acadienne et de la région.

Le sens d'appartenance à la communauté acadienne est modérément élevé en Louisiane, très faible en Poitou et faible à Belle-Île (voir la figure 6). En Louisiane, le sens d'appartenance lié aux facteurs analysés (histoire, culture, langue, présence sur la scène politique, présence sur la scène économique, présence sur la scène culturelle et indicateurs visibles) reste modérément élevé. En Poitou, le sens d'appartenance est très faible pour cinq de ces facteurs et moins faible pour le sentiment d'appartenance suscité par la présence d'acadiens sur la scène artistique et par la présence d'indicateurs visibles tels que pancartes et noms de lieux. À Belle Île, les scores sont faibles mais plus élevés qu'en Poitou. L'histoire, la culture de même que la scène artistique et les indicateurs visibles ont suscité des sens d'appartenance moins faibles que la présence d'Acadiens dans les domaines linguistiques, politiques, et économiques. La figure 6 démontre que le sentiment d'appartenance croît légèrement en fonction du degré d'ascendance.

## DÉSIR/IMPORTANCE PERSONNELLE

Le sens d'appartenance étant peu élevé dans certains milieux, nous venons de le voir pour le Poitou et Belle Île, l'identité pour ne pas disparaître doit alors au moins reposer sur un désir de continuité.

Les réponses concernant le désir d'apprendre et de comprendre la culture (voir figure 7) révèlent une intention moyennement élevée pour la Louisiane. Le Poitou et Belle Île bénéficient ici de scores plus élevés que pour les autres questions même si ceux-ci demeurent relativement faibles. Le désir d'apprendre et de comprendre est un peu plus fort chez ceux qui ont une ascendance acadienne forte, notamment en Louisiane.

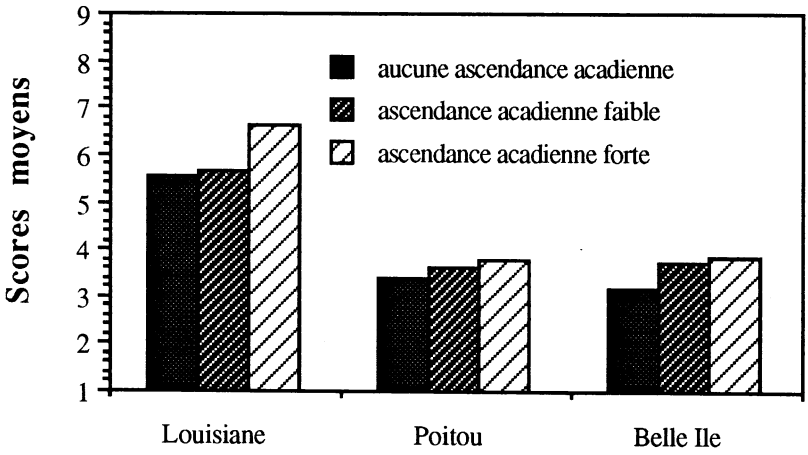


Figure 7. Désir d'apprendre et de comprendre la culture acadienne en fonction de l'ascendance acadienne et de la région.

Quand les données sont soumises à des analyses plus détaillées, on constate que les répondants de la Louisiane accordent une importance élevée à l'apprentissage et à la compréhension de l'histoire et de la culture acadienne, à la présence d'Acadiens sur la scène artistique et à la mise en place de signes visibles tels que pancartes et noms de lieux. Pour leur part, les jeunes en Poitou et à Belle Île accordent une importance personnelle modérément élevée à ces mêmes aspects de la culture acadienne.

## BUTS

Enfin, dernière étape avant la présentation de résultats concernant l'identité, nous avons tenté d'évaluer si la promotion du fait acadien représentait un but pour les répondants (voir figure 8). En Poitou et à Belle Île, les scores sont globalement faibles. Une analyse détaillée des données montre un désintérêt du domaine économique et politique et une plus grande importance accordée aux aspects historique, culturel, linguistique et artistique. En Louisiane, les scores sont globalement modérement élevés. D'autres analyses montrent qu'ils restent stables pour tous les facteurs. Les répondants avec une forte ascendance considèrent avec plus de force la promotion du fait acadien comme l'un de leurs buts, surtout en Louisiane.

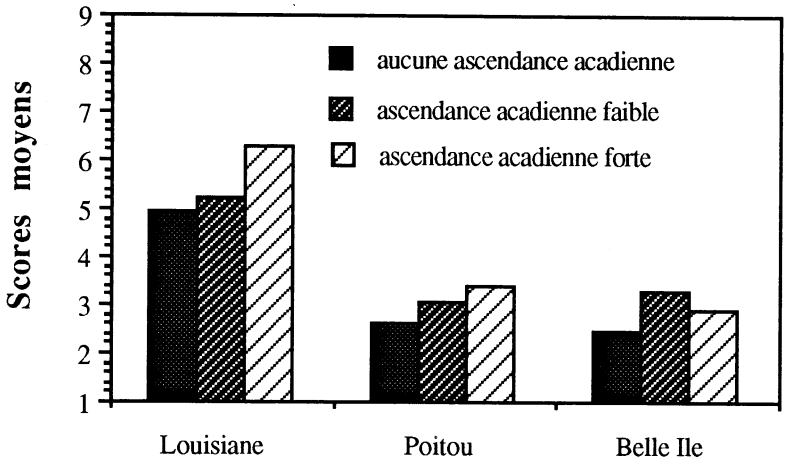


Figure 8. Buts à l'égard de la promotion de la culture acadienne en fonction de l'ascendance acadienne et de la région.

## IDENTITÉ ETHNOLINGUISTIQUE

Les deux dernières analyses nous révèlent comment les répondants situent leur identité acadienne par rapport à leurs identités régionales et nationales. Deux groupes du Nouveau-Brunswick (Moncton et Caraquet)[10] introduits ici ont une valeur de référence en terme d'identité acadienne. Dans les 5 groupes, c'est l'identité nationale qui arrive en tête (voir la figure 9).

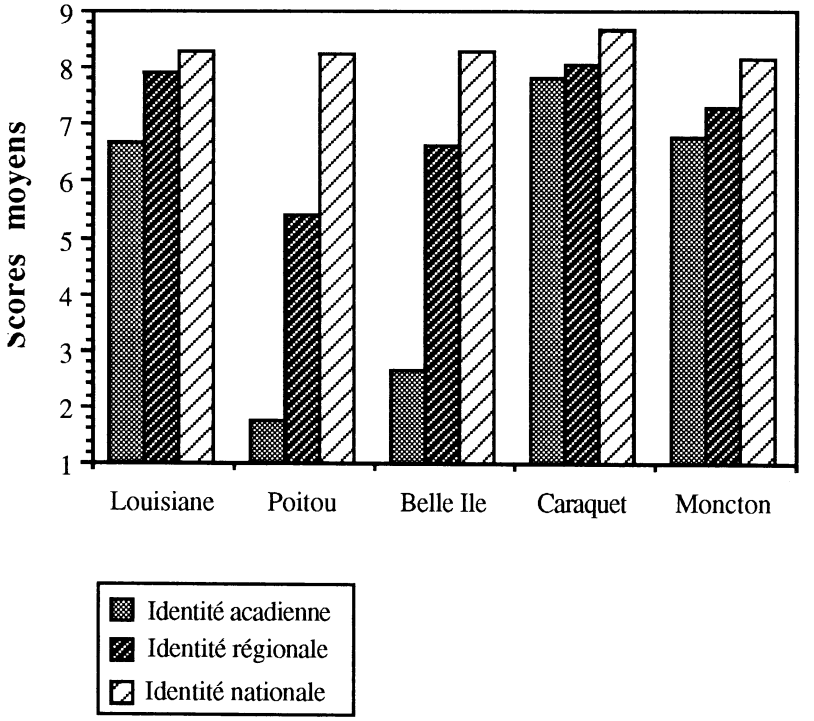


Figure 9. Comparaisons des identités acadiennes, régionale et nationale dans cinq régions acadiennes.

Dans les deux groupes du Nouveau-Brunswick et en Louisiane, les identités régionales et acadiennes sont également fortement élevées. C'est à

[10] Ces données ont été tirées d'une banque de données recueillies lors des recherches antérieures de R. Landry et R. Allard.

Caraquet que l'identité acadienne est la plus forte. En Louisiane, l'identité acadienne obtient un score modérément élevé presque équivalent au score obtenu à Moncton. L'identité acadienne obtient des scores faibles et très faibles à Belle Île et en Poitou. Cette faiblesse est quelque peu relativisée lorsque l'on répartit les réponses par groupe d'ascendance (voir figure 10). À Belle Île, les répondants bénéficiant d'une ascendance acadienne forte donnent une importance modérée à leur identité acadienne. En Louisiane, le score moyen des élèves d'ascendance acadienne forte atteint celui des élèves de Caraquet.

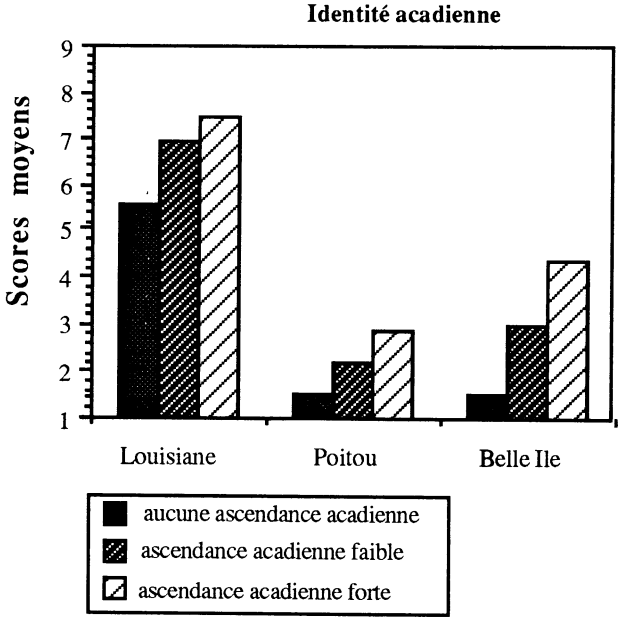
Identité acadienne
Scores moyens
9
8
7
6
5
4
3
2
1
Louisiane
Poitou
Belle Ile
aucune ascendance acadienne
ascendance acadienne faible
ascendance acadienne forte

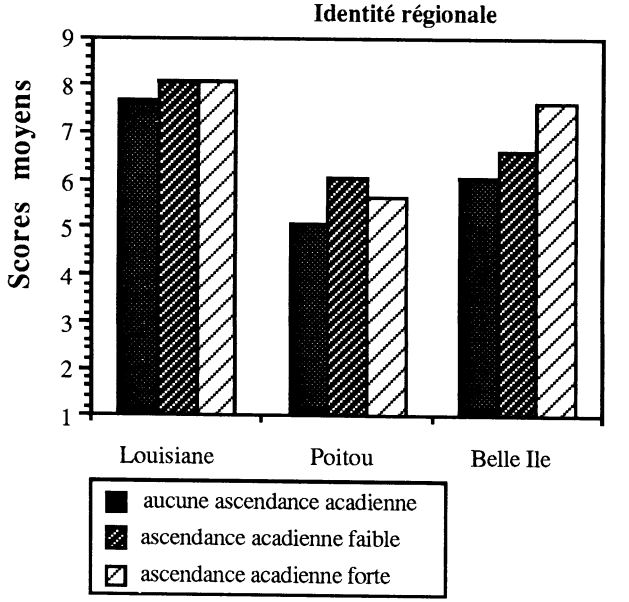
Identité régionale
Scores moyens
9
8
7
6
5
4
3
2
1
Louisiane
Poitou
Belle Ile
aucune ascendance acadienne
ascendance acadienne faible
ascendance acadienne forte

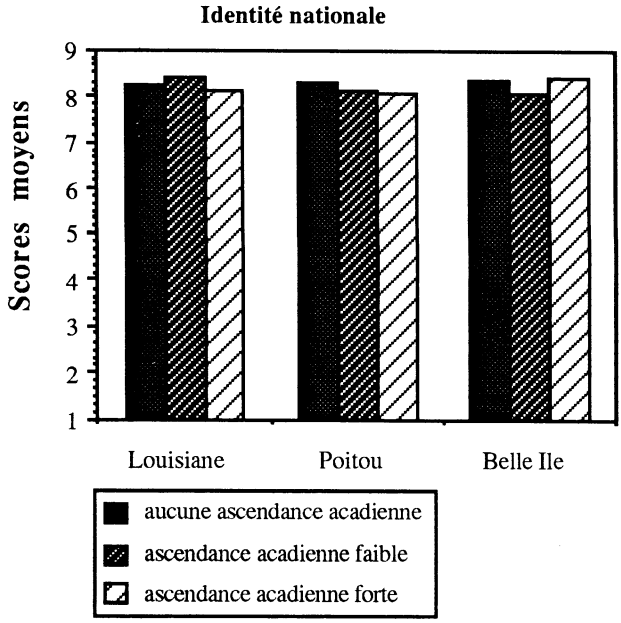


Figure 10. Identités acadienne, régionale et nationale en fonction du degré d'ascendance acadienne et de la région.

## CONCLUSION

Pour terminer, nous devons nécessairement nous demander si les identités acadiennes hors Acadie étudiées répondent plus du mythe ou de la réalité? Première constatation, en ce qui concerne la Louisiane, les perceptions de la présence acadienne sont souvent modérément élevées, y compris dans le domaine économique. Les jeunes louisianais attribuent, en moyenne, une vitalité modérée à la communauté acadienne. Ils disent également avoir eu un contact modéré à modérément élevé avec l'histoire, la culture et la langue acadienne. Cette expérience de la culture acadienne se reflète dans des scores modérément élevés lors de l'auto-évaluation de la connaissance et de la compréhension de cette culture par les élèves d'ascendance acadienne forte. De plus, les jeunes louisianais démontrent un désir relativement élevé de continuer à apprendre et à comprendre l'histoire et la culture acadienne. Ils expriment également un intérêt modérément élevé pour la promotion du fait acadien dans leur région. Finalement, l'identité acadienne est relativement forte chez ces jeunes même si d'autres analyses en cours démontrent que leur identité à la langue française est gravement menacée. L'identité «cadienne» persiste donc malgré la disparition graduelle de la langue. Les liens entre cette identité culturelle et les comportements langagiers restent à étudier. Actuellement, seul le CODOFIL est activement engagé dans la lutte pour la survivance de la langue française. La culture acadienne sous les autres aspects (e.g. la musique, la nourriture, la cohésion familiale) reste vivante mais sans la langue comme véhicule de cette culture distincte, il y a toujours le danger d'une folklorisation de celle-ci. Il est peut-être important de souligner ici que les jeunes eux-mêmes ont rapporté que la force de la culture acadienne allait s'affaiblir avec le temps.

En Poitou et à Belle Île, les différentes étapes de nos investigations nous ont révélé des scores dans l'ensemble faibles. Toutefois, dans le cadre des perceptions que les répondants ont du phénomène acadien dans leur environnement, deux domaines sont perçus avec une importance moyenne: le domaine artistique et culturel et les signes visibles, noms de lieux, etc. Le redéveloppement du fait acadien qui a lieu dans la région depuis les années 70 a donc au moins cet impact même s'il s'agit d'un impact minimum.

D'autre part sur le plan personnel, le désir d'apprendre et de comprendre le fait acadien a obtenu un score plus élevé que celui des connaissances acquises, par exemple. Ce désir, ce souhait exprimé, pourrait correspondre à un phénomène semblable à celui dit de renaissance de l'identité ethnique à la troisième génération chez les immigrants. Ce phénomène appartient à un domaine de la psycho-sociologie maintenant bien établi. Selon ce processus, la première génération d'un groupe d'immigrants s'isole pour se renfermer sur sa culture face au groupe dominant. La deuxième génération, née dans le pays

d'accueil, s'ouvre à la nouvelle culture et tend à s'assimiler. La troisième génération, bien intégrée dans le pays d'accueil, s'interroge sur son origine ethnique. Certains décident alors de ne pas laisser perdre leur héritage culturel. Après une longue période de silence, la génération des plus anciens Acadiens, poitevins et belle-Ilois, qui a essentiellement travaillé sur la généalogie pourrait représenter aux yeux des plus jeunes le modèle de référence d'une identité souhaitée, par attachement certes, et peut-être aussi par nécessité dans une société moderne trop uniformisante et dépersonnalisante.

Quoi qu'il en soit, ce souhait devrait pouvoir s'exprimer avec l'aide des associations où se trouvent la génération des plus de 50 ans. Le développement de relations inter-générations allant dans le sens d'une redécouverte du passé mais également d'une ouverture vers l'Acadie d'aujourd'hui pourrait susciter les processus interactionnels susceptibles de donner à l'identité acadienne une dimension vécue plus importante et peut-être intériorisable sur le plan cognitivo-affectif. En reposant sur une base démographique relativement importante l'identité acadienne en Poitou et à Belle Île pourrait alors dépasser sa dimension mythique et recomposer une part plus certaine du paysage identitaire individuel ou collectif des intéressés en fonction d'un intérêt renouvelé.

# À LA RECHERCHE DE L'ACADIE ET DES PERCEPTIONS IDENTITAIRES DES ACADIENS DES PROVINCES MARITIMES DU CANADA

**Cécyle TRÉPANIER**
Université Laval

On pourrait penser que les géographes ne jurent que par la carte. Pourtant, il y a bellu rette que les géographes savent que les cartes sont bien trompeuses et que leur contenu ne reflète souvent que la vision de ceux qui les commandent. Ainsi, si l'absence de l'Acadie sur la plupart des cartes contemporaines inquiète, cette omission est loin de nous convaincre qu'elle n'existe pas. Mais où se trouve donc l'Acadie ? Si certains la disent «perdue», une question demeure : où peut-elle bien se cacher ?[1]

One might think that geographers only believe in maps. Yet it's been ages since they know that maps are not reliable and that their content very often reflects the visions of those who commission them. Thus if the absence of Acadia on most of contemporaneous maps is worring, this omission is far from convincing us that Acadia does not exist. Then, consequently where is Acadia located ? If according to some people she is "lost", one question remains : where on earth can she hide herself ?

## LES QUATRE REPRÉSENTATIONS DU TERRITOIRE ACADIEN SELON ADRIEN BÉRUBÉ

Cette quête de l'Acadie a commencé pour moi en 1987, lorsque j'ai pris connaissance d'un article d'Adrien Bérubé intitulé «De l'Acadie historique à la Nouvelle-Acadie : les grandes perceptions contemporaines de l'Acadie»[2]. Ce géographe du Nouveau-Brunswick proposait quatre grandes définitions idéologiques de l'Acadie, chacune étant basée sur une vision de l'identité et du territoire acadiens (Figure 1) :

- Une Acadie historique, c'est la première Acadie, celle des premiers habitants qui occupaient une partie de la Nouvelle-Écosse actuelle. Si l'on se fit aux cartes de l'époque, elle s'étendait parfois même au-delà des Provinces

---

1 Roy, Michel, *L'Acadie perdue* , Montréal, éditions Québec-Amérique, 1978.

2 Bérubé, Adrien, «De l'Acadie historique à la Nouvelle-Acadie : les grandes perceptions contemporaines de l'Acadie» dans Lapointe, J. et Leclerc, A. (dir.), dans *Les Acadiens : État de la recherche* , 1987. Québec : Conseil de la vie française en Amérique, Association des Collèges Communautaires du Canada, Conférence 1985, pp. 198-228. Bérubé, Adrien, Poster intitulé «L'identité acadienne : Être ou ne pas être, voilà la question.» Edmundston : Tiré du manuel *Vivre au Nouveau-Brunswick, 30 clips de géographie*, 1989.

maritimes d'aujourd'hui. Lorsque Bérubé parle d'Acadie historique, il souligne que l'Acadie est maintenant disparue et qu'il n'y a plus logiquement d'Acadiens.

- Une Acadie généalogique, celle des descendants des déportés, qui englobe les régions d'accueil de part et d'autre de l'océan Atlantique.
- Une Acadie opérationnelle est celle définie en identifiant la présence des francophones dans les Maritimes.
- Une Acadie prospective, soit la province acadienne dont rêvent les nationalistes-autonomistes acadiens du Nouveau-Brunswick qui serait localisée au nord d'une diagonale excluant les villes dites loyalistes de Fredericton et Saint-Jean.

## PROBLÉMATIQUE ET MÉTHODOLOGIE

Le travail de Bérubé m'a littéralement fascinée. D'une part, il parlait de l'Acadie contemporaine, phénomène rare chez les universitaires. D'autre part, il articulait les différentes perceptions de l'identité acadienne autour de quatre idées claires et précises. Cependant, deux points me laissaient songeuse. Premièrement, Bérubé insistait sur le fait que ses définitions représentaient des «types idéaux» puisqu'ils correspondaient dans la réalité à des positions idéologiques réductionnistes et dogmatiques. Qu'en était-il vraiment sur le terrain? Deuxièmement, Bérubé associait certaines régions acadiennes du Nouveau-Brunswick à une vision en particulier : un Nord sympathique à une Acadie prospective et un Sud privilégiant une Acadie opérationnelle. Quel était le ou les point(s) de vue des Acadiens des autres provinces des Maritimes ?

La quête de l'Acadie est devenue pour moi bien réelle en 92 et 93. J'ai séjourné neuf mois dans six régions acadiennes des Provinces maritimes (Figure 2) et j'ai choisi de vivre chez des familles acadiennes. J'ai réalisé au total plus d'une centaine d'entrevues, de longueur indécente, avec des individus et des couples[3]. En fait, pour être tout à fait franche mon but immédiat n'était

---

[3] Les régions acadiennes étudiées sont, en Nouvelle-Écosse, la région de Chéticamp et de la baie Sainte-Marie (Grosses-Coques, Pointe-de-l'Église, Comeauville) ; à l'Île-du-Prince-Édouard, la région Évangéline (Abram-Village, Baie-Egmont, Mont-Carmel, Saint-Chrysostome, Saint-Gilbert et Wellington) ; et au Nouveau-Brunswick, Caraquet dans le nord-est, Saint-Basile dans le nord-ouest et Bouctouche dans le sud-est. Vingt-et-un informateurs par région devaient être interrogés. Les entrevues, dont la durée minimale est de deux heures trente, ne sont pas encore terminées à Saint-Basile, ce qui explique le caractère préliminaire des résultats présentés ici. Les informateurs se répartissent comme suit : 65 femmes (57%), 14 hommes (12%) et 35 couples (31%). L'âge moyen des répondants se situe à 56 ans, variant de 49 ans (Caraquet) à 60 ans (Chéticamp) selon la région d'étude. Le plus jeune répondant a 24 ans (Caraquet) et le plus âgé 87 ans (Bouctouche). Les informateurs ont été choisis par une méthode d'échantillonnage au hasard soit à partir du bottin téléphonique ou d'une liste des adresses des localités étudiées.

pas de trouver l'Acadie mais, d'abord et avant tout, de connaître les Acadiens. Chemin faisant, ils n'ont pas manqué de me révéler leurs façons de voir l'Acadie. Cependant, les résultats de mes découvertes (TABLEAU 1) doivent, à ce stade-ci, demeurer provisoires. Il me reste encore plus de la moitié des entrevues à réaliser à Saint-Basile, dans le Nord-ouest du Nouveau-Brunswick, et seul les réponses à la question «Qu'est-ce que l'Acadie pour vous ?» ont été examinées pour la présente communication[4]. Néanmoins, le portrait préliminaire qui se dessine n'est pas sans intérêt. Il a nécessité une révision en profondeur des définitions des Acadies bérubéennes.

## LES LIMITES DES ACADIES DE BÉRUBÉ SUR LE TERRAIN ET LEUR REDÉFINITION

En fait, des quatre Acadies bérubéennes, aucune n'a passé intégralement le test de la réalité.

### *L'Acadie historique, oui mais il y a encore des Acadiens*

Ainsi, alors que l'Acadie historique, cette première Acadie qui n'existe plus, est invoquée par 26% des répondants, aucun d'entre eux ne remet en cause l'existence actuelle des Acadiens. Il ne faut pas s'en surprendre puisque l'Acadie historique de Bérubé n'était pas vraiment celle des Acadiens mais davantage celle «des autres», notamment des Anglais et des Français. Pour les Anglais, l'Acadie cessa d'exister en 1713 et, pour les Français en 1763. Et, pas d'Acadie, pas d'Acadiens. Au plan territorial, les répondants adoptent deux attitudes : certains privilégient une définition restreinte de l'Acadie des premiers arrivants en la limitant soit à la Nouvelle-Écosse, une de ses parties, ou même une de ses localités; d'autres évitent carrément de la définir. Cette Acadie historique est définitivement plus populaire en Nouvelle-Écosse qu'ailleurs et c'est aussi ici qu'on l'interprète le plus étroitement, en ce qui a trait à ses limites géographiques. Par exemple, à Chéticamp, au Cap-Breton, 19% des informateurs semblent considérer que l'Acadie a commencé chez eux. Je cite : «L'Acadie c'est une place. Si on est des Acadiens, on vient de l'Acadie. Moi j'sais j'peux pas t'en dire plus long ... Nous autres comme on est supposé être des Acadiens on a pas tout étudié ça d'un bout à l'autre. On sait qu'on est né à Chéticamp é-où ce que les premiers étiont nés et i' avont commencé à appeler ça des Acadiens ... C'est mon chez-nous.» Autre constatation, la première Acadie pour cette femme de 68 ans n'est pas celle d'avant 1755. Il est aussi évident par ce témoignage qu'il y a des répondants qui ne se limitent pas à une seule définition de l'Acadie. C'est le cas de la majorité, soit 59%.

---

[4] Les réponses à la question concernant la définition d'un Acadien ont été lues afin de relever les références à la Déportation et aussi, occasionnellement, pour éclaircir et compléter une réponse ambiguë à la question «Qu'est-ce que l'Acadie pour vous ?».

## *L'Acadie généalogique, oui mais c'est plus que la Déportation*

L'Acadie généalogique, celle qui se manifeste par les liens du sang, est de toutes les Acadies bérubéennes, celle qui se retrouve le plus aisément sur le terrain : 26% des répondants évoquent l'Acadie des déportés et de la diaspora. Mais, l'Acadie généalogique, celle qui se définit par les liens du sang, ne trouve pas nécessairement son expresssion dans la Déportation. En effet, un autre 17% des répondants, bien qu'ils ne fassent aucunement allusion au Grand Dérangement, insistent néanmoins sur le fait que les Acadiens constituent un peuple comme l'exprime cette femme de 48 ans de Caraquet : «Pour moi, l'Acadie c'est pas une partie de terre ... Comme c'est là, c'est dans le coeur qu'on est Acadien ... j'vois pas qu'on est un pays ... C'est plutôt un peuple ... on est juste un peuple. Faut avoir des racines. L'Acadie c'est nos racines ... » Cette nouvelle Acadie généalogique élargie regroupe donc 44% des répondants. C'est en Nouvelle-Écosse que l'Acadie généalogique se distingue : elle remporte la palme à Chéticamp (52%) alors qu'elle a la cote la plus faible à la baie Sainte-Marie (29%), aux portes de la vallée d'Annapolis, le coeur de l'ancienne Acadie. Quant aux territoires de la diaspora, quand on en parle, ce sont les trois Provinces maritimes qui sont à l'honneur suivies par la Louisiane (9%) qui est mentionnée deux fois plus souvent que la France (4%) ou le Québec (4%).

## *L'Acadie opérationnelle , et pourquoi pas l'Acadie officieuse*

L'Acadie opérationnelle ou l'Acadie des francophones des Maritimes implique deux choses : d'abord qu'un Acadien a pour langue maternelle le français, un critère qui permet d'évaluer le nombre d'Acadiens à partir du recensement canadien; et ensuite, que ce calcul porte sur un territoire donné, soit les Provinces maritimes ou ses comtés fortement francophones. Si l'on respecte ces critères de la définition bérubéenne, seulement 10% des informateurs optent pour l'Acadie opérationnelle. En fait, elle brille par son absence en Nouvelle-Écosse. Si l'on s'en tient au critère de la définition géographique, soit les Acadiens francophones ou non-francophones dans les Maritimes, on atteint 20%. En utilisant que le critère «Acadiens francophones», peu importe la dimension du territoire concerné à l'intérieur des Maritimes, on atteint 22%. Il serait sans doute plus approprié de parler d'une Acadie officieuse plutôt que d'une Acadie opérationnelle. Cette Acadie officieuse, correspondrait à l'ensemble des Maritimes ou se limiterait à une de ses parties; et, elle se caractériserait par la présence d'Acadiens parlant français ou non. Une telle Acadie est très populaire dans l'ensemble des régions ; en effet, 49% des informateurs y adhèrent. Cette Acadie officieuse a un caractère bien contemporain et elle surprend surtout par le fait que sa dimension territoriale est souvent très réduite. Pour 36% des informateurs, l'Acadie c'est leur province, leur région ou même leur localité. Autrement dit, l'Acadie, c'est «ici». Un homme de 59 ans de Caraquet l'exprime ainsi : « ... On dit l'Acadie c'est Caraquet. Tout le monde

vient à Caraquet icitte même. Ça vient de Moncton, partout, pour fêter l'Acadie. Donat Lacroix dit : Viens voir l'Acadie[5].» Un autre de 76 ans à la baie Sainte-Marie renchérit : «... B'en all' est dans l'Sud-ouest d' la Nouvelle-Écosse ... A s'rait-t-i toute dans la Nouvelle-Écosse ? Ah, c'est point toute à grandeur d' la Nouvelle-Écosse ... Dans l' Sud-ouest, ça s'rait comme ... plus par là ... Moi, c'est ça icitte l'Acadie ... C'est pas assez grand pour me pard'e.»

### *L'Acadie prospective, l'Acadie perdue pour une deuxième fois*

Quant à l'Acadie prospective, l'Acadie rêvée qui trouvait son expression dans un projet de province dans les années 1970, jamais auprès de l'ensemble de la population mais au moins auprès des jeunes intellectuels du Nouveau-Brunswick, elle est bel et bien perdue ... en tout cas pour le moment[6]. Même la suggestion de Jean-Marie Nadeau qui, dans son livre *Que le tintamarre commence!* publié en 1992, propose la création d'un *Parti acadien* au Nouveau-Brunswick, résonne comme une autre voix qui crie dans le désert[7]. Il semble donc que les Inuit assumeront la gestion de leur Nunavut bien avant que les Acadiens ne goûtent à une autonomie territoriale, même restreinte[8].

---

5 Donat Lacroix est un chansonnier acadien originaire de Caraquet. Il demeure toujours dans cette localité où il exerce le métier de pêcheur. Une de ses chansons s'intitule «Viens voir l'Acadie».

6 Lors des trois élections provinciales auxquelles a participé le *Parti acadien* (1974, 1978 et 1982), il n'a jamais recueilli plus de 8% du vote populaire. Cependant, dans quelques circonscriptions du nord de la province son succès a été plus marqué : en 1974, dans Nigadoo-Chaleur (19%); en 1978, dans Restigouche-Ouest (35%), dans Caraquet (18%), dans Népisiguit-Chaleur (17%), dans Nigadoo-Chaleur (16%) et dans Tracadie (11%); et en 1982, dans Restigouche-Ouest (18%) et Caraquet (10%). Voir : Ouellette, Roger, *Le Parti acadien de la fondation à la disparition, 1972-1982*, Moncton, Chaire d'études acadiennes, 1992.

7 Nadeau, Jean-Marie, *Que le tintamarre commence!* Moncton : Les Éditions d'Acadie, 1992.

8 En 1992, par un référendum, les Inuit du centre et de l'est des Territoires du Nord-Ouest acceptaient le principe de se donner un territoire de 350 000 km$^2$ où ils constituent 80% de la population, le Nunavut, et dont ils assureraient la gestion par l'entremise d'un gouvernement territorial. La mise sur pied de la nouvelle organisation du Nunavut devrait être complétée en 1997 ou 1998. Pour plus d'information : Chartrand, Luc, «Cet Inuit a changé la carte» dans *L'Actualité*, 1er mars 1993, pp. 16-18 et Pelly, David F, «Dawn of Nunavut : Inuit negotiate a home of their own in Canada's newest territory» dans *Canadian Geographic*, March/April 1993, pp. 20-28.

## TROIS NOUVELLES VENUES ...

Trois autres Acadies, non conceptualisées par Bérubé, se manifestent sur le terrain.

### *L'Acadie sentie et vécue : «Pratiquer la façon acadienne.»*

La première est ce que j'appelle l'Acadie sentie et vécue, celle qui se définit non pas par l'histoire, les origines, l'endroit où l'on vit dans les Maritmes, mais bien par la manière d'être et de vivre et les sentiments ressentis envers l'identité et le «pays». Cette Acadie sentie et vécue est exprimée par 45% des répondants. Au moins un répondant sur trois y fait référence dans les localités étudiées et cette proportion grimpe à trois répondants sur cinq à Caraquet au Nouveau-Brunswick et à Chéticamp en Nouvelle-Écosse. Dans cette catégorie, les réponses font ressortir à la fois comment les Acadiens se différencient des non-Acadiens et ce qui les unit. Ainsi, on insiste sur la culture en général ou sur des éléments en particulier comme la langue, la religion, la musique, les traditions, le style des maisons, l'amour du travail, la manière d'être, de penser, la solidarité, l'entraide, la facilité de se faire des amis, la bonne entente. Aussi, plusieurs des attributs énoncés reflètent leur appréciation de la qualité de la vie dans leur milieu et du bien-être et de la fierté qu'ils en retirent. Très spontanément, plusieurs répondants commencent leur définition de l'Acadie par une exclamation : «C'est le plus beau pays!» (BSM-H-76) D'autres sont plus loquaces : «Pour moi, c'est un pays paisible ... Je l'ai toujours vu comme ça ... La paix, ... la sérénité. C'est pas riche mais c'est chaleureux. On est confortable.» (BOU-F-52) La fierté dans l'identité acadienne s'exprime à peu près dans les mêmes termes. D'autres parlent de résistance, insistent davantage sur le comportement à adopter pour corriger des situations ou expriment leur combativité. Cette femme de 56 ans de la région Évangéline à l'Île-du-Prince-Édouard ne mâche pas ses mots : «... i' faut travailler ensemble pour survivre ou bien les Anglais allont nous couper le cou, allont nous étouffer.» Cet homme de 42 ans de Caraquet abonde dans le même sens : «D'après moi, je serais porté à dire que [l'Acadie] c'est une région qui naît ou un peuple qui vient de naître parce que nous autres, icitte, l'Acadie, ça fait peut-être longtemps que ça existe mais le peuple acadien ça fait peut-être une trentaine d'années qu'i s'est réveillé pour revendiquer. C'est des nouveaux-nés ... »

### *Déconcertante Acadie : «Ce serait une grande histoire si je la savais.»*

La deuxième Acadie rencontrée sur le terrain est l'Acadie déconcertante. Elle doit son existence à la surprise et l'embarras éprouvés par les répondants à devoir définir l'Acadie : «Ça allait b'en jusqu'à c'tt' heure mais ça!» (CHE-F-64); ou «Ah, j'sais pas comment vous répondre ça ... » (BSM-F-69); ou tout simplement «Ah la la!» (CAR-H-32) Bien que 28% des répondants aient surmonté leur hésitation initiale, 5% n'ont pas osé risquer une réponse ou ont

tout simplement été dans l'incapacité de répondre. Certains font preuve d'une élégance touchante tel cet homme de 79 ans de la région Évangéline : «[L'Acadie,] Ce serait une grande histoire si je la savais ... »

### *L'Acadie folklorique : «Comme le Village acadien à Caraquet.»*

La troisième Acadie mise en relief par le terrain est celle que je qualifie d'Acadie folklorique. Elle relève de l'exception plutôt que de la règle puisque que seulement 4% des répondants y font allusion. Toutefois à Bouctouche, cette proportion atteint 19%. Somme toute, l'Acadie folklorique, c'est l'Acadie «vieillotte», celle qui est symbolisée par le «Village acadien de Caraquet» et que l'on vend aux touristes. Les tenants de l'Acadie folklorique ne sont pas tous âgés : deux sont dans la vingtaine, un dans la trentaine et deux ont dans les 70 ans. C'est une de ces dernières personnes qui l'exprime avec le plus de conviction : «Moi, pour moi, [l'Acadie] c'est rien ... Au *Village acadien* , ... tu vas là ... faut qu' tu payes pour rentrer, faut qu' tu payes pour ci, si tu prends un r'pas, tu payes pour ça ... t' sais. C'est money talking on appelle ça, un affaire d'argent ... P'is quoi 's'-c' qu'i avait là, moi j'ai vécu là-d'dans. J'ai été élevé dans l'antique ... Ça m'a pas énervé ça. Moi, ça m'a rien dit en toute ... j'ai pas trouvé ça excitant. L'affaire est qu' ça m'a fait une sortie ... Moi, j'voudrais pas passer back là-dedans.» (BOU-F-77) Donc l'Acadie folklorique c'est l'Acadie au passé. C'est l'antithèse de la modernité. Il est ironique que cette vision d'une Acadie folklorique persiste aux portes de Moncton et de son université acadienne ...

## *Conclusion*

Je suis partie à la recherche de l'Acadie avec quatre Acadies en tête. Une Acadie historique sans survivants, une Acadie généalogique dont le coeur est ancré dans le Grand Dérangement, une Acadie opérationnelle qui parle français dans les Maritimes et une Acadie prospective qui rêve d'un pays. Je suis revenue avec cinq Acadies, qui s'entrelacent d'ailleurs sans gêne : une Acadie historique avec des survivants; une Acadie généalogique qui ne renie pas la Déportation mais qui peut vivre sans elle; une Acadie officieuse des Maritimes, parfois minuscule, parfois grande, parfois acadienne, parfois francophone, mais toujours contemporaine et tenace. J'ai rencontré pour la première fois une Acadie sentie et vécue qui bourdonne de vie et se définit par celle-ci. Elle était accompagnée d'une Acadie déconcertée qui se cherchait et d'une Acadie folklorique qui s'accrochait au passé. Il n'y a que l'Acadie du rêve que je n'ai pas trouvée. Elle est toujours perdue. Seul les Acadiens ont le pouvoir de la remettre sur la carte. Pour le moment, ils cherchent à vivre pleinement, au quotidien, leur Acadie.

Figure 1: Quatre représentations du territoire acadien selon A. BÉRUBÉ, 1987.

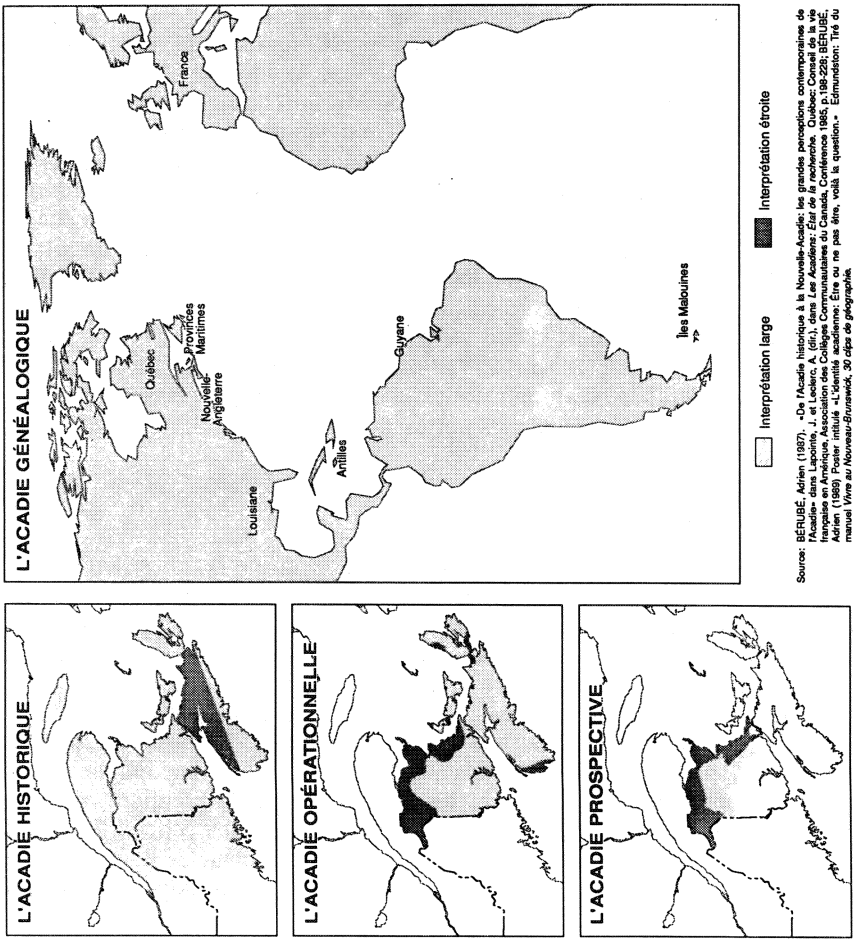


Source: BÉRUBÉ, Adrien (1987). «De l'Acadie historique à la Nouvelle-Acadie: les grandes perceptions contemporaines de l'Acadie» dans Lapointe, J. et Leclerc, A. (dir.), dans *Les Acadiens: État de la recherche*. Québec: Conseil de la vie française en Amérique, Association des Collèges Communautaires du Canada, Conférence 1985, p.198-228; BÉRUBÉ, Adrien (1989) Poster intitulé «L'identité acadienne: Être ou ne pas être, voilà la question.» Edmundston: Tiré du manuel *Vivre au Nouveau-Brunswick, 30 clés de géographie*.

Figure 2: Localités et régions d'enquêtes dans les maritimes, 1992-1994.

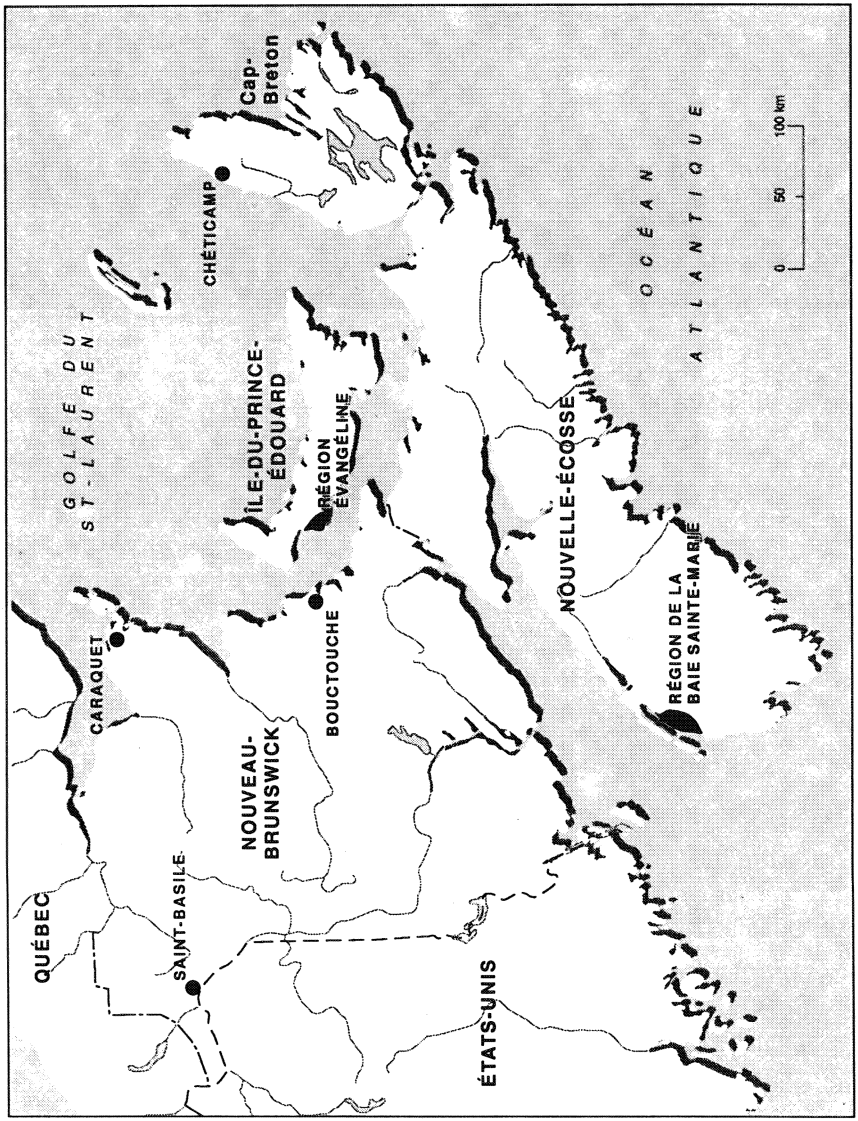

# TABLEAU 1

## DÉFINITION DE L'ACADIE
## SUR LE TERRAIN DANS DES RÉGIONS ACADIENNES DES MARITIMES
## 1992-1994

| | BSM* | CHE | RE | CAR | BOU | BAS | TOTAL |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| ***L'ACADIE HISTORIQUE : PREMIERS ARRIVANTS ET PREMIÈRE ACADIE*** | **7** | **7** | **3** | **4** | **6** | **3** | **30** |
| | **33%** | **33%** | **14%** | **19%** | **29%** | **33%** | **26%** |
| UNIQUEMENT | 3 | - | 1 | 1 | - | 1 | 6 |
| | 14% | - | 5% | 5% | - | 11% | 5% |
| PAS UNIQUEMENT | 4 | 7 | 2 | 3 | 6 | 2 | 24 |
| | 19% | 33% | 10% | 14% | 29% | 22% | 21% |
| PREMIERS ARRIVANTS: | | | | | | | |
| DES ACADIENS | 5 | 5 | - | - | 2 | 1 | 13 |
| | 24% | 24% | - | - | 10% | 11% | 11% |
| DES FRANÇAIS | 3 | 1 | - | 3 | 2 | 1 | 10 |
| | 14% | 5% | - | 14% | 10% | 11% | 9% |
| NON DÉFINIS | - | 1 | 3 | 1 | 2 | 1 | 8 |
| | - | 5% | 14% | 5% | 10% | 5% | 7% |
| PREMIÈRE ACADIE: | | | | | | | |
| LARGE (M) | 2 | - | 1 | 2 | 1 | 1 | 7 |
| | 10% | - | 5% | 10% | 5% | 11% | 6% |
| ÉTROITE (N-É) | 2 | - | - | - | 1 | 1 | 4 |
| | 10% | - | - | - | 5% | 11% | 4% |
| TRÈS ÉTROITE (p. N-É) | 2 | - | - | - | 1 | - | 3 |
| | 10% | - | - | - | 5% | - | 3% |
| SUPER ÉTROITE (l. N-É) | - | 4 | - | 1 | - | - | 5 |
| | - | 19% | - | 5% | - | - | 4% |
| NON DÉFINIE | 1 | 3 | 2 | 1 | 3 | 1 | 11 |
| | 5% | 14% | 10% | 5% | 14% | 11% | 10% |
| ***L'ACADIE GÉNÉALOGIQUE : LES LIENS DU SANG*** | **6** | **11** | **10** | **9** | **10** | **3** | **49** |
| | **29%** | **52%** | **48%** | **43%** | **48%** | **33%** | **43%** |
| UNIQUEMENT | 2 | 3 | 3 | 2 | 3 | 1 | 14 |
| | 10% | 14% | 14% | 10% | 14% | 11% | 12% |
| PAS UNIQUEMENT | 4 | 8 | 7 | 7 | 7 | 2 | 35 |
| | 19% | 38% | 33% | 33% | 33% | 22% | 31% |
| RÉFÉRENCE - DÉPORTATION | 4 | 6 | 7 | 5 | 5 | 3 | 30 |
| | 19% | 29% | 33% | 24% | 24% | 33% | 26% |

| | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| RÉFÉRENCE AUX GENS : | 6 | 8 | 8 | 7 | 10 | 2 | 41 |
| | 29% | 38% | 38% | 33% | 48% | 22% | 36% |
| GROUPE DE MONDE | 2 | - | 1 | - | - | - | 3 |
| | 10% | - | 5% | - | - | - | 3% |
| PEUPLE, NATION | 4 | 3 | 1 | 5 | 2 | - | 15 |
| | 19% | 14% | 5% | 24% | 10% | - | 13% |
| DES ACADIENS | 2 | 6 | 5 | 4 | 6 | 2 | 25 |
| | 10% | 29% | 24% | 19% | 29% | 22% | 22% |
| DES FRANÇAIS | 1 | 2 | 2 | 1 | 4 | - | 10 |
| | 5% | 10% | 10% | 5% | 19% | - | 9% |
| AUTRE | - | 1 | - | - | - | - | 1 |
| | - | 5% | - | - | - | - | 1% |
| ÉTAT D'ESPRIT, DE COEUR | 1 | - | - | 2 | 1 | - | 4 |
| | 5% | - | - | 10% | 5% | - | 4% |
| TERRITOIRE NON CONSIDÉRÉ | 3 | 6 | 1 | 5 | 5 | - | 20 |
| | 14% | 29% | 5% | 24% | 24% | - | 18% |
| TERRITOIRE CONSIDÉRÉ | 3 | 6 | 9 | 4 | 5 | 3 | 30 |
| | 14% | 29% | 43% | 19% | 24% | 33% | 26% |
| PARTOUT - LE MONDE | - | 2 | - | - | - | - | 2 |
| | - | 10% | - | - | - | - | 2% |
| DIFFÉRENTS ENDROITS | 2 | 2 | 3 | 1 | 4 | - | 12 |
| | 10% | 10% | 14% | 5% | 19% | - | 11% |
| ICITTE | 1 | 3 | 1 | - | - | - | 5 |
| | 5% | 14% | 5% | - | - | - | 4% |
| CANADA | - | 1 | 1 | 1 | - | - | 3 |
| | - | 5% | 5% | 5% | - | - | 3% |
| Î.-P.-É. | - | 3 | 5 | 2 | 2 | 3 | 15 |
| | - | 14% | 24% | 10% | 10% | 33% | 13% |
| NOUVEAU-BRUNSWICK | 2 | 4 | 3 | 3 | 5 | 3 | 20 |
| | 10% | 19% | 14% | 14% | 24% | 33% | 18% |
| NOUVELLE-ÉCOSSE | 2 | 2 | 3 | 2 | 4 | 3 | 16 |
| | 10% | 10% | 14% | 10% | 19% | 33% | 14% |
| QUÉBEC | 1 | 1 | - | 1 | 1 | - | 4 |
| | 5% | 5% | - | 5% | 5% | - | 4% |
| TERRE-NEUVE | - | 1 | - | - | - | - | 1 |
| | - | 5% | - | - | - | - | 1% |
| LOUISIANE | 2 | 2 | 1 | 1 | 3 | 1 | 10 |
| | 10% | 10% | 5% | 5% | 14% | 11% | 9% |
| NLLE-ANGLETERRE | 1 | - | - | - | - | - | 1 |
| | 5% | - | - | - | - | - | 1% |
| TEXAS | 1 | - | - | - | - | - | 1 |
| | 5% | - | - | - | - | - | 1% |
| FRANCE | - | - | 1 | 1 | 2 | - | 4 |
| | - | - | 5% | 5% | 10% | - | 4% |

| *L'ACADIE OFFICIEUSE : ACADIENS - FRANCOPHONES DANS LES MARITIMES* | **10 48%** | **8 38%** | **11 52%** | **9 43%** | **11 52%** | **7 78%** | **56 49%** |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| UNIQUEMENT | 3 | 2 | 4 | 2 | 3 | 2 | 16 |
| | 14% | 10% | 19% | 10% | 14% | 22% | 14% |
| PAS UNIQUEMENT | 7 | 6 | 7 | 7 | 8 | 5 | 40 |
| | 33% | 29% | 33% | 33% | 38% | 56% | 35% |
| LES MARITIMES - A | 2 | - | 1 | 1 | - | - | 4 |
| | 10% | - | 5% | 5% | - | - | 4% |
| LES MARITIMES - F | - | - | 4 | 1 | - | 1 | 6 |
| | - | - | 19% | 5% | - | 11% | 5% |
| LES MARITIMES - RA | 2 | 1 | 2 | 3 | - | 2 | 10 |
| | 10% | 5% | 10% | 14% | - | 22% | 9% |
| LES MARITIMES - RF | - | - | - | 2 | 2 | 2 | 6 |
| | - | - | - | 10% | 10% | 22% | 5% |
| TOTAL-MARITIMES | 4 | 1 | 7 | 5 | 2 | 4 | 23 |
| | 19% | 5% | 33% | 24% | 10% | 44% | 20% |
| N.-É.-A | - | - | - | - | 1 | - | 1 |
| | - | - | - | - | 5% | - | 1% |
| N.-É.-F | - | - | - | - | 2 | - | 2 |
| | - | - | - | - | 10% | - | 2% |
| N.-É. - RA | 3 | 1 | 1 | - | - | - | 5 |
| | 14% | 5% | 5% | - | - | - | 4% |
| N.-É. - RF | 1 | - | 1 | - | - | - | 2 |
| | 5% | - | 5% | - | - | - | 2% |
| TOTAL-N.-É. | 3 | 1 | 2 | - | 2 | - | 8 |
| | 14% | 5% | 10% | - | 10% | - | 7% |
| PARTIE N.-É. | 2 | 2 | - | - | - | - | 4 |
| | 10% | 10% | - | - | - | - | 4% |
| PARTIE N.-É.-A | - | 4 | - | - | - | - | 4 |
| | - | 19% | - | - | - | - | 4% |
| PARTIE N.-É.-F | 1 | - | - | - | - | - | 1 |
| | 5% | - | - | - | - | - | 1% |
| TOTAL-PARTIE N.-É. | 3 | 6 | - | - | - | - | 9 |
| | 14% | 29% | - | - | - | - | 8% |
| N.-B. | - | - | - | - | 1 | - | 1 |
| | - | - | - | - | 5% | - | 1% |
| N.-B.-A | - | - | - | - | 1 | - | 1 |
| | - | - | - | - | 5% | - | 1% |
| N.-B.-F | - | - | - | - | 1 | - | 1 |
| | - | - | - | - | 5% | - | 1% |
| N.-B. - RA | - | 1 | - | 1 | - | - | 2 |
| | - | 5% | - | 5% | - | - | 2% |
| N.-B. - RF | - | - | - | 1 | 1 | - | 2 |
| | - | - | - | 5% | 5% | - | 2% |
| TOTAL-N.-B. | - | - | - | 1 | 3 | - | 4 |
| | - | - | - | 5% | 14% | - | 4% |

| | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| PARTIE N.-B. | - | - | - | 2 | 2 | 1 | 5 |
| | - | - | - | 10% | 10% | 11% | 4% |
| PARTIE N.-B.-A | - | - | - | 2 | 1 | 2 | 5 |
| | - | - | - | 10% | 5% | 22% | 4% |
| PARTIE N.-B.-F | - | - | - | - | 2 | - | 2 |
| | - | - | - | - | 10% | - | 2% |
| TOTAL-PARTIE N.-B. | - | - | - | 4 | 5 | 3 | 12 |
| | - | - | - | 19% | 24% | 33% | 11% |
| Î.-P.-É.-A | - | - | - | 1 | - | - | 1 |
| | - | - | - | 5% | - | - | 1% |
| Î.-P.-É. - RA | - | - | 1 | - | - | - | 1 |
| | - | - | 5% | - | - | - | 1% |
| Î.-P.-É. - RF | - | - | 1 | - | - | - | 1 |
| | - | - | 5% | - | - | - | 1% |
| TOTAL-Î.-P.-É. | - | - | 2 | 1 | - | - | 3 |
| | - | - | 10% | 5% | - | - | 3% |
| PARTIE Î.-P.-É.-A | - | - | 2 | - | - | - | 2 |
| | - | - | 10% | - | - | - | 2% |
| PARTIE Î.-P.-É.-F | - | - | 1 | - | - | - | 1 |
| | - | - | 5% | - | - | - | 1% |
| TOTAL-PARTIE Î.-P.-É. | - | - | 3 | - | - | - | 3 |
| | - | - | 14% | - | - | - | 3% |
| ***L'ACADIE SENTIE ET VÉCUE : «PRATIQUER LA FAÇON ACADIENNE»*** | **8** | **12** | **8** | **12** | **8** | **3** | **51** |
| | **38%** | **57%** | **38%** | **57%** | **38%** | **33%** | **45%** |
| UNIQUEMENT | 1 | 2 | - | 3 | 1 | - | 7 |
| | 5% | 10% | - | 14% | 5% | - | 6% |
| PAS UNIQUEMENT | 7 | 10 | 8 | 9 | 7 | 3 | 44 |
| | 33% | 48% | 38% | 43% | 33% | 33% | 39% |
| MANIÈRE D'ÊTRE - DE VIVRE: | 5 | 10 | 5 | 7 | 5 | 2 | 34 |
| | 24% | 48% | 24% | 33% | 24% | 22% | 30% |
| BONNE ENTENTE | - | 1 | 1 | - | - | - | 2 |
| | - | 5% | 5% | - | - | - | 2% |
| CATHOLIQUE | 1 | - | - | - | - | - | 1 |
| | 5% | - | - | - | - | - | 1% |
| CULTURE EN GÉNÉRAL | 1 | 2 | 1 | 2 | - | 1 | 7 |
| | 5% | 10% | 5% | 10% | - | 11% | 6% |
| ENTRAIDE | 1 | - | - | - | - | - | 1 |
| | 5% | - | - | - | - | - | 1% |
| FACILE FAIRE DES AMIS | 1 | 1 | - | - | - | - | 2 |
| | 5% | 5% | - | - | - | - | 2% |
| LANGUE FRANÇAISE | 1 | 1 | 3 | 1 | 1 | - | 7 |
| | 5% | 5% | 14% | 5% | 5% | - | 6% |
| LANGUES F. ET A. | - | 2 | - | - | - | - | 2 |
| | - | 10% | - | - | - | - | 2% |
| MAISONS SIMPLES | - | 1 | - | - | - | - | 1 |
| | - | 5% | - | - | - | - | 1% |
| MÊME MANIÈRE | 1 | 1 | - | - | 1 | - | 3 |

| | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | 5% | 5% | - | - | 5% | - | 3% |
| MUSIQUE DIFFÉRENTE | - | - | 1 | - | - | - | 1 |
| | - | - | 5% | - | - | - | 1% |
| PENSER PAREIL | 1 | - | - | - | - | - | 1 |
| | 5% | - | - | - | - | - | 1% |
| PLUS D'ÉDUCATION | - | 1 | - | - | - | - | 1 |
| | - | 5% | - | - | - | - | 5% |
| RESPECT - TRADITIONS | - | 1 | - | 2 | - | - | 3 |
| | - | 5% | - | 10% | - | - | 3% |
| SOLIDAIRE | 1 | 1 | - | - | - | - | 2 |
| | 5% | 5% | - | - | - | - | 2% |
| TRAVAILLANT | 1 | - | - | - | - | 1 | 2 |
| | 5% | - | - | - | - | 11% | 2% |
| VIVRE ASSEZ BIEN | 1 | - | - | 2 | 1 | - | 4 |
| | 5% | - | - | 10% | 5% | - | 4% |
| ATTITUDES ENVERS | 4 | 6 | 5 | 10 | 6 | 1 | 32 |
| L'IDENTITÉ OU LE «PAYS»: | 19% | 29% | 24% | 48% | 29% | 11% | 28% |
| AMÉLIORATION - DÉSIR | - | 1 | - | 1 | - | - | 2 |
| | - | 5% | - | 5% | - | - | 2% |
| AMOUR DU DRAPEAU | 1 | - | - | 1 | - | - | 2 |
| | 5% | - | - | 5% | - | - | 2% |
| COURAGEUX, RÉSISTER | - | - | - | 1 | - | - | 1 |
| | - | - | - | 5% | - | - | 1% |
| DÉFENDRE SES DROITS | - | 1 | 1 | 2 | 1 | - | 5 |
| | - | 5% | 5% | 10% | 5% | - | 4% |
| FÊTER L'ACADIE | - | 1 | - | 1 | - | - | 2 |
| | - | 5% | - | 5% | - | - | 2% |
| FIERTÉ - «LE PAYS» | 3 | 2 | 3 | 7 | 2 | - | 17 |
| | 14% | 10% | 14% | 33% | 10% | - | 15% |
| FIERTÉ - L'IDENTITÉ | - | 2 | 1 | 1 | 1 | - | 5 |
| | - | 10% | 5% | 5% | 5% | - | 4% |
| PRÉSENCE DE LA MER | - | - | - | 4 | 2 | 1 | 7 |
| | - | - | - | 19% | 10% | 11% | 6% |
| TROP REVENDICATEUR | - | - | - | - | 1 | - | 1 |
| | - | - | - | - | 5% | - | 1% |
| ***L'ACADIE FOLKLORIQUE :*** | **-** | **-** | **-** | **1** | **4** | **-** | **5** |
| ***«COMME LE VILLAGE*** | **-** | **-** | **-** | **5%** | **19%** | **-** | **4%** |
| ***ACADIEN À CARAQUET»*** | | | | | | | |
| UNIQUEMENT | - | - | - | - | 2 | - | 2 |
| | - | - | - | - | 10% | - | 2% |
| PAS UNIQUEMENT | - | - | - | 1 | 2 | - | 3 |
| | - | - | - | 5% | 10% | - | 3% |
| AUTOSUBSISTANCE | - | - | - | 1 | 1 | - | 2 |
| | - | - | - | 5% | 5% | - | 2% |
| PRATIQUER - VIEUX MÉTIERS | - | - | - | 1 | 2 | - | 3 |
| | - | - | - | 5% | 10% | - | 3% |
| VIE ANCIENNE | - | - | - | - | 2 | - | 2 |
| | - | - | - | - | 10% | - | 10% |

| | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| ***DÉCONCERTANTE ACADIE : «CE SERAIT UNE GRANDE HISTOIRE SI JE LA SAVAIS ... »*** | **8** **38%** | **8** **38%** | **9** **43%** | **8** **38%** | **4** **19%** | **-** **-** | **37** **33%** |
| UNIQUEMENT | 1 5% | 1 5% | 3 14% | - - | - - | - - | 5 4% |
| PAS UNIQUEMENT | 7 33% | 7 33% | 6 29% | 8 38% | 4 19% | - - | 32 28% |
| TOTAL (# D'INFORMATEURS) | **21** | **21** | **21** | **21** | **21** | **9** | **114** |

* BSM, Baie Sainte-Marie, Nouvelle-Écosse.
CHE, Chéticamp, Nouvelle-Écosse.
RE, Région Évangéline, Île-du-Prince-Édouard.
CAR, Caraquet, Nouveau-Brunswick.
BOU, Bouctouche, Nouveau-Brunswick.
BAS, Saint-Basile, Nouveau-Brunswick.

NOTE : Les informateurs exprimaient souvent plus qu'une dimension de l'Acadie dans leurs réponses. C'est pour cette raison que les totaux des informateurs pour les différentes catégories excèdent le nombre total d'informateurs. Les chiffres des pourcentages ont été arrondis.

**REMERCIEMENTS**

Un merci bien sincère à Madame Sylvie St-Jacques du Laboratoire de cartographie (Département de géographie) de l'Université Laval pour la réalisation des cartes et à Monsieur Viateur Boutot pour son travail diligent dans la transcription des entrevues et la revision du texte.

# LE FRANÇAIS ACADIEN DE SA MIXITÉ ORIGINALE À SA COMPLEXITÉ ACTUELLE

**Jean-Michel CHARPENTIER**
LACITO-CNRS, Paris

Tous les linguistes accordent crédit à la thèse de G. Massignon qui propose comme point de départ des premiers colons pour l'Acadie, la région de Loudun en Haut-Poitou. On ne dispose que d'un seul texte ancien, du XIXe siècle, écrit dans le parler local. De plus, ce terroir a été délaissé par les linguistes et autres chercheurs. Peut-on vérifier aujourd'hui que G. Massignon avait raison ? Cette micro-région est un "pays"-frontière où, au vieux substrat poitevin se superposent influences angevines et tourangelles. Même les cinq villages d'où seraient partis les Acadiens sont traversés par de nombreux isoglosses, marques phonétiques, lexicales, syntaxiques. Le noyau d'une vingtaine de familles parti de ce "pays" ne présentait pas d'unité linguistique ? Comment s'étonner de ne trouver en Acadie que des éléments épars, connus dans cette petite région, plutôt qu'un poitevin type. A ces écarts initiaux s'ajoutèrent les apports linguistiques divers des engagés d'autres provinces. Le "Grand Dérangement" ne fit que mélanger encore plus des individus à la langue encore chargée de fortes influences dialectales.

All French linguistics share G. Massignon's thesis on the origin of the first Acadians. According to her, they came from Loudun area in Haut-Poitou. Unfortunately, only one old writing from the XVIIth century is available in the local dialect. This area has been neglected by most scholars, linguists and others. It has to be considered as a mixed boundary area. To the old poitevin substratum where added Angevine and Tourangelle influences. Even among the five villages, from where the first Acadians were supposed to migrate, numerous isoglosses separate some villages from the others. The core of twenty families which left this reduced area did not present any linguistic unity so it is useless to look for any real poitevin dialect in Acadia today, only numerous separated poitevin elements can be found. Various linguistic items brought by migrants from other french Provinces were added to the initial divisions. The "Grand Derangement" separated and mixed again all these individual linguistic pecularities

## LA SITUATION SOCIOLINGUISTIQUE ET SA PROBLÉMATIQUE

Bien que linguiste, poitevin de naissance, comme pour beaucoup, mon intérêt pour l'acadien ne remonte qu'à la parution de "la Sagouine". Dans ce long monologue, je retrouvais des termes, des expressions, — souvent recueillis depuis des années et consignés dans des cahiers à mesure qu'ils me venaient en mémoire, — tous me renvoyaient au monde de mon enfance, à la fin des années cinquante, époque où déjà ils n'étaient plus utilisés que par les Anciens. Tous faisaient référence à cette France rurale dont les valeurs morales,

les techniques, les croyances, bien que nées pour la plupart à la fin du Moyen-Age, avaient perduré jusqu'alors pour bientôt disparaître à jamais.

Or, ce n'était pas l'identité culturelle française qui me fascinait chez "la Sagouine" mais un sentiment confus que cette femme qui se disait acadienne aurait presque pu être de chez nous, du Haut-Poitou et que, pour sûr, nous ne pouvions qu'être apparentés : sa langue et nos vieux parlers présentaient bien trop de similitudes pour qu'il put en être autrement. Ce n'est qu'à la suite de ces réflexions extra-scientifiques que je découvrais la thèse de G. Massignon et son "hypothèse" sur l'origine loudunaise des premières familles acadiennes. Ce travail magistral, bien que n'épuisant bien sûr pas le sujet, me parut des plus solides, ne pouvant pas souffrir de contestations dans ses conclusions générales bien que fondé sur un corpus lexical limité et élaboré avec des instruments de comparaison bien moins complets que ceux dont nous disposons aujourd'hui .

Le colloque international de linguistique fonctionnelle ayant lieu à Moncton en 1988, je décidai d'y présenter une courte comparaison de l'acadien et du poitevin, non sans avoir au préalable passé plusieurs semaines à enquêter dans la "Péninsule acadienne", ce qui ne fit que me conforter dans mes convictions : l'acadien fut un jour du poitevin exporté.

A ma grande surprise, la communication que je fis à Moncton, dans laquelle je prenais les conclusions de G. Massignon comme corollaire et où je tentais de montrer qu'il existait bien un substrat poitevin dans l'acadien, provoqua des réactions pour le moins réservées chez nombre d'intellectuels acadiens et même parmi les linguistes. Cette référence à une origine poitevine gênait car elle suggérait l'idée d'une affiliation de l'acadien à ce qu'au 19e siècle et encore aujourd'hui on nomme "patois", trop de connotations négatives sont associées à ce terme qui, pourtant fait référence à d'anciennes langues régionales directement issues du latin comme le francien (ancien dialecte de l'île-de-France). Bien involontairement, j'avais abordé un problème sensible, source de maintes polémiques depuis des siècles (sous l'action des Anglais) et encore aujourd'hui, celui de la nature même de l'acadien. Sur le terrain, au cours des nombreux séjours faits dans les communautés acadiennes, je dus me rendre à l'évidence : émettre l'hypothèse que l'acadien puisse avoir des composantes variées, autres que venant du français, revenait à remettre en question toute une histoire orientée, élaborée afin de former un élément important de la conscience et de la fierté d'être acadien. Dans un tel contexte sociolinguistique où l'existence même d'un peuple, sa reconnaissance en tant qu'entité culturelle autonome fut et reste l'objet d'une lutte opiniâtre, analyser sa langue revient quelque peu à mettre en doute la légitimité de celle-ci. Pourtant, déjà parler de "l'acadien" est une gageure, un acte de foi, tant les variétés régionales sont importantes. L'appelation "parlers acadiens", peut en ce sens paraître plus juste, mais là

encore il s'agit d'une représentation faussée de la réalité car si elle prend bien en compte les variétés linguistiques en présence, elle occulte une unité sous-jacente. Seule une définition à caractère scientifique, telle que : "l'acadien, langue dialectalisée" semble décrire l'ensemble de cette situation sociolinguistique mais il est certain qu'une telle définition risque fort de ne satisfaire que les seuls linguistes. Pourtant, il ne s'agit de rien d'autre puisque dans toutes les aires linguistiques acadiennes on rencontre un fond commun auquel sont associés des particularismes locaux. Il s'ensuit que chaque communauté acadienne peut légitimement penser qu'elle détient le véritable acadien.

Cette sensibilité, voire cette méfiance de certaines élites intellectuelles acadiennes à l'égard de tout jugement étranger porté sur la langue ou à l'encontre d'une partie de l'héritage culturel n'est certainement pas propre au monde acadien. Par contre il peut sembler pour le moins paradoxal de voir que cette langue que l'on sacralise en tant qu'élément essentiel de l'identité culturelle puisse disparaître sans que le sentiment d'appartenir à l'entité acadienne en soit forcément altéré ; en cela les Acadiens rejoignent les Irlandais qui, en dépit de la perte de leur langue, conservent un très fort sentiment national. L'identité acadienne a pour caractéristique principale de se faire à partir du nom patronymique, référence sûre qui, dans ce contexte, transcende la langue. Il suffit pour s'en persuader d'assister aux "Réunions" familliales acadiennes regroupant tous les gens du même nom. Personnellement, j'ai assisté à la réunion des Giroire, puis à celle des Richard en Nouvelle-Ecosse en 1992. Dans le dernier cas, l'immense majorité des discours solennels ou des conversations privées se faisait en anglais mais à de très rares exceptions près tous les participants se voulaient acadiens.

Dans un environnement anglophone, plus ou moins hostile, qui les considérait comme des *french*, les vieux acadiens ont continué à se dire français par opposition aux Anglais, le problème de la génèse de l'acadien et de ses variétés régionales ne pouvait leur venir spontanément à l'esprit : leurs ancêtres venant de France, naturellement eux parlaient le français (même s'ils étaient parfaitement conscients des différences régionales peu gênantes puisque l'inter-compréhension était maintenue). Ce n'est que depuis une génération, avec la radio, la télévision, les voyages entre le nouveau et le vieux continent que les Acadiens prennent conscience de leur spécificité linguistique et que ce que leurs voisins anglophones nommaient avec dédain "*the Acadian French*"n'est ni le français du Québec, ni celui de France.

Donc, dès mes premières enquêtes, j'ai abordé un problème double : celui très sensible de la génèse de l'acadien et celui de ses variétés régionales actuelles. Cette dialectalisatin de l'acadien est-elle due au "Grand-Dérangement"

qui aurait détruit l'unité culturelle et linguistique de l'Acadie ancienne ou, de 1632 à 1755, les Acadiens parlaient-ils des variétés plus ou moins dialectalisées de français qui se seraient maintenues jusqu'à nos jours. Si G. Massignon a bien situé l'origine des premiers Acadiens, c'est le parler du loudunais qui doit être le plus présent dans les variétés régionales de l'acadien.

## LA GENÈSE DE L'ACADIEN : SUJET ANCIEN MAIS TOUJOURS D'ACTUALITÉ

Le précurseur en ces domaines fut sans nul doute le sénateur P. Poirier. Conscient du malaise, de l'absence de confiance inculquée à ses compatriotes à l'égard de leur langue, dans son ouvrage "le parler acadien et ses origines, 1928", il fait un long plaidoyer en faveur de sa langue maternelle et s'ingénie à montrer qu'il s'agit bien de français (et surtout pas de patois). Erudit, bien au fait des acquis, alors récents, de la dialectologie française, il préviligie sciemment l'aspect archaïque de ces parlers au détriment de leur caractère dialectal (il est vrai moins important). Pour P. Poirier, il s'agissait moins de faire une description scientifique, la plus objective possible, que de présenter la langue sous un aspect propice à conférer à celle-ci prestige et respect. Les affirmations de P. Poirier répondent à une stratégie politique et culturelle. Bien avant l'heure, cet illuistre acadien s'inscrivait dans la mouvance de ceux que l'on appellera, beaucoup plus tard, glotto-politiciens.

L'aspect dialectal de l'acadien n'est pas occulté dans la thèse magistrale de G. Massignon parue en 1962 : "Les perlers français d'Acadie, étude linguistique". Elle définit l'acadien en ces termes :

> En dehors des termes purement français (qu'ils soient archaïques, ou simplement vieillis, ou populaires, ou encore nautiques), on retrouve en Acadie un grand nombre de termes se retrouvant dans les divers dialectes ou patois de France,... p. 734.

Si le caractère *français* de l'acadien est mis en avant et la présence d'archaïsmes relevée en tout premier lieu, l'existence d'apports venant des "dialectes et patois de France" est affirmée clairement. Ces conclusions vont à l'encontre des idées, intentionnellement distillées par P. Poirier, idées qui ont pénétré toutes les couches de la société acadienne, d'autant mieux qu'elles correspondaient à ce que les Acadiens voulaient entendre.

Beaucoup d'intellectuels acadiens, ignorants tout ou presque de la formation de la langue française et des apports de la dialectologie, vont être très gênés à l'idée que leur langue puisse découler d'un patois quelconque, les

découvertes et affirmations de G. Massignon vont être mises en doute ou pour le moins ignorées, voire tronquées.

Pour certains, l'acadien serait du français du XVIIe siècle, figé sur les côtes nord américaines. Il s'agit là bien sûr des continuateurs de l'idéologie linguistique avancée par P. Poirier. L'historien A. Chiasson, la linguiste L. Péronnet se rattachent à ce courant qui privilégie donc l'aspect archaïsant et feint d'ignorer qu'au XVIIe siècle moins d'un tiers de la population du royaume de France parlait la langue du Roi mais utilisait des dialectes qui allaient devenir en périclitant des patois. L. Péronnet dans un article décrivant : "la situation du français en Acadie" (1993, p. 110) cite Massignon :

> D'après Massignon (1962) les principales caractéristiques du français acadien sont d'une part la conservation de termes archaïques français et d'autre part la faculté d'adaptation à la situation nouvelle, soit par la création de termes nouveaux appelés "coloniaux", soit par le changement sémantique de termes français, ou l'emprunt aux langues amérindiennes.

On notera qu'aucune référence n'est faite aux termes dialectaux ou patois pourtant mentionnés par G. Massignon p. 734 (voir citation ci-dessus). Si en Acadie, la présence dialectale dans la langue est occultée même par les linguistes, comment s'étonner qu'A. Maillet fasse de l'acadien la langue de Rabelais, alors langue noble dont on ne peut être que fier. Or, tous les spécialistes de Rabelais s'accordent sur le fait que celui-ci n'a pas utilisé une langue, mais s'est amusé à mélanger les dialectes au point d'en faire un procédé littéraire, d'ailleurs repris par A. Maillet elle-même, ne met-elle pas dans la bouche de la Sagouine des expressions propres à différentes régions acadiennes ?

Dans le contexte culturel acadien, la langue est un enjeu idéologique, un mythe qu'il a longtemps été sacrilège de tenter de démystifier.

Il est vrai que la distinction archaïsme-dialectalisme au niveau lexical est souvent délicate, car nombre de termes communs en français du XVIe et XVIIe siècles continuent d'être employés dans certaines campagnes de France, alors que dans d'autres régions, ils ne sont jamais entrés dans l'usage ou en ont disparu. Ainsi, L. Péronnet (1993, p. 111) donne-t-elle des exemples d'archaïsmes du français de France encore connus aujourd'hui en Acadie : elwez "éclair", bazir "disparaître", faire zir "dégoûter, garocher "lancer des pierres". Ces quatre termes connus en Acadie aujourd'hui sont bien de archaïsmes du français contemporain car ils ne sont plus attestés depuis bien longtemps dans aucun dictionnaire ou aucune oeuvre littéraire alors que tous les quatre sont consignés dans le dictionnaire Godefroy décrivant le lexique français du IXe au XVe siècle.

Qualifier ces termes d'"acadiens" et "d'archaïsmes du français", pour juste que ce soit, scientiquement ne suffit certes pas car, si les termes : basir, faire zir et éloise ont bien peu de chance d'être familiers à des Québécois (à moins que ceux-ci ne soient natifs de la Baie des Chaleurs ou de la Basse Côte Nord où l'on rencontre de nombreux descendants d'Acadiens), le verbe garocher ne sera pas ressenti comme étranger mais comme partie intégrante du lexique québécois. Ce terme est donc à la fois un acadianisme et un québécisme et pour un Français natif d'Anjou, du Poitou, de Saintonge ou de Touraine, comme un élément lexical propre à chacun des dialectes ou patois spécifiques à chacune de ces régions.

Fort de ces constatations, j'ai donc cherché à répertorier les acadianismes, c'est-à-dire à identifier les termes (autres que maritimes, le loudunais étant loin de la mer) qui, différents du français contemporain, ne sont pas attestés ou très peu au Québec.

Leur nombre s'élève environ à 1300. Au cours d'enquêtes de terrain, en Acadie et en Poitou (loudunais) combinées avec une analyse livresque des documents existants, j'ai tenté de relever le lexique commun aux deux régions. En Acadie, pour chaque acadianisme, j'ai cherché à voir dans quelle région celui-ci était connu.

Afin de mener à bien ce travail qui s'inscrit en continuité de l'oeuvre de Massignon mais s'en écarte par plusieurs aspects comme la dimension du corpus que je n'ai pas voulu limité à certaines aires sémantiques, par une approche plus ethnographique que généalogique, je disposais des sources complémentaires suivantes : le F.E.W (Französiches Etymologisches Wörterbuch) largement complété depuis 1946, et des Atlas linguistiques régionaux qui n'en étaient qu'aux prémisses lorsque G. Massignon a rédigé sa thèse.

Bien qu'ayant passé mon enfance à quelque vingt cinq kilomètres de Loudun, dans une région de plaine où les communications sont des plus aisées, lors de mes enquêtes de terrain, je devais rencontrer en Loudunais une situation socio-linguistique dont je n' aurais jamais soupçonné la complexité. Pour décrire la variation linguistique dans les Provinces les Anciens avaient coutume de dire que les patois changeaient d'un village à l'autre, au sud du Loudunais rien n'est plus vrai.

## L'ABSENCE D'HOMOGÉNÉITÉ LINGUISTIQUE DU "BERCEAU DE L'ACADIE"

L'appelation "Berceau de l'Acadie" est relativement récente, une quinzaine d'années, elle désigne en Loudunais les villages dont sont (ou seraient ) partis les premières familles acadiennes, soient les paroisses d'Angliers, d'Aulnay, de Guesnes, de La Chaussée, et de Martaizé. Ces cinq villages, très proches, s'inscrivent dans un rayon de 6 kilomètres, cercle qui aurait pour centre Aulnay. Tant aux niveaux phonétique que lexical, cette micro-région présente des variations d'importance qui ne pouvaient qu'avoir un impact indélébile sur les parlers acadiens.

### *Au niveau phonétique*

Dans cet article, je ne présenterai qu'une partie des nombreuses variations rencontrées, celles qui me semblent le plus essentielles à la compréhension de la dialectalisation actuelle de l'acadien.

Certaines caractéristiques communes à tous les parlers acadiens sont attestées dans cette petite région et dans la majeure partie du Poitou.

- Palatalisation des occlusives sourdes et sonores /t/ et /d/
la pitché "la pitié", le kartché"le quartier", charpentché "charpentier", la tcheu "la queue", le tcheur "le coeur", etc.
le bon djeu "le Bon Dieu", la djèr "la guerre", le djâb "le diable", djéssé"taller (le blé)", etc.

- Adjectifs se terminants en /u/ (alors qu'en français leurs équivalents se terminent en /ö/)
chalinou "orageux", ferdillou "frileux", genillou "en haillons", pouillou "plein de qqc.", penaillou "en lambeaux", etc.

Mais de grandes différences peuvent apparaître au sein même de ce "berceau de l'Acadie".

- Les /t/ prononcés à la finale des mots en Acadie, le sont aussi à Angliers, Aulnay, Guesnes et Martaizé alors que, selon la terminologie locale les paroissiens de La Chaussée n'ontjamais "tutté".

le bounète "le bonnet", le boute"le bout", isite "ici", etc.

- Les /k/ prononcés également à la finale des mots en Acadie ne se retrouvent (parmi nos cinq villages) qu'à Guesnes et à La Chaussée.

l'abric "l'abri", le nic "le nid", le nioc "le nichet pour faire pondre les poules", etc.

- Les noms, adjectifs et participes passés français terminés en /é/ sont prononcés avec /i/ à la finale à La Chaussée.
achali (achalé) "être écrasé de chaleur", couli "coulé", dérochi "déroché", l'ânni "l'année", la dorni (dornée) "contenance du tablier remonté à la taille", la gueroui (guerouée) "grand nombre d'êtres vivants", etc.

- Les mots issus du latin se terminant en /eu/, /ieu/ en français prennent /ou/ comme finale, à La Chaussée et Martaizé, aussi trouve-t-on : bou "boeufs", fou "feu", nou "neuf", crou "creux", etc.

- Les mots terminés en latin par -ellu ont évolué à Aulnay, La Chaussée et Martaizé en terminaison /è/ alors qu'à Angliers et à Guesnes, la terminaison est /-ia/.
ouasia "oiseau", coutia "couteau", ratia "rateau, chapia "chapeau", etc.

- Les articles partitifs issus du latin De + illo "du" en français sont /dou/ à La Chaussée, Guesnes, Martaizé ; par contre la forme française /du/ est attesté à Angliers.

- De nombreuses autres variantes phonétiques rendaient aisée la distinction entre les patois de ces villages, si au niveau syntaxique les différences restaient très faibles (voir exemple ci-dessous), au niveau lexical elles étaient assez nombreuses.

## *Au niveau morpho-syntaxique*

La flexion verbale propre au loudunais je chanté pour "vous chantez", connue à Loudun et dans quelques paroisses environnantes est aussi attestée à Angliers alors qu'elle est partout ignorée ailleurs en Poitou et en particulier dans les autres paroisses du "Berceau de l'Acadie".

## *Au niveau lexical*

Comme dans tous les parlers d'oïl, les termes dialectaux sont en usage dans des aires dont l'extension va de quelques paroisses, au département ou même aux anciennes provinces. Il s'ensuit que le lexique doit être considéré comme mixte, partagé même si quelques lexèmes ne sont pas connus hors du "Berceau de l'Acadie. (Tous les exemples qui vont suivre ont aussi été relevés en Acadie).

Parmi ces poitevinismes connus en Acadie, certains n'existent donc qu'en Loudunais. Le "pays" loudunais a fourni entre autres : *bordouille* "sorte de brouet", *butterau* "petit monticule", *calouetter* "cligner", *découanner* "nettoyer les langes d'un enfant", *dégotter* "dégager un conduit", *go* "canal, (gorge), *mottelon* "grumeau", *pouche* "dépot de l'huile", *pernouche* "poignée sur un couvercle", *riganeau* "petite canalisation", etc. (soit plus d' une vingtaine de termes).

Le vocabulaire "poitevin" du Loudunais, région longtemps ignorée par les dialectologues qui la tenaient pour largement et anciennement francisée et par là préféraient étudier des régions moins proches de l'aire francienne, se caractérise par sa mixité et son triple apparentement.

- Il s'agit d'une région d'abord et avant tout poitevine :
*drosses* "déchets de grains", *flaller* "fouetter", *gapailles* "épis dépéris", *gravail* "gravier", *siler* (son chien) "l'inciter à mordre", *tribouil* "vacarme", *tricoler* "tituber", etc.

- Le Loudunais est une région qui partage de très nombreux lexèmes avec l'ensemble poitevin et le saintongeais :
*la bouette* "la mèche du fouet", (faire le) *cagou* "rentrer le cou (pour un poulet malade)", *gencer* "balayer", *ragouiller* "laver sans frotter", etc.

Ce parler du "Berceau de l'Acadie" présente de nombreux éléments lexicaux connus dans d'autres régions du Poitou et en Anjou.
*se douner* "être contagieux", *guerzillon* "grillon" (propre au seul Loudunais et à l'Anjou), *tapon* "cheville pour atteler les boeufs", etc.

Ce parler poitevin présente également de nombreux traits communs avec le tourangeau.
*assaper* "tasser", *cobie* "bosselée (une casserole)", *échalot* "sorte d'échelle placée à chaque bout de la charrette", *tirouet* "seau à traire", etc.

## LA MIXITÉ CULTURELLE ET LINGUISTIQUE DU LOUDUNAIS

Maintes variations dialectales de l'acadien actuelles s'expliquent facilement lorsque l'on prend en compte le caractère mixte de la langue des premiers immigrants, bien sûr cela suppose que l'on accepte comme hypothèse le fait qu'ils sont bien partis du nord du Haut-Poitou.

L'extension maximum des traits phonétiques et du lexique poitevins-saintongeais au nord passe par le Loudunais, beaucoup de caractères angevins

voient leur limite méridionale passer au sud de Loudun et c'est dans cette même région pour le sud-ouest de son aire que le tourangeau s'estompe. Pour des raisons historiques fort anciennes, les aires dialectales angevine, francienne, poitevine s'interpénètrent dans le Loudunais où l'élément poitevin, le plus ancien, reste cependant prédominant.

Bien avant la conquète romaine, cette région était une zone de contact entre les Pictons, les Andecaves et les turons, tribus gauloises occupant les territoires des futures provinces du Poitou, d'Anjou et de Touraine.

Lors des invasions germaniques du VIe siècle, cette région fut à nouveau une zone-tampon, marche entre les royaumes franc au nord de la Loire et wisigoth au sud. Ceci explique en partie que l'on rencontre même en Haut-Poitou des traits caractéristiques des parlers du sud de la France.

Puis au Moyen-Age, les aléas des guerres seigneuriales allaient accentuer profondément le caractère mixte de cette région. Au Xe et XIe siècles, le Loudunais et le Mirebalais, terres pictones, passent sous contrôle des Comtes d'Anjou et ceci jusqu'à la révolution. Cette influence directe de l'Anjou allait durer sept siècles.

Sous la Royauté, le Loudunais dépendait donc de la généralité de Tours (circonscription financière), d'Angers pour le gouvernement provincial et de Poitiers pour l'évêché. De la multiplicité de ces courants d'échanges est née la mixité culturelle et linguistique de cette petite région. Depuis des siècles, les différents apports ont fusionné, crée une identité culturelle propre qui fait qu'aujourd'hui encore les natifs ont le sentiment d'appartenir à un "pays"dont tous connaissent fort bien les contours.

Il est à noter qu'alors que je travaillais à cet article, je pus lire dans le journal "Le Monde" du 19 mai 1994 que la nouvelle réforme sur l'aménagement du territoire prévoyait : sept espaces d'aménagement, le Sud-Ouest et l'espace Loire-Armorique se chevauchant sur les terres de l'actuelle région Poitou-Charentes. En cette fin de XXe siècle, la mixité culturelle héritée de l'histoire ne put être contournée ; il est aisé d'imaginer combien elle pouvait être prégnante lorsque les futurs Acadiens quittèrent ces terres.

## LOCALISATION DES PARLERS DU HAUT-POITOU EN ACADIE

Devant une telle mixité linguistique et culturelle, il est vain de chercher en Acadie un poitevin uniforme qui se serait plus conservé dans une ou l'autre des régions acadiennes. Dès le départ, les familles du Loudunais, bien

qu'originaires de cinq villages géographiquement très proches ne parlaient pas exactement la même langue, chacun avait des traits phonétiques particuliers, parfois un vocabulaire propre.

Etant donné l'exiguïté du groupe, les mariages entre ces familles étaient dès la première génération née en Acadie inéluctables ; les traits phonétiques propres à La Chausée, ceux caractéristiques d'Aulnay allaient se mélanger, s'éliminer au gré des mariages successifs. Tout mariage avec un étranger au Haut-Poitou allait apporter une prononciation nouvelle, les mots poitevins allaient être prononcés avec l'accent de différentes provinces de France. Seule l'immigration d'un groupe linguistiquement homogène pouvait laisser une empreinte durable sur le substrat linguistique originel. Ce fut le cas des Saintongeais qui fournirent certains de leurs phonétismes comme le /jh/(fricative expirée) si caractéristique de cette région que l'on retrouve en Nouvelle-Ecosse, à la Baie Sainte-Marie et à Rivière- Bourgeois. Certains termes saintongeais sont aussi entrés dans le lexique général acadien comme : *abroc* "ennui, désagrément", *boeuf de garde* "taureau reproducteur", *toucheron* "conducteur d'attelage.

Contrairement à ce qui est généralement admis, en Acadie, ce n'est pas la phonétique (poitevine) qui s'est la mieux conservée mais le lexique. La phonétique se maintient très longtemps en l'état dans un groupe linguistiquement homogène avec mariages endogames. Au tout début, les familles acadiennes partageaient avant tout un vocabulaire commun, c'est donc ce lexique qui forme aujoud'hui l'essentiel de la présence du substrat loudunais.

Le lexique d'origine poitevine est de beaucoup le mieux représenté parmi les termes dialectaux et il est le seul à être présent de façon plus ou moins importante dans les différentes communautés reconstituées du domaine acadien contemporain.

Cet éparpillement est sans nul doute une conséquence directe du "grand-Dérangemnt" , elle est la preuve de l'antériorité du peuplement du loudunais et par là, la vérification de l'exactitude des conclusions de G. Massignon. En effet, si le lexique propre au loudunais est attesté dans toutes les régions acadiennes, c'est qu'il formait au départ le noyau linguistique initial, et qu'il a suivi les déportés et réfugiés , de 1755 à 1763, au gré de leurs périgrinations.

Seul le loudunais présente 26 lexèmes quasiment inconnus ailleurs en France et attestés un peu partout dans l'aire acadienne ainsi que l'illustrent les quelques exemples ci-dessous :

*buttereau* "petit monticule" est connu en Gaspésie (Québec), Petit-Rocher, Lamèque, Acadieville (Nouveau-Brunswick), Mont Carmel (île

du Prince Edouard), îles de la Madeleine, la Baie Sainte-Marie, Pomquet, Rivière-Bourgeois (Nouvelle-Ecosse)
*riganeau* "petite rigole" : Baie Sainte-Marie, Pubnico, Pomquet (Nouvelle-Ecosse), Saint-Joseph (Westmorland, Nouveau-Brunswick), îles de la Madeleine
*musse* "jeune veau" : Saint-Joseph (Nouveau-Brunswick), Baie Sainte Marie, Pubnico, Pomquet (Nouvelle-Ecosse) etc.

## *Conclusion*

Mes enquêtes en Acadie m'ont montré que l'importance du substrat lexical (poitevin) dans une communauté ne s'accompagne pas forcément d'un apport équivalent au niveau phonétique. Dans cette langue acadienne en voie de formation, de stabilisation (de 1632 à 1755), les femmes auraient transmis le vocabulaire (élément stable) et les hommes (d'origines diverses) la phonétique de leurs propres parlers régionaux, multipliant ainsi les variations phonétiques.

Au niveau lexical les aires les plus "poitevines" sont : Saint-Léolin Grand-Anse (Nouveau-Brunswick), Hâvre-aux-Maisons (îles de la Madeleine), Pomquet et la Baie Sainte-Marie (Nouvelle Ecosse).

Au niveau phonétique, seule la région Saint-Léolin Paquetville (Nouveau-Brunswick) est sans conteste "poitevine".

Si l'on raisonne en termes ethnolinguistiques, sur 52 acadianismes correspondant à des activités féminines, seuls 8 sont inconnus en Poitou, les premières femmes étaient donc poitevines et l'on ne peut qu'en conclure que le "Berceau de l'Acadie" a de très fortes chances d'être là où on le situe aujourd'hui.

Je ne saurai terminer ce texte sans signaler que P. Gauthier, professeur à Nantes, aussi natif du Poitou, a approuvé pleinement la teneur de ma communication lors des discussions et ceci d'autant mieux que lui même venait, complétement séparément, de faire une communication en Belgique intitulée : "y a-t-il une continuité transfrontalière entre l'acadien et le poitevin-saintongeais ?"

En fait, contrairement au dicton, G. Massignon est surtout prophète en son pays, aucun linguiste français n'a jamais remis en question ses "découvertes".

## Bibliographie

- CHARPENTIER J. M., *Le(s) parler(s) acadien(s) et le substrat du Haut-Poitou*, colloque de la S.I.L.F, Moncton-Pointe de l'Eglise, Paris, P.U.F., 1988.
- CHARPENTIER J.M., *Unité et variétés de la langue acadienne, mythes et réalités* dans *Littérature de langue française en Amérique du nord , La Licorne*, UFR Langues Littératures, Poitiers, 1993.
- CHARPENTIER Jean-Michel, *Le substrat poitevin et les variétés régionales acadiennes actuelles*, Actes du deuxième colloque CEFAN, Presses de l'Université Laval, Québec, 1994.
- DULONG G. et BERGERON G., *le parler populaire du français du Québec et de ses régions voisines*, Québec, Office de la langue française, Editeur officiel du Québec, 10 vol., 1980.
- FLIKEID K., *La variation phonétique dans le parler acadien du nord-est du Nouveau-Brunswick*, New York, Peter Lang Publishing, 1984.
- GAUTHIER P. , *De quelles régions du domaine d'oïl proviennent les éléments dialectaux de Pélagie-la Charrette, d'Antonine Maillet,* dans *Mélanges de dialectologie d'oïl à la mémoire de Robert Loriot,* Fontaine-les-Dijon, A.D.B.O., 1983.
- GAUTHIER P., Y a--t-il une continuité transfrontalière entre l'Acadien et le Poitevin-saintongeais, *mimeo,* 1994.
- MASSIGNON G., *Les parlers français d'Acadie*, (2 tomes), Paris, Klincksieck, 1962.
- PERONNET L., *Le parler acadien du Sud-Est du Nouveau-Brunswick,* New York, Peter Lang Publishing, 1986.
- PERONNET L., *La situation du français en Acadie* dans le français dans *l'espace francophone*, pp. 101-116, Paris, Champion, 1993.
- PIGNON J., L'évolution phonétique des parlers du Poitou, Paris, d'Artrey, 1960.
- POIRIER P., *Le glossaire acadien,* Centre d'Etudes Acadiennes, Editions d'Acadie, Moncton, 1993.

# PROFIL SOCIOLANGAGIER DES ACADIENS ET FRANCOPHONES DU NOUVEAU-BRUNSWICK

**Rodrigue LANDRY et Réal ALLARD**
Université de Moncton

Cet article dresse un profil sociolinguistique des adultes francophones de toutes les régions du Nouveau-Brunswick, province canadienne officiellement bilingue et dans laquelle les francophones constituent un tiers de la population. Un sondage auprès de 1004 Acadiennes et Acadiens et autres francophones du Nouveau-Brunswick a permis d'analyser leur vécu langagier en français et en anglais dans le réseau social, dans le domaine économique, en rapport avec les services offert par l'appareil politico-gouvernemental et dans le domaine culturel. Le sondage a également permis de mesurer un nombre de variables psycholangagières : la vitalité ethnolinguistic subjective (perceptions de la vitalité de la langue française et de la langue anglaise dans leur région), le désir d'intégrer les communautés francophones et anglophones, la force de l'identité francophone et anglophone et une auto-évaluation des compétences langagières françaises et anglaises. Les analyses statistiques permettent non seulement de relier le vécu langagier et les variables psycholangagieres au degré de vitalité ethnolinguistique des différentes communautés acadiennes et francophones mais aussi de vérifier les contributions relatives des différents domaines du vécu langagier au développement psycholangagier dans ce contexte bilingue. De plus, le modèle conceptuel qui a guidé le choix des variables et des hypothèses de la recherche nous permet d'identifier les principaux paramètres reliés à la survivance des cultures et des langues minoritaires en contexte bilingue ou plurilingue.

This paper draws up a sociolinguistic profile of the French speaking adults of all the regions of New-Brunswick, an officially bilingual Canadian province where francophones constitute one third of the population. A sample survey of 1004 Acadians and other francophones from New-Brunswick enables us to analyze their linguistic experiences, in French and in English, in their social and cultural networks, in the economic world and when in contact with political or governmental services. This sample survey also enables us to measure several psycholinguistic variables : subjective ethnolinguistic vitality ( perceptions of the vitality of the French and of the English language in their region), the desire to live in a francophone community or in an anglophone community, the strengh of the francophone identity and of the anglophone identity, and a self-evaluation of their linguistic skills in French and in English. The statistical analyses allow a link between linguistic experiences, the psycholinguistic variables and the degree of ethnolinguistic vitality ot the different Acadian and francophone communities. They also enable us to verify the relative contributions of the several areas of linguistic experiences to the psycholinguistic development in this bilingual context. In addition, the conceptual model , which has guided our choices of variables and of hyptheses in this research , enables us to identify the principal parameters linked to the survival of cultures and of minority languages in a bilingual or in a plurilingual context.

Plusieurs conférenciers nous ont entretenus jusqu'ici des aspects mythiques de l'Acadie. Dans la présente communication nous discutons du réel de l'Acadie, de son contexte socio-langagier, de son vécu sur le plan de la langue et de l'identité acadienne. La présente recherche est vraiment trop vaste pour être entièrement présentée ici. Un rapport de 200 pages préparé récemment, en version française et en traduction en anglais, présente les données détaillées[1]. Nous présentons donc les données ici d'une façon très sommaire, de sorte à en dégager les grandes tendances dans les comportements langagiers et les dispositions affectives des francophones du Nouveau-Brunswick.

La recherche s'inspire d'un cadre théorique qui fut vérifié empiriquement dans plusieurs de nos recherches antérieures auprès de finissants d'écoles secondaires. Nos recherches furent effectuées dans plus de 60 écoles secondaires dans 9 provinces canadiennes et dans 2 états américains, soit le Maine et la Louisiane. Nous avons utilisé ce même schéma conceptuel pour faire notre enquête auprès de la population adulte francophone du Nouveau-Brunswick.

## CADRE CONCEPTUEL

Le modèle conceptuel qui a guidé l'étude, c'est-à-dire le modèle des déterminants du bilinguisme additif et du bilinguisme soustractif (voir figure 1)[2], comprend trois niveaux d'analyse : un niveau sociologique, un niveau socio-psychologique et un niveau psychologique.

---

[1]Landry, R. et Allard, R., *Profil sociolangagier des francophones du Nouveau-Brunswick*. Moncton : Centre de recherche et de développement en éducation, Université de Moncton, 1994.

[2]Landry, R. et Allard, R., Contacts des langues et développement bilingue : Un modèle macroscopique. *Revue canadienne des langues vivantes/Canadian Modern Language Review, 46,* 1990. pp. 527-553.

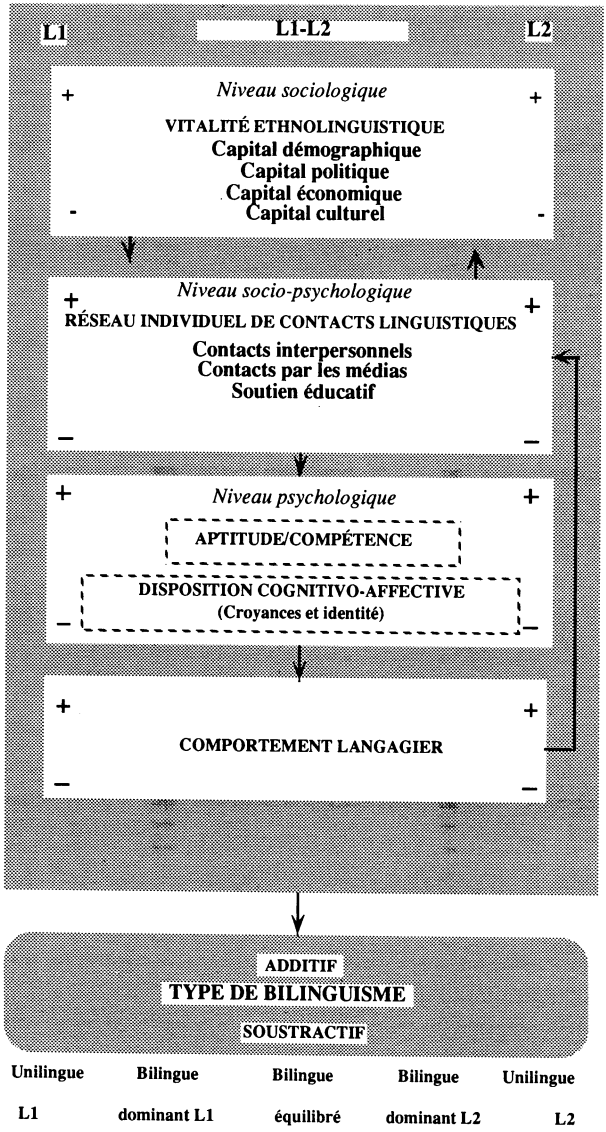


Figure 1. Modèle des déterminants du bilinguisme additif et du bilinguisme soustractif.

Le niveau *sociologique*, comme le terme l'entend, identifie l'expérience du contact de deux communautés linguistiques sur le plan macrosocial. C'est à ce niveau que nous pouvons mesurer de façon objective, par un ensemble d'indices, le degré de *vitalité ethnolinguistique* d'une communauté. Plus une communauté linguistique est forte sur le plan démographique, c'est-à-dire au niveau du nombre et de la proportion de la population, plus son capital démographique est élevé. De plus, plus une communauté est représentée au sein d'institutions sociales importantes, plus elle a de "complétude institutionnelle" sur les plans politique, économique et culturel. Ou encore, plus une communauté exerce un contrôle sur certaines institutions politiques, économiques et culturelles, plus son capital linguistique au sein de ces institutions sera élevé.

La vitalité ethnolinguistique d'une communauté est donc constituée non seulement du capital démographique, mais aussi de l'ensemble du capital politique, économique et culturel. Il s'agit ici d'une *vitalité objective* que l'on peut mesurer «objectivement» en considérant des données des recensements, par exemple, ou d'autres données qui se situent sur le plan communautaire.

Le niveau *socio-psychologique* du modèle fait le lien entre le social et le psychologique, entre la société et la personne. C'est à ce niveau que l'individu vit ses contacts langagiers. Si la vitalité linguistique de sa communauté est forte sur le plan du nombre et des institutions politiques, économiques et culturelles, l'individu pourra avoir de nombreux contacts avec sa langue partout dans la société. Par contre, si la vitalité de sa langue est faible sur le plan communautaire, les contacts avec la langue première pourront être très limités et l'ensemble des contacts langagiers de l'individu pourront être dominés par une langue seconde. C'est l'expérience du bilinguisme que font la plupart des personnes vivant en milieu linguistique minoritaire.

C'est au niveau *psychologique* du modèle théorique que nous mesurons le développement psycholangagier de l'individu, c'est-à-dire sa compétence langagière et sa disposition à apprendre et à utiliser les langues en contact. Le modèle fait l'hypothèse que le degré de compétence en langue première sera relié au nombre et à la qualité des contacts langagiers vécus dans cette langue première. Lorsque les contacts seront dominés par la langue seconde, la compétence en langue seconde pourra devenir dominante. Le modèle fait également l'hypothèse que les contacts interpersonnels contribuent surtout au développement de la compétence en communication orale, c'est-à-dire à l'habileté à comprendre et à communiquer dans une langue sur le plan interpersonnel. La scolarisation et les activités de types littéraires contribuent à ce que nous appelons une compétence cognitivo-académique, l'habileté à lire et

écrire une langue et l'habileté à utiliser cette langue comme outil de pensée et d'abstraction[3].

C'est aussi à partir de contacts langagiers que l'individu développe sa *disposition cognitivo-affective*, c'est-à-dire sa volonté d'apprendre et d'utiliser chacune des langues. On peut étudier cette disposition à au moins trois niveaux[4].

À un premier niveau, l'individu compare les communautés linguistiques et attribue à chacune un niveau de vitalité linguistique. C'est ce que nous appelons la *vitalité subjective*. Par exemple, si l'autre groupe est beaucoup plus nombreux et que la langue de ce groupe est utilisée dans les commerces, dans les services du gouvernement, dans les médias et dans une variété de manifestations culturelles, l'individu, par ce processus de comparaison sociale, attribuera une vitalité très forte à cette communauté et pourra attribuer très peu de vitalité à son propre groupe linguistique. Nous pensons que c'est à ce premier niveau que commence l'assimilation linguistique sur le plan affectif. À ce niveau, la personne n'est pas encore compromise sur le plan affectif. Elle ne fait que constater la vitalité relative de chaque communauté. C'est un processus de comparaison sociale qui demeure essentiellement cognitif.

Mais si la vitalité supérieure de l'autre groupe continue à être observée, jour après jour, année après année, ces constatations que nous avons appelées «croyances exo-centriques» (parce qu'elles réfèrent à ce qui se passe à l'extérieur de la personne) pourront graduellement influer sur des croyances plus profondément ancrées et plus personnelles. Il s'agit des croyances «ego-centriques» (c'est-à-dire reliées à ce que la personne croit être et désire devenir). Ce deuxième niveau est donc autant affectif que cognitif et constitue ce que nous appelons le *désir d'intégration*. Selon les expériences langagières vécues, l'individu pourra en venir à vouloir intégrer l'une ou l'autre ou les deux communautés linguistiques.

Le dernier niveau du continuum cognitivo-affectif, et donc le niveau le plus profondément affectif, est celui de l'identité ethnolinguistique. Nous faisons l'hypothèse que dans le processus d'assimilation linguistique, l'identité sera la plus résistante au changement. Ce sera le dernier bastion d'un processus

---

[3]Voir par exemple Jim Cummins, "Linguistic interdependance and the educational development of bilingual children", *Review of Eductional Research, 49*, 1979, pp. 222-251.

[4]Allard, R. et Landry, R., "Subjective ethnolinguistic vitality: a comparison of two measures", *International Journal of the Sociology of Language, 108*, 1994, pp. 117-144.

qui aura commencé par une évaluation subjective de la vitalité des communautés linguistiques avec lesquelles l'individu est en contact et qui aura graduellement mené à un désir d'intégrer la communauté dominante. Dans le processus du changement de son identité, la personne pourra passer par une identité mixte (e.g. autant anglophone que francophone) avant de s'identifier davantage au groupe dominant.

Comme le démontre le modèle théorique, le comportement langagier, c'est-à-dire le choix d'utiliser et l'utilisation de l'une ou l'autre ou des deux langues, sera médiatisé par la compétence acquise et la disposition affective développée, qui à leur tour auront été façonnées par les expériences langagières vécues, celles-ci étant en grande partie tributaires de la vitalité ethnolinguistique relative de chacune des communautés. En somme, le maintien d'une langue ou l'assimilation est le résultat d'un certain déterminisme social[5].

Comme le démontre le bas de la figure 1, le résultat de ces contacts ethnolangagiers peut s'exprimer en fonction d'un continuum, allant de l'unilinguisme en langue première à l'unilinguisme en langue seconde, en passant par différents degrés de bilinguisme. Lorsqu'une langue seconde est acquise sans que la langue première soit menacée, on parle d'un bilinguisme additif. On ajoute alors une langue seconde sans rien perdre de sa langue ou de sa culture. Lorsque les contacts avec une langue seconde contribuent à l'affaiblissement, voire à l'abandon de la langue maternelle, il s'agit alors d'un bilinguisme que nous qualifions de soustractif[6]. Ce type de bilinguisme, très fréquent en milieu linguistique minoritaire, n'est souvent qu'une phase transitoire menant graduellement à l'assimilation linguistique et à l'acculturation.

## DONNÉES DE L'ENQUÊTE

L'étude auprès de la population adulte francophone du Nouveau-Brunswick fut effectuée par un sondage téléphonique d'une durée d'environ 15 minutes auprès de 1000 francophones de 18 ans et plus. Un tel échantillon est normalement associé à un taux d'erreur ne dépassant pas 3% au moins 19 fois sur 20.

---

[5]Landry, R., "Déterminisme et détermination : vers une pédagogie de l'excellence en milieu minoritaire", *Revue canadienne des langues vivantes/Canadian Modern Language Review, 49,* 1993, pp. 887-925.

[6]Les termes «bilinguisme additif» et «bilinguisme soustractif» furent proposés par Wallace Lambert de l'Université McGill : Lambert, W.E., Culture and language as factors in learning and education. In A. Wolfgang (Ed.), *Education of immigrant students*. Toronto, Ontario Institute for Studies in Education, 1975.

Les données sont présentées en trois parties. Premièrement, les données relatives au vécu langagier, c'est-à-dire aux contacts langagiers en français et en anglais sont présentées. Deuxièmement, nous présentons les données relatives aux variables psycholangagières, dont la vitalité subjective, c'est-à-dire les perceptions de la vitalité relative des communautés francophones et anglophones, le désir d'intégrer chacune de ces communautés, la force de l'identité francophone et les auto-évaluations de la compétence en français et en anglais.

En troisième lieu, nous établirons certains liens entre le vécu langagier et les variables psycholangagières. Nous essaierons d'identifier quels aspects du vécu langagier sont les plus déterminants du développement de la vitalité subjective, du désir d'intégration des communautés linguistiques, de l'identité ethnolinguistique et de la compétence langagière.

Pour la présentation des données, nous avons regroupé les répondants en fonction de quatre grandes régions du Nouveau-Brunswick qui reflètent aussi différents degrés de vitalité de la communauté francophone : le Centre/Sud-ouest, le Sud-est, le Nord-ouest et le Nord-est. Il faut comprendre que 94% des francophones du Nouveau-Brunswick se distribuent le long des frontières Nord et Est (voir figure 2). Les régions Nord-ouest et Nord-est sont très majoritairement francophones. Le Sud-est est majoritairement francophone le long des côtes mais la capitale du Sud-est, la ville de Moncton, où se situe l'Université de Moncton, est constituée d'environ 70% d'anglophones. Ce sont les régions du Nord-est et du Sud-est qui peuvent être dites les plus «acadiennes» mais on trouve aussi beaucoup d'acadiens dans le Nord-ouest du Nouveau-Brunswick. Dans le Centre et le Sud-ouest de la province, les francophones constituent rarement plus de 5% de la population. Toute cette région est donc très majoritairement anglophone.

Les données sont également présentées en fonction du capital démographique francophone des municipalités, celles-ci pouvant regrouper 0 à 40%, 41 à 80% ou 81 à 100% de francophones. Le premier groupe de municipalités constitue donc un groupe à vitalité démographique faible dans lequel les francophones représentent en moyenne 15% de la population totale de la municipalité. Le deuxième groupe de municipalités constitue un groupe à vitalité démographique modérée. Les francophone forment en moyenne 67% de la population de la municipalité. Le dernier groupe, où les francophones sont fortement majoritaires (93%, en moyenne), peut être dit de vitalité démographique forte.

Pour la plupart des données, il faut interpréter les scores sur une échelle à 5 points ou le 5 signifie que les contacts sont entièrement ou uniquement en

français, le 4 que les contacts sont surtout en français, le 3 que les contacts sont en français et en anglais également, le 2 que les contacts sont surtout en anglais et le 1 que les contacts sont entièrement ou uniquement en anglais.

## LE VÉCU LANGAGIER

Peut-on observer une certaine vitalité de la langue française dans le vécu langagier des francophones du Nouveau-Brunswick ? Pour faire le lien avec le modèle théorique, on peut établir un parallèle entre le capital démographique, le capital économique, le capital politique et le capital culturel des communautés francophones et le vécu langagier des membres de ces communautés. Le capital *démographique* se transpose dans le vécu sur le plan du *réseau social* (la famille, la parenté, les voisins, les rencontres dans le quartier). Le capital *économique* se transpose dans le vécu langagier dans les expériences de travail, dans les contacts avec les institutions commerciales et financières et aussi dans l'expérience de l'affichage commercial. Le capital *politique* se transpose dans le vécu langagier par les contacts avec les services des gouvernements fédéral et provincial et les services de la municipalité. Enfin, le capital *culturel* se transpose par le vécu langagier sur le plan culturel e.g. services religieux, la consommation de différents médias (journaux, livres, magazines, émissions de radio et de télévision, musique, films, etc.) de même que par la scolarisation.

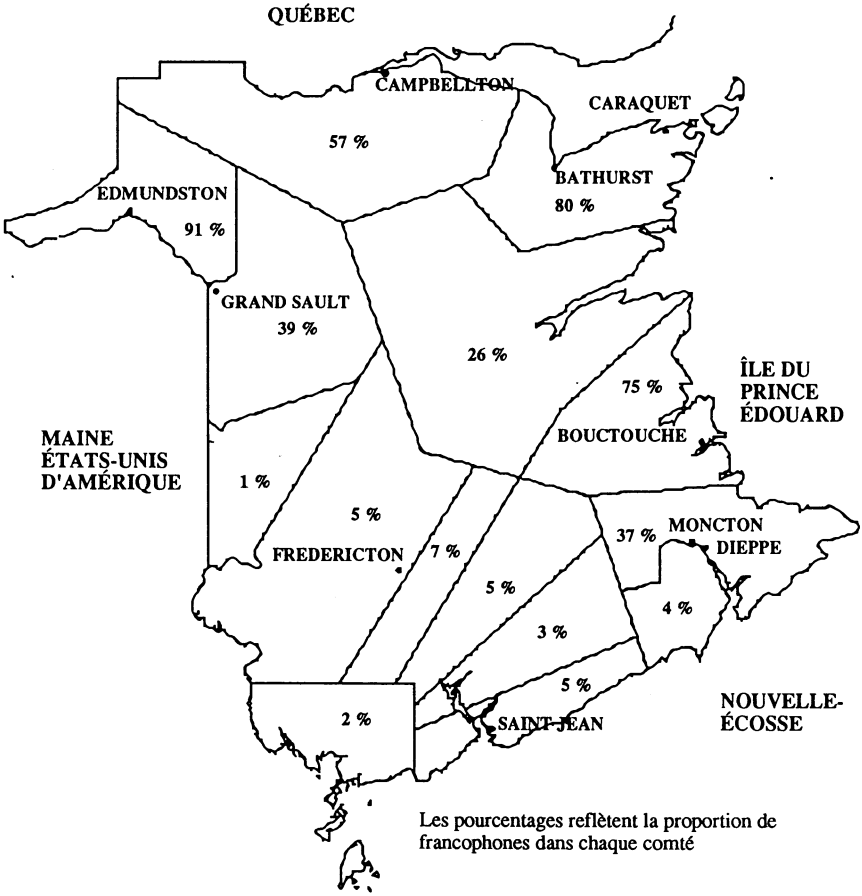


Figure 2. Carte de la province du Nouveau-Brunswick montrant les comtés et les principales villes ou municipalités.

## *Réseau social*

La figure 3 présente les scores moyens relatifs au vécu langagier au plan du réseau social. En moyenne, sur le plan des contacts sociaux le vécu langagier est partout surtout francophone ou entièrement francophone, à l'exception du Centre/Sud ouest où les contacts se font à peu près également dans les deux langues. Dans la partie inférieure de la figure, on observe un effet du capital démographique francophone des municipalités. Plus la vitalité démographique des francophones est élevée, plus le réseau social vécu est exclusivement francophone. D'autres analyses plus détaillées nous ont permis d'observer un effet de génération dans le degré de francité du réseau social vécu. Sur le plan provincial, 88% des répondants ont rapporté utiliser uniquement le français dans leurs contacts avec leurs parents. Ce pourcentage diminue à 82% lorsque les contacts sont avec les frères et soeurs. Mais, lorsque les contacts sont avec leurs enfants, il n'y a plus que 75% des répondants qui ont rapporté utiliser uniquement le français.

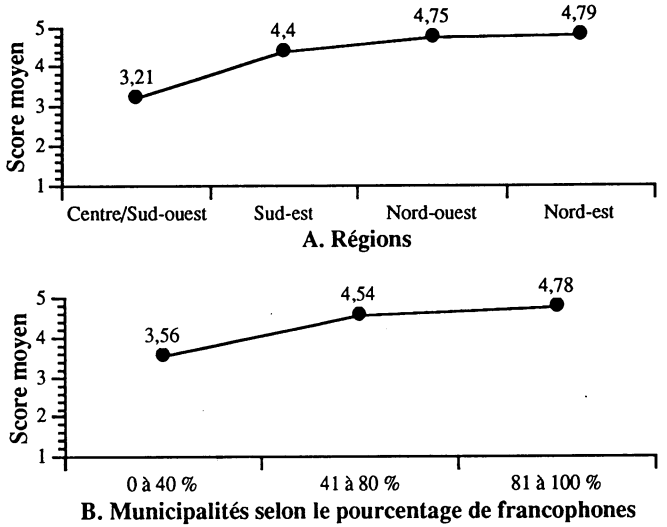


Figure 3. Moyennes sur le score global du vécu langagier au plan du réseau social en fonction des régions et de la vitalité démographique francophone.

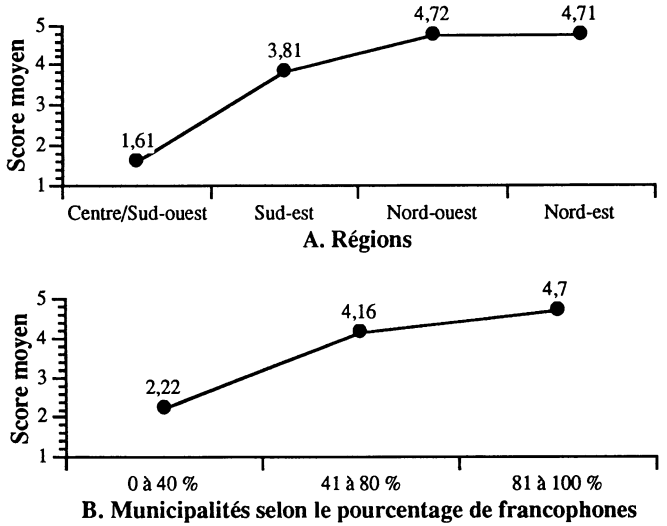


Figure 4. Moyennes sur le score global du vécu langagier dans le domaine économique en fonction des régions et de la vitalité démographique francophone.

Puisque les formules utilisées pour calculer le taux d'assimilation linguistique se font à partir de la langue parlée à la maison, nous avons pu calculer un taux d'assimilation en demandant aux répondants de rapporter la langue parlée «autour de la table familiale». Les taux d'assimilation selon cette formule seraient de 59% dans la région du Centre Sud/Ouest, 16,5% dans le Sud-est, 1,99% dans le Nord-ouest et 3,2% dans le Nord-est. Ceci se traduit sur le plan provincial par un taux d'assimilation de 11,4% ou par un taux de rétention linguistique de 88,6%, un chiffre quasi-identique au taux de rétention de 88,4% rapporté par Bernard en 1990[7] dans une analyse des données du recensement de 1986.

## *Domaine économique*

Le comportement langagier comme travailleur et en tant que consommateur dans une variété de commerces est très hautement relié à la vitalité démographique francophone de la région ou de la municipalité (voir figure 4). Dans le Centre/Sud-ouest on utilise surtout l'anglais dans les institutions commerciales et financières. Dans le Sud-est, malgré une forte présence du français sur la scène économique, l'anglais est considérablement utilisé. Par contre, dans les régions majoritairement francophones du Nord-ouest et du Nord-est les échanges sur le plan économique se font presque exclusivement en français.

Dans le domaine de l'affichage commercial, lequel contribue beaucoup au «paysage linguistique» d'une région, on observe une très forte présence de l'anglais (voir figure 5). Dans le Centre Sud-ouest, l'affichage est perçu comme étant presqu'exclusivement anglais. Dans le Sud-est, malgré la présence de nombreuses communautés très majoritairement francophones, en moyenne, on rapporte être en contact autant avec l'anglais qu'avec le français. D'ailleurs, une étude récente que nous avons menée dans le Sud-est où nous avons filmé les affiches commerciales et publiques laisse entrevoir que les gens du Sud-est sous-estiment la présence de l'anglais dans l'affichage. Les répondants du Nord-ouest et du Nord-est rapportent une présence non-négligeable de l'anglais dans l'affichage commercial même si ces régions sont à plus de 90% francophones.

---

[7] Bernard, R., *Le choc des nombres*. Ottawa : Fédération des jeunes canadiens français, 1990.

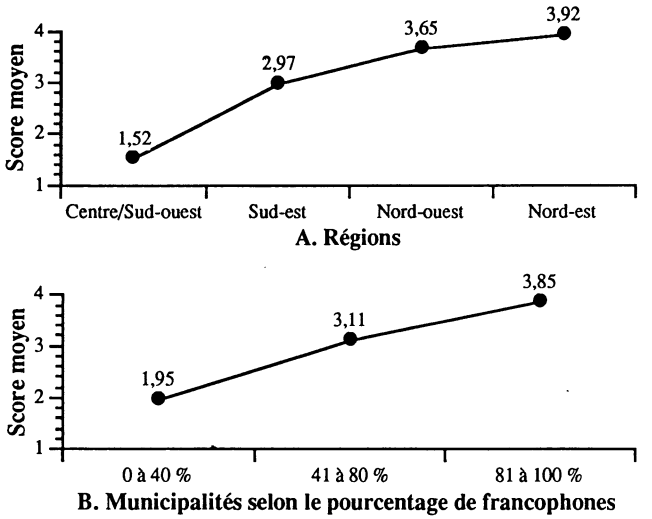


Figure 5. Moyennes sur le score global du vécu langagier dans le domaine de l'affichage commercial en fonction des régions et de la vitalité démographique francophone.

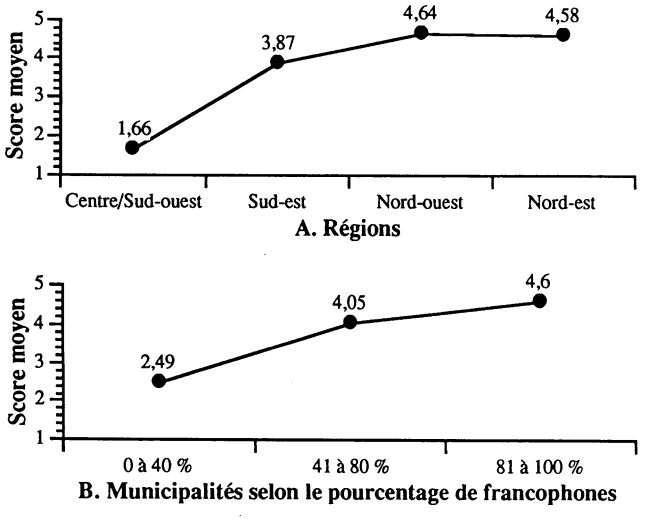


Figure 6. Moyennes sur le score global du vécu langagier dans les contacts avec l'appareil politico-gouvernemental en fonction des régions et de la vitalité démographique francophone.

## *Domaine politico-gouvernemental*

Globalement, le profil des contacts langagiers des francophones avec l'appareil politico-gouvernemental du Nouveau-Brunswick est très semblable a celui relatif au domaine des institutions économiques (voir figure 6). Il s'agit ici d'un score moyen sur l'ensemble des contacts avec l'appareil politico-gouvernemental (e.g. hôpital, bureau du médecin, police municipale, bureau de l'assurance chômage, bureau de poste, le service de téléphone, le service d'électricité, etc.). On peut également constater que plus la vitalité francophone sur le plan démographique est élevée, plus les contacts avec l'appareil politico-gouvernemental se déroulent dans la langue française.

## *Domaine culturel*

La figure 7 présente les données globales relatives au vécu langagier sur le plan culturel. Globalement, les scores reflètent une plus forte utilisation de l'anglais dans le domaine culturel que dans les autres domaines. Les analyses plus détaillées révèlent qu'à l'exception des services religieux, les données sur la consommation de produits culturels (livres, journaux, magazines, radio, T.V., musique, films) reflètent une tendance à préférer les produits de langue anglaise. Ces analyses démontrent que spécialement pour les films, les cassettes vidéo, la musique et la télévision, il existe une très forte tendance vers une dominance des produits anglo-américains et ceci même dans les régions majoritairement francophones.

En ce qui concerne la scolarisation reçue, la grande majorité (environ 80 %) des répondants ont été scolarisés en français de la 1$^{ère}$ à la 12$^{e}$ année. On observe d'ailleurs peu de variation entre les régions ou en fonction de la vitalité démographique dans le degré de scolarisation en français. Ceci reflète en partie les gains importants faits par la communauté francophone du Nouveau-Brunswick dans le domaine de l'éducation depuis la fin des années 60.

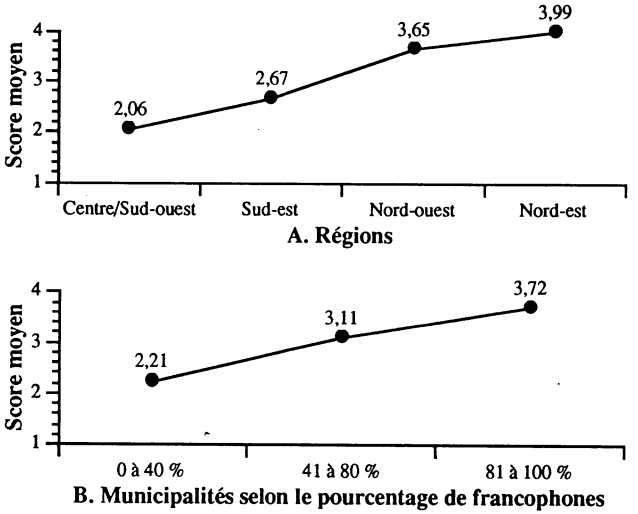


Figure 7. Moyennes sur le score global du vécu langagier dans le domaine culturel en fonction des régions et de la vitalité démographique francophone.

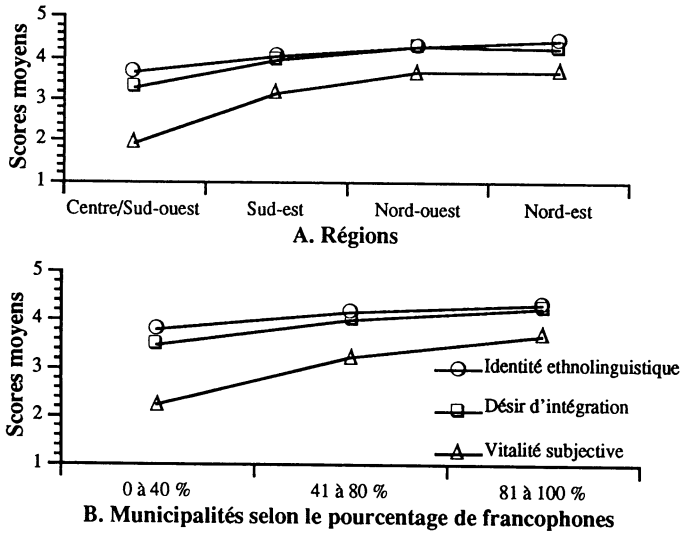


Figure 8. Moyennes sur le score d'identité ethnolinguistique, du désir d'intégration de la communauté francophone et de la vitalité subjective (perception de la vitalité du français) en fonction des régions et de la vitalité démographique francophone.

Les scores sont un peu plus faibles en ce qui concerne les études postsecondaires en français. Environ 70% de ceux qui ont fait des études postsecondaires ont été scolarisés en français. Cependant, avec la fondation de l'Université de Moncton en 1963 (qui comprend maintenant trois campus) et l'ouverture relativement récente de cinq collèges communautaires francophones, les études postsecondaires en français sont de plus en plus accessibles.

## VARIABLES PSYCHOLANGAGIÈRES

Dans cette section nous présentons les données relatives au développement psycholangagier, c'est-à-dire à la disposition cognitivo-affective de l'individu envers chacune des langues et sa compétence langagière.

### *Disposition cognitivo-affective*

À la figure 8, pour rendre les comparaisons plus évidentes, on peut voir sur un même graphique les données relatives aux trois dimensions de la disposition cognitivo-affective envers la langue, soit la vitalité subjective, le désir d'intégration des communautés linguistiques et l'identité ethnolinguistique. Premièrement, sur le plan de la vitalité subjective, on semble conscient du pouvoir d'attraction de la langue anglaise. Même dans les régions à forte dominance francophone on tend à attribuer presqu'autant de vitalité à la communauté anglophone qu'à la communauté francophone. Il semblerait donc que même si on est à 95% francophone dans sa région, on ressent l'effet d'être minoritaire sur le plan provincial. Un aspect du questionnaire mesurait les croyances concernant la vitalité future des communautés francophones. Sur cet aspect on a tendance à surtout penser que la vitalité relative des deux communautés restera stable, et ceci peu importe la région où on demeure.

Tel que prédit par le modèle théorique, le désir d'intégration et l'identité restent plus forts que la vitalité subjective. Par contre, on observe dans les milieux à faible vitalité une tendance qui reflète un désir d'intégrer les deux communautés et le développement d'une identité mixte, autant anglophone que francophone.

En ce qui concerne le désir de s'intégrer à chacune des communautés linguistiques, des analyses détaillées révèlent chez les répondants différentes manifestations de ce que nous avons appelé la *naïveté sociale*. Ces données démontrent que de nombreux francophones sont peu sensibilisés au *déterminisme social* à l'oeuvre. Ces derniers ne réalisent pas que leurs comportements langagiers sont largement socialement déterminés et sont peu conscients des conséquences collectives de leurs gestes individuels. De plus, ils sont peu conscients de l'importance de la présence d'institutions

communautaires fortes et autonomes pour la survie des langues et des cultures en milieu minoritaire. Aucun résultat de la présente enquête illustre mieux le concept de naïveté sociale que l'analyse qui démontre que, dans toutes les régions du Nouveau-Brunswick (voir figure 9), environ 50% des parents francophones pensent que la formule de scolarisation idéale pour leurs enfants serait l'enseignement à 50% en français et à 50% en anglais. Une telle croyance reflète un manque de conscientisation aux effets du milieu socio-institutionnel sur la compétence langagière et sur l'identité ethnolinguistique. On semble percevoir l'école comme oeuvrant dans un vacuum social ce qui mène à croire que l'école bilingue contribuerait au parfait bilinguisme. Or les études scientifiques démontrent qu'en contexte minoritaire, le bilinguisme additif, c'est-à-dire une haute performance dans les deux langues, est davantage favorisé par l'enseignement dans la langue maternelle, à l'exception des cours de langue seconde[8]. Il faut noter toutefois que pour l'ensemble du Nouveau-Brunswick, moins de 1% des parents désirent que les enfants soient davantage scolarisés en anglais qu'en français, ce qui démontre une volonté fondamentale de sauvegarder la langue française. Fait intéressant, la préférence langagière pour la scolarisation des enfants est très hautement reliée au degré de scolarisation des parents. Plus les parents sont scolarisés, plus ils désirent que leurs enfants soient scolarisés surtout en français. Il semble donc qu'un degré élevé de scolarisation contribuerait à un degré plus élevé de conscience sociale et à un désir accru d'intégrer la communauté francophone.

[8]Voir par exemple Jim Cummins, *Bilingual and special education: Issues in assessment and Pedagogy*. Clevedon, England, 1984. Multilingual Matters, Hamers, J. et Blake, M., *Bilinguality and Bilingualism*. Cambridge: Cambridge University Press, 1989. Landry, R. et Allard, R., Can schools promote additive biligualism in minority group children ? In L. Malave et G. Duquette (Eds.), *Language, culture and cognition: A collection of studies in first and second language acquisition for educators in Canada and the United States*. Clevedon, England: Multilingual Matters, 1991.

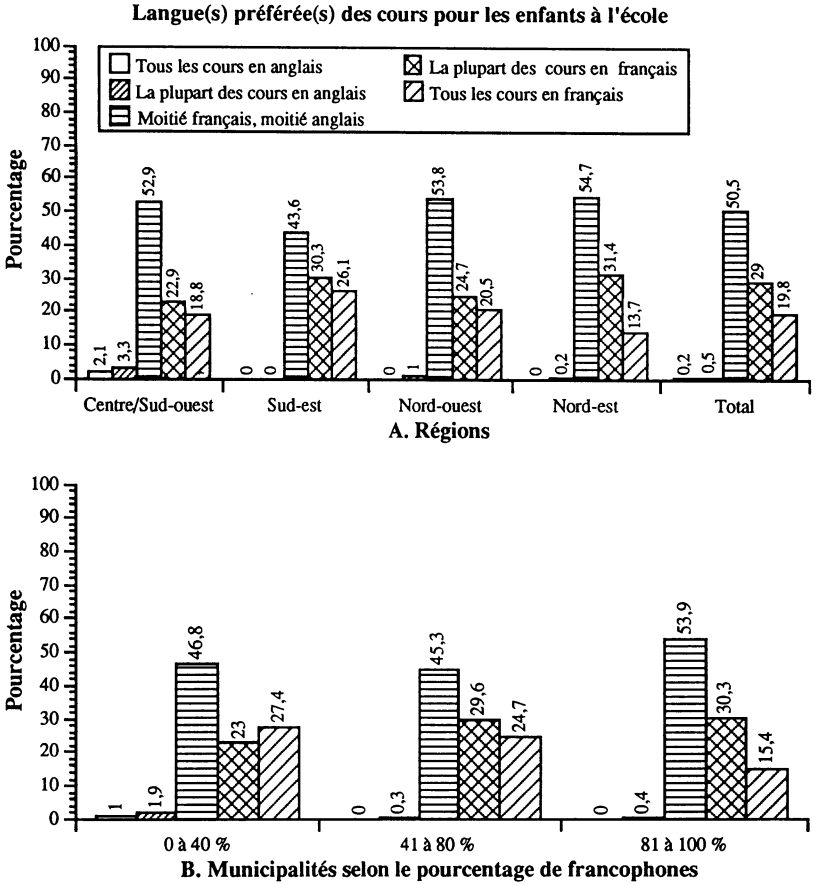


Figure 9. Désir d'intégration : langue(s) de préférence pour l'enseignement des enfants à l'école selon la région et le capital démographique de la municipalité.

On observe cette même manifestation de naïveté sociale lorsqu'on analyse les préférences langagières relatives à l'affichage commercial. Dans chaque région du Nouveau-Brunswick, on semble croire que l'idéal serait d'afficher également chacune des deux langues (voir figure 10). Est-ce par souci d'égalité des deux langues officielles du Nouveau-Brunswick? Fort probablement, car très peu de répondants (moins de 3%) désirent que l'affichage soit surtout ou uniquement en anglais. Par contre, une majorité des répondants semble ignorer que des conditions égales dans une situation d'inégalité sur le plan de la vitalité communautaire ne contribuent pas à des situations égalitaires.

## *Compétence en français et en anglais*

La figure 11 présente les auto-évaluations des répondants de leur compétence en français et en anglais. Ces scores moyens combinent dans un même score global des évaluations séparées des habiletés à comprendre, parler, lire et écrire le français et l'anglais. Les scores s'interprètent sur une échelle à 4 points où 1 implique une compétence nulle, 2 une compétence faible, 3 une compétence bonne et 4 une très bonne compétence. Sur le plan provincial, les répondants ont évalué leur compétence globale en français comme étant entre bonne et très bonne. Même si les scores sont un peu plus élevés dans les régions majoritairement francophones, on observe peu d'effet de la vitalité démographique francophone. On peut probablement attribuer cette relative stabilité au fait que le réseau social francophone est considérablement fort et aussi au degré relativement élevé de scolarisation en français chez la grande majorité des répondants. Lorsqu'on analyse de plus près les données, on constate que généralement, les répondants se considèrent moins compétents à lire et écrire le français qu'à le comprendre et le parler.

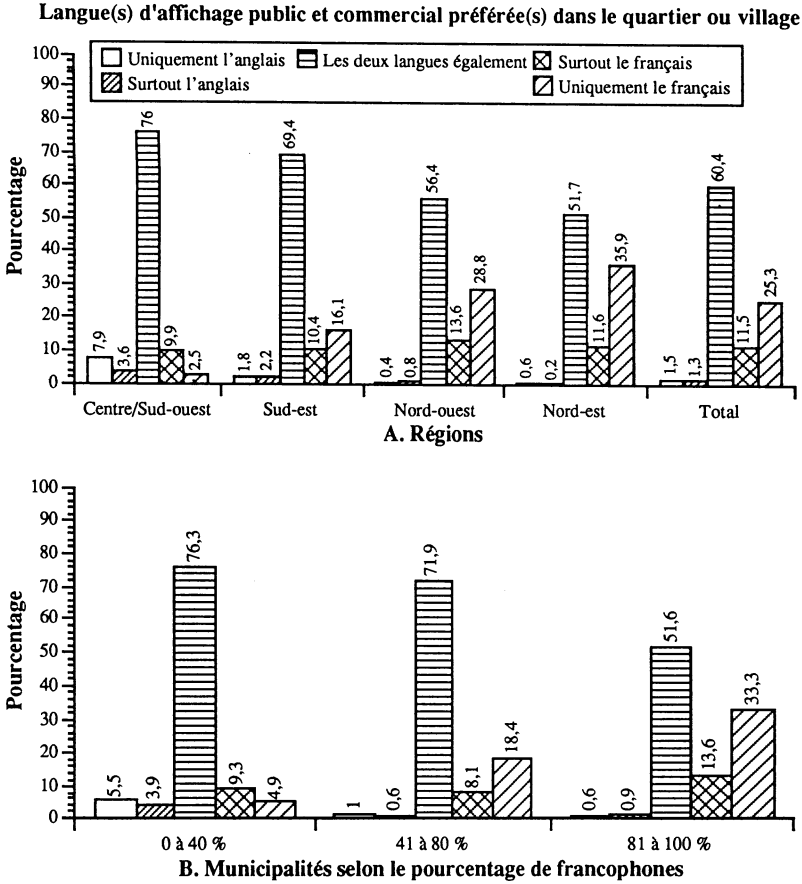


Figure 10. Désir d'intégration : langue(s) préférée(s) pour l'affichage public et commercial dans le quartier ou le village selon la région et le capital démographique de la municipalité.

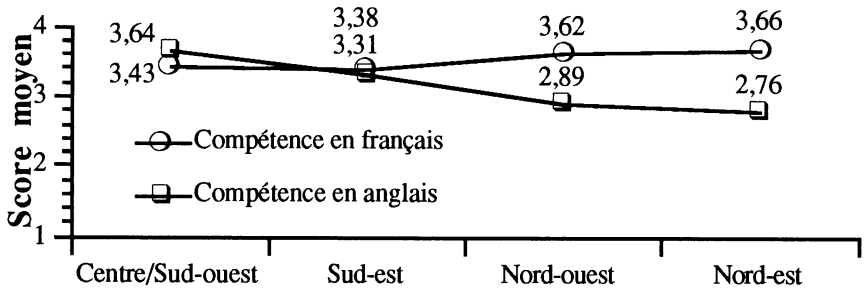


**A. Régions**

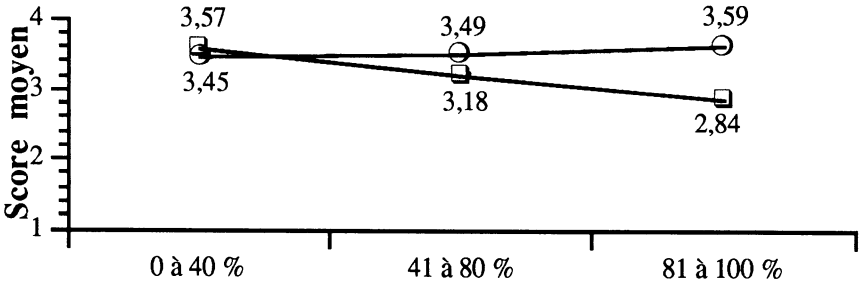


**B. Municipalités selon le pourcentage de francophones**

Figure11. Moyennes sur le score global d'auto-évaluation de la compétence en français et en anglais en fonction des régions et de la vitalité démographique francophone.

Quant à la compétence en anglais, celle-ci est davantage reliée à la vitalité démographique francophone, c'est-à-dire que plus la vitalité francophone est faible, plus les scores d'auto-évaluation de la compétence en anglais sont élevés. Dans le Centre/Sud-ouest du Nouveau-Brunswick, les francophones évaluent comme très bonne leur compétence en anglais. Les répondants au Sud-est évaluent celle-ci comme bonne tandis que dans les régions majoritairement francophones du Nord-ouest et du Nord-est, la compétence en anglais est évaluée entre faible et bonne.

## INTERDÉPENDANCE ENTRE LE VÉCU LANGAGIER ET LES VARIABLES PSYCHOLANGAGIÈRES

Une analyse factorielle des scores du vécu langagier identifia 8 facteurs orthogonaux, c'est-à-dire des scores indépendants et distincts (voir tableau 1). L'utilisation de l'analyse factorielle pour constituer les scores du vécu langagier possède un désavantage. Il y a perte dans la variance totale des scores puisque toute la variance qui n'est pas unique aux facteurs identifiés n'est pas sauvegardée. Par contre, cette méthode est aussi associée à certains avantages. Par exemple, chaque score est complètement indépendant des autres et on peut estimer la *proportion relative* de chaque facteur qui est reliée aux scores prédits. En utilisant les scores factoriels du vécu langagier dans des analyses de régression multiple, il est possible d'estimer les contributions relatives de ces scores factoriels à la prédiction de chacun des scores relatifs au développement psycholangagier, c'est-à-dire les perceptions concernant la vitalité relative de chacune des communautés linguistiques (ou la vitalité subjective), le désir d'intégration des communautés linguistiques, l'identité francophone et les compétences en français et en anglais. Le tableau 1 présente les huit facteurs du vécu langagier identifiés par l'analyse factorielle, le pourcentage de variance expliquée par chaque facteur pour chacune des variables psycholangagières et (entre parenthèses) la proportion de cette variance expliquée qui relève de chacun des facteurs.

Ainsi, on perçoit au tableau 1 que quatre des huit facteurs contribuent de façon significative à la prédiction de la vitalité francophone subjective, c'est-à-dire à une perception de la présence ou de la force du fait francophone dans la région. Les contacts socio-institutionnels (ou le vécu langagier dans le domaine économique et dans le secteur politico-gouvernemental) contribuent une large part (0,61) de la variance expliquée. Une proportion très importante est aussi associée aux contacts avec l'affichage commercial (0,29). Les autres facteurs contribuant à la vitalité francophone subjective sont les médias et les contacts sociaux avec la famille et la parenté.

Six des huit facteurs de vécu langagier sont reliés de façon significative au désir d'intégrer la communauté francophone. On note les contributions importantes des médias culturels et des contacts socio-institutionnels, qui à eux seuls expliquent plus de 50% de la variance expliquée. On y observe des contributions non-négligeables de l'affichage commercial, du milieu du travail, de l'héritage linguistique (contacts avec parents, frères et soeurs) et des contacts langagiers entretenus avec sa famille (conjoints et enfants) et la parenté.

Tableau 1

Contributions relatives des scores factoriels du vécu langagier à la prédiction des variables psycholangagières : pourcentage de la variance expliquée et proportion relative du total de la variance expliquée.

| Vécu langagier | Variables psycholangagières | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| Facteurs | Vitalité subjective | Désir d'intégration | Identité | Compétence française | Compétence anglaise |
| Contacts socioinstitutionnels | 36 % (0,61) | 13 % (0,25) | 4 % (0,12) | - | - |
| Paysage linguistique (affichage) | 17 % (0,29) | 6 % (0,12) | - | - | 2 % (0,04) |
| Médias culturels | 4 % (0,07) | 17 % (0,33) | 15 % (0,47) | 8 % (0,33) | 28 % (0,56) |
| Réseau famille/parenté | 2 % (0,03) | 4 % (0,08) | 4 % (0,12) | - | 3 % (0,06) |
| Héritage linguistique | - | 5 % (0,10) | 5 % (0,17) | - | - |
| Milieu du travail | - | 6 % (0,12) | 4 % (0,12) | - | 5 % (0,10) |
| Niveau socioéconomique | - | - | - | 16 % (0,67) | 12 % (0,24) |
| Jeunesse/École française | - | - | - | - | - |
| Total de la variance expliquée | 59 % | 51 % | 32 % | 24 % | 50 % |

Cinq des huit facteurs sont reliés de façon significative à la prédiction de l'identité ethnolinguistique. Il est important de noter que près de la moitié (0,47) de la variance expliquée est associée au seul facteur des médias culturels. En d'autres mots, plus les contacts en français avec les médias sont élevés, plus forte est l'identité francophone. Inversement, plus élevés sont les contacts avec les médias de langue anglaise, plus forte est l'identité anglophone. L'autre moitié de la variance expliquée se distribue de façon relativement égale entre quatre facteurs du vécu langagier : l'héritage linguistique, le réseau de contacts avec la famille et la parenté, le marché du travail et les contacts avec le milieu socio-institutionnel.

Étant donné le peu de variation dans les scores de compétence en français, la variance totale expliquée par les facteurs du vécu langagier est moindre que pour les autres variables psycholangiagières (24%). On note une contribution importante du statut socio-économique (degré de scolarisation et niveau occupationnel) des répondants à l'auto-évaluation de leur compétence. Il est aussi intéressant que les contacts avec les médias francophones soient positivement associés à la prédiction de la compétence en français.

La plus grande variabilité des scores de compétence en anglais a permis d'expliquer à partir du vécu langagier un pourcentage plus élevé (50%) de la variance. Il faut noter la contribution relative très importante (0,56) des médias anglophones. Ceci confirme la croyance voulant que beaucoup de francophones font l'apprentissage de l'anglais par l'intermédiaire des médias, notamment la télévision. Comme pour la compétence en français, on y observe aussi une forte relation avec le statut socio-économique. Les contacts en anglais avec les membres de la famille et de la parenté (e.g. dans des situations d'exogamie), dans le milieu du travail et dans l'affichage commercial contribuent de façon significative à la prédiction de la compétence en anglais.

## *Conclusion*

Comme le prévoit le modèle théorique, la vitalité de la langue sur le plan communautaire contribue très fortement au vécu langagier des membres. À son tour, le vécu langagier est très fortement relié au développement psycholangagier : la vitalité ethnolinguistique subjective, le désir d'intégrer la communauté, la compétence langagière et l'identité. Les analyses ont également permis d'identifier les contributions relatives de certains aspects du vécu langagier aux différents aspects du développement psycholangagier considérés.

Les données démontrent un français qui est en bonne santé dans les régions du Nord-ouest et du Nord-est. Dans le Sud-est, on observe quelques signes d'affaiblissement. Dans le Centre/Sud-ouest, il y a plusieurs indices que

la lutte pour la survie ne sera pas facile, e.g. un taux d'assimilation de 59% (calculé en fonction de la langue parlée autour de la table familiale). Dans cette région, moins de 40% des répondants disent parler surtout ou uniquement le français avec leur conjoint (possiblement en raison d'un taux élevé d'exogamie) et seulement 52% des répondants parlent uniquement ou surtout le français avec leurs enfants. Heureusement, la région du Centre/Sud-ouest ne regroupe que 6% des francophones de la province.

Les données recueillies permettent d'identifier deux domaines du vécu langagier dans lesquels on observe des indices inquiétants pour tous les francophones du Nouveau-Brunswick. Le premier domaine est celui des médias culturels. Non seulement les résultats du sondage démontrent-ils une forte consommation des médias anglais, mais au niveau des croyances ego-centriques réflétant le désir d'intégration de la communauté linguistique, on exprime de plus en plus une préférence pour les médias anglais. De fait, les analyses de régression multiple présentées nous ont permis de constater l'effet considérable des médias sur le désir d'intégration et l'identité ethnolinguistique.

Le deuxième domaine que nous désirons souligner est celui de l'affichage commercial. Dans de nombreuses municipalités très majoritairement francophones (surtout dans le Sud-est du Nouveau-Brunswick), l'affichage commercial est souvent surtout ou uniquement en anglais. Nos recherches antérieures ont démontré que l'affichage public et commercial constitue le paysage linguistique d'une région et que chez les jeunes d'âge scolaire, c'est le facteur ayant la plus forte relation avec leur vitalité subjective. Dans la présente recherche chez des adultes francophones, l'affichage commercial est également fortement relié aux scores de vitalité subjective. Les données reflètent une certaine naïveté sociale puisque tel que déjà discuté, une majorité des répondants ont exprimé le désir que les deux langues soient affichées avec la même visibilité. Ceux-ci ne semblent pas réaliser que dans un contexte minoritaire, il serait préférable que l'affichage soit utilisé pour afficher et affirmer l'identité sociale de la communauté, de sorte à maintenir et à renforcer la vitalité subjective des membres.

Notre analyse nous amène à conclure qu'il serait important de mener une campagne de sensibilisation et de conscientisation auprès de la population francophone sur les effets collectifs des comportements individuels. Le bilinguisme est perçu comme un phénomène individuel alors qu'il est largement socialement déterminé. Nous proposons également la mise en place d'une politique globale en aménagement linguistique et d'un conseil ou d'un organisme qui s'occupe de façon permanente de l'implantation de cette politique. Dans notre rapport intégral, nous proposons au gouvernement du Nouveau-Brunswick de donner suite aux recommandations du colloque sur

l'aménagement linguistique tenu à l'Université de Moncton en 1991[9]. Déjà beaucoup de travail a été accompli par les commissions Poirier-Bastarache (1982) et Guérette-Smith (1986)[10] qui se sont penchées sur les problèmes reliés à la co-existence des deux communautés de langues officielles au Nouveau-Brunswick. Très peu de suites ont été données aux recommandations de ces rapports.

L'aménagement linguistique et les campagnes de conscientisation doivent venir bâtir la vitalité subjective qui amène les gens à affirmer leur identité et à lutter contre le déterminisme social. Le concept de déterminisme social est à la fois négatif et positif. D'un côté, il exprime comment les gens sont apportés même contre leur gré à suivre le courant et à graduellement adopter la culture dominante. D'un autre côté, déterminisme social signifie que toute intervention positive sur le plan social pourra avoir des effets positifs. Déterminisme social n'implique pas qu'il n'y a rien à faire pour changer le processus en vigueur, mais plutôt que pour faire des changements dans le processus, il faut changer le social, c'est-à-dire le vécu langagier. Par l'aménagement linguistique et par la création d'institutions sociales où la langue française sera valorisée, le statut de la langue française pourra être maintenu et les francophones du Nouveau-Brunswick pourront continuer à affirmer leur identité.

---

[9]Phlipponneau, C., *Vers un aménagement linguistique de l'Acadie du Nouveau-Brunswick*. Moncton : Centre de recherche en linguistique appliquée, Université de Moncton, 1991.

[10]Poirier, B., Bastarache, M., Kerr, R. et Thériault, M., *Vers l'égalité des langues officielles au Nouveau-Brunswick*. Fredericton : Gouvernement du Nouveau-Brunswick, 1982. Grant-Guérette, I. et Smith, L. B., *Rapport du comité consultatif sur les langues officielles du Nouveau-Brunswick*, Fredericton : Direction des langues officielles, Gouvernement du Nouveau-Brunswick, 1986.

# LE CHIAC OU ... WHATEVER
## Le vernaculaire des jeunes d'une école secondaire francophone de Moncton

**Marie-Eve PERROT**
Université d' Orléans

"même si qu'i tournont *everything* en anglais
on peut *still* garder notre langue".
(extrait du corpus chiac)

Le but de cet article est d'apporter des éléments de réponse à la question du statut linguistique du vernaculaire chiac parlé dans la région de Moncton (Sud-Est du Nouveau-Brunswick). L'analyse d'un corpus oral, constitué auprès de jeunes informateurs francophones, permet de montrer l'existence d'un système linguistique mixte, autonome par rapport aux deux langues en contact dont il est issu, et ayant acquis un degré de codification élevé. L'argumentation est ici fondée sur deux exemples précis tirés du corpus.

My aim is to help clarify the linguistic status of chiac, a vernacular spoken in the Moncton region (South Eastern New-Brunswick). The linguistic data were established among a group of young francophone informants. They suggest that chiac is an instance of language mixing which is independent of the original languages in contact and which shows a relatively high degree of codification. My argument in this article is based on two specific examples taken from the corpus.

Le vernaculaire chiac[1] de la région de Moncton (Sud-Est du Nouveau-Brunswick) est une réalité linguistique et culturelle encore trop négligée et souvent source de polémiques. Comme l'ont écrit P.Gérin et C. Phlipponeau :

> (...) condamné par les uns pour des raisons idéologiques diverses, défendu par les autres qui l'utilisent afin d'affirmer leur appartenance à une communauté linguistique et culturelle bien définie, le chiac est un terrain de bataille où se livre un combat linguistique et politique dont l'issue pourrait bien être l'avenir de la langue française dans une région de l'Acadie[2].

On voit l'ampleur et la complexité du problème soulevé,par les deux auteurs, problème incontournable pour quiconque s'intéresse au paysage

---

[1]Le chiac est l'appellation commune du parler issu du contact intensif du français acadien avec l''anglais dans la région Sud-Est du Nouveau-Brunswick.

[2] Gérin & Phlipponeau, 1984, p. 31

linguistique Monctonien. Mon propos n'est pas ici de commenter leur affirmation, même si celle-ci constitue une toile de fond à la problématique plus strictement linguistique que je souhaite définir. Je tenterai d'apporter des éléments de réponse à la question de la nature et du statut linguistique du chiac.

On ne compte encore que de rares études, le plus souvent ponctuelles, sur le chiac. Dans un mémoire intitulé "Les conjonctions *but* et *so* dans le français de Moncton", M.M. Roy explicitait ainsi son refus de recourir au terme "chiac" :

> Le fait d'appeler ce parler *français* présuppose que le parler en question peut être décrit par les règles du français. Cette affirmation n'ira pas sans choquer certains observateurs pour qui le parler de Moncton est un informe mélange de français et d'anglais, une sorte de "langue mixte[3].

Plus récemment, une hypothèse de travail posée par Gérin et Phlipponeau laissait entrevoir une troisième voie face à la polarité exprimée par Roy. Ni "parler pouvant être décrit par les règles du français", ni "informe mélange d'anglais et de français", le chiac est selon eux "un système linguistique qui a ses lois propres", "une langue réglée par un certain nombre de lois spécifiques"[4].

Dans le but de vérifier cette hypothèse, j'ai constitué un corpus d'oral spontané auprès de jeunes francophones de Moncton[5].

## PRESENTATION DU CORPUS.

Le corpus a été constitué en 1991 à l'école secondaire de Moncton, Mathieu-Martin, auprès d'élèves de onzième et douzième années issus de milieux socio-culturels les plus variés possibles. Tous les informateurs sont de langue maternelle française et originaires de Moncton.

J'ai obtenu l'aide d'intermédiaires de la région pour l'enquête proprement dite et ne suis à aucun moment entrée en contact direct avec les informateurs. Représentante d'une certaine norme, le "français de France", je ne pouvais prendre le risque de fausser d'entrée de jeu les conditions d'enquête.

---

3 Roy, 1979, p. 76

4 Gérin & Phlipponeau, 1984, p. 31

5 Ce corpus a pu être constitué grâce à l'aide du Centre de Recherche en Linguistique Appliquée de l'Université de Moncton.

Nous avions présenté l'enquête comme une recherche sur la vie quotidienne des jeunes francophones de Moncton. Les informateurs, par groupes de deux et en l'absence de l'enquêteur, discutaient de thèmes généraux tels que les loisirs, l'argent de poche, les relations avec les parents et amis etc.

Le choix du lieu pour le déroulement des enquêtes était cependant problématique. Je souhaitais obtenir le discours "familier" de ces jeunes, c'est-à-dire, selon la définition de Labov, "le discours quotidien, tel qu'il est employé dans les situations ordinaires où le langage n'est pas un objet d'attention"[6]. Or l'école, véhicule de la langue légitime, fait figure d'institution normatrice par excellence. Le risque était donc de recueillir un discours surveillé imposé par un lieu exerçant, par sa nature même, une "contrainte symbolique" sur les détenteurs de "normes illégitimes"[7], risque bien entendu redoublé par la situation d'enquête elle-même.

L'étape ultime de l'enquête a donc consisté à tester les résultats obtenus en les soumettant au plus grand nombre possible de personnes originaires de Moncton, susceptibles de l'évaluer. Toutes y ont reconnu un échantillon tout à fait représentatif du discours familier et quotidien de ces jeunes (le vernaculaire), "du vrai chiac".

Si cette appellation "chiac" est maintenue ici, elle demande toutefois à être nuancée : le chiac que je décris est celui qui se manifeste dans un corpus constitué auprès d'un groupe bien spécifique, et dans des circonstances bien déterminées.

Dans les pages qui suivent, j'illustrerai par deux exemples précis tirés du corpus ce que j'entends par l'autonomisation du système chiac par rapport aux deux langues en contact dont il est issu.

L'analyse de l'emploi et de la valeur du marqueur *back* en chiac permet de dégager un fonctionnement typique en *rupture* avec l'anglais *et* avec le français ; celle de *still* met en lumière des phénomènes de *redistribution des rôles* entre les deux langues en contact.

## "BACK" : DE LA REDONDANCE A LA PERMUTATION

Ce marqueur est particulièrement intéressant pour plusieurs raisons :

---

6 Labov, 1976, p. 146

7 Cf. la présentation de P. Encrevé, Labov 1976, p. 19-21

- Tout d'abord, il semble être généralement perçu comme l'un des marqueurs les plus caractéristiques du chiac.

- Il est extrêmement fréquent dans le corpus (une cinquantaine d'occurrences) et totalement intégré, au sens où il n'a pas d'équivalents français.

- Il s'agit de toute évidence d'un emprunt relativement ancien. S'appuyant sur une enquête de terrain effectuée à la fin des années quarante, Massignon remarquait en effet :

> On rencontre aussi, chez les éléments les plus humbles de ces régions, l'usure des procédés français de dérivation, tels que la substitution, au préfixe "re -", de la préposition anglaise *back*, dans des expressions comme "il est venu *back*" signifiant "il est revenu" et "vous me le donnerez *back*", "vous me le rendrez[8].

- Il est par ailleurs attesté dans des corpus de différentes régions du Canada (Ile du Prince Edward, Nouvelle Ecosse, Ontario, Terre Neuve). Son usage serait également courant en français cajun de Louisiane.

Pour la région qui nous préoccupe, la comparaison avec les corpus de M.M. Roy (constitué auprès de jeunes locuteurs dans les années soixante-dix) et de L. Péronnet (constitué auprès de personnes agées à la même époque) permet une approche diachronique de son emploi[9]. Les trois corpus sont présentés dans leur succession chronologique.

## *Le corpus Péronnet*

Dans ce corpus d'acadien traditionnel (présentant par ailleurs un faible taux d'anglicisation), *back* est déjà un emprunt récurrent. Il occupe, selon Péronnet, le deuxième rang en termes de fréquence et de répartition.

Comme en témoignent les exemples suivants, le sémantisme originel de *back* est étendu. Il marque soit le "retour à un lieu d'origine ou à un état antérieur", soit la "répétition", c'est-à-dire qu'il endosse les deux valeurs fondamentales du préfixe "re", marquées différemment en anglais par le recours à *back* et *again* :

---

8 Massignon, 1962, p. 751

9 Je remercie M.M. Roy et L. Péronnet d'avoir bien voulu me donner accès à leurs corpus.

(1) - le marin revient *back*
(2) - si je les fais passer *back* par là

Sur le plan sémantique, *back* dans son sens de "répétition" est donc en rupture avec l'anglais. L'énoncé suivant (que l'on traduira par "il retourne - *he goes back* / il regarde à nouveau - *he looks again*") illustre bien ces deux valeurs de *back* :

(3) i va *back* là / pis i regarde *back* dans c'te chassis là

Si la première occurrence peut sembler être calquée sur l'anglais (*go back*), il est impossible -mis à part l'ordre des mots- d'analyser la seconde par référence à l'anglais "*look back*", qui signifie "regarder en arrière".

On remarquera également que le marqueur n'intervient pas uniquement après des verbes français pour lesquels la dérivation par le préfixe "re" est possible :

(4) il a marché *back* au bâtiment

S'affranchissant des contraintes lexicales de l'anglais *et* du français, il va en fait pouvoir modifier n'importe quel type de verbe.

Les cas de redondance avec le préfixe français ("revenir *back*") sont nettement majoritaires, mais non systématiques ("passer *back*" vs "repasser *back*").

Sur le plan syntaxique, *back* est toujours postposé au verbe. Il suit en cela l'ordre de l'anglais.

Notons enfin que l'on relève tout au long du corpus plusieurs occurrences de verbes français préfixés par "re-" et non suivis de *back* ("revenir", "recoudre", "remonter", "revirer de bord", "rouvrir", "se rasseoir"), ainsi que de l'adverbe "encore" à valeur répétitive.

## *Le corpus Roy*

Les occurrences de *back* dans le corpus de Roy présentent des différences frappantes avec celles du corpus de Péronnet.

Le premier changement significatif est le faible nombre de cas de redondance entre le prefixe "re" et *back*. Ainsi, par exemple, "revenir *back*" se trouve sous la forme "venir *back*".

Le second changement notoire est l'antéposition, dans certains énoncés, de *back* par rapport au verbe :

(5) elle est *back* sortie.

On peut donc observer, d'un corpus à l'autre, l'évolution suivante :
1 *Back* postposé est redondant par rapport au préfixe "-re"
2 *Back* antéposé se substitue au préfixe "- re".

A ce stade, les changements ne sont pas systématiques. Ils sont confirmés et stabilisés dans le corpus le plus récent.

L'on relève dans le corpus de Roy, comme dans celui de Péronnet, des occurrences de verbes non suivis de *back* ("revenir", "retourner"... ), de redondance entre le préfixe et *back* ("revenir *back*"), de l'adverbe "encore" à valeur répétitive et d'alternatives périphrastiques du type "de nouveau".

## *Le corpus Perrot / CRLA*

Mise à part une occurrence ("*starter* de nouveau" vs *back starter*, pour "recommencer") l'on ne compte ici aucun cas d'alternative française à l'emploi de *back* (ni verbe préfixé par "re", ni expressions telles que "à nouveau" ou "une autre fois", ni l'adverbe "encore" à valeur répétitive). La redondance entre le préfixe "re" et *back* est elle aussi totalement annulée.

Comme dans le corpus de Roy, l'on relève des cas d'antéposition ou de postposition du marqueur par rapport au verbe. Mais l'analyse de l'ensemble des énoncés permet de formuler l'hypothèse suivante : l'antéposition est véritablement généralisée, mais elle est contrainte par des règles précises, indépendantes du sens ("retour" ou "répétition") de *back*. L'antéposition n'est en effet possible qu'avec des formes verbales composées, par un auxiliaire ou un verbe modal ("vouloir", "pouvoir", "devoir") ; la postposition est obligatoire avec un temps simple (ex. 7), une forme impérative (ex. 6) ou infinitive :

(6) i ont dit / vas *back* et continue à jouer
(7) j'ai déjà été en Europe pis j'irai *back*

Ces règles étaient déjà en germe dans le corpus précédent mais on ne pouvait encore les déceler que sous la forme de tendances.

Un changement supplémentaire apparaît dans le corpus le plus récent. *Back* peut modifier un verbe anglais :

(8) j'ai *right* aimé ça / je vais *back* le *watcher*

(9) vas-tu *back* le *dater*
(10) je l'ai juste *callé but* i était pas là / i m'a *back callé* la même soirée

Les verbes *starter*, *watcher* et *caller* ont tous un très fort degré d'intégration lexicale en chiac. Dans les exemples (8) et (9), *back* antéposé marque clairement la répétition (qui serait marquée par *again* en anglais). La position syntaxique ainsi que le sémantisme du marqueur sont en totale rupture avec l'anglais. L'exemple (10) peut paraître davantage ambigu du fait de l'existence en anglais de *call back* (rappeler). Mais, là encore, la position de *back* montre que l'on est bien loin du simple emprunt d'un verbe à particule adverbiale anglais.

Notons enfin que l'insertion dans l'énoncé d'un pronom (ex. (8) et (9)), mais aussi d'un complément ou de la marque de la négation obéit à des règles précises. L'ordre des mots est stable. Des énoncés tels que * je vais le *back watcher* / * le *back dater* sont innacceptables en chiac.

L'analyse en diachronie montre comment se fixent progressivement des règles propres au chiac. L'examen des trois corpus pris dans leur succession chronologique met en lumière une évolution fort rapide dont on peut aisément retracer les différentes étapes, et dont l'aboutissement semble stabilisé. Cette évolution s'articule autour de trois notions clefs qui en décrivent les phases successives : 1) Redondance ; 2) Substitution ; 3) Permutation.

Son aboutissement est la création d'un invariant chiac — ni "préfixe" ni "particule adverbiale", — au fonctionnement autonome par rapport aux deux langues de référence.

J'illustrerai maintenant un second type de restructuration par le fonctionnement en synchronie des marqueurs *still* et "encore" en chiac.

## ENCORE / STILL : REDISTRIBUTION ET DIFFÉRENCIATION

Le corpus chiac totalise une vingtaine d'occurrences de *still*. Avant toute analyse, quelques remarques préliminaires s'imposent :

- En français, selon les contextes, *still* sera traduit par "encore" / "toujours" (valeur durative) ou "quand même" lorsqu'il est connecteur (valeur argumentative).

- "Encore" en français a deux valeurs fondamentales, traditionnellement appelées durative et répétitive (marquées respectivement par *still* et *again* en anglais).

- "Encore" et *still* ont donc une valeur commune en français et en anglais ("*he's still there*" / "il est encore là").

Les deux marqueurs co-existent au sein du système chiac, mais ne conservent que l'une des valeurs associées à leur fonctionnement dans leur langue d'origine. Nous avons vu dans la partie précédente que "encore" à valeur répétitive était définitivement remplacé en chiac par *back*. Seul "encore" à valeur durative est maintenu. C'est donc la distinction faite par le chiac entre *still* et "encore" duratif qui m'intéresse ici.

Les contextes favorisant le recours à *still* sont d'une extrême homogénéité. Dans tous les extraits — et sans exception aucune — on repère une opposition claire entre deux parties de l'énoncé, opposition souvent soulignée par la présence du connecteur adversatif *but* :

(11) avant j'étais *right into WASP* pis ça là / yinque du *stuff* comme ça pis là j'ai commencé à *mellower out* un petit brin *but* / j'aime *still Metallica*

(12) astheure je commence à *plus* m'habiller plus *preppy* pis ça / je m'achète du *preppy stuff* pis ça / pis là ça regarde pas *bad* / pis je suis *still* un *headbanger deep down inside*

On hésite, dans ces exemples, entre une traduction de *still* par "quand même" ou "encore"/"toujours". L'analyse détaillée de l'ensemble des énoncés au sein desquels intervient *still* révèle que ce dernier marque toujours, en chiac, la "persistance malgré (X)". C'est dire que, même si la dimension aspectuelle de *still* demeure présente (la persistance ou la continuité), elle est indissociable en chiac d'une dimension argumentative (malgré (X)).

Dans certains extraits, la dimension aspectuelle est cependant annulée ; *still* est purement argumentatif, d'où l'impossibilité de traduire par "encore" / "toujours" :

(13) faut que t'ayes dix-neuf ans pour rentrer (au cinéma) / j'ai *still* rentré

Dans d'autres extraits, la juxtaposition de *but* et *still*, le plus souvent à la charnière entre deux énoncés, fait de ce dernier un connecteur à part entière :

(14) moi je bois pas / pis j'irai au club / ça me dirait pas plus de boire que ça / *but still* / ça fait une *hang out* à aller

Ainsi, en chiac, *still* est soit aspectuel et argumentatif, soit purement argumentatif.

Les contextes dans lesquels intervient "encore" se caractérisent par la même homogénéité : aucun ne comporte la moindre opposition de ce type. Il est intéressant de noter que lorsque *but* est présent dans l'énoncé, sa portée est toute différente :

> (15) moi c'était *right* en arrière de chez nous hein / tous les fois je voulais aller au bois / le bois était *right* là / j'aime encore aller au bois *but* c'est pas pareil / quand j'étais jeune j'étais tout le temps là

La permutation des deux parties de l'énoncé ci-dessus imposerait le recours à *still :* "c'est pas pareil *but* j'aime *still* aller au bois" (énoncé fictif).

Par opposition au marqueur anglais, "encore" en chiac marque simplement l'extension d'une valeur au-delà de son champ de définition initial. On a donc deux marqueurs au fonctionnement nettement différencié, *still* marquant soit la "persistance malgré (X)" (valeur aspectuelle doublée d'une dimension argumentative), soit simplement "malgré (X)" (valeur argumentative), et "encore" marquant uniquement la "continuité" (valeur aspectuelle uniquement).

Ces analyses permettent de montrer comment le chiac opère une réelle redistribution des rôles entre les deux langues, en assignant à chacun des marqueurs envisagés (anglais mais aussi français) une valeur précise et différenciée.

On a vu comment l'emploi de *back* s'inscrivait dans le cadre de ces redistributions. *Back, still* et "encore" doivent être considérés comme de nouveaux invariants chiacs stabilisés.

## *Conclusion*

C'est sur des zones particulièrement structurées et cohérentes du chiac que j'ai choisi d'insister dans le cadre de cet article. Il va cependant de soi que la variation, à la fois collective et individuelle, est une dimension inhérente à ce type de corpus d'oral mixte. Elle se manifeste clairement dans d'autres domaines du chiac.

Reste que, considéré dans son ensemble, ce corpus frappe par sa très grande homogénéité, et son degré de codification / stabilisation.

Plus précisément, ces analyses (et l'analyse d'autres marqueurs aurait conduit aux mêmes conclusions), montrent que l'on est bien en présence d'un système linguistique autonome.

Le chiac apparaît ainsi comme le terrain commun spontané d'un groupe d'"égaux linguistiques" partageant un ensemble de normes langagières fondatrices d'une identité francophone spécifique. Il se définit par une triple opposition : 1) l'acadien traditionnel (la "langue des ancêtres") ; 2) au "standard" (la norme scolaire) ; 3) à l'anglais (la langue dominante). A ce titre, il semble être, dans le même temps, l'expression du conflit identitaire et son aboutissement.

## Bibliographie

- GERIN, P. & PHLIPPONEAU, C., "La création d'un troisième code comme mode d'adaptation à une situation où deux langues sont en contact, le chiac". Document de travail C.I.R.B. *Variation du comportement langagier lorsque deux langues sont en contact*, Université Laval, Québec, 1984.
- LABOV, W., *Sociolinguistique* (Présentation de P.Encrevé), Paris, Les Editions de Minuit, 1976.
- MASSIGNON, G., *Les parlers français d'Acadie* , Paris, Klincksieck, 1962.
- PERONNET, L., *Le parler acadien du Sud-Est du Nouveau-Brunswick. Eléments grammaticaux et lexicaux*, New York, Peter Lang, 1989.
- ROY, M. M., *Les conjonctions but et so dans le français de Moncton (Une étude sociolinguistique de changements linguistiques provoqués par une situation de contact)*, Thèse de maîtrise, UQM, Montréal (non publiée), 1979.

# NOMS DE LIEUX, LANGUE ET SOCIÉTÉ EN ACADIE DU NOUVEAU-BRUNSWICK

**Francine ADAM**
Laboratoire Espace et Culture
Université de Paris IV, Sorbonne
et **Catherine PHLIPPONNEAU**
Université de Moncton

La mise en œuvre du tissu toponymique du Nouveau-Brunswick témoigne des modalités d'appropriation de ce territoire par ses habitants. Dans cette province, trois groupes de locuteurs ont joué un rôle majeur dans la désignation des lieux : les amérindiens, les francophones et les anglophones. Après avoir évoqué les grandes étapes qui ont marqué l'histoire des noms de lieux en Acadie, nous évaluons l'importance de la présence acadienne dans la toponymie néo-brunswickoise contemporaine. Une mise en parallèle de la réalité démographique acadienne et de la toponymie de langue française met en relief la sous-représentativité acadienne dans la toponymie du Nouveau-Brunswick. Pour résoudre ce problème, il est nécessaire d'envisager la mise en œuvre d'un plan d'aménagement toponymique dans cette province.

An examination of the toponymic fabric of New Brunswick attests the modes of appropriation of this territory by its inhabitants. Three groups of speakers, Amerindians, Francophones, and Anglophones, have played a major role in the designation of places in this province. After reviewing the important stages that have marked the history of place names in Acadia, the weight of the Acadian presence is assessed in the context of New Brunswick's contemporary toponymy. A comparison of the Acadian demographic situation and French language toponymy draws attention to the Acadian underrepresentativity in the toponymy of New Brunswick. The implementation of a toponymic planning programme should be considered as a solution to this problem.

*Maisonnette, Belledune, Petit-Rocher, Cormierville, Pointe-Sapin, Cocagne...* Des noms de lieux imprimés sur la carte routière du Nouveau-Brunswick et qui témoignent du fait acadien. Image vivante, bien sûr, image officielle pour les utilisateurs de cartes — résidents et touristes —, représentation aussi d'une certaine réalité. Mais l'échelle de la carte routière voile la richesse des noms de lieux recensés dans cette province. Seule une étude approfondie du phénomène toponymique nous permettrait d'éclairer les différents aspects de la présence acadienne dans la nomenclature néo-brunswickoise. Pour notre part, nous traiterons aujourd'hui de la question de la langue des noms de lieux du Nouveau-Brunswick.

Francine ADAM et Catherine PHLIPPONEAU

# LA TOPONYMIE NÉO-BRUNSWICKOISE : UN ESPACE DE CONFLUENCE, LE MIROIR D'UNE HISTOIRE

Le langage toponymique imprègne à la fois les lieux et l'imaginaire, tant individuel que collectif. Les noms de lieux sont un héritage, une mémoire, en somme ils font partie de l'univers culturel. Figée, la toponymie? En ce domaine, on observe une tendance à l'inertie, à la cristallisation des noms de lieux. Mais au regard de l'histoire, la toponymie est aussi dynamique et caractérisée par une certaine plasticité qui témoigne des enjeux et des rapports de forces culturels, sociaux, économiques et politiques. Au cours de l'évolution politique et sociale de l'Acadie s'est mis en place un tissu toponymique présentant trois couches linguistiques : amérindienne, française, anglaise.

Dès leur arrivée en Acadie au début du XVII$^{e}$ siècle, explorateurs puis gouverneurs et administrateurs de la colonie française ont déterminé le faciès toponymique de cette partie de l'Amérique du Nord. Les grandes voies de communication, les lacs, les rivières, les éléments du relief, les postes de traite et les installations civiles et militaires revêtaient alors des noms puisés à même le répertoire lexical et l'héritage patronymique français ou encore des appellations d'origine amérindienne. Mais cette toponymie a été bouleversée par le Traité d'Utrecht qui en 1713 a fait basculer l'Acadie dans l'aire politique anglaise. En même temps que se sont mises en place de nouvelles structures administratives, politiques et commerciales relevant d'une tradition linguistique différente, un nouveau peuplement anglophone s'est amorcé sur le territoire avec l'arrivée des Loyalistes. De ce nouveau contexte a résulté un contact linguistique qui a eu évidemment de sérieuses répercussions en toponymie. Une étude des cartes anciennes permet de situer à cette époque la disparition ou la modification de nombreux toponymes français ou français/amérindiens ainsi que l'apparition massive de toponymes anglais.

Quel est le profil linguistique de la toponymie qui marque l'espace acadien néo-brunswickois d'aujourd'hui ? Et tout d'abord, de quel espace s'agit-il? Si l'Acadie du Nouveau-Brunswick n'a pas de limites géopolitiques définies, on peut en cerner les contours, au moins approximativement, en recourant à la carte illustrant la répartition linguistique des habitants de cette province (carte 1).

C'est d'abord et avant tout dans leur parler que les Acadiens trouvent le critère de leur nationalité. On comprend ainsi l'importance que revêt chez eux l'appellation des lieux qu'ils habitent. Ces dénominations spatiales sont pour eux des points de référence essentiels pour se nommer, pour se situer par rapport à autrui, pour afficher leur identité. Il n'est sans doute pas inutile de rappeler que jusqu'en 1969, date à laquelle fut adoptée la *Loi sur les langues*

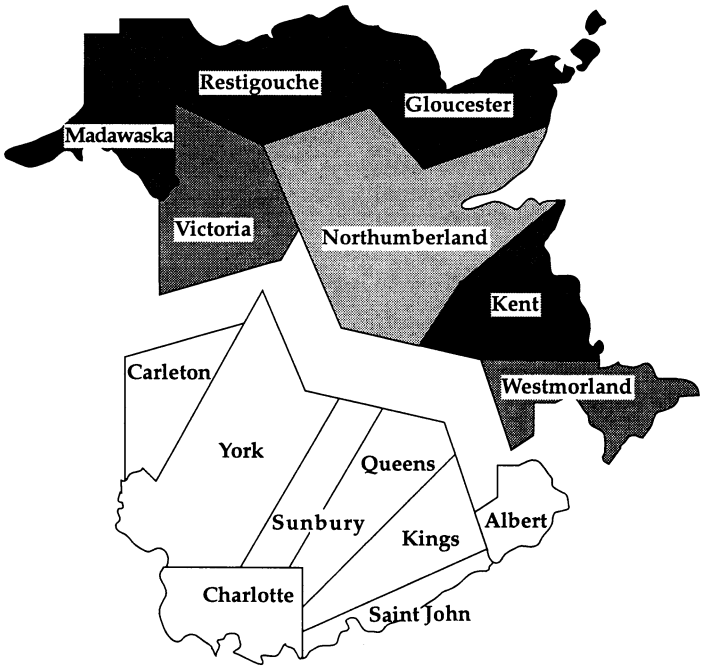

Plan de situation

■ majorité francophone
▒ minorité francophone (+ de 40 %)
▒ minorité francophone (≈ 30 %)
□ minorité francophone (- de 10 %)

Population totale du N.-B. :
723 900 habitants.
Population de langue maternelle française :
250 200 locuteurs (34,6 %).
Source : Statistique Canada 1991.

**Carte 1. Répartition de la population de locuteurs de langue maternelle française au Nouveau-Brunswick (1991).**

*officielles du Nouveau-Brunswick,* il n'avait jamais été fait mention, ni dans les lois, ni dans la Constitution de cette province, de la présence acadienne. Jusqu'à cette date la toponymie acadienne et son illustration sur les cartes constituaient à peu près la seule marque officielle de l'existence des Acadiens sur ce territoire, le seul moyen pour ce peuple d'avoir une visibilité tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du Nouveau-Brunswick.

## LA PRÉSENCE ACADIENNE DANS LA TOPONYMIE DU NOUVEAU-BRUNSWICK

L'un des premiers objectifs de la recherche que nous menons actuellement sur la toponymie néo-brunswickoise a donc été d'évaluer la présence acadienne dans la toponymie des comtés à forte concentration acadienne, en l'occurrence, les comtés de Gloucester (84,1%), Kent (78,6%), Madawaska (95,2%), Northumberland (28,7%), Restigouche (64,2%), Victoria (45%) et Westmorland (42,8%)[1], en établissant, à l'aide d'une grille d'analyse, l'origine linguistique des toponymes officiels répertoriés dans la Base nationale de données toponymiques du Canada (BNDT)[2]. Le tableau 1 permet d'observer que sept catégories ont été retenues. Les exemples illustrant chacune d'entre elles reflètent bien la confluence ethnique et linguistique qui caractérise la nomenclature néo-brunswickoise. Certains exemples mettent aussi en évidence des phénomènes d'interférence entre langues amérindiennes (micmac ou malécite), français et anglais.

| Catégorie | Exemples |
|---|---|
| indéterminé | noms de lieux dont l'origine linguistique demande encore à être précisée. |
| amérindien | *Shediac; Pokeshaw; Memramcook* |
| adaptation française d'un toponyme amérindien | *Caraquet; Tracadie; Bouctouche* |
| français | *Petit-Rocher; Cocagne; Saint-Isidore* |
| forme hybride français/anglais | *Cape Tormentine; Bay du vin River; Daigle Island* |
| autre langue ou forme commune au français ou à l'anglais | *Pirogue; Inkerman; Rio Grande* |
| anglais | *Moncton; Newcastle, Plaster Rock* |

Tableau 1. Classement des toponymes selon leur origine linguistique.

---

1.Source : Statistique Canada, 1991.

2.Nous remercions Doris Ferron, Thérèse Léveillée et Serge Martin, du Centre de recherche en linguistique appliquée de l'Université de Moncton (CRLA), de leur aide efficace lors de la saisie et du traitement des données.

À partir de ce classement linguistique, il nous a été possible de mesurer l'importance relative des différentes catégories de toponymes.

La figure 1 illustre la répartition des toponymes selon leur catégorie, dans l'ensemble des comtés à forte concentration acadienne du Nouveau-Brunswick. On peut remarquer que sur un total de 5 351 toponymes, 64,7% d'entre eux sont de langue anglaise. La proportion des toponymes français est, somme toute, relativement faible : 13,5% par rapport à l'ensemble des données. Les noms de lieux classés dans la catégorie « formes hybrides français/anglais » représentent 12% du total.

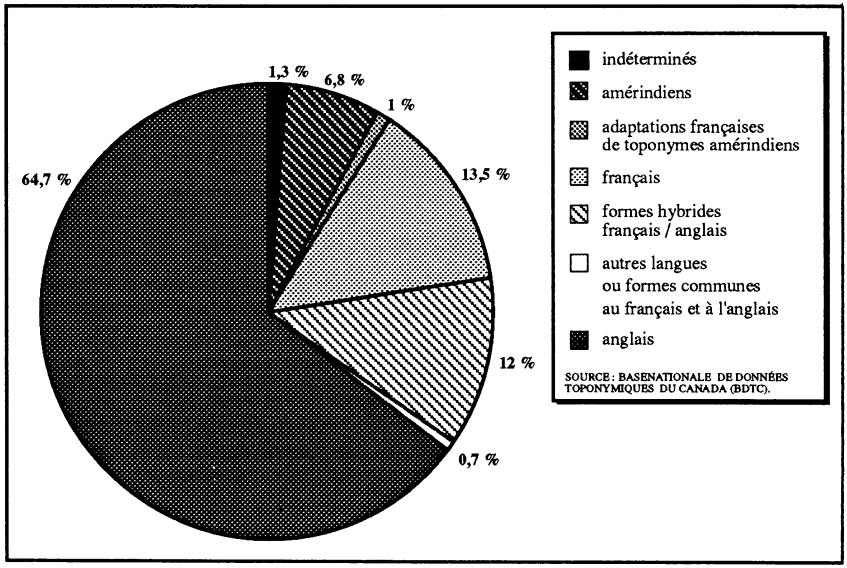


**Figure 1. Distribution des toponymes néo-brunswickois d'après la langue dans les comtés à forte concentration acadienne (Gloucester, Kent, Madawaska, Northumberland, Restigouche, Victoria, Westmorland).**

Afin de mettre en parallèle la présence démographique des Acadiens et leur place dans la toponymie de chaque comté retenu dans notre étude, nous avons combiné les données de l'inventaire toponymique selon la langue, avec les données démogéographiques et démolinguistiques de Statistique Canada, 1991. La figure 2 permet d'observer que le pourcentage des toponymes français et français/amérindiens n'est jamais proportionnel à la population francophone, et ce, pour tous les comtés sans exception. On observe des écarts de 26%

à 54%. Les comtés qui accusent les écarts les plus importants sont précisément ceux qui ont une forte majorité de locuteurs de langue française : Madawaska, Gloucester, Kent et Restigouche. C'est dans ce dernier comté que l'on enregistre le déséquilibre le plus marqué.

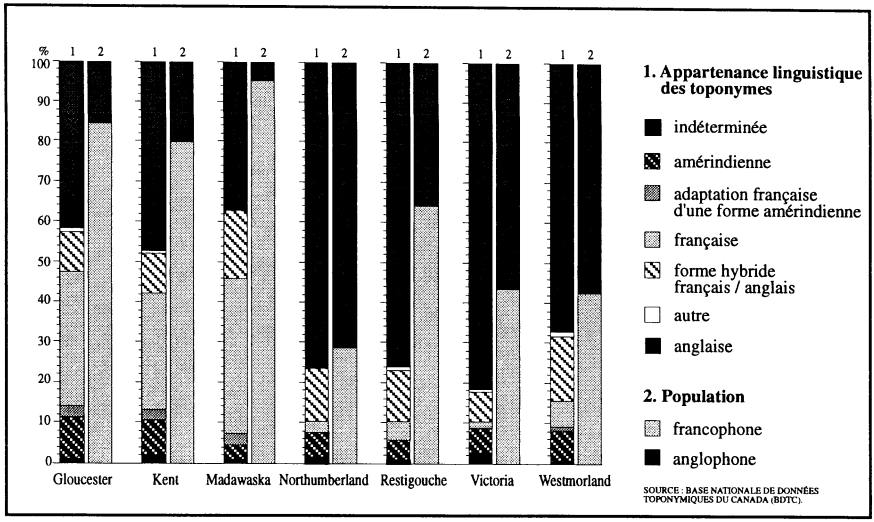


**Figure 2. Répartition des toponymes dans les comtés néo-brunswickois à forte concentration acadienne, en fonction de leur appartenance linguistique et de la situation démolinguistique de ces régions.**

## QUELQUES STRATÉGIES POUR UN AMÉNAGEMENT TOPONYMIQUE AU NOUVEAU-BRUNSWICK

À la lumière de cette analyse, il est possible d'envisager certaines mesures qui pourraient contribuer à réduire l'écart enregistré au niveau de la distribution des toponymes anglais et français.

Il convient de rappeler qu'en 1981, le Nouveau-Brunswick a adopté une loi reconnaissant l'égalité de ses deux communautés linguistiques officielles. Il serait donc urgent que le gouvernement de cette province définisse sa politique en matière de toponymie, et s'engage dans un processus d'aménagement toponymique qui respecterait ce principe d'égalité.

Il faut savoir qu'au Canada, la responsabilité de la normalisation des noms de lieux incombe à plusieurs autorités. Si le Comité permanent canadien

des noms géographiques (CPCNG) constitue l'autorité toponymique à l'échelle nationale, ce sont les provinces qui, depuis 1961, sont responsables de la dénomination des lieux de leur territoire respectif (à l'exception des entités situées sur des terres fédérales, qui, pour leur part, doivent faire l'objet d'une décision conjointe). Le gouvernement du Nouveau-Brunswick a donc un rôle à jouer dans ce dossier et une responsabilité à assumer. Cependant, il faut préciser qu'en matière de toponymie, tout ne relève pas de la juridiction provinciale. Une partie de la gestion toponymique revient aussi aux municipalités, et dans certains cas, les citoyens eux-mêmes ont aussi un rôle à jouer, dans ce domaine. On ne peut ignorer que c'est avant tout les mouvements d'opinion et les actions collectives qui poussent les décideurs politiques à agir, à orienter différemment ou à modifier certaines pratiques, sinon certaines lois.

Si l'on se situe dans la perspective d'un aménagement de la toponymie néo-brunswickoise, et plus précisément d'un aménagement qui viserait à donner une meilleure visibilité à la présence acadienne, il nous apparaît indispensable que la population acadienne et les organismes acadiens s'impliquent activement dans ce dossier. Pour illustrer ce propos, rappelons que c'est en raison d'une controverse relative à un toponyme, et suite à des pressions qui ont été exercées par les habitants anglophones et francophones d'un endroit du comté de Kent dénommé *Caissie Cape* par les premiers et *Cap-des-Caissie* par les seconds que le gouvernement du Nouveau-Brunswick s'est trouvé obligé, en 1991, de faire un sondage pour déterminer le nom de la localité en question[3].

Il conviendrait aussi que les Acadiens soient des plus vigilants, lors de la création des toponymes qui vont marquer leur environnement immédiat. Comme dans tout processus d'aménagement, il importe de s'assurer que l'on a recueilli le consensus de la population, car c'est à cette condition seulement, que les toponymes choisis pourront fournir aux citoyens des éléments d'identification et d'appartenance à leur lieu d'habitation ou à leur lieu d'origine.

Par ailleurs, il serait parfaitement justifié que dans les régions francophones, les habitants demandent, parfois, la modification ou la substitution de certains toponymes. En effet, il faut souligner que la nomenclature officielle ne reflète pas toujours l'usage réel des toponymes. Ainsi les habitants de la ville de Petit-Rocher utilisent-ils le toponyme *Rivière-*

[3].Notons qu'à l'issue de ce sondage, les deux formes parallèles ont été officiellement reconnues. Pour que le nom choisi par la localité soit officiel, il fallait qu'il obtienne 50% des votes des résidents permanents, sinon le nom officiel devait être bilingue. Résultats du sondage : nombre de votes en faveur de *Cap-des-Caissie* : 103; de *Cassie Cape* : 82 et d'une formule bilingue : 31 (cf. *Journal de la Corporation d'information géographique du Nouveau-Brunswick*, septembre 1991).

*aux-Ormes* plutôt que celui de *Elmtree River* qui figure pourtant sur les documents officiels. Il existe au Nouveau-Brunswick de nombreux autres cas de ce genre. Par exemple, beaucoup de francophones utilisent la forme parallèle *Aboujagane*, plutôt que le toponyme officiel *Robichaud Office*; le nom *Kouchibougouac*, plutôt que le toponyme officiel *Gallant Settlement*; le nom *Île-de-Lamèque* (qui, soit dit en passant, est la forme française correcte puisque dans notre langue les prépositions ont une fonction dans le discours) plutôt que le toponyme officiel *Île Lamèque*.

Tous ces exemples démontrent qu'au Nouveau-Brunswick, on est loin d'appliquer le principe de base de la pratique toponymique; principe qui a été énoncé lors de la première conférence des Nations unies sur la normalisation des noms géographiques, en 1967, dans une résolution qui stipule que « l'usage courant est le premier élément dont les organismes toponymiques doivent tenir compte lors de l'adoption de nouveaux noms ou de noms déjà existants. »[4]

Il va sans dire que dans le cadre d'un aménagement de la toponymie néo-brunswickoise, le problème des toponymes parallèles devrait mériter une attention toute particulière. Il nous paraît indispensable, notamment, que soit réalisée une enquête qui viserait à faire un relevé rigoureux des formes parallèles en usage dans la population néo-brunswickoise. Il ne serait pas question, bien sûr, d'invoquer la variation des proportions ethnolinguistiques à l'intérieur d'une région pour justifier une révision de sa toponymie; mais, dans les cas où cette enquête démontrerait que certaines formes anglaises ne sont plus en usage et que ce sont des formes françaises qui sont reconnues par toute la population, ces dernières devraient alors avoir préséance sur les toponymes anglais et devenir les formes officielles.

Par ailleurs, il faut souligner que si la pratique de l'unicité (un nom pour un lieu) a fait l'objet d'une autre recommandation de la part des Nations unies, il a été admis que dans les régions multilingues, l'existence de formes parallèles pouvait se justifier à condition que leur statut soit clairement précisé. Il va de soi que dans les pays multilingues, les toponymes parallèles ont souvent tendance à être des formes traduites du type de *Elmtree River/Rivière-aux-Ormes; Eel River/Rivière-à-l'Anguille*. Cette enquête devrait donc permettre de déterminer quelles formes parallèles bilingues pourraient bénéficier d'une reconnaissance officielle.

Il est à noter que les pratiques toponymiques qui ont actuellement cours au Canada tiennent compte, dans une certaine mesure, des langues officielles.

---

4.Nations unies. Conférence sur la normalisation des noms géographiques, Genève, 4-22 septembre 1967. Rapport de la Conférence, p. 12.

Ainsi le Comité permanent canadien des noms géographiques a-t-il officialisé quelques toponymes parallèles bilingues. Ceux-ci sont, pour la plupart, des noms désignant des entités géographiques d'intérêt pancanadien, souvent d'intérêt historique à l'échelle nationale. Mais il faut remarquer que ces toponymes bilingues avaient déjà été consacrés par l'usage. Citons entre autres, les doubles formes *Fleuve Saint-Laurent/Saint-Lawrence River, Baie d'Hudson/Hudson Bay, les Laurentides/Laurentian Mountains.*

Au Nouveau-Brunswick, force est de constater que jusqu'à présent, la politique de bilinguisme officiel a très peu influencé les pratiques toponymiques. L'existence de toponymes parallèles bilingues a retenu l'attention du gouvernement à quelques reprises. On a évoqué le cas de *Caissie Cape/Cap-des-Caissie;* il y a eu aussi celui de *Grand Falls/Grand Sault,* mais aucune politique précise sur le sujet n'a encore été définie. Nombre d'Acadiens du Nouveau-Brunswick perçoivent donc l'aménagement de la toponymie de leur province comme une nécessité. Celui-ci, cependant, ne pourra s'effectuer de façon rationnelle qu'à l'aide d'une méthodologie bien étayée et d'outils appropriés.

La toponymie étant située à la confluence de disciplines variées, plus particulièrement de l'histoire, de la géographie et de la linguistique, il sera nécessaire, si l'on veut intervenir dans ce domaine, de recourir à la compétence de nombreux spécialistes. Pour ces raisons, la création d'une commission de toponymie nous semble indispensable. À l'instar de celles du Québec et de l'Ontario, cette commission réaliserait des études approfondies et systématiques, à la fois historiques, géographiques et linguistiques, ainsi que des enquêtes auprès de la population dès qu'il s'agirait d'apporter une modification à un toponyme ou d'en attribuer un à une entité géographique n'ayant pas encore été nommée.

Actuellement c'est la Corporation d'information géographique (CIGNB) qui est l'organisme responsable de la toponymie au Nouveau-Brunswick. Mais la Corporation a un mandat beaucoup plus large[5], et si elle essaie de répondre aux demandes les plus urgentes en matière de toponymie, elle n'a ni les moyens, ni le personnel pour entreprendre les recherches linguistiques et historico-géographiques qui seraient pourtant indispensables à l'établissement d'une gestion cohérente de la toponymie néo-brunswickoise.

---

[5].La CIGNB a notamment la responsabilité du contrôle géodésique au Nouveau-Brunswick. Elle s'occupe également des registres d'évaluation et d'impôt foncier, des titres de propriétés, etc.

En conclusion, nous soulignerons qu'il est vain qu'un gouvernement se définisse une politique linguistique basée sur le principe de l'égalité de ses deux communautés linguistiques officielles, s'il ne se dote pas parallèlement de structures adéquates pour la mettre en application. Avec la création d'une commission de toponymie, le gouvernement du Nouveau-Brunswick démontrerait sa volonté de rééquilibrer les différentes composantes de sa toponymie. Il faudra que ce geste soit un jour posé pour que les Acadiens du Nouveau-Brunswick voient leur présence un peu mieux imprimée sur les feuilles du cadastre, sur les cartes géographiques et touristiques, et sur les panneaux qui jalonnent les routes de leur province, à défaut d'avoir une carte de leur pays.

# POÉSIE ACADIENNE : UN ESPACE À CIRCONSCRIRE ESSAI DE DÉLIMITATION DU CORPUS LITTÉRAIRE ACADIEN

**Serge THIBODEAU**
Université de Montréal

Il n'y a pas si longtemps, deux ans je crois, un écrivain d'origine tunisienne, M. Abdelwahab Meddeb, était invité à Poitiers pour une résidence de trois mois. En lisant la plaquette que lui a consacrée l'Office du Livre en Poitou-Charentes, j'ai été interpellé par quelques mots que j'ai cru bon de partager d'emblée avec vous :

Not so long ago, two years ago I think, a writer whose country of origin was Tunisia, Mr Abdelwahab Meddeb, was invited to stay in Poitiers during three months. Reading the small volume dedicated to him by the Poitou-Charentes Book Organization, I was struck by some words which I considered I might share with you straightaway.

> L'écriture n'est pas seulement le culte de l'inouï. La littérature est aussi bien répétition qu'invention. On écrit toujours imprégné par le corpus. (...) Quand un des plus grand poètes arabes, novateur de surcroît (Abû Nuwâs, IXe siècle), demanda l'autorisation de son maître d'écrire des poèmes, celui-ci lui recommanda d'apprendre d'abord mille poèmes. En venant les lui réciter, il lui dit : "Maintenant tu dois les oublier si tu veux écrire à son tour". Par l'oubli, la réminiscence transfigure la citation. Et c'est dans l'énergie de la réminiscence que se joue une partie de l'écriture[1]/

Je ne saurais vous donner meilleure idée de ce que peut être un corpus littéraire, non plus que de l'usage qu'un poète peut en faire. Bien sûr, dans la civilisation qu'est la nôtre, le corpus sert avant tout aux études littéraires, à la recherche, à l'enseignement, et même à la création d'associations professionnelles comme celle qui a organisé le présent colloque. Mais un corpus littéraire, et dans le cas qui m'intéresse, un corpus de poésie, est aussi ce qui représente les contours fluctuants de l'âme d'une société plurielle, tout en étant ce qui motive et ce qui distingue les créateurs appartenant à cette société.

## POÉSIE ACADIENNE

On se demandera quelle urgence il peut y avoir à définir le corpus de la poésie acadienne. Je n'aurais jamais envisagé d'écrire sur un tel sujet si je

---

[1] Abdelwahab Meddeb, Office du Livre en Poitou-Charentes, Poitiers, 1993, p. 23.

n'avais pas été témoin de situations, parfois aberrantes, qui prouvent que personne ne s'éclaire à la même lanterne lorsqu'il est question de poésie acadienne, et cela non seulement du côté des diverses instances légitimantes de l'institution littéraire, mais aussi chez les poètes eux-mêmes, et non seulement au Québec mais aussi en Acadie.

Par exemple, la critique littéraire situe les divers projets d'écriture tantôt selon les paramètres parfois douteux des nouvelles tendances de la poésie québécoise, tantôt selon des perspectives plus ou moins justes de l'histoire acadienne. A Moncton, les plus jeunes se réclament du postmodernisme, cet affreux mot fourre-tout qui court présentement sur toutes les lèvres. Encore, au Québec comme en Acadie, certains critiques essaient de définir la poésie acadienne selon le fameux "rapport à la langue" censé lui assurer sa spécificité ; un tel propos est fautif à mon sens, puisqu'il fait abstraction d'une réalité voulant que toute poésie soit en elle-même critique par rapport à la langue[2]. J'ai aussi entendu dire, sans avoir jamais lu aucune manifeste ni aucun texte théorique à ce sujet, qu'il existerait à Moncton une "école" de poésie occupant le devant de la scène littéraire, et portant la bannière de "la" poésie acadienne. Enfin, mon propre travail de poète est tantôt au programme de poésie québécoise dans les cégeps, tantôt au programme de poésie acadienne à l'Université de Moncton. Qu'est-ce donc que la poésie acadienne ?

Qu'est-ce donc que la poésie ? Je me range du côté de M. Michel Van Schendel, théoricien de la sociosémiotique[3], pour affirmer que la poésie est une écriture qui n'accepte pas la division des genres, et j'ajouterai : par conséquent, c'est une écriture qui rejette les notions formalistes de "mélange des genres" et d'"intertextualité" et le concept même de postmodernisme. En lisant le formidable poème Victoire d'Innana sur l'Ebih, une épopée de la poétesse sumérienne Enhéduanna qui a vécu en Mésopotamie au milieu du XXIIe avant notre ère, soit 4200 ans passés, je me suis rendu compte avec stupéfaction que, vraiment, *il n'y a rien de nouveau sous le soleil*, et que personne en ce siècle ne peut se vanter d'avoir inventé des procédés d'écriture nouveaux. La poésie moderne a peut-être connu le bricolage et la quincaillerie, il reste que ce qui a toujours distingué la poésie de la prose est ce procès métaphorique qui lui est propre, et l'on sait que la création de la métaphore tire son origine du système mémoriel de la langue. Substituer un mot par un autre, et encore par un autre, et ainsi de suite jusqu'à l'infini, presque, pour désigner chaque fois *autrement* une réalité que l'on veut traduire par une image, quand chaque fois le but est de

---

2 Van Schendel, Michel, *Rebonds Critiques II, Questions de littérature,* Montréal, l'Hexagone, 1993, p. 296.

3 Van Schenel, Michel, *L'idéologème : Un Quasi-Argument*, Essai de sociosémiotique, Candiac, Éditions Balzac, 1994.

donner à voir et à sentir de façon *autre*, voilà comment fonctionne la poésie. Et ce fonctionnement n'est possible que par la mémoire de la langue, donc de la mémoire collective d'un groupe social qui utilise les mêmes possibilités de créer du sens. La mémoire individuelle du poète est forcément tributaire de cette mémoire collective, puisqu'elle est avant tout création de la langue, par l'entremise de procédés rhétoriques.

Jusqu'ici, une certaine logique voudrait que la poésie acadienne soit l'ensemble des textes poétiques écrits et produits par des membres de la communauté acadienne. L'histoire littéraire nous révèle que trois poètes seulement ont écrit et publié avant 1958 — soit Eddy Boudreau, François-Moïse Lanteigne et Napoléon Landry — ; il faut donc admettre que Ronald Després et Guy Arsenault, celui de l'unique recueil intitulé L'eau, la montagne et le loup, ont servi de transition entre des projets d'écriture de facture historique et religieuse, et les projets d'écriture variés des poètes contemporains qui ont pris la parole au tournant des années soixante-dix. Outre cette absence de tradition poétique, un autre problème se pose : une partie seulement de notre communauté partage un territoire où elle est majoritaire, soit l'Acadie du Nouveau-Brunswick, celle que l'on nomme quotidiennement "l'"Acadie, et qui exclut trop souvent les communautés acadiennes des autres provinces maritimes, et les Acadiens de la Diaspora. Qu'est-ce donc que la communauté acadienne ?

Ce qui est sûr et certain, c'est que la société acadienne n'est plus une société monolithique, en cela qu'elle n'a pas échappé au métissage socioculturel qui caractérise nos sociétés occidentales. Elle est composée d'un noyau d'Acadiens et d'Acadiennes qui descendent directement des fondateurs de l'Acadie d'avant la Déportation de 1755, et qui sont revenus, ou qui s'étaient réfugiés u nord de l'ancienne Acadie. Je les nomme les Acadiens "historiques". Puis il y a tous ceux qui sont venus s'installer dans les régions francophones des provinces Maritimes aux XIXe et XXe siècles. A partir des années soixante, des Acadiens et des Acadiennes se sont installés au Québec ou ailleurs, en même temps que s'installaient en Acadie plusieurs intellectuels et créateurs appartenant à des communautés culturelles européennes ou autres, et qui ont aussi leur place dans la société acadienne contemporaine, et par conséquent, dans le corpus de la poésie acadienne actuelle. Ce qui m'amène à partir du postulat que notre poésie ne peut pas être conçue comme un monolithe, mais plutôt comme un ensemble malléable aux formes diverses et aux teintes variées, changeant avec les fluctuations des arrivées et des départs, des absences et des présences nouvelles.

## LE CORPUS

Pour mieux mettre en valeur la notion de corpus, je me suis référé aux procédures de description de Greimas[4], parce qu'elles sont à la fois souples et prudentes. Ce dernier écrit que tout corpus doit être "un ensemble de messages constitué en vue de la description d'un modèle linguistique"[5], et qu'il "doit satisfaire à trois conditions : être représentatif, exhaustif et homogène"[6].

Sans vouloir tomber dans les détails, précisons quand même que la représentativité est proposée, entre autres, par des traits rebondants et par des thèmes récurrents, des préoccupations partagées, et par une "manière d'être du discours"[7]. L'exhaustivité doit être vue comme la parfaite équivalence entre le modèle linguistique à décrire et la totalité des éléments contenus dans le corpus. Enfin, l'usage du mot homogénéité peut porter à confusion : dans le cas d'un corpus collectif, comme celui de la poésie acadienne, l'homogénéité dépend de conditions autres que linguistiques, c'est-à-dire des structures stylistiques et historiques, et des coupures au plan temporel.

Pour avoir une idée générale de cet ensemble, j'ai recensé le nombre de recueils de poésie publiés en Acadie depuis 22 ans par deux éditeurs de Moncton : j'ai ai compté près de 70 uniquement dans le catalogue des Éditions d'Acadie et dans celui des Éditions Perce-neige. Je n'ai pas comptabilisé les recueils publiés par Michel Henry Éditeur, ni par les autres maisons d'édition qui n'existent plus, ni par les maisons que je nommerai "éditions parallèles", non plus que les recueils parus dans la francophonie canadienne chez d'autres éditeurs.

(J'ouvre ici une parenthèse afin de préciser que les maisons d'éditions canadiennes et leurs auteurs sont "reconnus" officiellement par l'institution littéraire lorsqu'ils sont directement subventionnés par le Conseil des Arts du Canada, le ministère canadien des Communications, le ministère québécois de la Culture et des Communications, la Direction des Arts du Nouveau-Brunswick, et autres organismes gouvernementaux. La survie de nos maisons d'éditions et, par conséquent, celle de la diffusion de notre littérature, dépendent directement de l'État. Je tenais à faire de détour dans le but de justifier les raisons pour lesquelles j'ai arrêté mon choix aux seules maisons d'édition "reconnues" pour définir partiellement la constitution de cet ensemble qu'est la poésie acadienne).

---

4 Greimas, A.-J., *Sémantique structurale, recherche de méthode*, Coll. Langue et langage, Paris, Larousse, 1977. p. 141-171.

5 *Op. cit.*, p. 142.

6 *Op. cit.*, p. 143.

7 *Op. cit.*, p. 143.

Donc, si j'osais recenser les recueils parus chez d'autres éditeurs, ou encore à compte d'auteur, je dirais que l'Acadie nous a donné — soyons modeste — une centaine de livres de poésie en une vingtaine d'années, soit en moyenne quatre ou cinq recueils de poèmes par année : ce n'est pas mal pour un peuple dont on dit qu'il est en train de mourir. Et ce n'est pas mal non plus comme "ensemble de messages constitué en vue de la description d'un modèle linguistique". Nous ne pouvons plus parler de "la" poésie acadienne avec la prétention d'en avoir fait le tour d'un seul mouvement de la main, comme on dirait "la" poésie française. Il existe maintenant une grande diversité de projets d'écriture qu'il faudra décrire et rassembler en corpus plus petits, autonomes, singuliers, comme on l'a fait dans l'histoire littéraire française pour la poésie baroque, la poésie classique ou romantique, ou dada et surréaliste.

## PARAMÈTRES PROPOSÉS

Je proposerai maintenant quatre paramètres qui me semblent cerner et décrire le mieux le corpus de la poésie acadienne ; on pourra certainement en contester l'approche, seulement, j'estime que ces paramètres ont le mérite de bien tenir compte des trois critères de constitution d'un corpus, soit la représentativité, l'exhaustivité et l'homogénéité.

La poésie acadienne est composée des éléments suivants :

* Poésie des Acadiens "historiques" s'identifiant avant tout comme tels et vivant ou non en Acadie, et publiée en français, en Acadie ou ailleurs, chez un éditeur reconnu par les institutions ;

* Poésie d'étrangers vivant en Acadie, et publiant en français, en Acadie ou ailleurs, chez un éditeur reconnu par les institutions ;

* Poésie des Acadiens "historiques" vivant en Acadie (par exemple à Moncton), écrite partiellement en français et en anglais, ou dans un idiome représentatif d'un rapport linguistique calqué sur une réalité socio-historique précise, et publiée par un éditeur reconnu par les institutions ;

* Enfin, poésie d'Acadiens "historiques" bilingues, ou partiellement ou totalement assimilés, écrite et publiée en anglais au Canada ou ailleurs, et représentative e la situation linguistique du bilinguisme ou de l'assimilation du français à l'anglais.

Que l'on me comprenne bien : il n'entre aucune connotation négative dans l'usage que je fais du mot "assimilation". Je crois qu'il ne sert à rien de jouer à l'autruche et de s'enfouir la tête dans le sable des plages acadiennes en niant cette réalité socio-linguistique. Il existe en Acadie des poètes qui sont véritablement doués, et qui écrivent en chiac ou en anglais parce qu'ils ne maîtrisent pas le français écrit. Devons-nous pour cela les rejeter ? devons-nous

en avoir honte ? Non. Il faut plutôt les encourager dans la voie qu'ils ont choisie.

S'il y a un danger dans l'usage du chiac en poésie, ou même dans l'usage spontané d'une expression idiomatique ou d'une citation anglaises, c'est que ces procédés, à force d'être répétés, ne seront plus perçus comme novateurs mais plutôt comme des clichés, et tomberont alors dans la banalité et la désuétude. Abdelwahab Meddeb rapporte qu'au IXe siècle déjà, un autre écrivain arabe, nommé Johâz, "disait que le sujet bilingue est handicapé car son énergie langagière est divisée. Lorsqu'on est habité par deux langues, il convient de concentrer son énergie pour n'être que dans la langue qui se présente à l'expression. Sinon la représentation en pâtit"[8]. J'ajouterai que ce qui est d'abord une subversion, du point de vue linguistique, une fois absorbé et légitimé par l'institution littéraire, n'est plus un phénomène de sous-culture ou de contre-culture, et se met alors à disparaître exactement comme il est venu. Je prédis que l'usage délibéré du chiac ou de l'anglais en poésie acadienne va s'épuiser, à moins que l'on ne passe maintenant de la simple répétition de procédés d'écriture archi-connus à l'usage d'une langue poétique inouïe, ou du moins démontrant des qualités ou une volonté d'invention.

Mais en attendant, nous ne devons pas exclure une poésie acadienne de langue anglaise que nous verrons naître de plus en plus souvent dans l'avenir, que cela fasse notre affaire ou non, d'autant plus qu'il y aura toujours une majorité de poètes en Acadie qui écriront essentiellement dans un français parfaitement maîtrisé. Pas plus qu'il ne faut exclure de notre poésie les recueils de Québécois, d'Antillais et d'Européens qui vivent et travaillent en Acadie. Notre poésie a atteint la maturité : elle doit aussi s'épanouir dans la convivialité et prouver sa capacité d'accueillir d'autres voix, fussent-elles des voix venues de l'étranger.

Comme le disait Meddeb dans l'extrait que j'ai lu au début de cette communication, *on écrit toujours imprégné par un corpus* ; alors, demanderez-vous, l'Acadie n'ayant pas de tradition littéraire, comment les poètes acadiens s'y sont-ils pris pour commencer leur œuvre et pour motiver leurs projets d'écriture ? S'il n'existe pas de tradition littéraire écrite, on ne peut nier qu'il existe une tradition orale d'une grande richesse, une mémoire qui a nourri l'imaginaire acadien depuis quelques quatre siècles. Mélangez à cet imaginaire les corpus de la poésie et de la chanson françaises et nord-américaines, avec en prime le corpus de la poésie acadienne contemporaine, et vous avez suffisamment de matériel pour céder à la pulsion de l'écriture. Le résultat ne serait-il pas ce qui donne à la poésie acadienne sa spécificité ?

---

8 *Abdelwahab Meddeb, op. cit.*, p. 22.

Il faudra répondre à cette question maintenant que des paramètres sont posés et proposés pour mieux percevoir le "lieu" de la poésie acadienne. Il faudra décrire avec précision les corpus individuels contenus dans le corpus collectif ; puis il faudra observer et nommer les différentes structures stylistiques ; il faudra aussi analyser la récurrence de certaines préoccupations esthétiques par rapport aux contextes socio-historiques dans lesquels elles ont pris forme, soit en tenant compte des conditions sociales de leur émergence et de leur réception. Le corpus de la poésie acadienne est finalement assez vaste et diversifié pour que la recherche littéraire lui consacre plus de temps et d'attention.

Je crois qu'il faudra, dans l'avenir, faire une lecture sociocritique de cette poésie du point de vue d'une méthode qui prend forme actuellement au Québec : celle de la sociosémiotique[9], qui a la pertinence de rassembler en elle trois perspectives importantes pour l'étude de la poésie acadienne. Ainsi sera-t-il possible, par la théorie du discours social, de relever dans cette poésie les traces et les strates de l'histoire socio-culturelle acadienne ; la néo-rhétorique — ou sémiotique du texte poétique — permettra de cerner la manière d'être du discours ; quant aux théories de l'énonciation, qui suggèrent divers modèles de "mise en fonctionnement de la langue par un acte individuel d'utilisation" (Benveniste), elles feront comprendre ce que chaque poète a de singulier par rapport au corpus collectif.

Je terminerai par un souhait : il faudrait qu'à partir d'aujourd'hui, l'enthousiasme de la recherche littéraire en poésie acadienne soit directement proportionnel à la vitalité de la création chez les poètes. Car ce sont les poètes qui sont le plus motivée par l'énergie de la réminiscence, cet espace à circonscrire où se joue une partie de l'écriture.

---

9 Van Schendel, Michel, *L'idéologème : Un Quasi-Argument*. Essai de sociosémiotique, op. cit., et Biron, Michel, *Sociocritique et poésie : perspectives théoriques, in Littérature et Société*, Anthologie préparée par Jacques Pelletier, avec la collaboration de Jean-François Chassay et Lucie Robert, Montréal, VLB éditeur, coll. Essais critiques, 1994, pp. 348-366.

# LA CHANSON FRANÇAISE DE TRADITION ORALE EN ACADIE, Mythe ou réalité d'un retour aux origines

**Joseph LE FLOC'H**
Université de Poitiers

Dans les recherches concernant les littératures orales francophones, la dimension comparative induit en général le discours suivant : Le Canada, ayant mieux conservé le répertoire du vieux continent, constituerait une sorte de portrait de la France d'autrefois. Le propos est séduisant, paraît logique, mais appelle à beaucoup de prudence. Il importe de confronter les recueils et collectes, ainsi que les documents précédant les grandes migrations avec un minimum d'exhaustivité. Cette entreprise fait actuellement l'objet d'un séminaire de recherches, programmé au Département de Musicologie de l'Université de Poitiers. L'article exposé ici présente donc des hypothèses et une méthodologie. Il ne saurait être conclusif, à cette étape de la recherche. La méthode consiste en l'observation de plusieurs types de documents : des versions folkloriques françaises et canadiennes des XIX° et XX° siècles, mais aussi des sources anciennes et des *timbres* qui témoignent d'états bien antérieurs. Pour la plupart, ils ont été consignés aux XVIIe et XVIIIe siècles dans des recueils français de cantiques et de théâtres de rue.

In researches dealing with French-speaking oral literatures, the comparative dimension generally infers the following discourse : Canada having kept more throughly the Old World repertoire would constitute a kind portrait of Old France. The remark sounds appealing and seems logical, but one must remain very careful. It is important to collate the collections of songs as well as the documents preceding the great migrations with the finest exhaustiveness. This venture is presently part of Research seminar conducted at Poitiers University in the Musicology Department. Our present paper offers some hypothesis and a methodoly. We could not draw any conclusions at this stage of the research. We intend to study several types of documents. French and Canadian folk versions from the nineteenth ans twentieth centuries,, as well as ancient sources and *timbres* which reveal former states. For the greater part, they were put down on paper in the seventeenth and the eigteenth centuries in French collections of hymns and street theatres.

Dans le très vaste domaine des littératures orales, le patrimoine des chansons folkloriques est particulièrement révélateur des liens autour desquels s'organise la francophonie : ces objets poétiques et musicaux sont de même nature, et parfois étrangement ressemblants. Mais au gré de l'histoire, au gré de multiples déplacements, ces chansons se sont trouvées propulsées dans des dynamiques évolutives très variables, dans des contextes culturels radicalement différents. En d'autres termes, dans diverses traditions lesquelles, on le sait, contribuent fortement à modéliser de tels objets, indissociables de l'oralité. Celle-ci intervient comme processus privilégié de transmission, mais aussi comme marqueur culturel et vecteur de supports identitaires. La matière est considérable. C'est par dizaines, voire par centaines de milliers que de telles

chansons ont été recueillies, puis consignées dans des recueils imprimés ou manuscrits, mais aussi dans des archives sonores, publiques ou privées. Autant de raisons qui invitent à établir des parallèles et à questionner.

Plusieurs auteurs l'ont déjà fait par le passé, qu'il s'agisse de M. Barbeau[1], de M. & R. d'Harcourt[2], de G. Massignon[3], d' A. Lomax[4], pour ne citer que les plus célèbres. Tous s'accordent en fait, à trouver dans le répertoire chansonnier canadien, un témoignage d'*archaïsme*, comme si l'écoute des occurences canadiennes permettait l'accès à un état français antérieur et désormais disparu.

L'hypothèse est séduisante et somme toute assez logique, mais de quelle nature est-elle ? Est-elle de l'ordre du mythe : celui d'un paradis perdu en France mais conservé au Canada ? Il conviendrait alors d'éviter soigneusement les pièges d'un primitivisme récurrent, lequel a discrédité tant de folkloristes. S'agit-il au contraire d'une réalité tangible et démontrable ? Les études de lignages[5] et autres filiations s'en trouveraient alors grandement éclairées. Mystification ou mythe fondateur, nous devons donc nous interroger et si possible choisir. Le problème est aussi complexe que passionnant. A la pertinence des analyses, linguistiques et musicales, doit se joindre une étude statistique, laquelle se heurte évidemment à l'extrême densité d'une telle matière. Il n'y a pas si longtemps, en effet, le chercheur devait feuilleter tous les recueils à la recherche d'hypothétiques versions d'une même chanson type. Ce temps semble aujourd'hui pratiquement révolu et cette nouvelle donnée pourrait bien être déterminante dans une telle entreprise.

Ainsi, Conrad Laforte, au Canada, a publié le *Catalogue de la chanson folklorique française*[6]. Il s'agit d'un regroupement par chansons types, ordonnées selon des critères formels et thématiques. Si les choix de l'auteur ont

---

1 Barbeau Marius, *Romancero du Canada,* Montréal, éd. Beauchemin, 1937.

2 D'Harcourt (Marguerite et Raoul), *Chansons folkloriques françaises au Canada,* Québec, P.U.L., Paris, P.U.F.,1956.

3 Massignon Geneviève, *La chanson populaire française en Acadie*, thèse complémentaire pour l'obtention du doctorat ès lettres, Faculté des Lettres de l'Université de Paris, s.d., (à paraître, Paris, Phonothèque Nationale).

4 Lomax Alan, Phonotactique du chant populaire, in *L'homme,* tome IV, n°1, 1964.

5 *Cf.* par exemple, Coirault Patrice, *Formation de nos chansons folkloriques*, Paris, éd. du Scarabée, t. I à IV, 1953-1963.

6 Laforte Conrad, *Le catalogue de la chanson folklorique française* , Québec, P.U.L., en 6 volumes, I : 1977, II: 1981, III: 1982, IV: 1979, V: 1987, VI: 1983.

donné lieu à controverses[7], l'outil a le mérite d'être disponible et utilisable. Des résumés d'argument et la mention systématique des coupes strophiques faciliteraient, il est vrai, considérablement son usage. Mais outre les nombreux recueils dépouillés, l'apport indiscutable de cette publication tient notamment à la prise en compte des documents de terrain disponibles dans les archives sonores canadiennes.

En France, S. Wallon, Y. Fédoroff et G. Delarue s'apprêtent à éditer un autre catalogue, celui de Patrice Coirault[8], lui aussi articulé autour de chansons types. Le classement est thématique, et les recherches grandement aidées par de multiples index et résumés. Si les documents sonores ne sont pas pris en compte, le dépouillement des sources imprimées et manuscrites est pratiquement exhaustif, tant en France qu'à l'étranger. Il y mentionne en outre des *sources anciennes* (où texte et mélodie préfigurent les occurences ultérieures), mais aussi de nombreux *timbres*, c'est à dire des mélodies :

- empruntées par la tradition orale à un répertoire citadin,
- ou issues de la tradition orale pour s'adapter à de nouveaux contextes tels, ceux des cantiques, noëls ou autres théatres chansonniers. Ce domaine s'avère particulièrement précieux dans notre perspective puisque nombre de références sont antérieures aux périodes migratoires[9].

L'étude de quelques chansons types confirme bien les multiples passerelles entre les répertoires, mais surtout, permet d'établir des liens parfois trés étroits entre les sources anciennes françaises et les documents canadiens. De plus, les sondages effectués révèlent une aire géographique nettement privilégiée : l'Acadie. Celle-ci témoigne par ailleurs d'une unité stylistique musicale étonnante, laquelle laisse une grande part à l'ornementation. Est-ce un trait procuré, généré par exemple au contact d'une tradition celtique des *slow airs* ? La question reste posée[10]. Mais si un tel caractère est actuellement rare,

---

[7] *Cf.* Guilcher Jean-Michel, *La chanson folklorique de langue française*, ed. A.D.P. (Atelier de la danse populaire), 1985, p. 146 et ss. et Delarue Georges, *Le Monde Alpin et Rhodanien*, n°1-2, 1978, p. 263 et ss.

[8] Coirault Patrice, *Les chansons françaises de tradition orale*, inventaire analytique. Ouvrage établi à partir des fiches de l'auteur, révisé, complété et normalisé par Georges Delarue, Yvette Fedoroff et Simone Wallon, (à paraître au dernier trimestre 1994, éd. de la Bibliothèque Nationale).

[9] Par exemple celles qui concernent les répertoires des *chansons rustiques* des polyphonistes de la Renaissance. Nos mélodies folkloriques y sont fréquemment employées et la tradition orale laisse encore aujourd'hui à les reconnaître.

[10] *Cf.* Bouthillier Robert, *Constantes et Variantes des formes musicales dans la transmission orale*: recherche chez une famille de Tracadie, Nouveau-Brunswick; thèse de Maîtrise ès Arts (Histoire - Arts et traditions populaires), Québec, Université Laval, janvier 1976.

voire absent en France, plusieurs auteurs il est vrai, l'ont signalé par le passé[11] :

- *Adam et Eve au paradis* ; coll. Lacourcière ; chanté par Ben Benoît, 1955, transcription de R. Matton. Estrait de : Bouthillier (Robert) : La transmission des mélodies folkloriques, quelques exemples ; *in Canadian folk music journal*, vol. 6, 1978, p.7.
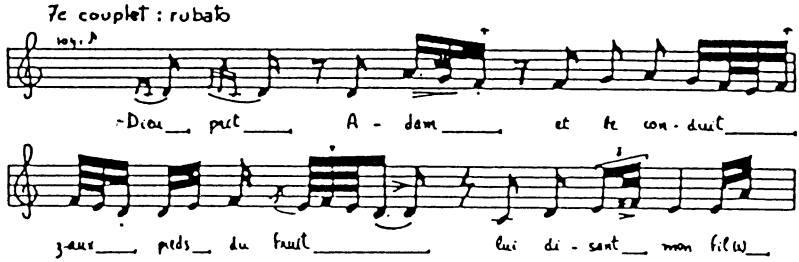
- *Le cabaretier assassin* ; transcription de P. Viardot, citée dans Tiersot, *op. cit.*, p. 340.

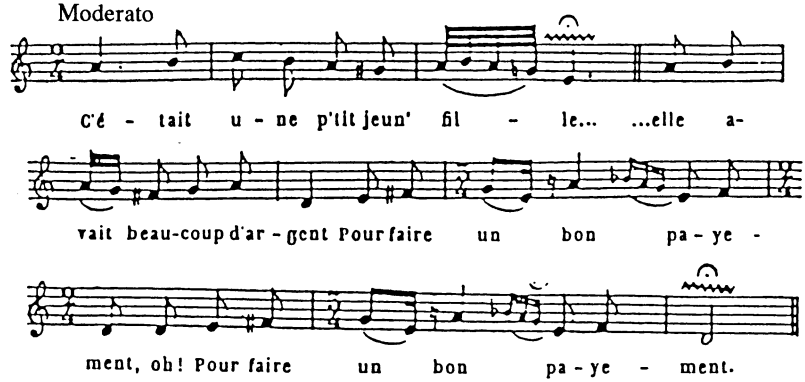


Autant d'observations, de questions qui permettent de préciser la problématique précédemment exposée :

## L'ACADIE NOUS LIVRERAIT-ELLE EN L'ÉTAT, TOUT OU PARTIE DU PASSÉ CHANSONNIER DE LA FRANCE ?

Probablement oui, mais les recherches ne manqueront pas afin de préciser en quels termes, car ils sont multiples et restent pour grande part à dénombrer. L'exemple d'une chanson sera retenu ici, à titre d'exposé méthodologique et argumentaire.

---

11 *Cf.* Tiersot Julien, *Histoire de la chanson populaire en France*, Paris, Plon, 1889, p. 340 et ss.

Intitulée *L'enlèvement de la Belle*, par C. Laforte, il la classe dans le premier volume de son Catalogue, celui des *chansons en laisse*, sous la cote N - 18.

Vingt-six références canadiennes sont mentionnées dont de nombreuses occurences sonores. Plusieurs ont été obligemment mis à notre disposition par les Archives de Folklore de l'Université Laval.

Parmi les douze références françaises, quelques-unes sont des doublons[12].

P. Coirault attribue un autre titre à cette même pièce : *La vielle d'argent* ; elle porte le n° 1209 de son catalogue. Outre les recueils français et canadiens[13] (hormis les versions sonores), Coirault mentionne aussi une source ancienne[14] et plusieurs mentions d'un même *timbre*, lequel répond à plusieurs appellations : *La vielle d'argent, La breugnotte, La quille à Pierrot, A Paris il y a trois filles.*

Dès lors, le *corpus* total, fût-il provisoirement dénombré, prête à diverses confrontations musicales et poétiques.

## *LE TIMBRE*

En 1703, La Monnoye compose un Noël sur ce timbre ; la mélodie est notée dans une édition de 1720 de ses *Noëls bourguignons*. Plusieurs publications parisiennes du XVIII° siècle le donneront aussi (dont Ballard, dans ses *Rondes et chansons* de 1724, Favart, dans *La chercheuse d'esprit* en 1763).

[CITATION MUSICALE]
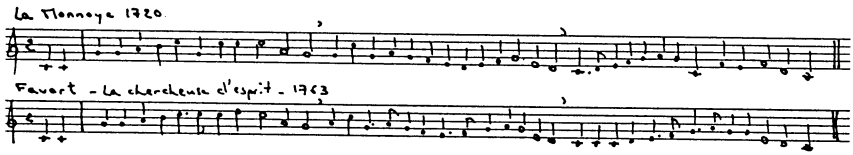
12 Notamment celles de Canteloube et de Clouzot : recopiées ou transposées, elles sont empruntées à des collectes antérieures.

13 Il faudrait au minimum rajouter une version, encore inédite, figurant dans l'importante collecte Guéraud, conservée à la bibliothèque municipale de Nantes; ms. 2223, p. 467, série des chants divers. Version recueillie par M. Renaud (ca 1860) aux Sables d'Olonne.

14 Ici il s'agit en fait d'une réfection lettrée, consignée dans le ms de Castries (B.M. 3977, p. 404) citée dans *Formation..., op. cit.*, p. 359.

L'air est bien caractérisé, toujours reconnaissable :

- par sa structure : en trois incises,
- par des éléments rythmiques : chaque fragment est terminé par 3 notes longues,
- par ses degrés cadentiels en fin d'incise : *sol*, *ré*, *do*.
- Enfin, l'incipit énonce le plus fréquemment un intervalle de quinte.

Il existe cependant une autre veine, connue par sa mention au *Théatre de la Foire* : la structure et les appuis sont différents ; l'intervalle initial est une quarte. A son propos, P. Coirault précise qu'il "semble y avoir eu confusion entre deux airs"[15].
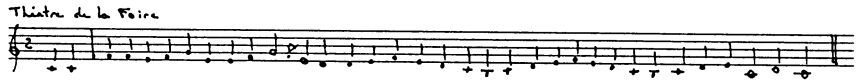
Quoiqu'il en soit, la tradition française, dès le XVIII° siècle, confirme donc cette ambiguité, bien que la première configuration soit, de très loin, la plus citée. Il n'y a donc pas lieu de s'étonner que la tradition folklorique ultérieure nous rende compte de cette bipartition.

## *LES MÉLODIES FOLKLORIQUES FRANÇAISES*

### CITATION
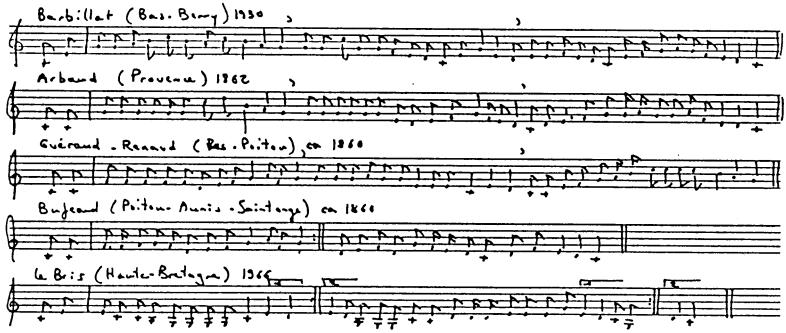
Le corpus français est hétérogène, même s'il n'est pas besoin, pour autant, de pressentir plusieurs familles mélodiques. Le rapport au timbre précité (dans sa première version) est parfaitement explicite dans certaines occurences (cf. Barbillat, Arbaud) : même structure tripartite, mêmes repos cadentiels, mêmes contours mélodico-rythmiques. En revanche, d'autres versions s'en

15 Coirault Patrice, *Formation..., op. cit.*, p. 360.

distinguent à beaucoup d'égards : celle de Le Bris[16], par exemple, ne présente que peu de parenté avec le reste du corpus, ainsi qu'avec les éléments descripteurs du timbre. Les leçons poitevines et saintongeaises, quant à elles, ne manquent pas d'intérêt. Ainsi celle de Bujeaud, qui par son incipit de quarte et sa structure rappelle le timbre du théatre de la Foire. La mélodie de la collecte Guéraud s'y apparente par le même intervalle ; en revanche, la terminaison suspensive sur la dominante n'est autre que le résultat d'un emprunt à la première incise du timbre, dans sa formulation la plus fréquente. Qu'il y ait eu, ou non, deux mélodies initiales, la folklorisation génère donc bien une combinatoire de type formulaire, laquelle concerne ici les incises.

*LES MÉLODIES FOLKLORIQUES CANADIENNES*

CITATION
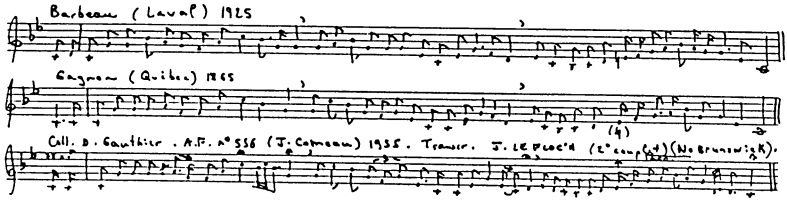
Leur homogénéité est particulièrement évidente et s'oppose ainsi au corpus français précédemment isolé. Outre la formule de quinte incluse dans l'incipit, la structure tripartite, les repos cadentiels : *sol, ré, do,* ainsi que les contours mélodiques, sont autant d'éléments unificateurs à ces occurences. La parenté au *timbre* est manifeste, si ce n'est cette seule transposition modale, qui détermine ici un mode de ré dans sa configuration authente[17].

Cette confrontation musicale laisse bien apparaître deux dynamiques différentes : évolutive en France, beaucoup plus stable au Canada, voire archaïsante par le recours au modal et le schéma ornemental. En accentuant ce dernier trait, la version acadienne confirme les remarques antérieures.

---

16 Différente mais à inscrire cependant dans un même lignage musical.

17 Un tel phénomène de transposition modale est fréquent dans nos traditions orales, et plusieurs auteurs l'ont déjà analysé en terme d'archaïsme. Pour une brève synthèse de ces études, *cf.*, Le Floc'h Joseph, -"La Blanche Biche, variations poétiques et musicales franco-canadiennes", *Canadian Folklore Canadien*, Revue publiée par l'Association canadienne d'ethnologie et de folklore, Québec. Parution: dernier trimestre 1992.

## *LE DOMAINE POÉTIQUE*

Il est tout aussi essentiel à prendre en compte dans cette quête d'antériorité et ce, à plusieurs niveaux. Rappelons que schématiquement, une leçon folklorique s'organise fréquemment autour de trois temps :

- un prologue, lequel a pour fonction d'introduire, de mentionner quelques repérages spatio-temporels, ou présenter la situation initiale si le contexte général est de type narratif.
- l'argument proprement dit,
- l'épilogue, quant à lui, peut être conclusif, récapitulatif, voire parfois associatif lorsqu'il conduit à une autre chanson.

Quel argument ici ?

Une jeune fille, très belle, comme on peut supposer l'être à Paris ; trois garçons, tous trois amoureux et cherchant la meilleure façon de la courtiser.

### *QUELQUES POÈMES FRANCAIS :*

| LE BRIS (Haute-Bretagne)<br>M. Baud, Grâce-Uzel<br>Baleu (1966) | BUJEAUD<br>(Poitou, Aunis, Saintonge)<br>ca 1860 | BARBILLAT<br>(Berry)<br>1930 |
|---|---|---|
| A Paris ya t'une femme<br>Qu'est plus belle que le jour. | A Paris ya t'une dame<br>Bell' comme le jour. | Dans Paris ya une belle<br>Bell' comme le jour. |
| Trois jolis jeun's coeurs<br>d'école<br>S'en vont lui faire l'amour. | Trois garçons de<br>La Rochelle<br>Vont lui fair' la cour. | Elle a trois amants<br>sur terre<br>Qui lui font la cour. |
| Se disant les uns aux autres<br>Comment l'aurions-nous. | | |
| Le plus jeune dit aux deux autres<br>Moi j'sais bien comment. | Le plus jeune dit aux autres<br>Comment ferons-nous? | Le plus jeun' dit aux deux autres<br>Comment l'aurons-nous? |
| Je f'rai faire une clarinette<br>En or et en argent. | Nous ferons faire une vielle<br>Mais tout en argent. | Nous ferons faire une vielle<br>Tout' garni' d'argent. |
| A la porte de la belle<br>M'en irai sonnant. | Nous en irons à sa porte<br>Com' trois mendiants. | Nous irons de porte en porte<br>L'aumôn' demandant. |

Ouvrez votre porte la belle
Au pauvre mendiant.

Oh vous ne m'avez pas l'air
D'un pauvre mendiant.

Vous m'avez bien plutôt l'air
D'un riche marchand.

Quand ils sont devant la porte
Vir' la vielle d'argent.

Qu'est ça? qu'est ça?
dit la mère trois pauvres
Sont trois mendiants.

Vite, allez-vous en ma fille
Chasser ces mendiants.

Quand serez à la barrière

Retournez-vous en.

En entendant jouer la vielle
La vielle d'argent.

A bien passé la barrière
Encor' plus avant.

Le plus jeun' la prend la monte
Sus son cheval blanc.

Adieu père et adieu mère
Et tous mes parents.

Je m'en vas à la Rochelle
Avec mon amant.

A la porte de la belle
Jouent un branl' charmant.

Ah! maman, ce sont
Trois pauvres
mendiants.

Ya du pain, du beurr' dans l'arche
Ma fill' donne leur-z-yen.

De vot' pain, ni de vot' beurre
Nous n'en voulons point.

C'est la route de Versailles
Montrez-nous l'chemin.

La belle dessur la route
Les a bien rejoints.

Adieu père et adieu mère
Adieu mes parents.

Si vous m'aviez mariée
Quand il était temps.

Je s'rais femme à mon ménage
J'aurais du bon temps.

Et me voilà fille perdue
Avec trois amants.

Si l'argument central est le même, l'introduction diffère selon les versions. Paris n'est pas toujours mentionné. A l'inverse, les trois garçons sont fréquemment attachés à d'autres lieux : La Rochelle, Le Mans, l'Allemagne ... Leur stratégie est toujours identique et consiste à attirer la jeune fille hors de chez elle, en jouant sur deux registres :

- le musical : un tel construit une vielle, tel autre une clochette, tel autre une clarinette. Autant d'objets précieux où se mêlent fréquemment l'or et l'argent. Ils partagent en outre un même rapport d'assonance.

- le statut social : se présente-t-il en pèlerin, mendiant ou musicien de rue? Le jeune homme[18] intervient toujours en qualité de quêteur. La belle est ainsi supposée lui donner l'aumône : sur le pas de la porte, ou mieux encore, en limite de propriété, là où le garçon confie à la musique une charge d'appel. S'expose ainsi une *tactique* fortement symbolique envers cette jeune fille, appelée à défaire progressivement les liens du réseau familial auxquels elle est encore attachée.

L'épilogue est des plus variés, depuis l'échec du garçon démasqué *(Haute-Bretagne)*, l'enlèvement consenti *(Saintonge)*, le rapt, vécu dans les pleurs, *(Provence)* à moins que les parents n'en soient rendus responsables *(Berry)*. Si tel est le cas, la chanson prend alors un ton moralisateur que soulignait P. Coirault[19]. L'imprudence n'est pas du fait de la jeune fille : elle ne cède qu'à son devoir, faire l'aumône. S'il existe des coupables, ce sont bien les parents, trop peu enclins à la marier.

## *QUELQUES POÈMES CANADIENS*

| MARTEL<br>Mme Odilon Vallières<br>(Québec -1967) | GAGNON<br>(Québec)<br>1865 | GAUTHIER<br>M. J. Comeau<br>(Nouveau-Brunswick-1955) |
|---|---|---|
| Dans Paris ya t'une brune<br>Plus belle que le jour. | Dans Paris ya t'une brune<br>Plus bell' que le jour. | C'est dans Paris ya t'une brune<br>Plus belle que le jour. |

18 Ou le roi dans la version provençale, laquelle ignore l'épisode de l'objet à construire.

19 Coirault Patrice, *Formation..., op. cit.*, p. 359.

| | | |
|---|---|---|
| Sont trois bourgeois<br>de la ville<br>Qui lui font l'amour. | Sont trois bourgeois de la ville<br>Qui lui font l'amour. | Ils sont trois<br>garçons honnêtes<br>Qui vont y faire<br>l'amour. |
| Ils se disent<br>à l'un à l'autre<br>Comment<br>l'aurions-nous? | Ils se disaient<br>l'un à l'autre<br>Comment<br>l'aurions-nous? | Ils se disent les uns<br>les autres<br>Comment<br>l'aurons-nous? |
| Le plus jeune<br>se mit à dire<br>Moi je sais le tour. | Le plus jeun' s'mit à dire<br>Moi je sais le tour. | Le plus jeune<br>s'est avancé<br>Oh moi je sais<br>comment. |
| J'vais m'faire<br>faire une selle<br>Avec tous ses atours. | Je me f'rai une selle<br>Avec ses atours. | Je me fais faire une<br>selle<br>Toute en clous<br>d'argent. |
| Et j'irai de ville<br>en ville<br>Toujours en son nom. | Et j'irai de ville en ville<br>Toujours à son nom. | Je passerai de porte<br>en porte<br>Toujours en<br>demandant. |
| | Enseignez-moi<br>donc mesdames<br>Le chemin des grands. | M'enseigneriez-<br>vous pas mesdames<br>Le chemin du pont. |
| | Allez, allez donc ma fille<br>A ce pauvre passant. | La vieille dit à ses<br>trois filles<br>Allez conduir' ces<br>gens. |
| | Allez jusqu'à la barrière<br>Revenez-vous en. | Jusqu'à la barrière<br>Et venez-vous en. |
| | La fille était jeunette<br>Elle a'té plus avant. | La plus jeun'<br>qu'encor' jeunette<br>Avance un peu plus<br>loin. |
| Le jeune homme<br>qui est fort adroit<br>Lui a donné la main. | Le galant qu'est fort adroitte<br>Lui a donné la main. | |

| | | |
|---|---|---|
| Il la prend il l'emmène<br>Sur son cheval blanc. | Il la prit et il l'emmène<br>Sur son cheval blanc. | Il la prit par sa main blanche<br>Il[s] la furent monter.<br>(sur son cheval gris) |
| Cheval blanc qui l'emmène | Le cheval blanc qui les mène | Le cheval qui l'emmène |
| Va plus raide que l'vent. | Va plus raide que le vent. | Va plus vite que le vent. |
| Adieu père adieu mère<br>Adieu tous mes parents. | Adieu père et adieu mère<br>Adieu tous mes parents. | Adieu père, oh adieu mère<br>Oh adieu mes parents. |
| | Si vous m'aviez mariée<br>A l'âge de quinze ans. | Si vous z'aviez mariée<br>Oh quand il était temps. |
| | Je ne s'rais point<br>dans la ville<br>Avec tous ces brigands. | Je serai dans mon ménage<br>Avec le coeur content. |
| | Je n'suis point brigand, la belle<br>Je suis votre amant. | |
| | Versez, versez, dans mon verre<br>Dans mon verr', du vin. | |

Nous avons précédemment signalé l'homogénéité des mélodies canadiennes. Notons une même convergence au niveau des textes lesquels, dès le prologue, ne retiennent que l'essentiel : une jeune fille de Paris, trois garçons bourgeois, parfois joueurs, tous trois amoureux. La différenciation du plus jeune suffit à créer un déséquilibre et enclenche l'action nécessaire à stabiliser la situation. Une brève audition pourrait d'ailleurs laisser croire à des changements bien minimes par rapport au texte français le plus fréquent. Certes, il n'est plus question de *vielle*, ni d'un quelconque instrument, mais toujours d'une *selle*. Hormis le maintien d'une même assonance, nous pourrions traduire ce changement de vocable comme une accélération de l'intrigue précipitant l'enlèvement. Mais est-ce bien aussi simple? Car une dimension disparaît alors, et non des moindres, celle de la *quête,* associée à un vecteur musical.

Les répertoires de chants de quête sont fort nombreux et bien connus dans la culture traditionnelle française et l'on sait qu'ils conservent notamment

la marque de cycles calendaires très anciens. A cet égard, nul ne s'étonnera qu'ils constituent un formant culturel appelé à maintes citations dans notre littérature orale. Il s'en faut de beaucoup que le domaine canadien témoigne d'une telle abondance. G. Massignon rapporte que "l'aguillaneu [...] est considérée par les Acadiens comme — canadienne — et non de chez eux"[20]. Les rubriques de chants de quêtes du catalogue de C. Laforte confirment bien cette remarque, et, d'une manière générale, dénotent, quant à ce répertoire, une présence beaucoup moins significative qu'en métropole, et dissociée au gré de certaines provinces.

Pour autant la quête n'est pas absente de notre chanson dans ses leçons canadiennes. Mais elle semble d'une autre nature ; plus exploratrice : "*j'irai de ville en ville*", mais aussi plus initiatique : "*enseignez-moi donc mesdames le chemin des grands*". Fût-elle francophone, c'est une autre culture qui semble s'affirmer ici, confrontée à d'autres espaces, à d'autres histoires, justifiant une recréation de la chanson en synergie avec la société qui désormais la véhicule. Ce n'est pas le moindre paradoxe de l'archaïsme de telles créations. Images ou imaginaires projetés, tant dans les mélodies que dans les poèmes, elles entrent dans un schéma de construction puis d'évolution qui leur est propre.

Enfin, à chaque fois que l'épilogue est présent, la belle adresse les mêmes reproches à ses parents : *Si vous m'aviez mariée à temps* ... Les versions canadiennes partagent donc ce même ton moralisateur de la version française berrichone.

Remarquons néammoins un étonnant parallélisme entre texte et musique : au bloc musical canadien, correspond un même ensemble sémantique. A l'inverse, le corpus français marque bien davantage ses variations dans ces deux composantes et peut-être pourrait on parler ici d'une dynamique de *dissolution* autant que d'*évolution*. Mais c'est l'une de ces occurences, celle du Berry, qui est à la fois la plus proche du timbre du XVIIIe siècle, ainsi que des leçons canadiennes par l'argument et le ton moralisateur qu'elle expose. Hasard? Coïncidence ? Certes non. Il est bien plus vraisemblable que cette convergence témoigne de contextes culturels plus proches, d'évolutions plus lentes.

Au terme de cette étude préliminaire[21], il est possible d'apporter quelques éléments de réponse à la problématique exposée ci-dessus. *Le mythe d'un retour à...* n'est pas une mystification, mais un phénomène tangible et construit. Les

---

20 Massignon Geneviève, *La chanson populaire française en Acadie*, *op. cit.*, p. 27.

21 Elle est actuellement l'objet d'une recherche programmée sur plusieurs années, dans le cadre d'un séminaire de recherche en ethnomusicologie au Département de musicologie de l'Université de Poitiers.

mélodies suffiraient à le démontrer ; les poèmes aident à mieux le comprendre car il convient en effet de nous interroger sur la nature d'une telle antériorité.

Elle ne saurait être seulement chronologique ; rien ne justifierait alors la suppression systématique de la construction de la vielle dans l'argument canadien. De même, une stricte conservation musicale aurait préservé une ligne mélodique majeure, telle qu'elle apparaît dans toutes les notations connues de ce timbre. L'antériorité dont il s'agit est bien plus d'ordre logique, c'est à dire qu'elle recompose, projette des formants anciens sur une structure nouvelle puis conserve *mieux*, et *plus longtemps*, au point de devenir éventuellement une sorte d'image ancienne d'un corpus français à l'évolution plus rapide. Il s'agit donc d'un phénomène complexe par nature, et qui ne saurait se résumer à une simple recherche dans le temps. Cette seule quête d'antécédents, d'archétypes, introduit une dimension trop linéaire et par trop restrictive, et on sait à quel point elle a marqué les travaux des folkloristes.

La confrontation de nos deux répertoires, à la fois simultanés, parfois contemporains, mais pourtant décalés, conduit à d'autres perspectives et peut-être à une nouvelle approche du processus de folklorisation. Une telle démarche relève bien d'une *démystification* des particularismes canadiens et plus particulièrement acadiens. Mais, loin d'une quelconque perte, ou d'une légende qui s'éteint, c'est au contraire la prise en compte d'une réalité aussi observable que fondatrice. La force du mythe canadien et acadien tient en ce qu'il nous confronte à nos propres origines, et l'on souscrirait volontiers à cette proposition de Marguerite Béclard d'Harcourt, laquelle préfaçant le Romancero du Canada de Marius Barbeau, écrit que ce répertoire a pour objet de *compléter la physionomie du chant français en lui restituant quelques uns de ses plus beaux traits*[22].

22 Barbeau Marius, *Romancero du Canada, op. cit.*, p.11.

# RÉALITÉ LITTÉRAIRE ET MYTHES INSPIRATEURS DANS L'ÉMERGENCE DE L'IMAGINAIRE ACADIEN

**Monique BOUCHER-MARCHAND**
Université de Grenoble III
**et James DE FINNEY**
Université de Moncton)

Cette communication aurait pu tout aussi bien s'intituler «imaginaire collectif et mythes inspirateurs dans l'émergence de la littérature acadienne» en ce sens que dans toute émergence d'une littérature dite nationale, il y a forcément un univers imaginaire qui prend forme ; tout comme ce que nous avons appelé «réalité littéraire», le corpus qui naît et s'affirme national, existe dans et par l'environnement dans lequel il s'inscrit, comme Jacques Dubois[1] l'a si bien démontré il y a quelque temps déjà. La recherche sur laquelle repose cette affirmation démontre que l'interaction entre l'imaginaire d'une collectivité et l'institution littéraire qui prend forme ne peut être une interaction causale, mais bien une dynamique, d'où l'inversion possible des termes.

This paper could as well have been headed : Collective "imaginary and inspiring myths in the emergence of Acadian literature" in that in any emergence of a so called national literature, there is necessarily an imaginary universe that takes shape ; just the same as what we called "literary reality" the emerging corpus which asserts itself as a national one, exists in and because of the environment in which it is inscribed, as Jacques Dubois demonstrated so well already some time ago. The research on which this assertion is based demonstrates that the interaction between the "imaginary" of a community and the literary institution which takes shape cannot be a causal interaction, but rather a dynamics, hence the possible inversion of terms.

Cent ans après la déportation, les Acadiens reprennent la parole et l'écrit. Tel que l'a souligné Marguerite Maillet[2], en Acadie comme ailleurs au Canada français, les journaux ont occupé une place prépondérante dans l'émergence d'une littérature qui peu à peu se définira comme littérature nationale. En Acadie, tant par sa longévité que par sa popularité, le journal *L'Évangéline* a exercé une influence essentielle ; sa double vocation, informative et éducative, est annoncée dès le premier éditorial. Son nom même reflète les volontés de l'éditeur, par un rappel constant du drame de la déportation, via l'héroïne du poème de Longfellow. L'étude des textes des premières années de publication

---

1 Dubois, Jacques, *L'institution de la littérature. Introduction à une sociologie, Bruxelles*, Labor/Fernand Nathan, 1986.

2 Maillet, Marguerite, *Histoire de la littérature acadienne. De rêve en rêve*, Moncton, Éditions d'Acadie, 1983.

révèle que peu à peu, au sein de la population acadienne, se forme une narration de l'histoire nationale qui, tout en étant dépendante des faits historiques, est transformée, remaniée, réécrite. Si on remonte aux sources du mythe, on trouve cette histoire que Micheline Cambron[3] appelle, dans son essai sur le discours culturel des Québécois, «le récit commun», récit dont les figures, les thèmes et les images symboliques s'apparentent aux archétypes et aux schémas fort anciens qu'on retrouve dans la plupart des littératures de peuples exilés et dans la panoplie des récits mythiques grecs. Par-delà l'histoire concrète et effective de la déportation, par-delà le romantisme de Longfellow, ce récit que la communauté acadienne construit peu à peu, image après image, symbole après symbole, crée ainsi un mythe national tel que défini par Gilbert Durand lorsqu'il affirme que celui-ci est «un système dynamique de symboles, d'archétypes et de schèmes, qui sous l'impulsion d'un schème, tend à se composer en récit[4].» On constate d'ailleurs que cette dynamique imaginaire porte ses échos jusque dans la poésie contemporaine.

## UNE FIGURE VIRGINALE

De l'Ave Maris Stella - hymne acadien - à la fête de l'Assomption - célébration patriotique — , d'Évangéline àMarichette[5] — de la Sagouine à Pélagie, la culture acadienne est imprégnée de l'image d'une femme tour à tour mythifiée, glorifiée ou rejetée, ce qui a pu faire dire parfois que la société acadienne était une société matriarcale. Sans vouloir soulever le débat quant à cette prise de position, il nous est apparu que cette figure féminine, loin d'être culturellement déterminée et figée, allait puiser aux sources mêmes de l'imaginaire et que l'explication d'une telle présence ne pouvait être réduite au célèbre poème de Longfellow ou au prix Goncourt d'Antonine Maillet. En ce qui concerne l'histoire d'Évangéline, on s'aperçoit rapidement, que les Acadiens n'ont pas lu le texte de Longfellow ou n'en ont retenu que ce qu'ils voulaient, c'est-à-dire les thèmes, les motifs ou les symboles qui collaient à leur réalité. L'approche mythanalytique permet de dégager les structures qui ont favorisé l'émergence et le maintien d'une telle figure archétypale — ou archétypique — dans l'univers imaginaire collectif, à l'aide d'un corpus significatif, soit les textes de création et les articles, — de l'entrefilet à l'éditorial —, publiés dans le

---

[3] Cambron, Micheline, *Une société, un récit. Discours culturel au Québec* (1967-1976), Montréal, L'Hexagone, 1989.

[4] Durand, Gilbert, *Les structures anthropologiques de l'imaginaire*, Paris, Bordas, 1984 (10e édition), p. 64.

[5] Nom de plume d'une correspondante de *L'Évangéline* dont les propos politiques ont suscité de nombreuses polémiques au sein du journal (voir GÉRIN, Pierre et Pierre M. Gérin, Marichette, *Lettres acadiennes*, 1895-1898, Sherbrooke, Éditions Naaman, 1982.)

journal *L'Évangéline*, entre les années 1887 et 1920, date à laquelle le clergé prend le plein contrôle éditorial ; d'une écriture parfois mystique, très souvent romantique, la rédaction passe alors graduellement à une écriture pragmatique, orientée vers le contenu plus que vers la forme, au message idéologique fortement marqué. Pour reprendre la terminologie utilisée par Gilbert Durand[6], l'imaginaire s'achemine du Régime Nocturne de l'image au Régime Diurne, des symboles d'intimité aux symboles de conquête.

Le relevé systématique des personnages dépeints dans la poésie, dans les courts récits, dans les feuilletons tout comme dans les articles et les entrefilets, révèle que la figure de la Vierge occupe une place de choix. Toutefois, il ne s'agit pas seulement de la Vierge Marie, directement puisée à même la tradition catholique, mais plutôt de la figure de la Korè, de la Jeune fille divine, telle que analysée par Kérényi et Jung dans l'*Introduction à l'essence de la mythologie*. Selon Kérényi, «[les] déesses virginales sont caractéristiques de la religion grecque, plus que ne le sont les garçons divins, peut-être encore plus que les figures de jouvenceaux[7].» La culture occidentale est héritière de la tradition grecque, tant du côté de l'Amérique du Nord que de l'Europe, même si d'autres éléments culturels sont venus s'y greffer. *L'Évangéline* ne fait pas exception à la règle. La Korè fait donc tout autant partie de la tradition acadienne, par la puissance évocatrice du symbole puisé à même le substrat culturel de l'inconscient collectif, que la Vierge judéo-chrétienne, postérieure sur le plan religieux. L'ensemble permet de constater qu'il y a une «récurrence archétypale» autour de la virginité, ou encore, si on préfère, une constellation symbolique. Or, selon Kérényi, «[cette] Korè, de la façon la plus sérieuse, on la vénère comme reine des morts ; dans ce domaine, le rapt est une allégorie de la mort[8].» Il évoque alors les cultes entourant les mystères d'Eleusis, cultes associés au rapt de Perséphone, jeune vierge enlevée par Hadès, et transportée au Royaume des Morts. Le rapprochement entre l'histoire de Perséphone et celle d'Évangéline (l'héroïne de Longfellow) est frappant. En effet, Perséphone a été enlevée par Hadès alors qu'elle cueillait des fleurs dans les champs. C'est l'image de la jeune fille pure, vierge et innocente, qui subit un destin cruel puisque à partir du moment où elle aura été enlevée de force par Hadès, elle ne pourra plus retrouver la vie paradisiaque qui était la sienne auparavant. A cette figure de la jeune fille est étroitement liée celle de sa mère, Déméter ; celle-ci est incapable de trouver le repos tant et aussi longtemps qu'elle n'aura pas reconquis sa fille. Elle a entendu le cri que la jeune vierge a poussé lors du rapt et cherche alors à la retrouver. Sa quête l'emmène à errer inlassablement, à

---

6 Durand, G., *op. cit.*

7 Jung, C.G., et Ch. Kérényi, *Introduction à l'essence de la mythologie*, Payot, Paris, 1993 (3e édition, 1ère édition en 1953), p. 151.

8 *Op.cit.* p. 154.

travers tout l'univers connu, pendant neuf jours et neuf nuits. Sur son chemin, elle rencontre Hécate, troisième figure féminine, qui elle aussi a entendu le cri de Perséphone. Celle-ci est souvent associée à Artémis, vierge farouche et amazone guerrière. Dans *L'Évangéline*, il est étonnant de constater la présence régulière et répétitive de ces trois figures qui, tout en étant différentes, sont indissociables dans le mythe grec, principalement en ce qui concerne Démeter et Perséphone. Dans l'héritage imaginaire collectif, l'évocation de Perséphone appelle l'image de Démeter, et vice et versa ; Hécate, quant à elle, fait figure de contre-poids symbolique, ce qu'on pourrait appeler la «potentialité» symbolique, telle l'image virtuelle.

Les récits publiés dans *L'Évangéline* reprennent ces trois figures alternativement ou simultanément. Tantôt, on présente la vierge victime de son destin, comme dans le poème «Son âme s'envola[9]» dans lequel une jeune fille pure aspire à la mort et meurt effectivement avant d'avoir été souillé par le péché ; tantôt, c'est l'image de la mère éplorée qui souffre du malheur infligé à son enfant-pur, que ce soit la Vierge Marie des nombreux Stabat Mater ou une mère qui, par ailleurs, est rarement associée à un «père[10]» ; tantôt c'est Hécate qui reprend le combat, que ce soit dans les textes qui mettent en scène Jeanne d'Arc ou dans des poèmes qui évoquent la jeune vierge qui sauve sa patrie, tel celui intitulé «Chant d'une jeune fille[11]», dans lequel l'appel patriotique passe par la protection de la pureté de la vierge.

A notre avis, la présence dominante d'une triade aussi prégnante n'est pas le fruit du hasard, dans un contexte référentiel aussi précis. Derrière cette triade se dessine un symbolisme évocateur. Derrière l'association assez nette de Perséphone/Évangéline, jeune fille pure victime d'un destin cruel, de l'image de la Mère divine et de sa quête, quête qui ressemble étrangement à la quête d'Évangéline, la cristallisation symbolique laisse entrevoir un récit mythique archaïque transposé dans un contexte particulier. Hécate/Artémis, troisième figure de la triade, semble l'aïeule d'une Jeanne d'Arc bien française, figure héroïque qu'il est surprenant de retrouver de façon si fréquente dans le journal. Tant du côté des récits de fiction que du côté des articles de journaux qui suivent sa béatification de près, la surabondance des textes sur Jeanne d'Arc prend son sens dans un contexte où la défaite d'Évangéline peut alors être vengée, sur le plan fantasmatique. C'est la victoire de la Vierge farouche qui venge la destinée de la Vierge naïve.

---

9 Anonyme, «Son âme s'envola», dans *L'Évangéline*, 7 décembre 1887, p. 4.

10 Comme dans les mystères d'Eleusis.

11 Anonyme, «Chant d'une jeune fille», dans *L'Évangéline*, 21 mars 1888, p. 4.

Bertille Beaulieu constate qu'Antonine Maillet, dans *Pélagie-la-Charette*, confirme la «féminisation du modèle héroïque[12]» ; s'il s'agit pour elle d'«une entreprise innovatrice et significative dans l'évolution du roman de la dispersion[13]», nous croyons quant à nous que ce phénomène prend racine à même le modèle puisé au fond universel et collectif de l'imaginaire, et que cette féminisation n'a rien d'accidentel.

## PARALLÈLEMENT : LE MYTHE DE L'EXIL ET LES RÉCITS DE VOYAGE.

On sait que Déméter était vénérée comme la déesse maternelle de la Terre. Or, les Acadiens — et les historiens le confirmeront — sont agriculteurs avant que d'être pêcheurs.

Dans *Mythes, rêves et mystères*, Mircea Eliade voit une confirmation de la thèse de la Terre-Mère dans le désir souvent exprimé de revenir mourir et être enterré dans le sol natal, désir qu'on retrouve constamment dans les textes d'exil. «La mère ne fait que parfaire l'oeuvre de la Terre-Mère. Et, à la mort, le grand désir était de retrouver la Terre-Mère, d'y être enterré dans le sol natal [...]. D'où la peur d'avoir ses cendres enterrées ailleurs ; d'où surtout la joie de les réintégrer à la «patrie»[14].» On constate que le destin de Pélagie, qui meurt au moment même du retour au sol acadien, exprime ce désir tout autant métaphysique que politique.

Dans ce qui semble être une quête de la patrie, Raoul Boudreau a justement cerné l'association femme-terre qu'on retrouve dans la poésie contemporaine et qui se rapproche de cette Terre-Mère mythique[15]. Associée à cette allusion aux mystères d'Eleusis, on constate une référence à l'américanité et à l'errance qui se dégage des thèmes de la poésie contemporaine. Basées sur des faits historiques réels — l'errance qui a succédé à la déportation — ces images trouvent leurs «ancêtres» dans les récits qu'on peut lire dans *L'Évangéline*, récits qui reprennent inlassablement l'image obsédante des maisons qui brûlent, des familles démembrées, des orphelins en tous genres, des jeunes filles qu'on enlève, des exilés qui errent d'une ville américaine à l'autre. Ainsi émerge peu à peu, comme l'image photographique qui apparaît dans le

---

12 A paraître: Beaulieu, Bertille, «Jacques et Pélagie : le mythe du héros dans le roman historique acadien inspiré de la dispersion, 1865-1992», dans *La revue de l'Université de Moncton*, numéro spécial «Congrès Acadien», [p. 6].

13 *Ibid.*

14 Eliade, Mircea, *Mythes, rêves et mystères*, p. 204.

15 Boudreau, Raoul, «La Quête de l'identité en poésie acadienne de Raymond LeBlanc à Gérald LeBlanc», dans *LittéRéalité*, vol. V, n° 2, Hiver 1993-1994, p. 48-51.

bain d'acide de la chambre noire, un récit commun qui fait appel non seulement à la référence biblique de l'exil/exode, mais aussi des échos moins conscients de grands schémas mythiques et d'archétypes de l'humanité ; on pense aux voyages d'Ulysse, par exemple. C'est ce qui permet à ce récit d'exil, comme tous les récits d'exil, d'avoir une sorte de résonance universelle immédiate.

On trouve donc de tout dans ce corpus : des poèmes-complaintes sur le thème de l'Acadien errant, qui constituent l'équivalent des «Lamentations» bibliques de l'Exil ; les grandes oeuvres de référence produites par les étrangers : de Longfellow à Napoléon Bourassa ; les travaux des historiens-enquêteurs qui fouillent les archives et recueillent des témoignages pour retracer les événements et surtout les reconstruire (à l'aide du récit toujours) dans le but de refaire les liens entre les individus et les descendants de l'exil ; enfin on trouve aussi, surtout chez les historiens-apologues, une argumentation de base destinée à contrer l'argumentation des historiens anglais et américains qui tentent de banaliser et de justifier la déportation en rejetant la faute sur les Acadiens.

Bref, on ne retrouve pas *un* schéma mythique sous-jacent, comme celui de l'exil biblique, mais le recours à plusieurs bribes et à une grande diversité de mythes, chaque bribe ou chaque allusion ayant une fonction spécifique. Les critiques qui attribuent le mythe à l'élite se fondent sur le mythe usé, dégradé et dévié qu'on véhicule surtout à partir des années 1920. Ainsi, lorsque Michel Roy, dans son «Essai de synthèse historique», attaque ce qu'il croit être *un* schéma catholique unique dont les Acadiens auraient été victimes[16], en réalité il s'en prend à la version abâtardie et institutionnalisée qu'on a véhiculée après les années 1920. Si on examine au contraire le récit commun dans toute sa diversité, et si on consulte notamment les pétitions et les textes du début, on trouve une grande diversité de schémas mythiques à l'oeuvre : par exemple, on ne retient pas la notion de culpabilité universelle, dont se servira Longfellow, choisissant au contraire de faire de Lawrence un monstre archétypal ; de même le viol de la Terre-Mère n'a rien de particulièrement biblique, il provient d'autres sources.

A l'époque où le mythe collectif se construit, soit à la fin du 19e siècle, cette élaboration a pour fonction de rectifier l'histoire, de refaire l'unité du peuple acadien, de lui donner non seulement une voix mais aussi une mémoire et une mémoire adaptée aux besoins de cette époque. C'est en quelque sorte un processus anti-silence, anti-vide, anti-dispersion, dans la mesure où le récit, de par sa nature, vient renouer les fils dispersés de la mémoire collective, lui

16 Roy, Michel, *L'Acadie, des origines à nos jours. Essai de synthèse historique*, Montréal, Québec/Amérique, 1981.

donner forme, consistance et direction. Cette prise de parole se fait en pleine période romantique (au Canada français du moins), en pleine période de rhétorique «nationalitaire» de surcroît. Ces facteurs font en sorte que les Acadiens et les étrangers qui en parlent disposent de toute une rhétorique, de figures, d'images et de schémas narratifs tout prêts à recevoir la «matière acadienne».

Mais en même temps, ce processus ne peut pas nier l'histoire et construire un passé contre-historique. On choisira attentivement, quoique inconsciemment, les symboles, les images, les schémas narratifs, les références intertextuelles etc., qui conviennent au propos du jour. Et il importe de préciser que tous ont voix au chapitre d'une façon ou d'une autre, que ce soit le clergé, les notables, les gens éduqués ou les gens du «peuple», puisque tous, plus ou moins, ont accès au journal ; tous s'en servent d'ailleurs, que ce soit par le biais des rubriques paroissiales ou par celui des poèmes «d'amateurs». De plus, *L'Évangéline* est alimentée chaque semaine par un important réseau de correspondants locaux, de sorte qu'une part importante du journal est constituée de bribes de la vie quotidienne.

Or, les poètes contemporains, rejetant la «folklorisation» de la culture acadienne, se réclamant de l'Amérique moderne, reprennent à leur tour un ou plusieurs mythèmes qui font appel directement aux structures mythiques évoquées. Ce qui suggère que les phénomènes qui ont suscité ce type de narration collective persistent jusqu'à ces dernières années. On ne produit pas de mythes sans en avoir besoin, sans que ceux-ci aient un sens. Nous avons déjà évoqué le cas de la Terre-Mère analysé par Raoul Boudreau, reste celui des images de l'errance, intérieure ou effective. Cette errance qui serait en quelque sorte une conséquence «symbolique» de l'exil, comme l'ont démontré les analyses[17].

17 *Literature and Exile*, sous la direction de David Bevan, Amsterdam/Atlanta, Rodopi, 1990; *Exil et littérature*, Grenoble, Ellug, 1986; «Le mythe littéraire et l'histoire», *Études littéraires*, vol. 17, n° 1, avril 1984.

Qu'il s'agisse de Marc Arsenau qui écrit :

> mes lèvres se désarment
> dans l'impossible quête
> de tes yeux
> ses rumeurs dans l'écume
> d'une passion
> circulent parmi
> les rues de l'écriture
> dans un lieu sacré
> au fond d'un tableau paysagiste
> décrivant
> le dernier coup de ton exil
> («Résonnance», dans *A l'antenne des oracles*, p.18).

ou encore de Martin Pître qui à son tour affirme :

> L'Amérique a cinq cents ans
> et dérive
> («Road Story», dans *La Morsure du Désir*, p. 30)

l'affiliation à l'errance américaine (on pense à Jack Kérouac) est constamment évoquée.

Archétypes et motifs mythiques se répercutent donc dans la poésie contemporaine qui, tout en voulant dénoncer une image trop folklorique de l'Acadie et des Acadiens, reprend des mythèmes et des symboles similaires à ceux retrouvés dans *L'Évangéline* comme chez Antonine Maillet. Ce phénomène crée ainsi un paradoxe entre le discours sur la poésie et les images poétiques telles quelles, paradoxe semblable à celui que l'on peut constater dans l'émergence de l'identité littéraire québécoise et qu'un des auteurs de cette communication (Monique Boucher) cherche à élucider dans sa thèse doctorale.

# LA DÉPOSSESSION CHEZ ANTONINE MAILLET

**Angela DUNNE**
Maynooth, Irlande

Dans la présente communication, nous avons choisi de traiter de la dépossession culturelle de l'Acadie dans l'œuvre d'Antonine Maillet. Nous nous limiterons à étudier les œuvres que nous considérons comme représentatives de notre thème de la dépossession. On a beaucoup parlé du caractère mythique des personnages de Maillet qui leur donne, par des angoisses vécues devant les grands problèmes de la souffrance, leur présence tragique. Cette mythification des personnages, même dans la révolte et la contestation, se fait par l'enracinement dans la tradition ancestrale.

In the present paper, we chose to speak about the Acadian cultural deprivation in Antonine Maillet's works. We shall limit our study to the works that to ourselves represent the theme of deprivation. A lot has been written about the mythical nature of Maillet's characters, who gives them their tragical presence through the anguish they live facing the great problems of suffering. This mythical stature given to the characters, even in rebellion and protest, forms itself by taking root in the ancestral tradition.

L'Acadie et les Acadiens sont la substance même de l'écriture d'Antonine Maillet. Nous retrouvons dans son œuvre littéraire des personnages qui, malgré une forte menace d'anglicisation, veulent conserver leur culture et leur langue et être identifiés comme acadiens. Ce que ses personnages ont de commun c'est la volonté de dépasser leur situation d'infériorité et de rejeter les attitudes traditionnelles.

L'œuvre de Maillet est une littérature qui, à partir du régional, rejoint l'universel. Le projet littéraire de Maillet repose sur une intention sociale, humaine et politique, celle de raconter la vie des Acadiens, alors même que la civilisation industrielle capitaliste est en voie de détruire le monde traditionnel de chaque Acadien et de chaque Acadienne. On voit dans ses œuvres une volonté de résistance face aux menaces qui pèsent aujourd'hui sur les cultures tant régionales que nationales mais aussi par le rejet de la sclérose culturelle et du folklorisme.

Mais le puzzle que constitue Acadie vient du fait que L'Acadie n'est ni une entité politique ni une nation. C'est une entité humaine. C'est où l'Acadie? Où cela se trouve-t-il sur une carte ? L'Acadie c'est là où il y a des Acadiens comme écrivaient Antonine Maillet et Rita Scalabrini. On est québécois parce qu'on est né en Québec, c'est la géographie qui marque les pays. En Acadie ce sont les Acadiens qui font l'Acadie. Ils ont maintenu leur identité non par la géographie dont on les a délogés, dérangés, mais par cette histoire qu'ils

partagent. L'histoire d'Acadie se limitait trop souvent au domaine des traités et à celui de la politique et le portrait des Acadiens dans les œuvres littéraires relevait plutôt de la caricature. Le paysan n'était certes pas trop intelligent, mais il avait quelques bonnes qualités. Les premières descriptions de Lescarbot et Dièreville ainsi que celles de Longfellow dépeint un tableau de pureté et d'innocence champêtre absolues où les Acadiens accèdent à la sainteté. Mais au cours des dernières années des livres comme ceux de Maillet nous renseignent de plus en plus sur les gens, sur le visage humain des Acadiens. Maillet recrée l'Acadie et rejete en quelque sorte l'image mythique présentée par Longfellow et les siens.

Il y a bien longtemps que l'Acadie ne se trouve pas sur une "map" comme on dit du côté de Moncton, Herménégilde Chiasson a même écrit : "Il y a longtemps que L'Acadie n'est plus un pays autrement que dans l'imaginaire" L'Acadie a survécu davantage par la culture que par la politique. Comme l'a dit Maillet elle-même : "Je me dis que la survie d'un peuple ne dépend pas forcément (...) des cadres, que ce soit politique, géographique ou territorial. L'Acadie en est la preuve. Elle a prouvé qu'elle a un besoin intérieur d'être"[1]. Ignorés par les autorités civiles, les Acadiens s'accrochaient à leurs légendes et de ce mélange de rêve et de réalité, ils se sont fait une carapace qui leur a permis de survivre et de garder leur identité.

L'amour de l'Acadie nous apparaît comme la plus haute valeur des personnages de Maillet. Cet amour est inextricablement tissé d'un attachement profond à la religion, à la langue française, à la famille, et aux traditions ancestrales. C'est ce qui fait qu'il est parfois difficile de discerner si c'est la religion ou le patriotisme qui a plus motivé Antonine Maillet. Rappelons les paroles de Mgr. Marcel-François Richard qui, en citant Mgr. Rozier, déclarait aux Acadiens au Congrès à Waltham en 1902 : "Trois mots ont dans les langues humaines une très grande importance, comme dans la vie des nations : autel, drapeau, foyer. L'autel c'est la religion ; le foyer c'est la famille ; le drapeau c'est la patrie. De ces trois mots, j'en retiens un seul - la patrie, parce que ce mot comprend les deux autres"[2].

On peut placer la religion à côté de la langue comme gardienne de la nationalité d'un peuple. Les peuples en recherche d'identité inscrivent toujours leur nationalisme dans ces points d'appui collectifs-la religion, la langue, l'histoire et le territoire. Rappelons-nous la phrase-clé du vieil historien : "A défaut d'unité territoriale devenue impossible, l'unité morale du peuple acadien

---

1 Antonine Maillet, *Le Devoir*, 1er déc., 1979, p. 27.

2 Dr. L.J. Belliveau, Discours prononcé à la Convention de Waltham, Mass. Reproduit dans *Le Moniteur Acadien*, 28 août, 1902, p. 6.

refait autour de quelques idées mères à base de survivance catholique et française"[3]. Voilà comment le nationalisme acadien s'est enraciné dans la religion avec la langue française, cet autre lieu d'identité. Les religieux se sont trouvés ainsi très tôt installés à la base du nationalisme acadien.

Maillet parle de l'exilé moderne-cet être dont parlait Todorov, qui a perdu sa patrie sans en acquérir une autre et qui vit dans la double extériorité. Évangéline Deusse[4] autrement appelé la complainte des exilés nous présente quatre personnages qui ont en commun le fait d'être, de quelque manière, des exilés. Évangéline c'est l'exil dans son propre pays et elle est exilée partout parce qu'elle n'a pas de terre. Ce qu'Évangéline et toutes les héroïnes de Maillet ont de commun c'est leur profonde identité acadienne, une langue aux accents particulières et toute leur sagesse de vieilles femmes. Comme toute les héroïnes de Maillet, Évangélise se sent déracinée et la pièce toute entière est centrée sur ce thème de déracinement. On comprend bien l'attitude souvent négative des Acadiens face à l'urbanisation surtout dans les régions où la population a vécu très longtemps qu'ailleurs en dehors de l'influence directe des villes. L'attraction urbaine est subie mais non souhaitée.

Refusant la ville, l'immigrant se sent rejeté par elle. Il se perçoit alors comme marginal.

L'Acadien est un homme de la nature et "il est malaisé de comprendre quelque chose du tempérament acadien" écrit Maillet "si l'on n'a pas d'abord compris la mer"[5]. Cela explique l'engouement qui demeure au cœur de tout Acadien exilé dans les villes pour la nature et l'air salé, tout exil porte en lui ou en elle un petit morceau d'Acadie - le petit sapin d'Évangélisé par exemple.

Notre héroïne refuse d'être assimilée mais rétablit sa propre identité d'où l'importance de la généalogie : "Ben moi c'est Évangéline à Thadée à Olivier à Charles". Elle cherche à cultiver le culte des ancêtres dans une récupération du passé.

Quand un minorité n'a pas les moyens d'asseoir son droit à la souveraineté sur la possession du territoire, il fonde sa légitimité sur son lignage, sur l'ancienneté de son sang confondu avec l'histoire. En parcourant les œuvres de Maillet l'angoisse quant aux origines est évidente et l'inquiétude

---

[3] A. Bernard, *Le drame Acadien.*

[4] Antonine Maillet, *Evangéline Deusse*, Montréal, Leméac, 1975.

[5] Antonine Maillet et Rita Scalabrini, *L'Acadie pour quasiment rien*, Montréal, Leméac 1973.

généalogique hante le discours de l'écrivain. D'après Maillet lignage et nationalité sont synonymes. Comme Maillet elle-même a souvent affirmé : "Nous sommes français depuis Louis XIII. Nous avons gardé silence pendant trois siècles et pourtant nous sommes d'une race de bavards (...). Nous sommes sortis mais tout crûment du XVIe siècle. C'est vrai que nous sommes venus au XVIIe siècle au Canada, mais nous emportions avec nous tout le XVIe siècle qui n'avait pas tellement été dit autrement que par l'oralité"[6]. Évangéline se refuge dans le paradis perdu de sa culture. Le prétexte du rencontre des quatre exilés est un petit sapin reçu d'Acadie qu'Évangéline a décidé de transplanter dans un parc à Montréal. En créant cette héroïne Maillet tend à déconstruire la représentation de celle de Longfellow.

L'Évangéline de Maillet refuse d'être assimilée mais rétablit sa propre identité, contrairement au personnage poétique de Longfellow. L'héroïne, mère de onze garçons, revendique à la fois les liens réels l'unissant à la culture orale, à ses ancêtres et à son entourage. Elle refuse de croire qu'elle a "son avenir en arrière de soi". Précisons alors que les ingrédients qui forment l'identité d'un peuple. Cet objet nommé identité, ne renvoie-t-il pas le lecteur à l'épreuve d'elle-même. L'identité culturelle, c'est-à-dire, le regard que chaque peuple porte sur lui-même et l'image sous laquelle il entend être reconnu. L'identité culturelle nous paraît reposer, pour l'essentiel, sur la tradition, la langue-support de véhicule des héritages culturels, et de communication - et le mode de vie et de pensée d'un peuple. La question qui se pose ici est de savoir s'il peut y avoir survivance acadienne sans la langue française. Maillet semble nous dire que la langue est certainement un grand atout mais qu'il y a d'autres facteurs qui peuvent contribuer à la survivance de l'esprit, des traditions et des attachées du passé. La langue devient outil de la formation d'une âme nationale. Dans *La Sagouine*[7] la langue sert à souligner la dégradation qui est le produit de l'injustice présente. L'accent étant un phénomène de classe, la langue de la Sagouine est devenue inséparable de sa condition sociale : "Je nous taisons quand c'est qu'i vient des étranges". Cette prudence vient de sa misère matérielle et de la différence de niveau de langue forme une barrière à l'intérieur de la communauté acadienne. C'est ainsi que la Sagouine éprouve un sentiment d'aliénation et que le langage administratif la plonge dans l'incertitude. Tout ce qui fait que ceux qui parlent "en grandeur" disposent d'une autorité souveraine et La Sagouine se sent désarmée.

A l'intérieur de cette parole soumise semble apparaître des jugements sur la dépossession du peuple acadien : "Quand une parsoune peut pas noumer son

---

6 Antonine Maillet, *Discours au Congrès des Amitiés Acadiennes*, Nantes 22-27 mai 1987.

7 Antonine Maillet, *La Sagouine*, Montréal, Leméac, 1976.

ariligion, sa race, son pays, sa terre ... la langue qu'a' parle...a sait peut-être pu rien," (198). Elle ne peut pas se considérer ni Américaine, ni Canadienne, ni même Canadienne-française et quand elle décide de se prononcer Acadienne "Ben ils avont point voulu écrire ce mot dans leur liste, les recenseux..parce q'ils avont en pour leu dire que l'Acadie c'est point un pays, ça pis un Acadjen c'est point une natiounalité, par rapport que c'est pas écrit dans les livres de Jos Graphie" (90).

*La Sagouine* est l'expression d'un peuple longtemps écrasé qui a gardé sa vigueur à l'intérieur. Le regroupement des monologues ne doit pas faire oublier qu'ils ont un point commun : l'expérience vive d'une très grande souffrance matérielle et spirituelle. C'est de là que parle la Sagouine. Sa misère informe tout son discours c'est ainsi que la pièce éveillé un écho chez tous car La Sagouine est le discours de tous les démunis où qu'ils soient. Il met en relief, également, la réalité particulière du personnage défuii par son milieu géographique et social, par sa langue et son accent.

L'opposition entre possédants et dépossédés est très important. A l'école, les enfants des pauvres sont entassés en arrière de la classe et si la Sagouine va au bingo c'est pour regarder jouer ceux qui peuvent se payer une carte. C'est ainsi, avec humeur provoquant le rire que notre héroïne dénonce les injustices sociales dont elle et les siens sont victimes. Dans sa jeunesse, notre héroïne rêvait de tout avoir (16), surtout une maison. Mais l'automne est venu, les hardes gelaient sur la ligne et Gapi s'est mis à puer (77). C'est le sort des crasseux : vivre pour joindre les deux bouts, être sans argent, une grosse famille, pas d'instruction, regarder jouer les autres et avant tout, "se contenter dui sort que le Bon Djeu nous a fait" (27). C'est une sorte de croyance aveugle qui voilent les conditions réelles de la dépossession et de l'exploitation. Tout devient affaire de classe. C'est ainsi qu'elle s'accroche à la religion mais peu à peu le doute s'installe chez la Sagouine quand elle considère que l'homme riche est propriétaire et peut acheter son éternité, tandis que celui qui ne possède rien le paradis lui sera refusé quand il ne paie pas sa dîme. La pauvreté leur vole le salut.

L'histoire du peuple acadien est ancrée dans la tradition orale. Le silence des textes officiels sur les événements du grand dérangement a jeté un voile et a crée un mythe mais la tradition orale avait comme fonction de combler ce vide par la reconstruction de la mémoire collective. La Déportation ou le grand Dérangement fait cristalliser toute leur histoire autour de cet événement et elle a façonné le caractère de ce peuple. Il explique en quelque sorte le besoin qu'expriment les Acadiens de conserver leur identité en retrouvant leurs racines.

Dans *Pélagie-la-Charrette*[8] Maillet fait une révision de l'histoire des Acadiens et le roman devient un monument aux Acadiens victimes et survivants de la grande dispersion. Maillet évoque le grand thème littéraire du Paradise Lost "l'espoir, c'était le pays, le retour au paradis perdu". (17) Il y a beaucoup d'allusions bibliques mais il s'agit, en somme, non pas de parodier ou de refaire la Bible mais d'indiquer une sorte de parenté, de lignage. L'important, c'est que, en cours de route, surgisse "Bélonie, sauvé des eaux" (278) pour remplacer le Vieux Bélonie et assurer sa lignée. Dans Pélagie, la révolte, la volonté de vivre est un effort conscient pour refaire son identité après deux siècles de dispersion. En recréant les "mythes" du peuple, Maillet exprime dans son enracinement profond l'âme acadienne, venue de Touraine mais transformée par l'histoire et le milieu. Encore une fois Maillet reconnaît les liens puissants entre le langage du peuple et la liberté. Dans *Pélagie-la-Charrette*, la révolte, la volonté de vivre est un effort conscient pour redire et refaire son identité.

On voit dans les œuvres de l'auteure la lutte-la résistance afin de demeurer soi-même mais en même temps le besoin d'adapter les éléments valables de la civilisation nord-américain afin de progresser et d'intégrer les nouvelles valeurs et la nouvelle technologie pour rompre l'isolement séculaire et naître au nouveau monde moderne.

Avec son roman *Les Confessions de Jeanne de Valois*[9] Maillet a propulsé son Acadie vers le XXIe siècle. L'héroïne, une adolescente vivace, bien plantée, choisit d'entrer au couvent. Cette décision s'éclaire peu à peu, car ce couvent des sœurs irlandaises est sis en terre acadienne "je ne m'exilerai pas au Québec, ni en France. Je resterai chez moi". (50) Elle affirme qu'elle préférait sa terre et sa culture et que c'était avec la conviction profonde qu'"il était plus facile de transplanter une culture que de déménager un pays" (54). Et c'est sa terre que la jeune fille veut défendre et aimer avant tout. Au couvent elle avait à parler sa langue en silence et à l'abri, en cachette, mais elle dialoguait avec elle-même, elle rêvait, elle priait Dieu en français. (55) Ce qui fait qu'elle se demande "Étais-je entrée au couvent pour ça ? Avais-je offert ma vie pour des étrangers qui bafouaient les miens, travaillaient sécrètement à leur déstruction". (55).

Elle a du nez car dès 1924 mère Marie-Anne, une francophone ardente, fait sécession et crée sa propre congrégation de langue française, entraînant derrière elle un bataillon de sœurs enseignantes. C'est ainsi qu'Acadie fabriquée par des couvents, des brigades de nonnes militantes, férues d'éducation, a fait

---

8 Antonine Maillet, *Pélagie-la-Charrette*, Montréal, Leméac, 1979.

9 Antonine Maillet, les *Confessions de Jeanne de Valois*, Paris, Grasset 1992.

pièces à la culture anglaise omniprésente. On a aussi parlé d'appel au pays autant que de celui de Dieu et Sœur Jeanne avait une "sécrète ambition de s'engager dans le combat de la langue et de la culture". (66) Née un an avant notre siècle, la mère Jeanne de Valois a bien l'intention de mettre un pied dans celui qui le suivra. Elle est une femme dont le comportement se résume dans un mot : détermination de vivre mais non seulement de vivre mais de vivre "pleinement, richement, jusqu'au bout" (21) A 90 ans passés, elle se met à la rédaction de ses mémoires et elle écrit pour les autres qui viendront après, les "curieux de la petite histoire d'une époque qui pouvait se révéler plus capitale que l'on pense". (13) Pour avoir présidé aux destinées de la congrégation, elle est bien placée pour le savoir. Elle a vu L'Acadie sortir de l'ombre et a participé de près au "grand réveil". Elle représente "des millénaires de vie antérieure qui ont laissé des traces jusque dans la manière de rire, de rouler les "r" et de se tenir débout". (15)

Comme enfant elle déclare qu'elle aimait le rêve mais pas comme un refuge puisqu'elle ne se sentait ni menacée ni étrangère à sa propre vie, mais comme un champ de bataille où elle pouvait mener de front mille combats. A l'École Normale elle se rend compte de l'importance de la langue et admet que comme enfant elle parlait français comme elle habitait la maison de son père, comme elle fréquentait l'église le dimanche, comme elle marchait debout et non à quatre pattes. Tout cela s'intégrait à sa vie comme dormir, rire et manger et elle n'avait jamais eu à se battre pour conserver ces acquis. Son premier contact avec la capitale de son province lui donnait l'impression d'un gros bourg farci de loyalistes qui chantaient God save the king. C'était son premier contact avec l'Empire britannique. (38 A l'époque tout le système d'éducation e la province était géré en anglais et le choc culturel de l'École Normale a ouvert ses yeux sur les faits "mon pays n'était pas un pays-ma langue n'était pas la langue de ce pays qui n'en était pas, ma citoyenneté tenait à un fil". (39) Alors que pour la première fois elle se sentait menacée de disparition mais était convaincue que leur salut viendrait des écoles.

Ce qu'elle a enseigné à ses collégiens c'est qu'ils sont riches de six mille ans d'histoire, de millions d'années. Au-delà des mots se dessine le portrait d'une femme passionnée. L'épopée à commencé en 1864 quand le Père Lefèvre a fondé le collège Saint-Joseph, puis c'est Pascal Poirier, parmi les Acadiens "rescapés d'exil" (98 qui, en 1922, publie son Glossaire et ses réflexions sur le parler et la culture propres à son peuple et l'héroïne découvre la richesse de son héritage".

L'Acadie n'était pas seulement française, mais acadienne, c'est-à-dire vieille France". (107) Quand Sœur Jeanne part à Paris comme jeune étudiante elle se sent déçue car elle venait en France à la recherche de son passé, de son âme essentielle et entendait parler la langue avec un "tel dilettantisme et

souvent pour rien dire et elle songeait à la distance qui séparait notre culture orale de l'écriture". Pourtant, son désarroi ne durait pas et bien vite elle a compris que la France ne logeait pas à Saint-Germain-des-Prés, mais habitait La Touraine, l'Anjou, la Bretagne..." (154) Son séjour à paris lui a donné le véritable sens de sa vocation en Acadie : "Nous ne pourrions plus, à aucun prix, laisse mourir une mémoire et une culture qui avaient des racines aussi profondes". (160)

D'autres étapes sont franchies. Il s'agit toujours d'établir un nouveau collège à Memramcook, dans le berceau de l'Acadie profonde, puis à Moncton au sein du fief anglophone. C'est Jeanne de Valois qui conçoit, bâtis, façonne ce collège Notre-Dame d'Acadie. "Où serait l'Acadie chantante, écrivante, causante, chicaneuse, raconteuse, pianoteuse, bâtisseuse et rêveuse, sans ces maisons d'éducation qui, à partir de 1924 sortaient du sol acadien. Jusqu'à la création de l'Université francophone de Moncton en 1964, grâce à u retard de la politique Louis Robichaud. Elle parle aussi d'aujourd'hui, de la Guerre de Golfe et de notre monde qui se délite. C'est un aller-retour qui lie le présent et le passé et Maillet nous offre par l'entremise d'une nonne, son journal de bord, la chronique qu'elle ne tiendra sans doute jamais. Maillet affirme que "L'Acadie est arrivée maintenant à une forme d'autonomie. Quand on dit ça, ça ne veut pas dire une autonomie politique ou économique, quoique ça soit assez lié. Elle s'identifie comme étant différente" (A.M. Ven'd'est, printemps 1993, p. 13).

Elle parle de l'âme, "cette chose indéfinissable qui loge à la source de notre être... l'énergie, le moi, le je, le principe de vivre" (27) et déclare que le peuple acadien, pour avoir droit au salut, devait commencer par démontrer qu'il existait réellement, qu'il avait une âme. C'est cette âme qu'on mettait en péril depuis un siècle, à force de la garder sous le boisseau. Il était temps, grands temps de la laisser sortir sur son devant porte et respirer au grand air. et... j'étais entrée au couvent pour celle seule action-là ; affranchir l'âme de l'Acadie. Et cela ne pouvait se faire qu'en lui rendant sa langue et sa mémoire". (72) L'Acadie était sur le point de sortir de l'époque de la transmission orale et l'école allait remplacer le conteur. Le siècle venait d'entrer dans les temps modernes.

En devenant Générale de sa Congrégation, l'une de ses premières activités fut l'implication de sa congrégation dans les festivités du bicentenaire du grand-Dérangement en 1955 et Jeanne dit qu'elle ne connaît qu'un peuple au monde capable de célébrer une déportation. "D'abord parce que nous sommes revenus d'exil et pouvons par conséquent marquer d'une croix cette renaissance". (250)

Maillet semble nous dire qu' "en dépit de l'évolution des mentalités et de la transformation du monde, en dépit des satellites, des micro-ordinateurs et de

l'homme de la lune, je crois à la survie des cultures". (253) Elle admet que sa notion de culture a changé, de même que celle des nationalités et celle de la survie.

Les Acadiens ont obtenu, coup sur coup, un système d'éducation parallèle en français, l'Université de Moncton, une refonde de fiscalité, une faculté de droit qui enseignerait en français la *common law* britanique imaginez cela! et pour couronner le tout, la proclamation d'un Nouveau Brunswick officiellement bilingue. (269 Sœur Jeanne a en quelque sorte forcé le monde à accueillir les Acadiens dans le vingtième siècle.

Les Acadiens veulent reconquérir une partie de ce pays que des siècles d'injustice leur ont dérobé. Mais grâce à un taux élevé de natalité, au mouvement coopératif et à l'aide des gouvernements, les Acadiens jouent maintenant le rôle moyen dans la vie des Maritimes, ayant leur bonne part de représentation proportionnelles dans la vie politique, ecclésiastique et culturelle de la région. Ils ont pu réaliser cet objectif par l'éducation. Maîtres chez eux ils cessent de se mettre au service des étrangers mais s'habituent à compter d'abord et avant tout sur eux-mêmes. Comme affirme Jeanne de Valois : "Si nous réclamions une école, il fallait la bâtir ; si nous voulions sauver la langue il fallait la parler ; si nous désirions progresser, il fallait nous instruire". (122)

## Bibliographie

- Dionne, René, *Quatre siècles d'identité canadienne*, Montréal, Bellarmin, 1974.
- Hautecoeur, Jean-Paul, *L'Acadie du Discours*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 1975.
- Mounier, Bernard, *Les Acadiens : Piétons de l'Atlantique*, Paris, Édition de l'Acadie, 1984.
- Vernex, Jean-Claude, *Les Acadiens*, Paris, 1979.

# L'INFLUENCE DE W. FAULKNER SUR ANTONINE MAILLET

**Danielle LEFORT**
Université de Poitiers

Il n'y a pas d'œuvre plus française que celle d'Antonine Maillet. La langue dans laquelle elle est écrite en est la chair même. Traduire Antonine Maillet c'est sans doute la trahir un peu. En effet, dès son premier roman *Pointe-aux-Coques*, apparaît le thème fondamental qui va être le ressort de toute son écriture, c'est-à-dire la recherche d'une identité acadienne, individuelle et collective. Mais la recherche de cette identité passe principalement par l'utilisation d'une langue commune faute d'un lieu commun, géographiquement délimité, où elle aurait pu se loger. Ainsi son œuvre, comme elle l'annonce dans *Par derrière chez mon père*, est un effort littéraire pour transmettre à la postérité "l'âme" de son peuple[1], qui lui vient d'une France profonde et lointaine et qui s'est transmise de génération en génération jusqu'à nos jours. Nous savons qu'elle a tenu sa gageure et que la Sagouine, cette femme "faite texte", avec son verbe haut et mouillé d'embruns, est aujourd'hui une véritable ambassadrice de l'Acadie à travers le monde.

No work bears more the French touch than Antonine Maillet's work. The language in which it is written is its very flesh. Translating Antonine Maillet is probably be traying her a little. In fact, as early as her first novel *Pointes aux Coques,* appears the fundamental theme which will be the motive of all her writing, that is to say the quest for an Acadian identity, an individual and a collective one. But the search for that identity goes mainly through the use of a common language for lack of a common place geographically demarcated where it could have lived. Thus, as she announces in *Par derrière chez mon père,* her work is a literary effort to pass on to posterity the "soul" of her people, which she inherited from a profound and remote France and that was transmitted through the generations up to our days. We know that difficult undertaking was a success and that the Sagouine, that woman sculpted in words, speaking loudly with her language wet spindrift, is nowadays a realk Acadian ambassadress throughout the world.

Nous le savons aussi, c'est Antonine Maillet qui a offert à l'Acadie ses lettres de noblesse au sein de la littérature française. Mais l'Acadie, elle, ne lui avait offert que des modèles oraux. De la littérature française, elle dit s'inspirer des fabliaux ; mais ses romans, ses contes et son récit de la Sagouine sont bien trop modernes de ton pour que ce soit là son seul modèle ; il lui en fallait un qui soit non seulement plus proche dans le temps mais aussi par l'imaginaire ; son écriture devait à la fois servir à symboliser l'âme d'un peuple et à montrer

---

[1] *Par derrière chez mon père, Le pays* p. 91, Montréal, Editions Leméac, 1972.

comment cette âme s'était forgée au cours de son histoire. Souci très éloigné de celui des écrivains français contemporains ! Le nouveau roman, tout tourné sur lui-même s'excluait donc obligatoirement. Alors, Antonine Maillet s'est-elle sans doute sentie profondément américaine, car l'histoire de l'Acadie n'est pas dissociable de celle du Nouveau Monde, et c'est donc vers son propre continent qu'elle a tourné son regard, mais non pas vers le Québec, car les recherches et les expériences littéraires y étaient bien trop récentes pour l'influencer. L'Amérique anglophone, par contre, constituait un réservoir littéraire d'une très grande richesse ; ses auteurs s'étaient depuis longtemps déjà détachés de leurs modèles européens pour arriver à une littérature originale et proprement américaine.

Ainsi, l'œuvre bien française d'Antonine Maillet a un envers anglo-saxon. Toutefois, cela semble moins surprenant quand il apparaît que son modèle se nomme William Faulkner, Écossais d'origine, dont le pays, le grand Sud américain, a eu autant à souffrir et à redire de la Nouvelle-Angleterre que les Acadiens. L'histoire s'était répétée au moment de la guerre de Sécession ; le Sud américain avait été privé de ses pouvoirs juridiques par les États du Nord symbolisés par la Nouvelle-Angleterre, tout comme l'Acadie l'avait été par les Anglais, plus de cent ans auparavant. De plus l'histoire du Sud est intimement liée à celle de l'Acadie et Faulkner lui-même ne l'avait pas oublié ; les Cajuns font partie intégrante de son œuvre et une de ses nouvelles inédites s'intitule *Évangéline*.

Antoine Maillet a donc marché sur les traces de Faulkner. Les premiers rapprochements entre les deux œuvres permettent très vite d'entrevoir entre elles de grandes ressemblances ; il est évident que ce que Faulkner a fait pour le Sud des États-Unis, c'est-à-dire le chanter jusqu'à le recréer, elle l'a fait pour l'Acadie, et cela, en s'inventant un village fictif comme Faulkner s'était inventé sa ville de Jefferson. Comme lui et comme Sherwood Anderson avant lui, elle a dès ses premiers romans, effectué un retour à ses racines : retour sur le sol natal, se reconnaissant comme fille d'Acadie dans *Pointe-aux-Coques* (1958), une plongée dans les racines de l'enfance dans *On a mangé la dune* (1962) et un retour au pays du père et des souvenirs dans *Par derrière chez mon père* (1972). Comme Faulkner elle ne nie pas ses racines européennes ; mais comme lui, elle refuse l'exil moral qui consiste à rejeter une appartenance culturelle, pour se tourner vers une autre supposée plus noble, parce que plus ancienne.

Faulkner, semble-t-il, n'avait pas de projet littéraire prédéterminé. C'est progressivement qu'il comprit que le Sud qu'il cherchait à décrire et qu'il connaissait de l'intérieur ne correspondait pas exactement aux images qu'en avait alors le monde extérieur, à savoir, ces dames du Sud en robes à crinolines se promenant au bras de riches propriétaires terriens, pendant que les esclaves

succombaient dans les champs de coton. Il se mit alors à organiser son œuvre de sorte à récuser ce mythe réducteur propagé par des romans populaires comme *Autant en emporte le vent*. Il créa donc par le biais de la littérature, un microcosme où allait se refléter le vaste Sud. Sa ville fictive, Jefferson, devint le centre d'un comté, lui aussi fictif, le Yoknapatawpha, et c'est dans ce cadre que se déroule dans sa quasi totalité, son œuvre immense. Par un système d'échos, Faulkner relie aussi tous ses romans entre eux ; les mêmes personnages s'y retrouvent, ils se connaissent et ont des liens de parenté. Ainsi, proche à la fois de Balzac et de Proust, il finit par créer une œuvre unique, un grand livre qui traite de manière diachronique et synchronique, des divers aspects des relations humaines et sociales du Sud.

On comprend tout de suite pourquoi Faulkner était le modèle idéal pour Antonine Maillet. La démythification de l'Acadie était pour elle un projet littéraire clairement exposé dans *Par derrière chez mon père*. L'Évangéline de Longfellow réduisant, lui semblait-il, l'image de l'Acadienne à celle d'une femme éplorée et fragile, brisée par le sport. Dans *Fanie*[2], elle écrit ; "Si le poète américain avait voulu faire l'histoire vraie de mon pays, s'il avait voulu montrer la femme acadienne type, il lui aurait donné onze garçons". Pour mener à bien cette mission, Antonine Maillet jusqu'en 1985 organise son œuvre romanesque et même ses premières pièces de théâtre selon le modèle de Faulkner. Elle recrée un microcosme qui regroupe ce qu'elle considère être les personnalités types du monde acadien. Son village avec son "maître pont", son anse, son "fond de la baie", ses dunes, son île-aux-puces, est ancré quelque part le long de la côte, dans une réalité géographique laissant supposer la proximité de Memramcook et Bouctouche, tout comme Jefferson était dans celle de Jackson, de Memphis et de la Nouvelle-Orléans. Elle compose aussi son "grand livre" ; les Sagouine, les Gapi et autres Mercenaire, nous deviennent familiers, s'opposant au clan des nantis, mené par les "mairesse" et les "Ma-Tante-la-Veuve" ; le village est un lieu mythique où son nés tous ses personnages types et vers lequel convergent les membres de la diaspora acadienne désireux de retrouver leur âme.

Elle résolvait ainsi à la manière de Faulkner le problème géographique que posait l'Acadie ; si le Sud était bien trop vaste pour être dépeint dans toute son ampleur, l'Acadie était bien trop éparpillée pour être décrite dans sa multiplicité. La réponse se trouvait dans la création de ce lieu unique, ayant pour toile de fond une fresque de l'Acadie. Jean Rouberol, commentant cet aspect de l'œuvre de Faulkner, écrit que c'est "tout le comté, hommes, animaux, plantes, rivières, et le comté aussi chargé de tout son poids d'histoire qui vit et

---

[2] *Fanie, Par derrière chez mon père*, p. 67, Montréal, Leméac, 1972.

respire à l'unisson des saisons".[3]. L'œuvre d'A. Maillet c'est tout cela aussi. Tous ses romans sont rythmés par les saisons ; il y a dans *Les-cordes-de-bois,* une véritable lutte pour la survie pendant un hiver trop long. Mais c'est surtout la mer et le vent qui donnent à ce pays des côtes sa marque particulière. La mer ronge les dunes et les cabanes, et garde quelquefois les hommes qui sont presque tous pêcheurs. Les femmes alors, courageusement, relèvent la tête et se battent pour leurs orphelins. Les Acadiens sont façonnés par la mer, l'auteur écrit dans *Pointe-aux-coques* : c'est "la mer salée que les gens de la côte ont tous un petit brin dans les veines" et c'est "la seule force capable de soulever les gens de la côte au-dessus de leurs chicanes".[4]

Comme Faulkner, les destins individuels l'intéressent peu. Un mythe ne pouvant être remplacé que par un autre mythe, aussi voyons-nous surgir dans son œuvre des archétypes dont les plus connus sont la Sagouine et Pélagie-la-Charrette. Ces femmes n'ont plus rien de l'Évangéline de la déportation car jamais elles ne pleurent sur leur propre sort, elles sont au contraire tenaces et solidaires, ce sont des initiatrices qui entraînent leur peuple dans leur sillage. Elles sont les vraies filles de toutes les femmes volontaires que l'on rencontre dans les romans de Faulkner, telle la Rosa Millard de *L'Invaincu* qui est une femme indomptable ne reculant devant rien et qui est une véritable inversion du mythe de la dame du Sud.

Antonine Maillet décrit les Acadiens sous deux aspects, il y a ceux de l'Acadie nouvelle, mais il y a aussi les ancêtres ; il lui fallait donc remonter le temps. Elle utilise pour cela la technique du souvenir largement utilisée par Faulkner avant elle. Les deux œuvres sont peuplées de vieux qui se souviennent et qui font le lien entre le passé et le présent en racontant leurs souvenirs, soit directement aux jeunes de leur propre communauté, soit par le truchement d'un narrateur anonyme qui prend parfois le narrataire à témoin, comme dans Requiem pour une nonne de Faulkner, où, mêlant sa voix à celle du Sud profond, il l'interpelle en lui disant : "Écoute étranger" ? [5] Antonine Maillet est elle aussi soucieuse de l'opinion des autres qui, dit-elle dans *Le Pays (Par derrière chez mon père)*, sont "ceux qui n'ont pas connu nos pères et qui ne sont jamais allés au pays voir ce qu'il y a derrière"[6]. Pour les éclairer, elle puise dans la mémoire collective qui lui permet de remonter le temps, de parler du "Grand

---

[3] Jean Rouberol, *L'esprit du Sud dans l'œuvre de Faulkner*, Paris, Publications de la Sorbonne, littératures 13, collection Etudes anglaises n°82, Didier érudition,p. 41.

[4] *Pointe-aux-coques*, Montréal, Leméac, collection Les Classiques Léméac n°3, p. 82, 1977.

[5] *Requiem pour une nonne*, Editions Rombaldi, collection Prestige de la littérature ; ouvrage réalisé par Les Presses d'Aujourd'hui, p. 243.

[6] *Par-derrière chez mon père*, Recueil de contes, Montréal, Leméac, 1972, p. 85.

Dérangement" et du retour au pays, tout en évitant comme Faulkner, de tomber dans le roman historique. Elle peut dans *Pélagie-la-Charrette* rapporter des faits historiques dans toute leur vérité, comme l'affirme le narrateur, parce que les "Bélonie" sont de tradition conteurs et "défricheteux de parenté". Le "Bélonie" du temps présent tient l'histoire en ligne directe de son ancêtre ; la parole transmise de génération en génération selon un rituel inchangé, lui est parvenue intacte. Il y a dans les deux œuvres un constant va-et-vient dans le temps obtenu par la technique du souvenir qui permet non seulement la démythification et la re-mythification, mais apporte aussi une solution à la recherche d'identité, tant collective qu'individuelle. Un rapprochement très intéressant a pu être fait à ce sujet entre *Absalon! Absalon!* de Faulkner et les *Cordes-de-Bois* d'Antonine Maillet. On peut penser que l'auteur acadien s'est inspiré de son prédécesseur américain pour la structure de son roman, car *Absalon! Absalon!* est un modèle du procédé de reconstruction d'une histoire à partir de souvenirs. Ainsi les deux romans offrent en même temps trois niveaux de lecture différents. On y trouve d'abord la reconstitution d'une histoire menée sous forme d'enquête ; dans les deux cas, les enquêteurs insatisfaits des réponses obtenues finissent par se faire leur propre version des faits. Dans un deuxième temps cette enquête est aussi le moyen utilisé par l'enquêteur pour rechercher sa propre identité ; la narratrice des *Cordes-de-Bois*, comme Quentin Compson dans *Absalon! Absalon!*, essaye de comprendre son propre héritage en clarifiant l'histoire de son pays ; à chaque fois, cette identité sera trouvée. Enfin, les deux livres sont une sorte d'interrogation sur la création romanesque. Existe-t-il une vérité en dehors de celle engendrée par l'écriture? Les deux romans démontrent en tout cas, comment, à partir de simples souvenirs, on peut ordonner les éléments d'une histoire afin de recréer sa vérité à soi.

Il n'est pas étonnant qu'après un tel cheminement, Antonine Maillet, des dizaines d'années après William Faulkner, ait comme lui été qualifiée d'écrivain régionaliste ; elle s'en défend avec autant de vigueur que lui, et comme lui, prend soin d'élargir son œuvre bien au-delà du folklore de son pays. A partir de leur microcosme, nous voyons les deux œuvres s'épanouir vers des horizons de plus en plus larges. Elles s'inscrivent tout d'abord dans l'univers nord américain sans lequel n'existerait ni l'identité sudiste, ni l'identité acadienne. Le jeu des souvenirs permet de remonter à la genèse de ces identités avec un rappel constant des grands moments mythiques de l'histoire américaine : la guerre de Sécession pour Faulkner, le Gran Dérangement pour Antonine Maillet ; en filigrane on trouve les grandes migrations, la prohibition et le trafic d'alcool. Les destinées individuelles sont tissées dans la trame de l'histoire permettant aux personnages de se remythifier et de prendre valeur de symbole. Même dans le choix de ses thèmes Antonine Maillet comme Faulkner reste fidèle à la tradition littéraire nord américaine. Pour en revenir à la comparaison entre *Absalon! Absalon!* et *Les Cordes-de-Bois*, on peut constater que le roman

d'Antonine Maillet comme celui de Faulkner n'est qu'une variante d'une série chère à cette littérature où on trouve souvent, comme point de départ d'une histoire, la monomanie et l'obsession d'un personnage. Dans le roman de Faulkner, Sutpen a une idée fixe, celle de se venger d'une classe sociale qui l'a humilié quand il était enfant. Quant à l'histoire des *Cordes-de-Bois*, elle tourne autour de l'obsession de Ma-Tante-la-Veuve, petite bourgeoise bigote et hypocrite, qui voudrait épurer le village de tout ce qui ne se conforme pas à ses propres normes, entraînant ainsi un clivage de la population. En fait, comme Faulkner, A. Maillet reprend systématiquement les thèmes qui par leur récurrence dans la littérature et le cinéma américains, en sont devenus les stéréotypes, à savoir, le problème de la possession de la terre, l'errance, les doubles, les femmes amazones, les raconteurs d'histoires et la vie de frontière (la mer étant la frontière acadienne).

Cependant Faulkner ne s'était pas contenté d'être américain et il a constamment fait évoluer son œuvre du particulier à l'universel. Il était parti de l'histoire de son arrière grand-père, mais très vite cette histoire est devenue celle de tous les pères et de tous les fils. Il rattache l'histoire du Sud à celle de l'humanité ; il se réfère sans arrêt à la bible et le thème du péché originel est prédominant dans son œuvre. Comme lui A. Maillet s'est elle aussi très vite échappée des limites du jardin de son père, pour contempler l'humanité toute entière. Dans son long monologue, la Sagouine, la nouvelle héroïne acadienne, réfléchit sur la condition humaine ; elle y parle de la jeunesse, des illusions perdues, de la vie, de la mort, et quand elle rêve de printemps, c'est au nom de tous les opprimés de la terre. Les thèmes bibliques abondent aussi dans son œuvre ; Dans *Emmanuel à Joseph à Dâvit* dont le sous-titre est "Une nativité en Acadie", on trouve une sorte d'assimilation de la déportation des Acadiens à l'exil du peuple juif. Le thème du Messie est aussi présent dans *Les Crasseux* où seule la mort de Citrouille et de la jeune fille semble pouvoir mettre fin à la haine des deux clans ; ce thème est repris dans *Don l'Original* où l'assimilation de Citrouille au Christ va jusqu'à la résurrection.

Mais sans doute ce qui permet aux œuvres de ces deux auteurs de se déployer dans toute leur ampleur et, paradoxalement, ce qui leur confère leur modernité c'est la manière dont elles s'arrachent à leur propre histoire en se projetant dans l'univers des sociétés archaïques par l'utilisation du mythe de l'éternel retour. Les textes en sont véritablement imprégnés ; l'acte de colonisation qui constitue le noyau sans lequel ni identité, ni création littéraire ne serait possible, renvoie à l'acte cosmogonique de ce vieux mythe universel, et le village acadien devient comme Jefferson un centre du monde, un lieu sacré qui prend possible la réconciliation. La technique du souvenir est utilisée pour accomplir ce que Mircea Eliale appelle "le retour au Grand Temps". Quand le concret devenait insupportable, les sociétés archaïques abolissaient le temps

profane et la durée, en se projetant dans le temps mythique des débuts ou des moments forts de l'histoire par une répétition des gestes à travers un rituel, ou par la redite de l'histoire en la rendant exemplaire. La mémoire collective permet aux Sudistes, comme aux Acadiens, de superposer les événements du temps présent à ceux des moments forts de leur passé, et, au-delà, de les rattacher à ceux des temps primordiaux. Les deux œuvres semblent être un constant effort pour abolir le temps présent, et les vieux apparaissent comme ayant vaincu le temps, en empêchant la rupture entre le passé et le présent. Ils confèrent ainsi au temps une direction cyclique. "Tout recommence à son début à chaque instant", écrit Mircea Eliade. "Le passé n'est que la préfiguration du futur. Aucun événement n'est irréversible et aucune transformation n'est définitive"[7].

Par cette étude, j'ai voulu principalement faire ressortir à quel point l'œuvre d'Antonine Maillet était conçue selon le même schéma que celle de Faulkner. Mais il est hors de question d'insinuer que sa fiction n'existe pas de manière indépendante, car si le plan d'ensemble est le même, le point de départ pour l'écriture de chaque roman est différent. Faulkner part toujours de la réalité, d'une image, d'un fait divers et joue avec les structures littéraires. Antonine Maillet, elle, part toujours de structures littéraires préexistantes, sauf pour la Sagouine où elle semble s'être totalement libérée sur le plan des structures. Contrairement à Faulkner qui décrit le Sud dans toute sa décadence et fait soupirer quelques uns de ses personnages après un certain âge d'or, A. Maillet fixe son œuvre romanesque jusqu'en 1985, à certains temps forts de l'histoire de son peuple. Ainsi, elle choisit par exemple de raconter le moment du grand réveil acadien des années trente et de passer sous silence quelques phrases écrites dans *Par derrière chez mon père* : "La rue est anglophone ou anglicisée en Acadie... le vieux français était rural. Mais les campagnes se vient...". Au narrataire qui demande "Les Acadiens quittent l'Acadie" ? le narrateur répond : "c'est l'Acadie qui les quitte"[8]. De tout cela il n'est jamais question dans les romans d'Antonine Maillet. Aussi son Acadie est-elle plus rêvée que réelle. Mais elle a si bien remythifié l'Acadie que son rêve est maintenant devenu collectif ; André Breton disait : "Le destin des communautés humaines s'évalue en fonction du pouvoir que gardent sur elles les mythes qui les conditionnent"[9]. En donnant aux Acadiens de nouveaux archétypes et en imposant par sa fiction une image percutante de l'Acadie, peut-être réussira-t-elle là où Faulkner a échoué. Son Sud a disparu avec lui ; seule est restée sa fiction. Mais le centre du monde d'Antonine Maillet n'est plus qu'à moitié fictif ; il existe bien

---

7 Mircea Eliade, *Le mythe de l'éternel retour*, Paris, Gallimard, collection Idées, p. 108.

8 *Par derrière chez mon père, Le Pays*, Montréal, Editions Leméac 1972, pp. 90-91.

9 André Breton, Entretiens avec A. Patri, in *Entretiens*, Paris, Gallimard, collection Idées, p. 265.

maintenant un village de la Sagouine. On peut se demander si ce lieu mythique en se concrétisant ne va pas devenir un véritable lieu de pèlerinage d'où pourraient jaillir des étincelles de toutes sortes. La fiction réussira-t-elle pour une fois à faire surgir une nouvelle réalité? Tout est possible ! C'est tellement obstiné un Acadien !

# ÉVANGÉLINE ET MARIA CHAPDELAINE, SŒURS MYTHIQUES DE LA SURVIVANCE NATIONALE OU SŒURS DE LÉGENDE ?

**Geneviève CHOVRELAT**
Université de Tunis I

Henri Wadsworth Longfellow publia Évangéline en 1847. Dans ce long poème il met en scène une jeune fille, Évangéline de Grand-Pré, dont la vie est totalement bouleversée par la déportation des Acadiens en 1755. Elle voit mourir son père lorsque brûle l'église de Grand-Pré. Déportée, elle recherche vainement son fiancé Gabriel Lajeunesse. Elle devient sœur de charité et soigne les malades parmi les quels elle reconnaît un jour Gabriel qui expire entre ses bras.

Henri Wadswworth Longfellow published Evangeline, in 1847. In this long poem he stages a young girl, Evangeline de Grand-Pré, Whose life is completely shattered by the deportation of the Acadians in 1755. She attends her father's death when Grand-Pré church burns down. As a deportee, she looks in vain for her fiancé Gabriel Lajeunesse. She becomes a nun and takes care of the sick people among whom one day she identifies Gabriel who dies in her arms.

Louis Hémon envoya le manuscrit de *Maria Chapdelaine* au journal parisien Le Temps qui le fit paraître en feuilleton du 27 janvier au 19 février 1914. Dans ce récit du *Canada Français* l'écrivain breton retrace les travaux et les jours des paysans du Lac Saint-Jean dont il a partagé l'existence lorsqu'il travaillait comme journalier à Péribonka. A ces descriptions de scènes rurales se mêle une intrigue nuptiale. Maria Chapdelaine amoureuse de François Paradis, coureur des bois qui meurt en forêt, doit choisir entre deux prétendants, un émigré aux États-Unis ou un voisin, défricheur comme son père.

Évangéline, "la vierge de Grand-Pré" et Maria Chapdelaine, "la belle grosse fille" de Péribonka présentent des points communs tels qu'il ne paraît pas abusif de les considérer comme deux sœurs mythiques de la survivance nationale. Leur appartenance à une minorité francophone dans un monde anglophone dominateur avait déjà conduit à une comparaison entre les deux personnages par Louvigny de Montigny, premier Québécois à faire éditer en 1916 *Maria Chapdelaine*. Dans sa préface il annonçait que, grâce à Maria Chapdelaine, Péribonka pourrait s'ouvrir au tourisme tout comme "le pays d'Évangéline". En 1936 Ernest Martin dans sa thèse consacrée à *Évangéline* souhaite "mieux faire apprécier aussi, par ses compatriotes, un poète étranger qui a montré son amitié pour la France en écrivant, plus d'un demi-siècle avant

la *Maria Chapdelaine* de Luis Hémon, un premier chef-d'œuvre à la gloire du paysan français transplanté dans le Nouveau Monde."[1]

Par ces deux rapprochements on aperçoit déjà combien le poème et le roman ont tendance à être oubliés, c'est pourquoi il convient d'y revenir.

Chacun le sait, l'auteur d'Évangéline et celui de *Maria Chapdelaine* sont séparés par le temps, l'espace, la nationalité, la langue, le genre littéraire choisi et l'approche même de leur sujet. Pourtant le poète américain et le romancier français engendrent deux personnages qui, nourris de la culture de leur auteur, vont connaître une destinée semblable et croître dans l'esprit de leurs lecteurs grâce à un contexte favorable.

Longfellow, poète confirmé, publie *Évangéline* à un moment où l'échiquier politique et idéologique a été modifié par l'Indépendance américaine. Les lecteurs américains, comme le poète lui-même, sont sensibles aux malheurs de la belle Evangéline, victime de la cruauté de l'ancien oppresseur. Le texte de Hémon, écrivain toujours sans le sou, correspondait lui aussi à l'horizon d'attente du lectorat français : la petite paysannerie agonisait et commençait à se disloquer l'empire colonial. Grâce à *Maria Chapdelaine*, premier "best-seller made in France"[2], Bernard Grasset redressa les finances de sa maison d'édition. On sait comment l'extrême-droite française récupéra le roman.

"L'idylle d'amour de la belle Acadie"[3], le "récit du Canada français" bénéficient dans la patrie de leurs acteurs d'un succès immédiat marqué par le grand nombre de livres vendus. Grâce à cet air du temps propice, les deux héroïnes ont pris rapidement corps dans l'imagination de leurs lecteurs, ont été identifiées au peuple auquel elles appartiennent.

Après l'acte de naissance voyons comment se crée leur parenté dans la fiction.

Sœurs, les deux personnages le sont surtout parce qu'on pourrait appeler leur fiche d'identité. Elles appartiennent toutes deux à une communauté francophone où la langue française et la religion catholique marquent la

---

1 Ernest Martin, *L'evangéline de Longfellow* et la suite merveilleuse d'un poème, p. 10, Hachette, Paris, 1936.

2 Cf. Raymonde Heroux, *Maria Chapdelaine, best-seller made in France, in Le mythe de Maria Chapdelaine*, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, 1980.

3 Henri Wadsworth Longfellow, *Evangéline*, traduction de Pamphile Le May, p. 4, Montréal, Les Editions de l'Alternative, 1988.

différence dans un monde anglophone protestant. Leurs deux noms de famille donnent bien francophone, Bellefontaine et Chapdelaine. Leurs prénoms, Évangéline et Maria, reflètent immédiatement l'importance de la religion et paraissent même symboliques de leur destinée qu'oriente un prêtre. "Le bon père Félix", "son confesseur, ce protecteur fidèle" tient lieu de guide pour Évangéline. Il conseille l'orpheline selon sa mission apostolique.

*Maria Chapdelaine* commence par un "Ite missa est" qui amorce l'évocation de la sortie de la messe. Cette ouverture romanesque suggère que le catholicisme règle toute la vie des "habitants". Même s'il y a du Bournisien dans le curée de Saint-Henri-de-Taillon, celui-ci exerce une influence considérable sur Maria en lui traçant sa voie, "se marier et fonder une famille chrétienne".[4]

Le chemin que suivent les deux personnages est balisé par la religion catholique et conduit au sacrifice final, Évangéline, la bien nommée, devient "sœur de la Merci".

> Elle ne gardait plus qu'une seule espérance,
> Suivre Jésus partout avec persévérance,
> Et, comme un holocauste, à Dieu s'offrir aussi.[5]

Quant à Maria, elle suit le conseil du curé : pour le bien de la communauté, elle épousera Eutrope Gagnon qu'elle n'aime pas.

Sœurs aussi, Évangéline et Maria le sont par leur appartenance à une famille de paysans, par leur mode de vie rustique, qui donne à voir les travaux et les jours de gens simples qui vivent au contact de la nature. Certes, le point de vue sur ces paysans est radicalement différent. Grand-Pré, par une vision romantique, est montré comme le paradis perdu, l'Acadie heureuse, lieu de fertilité, d'abondance, où les hommes dominent la nature tandis que les défricheurs de Péribonka, malmenés et asservis par une nature cruelle qui tue et contre laquelle il faut perpétuellement lutter, relèvent de la description réaliste.

Sœurs encore, Évangéline et Maria le sont, malgré leur inscription dans un siècle différent, par leur belle jeunesse, par leur amour malheureux, par leur virginité forcée, par leur découverte de la mort. Toutes deux sont confrontées à la mort, pour l'Acadienne le décès du père et du fiancé Gabriel, pour la

---

[4] Louis Hemon, *Maria Chapdelaine*, p. 130, édition présentée par Aurélien Boivin, Montréal, Bibliothéque Québécoise, 1990.

[5] Henri Wadsworth Longfellow, *op. cit.*, p. 115.

Québécoise la disparition de l'amoureux puis la mort de la mère. Les trépas d Benoît Bellefontaine et de Gabriel Lajeunesse sont traités sur le mode romantique, ponctuellement, brièvement, symboliquement. Anéanti par la Déportation, Benoît s'éteint, foudroyé par l'incendie de l'église de Grand-Pré ; Gabriel, épuisé par toutes ses pérégrinations, expire heureux dans les bras d'Évangéline retrouvée. Toute réalité corporelle triviale est gommée. C'est tout le contraire dans *Maria Chapdelaine*. François Paradis disparaît *dans* "les grands bois emplis de neige" pour avoir voulu passer Noël avec Maria. La mère Chapdelaine, qui "pâtit des rognons" meurt faute de chemins praticables. Le traitement de la mort conforte la vision réaliste du monde paysan et de la nature, la mort est abordée dans la trivialité du corps et de la durée.

Sœurs, les deux héroïnes le sont par leur destinée tragique. Leur expérience de l'amour malheureux, de la mort déterminent leur rapport à l'espace, identique, quoique différent de prime abord. Certes, Évangéline apparaît condamnée à l'errance par l'Histoire qui la frappe, tandis que Maria Chapdelaine, se tenant derrière la fenêtre ou sur le seuil de la maison, fait figure de sédentaire. Mais il n'en demeure pas moins le même rapport de fidélité à la terre natale qui reflète aussi le rapport de l'individu à la communauté. Et le découpage du poème en deux parties correspond au changement de lieu d'Évangéline, la première partie est consacrée à Grand-Pré, la seconde à l'errance, le Grand Dérangement représente le point d'articulation. La spoliation territoriale amène la perte du fiancé et sa recherche. La mort de Benoît, enterré en terre acadienne, symbolise le refus de la Déportation, la fidélité d'Évangéline au fiancé de Grand-Pré se veut une conjuration du sort qui sépare les amoureux.

> (...) "Et que peuvent les hommes,
> Que peuvent leurs desseins, Gabriel, si nous sommes
> Fidèles à l'amour autant que malheureux ?"[6]

L'enjeu spatial fixe aussi la structure narrative dans *Maria Chapdelaine*. En effet, toute l'intrigue amoureuse du roman est axée sur le rapport au sol natal qu'entretiennent les trois prétendants de Maria. Après la mort de François Paradis, coureur des bois, restent alors Lorenzo Surprenant, émigré aux États-Unis et Eutrope Gagnon, défricheur. Le choix d'un prétendant offre le dilemme suivant : soit la ville étrangère, soit la campagne natale. Il n'est pas tonnant que Longfellow et Louis Hémon aient ajouté un sous-titre à leur œuvre, lequel précise l'espace géographique : *Évangéline, Un conte d'Acadie* ; *Maria Chapdelaine, Récit du Canada français*. C'est comme si chaque écrivain avait pressenti le besoin et l'urgence d'affirmer l'existence d'un pays. A ces deux figures féminines est immanquablement attaché le nom d'un pays, elles sont

---

6 *Ibid.*, p. 73.

devenues l'une et l'autre par la fiction symboles de ces pays qu'il fallait nommer, comme le chante Gilles Vigneault.

Sœurs enfin, Évangéline et Maria le sont par l'incarnation du peuple qu'elles représentent pour le lectorat étranger ; par leur statut d'héroïne, elles consacrent l'héroïcité des Acadiens et des paysans canadiens français. Le drame de l'une conte la déportation des Acadiens, l'autre dit la résistance des paysans du lac Saint-Jean, chaque histoire inscrit une reconnaissance culturelle jusqu'alors niée. En effet elles sont toutes deux, sur la scène littéraire internationale, les premières héroïnes acadienne et québécoise. Ce qui leur a permis de conquérir un lectorat dans leur terre d'élection, espace littéraire quasiment vierge quand elles y apparaissent.

Les historiens de la littérature ont bien expliqué ce phénomène : deux peuples sous tutelle étrangère, aux langue et culture dévalorisées. Évangéline brise donc le silence sur ceux qui étaient voués aux oubliettes de l'Histoire ; non seulement elle libère de ce long silence par sa simple existence, mais surtout invite à l'affirmation de tout un peuple par la libération de la parole. Maria Chapdelaine n'arrive pas en terrain vierge mais dans un champ littéraire asservi à la cause du patriotisme. Aussi les romans qui précèdent l'œuvre de Hémon ressortissent-ils à une littérature nationaliste et "agriculturiste". Maria Chapdelaine est la première figure paysanne québécoise affranchie des obligations utilitaires et moralisantes qui pèsent sur le roman alors à son "degré zéro"[7]. Le regard de Maria importe plus que sa parole, d'ailleurs fort rare. Par son regard Maria poétise les êtres et les choses qui l'entourent, c'est elle qui donne profondeur et dimension humaine à ce qui, sans son regard, resterait froide observation. Maria Chapdelaine montre la possibilité du personnage fictionnel qui, au lieu de disserter, donne à voir.

Sœurs libératrices, Évangéline et Maria Chapdelaine révèlent les Acadiens et les Québécois à eux-mêmes en leur réfléchissant leur propre image sur la scène internationale et en y annonçant par leur existence le réveil national.

Si, pour le lectorat étranger, elles ont dit un pays, incarné un peuple, une fois arrivées dans leurs terres d'élection, Évangéline et Marie Chapdelaine vont cristalliser toutes les aspirations nationales que leur seul nom symbolise. Marguerite Maillet dans son *Histoire de la littérature acadienne* signale qu'on ne sait pas précisément quand Évangéline fut connue des Acadiens et qu'on ignore leurs réactions. La seule certitude est la constatation que la traduction de

---

[7] Réjean Beaudoin, *Le Roman québécois*, p. 24, Montréal, Boréal, 1991.

Pamphile Lemay arrivait à point nommé en 1865, "*entre la fondation du collège Saint-Joseph de Memramcook et celle du premier journal français en Acadie*"[8].

L'héroïne fut acceptée par les Acadiens, la traduction du poème fut imprimée en feuilleton dans *Le Moniteur acadien*, puis dans le journal auquel Évangéline donna son nom, des extraits furent insérés dans *Le Troisième livre de lecture*, manuel scolaire. Acceptée, puis connue, reconnue comme une des leurs par les Acadiens, l'héroïne s'échappe du livre, devient symbole de ralliement des Acadiens qui portent peu à peu de leurs solitude et de leur silence.

La publication de *Maria Chapdelaine* au Québec est précisément datée : Montréal 1916, le livre suscita "deux prises de position diamétralement opposées"[9] et provoqua une querelle entre thuriféraires et détracteurs acharnés. Les derniers ne supportèrent pas l'image négative donnée par le romancier, les premiers, au contraire portèrent au pinacle une œuvre dont l'héroïne était pour eux l'ambassadrice du Québec à l'étranger. Et comme Évangéline avant elle, Maria Chapdelaine sortit du roman de Hémon pour devenir l'égérie du peuple québécois. Normand Villeneuve a bien montré à quel point l'héroïne fut tirée du livre pour devenir au Québec un prétexte "au cathéchisme de la survivance nationale".[10]. Ce phénomène prit une telle ampleur qu'Aurélien Boivin juge utile de préciser dans sa présentation à l'édition de 1990 que "les personnages qu'il (Hémon) met en scène sont pure fiction même s'ils ont un fondement dans la vie réelle"[11].

L'après-texte qui entoure les deux héroïnes prend une importance capitale dans l'élaboration du mythe. Évangéline et Maria Chapdelaine sont alors plus que les personnages principaux d'un livre, on les identifie à tout un peuple et elles deviennent les figures allégoriques de la survivance. Elles exercent une influence sur le réveil national qu'elles poétisent et prophétisent. Ainsi comprend-on qu'on ait usé et abusé de leurs noms pour "prêcher le catéchisme de la survivance". Omniprésentes, dessinées, peintes, médaillées, chantées, statufiées, filmées, elles n'en finissent pas de paraître dès qu'il s'agit d'évoquer la question nationale. Marguerite Maillet précise bien qu'on présenta aux Acadiens

---

8 Marguerite Maillet, *Histoire de la littérature acadienne. De rêve en rêve*, p. 52, Moncton, Les Editions d'Acadie, 1983.

9 Aurélien Boivin, *Présentation à Maria Chapdelaine*, p. 7.

10 Normand Villeneuve, *Maria Chapdelaine catéchisme de la survivance nationale in mythe de Maria Chapdelaine*, p. 139.

11 Aurélien Boivin, *op. cit.*, p. 9.

Évangéline "dans les écoles, les journaux, les rassemblements"[12]. On fit de même aù Québec avec Maria Chapelaine, ainsi Nicole Deschamps signale-t-elle dans son analyse du mythe de Maria Chapdelaine une réunion très officielle pendant laquelle "l'honorable Joseph-Edouard Perreault, ministre de la Colonisation de la Province de Québec sous le gouvernement libéral de Taschereau en 1927 donna une conférence devant les dames de l'Association des femmes acadiennes : Maria Chapdelaine, l'épouse et la mère"[13].

L'après-texte extrêmement abondant, envahissant, dépasse, déborde les personnages, opère la mythification quasiment institutionnalisée par les relais de l'école, de la presse, des hommes politiques. Par le même phénomène d'identification à un peuple qu'elles incarnent, Évangéline et Maria Chapelaine accèdent au mythe. C'est comme si, devenues femmes réelles, elles étaient chargées e la mission de la survivance nationale. En ce sens, on a bien fait d'elles des sœurs mythiques de la survivance nationale.

Cette mythification qui, pour Évangéline va durer un siècle, un demi-siècle pour Maria Chapdelaine, conduit à une certaine lassitude, à mesure que le réveil national est amorcé et que les deux personnages appartiennent à un discours officiel. Elles agacent, car étrangères tout de même, elles sont devenues des personnages incontournables, embarrassants parce que les nouvelles générations n'acceptent plus les symboles qu'elles sont censées représenter. Ainsi Évangéline est-elle raillée sous la plume du Québécois Jacques Ferron dans les *Roses sauvages* :

> ... il y a dans Main Street le vieil édifice où l'on publie le quotidien Évangéline du nom de la pâle vierge de Longfellow qui ne s'est jamais remise de son dérangement et qui ne s'en remettra sans doute jamais.[14]

Et Marguerite Maillet constate cette usure :

> Cri de ralliement et chant d'espoir pendant près d'un siècle, Évangéline, est devenue aujourd'hui pour certains le symbole d'une Acadie muette et résignée.[15]

---

12 Marguerite Maillet, *op. cit.* p. 52.

13 Nicole Deschamps, *Maria Chapdelaine «récit du Canada français» in Le mythe de Maria Chapdelaine*, p. 21.

14 Jacques Ferron, *Les roses sauvages*, p. 62, Montréal, Les Editions du jour, 1971.

15 Marguerite Maillet, *op. cit.* p. 54.

Nicole Deschamps remarque un phénomène semblable :

> Si tenace est l'identification de Maria Chapdelaine au peuple québécois qu'aujourd'hui encore, elle continue à susciter des réflexes. A Paris, à Toronto, à Montréal, faites l'expérience de demander Maria Chapdelaine en librairie après avoir laissé entendre que vous tenez sérieusement le récit de Hémon pour l'épopée de la survivance des Québécois. Pour peu que le libraire soit disposé à bavarder, il se croira obligé de se rassurer en vous rassurant : il marquera son avis que le Québec d'aujourd'hui n'est plus celui de Maria Chapdelaine et il aura compris que si vous vous intéressiez à ce livre démodé, c'était, n'est-ce pas ? avec la distance de l'ironie.[16]

Le rejet des deux héroïnes marque-t-il la fin du mythe de la survivance nationale ? Ont-elles fatigué au point d'être définitivement oubliées? Il ne semble pas, car elles ont marqué aussi l'émergence de deux littératures. Elles vont plutôt apparaître alors comme deux sœurs légendaires, c'est-à-dire des héroïnes qui n'ont d'existence que dans les légendes ou contes ou fables. Très nombreux sont les poèmes, les récits, les pièces de théâtre qui reprennent leur histoire ou s'inscrivent dans leur sillage. Il est un texte théâtral d'Antonine Maillet, *Évangéline deusse*, publiées en 1975, qui réunit nos deux sœurs mythiques.

Le titre même est une référence explicite au texte de Longfellow, mais l'adjectif "deusse" qui suit le prénom e l'héroïne signale déjà toutes les métamorphoses de cette nouvelle Évangéline qui, elle, a l'accent du pays et "qui avons point appris à parler en grandeur".[17]

L'héroïne de Maillet n'a plus rien d'une figure romantique qui s'exprime en langue étrangère, la délicate jeune fille s'est transformée en vieille femme exilée à Montréal où elle rencontre trois hommes, exilés comme elle, Le Stop, Québécois du Lac Saint-Jean, Le Breton, Français de France, Le Rabbin, Juif errant. Et lorsque le Breton identifie Évangéline deusse à l'héroïne de Longfellow, cette dernière est amusée.

> Évangéline — Comment vous dites ça ? Moi je ressemble à c'telle-là qu'a son estâtue jouquée sus une colonne à Grand-Pré ? Vous êtes drôle, vous ! (*Elle rit. Le Stop aussi*) Excusez-moi,

16 Nicole Deschamps, *Avant-propos, Le mythe de Maria Chapdelaine*, p. 10.

17 Antonine Maillet, *op. cit.* p. 25, Ottawa, Les Editions Leméac, 1975.

> c'est point pour vous offenser, ben par chus nous, vous compornez, Évangéline, ben, c'est une manière de patronne, de Sainte Vierge, queque chouse comme le soldat inconnu. Pis moi, ben tout le monde me counaît. *(Elle rit)*".[18]

La protestation de la vieille femme dénonce l'ancienne figure mythique et annonce une nouvelle héroïne acadienne par toute une série de comparaisons entre les attitudes des deux Évangéline : d'un côté le mutisme, la passivité, la résignation, l'acceptation de l'exil, de l'autre la parole, l'action, la résistance, le choix du retour. Évangéline eusse est présentée comme le contrepoint d'Évangéline Bellefontaine.

Qu'Antonine Maillet ait choisi le théâtre pour représenter Évangéline deusse n'est guère surprenant. Son réalise passe par la langue, la parole, la voix du pays données à entendre.

> Et pis j'ons trop de sel dans la gorge et de nordet dans les poumons, trop la voix rauque pour parler en québécois.[19]

En outre par la présentation théâtrale, Évangéline deusse acquiert une présence, elle est là qui parle, qui dit JE maintenant ici. Et comme au théâtre, *dire, c'est faire*, représenter Évangéline sur scène, c'est non seulement faire entendre la voix d'Acadie dans sa langue, mais c'est aussi et surtout affirmer la présence, dont l'existence de l'Acadie authentique, celles du peuple acadien auquel la pièce est dédiée. Très symbolique est l'attitude d'Évangéline deusse qui refuse la chaise longue qu'on lui offre avant son départ du Fond de la Baie : "Une chaise longue, à mon âge ! Autant me bailler un grabat !..."[20] Évangéline deusse, "deboute" figure l'image d'une Acadie bien vivante et en marche. D'ailleurs le personnage le clame haut et fort :

> Ils avont oublié (...) qu'à quatre-vingts ans sounés, j'avais encore (...) de la crache entre le palais pour leu dire, oui, le dire à tous les ouasins, et toutes les brus, et tout le monde du monde qui veut l'entendre que je m'appelle Évangéline, moi, et que j'suis d'une race, ça s'adoune, qui peut encore recoumencer sa vie à

---

18 *Ibid.*, p. 42.
19 *Ibid.*, p. 25.
20 *Ibid.*, p. 35.

> l'heure que les autres achevont d'achever la leur. V'là ce que leur dis.[21]

Évangéline deusse s'oppose à Évangéline Bellefontaine, elle appartient à ce projet scriptural d'Antonine Maillet qui entraîne le lecteur dans une galerie de portraits féminins qui, tous se démarquent de l'héroïne de Longfellow. Évangéline deusse rappelle La Sagouine, Mariaagélas, annonce la Piroune, la Bessoune, et la très célèbre Pélagie-la-Charrette.

> Évangéline, la première, ils l'avont déportée dans le sû. Pis elle y est restée. Ben nous autres, je sons revenus ... Je sons revenus par les bois, à pieds, durant dix ans. Et je nous avons rebâti.[22]

Toutes ces Acadiennes, maîtresses femmes donnent au lecteur l'image beaucoup plus réaliste d'une Acadie "tonique" qui ne se voile plus la face pour pleurer, qui non seulement revendique la parole, mais encore la prend pour dire qu'elle est là, réelle, et qu'elle n'a pas l'intention de disparaître. Que certains critiques aient reproché à Antonine Maillet et se complaire dans ce type d'écrits et de présenter toujours des figures contrapuntiques de l'héroïne de Longfellow montre bien qu'aujourd'hui encore Évangéline n'a pas fini sa carrière. Avec *Évangéline deusse*, Évangéline Bellefontaine est contestée en tant que figure mythique de la survivance nationale, elle est éclipsée par un personnage féminin plus conforme à l'idée d'une renaissance acadienne.

Mais elle n'est pas rejetée, le texte de Maillet parle trop d'Évangéline Bellefontaine pour que le lecteur puisse l'oublier. Le seul titre est déjà une évocation de la première Évangéline à qui la seconde doit son nom. Évangéline deusse grave la réalité dans ce qui était vision romantique de l'histoire et retrouve ainsi l'Histoire, celle d'autrefois et celle d'aujourd'hui. Antonine Maillet règle son compte à la figure mythique mais ne liquide pas le personnage d'Évangéline Bellefontaine. Le phénomène d'intertextualité entre *Évangéline et Évangéline deusse* est important car il participe à la subversion du mythe, et subvertir le mythe, c'est encore dire que l'héroïne de Longfellow est avant tout un personnage fictionnel, donc une figure de légende. Il convient ici de remonter à l'étymologie du mot "legenda" : ce qui doit être lu.

Le Breton, dont l'origine géographique, le goût de l'aventure rappellent l'auteur de Maria Chapdelaine, insiste lui aussi sur la dimension fictionnelle du personnage par la didascalie "Le Breton ouvre le livre *Évangéline* de

---

21 *Ibid.*, p. 36.

22 *Ibid.*, p. 48- 49.

Longfellow, traduction de Pamphile Lemay."[23] Mais la polyphonie du texte théâtral, fait entendre les deux voix, celle du Breton et celle d'Évangéline. A la vision française du Breton qui explique qu'il doit sa connaissance de l'Acadie à l'héroïne de Longfellow et qui affirme que les "Acadiens sont tous aujourd'hui un petit brin ses héritiers"[24] se heurte la conception acadienne qui ne se reconnaît pas en Évangéline.

> Un amaricain, t'as qu'à ouère ! Coume si les Amaricains aviont point eu assez de nous bailler des patrons dans les shops, v'la qui s'en venont bailler une patronne au pays, asteur ! ...[25]

Mais entre le premier acte et le second, Évangéline deusse, qui n'est pas un personnage figé, change de point de vue au moment où Le Stop lui conte l'histoire de Maria Chapdelaine pour la consoler de la mort du Breton.

> LE STOP- Connaissez-vous Maria Chapdelaine ?
> ÉVANGÉLINE - Non, c'en est-i' une de par chus vous, c'telle-là ?
> LE STOP - De Péribonka.
> ÉVANGÉLINE - Ah-ha ! Et quoi c'est qu'à' faisait? I'lavont-i' exilée ?
> LE STOP - Non, elle s'a mariée. Ben, y avait eu en premier Jos Paradis qu'à essayé de l'avoir, ben il est mort dans les bois.
> ÉVANGÉLINE - Oui, ben ça c'est mal coummencer une vie, faut dire.
> LE STOP - Pis y a eu son frère, Lorenzo Surprenant.
> ÉVANGÉLINE - Surprenant, l'as qu'à ouère ! C'est vrai que c'est surprenant qu'i seye le frère d'un Paradis, c'ti-là.
> LE STOP - Il a voulu l'amener aux États ; ben elle a refusé.
> ÉVANGÉLINE : Oui, c'est la jument Paul-Eugène qui pouvait pas risquer de traverser le lac à la fonte des neiges.
> ÉVANGÉLINE - Jamais deux sans trois.
> LE STOP - Eutrope Gâgnon.
> ÉVANGÉLINE - Et c'est lui qu'a gâgné, je gage.
> LE STOP - Ben c'est seulement une histoire
> ÉVANGÉLINE - Ah !...ça fait rien, c'est une belle histouère ! Comme Evangéline. Ca veut dire que les genses de par chus vous

---

[23] *Ibid.*, p. 42.
[24] *Ibid.*, p. 43.
[25] *Ibid.*, p. 43.

> restons sur leus terres, ben que nous autres, je nous faisons déporter. C'est ça la destinée.[26]

La conclusion d'Évangéline deusse marque une double reconnaissance : celle de Maria Chapdelaine comme figure mythique et légendaire et celle d'Évangéline comme figure légendaire. Pour Évangéline deusse Maria Chapdelaine est d'abord une figure mythique, c'est seulement après la rectification du Stop qui précise "c'est seulement une histoire" que la vieille Acadienne en fait une sœur de légende d'Évangéline. Chaque protagoniste affiche la même volonté de ne pas voir en l'héroïne nationale une figure mythique, la remarque du Stop qui rappelle la fiction va bien dans le même sens que les réticences d'Évangéline deusse à faire sienne cette héroïne de la survivance nationale.

Or l'histoire que raconte Le Stop introduit quelques modifications : François Paradis devient Jos Paradis et frère de Lorenzo Surprenant, le cheval Charles-Eugène s'est transformé en jument Paul-Eugène. Une distanciation humoristique est introduite par les commentaires d'Évangéline. Elle joue sur les noms des prétendants qui anticipent la narration. Le Stop ajoute même une note fantaisiste en expliquant la raison pour laquelle Maria choisit de rester au pays. Les déformations subies régionalisent le texte de Hémon et par là-même l'intègrent au fonds des légendes québécoises, suggèrent une histoire dite et redite, rappellent les traditions orales des veillées chères à Antonine Maillet, mais désacralisent aussi un texte très longtemps cité comme modèle. Cependant demeure l'invariant fondamental, la relation du personnage à sa terre natale : Maria Chapdelaine de Péribonka, le personnage est toujours nommé par rapport à sa terre.

L'association d'Évangéline et de Maria Chapdelaine les inscrit toutes deux dans la légende, mais aussi avec la réactualisation du mythe : les deux héroïnes sont saisies historiquement dans leur rapport à la terre des ancêtres. Aussi Évangéline, qui même singulier et pluriel "*je nous faisons déporter*" contamine-t-elle la synchronie par la diachronie. Du début à la fin de la pièce, Évangéline opère des rapprochements entre la situation présente et celle du passé.

> C'est justement à l'heure que j'avons achevé de replanter, que j'avons fini de payer nos églises et nos écoles, pis achevé de jeter nos trappes à l'eau, qu'ils s'en sont venus nous dire que la mer est vide et la terre pourrie, et que je serions aussi ben de mouver à la

---

26 *Ibid.*, p. 104-105.

> ville dans les shops gouvarnés encore un coup par les Anglais ... Encore un coup, ils nous déportons ; ben c'te fois-citte, sans même nous forni les goélettes, pis ils avont point fait de nous autres les héros pis des martyrs.[27]

Par la mise en équation de l'exode rural et de la déportation de 1755, l'Histoire est non seulement évoquée, mais elle est encore interprétée par le jeu de l'intertextualité. Qui sont les héros ? Pourquoi sont-ils encore dépossédés? Ces questions ne sont certes pas explicitées, mais *Évangéline deusse* pose le rapport de la littérature à l'Histoire et montre la dépossession comme *Évangéline, conte d'Acadie*. S'il est une permanence, c'est celle de la dépossession qui implique les luttes pour la survivance et même étroitement mythe et légende qui s'interpénètrent.

La conclusion d'Évangéline sur les Québécois qui restent chez eux est démentie par la présence même du Stop à Montréal "q*ui charchait une job*". Cette contradiction apparente souligne surtout le fait que les Acadiens et les Québécois se différencient par l'absence/existence d'un territoire officiellement reconnu. Évangéline deusse par sa remarque au Stop rappelle la spoliation territoriale. Néanmoins l'exode rural rapproche les deux personnages exilés en leur pays. Et cette dépossession québécoise a été montrée par un livre qui est à *Maria Chapdelaine* ce qu'est *Évangéline deusse* à Évangéline, tant est important le jeu de l'intertextualité entre les textes fondateur et subséquent.

Félix-Antoine Savard fit paraître Menaud, *maître-draveur* en 1937, puis en présenta deux nouvelles versions en 1944 et enfin en 1964. Dans ce roman Savard inscrit par une rare virtuosité intertextuelle les voix que Maria Chapdelaine entendait juste après la mort de sa mère et qui la décidaient à rester au pays. A force d'être répétées et intériorisées par Menaud, ces voix deviennent incantatoires, leitmotiv obsédant, elles confèrent toute sa dimension tragique au vieux maître-draveur qui appartient à une "*race qui ne sait pas mourir*". Le récit est construit selon deux axes, la résistance à l'Anglais et l'intrigue sentimentale nouée autour de Marie, "la fille à Menaud". Par tout un jeu de lecture/écriture dans lequel les voix de *Maria Chapdelaine* scandent les temps forts, est donnée à lire une parabole de la dépossession d'un peuple qui se laisse mener comme flottent au gré des eaux les bois abattus. Le mythe de la survivance nationale est réinvesti par le vieux maître-draveur que la révolte solitaire conduit à la démence, donc à la perte de soi. Et la dernière phrase du roman tient presque lieu de mise en garde :

---

[27] *Ibid.*, p. 48.

> C'est par une folie comme les autres ! Ca me dit, à moi, que c'est un averetissement.[28]

Il est intéressant de comparer *Meneaud, maître draveur* et *Évangéline deusse* car par le travail de l'écriture, ces deux textes proposent une lecture du texte initial et malgré des points communs s'opposent dans leur lecture/réécriture du mythe.

Menaud et Évangéline deusse sont tous deux âgés, expérimentés, ils connaissaient la vie, ils sont surtout la mémoire d'un peuple. Tous deux racontent la vie d'antan. Meneaud est bien présenté ainsi à une veillée de la drave, "le vieux maître-draveur (...) commença à parler comme s'il eût été à lui seul tout un peuple et qu'il eût vécu depuis des siècles."[29] Quant à Évangéline, elle affirme sa volonté de ne pas oublier l'histoire de son peuple : "Quand c'est que t'as pus droit à la terre, ni à tes biens, ni à ton pays, ben t'as encore droit à ta souvenance, toujou'ben. Ca, parsoune peut te la louter. I' pouvont point t'obliger à oublier."[30]

L'un et l'autre se ressemblent encore par leur révolte, par leur caractère atypique, par leur volonté de bousculer l'ordre établi. Meneaud voudrait susciter une rébellion collective, il ne supporte pas l'indifférence généralisée.

> Tas de lâches ! disait-il, qui, dans le péril commun, n'ont pas de cœur au delà de leurs clôtures.
> Que tout s'en aille aux étrangers, la montagne, les champs, les bois... bah ! qu'est-ce que cela leur fait à ces avares crispés chacun sur ses écus ?
> (...)
> Le domaine. Ils sont contents quand on leur accorde d'y vivre en esclaves ...[31]

Évangéline déclare très ouvertement son peu de respect de la loi, pour elle nécessité fait foi.

> Faillit ben qu'i' gâgne sa vie, Cyprien, coume chacun de nous autres. Les Acadiens de sus l'empremier aviont pas d'autre choix

---

28 Félix-Antoine Savard *Meneaud, maître-draveur*, p. 213, Ottawa, Editions Fides, 1968.

29 *Ibid.*, p. 62.

30 Antonine Maillet, *op. cit.* 22.

31 Félix-Antoine Savard, *op. cit.* p. 136.

> que de faire de quoi de défendu par rapport que rien leur était parmis. J'étions toutes des hors-la-loi dans ce temps-là.[32]

Mais ce qui oppose les deux textes, c'est le traitement des personnages féminins. *Meneaud, maître-draveur* relègue le personnage féminin principal au second plan. C'est à l'homme que revient la défense de l'intégrité du territoire national. Savard accorde peu de place à l'héroïne féminine, Marie, personnage secondaire, pâle réplique de Maria Chapdelaine, dominée par un père tyrannique, lequel entend diriger sa vie sentimentale.

> J'avais le droit de compter que la fille à Meneaud ne trahirait pas en épousant un bâtard de déchu.[33]

Si la femme est assimilée au pays chez Savard, c'est comme une terre à posséder, à fertiliser :

> C'était sur la terre féconde, parmi les gerbes, qu'ils (les paysans) avaient pris le goût des berceaux pleins d'enfants.[34]

Menaud ne veut se laisser déposséder ni de sa fille ni de sa terre. Aussi la cour du Délié, le traître vendu aux Anglais, est-elle assimilée à un coup de force, Meneaud ne peut imaginer tout simplement sa fille amoureuse d'un individu qui est "sa bête d'aversion".[35]

> Mais qu'avait-elle pu, elle-même, la pauvre, contre ce grand gars qui l'avait prise par la violence d'une charme émané de ses regards, du sang de son visage tumultueux, de sa force, de sa démarche même et dont les instances avaient éveillé en elle des choses qu'elle ne comprenait pas encore ."[36]

L'image de Marie soumise à la tentation de la chair, péché total ici puisqu'il marquerait la trahison, le reniement du père et de la terre des ancêtres, dévoile l'homme d'église qu'il y a en Monseigneur Savard et le rôle non négligeable du clergé dans la résistance nationale. "La fille à Menaud" ou "la sœur de Joson" renonce peu à peu à l'homme de son cœur pour ne pas déplaire à son père. Marie joue dans récit comme opposant d'abord puis comme adjuvant

---

32 Antonine Maillet, *op. cit.* p. 66.

33 Félix-Antoine Savard, *op. cit.* p. 139.

34 *Ibid.*, p. 107.

35 *Ibid.*, p. 100.

36 *Ibid.*, p. 100.

en acceptant le prétendant conforme aux vœux de son père. Son rôle semble devoir se limiter à "la revanche des berceaux". L'effacement, l'affadissement du personnage féminin ressortit à une vision passéiste. Marie, "la belle tisserande" qui manie la navette comme "sa mère le faisait et bien d'autres femmes avant elles", qui accepte sans protester l'autorité paternelle abusive, infléchit le roman vers le passé sur lequel se replie son père. Paradoxalement dans *Menaud, maître-draveur*, le mythe est réinvesti comme si le personnage féminin n'existait pas. Seules sont gardées les voix "du catéchisme de la survivance nationale", Maria Chapdelaine, figure féminine, disparaît.

A la fadeur du personnage féminin de Savard s'oppose l'éclat d'Évangéline deusse qui "a brisé l'infini servage". La vieille femme explique qu'elle a dû épouser Noré "qui avait une terre à côté de c'telle-là à mon père". Mais à l'époque où elle avait "des étouèles dans les yeux", elle a bravé l'autorité paternelle et maritale en aimant Cyprien le "bootlegger". Elle ne s'en cache pas, elle ne s'en vante pas, elle le laisse entendre.

"Évangéline - Ben mon plus vieux, je l'ai noumé Cyprien, Joseph-Ernest Cyprien. Noré a jamais permis que je l'appelions d'autre chouse qu'Ernest, ben sus son baptistère, j'ai fait écrire Cyprien. Et ce que Noré a jamais su ... (Elle sourit) ... il a les jambes longues, Ernest, et des yeux ..."[37]

Avec Maillet le personnage féminin occupe la première place. Anticonformiste, la femme n'est plus cette éternelle enfant subissant la loi religieuse, paternelle ou maritale. La renaissance acadienne, la reconquête passent forcément par l'affranchissement de la femme, assimilée elle aussi au pays mais pas de manière passive comme dans le texte de Savart. Évangéline emploie très souvent un nous populaire, l'adjectif doit être entendu ici dans son acception linguistique et nationale. Pour Le Breton elle est d'abord "Évangéline II, d'Acadie"[38] puis elle devient "Évangéline, mon Acadie préférée".[39] L'identification du pays relève du jeu de la séduction et non du goût de la possession pour Le Breton amoureux d'Évangéline :

> Le Breton - Et qu'est-ce qu'il y a de plus beau au monde qu'une femme qui porte son pays et sa vie gravés dans sa peau ? [40]

---

37 Antonine Maillet, *op. cit.* p. 67.
38 *Ibid.*, p. 50.
39 *Ibid.*, p. 57.
40 *Ibid.*, p. 88.

Sont également intégrés avec humour des éléments de la modernité pour montrer un passé dépassé. Faute de pouvoir "houquer" chez sa belle fille, Évangéline deusse brode des mouchoirs pour sa petite fille Roseline, mais celle-ci n'apprécie guère.

> Pour ce que vous mettez dedans, vos mouchoués, qu'a' m'a dit, la Roseline. Ben là, j'ai point pardu de temps et j'y ai dit : "J'allons toutes achever nos vies dans la poussière et ça sera de la poussière qui sera dans ton suaire. Ben ça sera-t-i' une raison ça pour t'ensevelir dans les Kleenex ?" A' m'a dit que fallit aouère son avenir en airière de soi pour parler de même et que yelle, elle avait son avenir en avant.[41]

Antonine Maillet "décape" le mythe, Évangéline deusse supplante l'héroïne de Longfellow qui reste seulement figure de légende. Maillet donne avec Évangéline deusse une nouvelle figure mythique conquérante. Les derniers mots d'Évangéline ne laissent aucun doute :

"... Qui c'est qu'est l'enfant de chœur qu'a osé dire qu'une parsoune pouvait point recoumencer sa vie à quatre-vingts !"[42]

Ainsi les deux écrivains peignent-ils des personnages féminins fort différents selon leur sensibilité, leur formation, leur culture, leur idéologie. Par une lecture mythique de Maria Chapdelaine de laquelle il retient seulement qu'"au pays de Québec rien n'a changé",[43] Savard montre à travers le personnage féminin une société-musée, figés dans ses valeurs qu'il faut respecter. En traitant l'héroïne de Longfellow comme un personnage de légende, Maillet propose une nouvelle figure mythique qui donne à voir une société en voie de mutation, marquée par le modernisme et le féminisme.

Évangéline Bellefontaine et Maria Chapdelaine ont été sœurs mythiques de la survivance nationale, tant "Évangéline d'Acadie" et "Maria Chapdelaine de Péribonka" restent associées à un nom de pays. Mais c'est comme si le réveil national et la perte de crédit de nos deux sœurs mythiques avaient évolué en raison inverse. Dans les années soixante, la palinodie l'emporte et retrouve la nature originelle, donc fictionnelle des deux héroïnes. Les deux lectures/réécritures du mythe, *Menaud, maître-draveur*, *Évangéline deusse*, soulignent le point commun à nos deux figures sororales : avoir cristallisé

---

41 *Ibid.*, p. 33.

42 *Ibid.*, p. 108.

43 Citation de *Maria Chapdelaine* in Savard, *op. cit.*, p. 32.

l'imaginaire historique. Sœurs mythiques puis sœurs de légende, au carrefour de la littérature et de l'Histoire, elles ont, toutes deux, amené ce dialogique du mythe et du réel. Elles ont encore conduit toute une dialectique du lire et de l'écrire qui, abolissant le temps réel, accède à une dimension universelle, celle de la mémoire des hommes. Et tant que la question identitaire restera posée, tant que les deux minorités acadienne et québécoise demeureront fragilisées, menacées, il est fort à parier que le champ littéraire sera investi de toutes ces interrogations qui mêlent mythes et réalités, littérature et Histoire. Alors conclure devient impossible, c'est pourquoi nous laissons le mot de la fin à Évangéline deusse :

" ... pourquoi c'est que tu ferais le mort quand c'est que t'es encore en vie ? "[44]

44 Antonine Maillet, *op. cit.* p. 69.

# LES ÉDITIONS ET TRADUCTIONS DE L'*ÉVANGÉLINE* DE LONGFELLOW AU QUÉBEC DEPUIS 1865

**Jacques MICHON**
Université de Sherbrooke

Et moi, je traduis à tant la ligne, la nuit.
Paul Morin, *Poèmes de cendre et d'or.*

Plusieurs traductions et adaptations de l'*Évangéline* de Longfellow (1847) ont été publiées au Québec depuis le milieu du XIXe siècle. Les traductions des poètes Pamphile Lemay (1862 et 1912) et de Paul Morin (1924) retiennent notre attention notamment pour leur valeur de symbole quant à l'évolution de la production du livre au Québec de 1860 à 1960. Deux conceptions de la traduction littéraire, deux visions de l'univers du récit acadien, deux traditions éditoriales ici se profilent et nous permettent de retracer les étapes du mythe d'*Évangéline* au Canada français.

Many translations and adaptations of Longfellow's *Évangéline* (1847) have appeared in Quebec since the middle of the 19th century. Particularly worthy of notice are the translations made by Pamphile Lemay (1862 and 1912) and Paul Morin (1924). These translations have a symbolic value in that they shed much interesting light on how the book industry evolved in Quebec from 1860 to 1960. They incarnate, so to speak, differing approaches to literary translation, as well as divergent editorial traditions. And they provide, moreover, differing visions of the milieu that spawned Acadian fiction, so that by studying them we may hope to obtain a better understanding of how the myth of *Évangéline* has grown in French Canada.

L'*Évangéline* de Longfellow publié pour la première fois en 1847 fait partie depuis longtemps du patrimoine de la littérature mondiale grâce aux traducteurs dont le rôle est souvent méconnu.

> On dédaigne le traducteur, sous prétexte qu'il ne fait pas oeuvre originale, écrit Louis Gillet. C'est comme si l'on dressait une carte sans s'occuper des ponts, un écrit renfermé dans sa langue d'origine demeure un fait local ; ce n'est qu'une édition privée. La traduction le fait entrer dans le commerce. C'est un procédé de

> reproduction aussi indispensable à la vie des idées, que la fécondation dans le domaine de la biologie.[1]

Si, au même titre que la réédition, la traduction atteste le succès d'un ouvrage dans le temps et dans l'espace, on peut aussi dire que son mode de transmission n'est pas indifférent non plus au sens qui lui est accordé[2]. Forme principale des échanges internationaux sur le plan des idées, la traduction importe, adapte et acclimate dans une culture donnée un texte qui au départ et en apparence ne lui appartenait pas. Le destin de la traduction, les usages dont elle est l'objet dépendent en grande partie de l'intérêt qu'elle représente pour ses utilisateurs[3].

Paru en plusieurs langues et dans d'innombrables éditions, le récit du poète américain a fait plusieurs fois le tour du monde depuis sa première publication en 1847. Déjà en 1913, Paul Morin dans sa thèse sur *Les Sources de H.W. Longfellow*[4] dénombrait une quarantaine de traductions dans onze langues différentes. Au Québec seulement, cinq traductions et adaptations ont été mises en circulation depuis celle de Pamphile LeMay publiée en 1865. Souvent rééditée et remaniée, la traduction de LeMay a été remplacée en 1924 par celle de Paul Morin qui fut périodiquement réimprimée jusqu'aux années 60. Après cette date, celle de Morin tombe dans l'oubli au profit de la traduction de Le May qui refait surface.

Ces deux traductions, qui ont été les plus diffusées, couvrent un siècle d'histoire et ont le mérite d'avoir été faites par des écrivains de premier plan. Si une comparaison rapide des deux versions et l'étude de leur mode de publication et de diffusion nous donnent un aperçu synthétique des transformations qui ont affecté le champ littéraire québécois depuis le milieu du XIXe siècle, elles permettent aussi de cerner la dissémination de ces traductions dans la sphère de l'édition et de montrer, entre autres, comment ces données sont liées à deux conceptions contrastées de l'appropriation littéraire.

---

1 "Les traductions", dans *Encyclopédie française, tome XVIII: la Civilisation écrite*, sous la direction de Julien Cain, Paris, Société de gestion de l'Encyclopédie française, Librairie Larousse, 1939, p. 30-2.

2 Il y a une relation étroite entre la forme et le sens dans le livre imprimé comme le montre, entre autres, D.F. McKenzie, *La bibliographie et la sociologie des textes*, traduit de l'anglais par Marc Amfreville, préface de Roger Chartier, Paris, Éditions du Cercle de la Librairie, 1991, p. 86.

3 Voir l'introduction de Gérard Mauger à Karl Mannheim, *Le problème des générations*, Paris, Nathan, 1990, p. 8.

4 *Les Sources de l'oeuvre de Henry Wadsworth Longfellow*, Paris, Émile Larose, 1913, 637 p.

## L'*ÉVANGÉLINE* SELON PAMPHILE LE MAY

En 1865, le jeune Pamphile Le May (1837-1918) "comptait beaucoup sur cette traduction pour entrer dans le monde des lettres", écrit Romain Légaré[5]. En effet le poème figure en tête de son premier livre, les *Essais poétiques*[6] dont il occupe plus du tiers du volume. Le soin qu'il mit à traduire le poème, à le rééditer et à le réécrire jusqu'à un âge avancé, nous montre à quel point ce texte faisait partie de ses projets littéraires et de ses rêves de gloire. En 1865, Le May fit paraître chez Georges Desbarats simultanément deux éditions, une édition grand format (13 x 22 cm) pour le public lettré et une édition plus modeste à petit format (11 x 14 cm) destinée au grand public. En attachant son nom à celui du poète américain déjà couronné de lauriers, il réussit à attirer sur lui l'attention des lecteurs québécois et à populariser au Québec le nom de l'héroïne acadienne.

Dès la parution, Le May chercha l'approbation de l'auteur lui-même en lui adressant un exemplaire de sa traduction. Longfellow accusa réception de l'ouvrage et félicita le traducteur tout en lui reprochant toutefois d'avoir fait mourir son héroïne à la fin du récit. Le May corrigea cet écart en faisant paraître une deuxième édition plus conforme à la volonté du maître, cinq ans plus tard, en 1870, et accompagnée de la lettre (traduite en français) que lui avait adressée l'auteur. La même année, après avoir pris connaissance de cette nouvelle version, Longfellow exprimait son accord et sa satisfaction au traducteur:

> In looking over your version of *Evangeline*, I am again struck by its many beauties, and my former impression is confirmed. I am glad to see that you have made the slight change at the close, thus following more faithfully the original.[7]

La version corrigée fut rééditée en 1883, dans les *Petits poèmes*[8] de Le May où elle occupait la première place devant les pièces rimées du traducteur lui-même. Enfin elle fut à nouveau remaniée et publiée en 1912 avec d'autres traductions de Longfellow faite par Le May[9]. En 1908, dans une lettre à son

---

5 "*Évangéline*", *Dictionnaire des oeuvres littéraires du Québec*, tome I, Montréal, Fides, 1978, p. 233.

6 Québec, G.E. Desbarats, imprimeur-éditeur, 1865, 320 p. (grand format) ; 310 p (petit format).

7 Lettres reproduites dans Paul Morin, *Les Sources de l'Oeuvre de Henry Wadsworth Longfellow*, Paris, Émile Larose, 1913, pp. 575-576.

8 Québec, Typographie de C. Darveau, 1883, 265 p.

9 Romain Légaré, *Loc. cit.*, nous dit que Le May avait corrigé tout le texte, l'avait rendu plus précis et plus dense.

gendre, Télesphore Saint-Jorre, Le May comparait la dernière version[10] à la première:

> Elle est bien défectueuse, dit-il à propos de la première, et n'est littérale que de temps en temps. Cependant *elle a eu de la vogue. Mais il y a cinquante ans de cela !* L'Édition que j'ai dans mes cartons aujourd'hui (la 3ème) [qui sera publiée en 1912] est bien supérieure aux deux premières. Elle est plus littérale, bien que *libre* aussi en maint endroit. Elle donne toute l'essence de l'original, avec, en plus, les charmes d'une poésie inconnue à la langue anglaise.[11]

Dans sa préface à l'édition de 1912, Le May revient encore sur la question de la littérarité de sa traduction où il se dit opposé à tout parti pris "littéraliste"[12]:

C'est encore une traduction libre. La poésie ne saurait empêtrer ses ailes dans les terre à terre du *littéral*, écrit-il. J'ai suivi la vierge de Grand Pré dans la voie douloureuse où elle a marché, et j'ai pleuré avec elle... Alors qu'un sommeil bienfaisant venait clore sa paupière, et que son âme s'envolait à la porte des cieux, je m'égarais bien un peu dans les paysages enchanteurs que nous traversions ensemble ... La poésie anglaise, plus sobre que la nôtre, et d'allure moins vive, il me semble, ne saurait me faire un crime de quelques élans vers des rayonnements nouveaux, non plus que d'un séjour un peu prolongé dans les oasis où elle m'a conduit.[13]

Si le bon traducteur est celui qui se fait oublier, Le May est bien loin du compte. Son poème sera deux fois plus long que celui de Longfellow (2800 vers chez Le May ; 1395 chez Longfellow) et sera parfois assez éloigné du texte original. On en jugera d'après l'Épilogue reproduit en annexe ici où j'ai mis en parallèle les vers de Le May et de Morin sous ceux de Longfellow (numérotés de 1 à 19). Comme on le constatera à la lecture de cet extrait, la

---

10 Sur laquelle il travaille depuis au moins 1901, comme l'atteste une lettre à Louis Fréchette du 12 novembre 1901, citée par Romain Légaré, "Évolution littéraire de Pamphile Le May", dans *Mouvement littéraire de Québec 1860*, "Archives des lettres canadiennes, tome I", Ottawa, Éditions de l'Université d'Ottawa, 1961, p. 143.

11 Souligné par Le May, lettre du 18 octobre 1908, Fonds Le May, BNQ.

12 J'emprunte ce néologisme à Hubert Nyssen, *Du texte au livre, les avatars du sens*, Paris, Nathan, 1993, p. 54.

13 "A ceux qui me liront", dans *Évangéline et autres poèmes de Longfellow*, Montréal, J.A. Guay, 1912, p. 5.

version de Le May s'éloigne souvent du texte de départ. Elle l'amplifie et elle l'adapte au contexte canadien-français (voir ligne 16).

Le May fait un peu son oeuvre avec l'oeuvre de Longfellow en ajoutant au poème original, comme il l'écrit dans sa dernière préface, "quelques élans vers des rayonnements nouveaux". C'est sans doute le sens qu'il faut donner aussi à des déclarations comme "je m'égarais bien un peu dans les paysages enchanteurs" et "un séjour un peu prolongé dans les oasis où elle m'a conduit". Le May développe certains passages de Longfellow en véritables scènes de genre, typiques des contes du terroir, comme la première réunion chez le forgeron ou la fête au village sur les bords du Mississipi qui rapellent le contenu des *Contes vrais*. La liberté prise avec l'original illustre une certaine conception romantique du texte littéraire. Le traducteur suit la pente de son inspiration et adapte le discours du conte à ce qu'il croit être l'attente de ses lecteurs. Cette attitude exprime en fait une vision du travail intellectuel qui appartient aussi, dans une certaine mesure, au mode de production du livre littéraire au XIXe siècle.

Le May vit à une époque où l'auteur supporte l'entière responsabilité de la production de son oeuvre. Il doit en superviser toutes les étapes, du lancement des souscriptions jusqu'à l'orchestration de la diffusion et de la distribution. Il doit prendre tous les risques de la publication alors que le rôle de celui qu'on appelle l'éditeur se limite à la fabrication matérielle du volume. Le May fait partie de la génération des auteurs qui s'éditent eux-mêmes et qui doivent surveiller de prêt l'exécution et la diffusion de leurs livres. Presque tous les écrivains de l'époque déplorent cette situation qu'ils jugent humiliante. Toutefois, contrairement à la plupart de ses collègues, Le May peut compter sur l'aide de son gendre qui joue à son égard un rôle d'agent littéraire et qui s'acquitte de la plupart des tâches liées à l'édition, comme la sollicitation des souscripteurs, la recherche d'un imprimeur et la mise en oeuvre de la distribution. Le poète peut ainsi consacrer plus de temps à son oeuvre et à la préparation d'éditions définitives. À la fin de sa vie, il publie et réédite au moins six livres, recueils de poèmes, de contes et traductions qui, comme il l'écrit en 1907, le "tiendront en évidence".[14]

Malgré l'aide de ses proches, le contexte éditorial de l'époque, oblige l'auteur dont les droits ne sont pas encore très bien protégés à exercer une vigilance de tous les instants et àsurveiller de près les imprimeurs et les

---

[14] Lettre à Télesphore Saint-Jorre, 3 mars 1907, Fonds P. Lemay, BNQ, publiée dans *Contes vrais*, édition critique par Jeanne Demers et Lise Maisonneuve, "Bibliothèque du Nouveau Monde", Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 1993, p. 433.

libraires pirates. Il doit même se méfier de ceux avec qui il traite qui feraient, selon Le May lui-même, des tirages non autorisés de ses livres[15]. Cette situation qui comporte bien des inconvénients, tient, par contre, l'auteur en alerte et l'oblige àfaire valoir ses droits et surtout à bien connaître les rouages matériels de la communication littéraire.

Le May entretient à cet égard des rapports constants avec tous les intermédiaires (agents, libraires, souscripteurs) qui sont ses représentants auprès du public. Il est ainsi amené àconsidérer tout ouvrage dont il est le responsable, y compris ses traductions, comme des oeuvres personnelles dans la mesure où elles sont associées à son nom, à son oeuvre et à son travail d'éditeur. Dans les livres de Le May (1865, 1883), la traduction d'*Évangéline* occupe, on la dit, la première place avant même les pièces poétiques du traducteur. Le passage d'un texte à l'autre s'effectue ainsi sans rupture. Dans l'édition de 1912, entièrement consacrée à Longfellow, précédant la page de titre, le traducteur annonce ses oeuvres personnelles en préparation. Dans les notes biographiques qu'il envoie à la critique, ses traductions figurent parmi ses oeuvres[16]. Dans le catalogue de la librairie Granger Frères publié en 1906, *Évangéline* est classée sous le nom de Le May et sans mention du nom de Longfellow. Ainsi se tissent des liens étroits entre l'oeuvre du traducteur et le texte traduit dont il est l'éditeur. Vu le cumul des fonctions, il n'est pas étonnant non plus de voir le traducteur assimilé à l'auteur et prendre des libertés avec le texte de départ.

## L'*ÉVANGÉLINE* SELON PAUL MORIN

Avec Paul Morin, en 1924, nous changeons d'époque. L'éditeur est devenu le maître du livre, c'est lui désormais qui assume toutes les fonctions de sélection, de production et diffusion de la littérature. Le personnage que Benjamin Sulte appelait de ses voeux en 1886 est devenu une réalité quotidienne de la vie littéraire:

> L'éditeur, écrivait-il, est l'homme qui prend à sa charge la publication d'un livre. Il faut qu'il soit juge de la valeur du manuscrit dont il endosse la responsabilité. C'est à lui de voir l'imprimeur, les libraires, de créer des agences, de trouver des

15 A ce sujet voir les lettres adressées par Le May à son gendre, Saint-Jorre, dans *Contes vrais*, édition citée.

16 Voir lettre à Télesphore Saint-Jorre, 20 février 1907, reproduite dans *Contes vrais*, édition citée, p. 431.

> acheteurs ou souscripteurs et de mettre au jour, en un mot, le volume entrepris.[17]

La nouvelle division du travail littéraire apportée par ce professionnel va modifier le rapport au livre et à la littérature traduite.

À partir de 1924, la traduction de Paul Morin, poète consacré, auteur du *Paon d'émail* (1911) et des *Poèmes de cendre et d'or* (1922), docteur de la Sorbonne (1913) et membre de la Société Royale du Canada (1923), va graduellement remplacer celle de Pamphile Le May sur les rayons des librairies et dans les écoles. L'édition de Le May qui figure encore, en 1926, au catalogue de la Librairie de l'Action française au prix de 1.25$ (ex. broché), reculera devant celle de Morin offerte, elle, à .35$ sous et dans un format populaire. Publié sous forme de plaquette de 80 pages dans la "Bibliothèque de l'Action française", dirigée par Lionel Groulx[18], l'ouvrage est de toute évidence destinée à une distribution de masse[19]. Dans cet esprit d'accessibilité au plus grand nombre, l'éditeur propose un texte plus court et une traduction très proche du texte de départ accompagnée d'une préface du traducteur qui présente les grandes lignes de la vie et de l'oeuvre de Longfellow.

En traduction Paul Morin, comme Stéphane Mallarmé, est un "littéraliste". Le traducteur ici s'efface le plus possible devant son modèle. Le rythme et la syntaxe, on pourrait dire la respiration de l'original, sont scrupuleusement respectés et produisent un effet saisissant d'harmonie et de fluidité. Morin était bien préparé pour ce travail car en plus d'être un remarquable poète, virtuose des rythmes et des rimes, il avait une connaissance approfondie de l'oeuvre de Longfellow. Il avait soutenu en Sorbonne en 1913, une thèse de doctorat d'université sur les *Sources* du poète américain, dirigée par un éminent comparatiste, disciple de Lanson, Fernand Baldensperger. Dans ce travail qui fait encore autorité aujourd'hui, Morin consacrait plusieurs pages aux sources d'*Évangéline*. On trouve, entre autres, dans cet ouvrage une étude

---

17 "Nos éditeurs", *Revue canadienne*, 22, 1886, p. 710.

18 Sur l'entreprise dirigée par Lionel Groulx, nous renvoyons le lecteur à l'article de notre collègue, Pierre Hébert, "Quand éditer c'était agir. La bibliothèque de *l'Action française*", *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 46, no 2, automne 1992, pp. 219-244.

19 *Almanach de la langue française 1927*, Montréal, Ligue d'Action française, 1926, p. 157. En 1915, la traduction de Le May (1912) se vendait 0.75$ dollars (*Additions et corrections ànotre catalogue de littérature canadienne*, Montréal, Granger Frères, [1915], p. 41); en 1926, elle se vendait 1.25$ dollars en édition brochée (d'après l'*Almanach de la langue française 1926*, Montréal, La Ligue d'Action française, 1925, catalogue p. 14).

critique des monographies historiques utilisées par le poète américain dans la rédaction de son récit.[20]

À l'amplification poétique et métaphorique de Le May, Morin oppose la littéralité du sens des mots et des propositions, fondement nécessaire d'une traduction tournée vers la connaissance du texte à traduire. Morin vise à rendre le texte de Longfellow à lui-même dans son américanité. Par rapport à la traduction de Le May la différence est radicale. Il ne s'agit plus de s'approprier le texte étranger en le façonnant à sa propre image, comme chez Le May, mais de le mettre àdistance et de le tourner vers sa propre origine. La traduction de Morin suit de très prêt le rythme et le vocabulaire de l'original. Dans le passage suivant,

> Alors Évangéline alluma la lampe de cuivre sur la table,
> Remplit, jusqu'à ce qu'il débordât, le pot d'étain d'une *ale châtain*
> Brassée au logis, qui était réputée pour sa force dans le village de
> Grand-Pré ; (I, 3)

Morin traduit "nut-brown ale" par "ale châtain" alors que Le May optait pour "cidre délectable". Il va parfois jusqu'à préférer un mot anglais ("whip-poor-will": II,3) à son équivalent français ("engoulevent"). Morin reste proche ici de l'origine sociale ou linguistique du texte. C'était d'ailleurs le sens de sa recherche sur les sources de Longfellow où il traquait les emprunts et les lectures du poète, jusqu'à rendre cette poésie étrangère à elle-même en démontant, pièce par pièce, tout le puzzle des citations cachées sous les apparences de l'oeuvre originale. L'oeuvre de Longfellow, écrivait Morin dans l'avant-propos de sa thèse, est "une mosaïque de mots déjà lus, de phrases remémorées et de descriptions familières" (p. XL). Ici la traduction littérale par son souci d'objectivité et de scientificité se veut complice de cette déconstruction de la poésie romantique où l'objectif du philologue n'est pas de dénigrer mais de montrer, de révéler aux yeux du lecteur les ressorts et les

---

20 *Les Sources de l'oeuvre de Henry Wadsworth Longfellow*, p. 133 et suivantes, 543 et suivantes. Il faut ajouter que Morin entretenait aussi des relations cordiales avec Pamphile Le May à l'époque de cette recherche. En 1919, il avait obtenu du poète septuagénaire la permission de reproduire les deux lettres que Longfellow lui avait adressées en 1865 et 1870 (Lettres de H.W. Longfellow à Pamphile Le May, 27 octobre 1865, 24 décembre 1870, *Ibid.*, p. 575-576). À ce sujet, voir la lettre de Paul Morin à Pamphile Le May du 19 novembre 1911, Fonds P. Le May, BNQ. Le May avait fait parvenir à Morin un exemplaire de sa nouvelle traduction d'*Évangéline* en 1912 (Lettre de P. Le May à Télesphore Saint-Jorre, 27 mai 1912, Fonds P. Le May, B.N.Q.). De son côté, Morin lui fera parvenir ses deux premiers livres, *Les Sources de l'oeuvre de H.W. Longfellow* et le *Paon d'Émail* publié chez Lemerre en novembre 1911.

mécanismes littéraire. "Notre but [n'est] pas de juger, écrivait-il en conclusion de sa thèse, mais de constater des faits" (p. 574).

Contrairement au poète du XIXe siècle, Morin (1889-1963) partageait avec les écrivains de sa génération (celle de 1920) cet idéal d'exactitude, de précision et d'objectivité dans l'exécution artistique[21]. La formation scientique du poète et du traducteur, docteur en littérature comparée, nous fait entrer ici dans l'ère de la spécialisation et de la compétence technique. Le poète philologue remplace le poète inspiré. Cette nouveauté est, entre autres, soulignée en terme publicitaire par l'éditeur lui-même en 1924 et 1927:

> La plus belle traduction française qu'on ait encore publiée du poème de Longfellow. peut-on lire dans l'*Almanach de la langue française* [22],

ou encore,

> Quiconque n'a pas lu le poème de Longfellow, dans cette traduction qui respecte si bien la saveur du texte original et de la tournure d'esprit de l'auteur, ne peut se vanter de connaître pleinement l'immortelle *Évangéline*.[23]

Toutefois, malgré la notoriété de Morin et la qualité de sa traduction, il est étonnant de constater que, contrairement à ce qui s'est produit pour Le May, le nom du nouveau traducteur est aujourd'hui complètement ignoré. Cet oubli, en fait, remonte à la deuxième édition, en 1935, alors que le nom de Morin disparaît de la page titre avec la préface et que l'ouvrage change d'éditeur et de collection. Dans le catalogue d'Albert Lévesque, éditeur successeur de Groulx, le titre quitte la section des ouvrages destinés au grand public pour entrer dans la section des livres pour la jeunesse. Soucieux sans doute de prolonger la carrière d'un livre dont les limites avaient été atteintes dans le grand public, l'éditeur l'inscrivait dans la série des "Contes et Récits"[24], une collection de "livres de

---

21 Sur cette question, voir notre article "Modernité et approche objective de la littérature", dans *Histoire littéraire, théories, méthodes, pratiques*, sous la direction de Clément Moisan, Québec, Presses de l'Université Laval, 1989, pp. 137-145.

22 *Almanach de la langue française 1925*, Montréal, La Ligue d'Action française, 1924, catalogue p. 4.

23 *Almanach de la langue française 1928*, Montréal, La Ligue d'Action française, 1927, catalogue no V, s.p.

24 Voir *L'édition en quête d'autonomie, Albert Lévesque et son temps*, sous la direction de Jacques Michon, Québec, Presses de l'Université Laval, 1994, p. 187.

prix canadiens" destinée aux "élèves de 8 à 12 ans"[25]. En changeant de public la traduction devenait anonyme. Ainsi l'oeuvre épuisée en édition courante était recyclée dans le circuit des classiques populaires et des séries scolaires. L'identité du traducteur devenait sans doute moins pertinente sur ce marché que sur le premier, là où le nom du traducteur pouvait encore produire un effet sur le lecteur cultivé compte tenu de sa notoriété ("Membre de l'Université de Paris et de la Société Royale du Canada", tel qu'indiqué sous sa signature dans la première édition).

L'hypothèse d'une cession des droits du traducteur à l'éditeur est aussi plausible. Déjà, dès la parution, le premier éditeur, sous le nom de Jacques Brassier (pseudonyme de Lionel Groulx) faisait paraître un bref compte rendu qui ne mentionnait le nom de Morin qu'en tant que préfacier et parlait de "*notre* édition" et "de *notre* traduction de l'*Évangéline*"[26], comme si l'éditeur lui-même en était l'auteur. Par la suite, la traduction changera trois fois de propriétaire suivant en cela la transmission du fonds de la "Bibliothèque de l'Action française" acquis successivement par Albert Lévesque en 1926, par l'Action canadienne-française de Roger Gagnon en 1937 puis par la librairie Beauchemin en 1941[27]. Elle sera plusieurs fois réimprimée et rééditée par tous ces éditeurs toujours dans le même format et sous la même couverture chromolithographiée reprenant une interprétation d'Arthur Lemay de la gravure de Faedt déjà présente dans l'édition de 1912.

Contrairement à l'époque de Le May où le traducteur demeurait maître de son oeuvre, l'éditeur a pris ici la direction des affaires. Plus puissant, plus visible et plus conscient de son rôle et de ses pouvoirs, l'éditeur se présente maintenant comme l'intermédiaire autorisé dans la diffusion de la littérature. De maître d'oeuvre de ses éditions, le traducteur a été progressivement relégué au rôle de salarié. Le May appartenait encore à une époque où l'auteur pouvait imposer aux commerçants du livre ses exigences, dans la mesure où il assumait à peu près tous les rôles comme nous l'avons signalé plus haut. Avec la nouvelle division du travail, le poète traducteur n'est plus en mesure de dicter ses choix. Alors qu'à l'époque de Le May, le traducteur, en tant que bailleur de fonds, pouvait traiter d'égal à égal avec l'éditeur-imprimeur ou l'éditeur-libraire, dans les années 1920 et 1930, cette relation est moins courante. Il y a

---

[25] *Almanach de la langue française 1936*, Montréal, Éditions Albert Lévesque, [1935], p. 124.

[26] "Nos publications", *L'Action française*, 8e année, vol. 12, 2e semestre 1924, p. 126.

[27] La dernière mention de Morin comme traducteur d'*Évangéline*, retrouvée à date, figure dans l'*Almanach de la langue française 1935*, Montréal, Éditions Albert Lévesque, 1934, section catalogue p. [54].

désormais d'un côté, un homme rompu aux affaires, un commerçant, pourvu d'un personnel et d'une organisation technique ; de l'autre un auteur, un artiste, absorbé par la création intellectuelle, et qui, sur le plan des négociations, se trouve plus isolé[28]. Cette inégalité des forces est d'autant plus accentuée qu'il s'agit de traduction.

En fait depuis 1900, on a assisté à un changement de régime dans le domaine de la librairie. À l'époque de Pamphile Le May le commerce du livre reposait en grande partie sur un réseau d'institutions, d'agents, de colporteurs, où les contacts personnels jouaient encore un rôle. Après 1920, la librairie et la distribution postale imposent de nouvelles pratiques commerciales qui accentuent l'anonymat des relations de l'auteur, et à fortiori du traducteur, avec son public. On ne doit pas être étonné dans ce contexte d'assister à l'effacement progressif du prestige du poète traducteur, confiné au statut d'employé, de spécialiste et de technicien au service d'une industrie. Le retour à l'anonymat de la traduction coinciderait bien avec le changement de statut du poète traducteur.

Le pouvoir de l'éditeur ici est d'autant plus important que le livre est entré dans un univers de concurrence. Même dans un secteur aussi précis que les traductions québécoises d'*Évangéline*, on voit paraître plusieurs versions et adaptations différentes de 1924 à 1960. Alors qu'à l'époque de Le May il n'y avait presque aucun concurrent sur ce marché, à partir des années 1940 et 1950, d'autres *Évangéline* traduites ou adaptées pour le lecteur canadien-français vont être mises en circulation. Nous en connaissons au moins trois autres diffusées en même temps que celle de Morin. Les deux premières sont publiées dans les années 40 par Eugène Achard. Ce sont des traductions libres du récit de Longfellow parues sous deux titres différents: l'une (*La douloureuse aventure d'Évangéline*) destinée aux enfants[29], l'autre (*La touchante Odyssée d'Évangéline*), accompagnée de notes explicatives,[30] destinée aux adolescents. Enfin en 1955, les éditions Chantecler de Montréal feront paraître une autre

---

28 Sur cette question voir Jean Zay, "Les relations de l'éditeur avec les auteurs", dans l'*Encyclopédie française*, p. 16-7.

29 *La douloureuse aventures d'Évangéline*, adapté de Longfellow, dessins de Dan, Montréal, Librairie générale canadienne, s.d. [1940?], vol. I, *L'Acadie*, 48 p.; vol. II, 48 p.

30 *La touchante Odyssée d'Évangéline*, traduction libre du poème de Longfellow avec notes explicatives, Sherbrooke, Apostolat de la presse, s.d., vol. I, *En Acadie*, 139 p., vol. II, *Sur la route de l'exil*, 144 p. [1ère édition: Librairie générale canadienne, 1946].

traduction, signée Maurice Trottier, un prêtre de Nashua, New Hampshire.[31] Et pendant ce temps, la traduction anonymisée de Morin saisie par le marché scolaire aura une longue carrière jusqu'au début de la Révolution tranquille[32].

Avec les années 60 va s'achever, semble-t-il, le cycle des traductions nouvelles publiées au Québec. Après cette date, on assiste au retour de la traduction de Le May qui fait partie du domaine public depuis 1968[33]. Toutefois ces rééditions de Le May sont peu diffusées au Québec[34]. En fait, la dernière carrière d'*Évangéline* confiné au marché du livre pour la jeunesse vient de se terminer. Elle a pris fin avec la réforme de l'enseignement et l'abolition du système des livres de récompense.

Ainsi l'*Évangéline* de Longfellow sera, à son tour, oubliée des éditeurs et des lecteurs québécois alors que le mythe continuera à se propager sous d'autres formes moins canoniques. Entré dans une nouvelle phase de son évolution littéraire, le Canada français va multiplier les relectures parodiques de son histoire[35]. Évangéline n'échappera pas à ce courant comme en témoigne

---

31 *Évangéline, poème de Henry Longfellow*, nouvelle traduction de Maurice Trottier, Montréal, Chantecler, 1955. On trouve un exemplaire de ce volume au Centre de recherche Lionel Groulx ainsi dédicacé:"À M. le chanoine Lionel Groulx, hommage du traducteur, Maurice Trottier, ptre, 48 Holles, Nashua, N.H., U.S.A.". Nous remercions M. Jean-Pierre Chalifoux qui nous a fait connaître cet exemplaire.

32 De nombreuses rééditions et réimpressions se succèderont au cours des années 30, 40 et 50: *Évangéline*, [traduction de Paul Morin publiée sans le nom du traducteur], Montréal, Éditions Albert Lévesque, 1935, 101 p.; éd. illustrée par Le May, 1936, 92 p.; Éditions de l'Action canadienne-française, 1939, 88 p.; Éditions Beauchemin, 1945, 96 p.; 1952, 96 p.; 1955, 96 p.

33 La traduction de Le May sera reprise vers 1975 dans un collection de "reprints" intitulée "les Introuvables" imprimée à Paris et distribuée au Québec par les Éditions Leméac.

34 Pierre Filion, directeur littéraire des Éditions Leméac, nous écrivait ceci à propos de la traduction de Le May reproduite en France par un procédé photographique dans la collection "les Introuvables" et dont il assurait la distribution au Québec: "*Évangéline* de Longfellow, collection les Introuvables: le livre n'est plus disponible. Quelques centaines d'exemplaires au plus ont été acquis dans le cadre d'une coédition avec l'éditeur parisien [Paris, Éditions d'Aujourd'hui], au début des années 80", télécopie du 27 mai 1994.

35 A ce sujet voir notre article "Aspects du roman québécois des années soixante", *The French Review*, vol. 53, no 6, mai 1980, p. 812-815, et surtout Annie Brisset, *Sociocritique de la traduction, théâtre et altérité au Québec (1968-1988)*, Longueuil, Le Préambule, 1990, 347 p.

l'*Évangéline deusse*[36] d'Antonine Maillet. Affranchie de son traducteur et maintenant de son créateur, l'héroïne vit ici de sa propre vie renouant avec la tradition populaire par la célébration, entre autres, de la langue acadienne[37]. Mais ceci est une autre histoire.

* * *

De Pamphile Le May à Paul Morin, nous avons vu comment s'était transformé le rapport du traducteur au monde de l'édition. L'industrialisation de la production littéraire est visible, par exemple, dans l'accélération du flux éditorial après 1920: nouvelles traductions, éditions, réimpressions et rééditions. De 1865 à 1924, en 60 ans, une seule traduction était en circulation, celle de Pamphile Le May rééditée quatre fois ; de 1935 à 1955, en 20 ans, quatre nouvelles traductions sont mises en circulation dans, au moins, huit éditions différentes. Une édition tous les onze ans dans la première période, une édition tous les deux ans et demie dans la seconde. On sait que d'une époque à l'autre, l'éditeur a acquis de nouveaux pouvoirs. Il a pris la direction des affaires littéraires. Fort de moyens plus importants, ce médiateur est désormais en mesure de faire connaître la littérature au plus grand nombre. Si la littérature a gagné sur le plan commercial de plus vastes marchés et rejoint d'autres lecteurs, le poète traducteur, lui, a perdu un certain rapport qualitatif à son public[38]. L'industrie, principalement vouée à cette époque, au marché scolaire, a fini par effacer la marque du traducteur ; sans doute parce que pour l'éditeur ce qui devait intéresser la masse des écoliers, elle-même anonyme, c'était d'abord l'histoire, le récit, le mythe qu'on lui proposait et non l'interprétation ou la vision du traducteur.

---

36 Présentation de Henri-Paul Jacques, Montréal, Leméac, 1975, 109 p., réimprimé en 1977, le tirage total à ce jour est établi à 10 000 exemplaires, renseignement fourni par Pierre Filion, télécopie adressée à Jacques Michon, 27 mai 1994.

37 Antonine Maillet donne à ses compatriotes dans son *Évangéline deusse*, "une Évangéline vraie pour leur faire oublier cette "manière de patronne" imaginaire et mythique, venue d'ailleurs et qui n'a pas l'accent du pays", écrit H.-P. Jacques dans la présentation de l'édition Leméac citée plus haut, p. XXII.

38 Voir à ce sujet Robert Escarpit, dans *Littérature et société, problèmes de méthodologie en sociologie de la littérature*, Bruxelles, Éditions de l'Institut de sociologie, Université libre de Bruxelles, 1967, p. 28.

Jacques MICHON

# LONGFELLOW, *ÉVANGÉLINE*

Première ligne: texte original anglais, 1847.
*Deuxième ligne: traduction de Paul Morin, 1924.*
Lignes suivantes: traduction de Pamphile Le May, 1912.

## *Épilogue*

1. Still stands the forest primeval ; but far away from its shadow,
*Elle est toujours là, la forêt primitive ; mais loin de son ombre,*
C'est l'antique forêt... Noyés dans la pénombre,
Vieux et moussus, drapés dans leur feuillage sombre,
Les pins au long murmure et les cyprès altiers
Se balancent encor sur les fauves sentiers,

2. Side by side, in their nameless graves, the lovers are sleeping.
*Côte à côte, dans leurs tombes sans nom, les amants sommeillent.*
Mais loin, bien loin de leurs discrets ombrages
Les fiancés constants, sur d'étrangères plages

3. Under the humble walls of the little Catholic churchyard,
*Sous les humbles murs du petit cimetière catholique,*
Dorment l'un près de l'autre, à jamais réunis...
La paix est éternelle où les maux sont finis.

4. In the heart of the city, they lie, unknown and unnoticed.
*Au coeur de la ville, ils reposent, inconnus et inaperçus.*
Ils sont là, sous les murs du temple catholique,
Au sein de la cité ; mais la croix symbolique
Qui disait au passant le lieu de leur repos,
La croix ne se voit plus.

5. Daily the tides of life go ebbing and flowing beside them,-
*Quotidiennement, les marées de la vie descendent et montent à côté d'eux.*
Comme d'immenses flots
Roulent avec fracas vers une calme rive,
Chaque jour, cependant, pressée, ardente, arrive
Auprès de leurs tombeaux la foule des humains.

6. Thousands of throbbing hearts, where theirs are at rest and for ever,
*Des milliers de coeurs tressaillent, quand les leurs sont au repos et pour toujours ;*
Combien de coeurs brisés, venus par tous les chemins,

Soupirent dans le doute ou dans la lassitude,
En ces lieux où les coeurs trouvent la quiétude !

7. Thousands of aching brains, where theirs no longer are busy,
*Des milliers de cerveaux souffrent, quand les leurs ne sont plus occupés ;*
Combien de fronts pensifs s'inclinent tristement

8. Thousands of toiling hands, where theirs have ceased from their labours
*Des milliers de bras travaillent, quand les leurs ont cessé leur tâche ;*
En ces lieux où leurs bras ont achevé leur tâche !

9. Thousands of weary feet, where theirs have completed their journey !
*Des milliers de pieds se fatiguent, quand les leurs ont achevé leur voyage.*
Combien de pieds actifs se succèdent sans fin,
En ces lieux où leurs pieds se reposent enfin !

10. Still stands the forest primeval ; but under the shade of its branches
*Elle est toujours là, la forêt primitive, mais à l'ombre de ses branches*
C'est l'antique forêt... Noyés dans la pénombre,
Vieux et moussus, drapés dans leur feuillage sombre,
Les pins au long murmure et les cyprès altiers
Se balancent encore sur les fauves sentiers ;

11. Dwells another race, with other customs and languages
*Habite une autre race, avec d'autres coutumes et un autre langage.*
Mais sous leur frais ombrage et sous leur vaste dôme,
On entend murmurer un étrange idiôme,

12. Only along the shore of the mournful and misty Atlantic
*Seulement, le long du rivage du morne et brumeux Atlantique,*
On voit jouer, hélas ! les fils d'un étranger !...
Seulement, près des rocs que le flot vient ronger,

13. Linger a few Acadians peasants, whose fathers from exile
*Se sont arrêtés quelques paysans Acadiens, dont les pères exilés,*
Le long des bords déserts du brumeux Atlantique,
On voit de place en place, un paysan rustique.

14. Wandered back to their native land to die in its bosom.
*Errants, sont revenus à leur pays natal pour y mourir dans son sein.*
C'est un Acadien, dont le pieux aïeul
Ne voulut pas avoir autrefois pour linceul,

La terre de l'exil. Il vint, bravant le maître,
Mourir aux lieux aimé où Dieu l'avait fait naître.

15. In the fisherman's cot the wheel and the loom are still busy ;
*Dans la cabane du pêcheur, la roue et le métier sont toujours en besogne,*
Cet homme, il est pêcheur ; il vit de son filet.

16. Maidens still wear their Norman caps and their kirtles of homespun,
*Les jeunes filles toujours portent leurs capes normandes et leurs jupes tissées au pays*
Sa fille porte encore élégant mantelet,
Jupon de droguet bleu, bonnet de Normandie,
Elle a de beaux yeux noirs, une épaule arrondie.
Sa femme est au ménage et tourne le fuseau.
Ses garçons comme lui se complaisent sur l'eau.

17. And by the evening fire repeat Evangeline's story,
*Et près du feu du soir, répètent l'histoire d'Évangéline ;*
C'est l'antique forêt... Quand l'étoile s'allume,
Dans les veilles d'hiver, près de l'âtre où l'on fume,
Les paysans dévots parlent, les yeux en pleurs,
De leur Évangéline et de ses longs malheurs...

18. While from its rocky caverns the deep-voiced, neighbouring ocean
*Tandis que de ses cavernes rocheuses, la voix profonde de l'océan voisin*
On entend au dehors des clameurs. C'est, tout proche,
L'océan qui gémit dans ses antres de roche,

19. Speaks, and in accents disconsolate answers the wail of the forest.
*Parle, et, en accents désolés, répond à la lamentation de la forêt.*
Et la forêt répond par de profonds sanglots,
Au long gémissement qui monte de ses flots.

En évoquant le lieu de son séjour en Amérique du Nord, il a peint un véritable paradis. Son tableau est le reflet de son regret du bonheur perdu, mais aussi une construction pour promouvoir la colonisation française. Habile propagandiste, Marc Lescarbot a su également raconter son expérience avec une grande sensibilité. Le regard qu'il a posé sur l'Acadie a beaucoup de charme. Cela lui permet encore aujourd'hui d'occuper une place privilégiée dans le panthéon littéraire du Canada français.

Peu de temps après son arrivée outre-atlantique, cet avocat parisien écrivit : "Le paradis terrestre n'eut sceu estre plus agréable que ce séjour"[5]. L'Acadie[6] est, dans ses écrits, un pays où règnent la beauté, l'abondance et la félicité.

Port-Royal est "le plus beau lieu qu'on puisse imaginer de tout ce monde cy"[7] car l'harmonie caractérise le paysage qu'il offre :

> Y desirez-vous voir vne large campaigne ?
> La mer de toutes parts ses moites rives baigne.
> Y desirez-vous voir des côteaux à-l'entour ?
> C'est ce qui de ce lieu rend plus beau le séjour[8]

L'équilibre se retrouve dans les "montagnes" environnant Port-Royal "du côté du Nort"[9] car elles ne sont pas excessivement hautes : n'est-il pas arrivé à Marc Lescarbot de se retrouver au sommet de l'une d'elles au terme d'une

---

*Figures d'icelle. Par Marc Lescarbot, Advocat en Parlement. Temoin oculaire d'vue partie des choses ici recitées. Multa renascentur quae iam cecidere, cadentque*, Jean Millot, Paris, 1609 ; Jean Millot, Paris, 1611, 2e éd., réimprimée et corrigée en 1612 ; Adrien Perier, Paris, 1617, 3e éd., réimprimée et corrigée en 1618. *Les Mvses de la Novvelle France. A Monseigneur le chancellier. Auia Pieridum peragro loca nullius antè Trita solo*, Jean Millot, Paris, 1609 ; Jean Millot, Paris, 1611, 2e éd., réimprimée et corrigée en 1612 ; Adrien Perier, Paris, 1617, 3e éd., réimprimée et corrigée en 1618.

[5] L. p. 7.

[6] Ce nom n'est pas utilisé par Marc Lescarbot qui n'a parlé que de la Nouvelle-France. C'est le Père Biard qui a appelé Acadie l'actuelle Nouvelle-Ecosse (Lucien Campeau, *op. cit.*, p. 98*).

[7] L., p. 6.

[8] *Adiev avx François..., in* MNF, p. 16.

[9] HNFn T II, p. 429.

promenade faite en "pensans estre en plat païs" ? [10] De plus, ces remparts naturels font de ce lieu un havre où règne une sécurité parfaite :

> Car de deux boulevers Nature a son entrée
> Si dextrement muni, que toute la contrée
> Peut à l'abri d'iceux reposer seurement.[11]

Dans cet endroit idyllique, les habitants bénéficient d'un climat aussi tempéré que celui de la France :

> Ce n'est point ici Flandre, Ecosse, ni Suède,
> La mer ici ne gele, et les froides saisons
> Ne m'ont oncques forcé d'y garder les tisons.
> Et si chez vous l'été plustot qu'ici commence,
> Plustot vous ressentez de l'hiver l'inclemence.[12]

Ils peuvent presque toute l'année profiter de l'abondance des animaux. Les oiseaux "par bandes" y sont "chacun en sa saison".[13] "Au printemps", c'était pour Marc Lescarbot "uv plaisir de voir les Oyes grises et les grosses Outardes tenir leur empire dans" les "prairies, et en automne les Oyes blanches (...) puis les Allouëttes de mer volantes en grosses troupes sur les rives des eaux".[14] Lors de son retour en France, "par-dela Campseau", il put même faire une chasse fabuleuse sur une île fourmillant d'oiseaux : "Il ne fallait qu'assommer à coups de batons, sans s'arreter à recuillir jusques à tant qu'on fust las de frapper".[15]L'un des oiseaux d'Acadie le charmait particulièrement. Il s'agit du "*Niridau*", lequel ne vit que de fleurs" qui lui "venoit bruire aux aureilles, passant invisiblement (tant il est petit) lors qu'au matin" il allait "faire la promenade à" son "jardin".[16]

Marc Lescarbot appréciait aussi la multitude des animaux à fourrure vivant en partie dans le "monde de forêts de toutes parts" embrassant Port-

---

10 *Ibid.*, p. 524.

11 *Adiev avx François ...*, *in* MNF, p. 16.

12 *A-Diev a la Novvelle France...*, *Ibid.*, p. 39.

13 *Adiev avx François ...*, *Ibid.*, p. 15.

14 HNF, T III, p. 789.

15 *Ibid.*, p. 788.

16 *Ibid.*, p. 790. Il s'agit de l'oiseau-mouche auquel Marc Lescarbot a laissé son nom indien. (Gilbert Chinard, *L'Amérique et le rêve exotique dans la littérature française au XVIIe et au XVIIIe s.*, Paris, 1934, p. 105).

Royal.[17] L'ingéniosité du castor était pour lui une "chose admirable et incroyable".[18] Quant à 'l'Ellan" appelé par "noz Basques Orignac", sa taille en faisant l'"animal le plus haut qui soit apres le Dromadaire et le Chameau"[19] l'impressionnait.

Une autre abondante manne est constituée par les poissons et les mollusques : "Se pêche" en été "grande quantité de harens, d'éplans -ou éparlans-sardines, bars, morues, loups marins et autres poissons. Et quant aux coquillages, on y recueille force houmars, crappes, palourdes, coques, moules, escargots et châtagines de Mer. Mais qui voudra aller au-dessus du flot de la mer, il pêchera en la rivière force éturgeons et saumons, à la deffaicte desquels il y a un singulier plaisir".[20]

Les cours eau abondent "à souhait"[21]. Ils coulent dans des "pâturages" qui ne manquent "point d'herbages/ Pour nourrir vaches et veaux". "La terre y est plantureuse/ Pour rendre la gent heureuse/ Qui la voudra cultiver"[22]. Marc Lescarbot y vit pousser "de beaux fromens, segles, orges, avoines, pois, féves, chanve, navettes, et herbes de jardin : et ce qui plantureusement que le segle estoit aussi haut que le plus grand homme que se puisse voir"[23]. La terre des jardins de Port-Royal avait été améliorée avec "du fien de (...) pourceaux, ou les ordures de la cuisine, coquilles de poissons, et choses de même étoffe"[24]. Toutefois même la végétation sauvage pousse à profusion. Au Port-au-Mouton, sa première escale en Acadie, Marc Lescarbot remarqua qu'"il y auoit grande quantité de pois, groseilles, de roses muscades, de l'auoine, de fougères, de sapins, ciprès, chênes, et des framboises comme aussy du pourpre, de l'angélique, de la scomonée et autres simples".[25]

Dans ce pays, il croyait même pouvoir trouver des "mines d'acier,/ De fer, d'argent et de cuivre[26]. En route vers l'île Sainte-Croix, Champdoré et lui n'allèrent-ils pas "le long des rochers avec marteaux et ciseaux cherchant s'il n'y auroit point quelques mines"? "Ce que faisans", ils trouvèrent "de l'acier en

---

17 *Adiev avx François ...*, *in* MNF, p. 15.
18 HNF, T III, p. 780.
19 *Ibid.*, p. 777.
20 CS, pp. 71-72.
21 HNF, T II, p. 523.
22 *Tabagie...*, in MNF, p. 77.
23 HNF, T III, p. 805.
24 *Ibid.*, p. 806.
25 L., p. 6.
26 *Tabagie ...*, *in* MNF, p. 77.

quantité parmi les roches, lequel fut depuis fondu par le sieur de Poutrincourt, qui en fit des lingots, et se trouva acier fort fin". [27]

Marc Lescarbot avait également apprécié un autre avantage de l'Acadie, celui d'être habitée par de bons sauvages, les Souriquois. Certes, il n'avait "pas pris garde à beaucoup de choses" les concernant lorsqu'il était "par-delà ne pensans rien moins qu'à "son Histoire de la Nouvelle-France[28]. Toutefois, il en a brossé un tableau très flatteur : "Aussi faut-il ire d'eux qu'il sont vrayment Nobles, n'ayans aucune action qui ne soit genereuse, soit que l'on consiere la Chasse, soit qu'on les employe à la Guerre, soit qu'on vueille éplucher leurs actions domestiques".[29] Il les a vus supérieurs aux Européens : ils "ne sont si brutaux, stupides ou lourdaux que l'on pourroit penser. Et trouve que c'est à grand tort qu'on dit d'eux que ce sont des betes, gens cruels et sans raison. Cer je n'y ay point veu de niais comme il s'en trouve quelquefois és païs de l'Europe : ils parlent avec beaucoup de jugement : et pour la cruauté, quand je revoque en memoire nos troubles derniers, ie croy que ni Hespagnols, ni Flamens, ni François, ne leur devons rien en ce regard, voire les surpassions de plus de juste mesure. Car ils ne sçavent que c'est de donner le fronteau, de chauffer la plante des pieds, de serrer les doigts et autres choses plus horribles que je ne veux enseigner. Mais s'ils ont à faire mourir quelqu"vn, ils le font sans supplices escogités. Et diray plus que sans faire mention de noz troubles, et prenant noz nations de l'Europe en l'état qu'elles sont aujourd'hui, je puis asseurer qu'ils ont autant d'humanité, et plus d'hospitalité que nous".[30] Il a retrouvé en eux les vertus des peuples de l'Antiquité. Ainsi, au sujet de l'allaitement maternel pratiqué par les Souriquoises, il a précisé que "de cette façon de nourriture sont loüees les anciennes femme d'Allemagne par Taoite, d'autant que chacune nourrisoit ses enfants de ses propres mamelles, et n'eussent voulu qu'vne autre qu'elles eust allaité leurs enfants.[31] L'Acadie a finalement la chance d'avoir les meilleurs sauvages d'Amérique, des Indiens parfaitement aptes à la conversion en raison de leurs qualités morales : alors que les "Brésiliens" qui sont "tellement aveuglés en endurcis en leur anthropophagie (...) semblent n'estre nullement susceptibles de la doctrine chrétienne", les "Souriquois" la

---

27 HNF, T II, pp. 571-572.
28 *Ibid.*, TIII, p. 626.
29 *Ibid.*, p. 786.
30 *Ibid.*, TI,p. 7-8.
31 *Ibid.*, TIII, p. 632.

"recevront fort facilement (...) quand il plaira à Dieu susciter ceux qui le peuvent à les secourir".[32]

Pauvre en minerais précieux, mais riche en nourriture et peuplée d'indigènes vertueux, cette belle terre pourrait être un véritable paradis terrestre pour tous les Français qui s'y installeraient : "Que si les douceurs et delices n'y sont telles qu'au Perou, ce n'est pas à dire que le païs ne vaille rien. C'est beaucoup qu'on y puisse vivre en repos et joyeusement, sans se soucier des choses superflues (...). Que celui qui a du blé en son frenier, du vin en sa cave, du bestail en ses prairies, et au bout des Moruës et des Castors, est plus asseuré d'avoir de l'or et de l'argent, que celui qui a des Mines d'en trouver à vivre"[33]. Ce bonheur champêtre, Marc Lescarbot l'a vécu pendant son séjour à Port-Royal et sa perte lui a laissé une nostalgie maintes fois exprimée : "Aussi prenois-je plaisir à ce que je faisois, desireux de confiner là ma vie, si Dieu benissoit les voyages".[34]

Dans sa description paradisiaque de l'Acadie, Marc Lescarbot a fait coexister son regret d'un Eden trop vite perdu et sa volonté de promouvoir les efforts du Du Gua de Monts de Poutrincourt et de Biencourt en Amérique du Nord. Ce combat qui anime toute son œuvre américaine, il l'a engagé dès la remise en cause du monopole des fourrures qui permettait au premier de ses trois amis de financer ses expéditions. Cédant aux pressions conjuguées de Sully, des chapeliers de Paris, des catholiques zélés et surtout des marchands hollandais, basques, bretons et normands, Henri IV avait révoqué en 1607 ce qu'il avait accordé en 1603.[35] Après présentation d'une requête au roi "pour avoir confirmation et renouvellement du privilège de la traite des Castors, qui lui avoit esté celle année-là revoqué", Pierre du Gua de Monts avait obtenu satisfaction du "Conseil, mais pour vn an seulement".[36] Ce fut "pour contenter

---

32 *Ibid.*, pp. 648 et 650. Cf., sur l'opposition "climatique" entre les Souriquois et les Brésiliens chez Marc Lescarbos, Franck Lestringant, "Champlain, Lescarbos et la "conférence" des histoires", *in Quaderni del Seicento Francese*, n°6, 1984, pp. 82-88.

33 HNF, TIII, pp. 818-819.

34 *Ibid.*, TII, p. 464.

35 Marcel Trudel, *Histoire de la Nouvelle-France*, TII : Le Comptoir (1604-1627), Montréal, 1966, pp. 9-15 et 65-68 et Th. J. Kupp, "Quelques aspects de la dissolution de la compagnie de M. de Monts, 1607. Brève étude de l'influence du commerce hollandais sur les premiers efforts concerts au XWVIIe siècle en vue de coloniser le Canada", *in Revue d'Histoire de l'Amérique française*, vol. 24; n° 3, déc. 1970, pp. 592-593.

36 HNF, TIII, pp. 592-593.

l'honnéte desir de plusieurs"[37] de revigorer Henri IV dans la résistance aux ennemis de la colonisation française de l'Amérique du Nord que Marc Lescarbot rédigea pendant les vacances judiciaires de 1608[38] son *Histoire de la Nouvelle-France* parue en 1609 avec déjà en appendice *Les Muses de la Nouvelle-France*. Le monopole du Du Gua de Monts ne fut plus prolongé, mais notre avocat se battit ensuite en faveur de Poutrincourt qui était revenu à Port-Royal en juin 1610 pour son propre compte. Avec sa *Conversion des sauvages*, il tenta de s'opposer à l'envoie des pères jésuites Biard et Massé en Acadie.[39] Il échoué, mais la polémique engagée contribua à attiser la curiosité du public pour le Canada. Les secondes éditions de ses *Muses...* et son *Histoire de la Nouvelle-France* racontant le retour de Poutrincourt en Amérique parurent en 1611 et durent être réimprimées dès 1612.[40] Cette année-là, Marc Lescarbot poursuivit ses efforts avec Sa *Relation derniere...*,[41] puis il reste silencieux jusqu'en 1617 en raison de son séjour en Suisse aux côtés de Pierre de Castille, ambassadeur de Louis XIII auprès des cantons helvétiques.[42] Après son retour à Paris, il défendit vainement Biencourt, successeur en Acadie de Poutrincourt après la mort de celui-ci en 1615, contre le Père Biard qu'il accusa d'être responsable de la destruction de Port-Royal par l'Anglais Argall en 1613 : les troisièmes, et dernières, éditions de *ses Muses...* et de *son Histoire de la Nouvelle-France* parurent en 1617 et furent réimprimées en 1618.[43]

Pour tenter de donner à ses amis colonisateurs tous les appuis nécessaires, Marc Lescarbot a adapté sa vision de l'Acadie aux exigences du pouvoir royal et à celles de l'opinion publique. C'est pour satisfaire les premières qu'il n'a pas cessé d'affirmer la primauté de la conversion des sauvages

---

37 *Ibid.*, TI, p. 6.

38 *Ibid.*.

39 Cf., Lucien Campeau, La Première mission des Jésuites en Nouvelle-France (1611-1613) ..., Montréal, 1972.

40 L'évocation des expéditions de De Monts, Pontgravé et Champlain dans le *Mercure françois* en 1611 est un autre indice de l'intérêt grandissant du public français pour le Canade. Cf., Justin Winsor, *Cartier to Frontenac. Geographical discovery in the interior of North America in its historical relations. 1534-1700...*, New York, 1970, rééd. 1894, p. 101.

41 *Relation derniere de ce qvi s'est passé av voyage dv sievr de Povtrincovrt, en la Nouuelle-France depuis 20. mois en ça Par Marc Lescarbot Aduocat en Parlement*, Jean Millot, Paris, 1612.

42 Cf., Henriette Noailles, "Un humaniste vervinois aux Glacières, Marc Lescarbot (1575-1641)", *in Mémoires de la Fédératon des Sociétés d'histoire et l'archéologie de l'Aisne*, T XXI, 1975-1976, pp. 133-147.

43 Cf., sur le contexte et le contenu de la troisième édition de l'*Histoire de la Nouvelle-France* de Marc Lescarbot, Marcel Trudet, *op. cit.*, pp. 97-149.

parmi les objectifs du Du Gua de Monts, de Poutrincourt et de Biencourt. Conformément à la commission accordée par Henri IV en 1603, Marc Lescarbot a tenu à être leur porte-parole en écrivant : "Le bien principal à quoy il faut butter, c'est l'établissement de la Religion chrétienne en vn païs là où Dieu n'est point coneu, et la conversion de ces pauvres peuples".[44] Il n'a pas hésité à proclamer la sainteté de leurs expéditions : Dieu a protégé leurs navigations car "il ne s'est jamais perdu vn seul homme par mer"[45] et "benit ce païs"[46] où ils se sont implantés. Voilà pourquoi l'Acadie est un véritable paradis terrestre. Avec ses cours d'eau, son sol plantureux et ses mines, elle ressemble "à la terre que Dieu promettoit à son peuple par la bouche de Moyse, disant : "Le Seigneur ton Dieu te va faire entrer en vn bon païs, païs de torrens d'eaux, de fonteines et abymes, qui sourdent par campagnes, et ce païs où tu ne mangeras point le pain en disette, auquel rien ne te defaudra, païs duquel les pierres sont fer et des montagnes desquelles tu tailleras l'airain"[47]. Comme le pape V que Marc Lescarbot a prétendu avoir rallié à sa cause,[48] le roi de France, Henri IV pouis Louis XIII, ne pouvait que soutenir activement ces entreprises "vrayement saintes, et sans autre ambition que d'accroître le royaume celeste".[49]

En évoquant le climat tempéré de l'Acadie, notre avocat s'est efforcé de lutter contre la mauvaise réputation du Canada dans l'opinion publique. Il a voulu expliquer l'origine de la croyance dans le froid acadien : "Et pour ce que les pauvres matelots [les pêcheurs de morues eu large de Terre-Neuve] souffrent là du froid parmi les brouïllas, principalement les plus hatez, qui partent en Fevrier : de là vient qu'on dit qu'il fait froid en *Canada*".[50] Il a voulu également rassurer "sur le bruit de quelques maladies", en particulier le scorbut, "lesquelles on peut éviter en se réjouïssant, moyennant qu'on n'ait point de necessité",[51] chose que les membres de l'Ordre du Bon-Temps ont réussi à faire à Port-Royal pendant l'hiver 1606-1607 en profitant de l'abondance du gibier et des

---

44 HNF, T III, p. 821. Cf., sur l'importance de la conversion des sauvages dans les préoccupations de Marc Lescarbot, E. Vaucheret, "Marc Lescarbot et la conversion des Indiens d'Acadie au début du XVIIe s.", *in Etudes canadiennes/Canadian Studies*, 1982, n° 13, pp. 173-188.

45 *Ibid.*, TII, p. 551.

46 *Ibid.*, TIII, p. 808.

47 *Ibid.*, TII, p. 523 d'après le Deutéronome (8, 7-9).

48 La lettre envoyée par Poutrincourt au pape Paul V en octobre 1608 (HNF, T II, pp. 583-586) est probablement un faux : elle n'a pas été retrouvée dans les archives du Vatican (Clarence-Joseph d'Entremont, *Nicolas Denys. Sa vie et son œuvre*, Yarmouth, 1682, p. 290).

49 HNF, T I, p. 184.

50 *Ibid.*, TIII, p. 797.

51 *Ibid.*, p. 807.

poissons[52]. Marc Lescarbot avait beaucoup à faire pour rassurer les Français susceptibles d'aller s'installer outre-Atlantique : les récents et terrifiants récits des rescapés de l'île de Sable et les survivants de l'île Sainte-Croix[53] alimentaient la campagne de dénigrement du Canada orchestrée par "tous les ennemis de ce pays-là, lesquels le décrient afin de ne perdre la traite des castors et autres pelleteries dont ils vivent".[54] Il devait lutter contre les nombreux "livrets" paraissant "souz le nom de maitre Guillaume, farcis de toutes sortes de nouvelles, par lesquels entre autres choses ce pronostiqueur disoit que le sieur de Monts arrachoit des épines en Canada".[55]

Pour convaincre le pouvoir royal et l'opinion publique de soutenir les efforts de ses amis colonisateurs, Marc Lescarbot a fabriqué sa description paradisiaque de l'Acadie. La sincérité n'en est toutefois pas absente. Samuel de Champlain et le Père Biard ont également vanté la beauté naturelle, l'abondance de la faune et la fertilité du sol de Port-Royal[56]. L'Acadie était encore un vaste espace vierge. Les prélèvements effectués par les autochtones pêcheurs et chasseurs n'étaient pas très sensibles[57] et les prairies cultivées les premières par les Français avaient accumulé depuis des siècles la richesse des dépôts de la mer.[58]

Peu de temps après son arrivée à Port-Royal, Marc Lescarbot avait écrit sincèrement que "le paradis terrestre n'eut sceu estre plus agréable que ce séiour.[59] Il pouvait apprécier la différence entre l'Acadie et sa Thiérache natale où le sol argileux ne permettait qu'un travail de la terre ingrat et qu'un grand nombre de paysans devait quitter à la belle saison pour moissonner en Ile-de-

---

52 *Ibid.*, TII, p. 553-556.

53 Cf., sur le drame de l'île de Sable de 1598 à 1603, Marcel Trudel, Histoire de la Nouvelle-France, T I : *Les Vaines tentatives (1524-1603)*, Montréal, 1963, pp. 233-235 et, sur le terrible hivernement de Sainte-Croix en 1604-1605, *id.* T II, *op. cit.*, pp. 37-39.

54 CS, p. 82.

55 HNF, T II, p. 450. Cf., Jean Mathorez, "Notes sur maître Guillaume, fou de Henri IV et de Louis XIII. Contribution à l'histoire de la presse française", *in Revue des livres anciens*, T I, fasc. 3, 1913, pp. 264-284.

56 *Les Voyages dv sievr de Champlain...*, Paris, 1613, pp. 20-22 et 12 et Père Biard, *Relation...* (Lyon, 1616), *in Relations des Jésuites...*, TI, Editions du Jour, Montréal, 1972, pp. 6-7.

57 Cf., sur le mode de vie des Souriquois, L.F.S. Upton, *Micmacs and colonists. Indian-white relations in the maritimes*, 1713-1867, Vancouver, 1979, pp. 1-15.

58 John Graham REID, *Acadia, Maine and New-Scotland : marginal colonies in the 17th*, Toronto, 1981, p. 8.

59 L., p. 7.

France ou vendanger dans le Laonnois.[60] Il avait l'impression de pouvoir vivre cet Age d'or dont il avait tant espéré le retour lors de la huitième guerre de religion qu'il avait véue à Vervins auprès de sa famille.[61] En fréquentant les Souriquois, il pouvait même se réconcilier avec les hommes. Son idéal du vertueux magistrat[62] avait beaucoup souffert dans l'exercice de sa profession d'avocat au Parlement de paris, et c'était pour "fuir un mone corrompu"[63] qu'il avait accepté d'accompagner Poutrincourt outre-Atlantique. Il appréciait vivement la simplicité des Indiens : "Ils n'ont point de procès bourreaux de noz vies, à la poursuite desquels il faut consommer noz âges et nos moyens et bien souvent on n'a point ce qui est juste, soit par l'ignorance du Iuge, à qui on aura deguisé le fait, soit par sa malice, ou par la mechanceté d'vn Procureur qui vendra sa partie".[64]

A Port-Royal, Marc Lescarbot pouvait enfin mener une existence conforme à ses goûts. Le spectacle d'un "ruisselet" foulant "doucement l'herbage nouvelet"[65] ou celui d'"vn arc en ciel dedans la grotte où " tombait "la pluie du ruisseau, lors que le soleil" luisait[66] satisfaisait sa sensibilité baroque,[67] tandis qu'un mélange de travaux champêtres et d'activités intellectuelles comblait sa nature d'humaniste à la fin de la Renaissance : "Car je puis dire sans mentir que jamais je n'ay tant travaillé du corps, pour le plaisir que je prenois à dresser et cultiver mes jardins, les fermet contre la gourmandise des pourceaux, y faire des parterres, aligner les allées, batir des cabinets, semer froment, segle, orge, avoine, féves, pois, herbes de jardin, et les arrouser, tant d'avoy desir de reconoitre la terre par ma propre experience. Si bien que les jours d'esté m'estoient trop courts, et bien souvent au printemps j'y estois encore à la lune.

---

60 Cf., René Robinet, "La vie rurale en Thiérache au XVIe siècle", *in Positions des thèses de l'Ecole des chartes*, 1942, chapitres II et IV?

61 *Harangue d'action de graces povr la paix, Prononcee en la ville de Veruin, le dernier iour de May, 1598, par-deant le Tres-illustre & Tres-reuerend Cardinal de Florence, Legat de nostre S; Pere en France, par M. Marc Lescarbot Licentier és Droicts. Auec Poëmes sur la Paix, du mesme Autheur*, Frédéric Morel, Paris, 1598, pp. 19-20 et 34-36.

62 Cf., sur la vogue de l'idéal du "parfait magistrat catholique" à la fin du XVIe siècle et au début du XVIIe, Colin KAISER, "Les cours souveraines au XVIe siècle : morale et Contre-Réforme", *in Annales E.S.C.*, janv.-fév. 1982, n° 1, pp. 15-31.

63 HNF, TII, p. 485.

64 *Ibid.*, TIII, p. 745.

65 *A-Diev a la Nouvelle France* ..., in MNF, p. 31.

66 HNF, TII, p.524.

67 Cf., sur le goût pour l'eau vive et l'arc-en-ciel à l'époque baroque, Jean Rousset, *La Littérature de l'âge baroque en France*. Circé et la paon, Paris, 1989, rééd. 1954, pp. 142-157 et 129-133.

Quant est du travail de l'esprit, j'en avois honnetement. Car chacun estant retiré au soir, parmi les caquets, bruits et tintamares, j'estois enclos en mon étude lisant ou écrivant quelque chose"[68]. Son style de vie acadien correspondait à celui dont rêvaient ses collégues : une retraite loin des servitudes de la société[69] L'évocation de l'existence de Marc Lescarbot à Port-Royal rappelle *Les Plaisirs du gentilhomme champêtre de Nicolas Rapin* ou même *Le Courtisan retiré de Jean de La Taille*.[70] La vision édénique de l'Acadie développée par l'auteur de l'*Histoire...* et des *Muses de la Nouvelle-France* est aussi le fruit du suprême désenchantement ressenti par la génération des intellectuels français du premier XVIIe siècle.[71]

Elle n'a pas influencé la politique royale, mais elle a toujours séduit grâce à cette sincérité pouvait faire oublier ses aspects artificiels. Malgré les objections du Père Biard dans sa *Relation...* parue en 1616,[72] elle fut retenue par les savants européens dès les premières décennies du XVIIIe siècle. Parmi les admirateurs de Marc Lescarbot se trouvait le Flamand Jean de Laet qui fit paraître en 1640 à Leyde une *Histoire du Nouveau Monde*, et en 1633 à Paris des *Notae ad Dissertationem H. Grotii De Origine Gentium Americanarum* remplies de son enthousiasme pour les Indiens de la Nouvelle-France.[73] Au XVIIIe siècle, le *Dictionnaire historique et critique* de Pierre Bayle, l'*Histoire generale des voïages* de l'abbé Prévost et l'Encyclopédie de Diderot et d'Alembert soulignèrent ses qualités littéraires et la sûreté de son informations.[74] Un éloge flatteur fut même fait par le rigoureux Père Charlevoix dans son *Histoire et description générale de la Nouvelle France* : "C'est à cet Avocat, que nous sommes redevables des meilleurs Mémoires, que nous ayons de ce qui s'est

---

68 HNF, TII, p. 463.

69 Cf., Georges Huppert, *Bourgeois et gentilshommes. La réussite sociale en France au XVIe siècle*, paris, 1983, pp. 265-275.

70 Maurice Allem (éd.), *Anthologie poétique française*. XVIe siècle, TII, Garnier-Flammarion, Paris, 1965, pp. 180-184 (Nicolas Rapin) et 228-229 (Jean de La Taille).

71 Henri Lafay, *La Poésie française du premier XVIIe siècle (1598-1630)*. Esquisse pour un tableau, Paris, 1975, p. 192.

72 Père Biard, *op. cit.*, pp. 3-8.

73 Jean de Laet, *L'Histoire dv Nouveau Monde...*, Leyde, 1640, pp. 57,58 et 62. Cf., sur les *Notae ad Dissertationem...*, Franck Lestringant, "Les Indiens antérieurs (1575-1615) Du Plessis-Mornay, Lescarbot, De Laet, Claude d'Abbeville", *in Les Figures de l'Indien*, sous la direction de Gilles Therien, Montréal, 1988, p. 63?

74 Pierre BAYLE, "Lescarbot (Marc)", *in Dictionnaire historique et critique*, TII, Rotterdam, 1720, 3e édi., p. 1696 ; Abbé Prevost, Histoire generale des voïages ..., TLVI, Paris, 1758, p. 17 : D.J., "Lescarbot (Marc)", *in Encyclopédie ou dictionnaire raisonné des sciences, des arts & des métiers...*, TXVII, Neuchâtel, 1765, p. 189.

passé sous ses yeux, & d'une Histoire de la Floride Françoise. On y voit un Auteur exact, & judicieux, un Homme, qui a des vûës, & qui eût été aussi capable d'établir une colonie, que d'en décrire l'Histoire"[75]. Ces deux phrases furent reprises, au XIXe siècle, par ceux qui étaient alors les plus grands historiens de l'Amérique du Nord, François-Xavier Garneau et Francis Parkman.[76]

La survie littéraire de Marc Lescarbot souffrait, toutefois, de l'absence de rééditions de ses ouvrages depuis 1618. Seule était régulièrement imprimée une traduction anglaise d'une partie de son *Histoire de la Nouvelle-France* parue pour la première fois en 1609 à Londres. Cette Nova Francia avait été écrite par Pierre Erondelle, un réfugié huguenot professeur de français à la demande de Richard Hakluyt. Le célèbre promoteur de l'expansion de l'Angleterre avait voulu utiliser le récit du séjour de Marc Lescarbot outre - Atlantique dans le cadre de sa campagne de propagande en faveur de la colonisation de la Virginie : il désirait montrer que cette terre, plus encore que l'Acadie car davantage méridionale, était un véritable Eden.[77]

Malgré la réédition parisienne de l'intégralité de l'*Histoire...* et des Muses de la Nouvelle-France faite par l'Américain Edwin Tross en 1866,[78] il fallut attendre la veille de la première guerre mondiale pour voir paraître une édition bilingue de ces deux ouvrages permettant leur large diffusion des deux côtés de l'Atlantique. Elle parut de 1907 à 1914 à Toronto sous l'égide de la jeune

---

75 P. de Charlevoix, *Histoire & description générale de la Nouvelle-France...*, TI, Paris, 1744, p. 119.

76 F.X. Garneau, *Histoire du Canada depuis sa découverte jusqu'à nos jours*, TI, Québec, 1845, pp. 111-112 et Francis Parkman, *Les Pionniers français dans l'Amérique du Nord*. Floride-Canada, Paris, 1874, pp. 189-190.

77 *Nova Francia : Or the Description of that part of New France, which is one continent with Virginia. Described in the three late Voyages and Plantation made by Monsieur de Monts, Monsieur du Pont-Gravé, and Monsieur de Poutrincourt, into the countries called by the Frenchmen La Cadie, lying to the Southwest of Cape Breton. Together with an excellent severall Treatie of alle the commodities of the said countrie, and maners of the naturall inhatitants of the same. Translated out of French into English by P.E.[rondelle]*, George Bishop, Londres, 1609. Cf., Goerges Bruner Parlks, *Richard Hakluyt and the englisg voyages*, New York, 1930, 2e éd., pp. 221 et 206.

78 HNF.

Champlain Society[79] grâce à l'histoire H.P. Biggar.[80] Elle permit au public cultivé d'apprécier le charme des écrits de Marc Lescarbot, et en particulier sa vision édénique de l'Acadie. Le professeur québécois Jean-Pierre Houle, par exemple, écrivit en 1945 : "Quant à l'admiration et à l'amour de Lescarbot pour la Nouvelle-France, est-il besoin d'y insister ? Ces sentiments éclatent si fort à chaque ligne que même un lecteur moderne et étranger ne pourrait se défendre de les partager".[81] De plus en plus rares devinrent ceux qui contestaient à Marc Lescarbot le droit d'occuper une place d'honneur dans le panthéon littéraire canadien.

En 1967, Pierre de Grandpré et Georges-Henri d'Auteuil écrivirent dans l'*Histoire de la littérature française du Québec* : il "n'a passé qu'un an en Acadie, et il ferait donc un peu figure de simple voyageur en terre d'Amérique s'il n'avait multiplié en l'honneur de la Nouvelle-France, en vers aussi bien qu'en prose, des pages frémissantes d'enthousiasme et de belle humeur. La terre et la nature canadiennes, grâce à lui, ont figuré en littérature dès les premières années du XVIIe siècle".[82] Pour les mêmes raisons, René Baudry le fit entrer dans la collection des classiques canadiens des éditions FIDES en 1968 après lui avoir consacré un article enthousiasme dans le *Dictionnaire biographique du Canada*.[83] Marc Lescarbot fut même reconnu comme étant le premier poète nationaliste du Canada français par Jeanne d'Arc Lortie en 1975.[84]

---

79 *The History of New France by Marc Lescarbot*, éd. W.L. Grant, *in The Publications of the Champlain Society*, TI, VII et XI, The Champlain Society, Toronto, 1907-1914. Cet ouvrage fut réimprimé par Greewood Press à New York en 1968.

80 Dans *The Early trading companies of New France* (Toronto, 1901), H.P. Biggar avait consacré une longue notice à Marc Lescrbot. Elle est parue séparément : H.P. Biggar, "The french Hakluyt ; Marc Lescarbot of Vervins", in The American Historical Review, vol. VI, october 1900-july 1901, pp. 671-692.

81 Jean-Pierre Houle, "Marc Lescarbot", *in Centenaire de l'Histoire du Canada de François-Xavier Garneau. Deuxième semaine d'histoire à l'Université de Montréal 23-27 avril 1945*, Montréal, 1945, p. 169.

82 Pierre de Granpre et Georges-Henri d'Auteuil, "Marc Lescarbot", *in Histoire de la littérature française au Québec*, sous la direction de Pierre de Grandpre, TI, Montréal, 1967, p. 49.

83 René Baudry, Marc Lescarbos. *Textes choisis et présentés*, Collection classiques canadiens, Fides, Montréal, 1968 et "Marc Lescarbot", in *Dictionnaire biographique du Canada*, TI, Québec-Toronto, 1966, pp. 480-482.

84 Jeanne d'Arc Lortie, *La Poésie nationaliste au Canada français (1606-1867)*, Québec, 1975, pp. 46-47.

Grâce à sa vision édénique de l'Acadie, il est devenu une figure marquante du nationalisme québécois, mais aussi du nationalisme acadien. Dès 1971, des chercheurs de la jeune université de Moncton entreprirent de faire un inventaire bibliographique et critique des Lettres d'Acadie. Ce projet aboutit en 1979 à une anthologie regroupant plus de deux cents extraits de soixante-cinq auteurs. A l'instigation de Bernard Emont, spécialiste des *Muses de la Nouvelle-France*,[85] elle fit occuper à Marc Lescarbot une place privilégiée : "L'œuvre de Marc Lescarbot, premier historien et philosophe de la colonisation française au Canada, premier chroniqueur aussi de la vie quotidienne en Acadie, a tout d'abord retenu notre attention. On ne s'étonnera pas de l'ampleur de la sélection, vu le pittoresque de son écriture, et l'aspect fascinant de tout début. Il y a dans son œuvre de prose et de poésie une vision idyllique de l'Acadie qui, par sa résonance dans tous les écrits jusqu'à la Déportation, peut servir de toile de fond à la consciences acadienne".[86] Ainsi, put être établi un lien avec Robert Challes, Louis Franquet, Pascal Poirier, Philéas-Frédéric Bourgeois et même Antonine Maillet.[87] Comme l'a souligné avec plaisir Marguerite Maillet à propos de *Pélagie-la-Charrette*, "la marche de ces exilés vers l'Acadie Terre promise se présente (...) comme une merveilleuse résurrection d'un mythe littéraire créé il y a trois cent soixante-dix ans par Marc Lescarbot".[88]

Enthousiasmé par son séjour à Port-Royal, Marc Lescarbot a accepté d'être le promoteur de la colonisation de l'Amérique du Nord par la France. Pour convaincre le pouvoir royal et l'opinion publique, il a développé une vision édénique de l'Acadie remplie du bonheur qu'il a ressenti là-bas. Elle n'a pas rallié les appuis nécessaires à Du Gua de Monts, Poutrincourt et Biencourt, mais elle a donné des racines aux littératures québécoise et acadienne. C'est en devenant un des pères fondateurs de celles-ci que Marc Lescarbot a pu contribuer à la présence française en Amérique du Nord. Sa vision édénique de l'Acadie est

---

85 Cf., Bernard Emont, *Edition critique des Muses de la Nouvelle-France de Marc Lescarbot*, Thèse de doctorat de 3e cycle, Bordaux III, 1975 ; i., "Marc Lescarbot, premier poète de l'Acadie et de la Nouvelle-France", *in La Revue de l'université de Moncton*, vol. 7, n° 2, 1974, pp. 93-117 et *id.* "*Les Muses de la Nouvelle-France*, poèmes de Marc Lescarbot", *in Dictionnaire des oeuvres littéraires du Québec*, TI, sous la direction de Maurice Lemire, Montréal, 1978, pp. 508-510.

86 Marguerite Maillet, Gérard Le Blanc et Bernard Emont, *Anthologie de textes littéraires acadiens. 1606-1975*, Les Editions d'Acadie, Moncton, 1992, réed. 1979, pp. 8-9.

87 Marguerite Maillet, *Histoire de la littérature acadienne. De rêve en rêve*, Moncton, 1983, p. 29 (Robert Challes), p. 33 (Louis Franquet), pp. 71-72 (Pascal Poirier et Philéas-Frédéric Bourgeois) et p. 183 (Antonie Maillet).

88 *Ibid.*, p. 183.

# MARC LESCARBOT ET LA VISION ÉDÉNIQUE DE L'ACADIE

**Eric THIERRY**
Université de Reims

Dans son *Guide historique, touristique et humoristique d'Acadie*, Antonine Maillet donne à ceux qui visitent l'Habitation de Port-Royal un conseil qui mérite d'être suivi :"Par-dessus les paroles du guide, essayez d'entendre celles du Sieur de Monts, chef de l'expédition, de Samuel de Champlain, celui que vous connaissez déjà, du baron de Poutrincourt, et de ce Marc Lescarbot qui fut un écrivain et qui fonda le premier théâtre du Nouveau Monde".[1] Malgré tout le brouhaha, les visiteurs ne pourront pas ne pas entendre la plainte de ce dernier qui résonne depuis le 30 juillet 1607 :

In her *Guide historique, touristique et humoristique d'Acadie*, Antonine Maillet gives Port-Royal Residence visitors a worth following advice : "Over the guide's speech, try to hear the words of the Sieur de Monts, leader of the expedition, of Samuel Champlain, the one you already know, of the Baron de Poutrincourt, and of the one named Marc Lescarbot who was a writer and the founder of the first theatre in the New World". In spite of all the brouhaha, visitors won't help hearing the lament of that man which echoes since the 30th of July 1607.

> Favt-il abandonner les beautez de ce lieu,
> Et dire au Port-Royal vn eternel Adieu ? ...[2]

Marc Lescarbot a quitté cet endroit après y avoir séjourné presque exclusivement pendant une année[3]. De retour en France, la nostalgie a rempli ses œuvres, en particulier son Histoire... et ses muses de la Nouvelle-France.[4] Il s'est transformé en chantre d'une Acadie édénique.

---

1 Antonine Maillet et Rita Scalabrini, *L'Acadie pour quasiment rien. Guide historique, touristique et humoristique d'Acadie*, Montréal, 1973, p. 23.

2 *A-Diev a la Nouvelle-France...*, *in* MNF, p. 30.

3 De juillet 1606 à juillet 1607, Marc Lescarbot a fait, à Port-Royal, un séjour interrompu seulement, en juin 1607, par une petite expédition jusqu'à la rivière Saint-Jean et à l'île Sainte-Croix (cf. HNF, TII, pp. 569-573).

4 *Histoire de la Nouvelle France contenant les navigations, découvertes & habitations faites par les François és Indes Occidentales et Nouvelle-France souz l'avoeu & authorité de noz Rois Tres-Chrétiens, é les diverses fortunes d'iceux en l'execution de ces choses, depuis cent ans jusques à hui. En quoy est comprise l'Histoire Morale, Naturels et Geographique de ladite province. Avec les Tables et*

véritablement "un des plus originaux parmi les premiers regards européens posés sur le Nouveau Monde".[89]

## Bibliographie

- CS : Marc Lescarbot, *La Conversion des sauvages...* (Jean Millot, Paris, sd [1610], in Lucien Campeau (éd.), *Monumenta Novae Franciae,* TI ; *La Première mission d'Acadie (1602-1616)*, Rome-Québec, 1967, pp. 60.93.
- HNF : id., *Histoire de la Nouvelle-France...* (Jean Millot, Paris, 1612), éd. Edwin Tross, Librairie Tross, Paris, 1866, 3 vol.
- L : *Une lettre inédite de Lescarbot [Port-Royal, 22 août 1606] publiée avec une notice biographique sur l'auteur*, éd. Gabriel Marcel, Paris, 1885.
- MNF : Marc Lescarbot, *Les Muses de la Nouvelle-France...* (Jean Millot, Paris, 1612), in HNF, T III.

89 Gille Girard, "Histoire de la Nouvelle-France de Marc Lescarbot", in Dictionnaire des œuvres littéraires du Québec ; *op. cit.*, p. 329.

# AU CAP BLOMIDON
# UN PLAN DE RECONQUÊTE ACADIENNE

**Aurélien BOIVIN**
Université Laval

En pleine crise économique, — *Au cap Blomidon*[1] est publié en 1932 — Lionel Groulx, qui ne trompe personne en empruntant une fois de plus le pseudonyme d'Alonié de Lestres, semble avoir trouvé un moyen de donner espoir à la jeunesse canadienne, en particulier à la jeunesse acadienne, à qui il veut inculquer un idéal de vie par la renaissance acadienne et par la survivance catholique et française en Amérique. En même temps, l'historien de réputation, qui se cache à peine sous le couvert de l'affabulation, entend rappeler aux plus jeunes les pages glorieuses du passé d'un peuple, ce passé fût-il tragique comme celui de l'Acadie. En racontant l'histoire de Jean Bérubé, qu'il présente comme véridique, à l'image de ces jeunes gens qui rêvent de (re)conquérir le sol acadien et de l'arracher aux mains des usurpateurs anglophones, Groulx veut livrer aux jeunes une leçon d'énergie et de courage pour leur redonner le goût de vivre dans la fierté et la dignité. Attardons-nous aux stratégies utilisées par le romancier pour y parvenir et pour susciter l'adhésion de ses lecteurs, qui furent nombreux car le roman, contrairement au premier, *l'Appel de la race*,[2] paru dix ans plus tôt, a été bien accueilli par la critique, ne suscitant ni polémique, ni accusation de racisme.

Right in the middle of the economic crisis, — *Au cap Blomidon* was published in 1932 — , Lionel Groulx who fools nobody by assuming the pseudonym of Alonié de Lestres, seems to have found a way to give some hope to the Canadian youth, in particular the Acadian one in whom he wants to inculcate an ideal of life through an Acadian acadian revival and a catholic and French survival in America. At the same time, this renowned historian, who hardly hides himself under the cover of the fiction ,wants to remind the youngest the glorious pages of people's past, however tragic the Acadian past may have been. By telling the story of Jean Bérubé, which he presents as a true one, he gives the spitting image of these young men who dream of reconquering the Acadian soil and of pulling it away from the English speaking usurpers. Groulx wants to teach the young ones a lesson in energy and courage to give them back the taste for a proud life full of a dignity. Let us linger over the writer's strategies to reach his goal and to arise the support of his readers, who were humerous,, because the novel, unlike his first one *L'Appel de la race* published ten years before, was welcome by critics, provoking neither controversy nor accusation of racialism.

---

[1] *Au cap Blomidon. Roman*, Montréal, Librairie Granger frères limitée, 1932, 239 p. Pour éviter la multiplication des notes, nous indiquons entre parenthèses dans le texte la pagination des extraits cités.

[2] *L'Appel de la race. Roman*, Montréal, Bibliothèque de l'Action française, 1922, 278 p.

## L'AFFABULATION

Dans *Au cap Blomidon*, Groulx met d'abord en scène un jeune homme déterminé et doté de toutes les qualités qui l'apparentent aux héros épiques, voire mythiques, tels Don Quichotte ou Robinson Crusoé ou, plus près de nous, Jean Rivard. Jean Bérubé, en effet, héros solaire, a beaucoup d'affinités avec Jean Rivard, le héros d'Antoine Gérin-Lajoie. Orphelin comme lui, il a réussi avec succès, comme lui, sa rhétorique dans un collège classique, sans doute celui de Joliette. Investi à son tour d'une mission, il quitte un jour sa paroisse natale, Saint-Donat-de-Montcalm, dans la région joliettaine, non pas avec l'intention, comme son illustre prédécesseur, d'aller fonder une nouvelle paroisse dans une région qu'il rêve de conquérir à la forêt laurentienne, mais dans l'unique désir de reprendre, des mains de l'usurpateur anglophone, la terre de ses aïeux. Au schème de la chute de ses ancêtres chassés du Paradis terrestre par les Anglais, associés au monstre venu de la mer, au dragon semeur de mort, le romancier oppose le schème de l'ascension et de la terre promise. Jean Bérubé part donc et accepte, à son tour, de s'immoler en sacrifiant amis et connaissances, en abandonnant même celle qu'il aime pour donner l'exemple. Il se veut un chef, un sauveur, un rédempteur qui a reçu pour mission, tel Énée ou Abraham quittant la vieille patrie épuisée pour recommencer le monde ailleurs, d'ouvrir la voie de la terre promise et d'y entraîner à sa suite une foule de jeunes comme lui, animés du même courage et de la même détermination, désireux de renouer, après des années d'exil, avec la pureté des origines, avec le monde acadien non-problématique, parfait, celui d'avant le chaos, d'avant la catastrophe, d'avant le Grand Dérangement.

## MYTHE MORT-RÉSURRECTION

Ainsi le romancier, pour faire passer sa thèse, a recours au mythe mort-résurrection car, comme Gérin-Lajoie, il a compris que "la fidélité à la patrie ne s'identifie pas uniquement à l'immobilisme",[3] ainsi que l'écrit avec à-propos Maurice Lemire. Il arrive, dans certains romans québécois du XIXe et du début du XXe siècle, que le départ soit permis, voire encouragé, pour assurer le recommencement, la renaissance. Souvent ce départ suit un grand rêve ou une prise de conscience. Jean Bérubé n'y échappe pas, lui qui, "[a]u collège, [...] avait tant gémi sur la médiocrité des rêves des jeunes gens de sa race, résignés, presque tous, aux professions routinières, aux sentiers battus et rebattus, dont si peu s'aventurent vers les hauteurs inexplorées, vers le séduisant inconnu des grands risques" (p. 8). "L'outil ascensionnel par excellence, c'est bien l'aile,[4]"

---

[3] Maurice Lemire, *la Formation de l'imaginaire littéraire québécois, 1764-1867*, Montréal, L'Hexagone, 1993, p. 74-75.

[4] *Les Structures anthropologiques de l'imaginaire. Introduction à l'archétypologie générale*, 10e édition, Paris, Dunod, 1984, p. 144.

écrit Gilbert Durand. Le héros de Groulx est associé à l'oiseau : "Né avec des *ailes* à la fine pointe de son âme, le collégien Bérubé attendait, pour un jour ou l'autre, l'appel de quelque grand rêve. Ce rêve, il n'en pouvait douter, c'était bien lui qui, à cette heure, sollicitait sa volonté" (p. 18-19). Si les premiers contacts avec le Canton de Bristol ont changé la destinée de Jean Rivard, le voyage que Jean Bérubé effectue en Acadie en compagnie de l'oncle Norbert a transformé, "de façon [...] imprévue, le cours de sa vie" car, avoue le narrateur, " le petit Acadien n'a pu résister au sortilège du vieux pays qui l'appelle et le vient chercher de si loin" (p. 10). L'appel obsesseur qui le harcelait le jour et la nuit : "Viens, lui criait le vieux pays, viens j'ai besoin de toi ; je m'ennuie de mes clochers chanteurs" (p. 19), il veut le faire entendre à ses concitoyens, victimes, comme lui, du martyr du Grand Dérangement : "Coûte que coûte, il nous faudra, les uns les autres, nous en aller dormir dans la terre qui n'a pas cessé de nous appeler et de nous attendre" (p. 20).

## MYTHE DE LA TERRE PROMISE

Jean Bérubé donne donc l'exemple et part à la (re)conquête de la terre promise que d'autres, suprême affront, qui parlent une autre langue et qui pratiquent une autre religion, ont usurpée. Le mythe de la terre promise complète ainsi le mythe mort-résurrection. Mais cette terre n'est accessible qu'au terme d'efforts surhumains, qu'après une série de travaux exigeants et de sacrifices sans nombre. Cette terre promise est bien celle où, comme dans la Bible, coulent le lait et le miel. Jean y accède grâce à l'héritage de l' oncle Norbert qui a mis sa fortune au rachat de la terre des aïeux : " Il y a une belle terre à prendre là-bas, mon Jean. Moi, je suis trop vieux et, vieux garçon, je n'ai pas d'enfants. Tu es libre, toi, tous tes parents sont morts. Si tu veux guetter ta chance et la racheter, la terre, je te marquerai de quoi sur mon testament" (p. 16). Et Jean est d'autant plus intéressé, à son arrivée à la Grand'Prée et au Bassin des Mines, devenus sous la domination étrangère le canton de Horton (p. 37), qu'il est confronté à une véritable richesse qui n'avait pas échappé à l'oncle Norbert, embrassant "du regard la belle étendue verte, les beaux pommiers sur le coteau" et ramenant "ses yeux vers le riche cottage aux pignons blancs et aux volets bruns où habitaient les nouveaux propriétaires" (p. 15). Le narrateur utilise le même procédé pour attacher Paul Comeau, l'adjuvant que Jean Bérubé a fait venir de son village natal. Le jeune cousin d'à peine vingt ans est émerveillé, dès le premier matin, par le spectacle qui s'offre à lui : "Il sauta hors du lit et regarda par la fenêtre de sa chambrette. Le spectacle éveilla d'abord son admiration. Que de propreté, que de richesse en cette ferme ! Et que de magnifiques bêtes s'offraient aux yeux du jeune homme ! Tout lui paraissait grand, presque énorme, comparativement aux animaux de ses montagnes" (p. 39). Même "les vaches holstein, à charpente géante, de leurs trayons [...] balayaient les allées et leur poitrine descendue très

bas entre leurs pieds de devant, faisaient [*sic*] penser à une proue de grand canot" (p. 40).

Comme Jean Rivard, Jean Bérubé connaît rapidement le succès sur la terre promise grâce à un travail constant, qui l'aide à chasser l'ennui, et à l'acharnement qu'il consacre pendant la première année à l'étude de l'agriculture en général et à la culture fruitière en particulier, ce qui lui vaut d'être "écout[é] dans les réunions agricoles du pays" et d'atteindre la renommée d'un "travailleur intelligent" (p. 25) et conscient de sa mission personnelle, certes, mais aussi collective. Car, ainsi qu'il le confie à Paul Comeau, ce cousin qu'il a appelé pour soulager sa solitude et pour amorcer son plan d'acclimatation des fils de déportés, le jour où il a vu deux vieillards se jeter à genoux, à l'entrée du Parc du Souvenir, et embrasser la terre, ce jour-là, son " dessein s'est agrandi ; ce n'est plus seulement la terre des vieux de ma famille que j'ai souhaité reprendre. Je me suis dit : quelle chose simple et grande ce serait que de dresser au cœur du vieux pays un clocher vivant autour duquel rassembler comme dans la paroisse ancienne, quelques fils de la race dispersée" (p. 38).

## LES SIGNES DE RENOUVEAU

Ce projet, il arrive à point nommé pour Bérubé, qui perçoit bien une ère de changement, des signes de la renaissance acadienne. Il en évoque au moins cinq de ces signes annonciateurs du renouveau. D'abord l'érection de la statue d'Évangéline, en 1922, une année avant son départ de Saint-Donat et le début du temps de la diégèse, cérémonie à laquelle il a assisté en compagnie de l'oncle Norbert. Ensuite, il rappelle la reconstruction de la petite église, "sortie de ses cendres" (p. 37), devant laquelle trône désormais la statue de la Vierge, patronne de l'Acadie. Un autre signe : l'érection d'une croix sur les lieux mêmes de l'embarquement des proscrits en 1755, cérémonie à laquelle assistent Jean Bérubé et Paul Comeau. Enfin, l'éveil de la race acadienne qui, petit à petit, "reprend [...] possession de sa patrie" (*Ibid.*), puisque, comme se plaît à le souligner Jean Bérubé, le porte-parole du romancier, le nombre des Acadiens grossit de jour en jour : "Déjà, au pays de Cobequid, ils sont 574 Acadiens. L'on en trouverait 237 à l'ancienne Rivière-aux-Canards, 196 à Piziquid" (*Ibid.*).

## L'OPPOSITION ET L'AFFRONTEMENT

Mais, comme on s'en doute, sinon il n'y aurait pas de roman, ce projet de rapatriement est sérieusement menacé. Jean Bérubé a beau vouloir s'établir sur la ferme de ses ancêtres, les Pellerin dits Bérubé, il y a loin de la coupe aux lèvres. Hugh Finlay, l'actuel propriétaire, descendant en droite ligne de Robert Finlay, "petit épicier du Connecticut, qui, cinq ans après le ‹Grand Dérangement›, accourait à l'appel de Lawrence, s'établir à la Grand'Prée" (p. 42), ne veut pas se départir de cette terre qu'il a enrichie à la suite de ses

ancêtres et à laquelle il tient comme à la prunelle de ses yeux, même s'il sait que les premiers occupants ont usurpé les titres. Ensuite, ce projet est menacé par l'arrivée du fils Finlay, Allan, héritier du vaste domaine, ce qui n'est pas sans inquiéter Jean Bérubé. Ce dernier sent son rêve menacé à la suite du retour de cette espèce d'enfant prodigue, mais il ne se laisse pas décourager : "Ce fils des Laurentides a reçu de la rude nature de son pays trop de leçons de longue patience, d'entêtements tenaces pour être si facilement décontenancé" (p. 50). Il est plus que jamais déterminé et de plus en plus conscient de l'importance de sa mission : "Et moi aussi, dans le poème inachevé de ma race, je jetterai une note, le son viril d'un cœur d'homme" (p. 51).

Le romancier a donc aussi recours au procédé de l'opposition pour livrer son message. Allan Finlay est l'antithèse de Jean Bérubé, une sorte de personnage doublet qui se veut l'image négative du héros. Autant le jeune Acadien est déterminé et fidèle à sa race, autant l'anglophone est paresseux et indifférent aux êtres et aux choses. Si le premier est vertueux et possède toutes les qualités, le second est taré et affecté de tous les vices. Dès son retour inopiné, après sept longues années d'absence et d'errance, le fils héritier développe une profonde aversion à l'égard du jeune Acadien qu'il soupçonne de vouloir s'emparer de la ferme de Morse Cottage. D'où son désir de plus en plus persistant de chasser l'intendant du domaine, malgré la haute considération que le père et la fiancée ont à son endroit. Si Jean Bérubé, héros solaire, est associé au schème ascensionnel, comme le confirment sa détermination, son désir de réussite et ses nombreuses excursions sur les hauteurs du cap Blomidon, en compagnie de son disciple, Paul Comeau, Allan Finlay est un héros nocturne — il ne se manifeste pratiquement qu'à la faveur de l'obscurité — et est associé au schème de la chute : il est d'ailleurs chassé de Morse Cottage, comme Adam, du Paradis terrestre après sa chute, pour expier les fautes commises par ses ancêtres et qui se traduisent, lors du décès de chaque membre de la famille Finlay, par l'apparition d'un fantôme qui terrorise l'agonisant. Manifestation surnaturelle qui évoque, d'une génération à l'autre, le meurtre du premier occupant Pellerin et de ses quatre fils survivants du Grand Dérangement.

Il faut rappeler que "[l] a fréquentation des hauts lieux, le processus de gigantisation ou de divinisation qui inspire toute altitude et toute ascension", selon Durand, "rendent compte de ce que Bachelard nomme judicieusement une attitude de ‹contemplation monarchique› liée à l'archétype luminovisuel d'une part, de l'autre, à l'archétype psychosociologique de la souveraine domination. ‹La contemplation du haut des sommets donne le sens d'une soudaine maîtrise de l'univers›[5]". Dès qu'il grimpe au sommet du cap Blomidon, Jean Bérubé est grisé par le paysage qui se déroule sous ses yeux, "l'un des plus captivants

5 Gilbert Durand, *op. cit.*, p. 52.

paysages qui soient au monde" (p. 180). C'est pourquoi il le vénère " comme si, dans le grand espace libre, pareil à un cénotaphe aérien, le pic inchangé eût gardé les restes de la patrie acadienne" (*Ibid.*). Le cap Blomidon, comme le rocher de Gibraltar, domine l'océan et, symbole de la permanence et de la durée, a été le témoin des atrocités qui ont été commises à ses pieds par les troupes anglaises. C'est pourquoi Jean invite Paul à venir se recueillir au sommet de ce cap et à méditer sur l'histoire acadienne : "[...] sous ce ciel et au bord de cette mer, l'une des plus grandes douleurs humaines a jeté son cri déchirant" (p. 182). C'est du haut de ce cap que Jean Bérubé raconte à Paul Comeau le drame de la Dispersion, bien différent du récit que le guide anglais raconte aux touristes, ce qui provoque la colère des deux cousins et ce qui pousse Bérubé à avouer à son patron Finlay ses origines acadiennes et... son véritable nom : Pellerin dit Bérubé.

## L'ESPACE SACRÉ

Un autre procédé qu'utilise le narrateur pour solidifier les liens qui unissent les deux cousins et pour inciter d'autres jeunes Acadiens victimes des drames de la Dispersion à revenir s'établir en Acadie, c'est celui de la description de l'espace. Le narrateur évoque de nombreux pèlerinages aux quatre coins du pays qui permettent à Bérubé, le chef, d'expérimenter sur Paul la vertu de l'histoire et d'attacher ce dernier à la petite patrie acadienne. Jean se transforme en pédagogue et en historien. S'il n'a pas apporté, comme Jean Rivard, des livres pour égayer les longues soirées de Paul, il ne manque jamais une occasion de renseigner son fidèle compagnon sur le passé héroïque du pays et des ancêtres. Pour être davantage utile, il consacre toutes ses heures de loisirs et ses longues veilles à la rédaction d'une histoire populaire de l'Acadie qui lui permet d'acclimater Paul Comeau au pays mais aussi d'en attirer une foule d'autres qui ne manqueront pas d'être intéressés s'ils connaissent le passé des ancêtres. Une telle histoire, aux yeux de l'historien en herbe, est essentielle à la réalisation de son grand rêve. Ces pèlerinage qu'il multiplie ici et là à la découverte du territoire sont autant d'excursions dans des espaces sacrés, fermés, clos et protégés. Morse Cottage, le Bassin des Mines sont des refuges contre l'immensité du monde. L'ailleurs est synonyme de chaos, cet ailleurs que symbolise le *globe trotter* Allan dont les absences prolongées, loin des siens, à l'image de la ville et de sa mauvaise influence, dans les romans de la terre, ont provoqué la chute de la famille et ses nombreux malheurs. Privée de son seul héritier hanté par les vastes espaces problématiques, dangereux, la ferme de Morse Cottage passe à des étrangers. L'ailleurs est souvent hostile dans le roman québécois. Si l'abbé Groulx, dans *Au cap Blomidon*, encourage le retour des martyrs de la Dispersion en Acadie, il ne manque pas de condamner le départ, l'exil de ces mêmes Acadiens vers le pays voisins, tout comme l'émigration des Canadiens français aux États-Unis. La décision de Jean Bérubé de s'exiler en Acadie ne manque pas d'alimenter les conversations à Saint-Donat

et les villageois mettent en doute le succès du jeune homme devenu, au bout d'un an, intendant d'un royaume de 50 000 âcres. Jean est indigné de ces racontars auxquels il ne prête pas foi et dénonce une telle attitude, tout en condamnant l'exil des siens vers la république voisine :

> [...] si j'avais continué de bûcher du bois aux chantiers du lac Croche ou de la Rivière-à-la-Diable, pour le compte des richards qui spéculent sur nos bras ; surtout, si j'étais parti pour les factories des États, résigné à tourner toute ma vie, autour d'une machine, comme une bête, oh, alors Jean Bérubé serait un jeune homme d'avenir. Tout le monde croirait à ses vantardises. Il pourrait aller se promener à Saint-Donat, faire sonner dans son gousset ses derniers écus de crève-faim et toutes les bonnes mères de la paroisse le souhaiteraient pour gendre. Mais bûcher pour soi, être son propre maître, être libre, faire deux cents lieues pour rester fidèle à la terre, pour mener plus loin l'effort des vieux, faire que le travail rebondisse d'une génération à l'autre, non, cela ne peut être que le fait d'un aigrefin et d'un avorton... (p. 31-32).

Le narrateur condamne aussi l'attitude des Acadiens qui, en choisissant l'exil, affaiblissent leur race :

> Depuis son arrivée dans la région [...], l'une des grandes tristesses de Jean Bérubé, c'est de constater la continuation du Grand Dérangement. Loin d'avoir pris fin, le triste exode va toujours. La seule différence avec autrefois, c'est qu'aujourd'hui les Acadiens se déportent eux-mêmes. Ils franchissent la frontière américaine comme ils franchiraient la clôture du voisin et par nul autre motif trop souvent que l'aversion de la jeunesse pour la culture de la terre (p. 113).

C'est d'ailleurs au cours de l'une de ces excursions, à la ferme des ancêtres de Paul Comeau, que Jean Bérubé en profite pour exposer son plan de reconquête acadienne, qu'il apparente à une revanche française et catholique, dans laquelle le clergé a un rôle à jouer. Pouvait-il en être autrement dans le Québec et l'Acadie des années 1920 (années où se déroule l'intrigue), surtout dans un roman rédigé par un prêtre ? Mais cette revanche sera aussi *pratique* puisqu'elle veut " rendre la patrie aux exilés et ses clochers à la patrie" (p. 92). Jean se veut convaincant dans son désir de "refaire au pays des Mines un petit coin de terre française et catholique, une petite paroisse acadienne, où, sous le soleil, fleuriraient ensemble les flèches d'un clocher latin et les grâces du verbe français. Son plan (p. 92-93) est clair :

> Aux énergies dispersées de la race acadienne, faiblesse héritée de la déportation et de son éparpillement, il voudrait redonner le sens de l'unité. Jean Bérubé montrera donc à sa race un grand dessein à réaliser, un dessein assez haut et assez beau pour grouper et enchanter les énergies collectives ; il lui montrera un morceau de vieille patrie à reprendre (p. 93).

Pour y parvenir, "il en chantera les émouvantes beautés, la séduisante histoire, la noble fécondité" (*Ibid.*). La (re)conquête de la terre promise est à ce prix et elle se fera franchement, ouvertement, sans cachette, d'où finalement l'aveu de ses origines, et sans souci de vengeance. Qu'il suffise de rappeler l'épisode où le fils héritier, ivre-mort, est menacé par un taureau. Les deux apôtres de la renaissance acadienne auraient pu profiter de cette malencontreuse aventure pour supprimer l'un des principaux obstacles à leur plan de reconquête, d'autant que Jean Bérubé, précise le narrateur, à la vue d'Allan, avait revu, "dans un éclair [...] toutes les victimes acadiennes du Dérangement et de l'exil, les innombrables victimes invengées, mortes de faim, au bord des routes, ou tuées à coups de fusil comme des chiens" (p. 96-97). Mais, tel le bon samaritain, Jean lui porte secours pour le délivrer de sa fâcheuse position et s'inquiète même de son sort, dès son retour à Morse Cottage. Les vrais héros agissent tous ainsi. Pour avoir accès à la terre promise, il faut être pur.

## JEAN BÉRUBÉ : PRÉDICATEUR ET HISTORIEN AMATEUR

Comme tout héros mythique investi d'une mission, Jean Bérubé sait trouver les arguments pour convaincre : "Il parle avec une foi enthousiaste, une parole qui dégage du magnétisme, comme il arrive à tous ceux qui ont au cœur le sentiment sacré d'une mission" (p. 113). Tel un bon prédicateur, il veut inciter les Acadiens de la Dispersion, ses frères de sang, à réagir et à l'imiter dans son action qu'il veut collective. D'où l'aide qu'il réclame du clergé, "qui a déjà tant fait pour grouper, organiser les opprimés, les instruire, rallumer dans les cœurs affaissés une flamme vivante" (p. 14). Aux missionnaires qui ont charge du spirituel, il entend adjoindre les missionnaires qui s'occupent du matériel et il entend bien les recruter, ces derniers, dans la jeunesse du pays :

> Autour de lui, il groupera une élite de jeunes hommes, dont ce sera la tâche élue d'étudier les problèmes acadiens d'aller, par les paroisses du Nouveau-Brunswick, de l'île Saint-Jean, de la Baie Sainte-Marie, ranimer la vieille amitié pour la terre (*Ibid*).

Un moyen qu'il envisage pour y arriver, c'est de mettre sur pied "un dernier national", c'est-à-dire une "contribution annuelle de dix sous par chaque famille acadienne du Canada et des États-Unis", ce qui n'est pas sans rappeler

"Une leçon de patriotisme" ou, dans des éditions subséquentes, "le Sou des écoles ontariennes", une nouvelle des *Rapaillages*[6], du même Lionel Groulx, sou destiné à protéger la langue française plus que jamais menacée dans les écoles de l'Ontario et de l'Ouest canadien. Un autre moyen qu'il met de l'avant : la rédaction de son histoire populaire de l'Acadie, une histoire destinée au peuple car il a compris, le héros de Groulx, que, "pour éveiller la conscience d'un peuple, exalter ses énergies, le suprême moyen, c'est de le tenir mêlé à ses morts, faire qu'en lui continue d'agir la poussée héroïque des ancêtres" (p. 115).

Jean Bérubé prêche donc d'exemple et met tout en œuvre pour reconquérir ce paradis perdu. S'il travaille avec énergie et courage sur cette terre qu'il aime comme si elle lui appartenait déjà, il n'hésite pas à confier ses projets à son patron, Hugh Finlay, qui ne s'explique pas la détermination du jeune homme et qui se montre peu réceptif à sa proposition. Au terme de cet entretien, Jean est en plein désarroi, ce qui n'est pas sans rappeler le désespoir qui envahit le cœur d'Eutrope Gagnon, à la suite d'une longue conversation avec Maria Chapdelaine, au cours de laquelle il a tout déployé pour obtenir la main de celle qu'il convoite pour épouse. S'ajoute à ce désespoir la menace de départ de Paul qui, par un revirement aussi subit qu'inattendu, n'entend plus participer au plan de reconquête de l'Acadie mis de l'avant par son compagnon. Jean est profondément remué car il avait rêvé qu'à eux deux ils seraient "les ouvreurs d'un grand chemin vers [leur] pays d'Acadie" (p. 138).

Heureusement, les événements se précipitent et Jean a bientôt le chemin libre, après la tentative de meurtre — rien de moins — dont il a été victime et à qui il a échappé grâce à son fidèle serviteur Paul qui lui a sauvé la vie, après le départ du fils héritier déchu et la maladie du père. Le rêve est enfin réalisé.

## PRÉSENCE DE LA FEMME

Ne manque plus alors qu'une femme pour seconder le héros. Le romancier, qu'à cela ne tienne, a greffé à son roman une intrigue amoureuse qui est à peine amorcée. Il faut dire que l'abbé Groulx était peu à l'aise dans le développement d'une intrigue amoureuse. Pour contrecarrer le mariage (ou les projets) des jeunes amoureux, le romancier a recours au *senex iratus* (le vieillard en colère). Celui-ci s'oppose au mariage de sa fille, qui devient une victime. Ici le père Bellehumeur (qui est toujours de mauvaise humeur) refuse la main de Jean Bérubé, le héros, car les Bérubé et les Bellehumeur se sont querellés au sujet d'une borne entre deux lopins de terre, querelle qui s'est poursuivie devant

---

[6]Lionel Groulx, *les Rapaillages. (Vieilles choses, vieilles gens)*, Montréal, Imprimé au Devoir, 1916, p. 29-37. La nouvelle a été rebaptisée « Le < Sou > des écoles ontariennes ». *Cf.*, par exemple, l'édition publiée chez Leméac, en 1978.

les tribunaux et qui a coûté très cher au père Bellehumeur. Le vieillard en colère est un véritable tyran dont le rôle, a déjà écrit Michel Lord, est "de créer une sorte de dramatisation"[7] en empêchant les deux jeunes gens de se voir d'abord, d'entrer en communication, de se fréquenter et de s'épouser. Il est prêt à donner sa fille à n'importe qui, ou presque, pour ne pas qu'elle épouse celui qu'il considère comme un ennemi. Il sera toutefois touché par la grâce et, sur son lit de mort, il s'excuse de sa conduite et accepte que sa fille épouse celui qu'elle aime.

Mais une telle intrigue fait presque figure de hors-d'œuvre dans ce roman tant elle est discrète. Jean ne s'inquiète presque jamais de celle qu'il aime, contrairement à Jean Rivard, qui revient à plusieurs reprises à Grandpré, son village natal, sans rapport toutefois avec la Grand'Prée du roman de Groulx, pour revoir sa Louise Routier qu'il amène finalement vivre à Louiseville, dans le canton de Bristol, nouvellement ouvert à la colonisation. Car le héros de Groulx a compris que "[t]ourner le dos au grand dessein de sa vie pour une femme lui paraissait encore plus indigne d'elle que de lui" (p. 61). Il l'invitera à le suivre quand il sera tout à fait purifié et qu'il aura accompli son rêve.

## *Conclusion*

Comme Jean Rivard, Jean Bérubé a donc accompli sa mission, grâce à l'aide de quelques adjuvants qui lui donnent des moyens (l'argent, dans le cas de l'oncle Norbert, la force de ses bras, dans le cas de Paul, le support, dans le cas de Jeanne). Son pouvoir d'attraction, celui-là même qui anime tout héros mythique, lui permet de rallier autour de lui, à la fin de sa riche et humaine expérience, la fine fleur de la jeunesse acadienne de la diaspora. En se servant du personnage de Jean Bérubé, qui lui ressemble sur bien des points, Groulx a voulu, dans *Au cap Blomidon*, communiquer son enthousiasme, son optimisme en regard de l'avenir de la race française en Amérique. Ce combat, il le porte à l'extérieur des frontières du Québec. Pour enrayer la crise et réduire la misère à laquelle sont confrontés bon nombre de Canadiens français, Groulx propose une saine politique d'immigration à l'intérieur même du Canada et le retour à la terre. Il a encore voulu montrer jusqu'où pouvaient conduire l'amour du sol, le désir de demeurer soi-même pour être quelqu'un dans ce vaste Canada et la volonté de ne pas mourir en restant fidèle à ses origines et aux valeurs du passé, soit la religion, la langue et la foi.

---

[7]Michel Lord, *En quête du roman gothique québécois 1837-1860. Tradition littéraire et imaginaire romanesque*. Deuxième édition revue et corrigée, Québec, Nuit blanche, éditeur, 1994, p. 118.

# LE NATHANAËL DE M. YOURCENAR À LA DÉCOUVERTE DE L'ACADIE DE CHAMPLAIN

**Loredana PRIMOZICH**
Université de Vérone

En 1942, Marguerite Yourcenar descendait pour la première fois dans l'Île des Monts-Déserts qui allait devenir sa demeure d'élection jusqu'à 1987. Ce toponyme du lieu découvert en 1604 par Samuel de Champlain est toutefois trompeur : c'est en fait une île qui n'est pas tout à fait telle parce qu'un bras de terre la relie à la côte du Maine. Pourtant, malgré l'évidente contradiction, ce lieu a été toujours considéré par l'écrivain comme une île, donc isolé, éloigné en un certain sens du monde et de l'homme.

In 1942, Marguerite Yourcenar landed for the first time on the Monts-Déserts Island which was to become her favourite dwellinf until 1987. The toponym of this place discovered in 1604 by Samuel de Champlain is some how deceitful : in fact it is not an island but a peninsula because an arm of land links it to the coast of Maine. However, in spite of the obvious contradiction, this place has always been consideed by the writer as an island, hence isolated, and in a certain way remote from the world and mankind.

Dans *Les yeux ouverts*, Marguerite Yourcenar dit aimer les îles comme l'Eubée, Égine ou Capri : pour elle on peut avoir "le sentiment d'être sur une frontière entre l'univers et le monde humain"[1] seulement dans un lieu entouré d'eau. Elle renforce à nouveau son affirmation dans l'entretien radiophonique "Radioscopie"[2] où elle croit être dans cette île "surtout proche de la nature des choses", ce qui signifie pour elle "l'essentiel". Si, donc, dans sa vie l'île "est une étape" entrecoupée par des voyages, elle avoue aimer "les frontières extrêmes, parce qu' [elle] trouve que ça débouche par delà les choses"[3] .

C'est pourquoi, dans son oeuvre l'île est toujours un espace privilégié, voire mythifié. Lieu unique, elle peut provoquer non seulement des réflexions

---

1 Yourcenar, Marguerite, *Les yeux ouverts. Entretiens avec Matthieu Galey*, Paris, Le Livre de Poche, 1981, n.5577, sur l'île des Monts-Déserts, cf.pp.127-137, mais plus en particulier pour l'origine du nom, voir pp. 133-134 ; sur les indiens de la réserve, voir pp. 257-258.

2 Cet entretien radiophonique de Jacques Chancel transmis du 11 au 15 juin 1979 par France-Culture a été retranscrit par Le Centre International de Documentation Marguerite Yourcenar de Bruxelles (cinq brochures, 1993).

3 "Radioscopie", 2ème heure, pp. 4-5.

profondes[4], mais aussi concentrer la vie et l'esprit de celui qui y vit à l'intérieur de ses confins limités : il devient alors "un asile, une cellule de la connaissance de soi", selon une expression que Marguerite Yourcenar tire de Sainte Cathérine de Sienne[5] .

Le thème yourcenarien de l'île est aussi présent dans *Un homme obscur*[6], l'un de ses derniers récits romanesques, "long récit ou roman court" d'après la définition que l'auteur donne dans sa "Postface" (HO, 254). Publié en 1982 dans le recueil *Comme l'eau qui coule* qui reprend une partie des trois nouvelles d'une publication précedente intitulée *La mort conduit l'attelage*[7], il est composé une première fois en 1924[8]. Le récit de Nathanaël, protagoniste du roman, est l'histoire d'un homme commun qui se laisse pénétrer entièrement par la vie. Dans sa "Postface", Marguerite Yourcenar définit son personnage un être "quasi inculte, mais doué d'une âme limpide et d'un esprit juste qui le détournent, comme d'instinct, du faux et de l'inutile" (HO, 255). Le récit de ses aventures mélange savamment lieux et personnages différents, tandis qu'une

---

4 Voir à ce propos l'étude de Roberta, Bertocchi, Il Mito dell'isola in Marguerite Yourcenar, mémoire de licence (sous la dir. de Carminella Biondi), Univ. Parme, 1988-89, 161 p.

5 Yourcenar, M., *Les yeux ouverts...*, *op. cit.* p. 137. Cette expression, quelque peu modifiée, se retrouve aussi dans son *Discours de réception à l'Académie Royale belge de langue et littérature françaises, précédé du discours de bienvenue de C.Bronne*, Paris, Gallimard, 1971 (repris dans le "Bulletin de l'Académie Royale Belge", XLIX, 1 [1971], pp.20-31); et également dans *Le tour de la prison*, Paris, Gallimard, 1991, p.55.

6 Yourcenar, M., *Comme l'eau qui coule., Anna,soror..., Un homme obscur, Une belle matinée*, Paris, Gallimard, 1982, coll.Blanche. Ces nouvelles sont insérées aussi dans l'édition des oeuvres romanesques de Marguerite Yourcenar publiée dans La Pléiade (Paris, Gallimard) cette même année. *Un homme obscur* et *Une belle matinée* seront ensuite publiés en 1985 dans une édition à part sans le titre du recueil ni le récit *Anna, soror....* Nos citations seront faites d'après le texte publié dans *Comme l'eau qui coule*, avec l'abréviation HO suivie de l'indication des pages entre parenthèses.

7 Yourcenar, M., *La mort conduit l'attelage*, Paris, Grasset,1935. Dans cette édition les nouvelles avaient comme titre, respectivement: "D'après Dürer", "D'après Greco" et "D'après Rembrandt". Elles seront ensuite reprises par l'écrivain. La première deviendra le noyau de *L'oeuvre au noir*, la deuxième avec quelques changements sera intitulée *Anna, soror...* et la troisième, qui nous intéresse ici, sera scindée en deux parties, l'une, *Un homme obscur*, ayant comme protagoniste Nathanaël et l'autre avec le titre d'*Une belle matinée* son fils Lazare .

8 Voir à ce propos la genèse du récit racontée par l'écrivain dans sa "Postface", *op. cit.*, p. 255 et les indications biographiques accompagnant l'édition des *Oeuvres Romanesques, op. cit.*

place fondamentale est donnée au thème de l'île. De l'Angleterre, lieu de sa naissance, à l'île frisonne, où il meurt dans une fosse creusée dans la terre comme les animaux qu'il considère comme ses "frères"[9] , ce héros en aborde trois[10]. Aussi son passage sur la terre des hommes est-il un long voyage qui se passe très souvent du savoir humain privilégiant cette espèce de communion avec le Tout qui se manifeste par le silence quasi total du protagoniste et son regard presque innocent jeté sur la vie et le monde.

Quant au bref épisode de son séjour dans le Nouveau-Monde il nous semble proposer non seulement une reprise du mythe du 'Bon sauvage' hérité de Jean-Jacques Rousseau et de Chateaubriand[11] entre autres, mais aussi une étape de l'imaginaire de l'écrivain autour des lieux découverts presque par hasard au début de son arrivée aux États-Unis en 1939. Aussi pourrait-on mettre en évidence plusieurs points de contact entre ce "roman court" de Marguerite Yourcenar et les récits de voyage des explorateurs européens du XVIIe siècle en Nouvelle-France dont le ton et la structure voisinent la narration romanesque[12] tout en trahissant une image rêvée de ces terres.

---

9 Nathanaël fait preuve d'une attention envers les bêtes et les plantes singulière pour son époque. En effet "il ne se sentait pas, comme tant de gens, homme par opposition aux bêtes et aux arbres; plutôt frère des unes et lointain cousin des autres" (HO, 197-198).

10 Quatre si l'on considère la ville d'Amsterdam avec ses îlots et ses canaux comme un agglomérat d'îles. Sans compter qu'au XVIe siècle le Nouveau Monde était aussi appelé "les Îles".

11 Pour le traitement de ce thème, voir l'analyse de Paul Pelckmans, "Nathanël au Canada, un faux procès du bon sauvage", ds *Nathanaël pour compagnon*, dèdié à *Un homme obscur* par le Groupe Yourcenar d'Anvers et paru dans "Bulletin de la S.I.E.Y.", n.s., 12 déc.93, pp. 45-56.

12 À seul titre de rappel, les premiers explorateurs dans la région atlantique du Canada, l'ancienne Nouvelle-France furent Jacques Cartier, Giovanni da Verrazano, André Thevet. Pour ce qui concerne leurs relations de voyage, nous rappelons celle de Giovanni da Verrazano, *Relazione del viaggio della Dauphine a Francesco I, re di Francia (1524)*, in *I navigatori. La scoperta dell'America nelle Lettere di Colombo, De Cuneo, Vespucci e Verrazano*, a cura di M.Farina, Torino, Loescher, 1971; et celle du jésuite Pierre Biard, *Relation de la Nouvelle-France*, Lyon, Louys Muguet, 1616 (composé en 1614). Cette dernière ainsi que l'ouvrage de Marc Lescarbot, *Histoire de la Nouvelle-France* Paris, Périer, 1618 présentent des détails plus proches de ceux rélatés dans les *Voyages* de Samuel de Champlain, publiés dans *Oeuvres de Champlain*, présenté par G.- É.Giguère, Montréal, Eds du Jour, 1973, 3 voll.. Notre analyse se bornera à présenter la reprise littéraire des relations de Champlain par Marguerite Yourcenar. Nos citations au *Voyages* de l'explorateur seront suivies de l'abréviation OC et l'indication des pages entre parenthèses.

Il est toutefois intéressant de souligner d'abord que dans la première édition du récit publiée en 1935, l'épisode aux contours acadiens n'était pas présent. C'est donc à partir de 1979, où le numéro special des "Études Littéraires" consacré à Marguerite Yourcenar publie un extrait d'*Un homme obscur*, que cet "Incident dans l'Acadie de Champlain"[13] sera ajouté au texte. L'édition de 1935 propose en effet Nathanaël vivant et mourant dans Amsterdam, ville aquatique aux canaux lents et paresseux. Sous l'aspect d'un prédicateur plutôt éloigné du catholicisme, il devenait tantôt un martyre de la foi tantôt un hérétique dangereux pour l'Église romaine. Il suffit d'un demi-siècle pour que la figure primitive de Nathanaël s'estompe, son esprit étant indifférent aux litiges des dogmes et seul indice de ses questions religieuses se bornant désormais à son colloque avec Léo Belmonte[14]. Se laissant vivre, il se fait au contraire envahir par la réalité comme si son corps devenu poreux avait la capacité de s'imbiber du réel. Les événements et les autres hommes ne semblent être pour lui que des moyens pour accéder à un état tout à la fois commun et presque transcendental. La discrétion prêtée au protagoniste par Marguerite Yourcenar nous semble manifester non l'ignorance presque totale de cet homme, mais au contraire un état de rêverie contemplative.

Pour essayer de comprendre le message que Marguerite Yourcenar nous donne à travers son dernier héros, l'épisode acadien acquiert donc un sens fondamental. D'abord est-il placé à une époque où les grandes découvertes avaient commencé de faire connaître un continent incontaminé, très proche de l'Eden que l'Europe rêvait, mais aussi si différent des lieux connus, ce qui allait provoquer des réactions ambivalentes et contradictoires dans l'esprit européen. D'une part, l'homme du XVIe et du XVIIe siècle éprouvera de la gêne et souvent de l'horreur vis-à-vis des systèmes sociaux des Indiens d'Amérique qui seront colonisés et assujettis aux lois, aux moeurs européens pour ainsi dire modernes ; de l'autre la nécessité de déplacer l'excès de population de l'Europe vers les terres découvertes et la réflexion aux tons souvent enthusiastes sur ces lieux américains fertiles, riches en végétation, en animaux aux espèces encore

---

13 Yourcenar, Marguerite, "Incident dans l'Acadie de Champlain", "Etudes Littéraires", 12, 1 (avr.79), pp.37-41. Les variantes entre cette prépublication et le texte de 1982 sont peu nombreuses. On peut souligner toutefois quelques modifications typographiques (le nom 'Abenaki' qui est 'abenaki' en 1979). Plus intéressantes les variantes de style, dont celle qui se trouve aux pages 86-87(1982): "L'île [...] n'était marquée que depuis peu sur les cartes" qui était en 1979: "L'île [...] était marquée sur les cartes"; tandis qu'à la page 85, ligne 5, on trouve "un îlot ovale" après un précédent "une petite île arrondie".

14 Ce personnage semble avoir plus d'un trait en commun avec l'alchimiste Zénon. Une étude comparative des deux hommes, l'alchimiste et le libre penseur, serait une piste à suivre.

inconnues en Europe, causera la naissance du thème édenique. Les récits des explorateurs servant de propagande, ces terres nouvelles deviendront donc un refuge idyllique où échapper aux restrictions du monde connu. L'alternance de 'topoi' de la decription, entre le *locus amoenus* et le *locus horridus,* contribuent à créer dans la conscience européenne le paysage idéal moins dans le but d'enseigner que dans celui de délecter : le paysage américain en tant que citation ou noyau thématique se configure alors comme une image stéréotypée[15] de l'Autre, du différent.

Aussi n'est-il pas sans cause que, suivant une tradition littéraire datant du XVIIe siècle pour ce qui concerne non seulement les descriptions naturelles mais aussi des récits romanesques et de théâtre,[16] Marguerite Yourcenar fait voyager son héros à travers l'Atlantique et vivre deux ans sur une île 'perdue' côte à côte avec des colons apatrides qui sont revenus à l'état primitif et au contact d'une nature encore vierge. Il nous semble en effet que sans cette île 'perdue', on ne pourrait comprendre ni le visage du Nathanaël de 1982 ni ce qu'il signifie pour l'écrivain : le voyage devient aussi un "voyage spirituel où l'île fait grandir la solitude".[17]

Analysons maintenant la structure de l'*intermezzo* exotique d'*Un homme obscur*. Obligé de s'enfuir de son lieu natal, la petite colonie hollandaise de Greenwich, à cause d'une rixe au cours de laquelle Nathanaël croit avoir tué le galant de sa jeune amie Janet, il se réfugie sur un trois-mâts "en route pour la Jamaïque" (HO, 83). Après trois jours passés dans l'obscurité et le silence de la cale, il est ensuite découvert par l'équipage du navire, auquel il

---

15 Pour une approche plus approfondie du problème, voir l'ensemble d'essais consacrés à la Nouvelle-France par Paolo Carile, *Lo sguardo impedito. Studi sulle relazioni di viaggio in 'Nouvelle-France' e sulla letteratura popolare*, Fasano, Schena, 1987, en particulier "Prolegomeni allo studio delle prime descrizioni paesaggistiche della 'Nouvelle-France' nelle relazioni di viaggio cinque-secentesche", pp.34-70.

16 Parmi ces premiers exemples de la fortune littéraire de la Nouvelle-France, on rappelle le roman d'Antoine Du Périer, *Les amours de Pistion et Fortunie, tirées du voyage du Canada dite France Nouvelle*, Paris, Th.de la Ruelle, 1601, éd.critique par R.Arbour, Ottawa, Eds de l'Université d'Ottawa, 1973. Pour ce qui concerne au contraire le théâtre, la première pièce composée en ces lieux est celle de Marc Lescarbot, *Théâtre de Neptune*, bref texte inséré par l'auteur dans son ouvrage cité plus haut.

17 Voir M.Delcroix, "Introduction" au volume collectif *Nathanaël pour compagnon, op.cit.*, p.VI.

s'intègre grâce à l'aide du cuisinier de bord. La mort symbolique de Nathanaël[18] est ainsi suivie d'une re-naissance au-delà des masses liquides de l'Océan. C'est pourtant à partir de l'escale de la Jamaïque que le voyage du héros se charge d'un sens plus profond. Son regard de jeune homme se pose sur ces lieux jusque là inconnus, sur les gens qui y vivent avec l'innocence et la stupeur des seize ans. "Les Noirs gravissant la passerelle" (HO,84) des navires d'esclavage "lui [font] pitié" ; la peau et les "yeux ombragés de longs cils" des prostituées antillaises lui semblent plus doux que la peau et les yeux des filles européennes et Foy, sa femme selon nature sur l'Île Perdue, sera aussi douce et "chatouilleuse" (HO, 95). Devant les magnifiques paysages d'eau et de terre du Nouveau Monde, Nathanaël se gorge "d'air et de vent" (HO, 100) ; au contact avec l'immensité des nuits sur la mer "il se [sent] vivant, respirant, placé au centre" (HO, 100) tandis que, dans une vision où l'exotisme littéraire se transforme en tableau idyllique, les "forêts impénétrables [descendant] jusqu'au bord de l'eau" (HO, 85) lui rappellent les "bois inviolés" de Virgile quoiqu'elles ne contiennent en définitive que "de l'air et de l'eau, des arbres et des rochers". S'il y a de dieux et de déesses, ils sont plutôt de divinités naturelles habitant cette terre qui pour Nathanaël, comme pour bien de ses contemporains, est une sorte de paradis terrestre.

C'est alors par le biais de l'histoire et surtout par le recours aux récits de voyages de Samuel de Champlain qu'on arrive à saisir la transformation du héros yourcenarien en un personnage "relié à tout"[19] comme l'étaient déjà l'empereur Hadrien et l'alchimiste Zénon, qui est d'ailleurs l'aîné de Nathanaël de quelques années.[20] Et il est d'autant plus intéressant que le trajet qui amène le héros yourcenarien des îles antillaises jusqu'aux côtes atlantiques du Canada

---

18 Cf. Federica Marino, "Les voyages de Nathanaël ou partir est un peu mourir", dans *Nathanaël pour compagnon*, *op.cit.*, p.35. Il est intéressant de remarquer que Nathanaël fait l'expérience de la mort quatre fois: la première correspond à sa fuite de Greenwich, la deuxième est placée lors de son naufrage sur l'Île Perdue qui n'est pas sans nous rappeler le naufrage de Robinson Crusoe, la troisième à Amsterdam où il se couche sous la neige, et finalement sur l'île frisonne, dernier épisode de la vie du héros. Chaque mort est d'ailleurs suivie d'une nouvelle naissance qui porte Nathanaël à se découvrir et à connaître des paysages et des hommes différents.

19 L'expression est tirée des "Carnets de Notes des *Mémoires d'Hadrien*", *Oeuvres romanesques*, *op.cit.*, p.519. Nous devons ce renvoi aux rèflexions de Bérengère Deprez dans son étude "Un système symbolique de la parenté dans *Un homme obscur*", dans *Nathanaël pour compagnon*, *op.cit.*, p.23.

20 Dans *La mort conduit l'attelage*, les rapports entre Zénon et Nathanaël étaient beaucoup plus étroits; après la séparation des deux rècits, il ne restent que quelques bribes stylstiques. Les deux personnages sont cependant proches si l'on considère l'évolution de Marguerite Yourcenar de *L'oeuvre au noir* de 1968 à *Un homme obscur* de 1982 qui est ainsi l'aboutissement de l'esprit yourcenarien.

suit la même route marine qu'avait suivie Samuel de Champlain lors de son premier voyage en Nouvelle-France.

Toutefois, si *Un homme obscur* est une nouvelle sur un fond historique bien précis, c'est-à-dire les premières décennies du XVIIe siècle, l'histoire est si discrète que les quelques dates du récit sont glissées ici et là comme par hasard dans le texte. C'est pourquoi "cette économie des références", n'amène pas Christiane Gys à le considérer comme "un miroir d'une réalité historique"[21]. Quoi qu'il en soit, cette histoire en filigrane se mélange au romanesque du texte yourcenarien dans une forme typique de l'écrivain, où le mélange du réel et de l'invention présente une structure à dimension mythique.

Le nom de Champlain revient plusieurs fois dans la bouche et les écrits de Marguerite Yourcenar : en parlant de sa 'Petite Plaisance', maison en bois contrastant les villas magnifiques des riches vacanciers américains, le renvoi à 'l'inventeur' de l'Acadie et du Canada a un goût pour le passé bien connu chez elle. Cependant, ses mots pourraient ne trahir qu'une sorte de coquetterie chez une femme jouant depuis toujours avec le temps et l'histoire. Cette référence serait-elle au contraire l'indice d'une rélation privilégiée entre Marguerite Yourcenar narratrice du XXe siècle et Samuel de Champlain[22] chroniqueur avisé d'une histoire en voie de se faire ? Si les emprunts aux relations de voyage de l'explorateur français sont en effet assez nombreux dans *Un homme obscur*, les données reprises de ses récits de voyage servent à l'écrivain pour entourer sa narration d'un *aura* véridique.

## L'ÎLE DES MONTS-DÉSERTS

Nous retrouvons un peu partout dans les interviews de Marguerite Yourcenar l'explication de l'origine du nom de l'île des Monts-Déserts et le récit de sa découverte par le fondateur de la Nouvelle-France. Dans *Les Yeux ouverts* de 1980 ou dans "Radioscopie" de Jacques Chancel en 1979,[23] le nom du lieu est ainsi toujours associé à celui qui l'a découvert. Ce qui est modifié par rapport au lieu, c'est le récit de cette découverte dont les détails varient d'un

---

21 Cf. Christiane GYS, "Le porteur d'eau", dans *Nathanaël pour compagnon*, *op.cit.*, p.8.

22 Marguerite Yourcenar avait consulté l'ouvrage de l'explorateur saintongeais. Nous remercions Yvon Bernier pour les précieuses indications que nous a bien voulu fournir sur les livres consultés par Marguerite Yourcenar servant à la préparation de son texte. Les quelques imprécisions qu'elle met en évidence lors de ses renvois à Champlain seraient à imputer à un oubli même si la distance qui sépare les dates de ses entretiens et la période, encore plutôt incertaine, où elle a connu l'oeuvre de Champlain ne semblent pas être assez distantes.

23 Cf. "Radioscopie", 1e heure, pp.2-3; 2e heure, pp.4-5 et 16; 3e heure, pp.2-4.

texte à l'autre et sont en même temps différents de ceux que Champlain lui-même donne.

Dans "Radioscopie, par exemple, l'écrivain affirme :

> Champlain, envoyé géographe de Henri IV, a passé ici en (...) et il a eu une avarie quelconque, son bateau s'est approché sur un récif à l'Est de l'île et il a admiré le paysage de loin, il a trouvé que ses collines — ce sont vraiment des collines, mais comme les collines de Flandre, ça paraît des montagnes aux gens du pays. En somme, ce sont les seuls monticules entre le Labrador et le Brésil, au bord de la mer. Donc, ça fait un très grand effet. Et il a admiré ces sept ou huit collines s'allongeant comme une longue troupe d'animaux en pleine mer. Et il a appelé cette île, l'île des Monts Déserts parce qu'il ne voyait personne.[24]

Et, dans *Les Yeux ouverts*, cette explication se répète à nouveau : on y retrouve les "sept ou huit" cimes, qui sont devenues entretemps des "montagnes", l'origine de l'appellatif 'désert' donné à l'île parce que Champlain n'avait vu personne : "il l'a appelée l'île des Monts-Déserts. Et désert au sens français, un endroit où il n'y a personne",[25] où ce clin d'oeil au vocabulaire nous semble un eccès de virtuosisme. On s'attendrait de trouver une description similaire dans *Un homme obscur*. Cependant, on n'y retrouve que "six ou sept sommets" (HO, 87). "Haute et rocheuse, couverte dans ses régions basses de sapins et de chênes", l'île décrite par Marguerite Yourcenar ne correspond pas totalement à celle qu'a léguée Samuel de Champlain.

Pour se rendre compte de la part d'innovation introduite par la romancière, il suffit de comparer le texte de Champlain et celui d'*Un homme obscur*. Champlain arriva à l'Île des Monts-Déserts le 2 septembre 1604 au cours d'un voyage d'exploration avec son supérieur, le Sieur de Monts. Ils découvrirent toute la côte du Maine arrivant presque à l'Hudson River. L'Île des Monts-Déserts sera abordée deux fois, à l'allée et au retour du voyage, tandis que les informations de Champlain figureront non seulement dans l'édition de 1613 de ses oeuvres mais aussi dans l'édition définitive parue en 1632. En parlant de cette terre baignée par l'océan, Champlain dit :

> Ce mesme jour nous passames aussi proche d'une isle qui contient environ quatre ou cinq lieux de long, auprès laquelle

---

24 *Ibid.*, 1e heure, p.3.

25 *Les Yeux ouverts*, *op.cit.*, p.133.

> nous nous cuidames perdre sur un petit rocher à fleur d'eau, qui fit une ouverture à notre barque proche de la quille. De ceste isle jusques au nord de la terre ferme[26] il n'y a pas cent pas de large. Elle est fort haute couppée par endroicts, qui paroissent, estant en la mer, comme sept ou huit montagnes rangées les unes proches des autres. Le sommet de la plus part d'icelles est desgarny d'arbres ; parce que ce ne sont que rochers. Les bois ne sont que pins, sapins & boulleaux. Ie l'ay nommée l'isle des Monts-deserts.[27] La hauteur est par les 44.degrez & demi de latitude.[28]

Dans l'édition de 1632, on lit encore :

> Parmi ces isles y a force beaux & bons ports, mais mal agreables ; & passay proche d'une isle qui contient environ 4. ou 5.lieues de long. De cette isle jusques au nort du la terre ferme [29] il n'y a pas cent pas de large. Elle est fort haute, & coupée par endroits, qui paroissent, estant en la mer, comme 7. ou 8. montagnes rangées les unes proches des autres. Le sommet de la plus part d'icelles est desgarni d'arbres, parce que ce ne sont que rochers. Les bois ne sont que pins, sapins & bouleaux. Ie l'ay nommée l'isle des Monts-deserts.[...] L'isle des Monts-deserts fait une des pointes de l'embouchure, tirant à l'est ; [...] Tout autour il y en a un nombre infiny de plusieurs grandeurs & largeurs, mais la plus grande est celle des Monts-deserts. [...] vous vous pouvez asseurer qu'en voyant les huit ou neuf decoupées de l'isle des Monts-deserts... (OC, vol.II, pp.724-726).

Ce qui reste dans le texte yourcenarien, ce sont les rochers de l'île, les arbres, en particulier les sapins :

> Haute et rocheuse, couverte dans ses régions basses de sapins et de chênes, on reconnaissait de loin ses six ou sept sommets. [...] un bras de mer la pénétrait profondément au sud, formant un vaste port naturel merveilleusement abrité du vent ; un îlot ovale en

---

26 Le texte que nous avons consulté précise qu'il faudrait lire plutôt "de cette isle jusques au nord à la terre ferme", c'est-à-dire l'étroit passage qui porte le nom de l'île "Mounts Deserts narrows".

27 Une note au texte précise que le P.Biard, dans sa *Relation de la Nouvelle France*, ch.XXIII, relate que les sauvages l'appelaient île Pemetiq, ou - selon l'abbé Maurault - 'celle qui est à la tête').

28 OC, v.I - année 1604, pp.178 ss.

29 Voir note 27.

> protégeait l'entrée ; sur la rive gauche, au bas d'une grande prairie, coulait une source d'eau vive connue des navigateurs (HO, 87).

Il est probable donc que, comme suggère Yvon Bernier, "la part d'invention"[30] de cette description, qui pourtant garde l'allusion à la "grande croix" élevée par les missionaires jésuites[31] se fonde aussi sur l'observation directe des lieux par Marguerite Yourcenar. D'autant que la base historique sur laquelle se fonde cette vision romanesque atteint à la dimension irréelle, rêvée par l'écrivain.

D'ailleurs, tout l'épisode acadien de la nouvelle propose des différences par rapport aux descriptions et aux récits de Champlain. Si les Indiens habitant ces lieux sont bien des "Micmacs" et des "Abenaki"[32], le récit de l'attaque anglaise contre les missionaires rompt décidément avec sa référence historique. En effet, Marguerite Yourcenar avoue avoir déplacé de quelques années l'attaque d'un "flibustier anglais", qui aurait eu lieu au contraire en 1621[33], ce qui est cependant différent de ce que Champlain rélate : non seulement le nom du corsaire, le capitaine Argall, commandant l'expedition contre les Jésuites fraîchement installés sur l'Île des Monts-Déserts, mais aussi la date exacte de cet événement. Cette "effarouchée" se passa en réalité 1613 à Saint-Sauveur, lieu d'un établissement des Jésuites qui[34] s'y étaient installés pour évangéliser les indiens. Aussi les noms des Pères habitant cette colonie sont-ils indiqués par Champlain : mais le Père Pierre Biard, le père Enemond Massé, le Père Quentin Jacques et Gilbert du Thet[35] venaient d'Amiens (OC, v.II, p.780) et

---

30 Selon l'expression d'Yvon Bernier, Lettre du 14 janvier 1994.

31 "les Peres logerent, & rendirent graces à Dieu, eslevans une croix" (OC, v.II, pp.773-780).

32 Les Abenakis ou Abenaquis (acception indienne, Obenaquiouoit ou Ouabenakiouek), 'ceux de l'au rore', sont des indiens Etchemins; ce nom était donné par les Montaignais aux indiens du Kénébec et à ceux qui habitaient la rivière Penobscot; tandis que les Micmacs sont aussi appelés Souriquois et faisaient partie de la grande famille des Algonquins. Les Micmacs habitaient aussi les terres acadiennes près de Port Royal (aujourd'hui Annapolis) et celles qui sont en face de l'Île de Saint-Laurent.

33 Ces indications se trouvent dans la "Postface" au récit, *op.cit.*, p.258.

34 Les Jésuites étaient arrivés à Port-Royal l'année précédente, colonie française fondée par M.De Monts.

35 OC, v.II:les premiers Gésuites arrivèrent en Nouvelle-France, appelés par Madame de Guercheville et partis de France le 26 novembre 1611, le 12 juin 1611. D'ailleurs, d'autres missionaires arrivèrent quelques temps après dans ces terres: les Pères Recollets, branche des franciscains, seront demandés par Champlain lui-même

non du séminaire d'Annecy comme indique au contraire Marguerite Yourcenar. Quant aux motifs de l'attaque anglais contre les français ne suivent pas leur source. Au lieu d'être une expédition aux contours religieux — le capitaine "ne pouvait souffrir ces simagrées catholiques" (HO, 86) — et politiques — "personne n'ignore que les révérends viennent rarement s'installer quelque part sans être soutenus oar une arrière-garde de soldats et de trafiquants de leur pays" ce qui les qualifie d'emblée comme "les émissaires du roi prétendument Très Chrétien" (HO, 86) — ; d'après Champlain, les anglais se rendirent à l'Île des Monts-Déserts sous de prétentions de souveraineté sur ces territoires[36] et pour des questions économiques, entre autres la pêche des moulues, comme il est rélaté : "Depuis que ces Anglois se sont establis aux Virgines, afin de se pourveoir de moluës, ont accoustumé de venir faire leur pesche à seize lieuës de l'isle des monts deserts"(OC, v.II, pp.773-780)[37]. Ce qui est intéressant, c'est que l'attaque anglaise fut en réalité due à la situation pénible où se trouvaient les hommes de l'équipage : "Les Anglois estans de necessité de viures, & tous leurs hommes en pauvre estat, deschirez, & à demy nuds" *(Ibid.)*.

Au contraire, le récit de l'attaque devient pour la romancière l'occasion d'inventer le fameux passage du secours au jésuite blessé à mort, ce qui renoue avec la tradition biblique du Bon Samaritain. Si Champlain raconte qu'il y eut des victimes et que Gilbert de Thuet, en qui on peut reconnaître le modèle d'Ange Bertin d'Annecy qu'on trouve dans *Un homme obscur*, fut "tué d'un

---

pour évangéliser l'Acadie et le Canada à partir de 1613. Il paraît que les premiers Recollets furent le frère Denis Jamet, Jean Dolbeau, Joseph Le Caron e le frère Lai Pacifique du Plessis. Ensuite l'entreprise fut totalement confiée aux Jésuites, même si à cette époque-là, cette congrégation était discutée, même discréditée. Voir *Lo sguardo impedito*, *op.cit.*, pp.166-169. Marguerite Yourcenar introduit dans son récit quelques critiques envers cette congrégation, même si elle les place dans la bouche du corsaire anglais, ce qui modifie leur importance.

36 Dans *Les Voyages de Samuel Champlain, Saintongeais, Père du Canada*, introduction, choix de textes et notes par H.Dechamps, Paris, P.U.F., 1951, coll. "Colonies et Empire" pp.269-270, note 2 , il est question des problèmes avec l'Angleterre. Les Anglais installés en 1607 à Jamestown (Virginie) prétendaient s'étendre vers le Nord jusqu'au 45°; les français au contraire voulaient occuper les terres plus au sud du 40°. De Mons avait cédé ses droits à Poutrincourt pour Port-Royal et à Mme de Guercheville pour le reste de l'Acadie. La Saussaye, délégué de cette dernière, créa une habitation à Saint-Sauveur, dans une île à l'est de la rivière Penobscot. Argall venu de Virginie s'empara du lieu en juillet 1613 puis incendia Port-Royal.

37 Une autre rérérence se trouve à p.126: "D'avantage, que l'Anglois qui faisoit alors ses pesches en quelques isles esloignées de 13. à 14.lieues de l'isle des monts deserts, qui est l'entrée de la riviere de Petemegoet, feroit ce qu'il pourroit pour endommager les nostres, pou estre proche du port Royal & autres lieux".

coup de mousquet"(OC, v.II, p.774),[38] c'est dans la *Relation* de Pierre Biard qu'on peut trouver les indications plus précises sur cette mort et que la romancière transforme en un épisode aux contours mythiques :

> Or le P. Biard ayant sceu la blessure du P.Gilbert du Thet, fit demander au Capitaine (il s'agit d'Argall) que les blessez fussent portez à terre, ce qui fut accordé, & par ainsi le dit Gilbert eut le moyen de se confesser, & de louër & benir Dieu iuste & misericordieux en la compagnie de ses freres, mourant entre leurs mains ; ce qu'il fit avec grande confiance, resignation & devotion vingt-quatre heures après sa blessure. Il eut son souhait, car au depart de Hornfleur, en presence de tout l'equipage, il avoit haussé les mains & les yeux vers le ciel, priant Dieu qu'il ne revint plus en France, mais qu'il mourust à la conqueste des ames & au salut des Sauvages[39].

Le secours porté au missionaire français est au contraire l'occasion pour Nathanaël non seulement d'entrer en contact avec le mystère de la mort, mais de partager un destin commun au mourant : par la suite, l'incident revenu plusieurs fois dans ses rêves, les deux personnages se confondent à tal point qu'il semble à Nathanaël de n'être plus celui qui secourait mais celui qui était secouru (HO, 90).

## L'ÎLE PERDUE

Le récit même du séjour de Nathanaël sur l'Île Perdue nous semble un mélange d'événements historiques et d'invention romanesque. La romancière précise qu'"une petite colonie anglaise" était "établie naguère plus au nord" de l'île des Monts-Déserts, sur une île située "à l'embouchure de la rivière Sainte Croix" (HO, p.90) et que cette île, baptisée par les colons l' "île Perdue", n'était indiquée "pas même sur les cartes" (HO, 91). Cependant, l'île Perdue est bien signalée sur la carte de Champlain datée 1612.[40] Elle est placée non à l'embouchure de la rivière Sainte-Croix, où se trouve au contraire l'île homonyme, premier lieu colonisé en Acadie par Champlain, mais devant une rivière qui est située plus au nord et dont le nom est presque effacé de la carte.[41] L'Île Perdue de Marguerite Yourcenar ressemble donc à celle que Champlain

---

38 Tout l'épisode se trouve aux pages 773-780 des *Voyages*.

39 Biard, Pierre, *Relations..., op.cit.*

40 Elle est indiquée par le chiffre 7. D'ailleurs ce nom n'apparaît plus sur la carte de 1632 et il n'est non plus signalé sur les cartes historiques de cette région.

41 Il est probable que son nom soit 'Baye Saint Louis', mais on ne retrouve pas le nom de ce lieu chez Champlain.

décrit au cours de son voyage d'exploration en 1604 : une île qui se trouve "à l'embouchure d'une rivière des plus grandes et profondes qu'eussions encore vues, que nommasmes la rivière S.Iean : pource que ce fut ce jour là que nous y arrivasmes : & des sauvages elle est appelée Ouygoudy" (OC, v.I, pp. 170-171 ; v.III, p. 720). Elle est "au milieu" de la rivière et "peut avoir huict ou neuf cens pas de circuit, eslevée de tous costez de trois à quatre toises de rochers, fors un petit endroict d'une poincte de Sable & terre grasse [...] L'isle est remplies de sapins, boulleaux, esrables & chesnes. [...] Ce lieu est nommé par le sieur de Mons l'isles saincte Croix" (OC, v.I, pp.172-173 ; v.III, p.722).

Il y a donc un mélange singulier des données historiques tirées de Champlain. Que signifie alors la confusion de ces deux lieux, plutôt proches mais différents ? La rèponse reste quelque peu hasardeuse, d'autant plus que quelques traces des détails de Champlain restent dans le récit yourcenarien : l'allusion à la pointe de sable de l'île citée par l'explorateur est reprise par l'expression "une famille [...] s'isolait au nord près d'un long banc de sable" (HO, 91), et le renvoi aux arbres, "sapins, boulleaux, esrables et chesnes", chez Marguerite Yourcenar acquiert une nuance descriptive plus riche "les forêts grillées par l'été formaient des masses rouges, violacées, ou jaunes comme l'or" (HO, 97). Il se peut alors que la romancière ait employé le nom d'Île Perdue pour cacher à son lecteur la source véritable à laquelle elle fait référence, ce qui est renforcé par les indications qu'elle avoue dans sa "Postface" : d'après elle, on peut situer à son gré" cette île "sans trop de précision, dans l'extrême nord du Maine ou sur l'actuelle frontière canadienne, entre Great Wass Island et Campobello"(HO, 258).[42]

Quant aux colons anglais à une époque où l'Angleterre ne s'était pas encore étendue plus au nord du 40° degré, il s'agirait d'un petit groupe de français établis à Sainte-Croix en 1604. La petite colonie sera par la suite déplacée à Port-Royal à cause de problèmes d'acclimatation et à la suite d'une épidemie de scorbut, le 'mal de terre', et non de la "variole" comme narre Marguerite Yourcenar.

Ainsi, même pour ce qui concerne la partie du récit consacré par Marguerite Yourcenar à l'île Perdue, on peut constater les différences avec sa source historique et les éléments nouveaux qui, chez Champlain, n'existent pas ou ne sont que suggérés à peine.

---

42 Sur les cartes modernes, il existe Campobello Island qui se trouve juste après l'embouchure de la rivière Sainte Croix.

## LES INDIENS

Si l'intérêt de Marguerite Yourcenar envers les indiens qui habitent le Maine et la côte atlantique ne se borne pas qu'à leur description dans *Un homme obscur*[43], la partie du roman qui se rapproche davantage aux relations de Champlain est finalement celle qui est consacrée aux sauvages de l'Île Perdue où apparaissent les indiens Abenaki et Micmacs. Leurs moeurs et coutumes y sont repris avec exactitude. Dans le passage où il est question des rapports entre les Abenaki et les jésuites et du baptême au chef indien, on peut y reconnaître une allusion au fameux 'baptême' comunitaire de 21 indiens repris par Champlain et par le père Biard[44], outre que narré par Marc Lescarbot dans son *Histoire de la Nouvelle-France*[45].

De ces tribus la romancière nous présente leur habitude de visiter l'île Perdue pendant "la saison de la pêche"(HO, 96) ce qui reprend intégralement l'indication de Champlain : "Ils n'y viennent non plus qu'aux isles, que quelques mois en esté durant le pesche du poisson, & la chasse du gibbier" (OC, 72). Aussi leurs coutumes de guerre, quoique épouvantables, trouvent-ils leur place dans la narration :"ils infligeaient, disait-on, d'épouvantables tortures à leurs prisonniers pour les honorer en leur donnant l'occasion de faire montre de courage"(HO, 96). Ce "disait-on" fait encore une fois référence à Champlain et à ses descriptions. Il parle en effet des tortures infligées aux prisonniers : chez lui, cependant il ne s'agit point d'une preuve de courage mais tout simplement d'une sorte de jeu cruel[46]. Le récit yourcenarien reprend aussi la

---

43 Elle fait référence aux anciens habitants du Maine dans *Les yeux ouverts* et plus spécialement dans "Radioscopie" (voir 1e heure, pp.2-3; 2e heure, pp.4-5; 3e heure, pp.2-4. Bien plus, en 1985, elle publie une traduction de contes indiens, *Le cheval noir à tête blanche* , Paris, Gallimard.

44 "le chef Abenaki, se trouvant immobilisé dans son campement par une longue maladie, les avait fait venir pour exiger d'eux un tribut de boissons fortes; ils n'en avaient pas, mais lui avaient versé de l'eau sur la tête pour qu'il soit favorisé par le Grand Esprit; depuis, le chef allait mieux" (HO, 86). Voir aussi Carile, *op.cit.*, sur les conversions des sauvages et l'évangélisation de la Nouvelle-France, en particulier les deux essais "Evangelizzazione e colonialismo in una relazione di Marc Lescarbot a Maria de' Medici. Forme e strategie secentesche dell'informazione", pp.151-195 et "Lescarbot et Biard: la prima 'querelle' sull'evangelizzazione in 'Nouvelle-France'", pp.197-231.

45 Il se peut que Marguerite Yourcenar ait aussi employé l'ouvrage de Marc Lescarbot pour la description de la petite colonie sur l'île Perdue. L'analyse de l'influence littéraire de Lescarbot sur la romancière nous ferait cependant depasser les limites étroits d'une communication. Nous nous proposons de revenir sur ce sujet.

46 Voir OC, v.I, pp.344-346 à propos de la défaite des Iroquois au lac Champlain, l'expression "& lui commanderent de chanter s'il avoit du courage".

coutume macabre des têtes coupées "après les avoir élevés cinq fois vers le ciel au bout de leurs piques afin de libérer l'âme" (HO, 96-97). Chez Champlain on trouve :

> Aprochans de la terre, ils prindrent chacun un baston, où au bout ils pendirent les testes de leurs ennemis tués [...] les testes de leurs ennemis qui estoient au bout de longs bastons (OC, v.I, pp. 347-348).

Malgré l'horreur que Nathanaël peut éprouver à ces pratiques indigènes, il est toutefois bien dispos vis-à-vis de ces gens que la société n'a pas encore touchés. Il "admir[e]l'endurance de ces sauvages, la fermeté de leurs corps sombres et quasi nus"(HO, 96). Il se rapproche alors des jugements positifs exprimés par Champlain : "Tous ces peuples, ce sont gens bien proportionnez de leur corps, sans aucune difformité ; ils sont dispos, & les femmes bien formées, remplies et potelées, de couleur basanée [...] une partie de leur corps est couverte, & l'autre partie descouverte" (OC, v.I, p.82). Et en remarquant que "ces mêmes Indiens donnaient volontiers tout le produit d'une pêche pour un vieux couteau"(HO, 96), il fait écho à l'explorateur qui souligne cette naïveté des sauvages :"Ie fus à terre pour les voir & leur donner à chacun un couteau, & du biscuit ; ce qui fut cause qu'ils redancerent mieux qu'auparavant" (OC, 85). Finalement, on pourrait signaler qu'en lisant les *Voyages* de Champlain Marguerite Yourcenar semble avoir trouvé aussi le nom Foy qu'elle donne à la 'femme naturelle' de Nathanaël. Ce nom pourrait en effet renvoyer à la "petite fille Sauvageresse" que fut donnée à Champlain en 1629 par les parents contraints à cette action par la disette[47].

Comment situer alors cet épisode acadien dans l'ensemble du roman yourcenarien? Quel est surtout son mérite foncier aux yeux de l'écrivain ? Le réperage de la source historique nous a permis non seulement de souligner un certain nombre de différences par rapport aux récits de Champlain, mais aussi de mettre en lumière la transformation du visage de Nathanaël en un être relié aux hommes, aux animaux et à la nature vierge grâce aussi à son séjour dans le Nouveau-Monde. L'histoire semble être donc une occasion de plus qui amène l'écrivain sur le chemin où temps historique et temps irréel se mêlent étroitement dans l'imagination. Dates et lieux ne seraient plus que de données accidentelles au projet de mythifier en quelque sorte la réalité. Chez Marguerite

---

47 Champlain parle de "deux petites filles Sauvageresses" en 1629. Elles étaient en fait trois jeunes que leurs parents avaient données aux Français à cause de la disette en 1627. Foi (les deux autres s'appelaient Espérance et Charité) quelque temps après quitta les français pour retourner dans son village (*Les voyages de Champlain, op.cit.*,p.316).

Yourcenar, l'Île des Monts-Déserts est aussi l'île 'Perdue' et retrouvée par elle-même qui, ailleurs, se rappelait les vers de Rimbaud : "Elle est retrouvée. Quoi ? L'Éternité".[48]

48 Nous rappelons que ce vers est aussi le titre du troisième volet autobiographique de Marguerite Yourcenar demeuré inaccompli en 1987.

# ALIÉNATION À LA MODE D'ACADIE DANS "APRIL SHOWERS" DE JANICE KULYK KEEFER

**Danielle SCHAUB**
Université d'Haïfa

Outre un tableau très limpide du monde des femmes la nouvelle acadienne de Janice Kulyk Keefer "April Showers" ouvre une intéressante perspective sur un phénomène sociologique affectant le monde des Acadiens, à savoir le sentiment d'inadéquation de ceux, qui partis à la recherche d'une vie plus aisée dans d'autres contrées du Canada, ont rejeté leurs origines culturelles. Kulyk Keefer transmet l'aliénation au travers de dialogues acerbes, de temps morts comblés par des réflexions jamais exprimées, d'une description des personnages d'une justesse lui permettant par ailleurs d'esquisser certains traits culturels, sociaux et linguistiques de la société acadienne d'aujourd'hui.

With its clear picture of the world of women, Janice Kulyk Keefer's Acadian story "April Showers" offers an interesting perspective on a sociological phenomenon observed in the world of Acadians, namely the displacement of those seeking better conditions in other parts of Canada and rejecting their cultural origins. While delineating some cultural, social and linguistics patterns of contemporary Acadian society, Kulyk Keefer conveys the protagonist's alienation through sharp dialogues, and silenced reflections as well as powerful characterisation.

Alors qu'elle vivait à la Baie-Sainte-Marie, observant les coutumes des habitants, Janice Kulyk Keefer fut frappée par "the vivacity and strength of women's culture in *Acadie*" (lettre du 21 November 1993)[1] et décida dès lors d'illustrer l'une et l'autre dans son recueil *Transfigurations* [2]. Outre un tableau

---

[1] "La vivacité et la force de la culture des femmes en Acadie" (la traduction de tous les commentaires de Janice Kulyk Keefer m'incombe).

[2] Janice Kulyk Keefer est une jeune auteure canadienne d'origine ukrainienne très active dans le monde de la critique littéraire, enseignant la littérature canadienne et l'écriture fictionnelle (je ne trouve pas d'équivalent français pour le terme *creative writing*) à l'Université de Guelph, en Ontario. Elle est bien connue dans les milieux littéraires canadiens et même en Europe où elle se déplace pour faire des communications ou lire des passages de ses oeuvres. Auteur prolixe et l'heureuse lauréate de divers prix, Janice Kulyk Keefer est connue pour ses poèmes, ses nouvelles, ses romans et ses livres de critique littéraire. A ce jour, elle a publié *White of the Lesser Angel* (1986, poèmes), *The Paris-Napoli Express* (1986, nouvelles), *Transfigurations* (1987, nouvelles), *Travelling Ladies* (1990, nouvelles), *Constellations* (1988, roman), *Rest Harrow* (1992, roman), *Under*

très limpide du monde des femmes, sa nouvelle acadienne "April Showers"[3], en particulier, ouvre une intéressante perspective sur un autre phénomène sociologique affectant le monde des Acadiens, à savoir le sentiment d'inadéquation de ceux qui, partis à la recherche d'une vie plus aisée dans d'autres contrées du Canada, ont rejeté leurs origines culturelles. Doublement éloignée de son foyer pour être partie vers l'Ouest et y avoir fréquenté des cercles plus sophistiqués, la protagoniste, Louise, se sent aliénée lors d'une visite à sa famille dans la Nouvelle-Ecosse. Ayant abandonné son passé acadien après ses études universitaires, elle éprouve du mal à se rapprocher des siens, voire même à communiquer avec eux, son approche de la vie étant devenue diamétralement opposée à la leur. Kulyk Keefer transmet l'aliénation de sa protagoniste au travers de dialogues acerbes, de temps morts comblés par des réflections jamais exprimées, d'une description des personnages d'une justesse lui permettant par ailleurs d'esquisser certains traits culturels, sociaux et linguistiques de la société acadienne d'aujourd'hui.

Dans cette nouvelle, Janice Kulyk Keefer s'attache à "tirer les Acadiens du tombeau de l'oubli" (Clarke 27), pour leur donner leur juste place dans la littérature canadienne, même si ce n'est pas une Acadienne qui écrit. Son intérêt pour le monde acadien ne vient pas uniquement de son expérience personnelle à la Baie-Sainte-Marie, mais aussi de ses lectures préparatoires à la rédaction de son étude d'ensemble de la littérature romanesque des Maritimes, intitulé *Under Eastern Eyes : A Critical Reading of Maritime Fiction*. Dans ses commentaires sur la littérature romanesque acadienne, Kulyk Keefer se réfère aux ouvrages critiques de spécialistes : elle renvoie à *History of Acadians* de Bona Arseneault, *Histoire de la littérature acadienne : de rêve en rêve* de Marguerite Maillet, *The Acadians* de Barry Moody et *L'Acadie des origines à nos jours* de Michel Roy. Consciente des leçons glannées dans ces études, Kulyk Keefer choisit de ne présenter que des femmes dans "April Showers", une ségrégation intentionnelle qui permettra de révéler ce qui fait leur identité de groupe, leurs réalités et leurs mythes.

---

*Eastern Eyes : A Critical Reading of Maritime Fiction* (1987, ouvrage critique) et *Reading Mavis Gallant* (1989, ouvrage critique). Son recueil de nouvelles*Transfigurations* traite à la fois des Acadiens de la Nouvelle Ecosse et des angoisses et/ou drames dans la vie d'universitaires vivant dans la région. Il touche à divers sujets, allant des tensions familiales au malaise de l'âge nucléaire. L'auteur dépeint tant les relations humaines que le décor de l'action avec élégance et une abondance de détails, tout en manifestant un don affirmé pour la représentation des personnages.

[3] Toutes les citations de la nouvelle se rapportent à l'édition de 1987 parue chez Ragweed et sont reprises dans le texte sous l'abbréviation T. J'en offre la traduction en note, gardant l'original dans le texte.

En tant que tel, le texte révèle des faits sociologiques à ne pas négliger. Ainsi la nouvelle souligne que, jusque dans les années soixante, des femmes de haute formation ne pouvaient prétendre à un poste de haut niveau, qu'il ne leur était donné de secouer le joug de la famille qu'en étudiant à l'université ou en entrant au couvent. Ainsi, en dépit de ses qualités, Tante Roselle n'est jamais devenue directrice d'école, mais elle a veillé à la libération de deux âmes soeurs, Louise et Jeanne. D'une part, elle a poussé Louise à demander une bourse d'étude à la Dalhousie University et, d'autre part, elle a "secur[ed] single-handedly for Jeanne's admission to St Joseph's" (T 84)[4], un couvent pour jeunes femmes, couvent que Jeanne abandonnera du reste bien vite. Ainsi, la nouvelle offre essentiellement une série de contrastes entre Louise d'une part et Jeanne ou les autres femmes d'autre part, ces duos du temps passé trouvant leur écho dans le présent narratif.

Avocate à succès, mariée à un hommes d'affaire prospère qui refuse les liens de famille, Louise, à qui tout réussit, ne souffre évidemment pas des dures conditions de vie des autres femmes de la nouvelle. Celles-ci ont à présent rejoint le marché du travail, contribuant à sa croissance (Arseneault et Lamarche 110) en exerçant des métiers ne demandant guère de qualifications, comme la préparation des peaux ou la production d'artefacts pour l'industrie touristique. S'ajoutant à leurs travaux domestiques, leurs emplois sont mal payés[5]. En conséquence, leurs moyens financiers ne peuvent nullement être comparés à ceux de Louise. Celle-ci, comme le révèle la nouvelle, a gravi l'échelle sociale et pourra se permettre d'engager une gardienne pour un seul enfant (T 85), de boire du Chambolle-Musigny (T 84) ou du champagne (T 85), alors que ses parentes et amies acadiennes élèvent leurs marmailles à elles seules et ne pourront jamais lever dans de grandes occasions qu'un verre de Château-Gai, un mousseux canadien à deux sous (T 84).

Tout en mettant en avant les avantages liés aux changements de cadres géographique et social allant de pair avec une éducation universitaire loin de l'influence familiale, Kulyk Keefer révèle indirectement d'autres phénomènes typiquement acadiens. Voulant marquer ses distances par rapport à la domesticité protectrice qui est requise des femmes acadiennes, Louise a opté pour l'équivalent français de son nom de baptême, Louisette (T 81). Son changement d'identité est explicité dans un monologue intérieur qui sépare sans appel son ancien et son nouveau monde : "How could she even respond to their cries of 'Louisette' ? She'd been Louise for all those seventeen years at

---

[4] Elle a "[obtenu] par sa seule intervention l'admission de Jeanne à St Joseph".

[5] Cette dernière et considérable tâche, assumée comme elle le fut jadis par leurs mères (Leblanc et Leblanc 603, 609-610, 613-614, 619-621), n'a été que quelque peu allégée par la technique moderne.

university and law school, in practice in Toronto and then Vancouver" (T 81)[6]. Ses sentiments mitigés à propos de sa grossesse participent de la même distanciation : elle ne peut s'imaginer mère (ce serait en quelque sorte dénier ses réussites professionnelles), tandis que toutes ses amies et parentes applaudissent le changement comme naturel, pour ne pas dire trop longtemps attendu. La *baby shower* qu'elles organisent en son honneur — la coutume sociale ou le rituel célébrant une naissance à venir — prolonge le mythe de la grossesse, accepté par tous, sauf par Louise qui le refuse. En effet, ce n'est que fort tard qu'elle a été forcée de satisfaire les instincts paternels de son époux. L'importance du mythe de la maternité aux yeux des Acadiens est mis en évidence par des allusions à l'entrée tardive de Louise dans le monde des mères et à la fertilité de ses amies — son amie Jeanne, qui avait jadis pris le voile, a six enfants ; choquée par le rituel, Louise fait part de ses objections dans un monologue intérieur : "I am a lawyer . . . not a housewife with five kids between the ages of six and sixteen: Ginette could very well be a grandmother by now" (T 81)[7]. A un autre niveau, le goût de Louise pour les "vêtements de bébé fonctionnels" et aux couleurs vives s'accommode mal des vêtements aux couleurs pastel, ornés de fronces et de frou-frous, témoins du goût local, qu'elle reçoit pour son bébé. "[B]leached-out icons of fertility" (T 80), "storks with baby-burdened diapers hanging from impossibly slender beaks, roses with baby-faces where stamens and pistils should be" (T 80)[8] ornent les papiers d'emballage. Ainsi survit et se transmet la discrétion locale quant à l'origine des bébés — les enfants étant envoyés chez des parents à l'occasion d'une naissance pour s'entendre dire à leur retour qu' "un bébé a été trouvé dans le foin, dans le four, dans un étang, dans une source, sur un tronc, ou sous une feuille de chou" (Chiasson et al 652).

L'attitude de Louise vis-à-vis de sa langue maternelle évoque aussi une réalité bien trop amère pour la culture acadienne. Elle ne peut plus — ou plutôt ne veut plus — parler acadien. Alors qu'elle est au nombre des 8,1 % de citoyens bilingues que compte la Nouvelle-Ecosse (Roy 191), elle décide de parler anglais avec sa mère et ses frères, "as if it were the least awkward, the safest form of discourse between them, one in which reproaches, accusations, irritation couldn't be accommodated. Polite, they'd all been so polite it had been

---

6 "Comment pourrait-elle même répondre à leurs appels de 'Louisette'? Elle avait été Louise pendant toutes ces dix-sept années d'université et d'école de Droit, et dans l'exercice de sa profession à Toronto, puis à Vancouver"

7 "Je suis avocate ... pas une femme au foyer avec cinq enfants entre six et seize ans : Ginette pourrait bien être grand-mère à l'heure qu'il est".

8 "Evanescentes icônes de fertilités", des "cigognes portant dans leurs becs incroyablement effilés des langes encombrés de bébés, des roses ayant des têtes de bébé en guise d'étamines ou de pistil" ...

like staying in a hotel instead of what had once been her home" (T 81)[9]. Ceci rappelle le cri d'alarme de Louise Péronnet : "la question la plus brûlante qui se pose en ce moment du point de vue de l'identité de la communauté acadienne est sans hésitation celle du maintien et du développement de la langue française, et son envers, la menace de l'assimilation linguistique" (472). De toute évidence, Louise se cache derrière la langue anglaise, moins intime, effaçant les liens de famille ou les réduisant à des relations aseptisées où les émotions n'ont pas prise. En d'autres mots, Louise provoque une régression linguistique par rapport à la réalité passée, où le français réglait la vie privée et l'anglais les affaires publiques, un phénomène que Louise Péronnet dissèque admirablement (472).

Mais cette réalité linguistique va au-delà de l'assimilation : en sus de la compétition entre le français et l'anglais, Kulyk Keefer illustre la rivalité qui oppose le français acadien au français standard. En effet, lorsqu'elle doit parler français, Louise trouve "impossible to switch back to *acadien*" (T 81). "At the office she handle[s] all of their French clients using the accent she[ ] picked up during her years in Paris" (T 81)[10]. Ceci rappelle le commentaire de Péronnet :

> Il y a là un réel besoin de standardisation du français en Acadie. Mais sur quel modèle cette standardisation doit-elle se faire? Faut-il automatiquement choisir le français le plus prestigieux? Quel équilibre est-il possible de trouver entre le français officiel et le français local ? (473).

C'est la question qui sous-tend le bref débat intérieur de Louise, se demandant s'il convient d'utiliser le mot français standard "mignon" plutôt que le savoureux *mah c'est cute* acadien. Son court dilemme est, suivant Bourdieu, typique :

> [La violence de la domination linguistique] n'est jamais aussi manifeste que dans toutes les corrections, ponctuelles ou durables, auxquelles les dominés, par un effort désespéré vers la correction, soumettent, consciemment ou inconsciemment, les apects stigmatisés de leur prononciation, de leur lexique (avec toutes les formes d'euphémisme) et de leur syntaxe ; ou dans le désarroi qui

---

9 "comme si c'était leur forme de discours la moins empruntée, la plus sûre, une forme de communication où les reproches, les accusations, l'irritation ne trouveraient pas place. Polis, ils avaient tous été si polis qu'elle avait eu l'impression de séjourner dans une hôtel plutôt que dans ce qui avait été jadis son foyer".

10 "Impossible de revenir à l'acadien". "Au bureau, elle s'occup[e] de tous leurs clients français, affectant l'accent acquis lors de ses années à Paris ".

> leur fait perdre tous leurs moyens, les rendant incapables de trouver leurs mots, comme s'ils étaient soudain dépossédés de leur propre langue (38).

Son incapacité à parler sa langue maternelle est reflétée par l'utilisation de caractères italiques pour certaines expressions et phrases ; ces signes typographiques dénotent le malaise linguistique de Louise, tandis qu'elle cherche en vain les tournures acadiennes appropriées, comme si elle s'entendait elle-même de loin prononçant les mots en français correct plutôt qu'en acadien.

En quelque sorte, Louise a le préjugé des classes moyennes montantes, persuadées, selon Bernstein, que le français non standard survit à titre folklorique et ne peut, à aucun titre, être utilisé dans une discussion, pour manque de logique (161). La réaction de son amie d'enfance, Jeanne, est elle symptomatique de la colère fort compréhensible des provinciaux qui gardent à coeur leur langue maternelle. Quand Louise, la puriste, la corrige, Jeanne s'excuse sarcastiquement dans sa propre langue d'être "autre", de rappeler à Louise ses origines : "Scuse me for breathing", dit-elle,"of course you're right, the lady's always right" (T 88)[11], phrase qui fait aussi allusion à l'éducation universitaire de Louise et du fossé qu'elle a créé. Pourtant, si incorrect soit-il, le discours de Jeanne lui permet d'établir des contacts avec ses amies mieux que le français de Louise, correct mais engoncé. Les mots de celle-ci sonnent faux, telle que cette répartie imaginaire à l'occasion d'une future visite avec le bébé et la gouvernante, mais sans son mari :

> David's sorry, he's so busy, he's in Tokyo right now, but he promised to phone and say hello while I'm here. And you could always come out to see us, we'd pay for the whole family to come out, it would be our treat." Knowing that none of them had ever accepted her offers before, or were likely to change their minds now (T 85)[12].

---

11 "Scuz' moî d'respirer", dit-elle, "pour sû qu' t'as réson, la dame a toujours réson". Il faut signaler ici que la traduction veille à garder le caractère argotique du parler acadien que le texte anglais ne peut reproduire que par approximation. Dans toutes les traductions que j'offre, j'ai essayé de respecter le caractère local des expressions et tournures transcrites mais, n'étant pas une spécialiste du parler acadien, il se pourrait cependant que certaines transcriptions de sons ne correspondent pas avec exactitude au parler local. Je remercie ici Robert Ryan de m'avoir conseillé certains changements.

12 "David regrette, il est si occupé, il est à Tokyo en ce moment, mais il a promis de téléphoner et de nous saluer durant mon séjour ici. Et vous pouvez d'ailleurs venir

Trop poli et trop correct, son discours dépourvu d'émotions n'est que façade, manque d'authenticité.

Au contraire, the "transgressive, or at least excessive nature of the [full-fledged Acadian women's] discourse... [is] far removed from the traditional silence and circumspection attributed to Acadian women" (Kulyk Keefer, lettre du 21 novembre 1993)[13]. Tout en arrosant abondamment leur nourriture à l'alcool, les femmes abandonnent bientôt leurs formels compliments à la fille prodige pour se laisser aller à une discussion non conformiste et argotique, qu'une métaphore culinaire cerne avec précision : "the talk was turning from consommé to a rich and spicy chowder as the gin quickened the women's tongues" (T 82)[14]. Les bribes de conversation que Louise perçoit "[a]round her, behind her" (T 82)[15] trouvent leur réflexion textuelle dans des expressions décousues, transmettant son sentiment d'engloutissement dans un tourbillon qui menace de la ramener au rivage d'un monde passé dont elle ne veut plus :

> She walked out on him after fifteen years. Fifteen years, then back to her mother's house. About time, too — all he ever did was waggle his cock at her. Twelve kids — He used to — broad daylight — once the priest was making a call and he found them doin' it right on the dining table —"
> "Why is a woman like a piece of meat? Because the more she's beaten, the tenderer she gets."
> " — not so bad for a guy his age. Don't you think so, Rita ? But I'm telling you, my Charlie — he's a friggin' stallion —"
> "What I really like to see on a man is a good bum — you know? Angèle thinks her Joey's such a prize but Jesus, he's like a tray of jelly buns when he walks —"

---

nous voir, nous payerions le voyage à toute la famille, tout le plaisir serait pour nous". Sachant bien qu'aucun d'entre eux n'avait jamais accepté ses propositions auparavant, ni n'était susceptible de changer d'avis maintenant.

13 La "nature transgressive, ou au moins excessive, du discours [des femmes acadiennes à part entière] est loin du traditionnel silence et de la circonspection qu'on leur attribue".

14 "Le gin déliant les langues, la discussion évolua du consommé au chowder riche et relevé".

15 "Autour d'elle, derrière elle".

> " — says those things are like wearing a friggin' wet suit, that it's my responsibility! Shit, he knows the doctor said I can't take them no more, 'cause of my high blood pressure — (T 82-83)[16].

Ce passage, argotique et surtout fragmentaire à en donner le tournis, est incomparablement homogène du point de vue du sujet de la conversation. Saisies au vol, ces expressions tourbillonantes ont toutes trait au sexe, librement et spontannément, "only possible in contexts created and controlled by women for women" (Kulyk Keefer, lettre du 21 novembre 1993)[17]. Le discours des femmes, tout euphémisme banni, met non seulement en évidence leurs réactions face à l'appétit sexuel des mâles, mais laisse aussi libre cours à leurs propres phantasmes. Il donne de ce fait quelques intéressantes informations sur l'utilisation du condom et de la pillule dans une société tenue pour très traditionnelle en matière de contrôle de natalité. Entre 1986 et 1991, la natalité a pu décroître brutalement (14,1 %O par an), comme le constate Roy (150-151, et tableau 4, 178), mais la statistique est parfois trompeuse si l'on s'en réfère à cette nouvelle mentionnant cinq, six, voire même douze enfants pour une même famille. Ce monde fictionnel est celui d'un groupe de population spécifique, où la natalité n'est pas représentative. Bien que la pillule ne leur soit pas inconnue, aucune des invitées n'est prête à comprendre, moins encore à accepter, que Louise ait choisi de ne pas avoir d'enfant pendant ces longues années, alors qu'elles-mêmes ne suivaient aucun plan familial de la sorte.

Les contrastes de perspective sont perceptibles à differents niveaux de la narration. En personne éduquée, Louise réagit à sa grossesse avec un plus grand souci de santé que les femmes qui l'entourent. Elle ne se permet ni de manger plus que de raison, ni de boire de l'alcool ou de fumer, de crainte que le bébé n'en souffre. Jeanne et les autres femmes sont apparemment moins conscientes,

---

16 "Elle l'a plaqué aprés quinze ans. Quinze ans et retour chez sa mère. Y' étions temps d'ailleurs — toute c' qu'y avait jamais fait c'est d'brandir sa bitte vers elle. Douze gosses — y avait l'habitude — plein jour — une fois l'prêtre s'en avait été leur rendre visite et les s'rprit en plein' action sur l'table d'la salle à manger — "
"Pourquoi qu'une femme est coumme un morceau d'viande? Pa'ce qu' plus qu' elle est battue, plus qu'elle est tendre".
"— pôs si mal pour un typ' d'son âge. T'penses pôs, Rita ? "
"Mais t'sé, j't'le dis, mon Charlot — çô c'est un étalon en rut".
"C'qu'j'aime pou' sû ché un hom', c'ait un boun arrière train — t'sé ? Angèle pense qu'son Joey y est si fantastiq', mais doux Jésus, quand qu'y marche, c'ait coumme un plateau d'gelée".
"— dit qu'c'ait coumme porter un ensemble d'plongée, qu'c'ait mon responsab'lité! Merde, y sé qu'j'peux plus la prendre à cause qu'ma tension l'est trop haute — "

17 "Ce qui n'est possible que dans un contexte créé et controlé par et pour des femmes"

moins concernées par les risques et choisissent une approche plus égoïste où leur propre plaisir prime.[18] La tension créée par ce conflit se manifeste dans le discours de Louise présenté en italique, comme s'il avait été filtré par sa conscience :

> I'm really not that hungry of course, it looks delicious but — you know what the doctors say — you shouldn't gain more than — all right, just a tiny piece "(T 82)[19].

Le refus de manger de Louise, et son sous-texte implicite de rejet, puis son accord poli de goûter "rien qu'un petit morceau" est consciemment ou inconsciemment ignoré par les autres, et ce d'autant plus clairement qu'elles surchargent l'assiette qui lui est imposée. Louise exprime la profondeur de sa réprobation dans une description minutieuse du tas de nourriture qu'on prétend lui enfourner :

> Egg salad and cream cheese sandwiches, Rice Krispie squares — the kind she hadn't set eyes on since she'd given up reading the back of cereal packages — little marshmallows of various carcerogenic shades cemented to Graham crackers, Nanaimo bars capsizing in the heat of the over-crowded parlour (T 82)[20].

---

18 La réaction de Jeanne face au refus de Louise de fumer un joint, par exemple, met leurs différentes approches en évidence :
"Christ, Lou, you think you're sittin' on eggs? I've had six kids and I smoked — and drank — through every one of them. Oh, not too much mind you — I'm not that dumb. But what the hell — if you fuck, you get pregnant, right? And if you can't enjoy yourself while the kid's inside, not needin' his ass wiped or a tit shoved in his mouth, then you're really up shit creek without a paddle... ." (T87-88)
("Doux Jésus, Lou, crois-tu qu'tu es assise sur des oeufs ? J'ai eu sis mômes et j'ai fumé — et bu — pendant chacune de mes grossesses. Oh, pô trop, r'marqu' — je suis pô si bêt'. Mais bon sang — si tu baises, tu t'fé grosse, vré? Et si tu n'peux pas t'faire plaisir quand qu'l'enfant est dedans, avant qu'y faut lui torcher l'derrière ou lui enfourner le sein dans la gueule, alors t'es vraiment dans la merde jusqu'au cou" ).

19 *"Je n'ai pas vraiment faim, bien sûr, cela semble délicieux mais — tu sais ce que disent les médecins — il ne faut pas grossir de plus de — soit, rien qu'un petit morceau".*

20 "Une salade aux oeufs et des sandwichs au fromage à la crème, des carrés de Rice Krispie — sur lequels elle n'avait plus posé les yeux depuis qu'elle avait cessé de lire les emballages de céréales — de petits cylindres de pâte de guimauve de diverses nuances carcinogènes cimentés à des biscuits secs de la marque Graham, des barres de Nanaimo chavirant dans la chaleur du salon bondé".

Consciente de la valeur nutritive de la nourriture offerte, Louise se sent aliénée du reste de cette assemblée qui s'empiffre sans souci. Contrairement aux autres, elle n'a pas posé les yeux sur des carrés de Rice Krispie depuis belle lurette ; contrairement aux autres, elle ne mangera pas de nourriture relevée de colorants chimiques, et donc nocifs ; contrairement aux autres, elle remarque l'état lamentable des barres de Nanaimo. Se soumettant à des normes que les autres ignorent, Louise ne peut jouir de la fête organisée en son honneur. Elle s'ingénie la plupart du temps à éviter ses obligations d'invitée d'honneur, cachant son verre et son assiette :

Louise had already hidden her glass of punch, full, except for that first cherry-laden sip, behind the laundry basket. Now she picked up the smallest of the sandwiches and was cautious sliding the heaped plate under the rocker just as everyone burst into applause. For her mother, who'd just come into the room flourishing a twenty-sixer of Gordon's Gin . . . Everyone was crowding round the punch bowl, refilling glasses (T 82)[21].

Ce geste de cacher tant son verre que son assiette, à rebours du salut unanime aux lubrifiants sociaux, la désigne comme "autre" dans un groupe auquel elle a, et devrait d'ailleurs sentir plus que tout autre qu'elle a le droit d'appartenir.

Incapable de sentir qu'elle fait partie intégrante de la communauté, Louise se sent inévitablement abandonnée de tous — "[w]here was David, why wasn't he with her — where was her mother, why had she brought her to this awful party ? She bit her lips, feeling suddenly bereft, abandoned" (T 87)[22]. Son émoi soudain résulte d'une conjonction de faits : mal à l'aise d'être l'objet d'un rite qu'elle méprise, Louise craint une confrontation avec sa vieille amie, Jeanne, qui fait une entrée tardive et remarquée, et qui se moque du visible changement de taille de la poitrine de Louise. L'anxiété de celle-ci et la réaction de Jeanne à sa prérogative usurpée remontent toutes deux à une tension passée, concernant les lettres de Louise restées sans réponse et son refus d'écrire une fois qu'elle eut appris que Jeanne, enceinte, avait abandonné le couvent. Associé

---

21 "Louise avait déjà caché derrière le panier à linge son verre de punch, encore plein, à la première lappée chargée de cerises près. A présent, elle se servait du plus petit des sandwiches et glissait prudemment l'assiette surchargée sous le fauteuil basculant, au moment même où des applaudissements nourris éclataient. C'est que sa mère avait fait son entrée dans la pièce, apportant une grande bouteille de gin Gordon. Tout le monde se pressait autour du bol à punch, remplissant son verre".

22 "Où était David, pourquoi n'était-il pas avec elle — où était sa mère, pourquoi l'avait-elle amenée à cette affreuse fête? Elle se mordit les lèvres, se sentant soudain dépouillée, abandonnée".

dès lors avec des grossesses multiples, le nom de Jeanne en devient métonymique : "the sound of [Jeanne Arseneault's] name was like the first time the baby had moved inside her — had become real" (T 83)[23]. Crainte, la présence de Jeanne est aussi palpable que le nouvel état de Louise ; produit de sa conception carriériste des choses, l'anxiété de Louise repose sur un conflit non résolu avec sa meilleure amie de jadis, conflit qui exprime une rupture plus profonde avec ses origines.

L'histoire suit donc un fil tortueux, pareil à la lutte de la protagoniste avec la foule de ses propres émotions. Ce qui initialement n'est que confusion, désapprobation et aliénation presque colérique envers elle-même et les autres conduit finalement à une appréhension plus positive de ses origines et de sa grossesse. Encore faut-il que, pour atteindre cette paix, Louise affronte Jeanne, ce qu'elle fait dans le camion de celle-ci. La conversation hors de l'ambiance surprotectrice, et donc irritante, de la maison tient lieu d'expérience initiatique. "It's important", remarque Janice Kulyk Keefer, "that the real conversation that goes on in the story happens outside the house, the domestic sphere, and in a truck, which is a signifier both of mobility and a directness and urgency of discourse which, in its turn, is worlds away from the baby-shower banter, teasing, mots grossiers etc" (lettre du 21 novembre 1993)[24]. Hors de l'atmosphère factice de ce rituel, Louise et Jeanne confrontent leurs conceptions opposées de la vie. Louise armée de tous ses diplômes, interroge Jeanne sur ses raisons d'abandonner ce qui lui semblait être un meilleur avenir. Jeanne ne répond pas directement, en réaction au ton didactique, pour ne pas dire condescendant, de son amie. Comme Louise semble tout savoir, il se crée un fossé que Jeanne voit bien, mais refuse d'accepter, si ce n'est en se permettant des remarques salaces — "better than spendin' your life on your knees, with ice up your — Sorry, better watch my tongue" (T 89)[25] — ou des commentaires taquins sur ses propres erreurs :

> ... Be sixteen kids if I hadn't got Kenny pissed out of his mind one night and got him to sign the papers."
> "Papers ?"
> "For tubal litigation —

---

23 "le son du nom [de Jeanne Arseneault] lui fit le même effet que la première fois où le bébé avait bougé dans son ventre — était devenu réel".

24 "Il est essentiel que la seule conversation réelle dans l'histoire ait lieu hors de la maison, la sphère domestique, et dans un camion, un signifiant à la fois de mobilité et de discours direct et urgent, à mille lieues du badinage, des taquineries, des mots grossiers, etc. de la 'baby shower' "

25 "plutôt que d'passer ta vie à genoux, avec de la glace jusqu'au — Pardon, je ferais mieux d'être plus polie".

> "Ligation, you mean."
> "Scuse me for breathing' — of course you're right, the lady's always right ... " (T 88)[26].

Le parler de Jeanne n'a aucune des grâces auxquelles Louise est habituée. Cru mais venu du coeur, son discours insiste sur les valeurs auxquelles elle attribue de l'importance, comme la liberté et le sexe, et montre que les angoisses de la conception sont partagées au même titre par toutes les femmes, ignorantes ou éduquées :

> So ? You think you're the only one? You think none of those women in there never felt like you do now ? Only it's a whole lot worse for us — we got the priests showin' us pictures of dead babies in garbage bags — and we can't get the cash to book into any clinic in Boston (T 89)[27].

En faisant allusion aux limitations qu'imposent aux femmes acadiennes la pauvreté et le rôle prédominant de l'Eglise, Jeanne efface le tourment que Louise s'inflige, la forçant à mesurer les privilèges dont elle jouit dans son univers prospère. Venant après l'aveu de Louise qu'elle rejette son bébé, l'abrupte répartie de Jeanne n'est pas le signe de véritables retrouvailles.

Cependant, le cadeau que Jeanne fait à Louise provoque un renversement de situation : Louise se rend compte que sous la négligence de Jeanne se cache une sensibilité qui ne le cède en rien à la sienne. Lorsque Jeanne lui offre une superbe paire de chaussons, joliment décorés, mais présentés dans une vulgaire boîte de coton-tiges — le reflet du manque de raffinement en surface dont Jeanne fait preuve — Louise est émue au-delà de toute expression ; la tendresse du passé lui revient quand elle constate que son amie a un sens esthétique équivalent au sien :

> Inside the box, a pair of shoes. Sky-blue felt, with beads stitched into the shapes of birds and flowers. Small straps to fasten round the ankles of a child. Louise stroked the soft felt, tracing the beaded patterns with her fingertips. She closed her eyes. For a

---

26 "Seraient seize mômes si j'n'avais pô saoûlé Kenny un soir et si je n'l'avais pô fait signer les papiers". "Papiers ?" "Pour une litige tubale" — "Tu veux dire ligature" "Scuz-moî d'respirer — pour sû qu't'as réson, la dame a toujours réson ..."

27 "Et alors ? Tu t'crois la seule ? Tu crois qu'aucune de ces femmes-lô n'a jamais r'ssenti c'que tu r'ssens maintenant? Seulement pour nous c'ait pire — nous, les prétres nous montrent des images de bébés morts dans des sacs poubelle — et nous n'avons pas d'argent pour aller dans n'importe quelle clinique à Boston".

> moment she could imagine the feet inside those shoes — then the child's whole body, even the colours of her eyes and hair. Stick figure, taking on flesh ... (T 91)[28].

Perdue dans sa rêverie à propos de l'habilité et de la finesse de Jeanne, Louise révèle ses pensées par ellipse, comme si les émotions provoquées par l'exquis présent avaient balayé son obsession de s'exprimer avec une correction absolue. Ce changement linguistique va de pair avec le renversement de sentiment pour le bébé qu'elle porte. Ce renversement remet en question tout le processus d'alienation, car l'admiration de Louise et le changement simultané de ses sentiments mènent à une prise de conscience majeure : il lui fallait retourner en Acadie, à ses racines, pour aimer son bébé. Acceptant le message de son amie, sous la preuve esthétique d'un attachement profond, Louise accepte aussi ses origines et son bébé, en un renversement de sentiments que son ferme refus initial ne permettait pas d'anticiper.

Par ce changement de sentiments, Kulyk Keefer chante l'importance des origines, rejoignant ainsi le choeur des régionalistes. Prolongeant le mythe des retrouvailles d'*Evangéline* de Longfellow ou de *Jacques et Marie* de Napoléon Bourassa[29], sans toutefois tracer le réalité géographique du monde fictionnel, les douches d'avril de la nouvelle fertilisent un sol que d'aucuns croyaient aride à jamais. La tempête finale, accompagnant le départ de Jeanne, fait écho à la tempête des émotions qui se déchaîne dans le coeur de Louise, et que, métaphoriquement, elle combattait auparavant ; en définitive, elle prouve qu'elle est une nageuse vigoureuse, capable de "reach[ing]] shore through [the] mile-high breakers" (T 86)[30] de son refus. Précédé par sa tentative de rétablir son image dans le miroir brisé de la toilette d'entrée, la transition est symbolisée par un passage du froid au chaud. Commencé dans le camion, un véhicule traditionnellement utilisé par des hommes, le changement réalise encore un transfert symbolique, qui fait du camion une sphère pareille à une matrice. En utilisant un camion pour abriter la reconquête de l'identité de Louise en tant que femme et Acadienne, Kulyk Keefer célèbre la Femme et la culture

---

28 "Dans la boîte, une paire de chaussons. En feutre bleu ciel, avec des perles cousues en forme d'oiseaux et de fleurs. De petites lanières à fixer aux chevilles d'un enfant. Louise caressa le feutre si doux, suivant du doigt les motifs de perles. Elle ferma les yeux. L'espace d'un moment, elle put imaginer les pieds dans ces chaussons — puis le corps tout entier de l'enfant, même la couleur de ses yeux, de ses cheveux. Corps prenant chair, prenant vie... ".

29 Thériault remarque à juste titre que le roman de 1866 "dit en prose ce que Longfellow avait raconté en vers" (56), à savoir le "cheminement [des Acadiens] comme peuple, leur dispersion aux quatres vents, mais leurs retrouvailles aussi" (55)

30 "de toucher la côte à travers les brises-lames gigantesques"

acadienne, en les présentant comme mythes et réalités du monde acadien, dont la devise, "l'Union fait la Force" (Robidoux 178), couronne la fiction et la réalité.

## Références

- Arseneault Samuel and Rodolphe Lamarche, "Les géographes et l'aménagement des structures spatiales", *L'Acadie des Maritimes*, Ed. Jean Daigle, Université de Moncton, Chaire d'études acadiennes, 1993, pp. 93-139.
- Bernstein, Basil, *Langage et classes sociales*, Paris, Minuit, 1978.
- Bourdieu, Pierre, *Ce que parler veut dire*, Paris, Fayard, 1982.
- Chiasson, Père Anselme, Charlotte Cormier, Donald Deschênes et Ronald Labelle, "Le folklore acadien", *L'Acadie des Maritimes*, Ed. Jean Daigle. Université de Moncton, Chaire d'études acadiennes, 1993, pp. 649-705.
- Clarke, Patrick D., " 'Sur l'empremier' ou récit et mémoire en Acadie", *La question identitaire au Canada anglophone : Récits, parcours, enjeux, hors-lieux.*, Eds. Jocelyn Létourneau et Roger Bernard, Sainte-Foy, Presses de l'Université Laval, 1994.
- Kulyk Keefer, Janice, "April Showers", *Transfigurations*, Charlottetown, Ragweed, 1987.
- Leblanc, Bernard et Ronnie-Gilles Leblanc, "La culture matérielle traditionnelle en Acadie", *L'Acadie des Maritimes*. Ed. Jean Daigle. Université de Moncton, Chaire d'études acadiennes, 1993, pp. 601-648.
- Péronnet, Louise, "La situation du français en Acadie : L'éclairage de la linguistique", *L'Acadie des Maritimes*, Ed. Jean Daigle. Université de Moncton, Chaire d'études acadiennes, 1993, pp. 476-503.
- Robidoux, Ferdinand J., *Conventions nationales des Acadiens*, Shédiac, Moniteur Acadien, 1907.
- Ross Sally and Jean Devaux, *The Acadians of Nova Scotia : Past and Present*, Halifax, Nimbus, 1992.
- Roy, Muriel K., "Démographie et démolinguistique en Acadie, 1871-1991", *L'Acadie des Maritimes*, Ed. Jean Daigle. Université de Moncton, Chaire d'études acadiennes, 1993, pp. 141-206.

# DE L'ESSENTIEL À L'ANECDOTIQUE : L'INFLUENCE DE J. POULIN SUR L'ŒUVRE DE J. SAVOIE

**Françoise BAYLE PETRELLI**
Université de Sassari

Il existe, entre deux romans de Poulin et les deux derniers romans de Savoie, de nombreuses ressemblances qui font que ceux-ci sont loin d'être aussi appréciables (et appréciées) que ne le furent *Raconte-moi Massabielle* ou *Les portes tournantes*. Pourquoi soudain un écrivain, jeune mais plein de talent renonce-t-il à un récit "personnel" pour reprendre le plot des oeuvres d'un autre écrivain, sans en avouer le "mentorat" — alors que les ressemblances sont si évidentes ? Il ne s'agit pas d'un plagiat, bien sûr, puisque les *fils de récit* et les *leçons* sont tellement éloignés, comme nous le démontrerons, mais d'une inutrition, d'une imitation, au sens que donnaient à ces termes les écrivains de la Renaissance, une sorte de bain de jouvence où puiser pour renouveler une inspiration en défaut et l'orienter vers une voie nouvelle, mais qui se révèlera finalement dispersive et déracinante.

There are numerous resemblances between two novels by Poulin and the last two novels by Savoie, which make them less noticeable (and less appreciated) than *Raconte-moi Massabielle* or *Les portes tournantes* have been. Why does a young but talented writer renounce a "personal" narrative to take up again the plot of another writer's work, without mentioning his "borrowing" — when the likeness is so obvious ? Of course, there is no plagiarism, since the *fils du récit* and the *leçons* are so different as we shall prove it, but we have here an imitation, with the meaning given to that word by the Renaissance writers, a kind of Fountain of Youth where one takes an idea from an author in order to refresh a failing inspiration and guide it to a new way, but in the end this will prove to be disorganizing and uprooting.

Comme il l'a affirmé lui-même, le récit, chez Poulin, est tellement intériorisé qu'il est réduit à l'essentiel. La trame n'admet aucune fioriture ou explication que ce soit. C'est sans doute là le motif qui a poussé d'autres écrivains à tenter *d'étoffer* un peu une série d'anecdotes privilégiées qui constituent les points focaux de ses romans. Or, Jacques Savoie n'a pas simplement repris ces motifs fondamentaux, il a transformé la forme de certains et le sens d'autres en leur donnant une portée plus moderne et plus agressive. Toutefois, il est indéniable qu'il existe entre les deux écrivains, de profondes affinités.

Avant de parler d'influence d'un ouvrage sur un autre, il faut évidemment bien contrôler leurs situations chronologiques. Jacques Poulin a publié *Jimmy* en 1969, *Le coeur de la baleine bleue* en 1970 ; il faut ajouter que même

*Volkswagen Blues* précède les oeuvres de Savoie puisque le roman est sorti en 1984, et que J. Savoie a publié *Le Récif du Prince* en 1988 et *Une histoire de coeur* en 1992. Les oeuvres de Savoie sont donc clairement postérieures à celles de Poulin. La critique a mis l'accent, unanimement, sur l'essentialité de l'écriture, en ce qui concerne le binôme *Jimmy/Récif du prince*, sur le thème de la douceur et de la mort, par rapport au binôme *Coeur de la baleine bleue/Affaire de coeur* ; pourtant, au-delà de ces deux aspects, il existe entre les deux oeuvres de nombreuses ressemblances. Ce sont ces nombreux points communs que nous allons essayer de mettre en évidence.

## JIMMY ET LE RÉCIF DU PRINCE

Voyons en premier lieu le diptyque *Jimmy/Récif du Prince*. Dans les deux cas, nous nous trouvons plongés dans une situation identique et renversée qui semble tourner autour de deux lignes d'écriture : revisitation du mythe d'Oedipe[1] duquel découle le thème des difficultés du rapport parents/enfants[2] et le thème de la dégradation du couple. Comme l'a souligné G. Marcotte, dans le cas du roman de Savoie[3] , le récit côtoie souvent l'aspect passionnel et trouble des personnages sans jamais toutefois tomber dans l'équivoque. Le roman de Poulin est aussi imprégné d'une atmosphère inquiétante[4]. Dans les deux cas, il s'agit de l'histoire d'une fin d'amour mise à nu par le regard impitoyable de l'enfant, fils ou fille, du couple qui se désunit ; on y trouve aussi la dénonciation de l'égoïsme de certains parents et l'étude de la dérive psychologique d'un grand nombre d'adolescents. Ce type d'observations pourrait sembler banal sans la touche artistique des deux écrivains qui, partant d'un événement identique, jouant sur de profondes analogies intérieures, vont créer deux oeuvres intensément différentes.

---

1 Depuis Sophocle et Sénèque, le thème du mythe d'Oedipe est régulièrement revu et revisité par les écrivains français ou de culture francophone, citons pêle-mêle Robert Garnier, *Antigone,* 1580 ; Corneille, *Oedipe*, 1659 ; Voltaire, *Oedipe,* 1718 ; M. J. Chénier, *Oedipe à Colonne,* 17 ; Gide, *Oedipe,* 1931 ; Cocteau, *La machine infernale,* 1934 ; il n'y a jusqu'à Freud qui n'ait expliqué en quoi consistait profondément *son* mythe d'Oedipe duquel surgit la notion de *complexe d'Oedipe* à travers lequel il analyse les relations parents/enfants, la fixation amoureuse de ceux-ci sur le géniteur de sexe opposé, et l'agressivité des enfants.

2 R. Martel, *Jacques Savoie romancier, trois jours dans la vie d'une fille nommée Vapeur,* in *La Presse*, 31/05/1986.

3 G. Marcotte, *Le Récif du Prince de J. Savoie,* L'Actualité n°8, Août 1986.

4 F. Gallays, *Les jeunes romanciers,* in "Le roman contemporain au Québec (1960-1985), Ottawa, Fides, 1992, écrivait : "Savoie semble avoir perdu l'optimisme bon enfant qu'il affichait ... dans son roman précédent..."

## DE L'ESSENTIEL À L'ANECDOTIQUE

Le retour à une réalité mythique qui puisse servir de modèle aux actes humains[5] est un des topos de la littérature québécoise. Mais ici, *l'anamnèsis,* est rendue méconnaissable par l'incorporation du mythe ancien dans un mythe nouveau qui est celui du rêve américain de bonheur. En effet, tous les protagonistes cherchent à obtenir ou à conquérir un état de bien-être et de plénitude intérieure basé essentiellement sur la douceur et la tendresse. Le monde de l'enfance, dont ils sont sur le point de sortir, représente le seul point ferme de leur vie, un Eden désormais hors de leur portée mais dont ils gardent encore la saveur. Ils sont sur le seuil d'un monde nouveau, mystérieux et inquiétant où ils ne trouvent pas de répondant[6]. Le Paradis de l'enfance se clôt, le monde moderne du bonheur facile révèle son mensonge à travers la folie des géniteurs ; et l'enfant, qui doit affronter seul ce nouveau monde, se sent désemparé : Jimmy *se perd* dans la brume et dans son besoin de tendresse, Vapeur *se révolte* contre le vélléitarisme de son père et l'égoïsme de sa mère en fuyant loin du premier et en décidant de voler l'amant de la seconde.

Le rapport d'antagonisme fils/père, auquel répond une indulgence et une complicité fils/mère, dans *Jimmy,* est rendu plus évident par un rapport de méfiance fils/ami de la mère. Toutefois, dans son ingénuité, Jimmy voudrait aussi ressembler aux deux hommes, les émuler. Lorsqu'il voit se désagréger le rapport Papou/Mamie et se créer un nouveau rapport Mamie/Thierry, il vit ce passage avec la naïveté et la rage typiques de la première adolescence ; son regard face à la réalité qui est en train de se créer, est à la fois ironique, tendre et envieux. Dans *Le Récif du Prince,* le rapport d'antagonisme mère/fille auquel répond un sentiment protectif, quasi maternel, fille/père, s'accompagne d'une admiration mêlée de jalousie pour la première. Vapeur est agacée de tant ressembler physiquement à Tania ... et si peu moralement. La tendre indulgence pour les défauts de son père se double d'envie pour l'amour qu'elle pressent dans le couple et lorsqu'apparaît dans la vie de Tania, l'inquiétant Driss Messaoud, la jeune Vapeur est sortie de l'adolescence et se comporte plus en adulte qui convoite la beauté et le succès d'une autre femme qu'en fille jalouse de l'affection que cette femme porte à son père.

Pour comprendre la détériorisation du rapport de couple, il faut prendre en considération le mythe de bonheur américain qui se base surtout sur le bien-être matériel, sur le retour aux sources de l'Eden perdu et sur la libre expression

---

5 M. Eliade, *Aspects du mythe,* Paris, Gallimard, 1963, p.154, écrit : Une existence humaine responsable et significative s'inspire à ce réservoir d'actes déjà accomplis et de penseées déjà formulées. Oublier cette mémoire collective équivaudrait à régresser à l'état naturel.

6 M. Lachance, *Une (ou deux) voix dans l'orchestre,* in "Etudes Françaises", 21/3, 1985/86, p. 58.

de la personnalité[7]. Or, dans les deux couples, la conception de la vie est opposée : "... lui veut arrêter le temps, elle le dévore à pleines dents ..."[8], lui est intellectuel et froid, elle est imaginative et sensuelle, lui dérape momentanément dans la folie, pendant ce temps, elle est avec un autre homme. Dans les deux cas, les personnages masculins sont obnubilés par leur profession qui leur sert à masquer leur refus de regarder en face la vérité. Ils prêtent une attention toujours moindre à leurs proches (épouses et enfants). De plus, comme pour éviter de prendre conscience de la tension qui règne dans leur famille, ou pour oublier l'inanité de leurs ambitions professionnelles, les hommes se laissent aller à des excès de boisson que leurs épouses soulignent, ironiquement au début, de plus en plus énergiquement ensuite, jusqu'au moment où elles tombent dans l'indifférence des actes de leurs maris parce qu'elles ont trouvé un autre compagnon sur lequel reverser leur affectivité. Il faut préciser que les personnages féminins, de leur côté, sont des êtres psychologiquement instables et avides de plaisirs. Les femmes vivent, avec la meilleure foi du monde, leur égocentrisme comme un dû — jusqu'au moment où, n'ayant trouvé le bonheur ni dans le plaisir ni dans la maternité, elles commencent une lente descente, inconsciente et progressive, vers leur enfer. Nombre d'entre elles, convaincues d'y trouver la sérénité, se réfugient dans leur profession avec une rage et un besoin d'affirmation qui émule ceux des hommes et qui finit par les détruire à leur tour.

Le thème de la dérive, du mouvement sans but, est vu comme une lente glissade vers un monde inconnu, à la fois désirable et effrayant. Jimmy recherche un espace, un lieu à habiter qui soit celui de la tendresse et qui s'oppose à celui de la folie ou de l'exclusion où semblent vivre ses parents ; c'est pour cela qu'il se veut pilote d'hélicoptère-jouet ou d'imaginaire radeau[9]. Le mouvement qui le porterait en ce lieu de stabilité est *lent, rotatoire et descendant* mais d'issue incertaine. Dans *Le récif du Prince*, Francoeur fait vivre une aventure imaginaire identique à Vapeur-enfant lorsqu'il lui raconte son voyage en Yougoslavie. Là, le parcours est *hésitant, rotatoire et ascendant* et débouche sur l'annulation de soi par le refus de la vocation théâtrale. La lente

---

7 C'est J. Poulin qui donne une excellente définition du Rêve Américain dans *Volkswagen Blues*, p. 101 : "... lorsqu'ils avaient trouvé l'Amérique, pour eux, c'était le vieux rêve qui se réalisait et ils allaient être libres et heureux. Ils allaient éviter les erreurs du passé. Ils allaient tout recommencer à neuf."

8 R. Martel, *op. cit.*

9 J. P. Hébert, *Jacques Poulin :de la représentation de l'espace à l'espace de la représentation*, in "Etudes Françaises" 21-3, 1985/86, p. 47, écrit que Jimmy est coincé entre ses parents, entre la mort et la poupée, et que "à cause de cette impossible synthèse, Jimmy est lui-même menacé de dérive et doit dès lors penser à devenir pilote ..."

montée de Francoeur vers Rudine, la contemplation silencieuse de la montagne, la découverte d'un amour juvénile qui reste platonique, préludent une prise de conscience de la fonction de l'écrivain et un approfondissement de la connaissance de soi. Et Vapeur souligne le parallèle avec sa propre dérive vers le silence et la solitude dans *Le récif du Prince*[10]. La dérive devient alors la recherche inconsciente de la douceur de l'enfance et du passage de l'adolescence à la maturité. Chez Poulin, le personnage adolescent est tragiquement conscient de cette maturation qu'il voudrait refuser mais qu'il *assume* par amour pour des parents qui restent, eux, d'éternels adolescents. Chez Savoie, Vapeur découvre les raisons qui ont poussé son père à se réfugier dans la médiocrité et l'a empêché de mûrir et cette découverte l'aide elle-même à devenir femme. Elle ne pardonne pas sa mère de n'avoir point poussé ce dernier à extérioriser sa véritable personnalité. Toutefois, contrairement à Jimmy, Vapeur ne devient pas pilote de leurs destins mais assume une attitude de *révolte* contre la volonté de ses précédentes divinités (Francoeur et Tania) et contre un destin imposé, renouvelant ainsi le mythe d'Antigone.

Les deux écrivains posent aussi la question du rôle de l'écriture dans leur vie. Dans *Jimmy,* Papou, le père du protagoniste, écrivait la biographie d'Hemingway et s'identifiait avec lui. Il connaissait les moindre détails de la vie de ce dernier, l'admirait, vivait en symbiose avec son mentor au point de négliger la réalité quotidienne et de se réfugier dans ce rêve d'une vie dédoublée. Dans *Le récif du Prince,* Francoeur a renoncé à sa vocation théâtrale. Bien qu'il ait aimé profondément "réciter", et qu'il se soit identifié avec Ionesco, après l'épisode de Rudine, il n'a plus joué. Mais sa fille aînée, Yéléna saura lui faire retrouver le goût de la vie et du théâtre. Dans les deux cas, la littérature devient une raison de vivre, mais Papou la vit en *obsession et en fugue*, tandis que Francoeur retrouve, grâce à elle, une *raison de sortir du coma.*

## LE COEUR DE LA BALEINE BLEUE ET UNE HISTOIRE DE COEUR.

Dans le second diptyque, nous trouvons un nombre plus grand de thèmes communs : la recherche de la douceur et de la mort, l'opération du coeur, le rôle de la musique, la trahison et l'abandon de l'épouse. En plus certains détails présentent de curieuses analogie : la rencontre d'un(e) adolescent(e) qui change le cours de la vie des protagonistes et de leur famille, le besoin de s'exprimer par des lettres (confidence ou ordres). Enfin, il n'est jusqu'aux techniques de l'écriture qui ne présentent des points communs : celle du récit en échiquier, ou

---

10 J. Savoie, *Le récif du Prince,* Montréal, Ed.du Boréal, 1988, p. 43 : "Alors tu as compris pourquoi tu étais resté. Tu étais venu chercher sur la montagne de Rudine ce qui m'attend sur le Récif du Prince. Comprends-tu, Francoeur ?"

celle des flashes-back. Mais il y a plus, dans *Une histoire de coeur*, J. Savoie a repris une scène de *Volkswagen Blues*, publié en 1984, c'est à dire quelques huit ans avant l'édition de son propre récit, et qui est celle du passage de la frontière des USA ainsi que divers détails concernant des oeuvres précédentes de Poulin. Ces rencontres thématiques ou formelles pourraient paraître occasionnels, il n'en est rien. Nous nous trouvons bien face à un cas de reprise de points essentiels d'un récit.

Depuis *Jimmy*, le mythe mort/résurrection suivi d'une seconde mort, définitive celle-là, tient une large place dans l'oeuvre de Poulin puisque, très souvent, ses personnages tendent à s'identifier avec un mort (Jimmy et Amadou, par exemple, se reconnaissent en un coureur de formule1), ou à courtiser la mort qui "est la douceur absolue"[11] selon Noël. De plus, la recherche de la douceur et de la mort, comme l'a démontré F. Ricard[12] constitue le binôme central de l'écriture poulinienne dans *Le Coeur de la baleine bleue*. Sauvé de la mort grâce à une greffe d'organe, Noël se sent peu à peu envahi par la douceur de la jeune fille qui lui a donné son coeur. Mais la crainte du rejet, tout autant qu'un inconscient désir de mourir, l'entraîne à revisiter son enfance où il retrouve le *goût de la tendresse et de la douceur féminine* avant même que de se laisser glisser à nouveau dans la mort. Dans *Une histoire de coeur*, nous trouvons le même *plot* mais le récit se double des réflexions d'un écrivain scénariste qui parle à la première personne et rejette le sujet (Maurice) au second plan. D'autre part, Maurice finit par apprendre que le coeur qui lui a été greffé appartient non à un volontaire mais à un jeune voyou qui sert de cobaye à l'institut de recherches et qui a été "suicidé", à la demande son épouse, afin qu'il puisse avoir un coeur jeune, capable de l'aimer comme elle désire l'être. Une *histoire de violence et de haine* donc, et, ici, c'est le remord qui empêche le protagoniste de trouver la sérénité et le pousse vers une nouvelle annulation de soi.

Le thème de l'opération du coeur est l'épisode central, le prétexte de l'écriture et la métaphore des iatus vitaux de la société contemporaine. A travers un fait divers désormais des plus communs, les deux écrivains veulent faire passer un message. Celui de Poulin est *simple*, centré sur l'ambiguïté de la vie humaine, sur la nécessité de la douceur et le besoin de tendresse. Celui de Savoie est plus *complexe*, le romancier se place davantage sur un plan de révolte. Il ne propose pas de nouvelles solutions, il conteste les vieilles habitudes : la violence dans la société pauvre, le manque d'humanité de certains chercheurs, l'égoïsme des femmes, la disparition de véritables rapports humains aussi bien au sein du couple, que de la famille ou du milieu du travail,

---

11 J. Poulin, *Le coeur de la baleine bleue*, Montréal, Ed. du jour, 1970, p. 195.

12 F. Ricard, "Jacques Poulin : de la douceur à la mort", in *Liberté* 95-96, 1974.

l'omnipotence de l'argent, etc. Poulin se débat dans ce que J. Garneau a défini "le labyrinthe intérieur"[13] et Savoie glisse dans le pessimisme absolu sur le destin de l'Homme. Les deux romanciers semblent toutefois d'accord sur un point : dans les cas de transplantations (physiques ou sociales), les patients subissent toujours un choc psychologique intense et se trouvent mal dans la peau du nouveau personnage ; ils sont ainsi plus facilement victimes de phénomènes de rejet (physique ou social encore une fois) qui les entraine vers la tentation du suicide.

A la suite de leurs déceptions, conjugale en ce qui concerne Noël dans *Le coeur de la baleine bleue*, professionnelle pour Maurice dans *Une histoire de coeur*, les deux hommes font une rencontre qui change le cours de leur vie. Une adolescente au nom vaguement masculin, Charlie, enseigne à Noël le chemin de la connaissance de soi, de l'acceptation de la mort et de la douceur ; tandis que Maurice découvre aussi sa véritable personnalité grâce à la rencontre avec Jérome, le frère adolescent du "donneur", et en même temps, il a la révélation de l'existence du mensonge, de la violence, de la drogue et de l'assassinat même chez ses proches. Il découvre comment, grâce à la corruption, un autre chercheur a pu arriver avant lui à la découverte du "neurorécepteur Kappa". Dans les deux cas, cette rencontre va bouleverser le cours de la vie des deux opérés — dont l'équilibre était déjà fortement compromis- et ce bouleversement est surtout rendu sensible dans le second cas[14]. Personne autour des protagonistes ne comprend le sens de leur angoisse. Dans *Le coeur de la baleine bleue*, Charlie a comme un pressentiment du besoin de tendresse, d'équilibre et de paix qui habite Noël ; c'est pour cela qu'elle l'accompagne chez Simon, lui donnant ainsi l'occasion de mourir pour trouver ce qu'il cherchait. Dans *Une histoire de coeur*, ni son chef, ni ses amis, ni Jérome, ne semblent comprendre que Maurice vit le complexe de l'homme toujours silencieux et renfermé qui voudrait une vie différente et qui ne comprend pas ses contradictions. Seule Elizabeth est vaguement consciente de cette recherche de son identité réelle[15] mais elle est enfermée dans son égoïsme, indifférente au drame de son mari. Si les autres ne pensent à Maurice que comme source d'argent, elle, elle ne vit que pour la musique ; spirituellement, elle a abandonné ce dernier depuis longtemps.

L'oeuvre de Poulin tout entière baigne dans une atmosphère ouatée comparable à celle des rêves que l'on fait endormis. Ici, nous nous trouvons face à deux types de rêves : la rêverie de Noël qui veut se faire croire qu'Elise ne l'a pas laissé (rêve qui se transforme en idée fixe et le conduit à une sorte de folie

---

13 L. Milot, "Le roman d'un film", in *Lettres québécoises* n°52, 1988/89.

14 J. Savoie, *Une histoire de coeur*, *op. cit.*, p. 103

15 J. Garneau, "Le coeur de la baleine bleue ou le labyrinthe intérieur", in *Nord* n°2, 1972.

douce), le rêve d'un nouveau départ vers un monde qui soit semblable à son enfance (qui le porte à un contact plus grand avec la nature et au suicide). Dans *Une histoire de coeur*, c'est tout le scénario qui est un rêve[16], mi-éveillé, mi-endormi. Le personnage diégétique, dont nous ne savons pas le nom et qui imagine l'histoire de Maurice, crée ce rôle pour un acteur nommé Bernstein qu'il ne connaît même pas. Au cours de son voyage de Montréal à New York et retour, son personnage lui a échappé et vit une vie propre. A l'intérieur de ce rêve du narrateur, le personnage Maurice aussi vit sa seconde vie comme un songe. Parfois il croit qu'il va pouvoir continuer comme avant, parfois sa vie lui échappe. Elle devient alors un cauchemar où il se trouve à dépendre encore des autres comme dans sa vie précédente, bien qu'il s'en défende, et dont il essaie, mais en vain, de se réveiller grâce à l'enquête. Le rôle du rêve, dans le premier cas, est de révéler les besoins de l'inconscient, tandis que dans le second cas, le rêve est tantôt créateur (scripteur), tantôt destructeur (Maurice) mais toujours aliénant puisque, à la fin, la vie échappe aux deux protagonistes.

La scène du passage de la frontière, qui ouvre *Une histoire de coeur*, pourrait paraître banale : un homme dans un aéroport est arrêté par un douanier qui lui demande s'il va en Amérique pour des raisons de travail ou pour le plaisir, et voyant que son interlocuteur hésite et s'enferre dans une histoire qui lui semble bizzare, le fait contrôler par un agent du service d'immigration. Celui-ci ayant découvert qu'il est écrivain, veut savoir s'il écrit des histoires d'amour, puis ayant apris que ce projet servait pour le cinéma, l'agent d'immigration l'escorte personnellement jusqu'à son avion. Dans *Volkswagen Blues*, le passage de la frontière se faisait sur route, l'agent des douanes ayant découvert que Jack était un écrivain l'envoyait à son supérieur qui était une douanière, froide comme la glace. Celle-ci ayant perçu les hésitations de Jack, le soummettait à un interrogatoire en règle, faisait fouiller le minibus puis, de guerre lasse, le laissait partir sans autre forme d'explication. Dans les deux cas, le fait que les protagonistes écrivent une histoire d'amour, qui semble importante dans l'optique du récit, ne fait qu'envenimer la situation. Mais si Jack n'obtient aucune réponse à ses questions avant de reprendre la route, le personnage diégétique de Savoie, lui, est finalement traité avec tous les égards possibles.

La trahison d'abord, ensuite l'abandon de l'épouse ont toujours constitué pour Poulin un thème crucial dans l'ensemble de son oeuvre. S'il en parle pour la première fois dans *Le coeur de la baleine bleue*, il y revient ensuite dans tous ses romans depuis *Faîtes de beaux rêves* où la compagne du protagoniste part avec un sportif ; dans *Les grandes marées* où Marie abandonne Teddy ; dans

---

16 B. Trottier, "Aventures d'un cardiaque", in *Ecrits du Canada Français* n°63, 1989, p. 182.

*Volkswagen Blues* où Jack raconte l'épisode à Pitsémine et finalement jusque dans *Le vieux Chagrin* où il dévoile tous les arcanes de la situation et de sa douleur (il n'en parle plus dans *La tournée d'automne* ). Dans les autres romans, il n'arrive à cet épisode qu'après de nombreuses circonlocutions, ici, c'est presque dès le début qu'il attaque le problème et en décrit les effets dévastateurs. Chez Savoie, l'épisode n'est évoqué que comme une éventualité, mais, dans le fond, Elizabeth a trahi son mari en faveur de la musique dès le début de leur union (à moins que ce ne soit avec Balfour auquel le lie une affectueuse complicité).

Enfin, nous devons noter qu'un grand nombre de détails, en apparence anodins, passent, avec de faibles variations, des romans de Poulin à ceux de Savoie : le nom de l'épouse (Elise-Elizabeth) qui semble caractériser un type de femme bien précis et plutôt égoïste, puisqu'elles préfèrent leur plaisir au bien-être de leurs époux : toutes deux ont un rapport sexuel avec leur mari avant la date autorisée par le médecin et cela provoque chez l'opéré un risque grave de lésion ou de rejet. De plus, considérant l'état psychologique de leur conjoint, toutes deux promettent d'attendre que la crise soit passée et, ensuite, de reprendre la vie comme avant la crise, mais elles ne maintiennent pas leur promesse[17]. Un autre détail révélateur est le nom donné à certains objets ou animaux comme le nom d'une boutique (Chérie) de la rue de la Fabrique, chez Poulin, qui devient, chez Savoie, le nom d'un bar à Boothbay Harbour ; il existe ainsi de nombreux cas, dont la liste, assez longue, serait fastidieuse.

A cela il faut ajouter l'importance de l'écriture comme moyen privilégié de communication avec les êtres qui entourent le protagoniste et qui, dans les deux cas, est définie "efficace et simple"[18]. Le rôle de la musique, lui aussi, assume une valeur de communication, mais plus spirituelle, dans les deux oeuvres. Tandis que Poulin donne surtout de l'importance aux chansons qui scandent la tristesse ou le besoin de tendresse du narrateur, Savoie construit toute une bande sonore comme pour un film, et dont les rythmes souligneraient l'action et la personnalité des acteurs : musique classique ou romantique pour Elizabeth et Maurice première manière ; musique américaine moderne pour Jérome et Maurice seconde manière ; danse macabre de Saint-Saëns pour

---

17 J. Poulin, *Le coeur de la baleine bleue, op. cit.*, p. 32 - J. Savoie, Une histoire de coeur, *op. cit.*, p. 104.

18 R. Chamberland, "Histoire de coeur ou histoire de film" ?, in *Québec Français* 72, 1988.

exprimer l'exaspération d'Elizabeth, lorsque Maurice semble se préoccuper davantage de ses propres problèmes psychologiques que d'elle-même, etc.[19].

Il faut remarquer que les deux romans sont aussi fort proches sur le plan des techniques de l'écriture : récit en échiquier où les problèmes sont toujours encadrés par plusieurs personnages, où le déroulement chronologique est interséqué de références à divers niveaux de passé ; mais aussi langage simple et direct, caractérisé par un manque d'agressivité dérivant d'une sorte de pudeur des auteurs/narrateurs ; recours à de nombreux mythes aussi bien classiques comme celui d'Oedipe ou celui d'Antigone, mais aussi modernes comme celui du rêve américain, de la conquête de l'Ouest, ou du binôme bonheur/richesse, etc. Dans les deux cas, une écriture symbolique aussi puisque, derrière les objets, se cachent le plus souvent des angoisses métaphysiques, des choix, des volontés[20].

*En conclusion*, il nous semble pouvoir affirmer que l'influence de Poulin sur Savoie est finalement plus profonde dans le premier ouvrage que dans le second, contrairement à ce que pourraient faire croire les apparences. En effet, tout *Le Récif du Prince*, est plongé dans une atmosphère poulinienne, du premier style de Poulin devons nous préciser, car les descriptions, les thématiques, les mythes sont typiques de ce dernier. L'atmosphère du roman de Savoie est sans aucun doute légèrement différente, plus moderne, plus violente que celle de Poulin, mais la *"leçon* " est identique : incapacité de vivre dans la réalité contemporaine, besoin de fuir suivi du besoin d'assumer sa propre vie, seul et contre tous, ce que M. Galant a défini l'exploration des "forces contradictoires d'une nation qui vit dangereusement"[21]. Au contraire,*Une histoire de coeur* reprend un nombre plus grands de thèmes et de détails, mais non l'essentiel de l'oeuvre ; le message secret de Poulin, basé sur un désir de suicide accompagné pourtant de la crainte de la mort, sur ce besoin inassouvi de tendresse et cette nécessité de rendre au monde le sens d'une douceur perdue, disparaît complètement de l'oeuvre de Savoie. Celui-ci privilégie la dénonciation virulente, la complexité de la technique basée sur la trame en abîme, l'action et la modernité basées sur le suspense. Son livre "constitue une sorte de *mosaïque* de la vie de plusieurs personnages, de *collage* de toutes ces

---

19 Pour s'en convaincre, il suffit de consulter, à la fin du roman, précédant la table des matières, la page dédiée à "La Musique" en guise d'Annexe.

20 S. Lépine : "Si Bobino avait une fille... ", in *Le Devoir*, 24/05/1986.

21 M. Gallant, "Evolution du roman acadien", in "Revue de l'Université d'Ottawa" 56/3, 1986.

vies qui s'entrecroisent..."[22], il forme la trame d'un film, moderne, complexe, vivant mais dispersif — et "anecdotique".

De l'essentiel à l'anecdotique, c'était le titre de ma communication, nous avons vu l'essentiel, quelque peu anecdotique... et dont il reste encore à parler. Avec *Le Récif du Prince*, Savoie a donné vie à des personnages dont la caractérisation est réduite à l'essentiel, seule l'action compte. Et cette action nous éparpille sur deux continents : Amérique et Europe, sur deux mondes très différents : l'art et la politique, sur deux drames de l'adolescence vécus de manière diamétralement opposée : prostitution et introversion excessive. Dans ce récit il n'existe pas la moindre vie intérieure. Livre court, sans doute, mais où l'imagination est sollicitée par mille images, dans mille directions. Pour *Une histoire de coeur*, le pari est encore mieux tenu. Sur l'histoire du protagoniste s'inscrit celle du scripteur ; le récit se déroule donc sur deux niveaux ou, pour paraphraser la métaphore "sur deux claviers" : celui de la fiction où un écrivain rêve son histoire, et celui du songe où cette histoire se déroule. Dans les deux cas, les détails, les retours en arrière, les changements de lieux et de milieux, abondent. Le lecteur entre dans la vie de nombreux personnages reliés aux deux protagonistes ("je parlant"-Maurice), et dont aucun ne présente de caractérisation forte. Encore une fois, ce n'est pas l'intériorité ni la motivation qui justifie l'écriture, mais l'action. Nous n'avons pas devant nous un roman intimiste, mais un roman à suspense qui s'appuie sur une grille d'écriture théâtrale, et dont le trait final dénonce la volonté de l'auteur de créer "un effet" puisque la mort de Freddy a été "montée", le don d'organe a été "forcé" et ce, non dans l'intérêt de la science comme l'avait longtemps soupçonné Maurice mais sur l'ordre de son épouse qui voulait un mari plus jeune et "efficace"! Nous sommes loin des romans brefs et ouatés de Poulin. En américanisant l'original, Savoie l'a banalisé ; en insistant sur l'anecdotique, il a étouffé la dimension intimement humaine de l'oeuvre poulinienne ; en reprenant certains thèmes *à succès*, il a perdu cette originalité qui caractérisait ses premiers ouvrages et qui les avait rendus si attachants.

---

22 M. Larouche, Les portes tournantes de Jacques Savoie et Francis Mankiewicz, in "Littérature de Langue Française", *La Licorne* n°27, 1993.

## Références

- J. Poulin, *Mon cheval pour un royaume,* Montréal, Ed.du jour, 1967
*Jimmy,* Montréal, Ed.du jour, 1969
*Le coeur de la baleine bleue,* Montréal, Ed.du jour, 1970
*Faîtes de beaux rêves,* Montréal, L'Actuelle, 1974
*Les grandes marées,* Montréal, Leméac, 1978
*Volksvagen Blues,* Montréal, Québec/Amérique, 1984
*Le vieux Chagrin,* Montréal/Arles, Leméac/Actes Sud, 1989
*La tournée d'automne,* Montréal, Leméac, 1993
- J. Savoie, *Raconte-moi Massabielle,* Montréal, Ed.d'Acadie, 1980
*Le récif du Prince,* Montréal, Ed.du Boréal, 1988
*Une histoire de coeur,* Montréal, Ed.du Boréeal, 1988
*Les portes tournantes,* Montréal, Ed.du Boréal, 1990

# DIAPORA ET RE-NAISSANCE : GÉRARD ETIENNE ET L'ACADIE

**Marie-Dominique LE RUMEUR**
Université Cantabria, Santander

"L'Acadie médiatrice des zones d'ombre"
Gérard Etienne. L'amour au pluriel.
*La charte des crépuscules.* p. 49

Inclure Gérard Etienne dans un colloque sur l'Acadie peut paraître surprenant. Que dire d'un Haïtien perdu dans ses cauchemars passés/présents, exilé sur une terre aux "longs troittoirs glacés"[1], immergé dans des "couches d'hiver, d'inquiétudes et de peur"[2]. Et bien, que l'Acadie, le Québec, le Canada font partie intégrante de son existence depuis un quart de siècle. Les remerciements de l'auteur du roman *La pacotille*[3]à l'Université de Moncton et ceux de l'éditeur du recueil de poésie *La Charte des crépuscules*[4] à la Direction des arts du Nouveau-Brunswick dans les avant-propos, soulignent une forte appartenance à la vie culturelle acadienne. Pour ceux qui douteraient encore, précisons que Gérard Etienne est membre de l'Union des écrivains québécois, qu'il figure dans les anthologies récentes de poésie acadienne, qu'il est rédacteur en chef de la Revue de l'Université de Moncton, qu'il collabore depuis de longues années à la presse acadienne. Les lecteurs du *P'tit Moniteur, du Voilier, du Matin* et autres publications suivent ses chroniques sur l'actualité de la péninsule maritime. Enfin, n'oublions pas que ce travailleur infatigable est professeur à l'Université de Moncton et que ses recherches s'orientent entre autres sur la linguistique descriptive de la langue franco-acadienne[5]. Les multiples activités d'un homme poète, romancier, journaliste, chercheur, éducateur nous conduiront à analyser dans cette étude intitulée "Diaspora et Renaissance" pourquoi Gérard Etienne s'identifie à sa terre d'adoption et assume la douloureuse et enrichissante osmose entre "sa diaspora" et celles des autres. Et puis comment sa vie reprend un sens dans une lutte constance pour défendre les

---

1 Gérard Etienne, *La chartre des crépuscules*, 1960-1980, Moncton, Editions d'Acadie, 1993, p. 88.

2 Gérard Etienne, *La chartre des crépuscules*, *op. cit.*, p. 99.

3 Gérard Etienne, *La pacotille*, Montréal, Ed. de l'Hexagone, 1991. "Nous remercions la Faculté de Etudes Supérieures et de la Recherche de l'Université de Moncton" p. 8.

4 Gérard Etienne, *La chartre des crépuscules*, *op. cit.*, p. 6.

5 *Le P'tit Moniteur*, 30-10-1985.

droits de ses frères francophones et des plus démunis de sa nouvelle communauté territoriale.

> Un soir de déportation Angéline nous dira l'espoir de sodium qui ouvrait des portes immenses aux plaintes des femmes isolées de leurs pommiers en fleurs.
> Gérard Etienne. Montréal entre les branches de l'aube. *La charte des crépuscules* p. 94.

Rescapé du "Grand Dérangement" de la dictature duvaliériste, après avoir enduré les mille souffrances physiques, psychologiques qui en découlent, Gérard Etienne désire trouver chez l'Évangéline de la terre acadienne un beaume à ses vicissitudes. La déportation dramatique des acadiens, la dispersion tragique d'un peuple crucifié rappellent les jalons de sa propre existence. Si l'histoire de l'Acadie se détache au XVIIIème siècle de l'histoire de France et si la vie de Gérard Etienne au XXème siècle s'éloigne d'Haïti, les mots "exode, exil, diaspora et grand chamboulement" ne signifient pas cependant pour lui une rupture complète. Dans son roman *La pacotille*, l'alternance régulière de Port-au-Prince et Montréal illustre cette étroite symbiose entre terre natale et terre d'accueil. L'ouvrage en effet rapporte l'itinéraire d'un être en dérive d'exil, vide de tout (le terme de pacotille est explicite) qui, au contact du Québec, retrouve son identité. Le même phénomène se retrouve dans *Une femme muette*, où le personnage Marie-Anne se réfugie et puis s'intègre à la société québécoise. La dette de reconnaissance de Gérard Etienne envers les canadiens explose dans son recueil *La charte des crépuscules* ; là, Montréal et Moncton se muent en terre promise :

> Aujourd'hui le vent du fleuve raconte une épopée semblable à la sortie d'Égypte. Sur des gratte-ciel dressés comme des mâts de cocagne, les nuages proposent leurs confidences...[6].

A quelles confidences songe l'auteur? Tout simplement il dévoile son désir d'offrir à ces terres francophones le meilleur de son être et de clamer une fraternité universelle. Je construirai avec toi, écrit-il, l'abondance de la terre pour marcher main dans la main sous des pluies porteuses d'amour"[7].

Si les romans même autobiographiques naviguent souvent dans la fiction, c'est la réalité quotidienne acadienne qui fournit, à ce journaliste les bases nécessaires pour soulever et débattre les thèmes d'actualité de sa nouvelle

---

6 Gérard Etienne, *La chartre des crépuscules*, *op. cit.* p. 91.

7 Gérard Etienne, *La chartre des crépuscules*, *op. cit.* p. 91.

patrie. Défendre le patrimoine culturel et artistique de sa communauté francophone minoritaire devient pour lui un point d'honneur et un devoir. Il prend très au sérieux son rôle d'éducateur, de leader d'opinion (le terme de leadership est le seul mot anglais que nous ayons recensé dans ses publications journalistiques). Il s'intéresse absolument à tout, la gamme des thèmes traités est infinie mais il préfère surtout comme il l'écrit dans *Le Matin*, les sujets difficiles et contreversés[8]. Le titre d'une de ses chronique "Qui a peur des francophones au Canada ?"[9] résume un trait majeur de ses préoccupations et sa bataille quotidienne dans les mass-médias pour éviter de sombrer dans l'assimilation. Il défend le bilinguisme, le biculturalisme des siens. Cet homme récuse l'idéologie régnante qui refuse le partage de pouvoir entre les anglophones et les francophones. Dans un éditorial du *P'tit Moniteur* (1985), il expose clairement sa position face à cette polémique si épineuse. Bien sûr, écrit-il, que le nationalisme[10] qui est à l'origine des progrès accomplis par les Franco-Acadiens était un nationalisme efficace dans la mesure où il était fondé sur un certain idéalisme, c'est-à-dire une espèce de générosité, le dévouement à une cause sociale, politique et éducative[11]. Il est clair que pour lui, l'identité francophone n'est pas un concept vide de sens, et que face à la discrimination, l'Acadie possède tous les atouts nécessaires pour être une voix française autorisée, fière, compétente à l'est du Québec[12]. Dans un autre article "Rien n'est acquis pour les minorités", les critiques lancées contre les francophobes surgissent avec violence, son attaque est acerbe car il les assimile à des racistes, des colonialistes, des détenteurs d'un pouvoir féodal. Pour lui, "cette francophobie est ancrée dans l'histoire même du pays, elle est à l'origine de la déportation et découle du mythe de la supériorité d'une race sur une autre, d'un peuple sur un autre"[13].

Mais sa fureur contre les anglophones francophobes qu'il dénomme parfois "ennemis potentiels" n'est à notre avis qu'une intense stratégie pour défendre les droits linguistiques et l'épanouissement culturel des Franc-Acadiens. Cette question interne qui lui tient tant à cœur disparaît totalement quand il

---

8 *Le Matin*. 28-7-1987, p. 6 "Entièrement d'accord M. le Ministre (1)"

9 *Le Matin*, 1-6-1987, p. 6.

10 Ses idées sur la question du nationalisme franco-acadien sont exposées dans son Editorial "Rien n'est jamais acquis pour les minorités". *Le P'tit Moniteur*, 21 mars 1985, p. 2. L'auteur récuse le nationalisme comme affaire de clan. Ce nationalisme qui handicape l'évolution d'une société dans la mesure où il refoule les notions de compétence, d'honnêteté, de prohibé, pour favoriser uniquement les membres de la tribu".

11 *Le P'tit Moniteur*, 18-9-1985, p. 2 "Harfield à la croisée des chemins".

12 *Le Matin*, 29-12-1936.

13 *Le P'tit Moniteur*, 21-3-1985, p. 2.

s'agit de présenter le Canada et de témoigner de son histoire et de son rôle dans le monde. Ses louanges, ses éloges sont multiples, le Canada demeure pour Gérard Etienne l'une des démocraties les plus avancées du monde contemporain. Il semble privilégié par une situation géographique exemplaire, par une histoire non maculée de guerres civiles et enrichie par deux des plus dynamiques cultures de l'hémisphère occidental. Il jouit d'autre part du respect des pays du Tiers-Monde à cause d'un passé affranchi du génocide des peuples, puis économiquement, le Canada possède une crédibilité certaine qui favorise son ouverture à tous les marchés du monde[14]. Voilà un panégyrique bien rassurant pour nombre de ses opposants.

> Québec dans le creux de mes brûlantes passions...
> Gérard Etienne. *La Charte des crépuscules.*

La passion dévorante de Gérard Etienne pour la cause des siens — les Haïtiens, les Québécois, les Acadiens et tous les peuples souffrants — s'inscrit dans une triple direction car que ce soit dans ses romans, sa poésie, ou ses articles journalistiques, ses plaidoiries se veulent une symphonie d'humanisme militant.

En effet les axes moteurs de ses productions littéraires ont une valeur universelle. Un parallélisme s'insère entre sa lutte pour les pays sous-développés et sa terre acadienne d'un des plus hauts niveaux de développement du monde. Le recensement des thèmes majeurs de plus de 200 articles éparpillés dans la presse acadienne de ces dernières années, souligne des objectifs précis, similaires à ceux qu'il définit dans l'avant-propos de *La charte des crépuscules* sur sa trajectoire romanesque et poétique. Sa plume s'oriente surtout sur les aspects socio-économiques, l'injustice sociale, les libertés bafouées, l'oppression des plus faibles, l'éducation, le système sanitaire etc... Il substitue le paysan haïtien aux pieds sillonnés de pian par d'autres travailleurs tout aussi accablés de misère. Sa défense des ouvriers des fabriques de crabe, des producteurs de porcs, des pêcheurs démunis, des bûcherons spoliés, des chômeurs et des terribles conséquences que provoquent les pertes d'emploi, constituent un fort réquisitoire contre les humiliations, le mépris et l'apartheid social[15]. De même l'enseignement primaire, secondaire et post-secondaire trouve en lui un puissant avocat[16]. Son intérêt passe des nécessités primordiales des enfants comme les garderies pour aboutir à ce qu'il nomme les droits des

---

14 *Le Matin*, 19-12-1986, p. 6.

15 Voir les divers articles : sur les bûcherons ; *Le Matin*, 27-4-1987, les producteurs de porcs, *Le Matin*, 20-4-1987, les fabriques de crabes. *Le Voilier*, 30-5-1989, les pêcheurs; *Le Matin*, 28-1-1987.

16 Voir *Le Voilier*, 17-1-1989 et le 16-5-1989.

"citoyens aînés" ou retraités[17]. Les maladies physiques, psychiques rôdant toujours autour des personnages de ses romans, rappelons *Le Nègre Crucifié*, *Une femme muette*, *Reine Soleil-Levé*, *La pacotille*, et qu'il a assumé lui-même dans sa chair puisque plusieurs opérations chirurgicales lui ont permis de survivre, s'imposent dans son apologie des médecins, des infirmières et d'une meilleure infrastructure sanitaire des centres d'hygiène mentale.

> Ô mon enfer femmes de toutes dimensions accrochées aux réalités extérieures à mon sens d'homme, je ne suis pas moi mais votre cauchemar votre double dans sa douleur.
> Gérard Etienne. Paroles de vents contraires.
> *La Charte des crépuscules*. p. 121.

Peu d'hommes ont plaidé avec tant de tendresse et de fougue, les vicissitudes de la condition féminine, en se faisant écho et partenaire des souffrances de la femme. Déjà, les deux romans *Une femme muette* et *La Reine Soleil Levée* se voulaient un hymne à la mère, à l'épouse, à la travailleuse infatigable, à la femme reine et soleil. Ce même acharnement à défendre "le double de lui-même" se retrouve dans ses rubriques journalistiques. Dans "Carrefour pour femmes" publié en 1985 dans le *P'tit Moniteur*, Gérard Etienne se sont concerné par la violence physique et psychique qui contamine la santé mentale du deuxième sexe maltraité (selon les statistiques, une canadienne sur dix est battue). Cette violence, écrit-il, n'est pas du tout différente de celle subie par les prisonniers politiques ou par les esclaves des camps de concentration nazis. Dans l'un ou l'autre cas on se fait écraser, pulvériser, humilier[18]. Son cri s'insurge contre les discriminations sociales, politiques, salariales et les difficultés domestiques des Acadiennes. Les grands noms féminins de l'histoire canadienne surgissent sous sa plume. Il peint Évangéline comme sel de la terre et va même dans son article "Gare à l'étouffement des francophones du pays" à dénommer son territoire comme le pays de Maria Chapdeleine. En insistant sur la qualité linguistique et anthropologique de l'Acadie, il précise que "le pays de Maria Chapdeleine risque de faire son chemin tout seul, en laissant derrière la charrette de Pélagie si cette minorité n'est point protégée par la constitution"[19].

Gérard Etienne ne ménage pas non plus ses efforts pour rehausser les femmes et les intégrer au monde culturel et artistique. A titre d'exemple, rappelons sa chronique flatteuse sur la poétesse Dyane Léger où il considère

---

17 Sur les "citoyens aînés", *Le Matin*, 14-10-1986 et les enfants, *Le Matin* 12 mai 1987.

18 *Le P'tit Moniteur*, 9-10-1985, p. 2. "Carrefour pour les femmes".

19 *Le Voilier*, 26-3-1987, p. 6. "Gare à l'étouffement des francophones du pays".

l'esthétique de "cette enfant terrible d'Acadie" comme la plus représentative, la plus originale de la francophonie nord-américaine, pour ajouter "je ne crois pas dériver de mon rôle de "commentateur" en disant que l'œuvre de Dyane Léger marque un tournant dans la littérature acadienne contemporaine"[20].

L'audace de cette femme qui, selon le critique, assume pleinement ses actes d'agression, s'osmose à l'audace du polémique Gérard Etienne.

En effet, rien ne semble arrêter cet homme, rien ne semble l'effrayer quand il est sûr de lui-même ; sûr de ses idées, sûr des causes qu'il défend, sûr de son style d'une pureté et d'une précision remarquable. Ce professeur démontre ses dons de communications dans une organisation discursive impeccable. Ses argumentations logiques analysent les tenants et les aboutissants, les aspects positifs ou négatifs des questions à traiter. Sa force linguistique le mène toujours à des expositions claires et à des conclusions précises parfois nuancées mais jamais ambiguës. Il déteste les compromis, les mensonges, par contre sa sincérité et sa véhémence peuvent parfois paraître blessantes. Ainsi les cibles de ses critiques ne restent pas indifférentes aux piqûres verbales qu'il décoche avec dextérité. Plusieurs personnes s'en sont plaintes dans les droits de réponse ou "opinion du lecteur" qu'accordent en général périodiques et hebdomadaires. Cependant son inflexibilité, sa dureté, sa rigueur, sa sévérité, sa fermeté ou sa méchanceté (la gamme des qualificatifs dépend généralement du point de vue des lecteurs concernés) se teintent souvent d'humour. Ainsi pour rappeler à l'ordre la Fédération des français hors du Québec, Gérard Etienne intitule son éditorial "Quelle mouche a piqué la FFHQ"[21]. Dans une autre rubrique "Pas quand même sur le dos des gagne-petits" il interpelle directement le ministre des Finances et qui présente ses suggestions précises qui, mises en application, métamorphoseraient les critiques de l'auteur en éloges de bonne foi[22].

Enfin, voyons comment un fait divers "une chose à cacher", en l'occurrence la partie française d'une plaque d'immatriculation d'une voiture acadienne, lui donne pied pour dénoncer la question linguistique maltraite par le gouvernement provincial. Molière devient l'allié d'une argumentation railleuse car au titre provocateur "Couvrez cet "objet" que je ne saurais voir", deux vers du dramaturge français encadrent sa satire. Reproduisons les premières lignes de son pamphlet :

Par de pareils objets les âmes sont blessées

---

[20] *Le Devoir*, 4-7-1987, Cet article a été reproduit aussi dans *Le Matin*, 13-11-1987, p. 12.

[21] *Le Voilier*, 26-5-1989, p. 6.

[22] *Le Voilier*, 25-4-1989, p. 6.

> Et cela fait venir de coupables pensées.
> Pardon Monsieur Molière si nous remplaçons, par un autre mot, le vrai complément du verbe couvrez. C'est que, après trois siècles de votre célèbre pièce, il existe encore dans un coin du Monde appelé le Nouveau-Brunswick une bande de Tartuffe...
> Si encore ces Tartuffes étaient, comme votre personnage dans une chambre privée. Non. Ils expriment leur répulsion contre la "chose" à cacher publiquement[23].

Son humour l'éloigne certainement de la haine ; cette haine contre laquelle il combat, dans son désir de protéger la paix et l'harmonie des siens.

Malgré le drame de l'exil, les séquelles d'un passé infernal, Gérard Etienne a noué ses racines sur la terre canadienne. Sa formation personnelle, sa vie professionnelle, familiale, sociale, et ses multiples activités s'intègrent à ce nouvel espace. Il semblerait qu'entre les diasporas, la sienne et celle des franco-acadiens, se soit créé un langage commun. Les traumatismes de l'histoire doivent être dépassés par un effort constant dans une fraternité basée sur l'espérance. C'est bien le message qu'il proclame dans le compte-rendu d'un Colloque sur la Paix organisé en 1985 à l'Université de Moncton. Sa définition du mot "paix" comme "harmonie des cœurs et des bras, coude à coude fraternel pour un même combat", aidera à nourrir l'espoir de meilleurs lendemains[24].

Si Gérard Etienne a énormément reçu du Canada, source de sa renaissance, il a aussi beaucoup donné de lui-même. Sa reconnaissance d'appartenir à une nation privilégiée, le conduit à insister avec fierté sur le fait qu'actuellement "les franco-acadiens s'imposent dans le monde à tous les niveaux de la connaissance"[25].

---

23 *Le Voilier*, 30-10-1989, p. 6.
24 *Le P'tit Moniteur*, 16-5-1985.
25 *Le Matin*, 13-2-1987.

# ACADIE ET ACADIENS VUS PAR LES GÉOGRAPHES FRANÇAIS UNE RÉGION DÉCOUVERTE, OUBLIÉE ET RETROUVÉE

**Jean-Pierre AUGUSTIN**
Université Michel de Montaigne

Les géographes français se sont intéressés depuis longtemps à l'espace canadien, à sa construction, à son organisation et plusieurs textes du XVIIème siècle à nos jours concernant l'est canadien surprennent par leur diversité. L'histoire acadienne a de sérieuses raisons d'intéresser les géographes car elle souligne à quel point les enjeux culturels, politiques et religieux peuvent atteindre leur paroxysme et entraîner une véritable déportation comme celle organisée en 1755 pour les Français d'Acadie. Les points de vue exprimés dans les ouvrages pris comme référence montrent cependant une assez large variété d'interprétations liées aux aléas des contextes socio-politiques et à l'évolution de la discipline. Après avoir été découverte par les explorateurs-géographes français, l'Acadie est en partie oubliée lors du traité de Paris qui cède toute la Nouvelle France à l'Angleterre, puis est recherchée, et retrouvée à la fin du XXème siècle où le déploiement des approches géographiques offre de nouvelles perspectives d'analyses.

French geographers have for a long time taken an interest in the in the Canadian space, its building, its organization and many texts from the eighteenth century to our days dealing with Eastern Canada are of great interest because of their variety. Acadian history is interesting for geographers because it emphasizes the highest point reached by cultural, political and religious stakes which led to the great Deportation of the Acadian French people in 1755. The viewpoints expressed in the books chosen show however a large variety of interpretations linked with the ups and downs of political and social backgrounds and to the advance of geography. After being discovered by French explorers-geographers, the Acadian land was partly forgotten in the Paris Treaty which gave Canada to England. Then the search for Acadian land was resumed and it succeeded at the end of twentieth century when the display of geographic studies offered new methods of analysis.

## L'ACADIE PREMIÈRE RÉGION D'AMÉRIQUE DU NORD ÉTUDIÉE PAR UN GÉOGRAPHE FRANÇAIS.

Lorsque en 1534 Jacques Cartier jette l'ancre en Gaspésie et prend symboliquement possession du territoire au nom du roi de France, le Canada est encore une terre inconnue et au-delà des informations fournies par l'expédition, il faut attendre 70 ans pour que débute la colonisation. En mars 1604, Pierre de Gua, Sieur de Monts, à qui Henri IV a concédé l'Acadie embarque pour l'Amérique avec le navigateur Samuel de Champlain. A la fois marin, soldat et explorateur, Champlain qui a déjà fait plusieurs voyages au Nouveau Monde est

officiellement désigné par le roi comme géographe de l'expédition. Sa narration correspond à l'étude de la tentative de la colonisation de la Nouvelle France et l'Acadie est ainsi une des premières régions étudiées par un géographe français en Amérique du Nord. Champlain entreprend une évaluation systématique du littoral entre l'île du Cap Breton et la région du Cap Cod[1], il explique le choix des premiers lieux occupés et exploités, l'île Sainte-Croix, Port-Royal et la Hève. Il note que d'après sa situation géographique, l'île Sainte-Croix était "facilement fortifiable, les rives de terre d'en face étant, des deux côtés, éloignées de neuf cents à mille pas. Les bateaux qui remonteraient la rivière seraient à la merci des canons placés sur l'île, et nous trouvions cet emplacement très avantageux, notamment en vue du commerce que nous pensions faire avec les indigènes de la côte et à l'intérieur des terres". Ce site apparemment idéal ne fut pas propice et c'est à Port-Royal que s'installa en 1605 la colonie.

Le travail du géographe consiste alors à réaliser un inventaire des lieux pour assurer le succès de l'implantation française. Les premières cartes de la région sont dessinées par Marc Lescarbot, le compagnon de Champlain, qui outre ses qualités d'écrivain et chroniqueur[2], est le premier cartographe de l'expédition. Sur une figure particulièrement précise pour l'époque[3]. Lescarbot qui a séjourné à Port-Royal avec les colons du Sieur de Monts de 1606 à 1607, représente les nouvelles terres de colonisation (fig.1). Grâce aux récits de Champlain et de Lescarbot, il est possible de retracer l'itinéraire des voyages réalisés à cette époque (fig.2). Le récit de Champlain s'accompagne de nombreux croquis précisant les conditions de navigation, la profondeur de la mer, les lieux d'habitation, les rivières et les ruisseaux. Celui représentant l'entrée de Port-Royal (fig.3) indique le passage pour l'accès des bateaux mais aussi les lieux de labourage, l'emplacement du moulin et des prairies. L'Acadie traditionnelle centrée sur la baie française devenue baie de Fundy est largement décrite ; les éléments ainsi fournis servent à l'implantation des colons et à l'exploitation des ressources terrestres. Au-delà d'une culture de cueillette et des

---

1 Oeuvres de Champlain publiées sous le patronage de l'Université Laval, Québec, Desbarats, 1870, 5 volumes en 3 tomes.

2 Lescarbot M, *Histoire de la Nouvelle France, les navigations, découvertes, et habitations faites par les Français ès Indes Occidentales et Nouvelle France sous l'avoeu et euthorité de noz Rois Tres-Chrétiens, et les diverses fortunes d'iceux en l'exécution de ces choses, depuis cent ans jusques à hui. En quoi est comprise l'Histoire Morale, Naturelle et Géographique deladite peovince : Avec les Tables et Figures d'icelle.* Marc Lescarbos, avocat en Parlement, témoin oculaire d'une partie des choses ici recitées, Paris, chez Jean Milot, 1609, 888 p.

3 Figure de la Terre Neuve (1611). Cette carte illustre la seconde édition de son Histoire de la Nouvelle France. Cliché de la Bibliothèque Nationale.

premiers échanges avec les amérindiens, la transformation des marais en jardins et pâturages amène la modification des paysages et assure la progression de la colonie.

D'autres informations de type géographique complètent les premiers récits de voyages. L'ouvrage de Pierre Biard, publié en 1616, fournit des indications sur le cycle de l'hiver et le climat en Acadie[4], mais c'est celui de Nicolas Denys (1672) qui propose la première étude régionale[5]. Ce dernier, gouverneur-lieutenant général du roi, et "propriétaire de toutes les terres et des îles" s'étendant de la Gaspésie au Cap Breton, présente une analyse des ressources naturelles et sa seigneurie qui précède les travaux des géographes anglais d'après 1763.

Ainsi, durant le XVIIème siècle, les géographes explorateurs français puis les administrateurs locaux réalisent des inventaires destinés à favoriser la colonisation et l'arrivée des populations. Leurs travaux sont utilisés par les autorités françaises pour implanter de nouvelles installations sur les côtes et dans les îles du golfe du Saint-Laurent. Certains considèrent que cette stratégie du peuplement est défavorable à l'Acadie péninsulaire puisque les colons de la zone agricole de la baie de Fundy anticipe le déplacement forcé des Acadiens par les Anglais et renforce le mythe du paradis perdu souvent repris dans la littérature[6].

## L'ACADIE OUBLIÉE

La prospérité de l'Acadie française, grâce notamment aux cultures sur les terres fertiles gagnées sur la mer par la technique des "aboiteaux" et la conquête de nouveaux territoires, s'est toujours réalisée par un contexte géopolitique de lutte avec les Anglais. L'histoire de l'Acadie est marquée par une succession de guerres et d'expéditions. A la faveur des guerres franco-anglaises, les colons britanniques installées en Nouvelle Angleterre attaquent les colonies rurales qui changent plusieurs fois de mains.

---

4 Biard P, *Relation de la Nouvelle France, de ses Terres, Nature du Païs edt de ses Habitans,* Lyon, chez Louys Muguet, 1616, 338 p.

5 Denys N, *Description géographique et historique des costes de l'Amérique Septentrionale, avec l'Histoire naturelle du Païs, par Monsieur Denys, Gouverneur Lieutenant général pour le Roy, et propriétaire de toutes les terres et Isles qui sont depuis le Cap de Campseaux, jusqu'au Cap des Roziers,* Paris, chez Claude Barbin, 1672, 2 volumes, I, XXIII, 268 p.II, 481 p.

6 Arseneault S et Lamarche R, "Les géographes de l'aménagement des structures spatiales", in Daigle J. *L'Acadie des maritimes*, Moncton, 1994, p. 93 à 139.

Le traité d'Utrecht en 1713 accorde l'Acadie péninsulaire à l'Angleterre puis en 1745 la forteresse de Luisbourg sur l'Ile Royale est enlevée à l'occasion d'un nouveau conflit franco-anglais. Désormais la position britannique se durcit et la forteresse d'Halifax est créée en 1749. Six ans plus tard, le gouverneur Charles Lawrence présente un ultimatum aux Acadiens : partir ou jurer. Refusant cette alternative, les Acadiens vont subir la déportation : un à un les villages sont investis, la population rassemblée en hâte est entassée sur des bateaux tandis que le bétail est confisqué, les fermes et les églises brûlées. C'est le "grand dérangement" qui amène en huit ans la déportation de milliers d'Acadiens.

Après la reddition de Québec en 1759, celle de Montréal en 1760, la France lors du traité de Paris de 1763 faisant suite à la guerre de Sept ans (1754-1760), cède toute la Nouvelle France à l'Angleterre (l'Acadie, l'Ile Royale, le Canada, la Louisiane et Terre Neuve, sauf Saint Pierre et Miquelon). Après ce traité, seuls quelques missionnaires français assurent la continuité de la France en Acadie. Ce sont pour la plupart des prêtres qui ont refusé de prêter serment à la constitution civile du clergé décrétée lors de la Révolution française. Après leur exil en Angleterre, le gouvernement de Londres leur permet d'émigrer au Canada où ils apparaissent comme peu enclins à mener la révolte chez les Acadiens, nouveaux sujets britanniques[7].

Les géographes français de leur côté ont délaissé progressivement l'Acadie puisqu'avec l'emprise de l'Angleterre sur ces terres, ils n'y ont plus leur place. Une des dernières cartes de l'Acadie est proposée en 1757 par le ministère de la Marine "pour servir à l'histoire générale des voyages". On y voit l'Acadie insulaire, l'Ile Royale, l'Ile Saint-Jean et le nom des villes est encore mentionné en français (fig.5).

Ce sont les géographes britanniques qui entreprennent de nouvelles études régionales visant la mise en valeur du territoire et son organisation politique et militaire. Ils précisent l'inventaire du tracé des côtes et offrent une série de cartes hydrographiques sur les fonds marins. Samuel Johannes Holland publie en 1775 la carte de l'Ile de Saint-Jean qui reste exemplaire et d'une grande utilité pour les pêcheurs de la péninsule acadienne. Les travaux concernant les ressources intérieures se multiplient et servent à l'agriculture, à l'exploitation des forêts alors que les premières cartes géologiques annoncent le développement des mines à l'ère industrielle.

---

[7] Pichette R, *L'Acadie par bonheur retrouvée*, Moncton, Editions d'Acadie, 1994, p. 35.

En contrepoint, les écrits des géographes français sont pratiquement inexistants. Dans l'édition de 1829 du Vosgien (nouveau dictionnaire de géographie universelle), l'Acadie est sommairement représentée, les pelleteries et la pêche apparaissent comme les uniques ressources et l'histoire est oubliée. Même absence d'analyse dans la géographie de Théophile Lavalée en 1860[8] qui décrit la Nouvelle Ecosse en insistant sur le port d'Halifax, le grand établissement de marine militaire de l'Amérique anglaise. C'est un exemple classique de géographie militaire qui ne s'embarrasse pas des enjeux culturels entre Français et Anglais, considérant que du point de vue politique la situation est définitivement établie. L'étude d'autres textes comme celui de la Géographie pittoresque des cinq parties du monde édité en 1885 confirme l'oubli de l'Acadie ; tout se passe comme si, la page étant tournée et le livre refermé, les provinces maritimes étaient anglaises depuis toujours. Il est vrai qu'à cette époque, les explorateurs géographes français sont engagés dans la découverte et la conquête de nouveaux espaces, en Afrique et en Orient notamment, où rien n'est encore joué[9].

## L'ACADIE RECHERCHÉE PUIS RETROUVÉE.

Au tournant du siècle cependant, un renouveau de la géographie française cherche, à partir de grandes fresques, à établir l'état des connaissances du monde. Elysée Reclus, né en Gironde en 1830, s'affirme comme le géographe français de la fin du XIXème siècle. Élève de Ritter, il écrit d'abord dans la Revue des Deux Mondes puis se consacre à la publication de son œuvre principale, la Géographie Universelle en 20 volumes, tâche immense qu'il accomplit seul alors qu'aujourd'hui elle retiendrait la collaboration de dizaines de scientifiques. Dans le tome 15 publié en 189, il consacre plusieurs pages à l'Acadie et à l'histoire des Acadiens. Il retrace la découverte du pays et détaille, à partir d'éléments précis, les phases de la colonisation et de l'occupation du sol. Il explique les rapports des colons avec les indigènes en critiquant le rôle de la religion :

"Un usage des voyageurs français passé dans les mœurs de la population blanche fait donner le nom de "frère" aux Indiens de la contrée ; mais cette appellation résonne comme une ironie. Les blancs ont laissé périr leurs frères, quand ils n'ont pas eux-mêmes hâté leur fin" (p. 589). Il analyse ensuite comment après le traité d'Ultrecht en 1713, deux périodes ce succèdent, celle de la méthode douce où les colons français sont reconnus comme neutres, puis celle de la force où les mesures de spoliation sont décidés sans attendre les

---

[8] Lavalee Th, *Géographie physique, historique et militaire*, Paris, 1860, p. 575.

[9] Hugon A, *L'Afrique des explorateurs, Vers les sources du Nil*, Paris, Gallimard, 1991, 176 p.

ordres du gouvernement anglais qui recommandait le calme : "En 1755, Lawrence, gouverneur de la Nouvelle Ecossee, fit inviter tous les colons français, vieillards, hommes faits et garçons, à se réunir dans les églises, où communication d'un ordre royal devait leur être faite. La plupart des habitants se rendirent désarmés et sans méfiance aux endroits indiqués, et là ils apprirent avec stupeur que leurs terres, leurs maisons, leur bétail, leur troupeaux étaient confisqués par la couronne ; qu'eux mêmes étaient condamnés à la déportation..." (p. 590). Il cite des chiffres, apparemment exagérés, considérant que plus de la moitié des 14000 à 16000 Acadiens ont disparu dans la terrible année et fournit des indications sur leur exode et leur installation en Amérique et en Europe. Il termine son article en distinguant les Canadiens volontiers plus civilisés que les Acadiens qui reprochent à leurs compatriotes du Québec d'avoir souvent sacrifié les intérêts des faibles à ceux des forts. Son texte est illustré de plusieurs cartes dont l'une figure les terrains carbonifères des provinces maritimes (fig.6). La géologie, utile à l'exploitation du pays, devient le complément indispensable de la géographie au tournant de la révolution industrielle.

Un article de Louis Baugier dans la Grande encyclopédie publiée à la fin du siècle est également d'une grande précision sur les faits historiques. L'auteur retrace les conditions de la conquête et de la perte de l'Acadie, et termine son analyse par un critique acerbe des pouvoirs gouvernementaux : "... les tracasseries administratives des autorités françaises rebutèrent les colons acadiens expatriés ; un à un, groupe par groupe, ils retournèrent en Acadie, prêtèrent serment à l'Angleterre et devinrent sujets britanniques. La France ne sut pas mieux garder ses colons que la colonie. L'histoire de l'Acadie est un triste exemple des fautes énormes de nos anciens gouvernants en matière coloniale". (p. 248).

Enfin, M. Baulig dans le tome XIII de la Géographie Universelle de 1935 présente avec minutie l'histoire de l'Acadie. Il insiste sur le rôle joué par Louisbourg après le traité d'Ultrecht : 'Puissamment fortifiée, la position commandait les routes de l'Europe vers l'Amérique du Nord et même vers les Antilles. Le port devint bientôt un entrepôt pour le poisson salé destiné soit aux Antilles, soit à la Méditerranée, pour le sucre, le rhum, le café et le tabac des Indes Occidentales, pour les vins et eaux-de-vie de France, pour les grains du Canada et de l'Acadie, pour la contrebande des Bostonnais. Mais ce Gibraltar français manquait de bases territoriales". Il analyse avec plus de justesse dans les chiffres que ses prédécesseurs la déportation des Acadiens (*"en 1755, 7000 personnes sur 12500 furent transportées*") et souligne l'importance des retours.

Si les encyclopédies et surtout les géographies universelles donnent une place non négligeable à l'Acadie et à son histoire, d'autres géographes seront

moins diserts tel André Siegfried qui dans ses deux volumes classiques[10] sur le Canada n'évoque pratiquement pas la question. De même, Raoul Blanchard dans ses travaux sur le Québec et la Nouvelle France[11] n'aborde pas vraiment les relations avec les provinces maritimes, ou encore Pierre Deffontaines qui s'intéresse surtout à l'hiver canadien et aux types d'habitations.

La redécouverte de l'Acadie et des Acadiens par les géographes français ne se fait véritablement qu'après la reconnaissance par le Général de Gaulle en 1968 du peuple acadien. L'Université de Moncton devient alors un lieu de rencontres, de recherches et d'études où le renouvellement des approches tenant compte d'une géographie de la perception et des modèles culturels peut se développer en intégrant le rôle de l'historicité. Les travaux de Jean-Claude Vernex sur les francophones du Nouveau Brunswick[12] ou ceux de Jean Chaussade sur la pêche et les pêcheurs des provinces maritimes[13] illustrent ces tendances.

C'est cependant un Canadien français, Adrien Bérubé qui, en proposant quatre représentations du territoire acadien (fig.7), fournit l'approche la plus globale[14]. Il distingue une Acadie historique centrée autour de la baie de Fundy mais pouvant intégrer, dans une perspective large, l'ensemble des Maritimes, du Maine et de la Gaspésie ; une Acadie généalogique qui prend en compte les colonies acadiennes en Amérique du Nord, aux Antilles, en Amérique du Sud et en France ; une Acadie opérationnelle incluant dans la perspective étroite les régions des Maritimes où vivent la majorité des Acadiens mais pouvant s'élargir à l'ensemble du Nouveau Brunswick, de la Nouvelle Ecosse et de l'Ile du Prince Edouard ; enfin, il limite l'Acadie prospective aux comtés et paroisses acadiennes du Nouveau Brunswick qui sont les lieux où la plus forte identité collective est susceptible de se développer.

---

10 Siegfried A, *Le Canada, les deux races*, Paris, Armand Colin, 1907. Le Canada, puissance internationale, Paris, Armand Colin, 1947.

11 Blanchard R, *L'Est du Canada français, Province du Québec*, Montréal, Beauchemin, 1935, 225 p.

12 Vernex J-C, *Les Francophones du Nouveau-Brunswick*, Paris, Librairie Honoré Champion, 1978, 2 vol., I, 690 p., II, 334 p.

13 Chaussade J, *La Pêche et les pêcheurs des provinces maritimes du Canada*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 1983, 302 p.

14 Bérubé A, *De l'Acadie historique à la Nouvelle Acadie : les grandes perceptions contemporaines de l'Acadie*, Jacques Lapointe et André Leclerc, éd. *Les Acadiens : Etat de la recherche*, Québec, Conseil de la vie française en Amérique, 1987, p. 198 à 228.

Ainsi l'Acadie, découverte par les explorateurs-géographes français, puis oubliée et enfin retrouvée est toujours susceptible d'intéresser et d'interroger les géographes. Espérons que ceux-ci participent activement à l'Acadie de demain.

Ci-dessus : Figure de la Terre Neuve par Lescarbot, 1611. C'est une carte particulièrement précise pour l'époque ; Lescarbot a séjourné à Port-Royal parmi les colons de Gua De Monts (été 1606 - été 1607). Cette carte illustre la seconde édition de son Histoire de la Nouvelle France. Cliché de la Bibliothèque nationale.

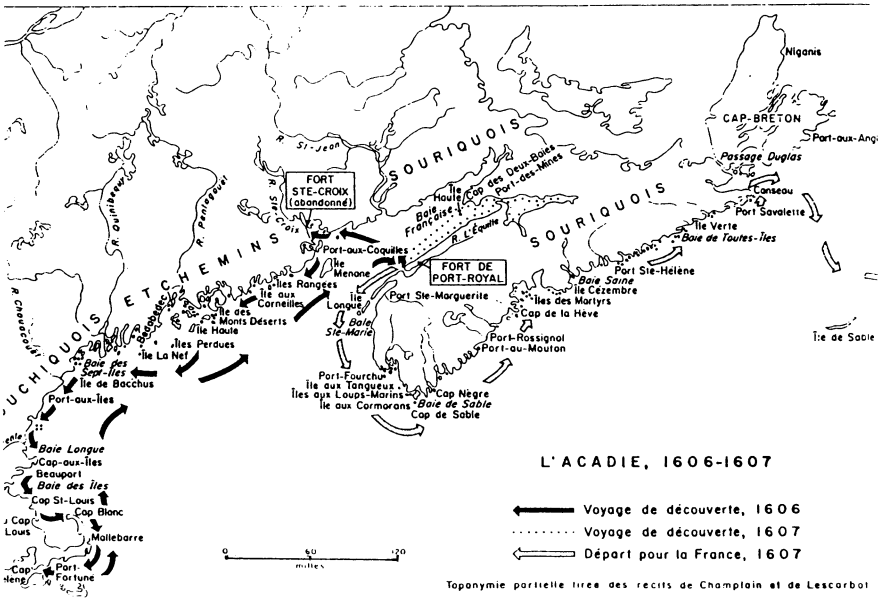


Figure 1 : L'acadie en 1606 et 1607

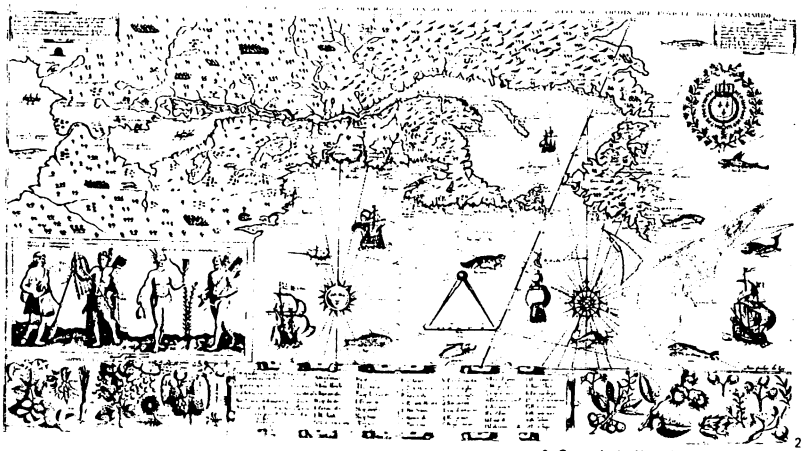

2. Carte de la Nouvelle-France, 1612. Sur cette carte figure le cours supérieur de la rivière Ottawa. L'ensemble des lacs était alors inconnu. Deux types d'Indiens y sont représentés ; d'une part, les Montaignais qui s'allièrent aux Algonquins contre les Iroquois et qui vivaient sur les abords de la Saguenay ; d'autre part les Almouchiquois qui vivaient en Acadie. Au cours de ce voyage, Champlain fut impressionné par les cultures du maïs et d'autres légumes et il fit figurer sur cette carte certaines de ces plantes. Tirée depuis « Les voyages de Sieur Champlain Xaintongeais Capitaine ordinaire pour le Roy en la Marine », 1612 ;

50

Figure 2 : Carte de la Nouvelle France en 1612

Figure 3 : Carte de l'entrée de Port-Royal

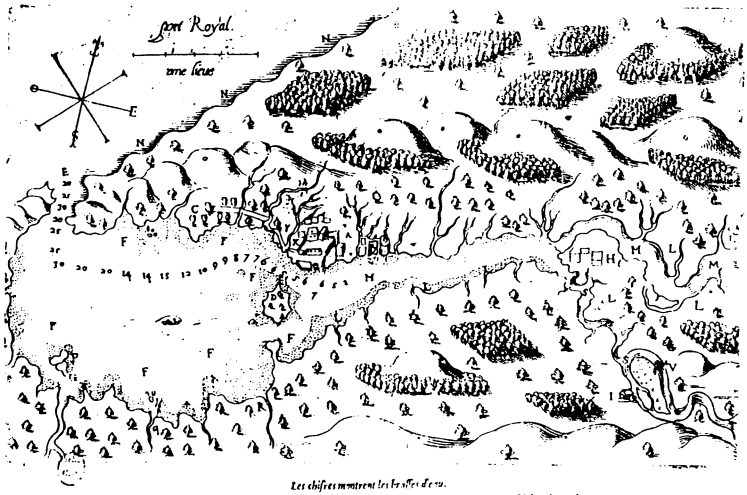

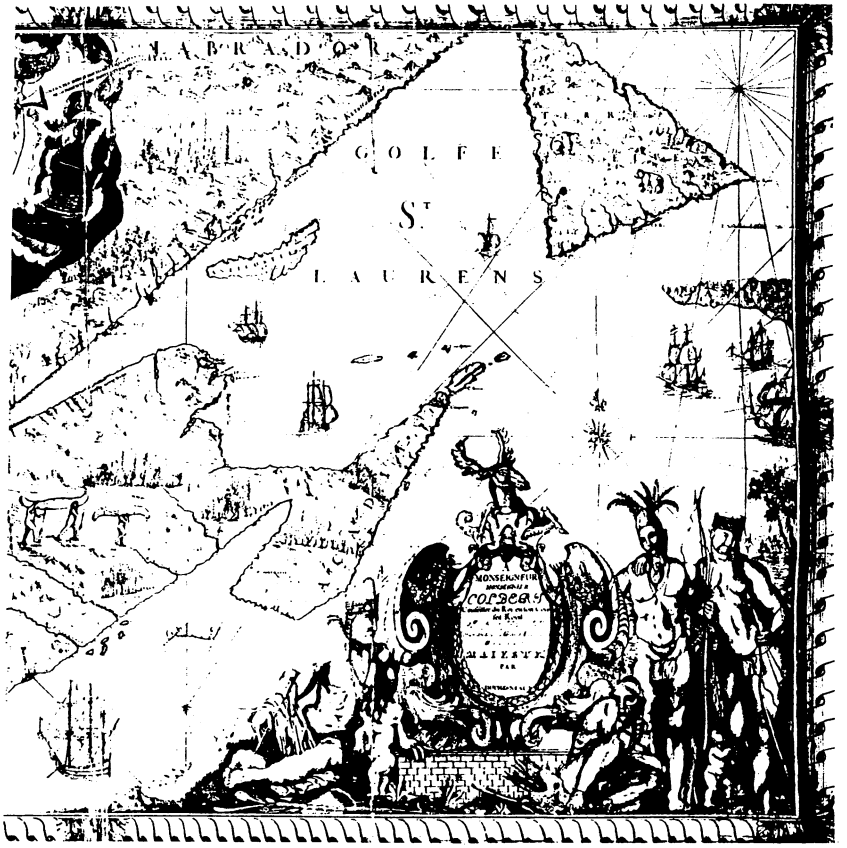


« Carte pour servir à l'éclaircissement du papier terrier de la Nouvelle France » de Franquelin, 1678. Cette carte présente d'une manière idéalisée les différents aspects de la faune et de la flore rencontrées en Nouvelle-France. On peut remarquer, plus particulièrement, les ours de Terre-Neuve et les castors de la vallée du Saint-Laurent. Les embarcations européennes et américaines marquent la rencontre de deux civilisations. Cliché de la Bibliothèque nationale.

Figure 4 : Carte de la Nouvelle France en 1678 (extrait)

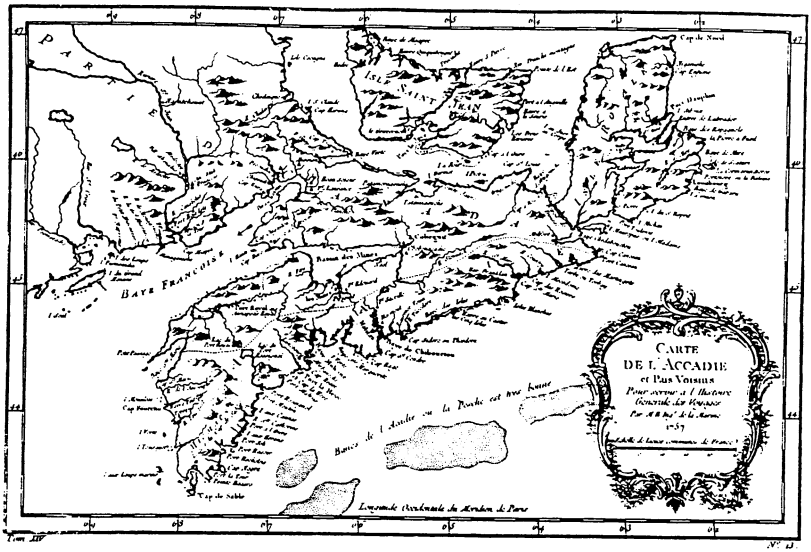


Figure 5 : Carte de l'Acadie en 1757

Figure 6 : Terrains carbonifères des provinces maritimes
(in Reclus *op. cit.*, 1890)

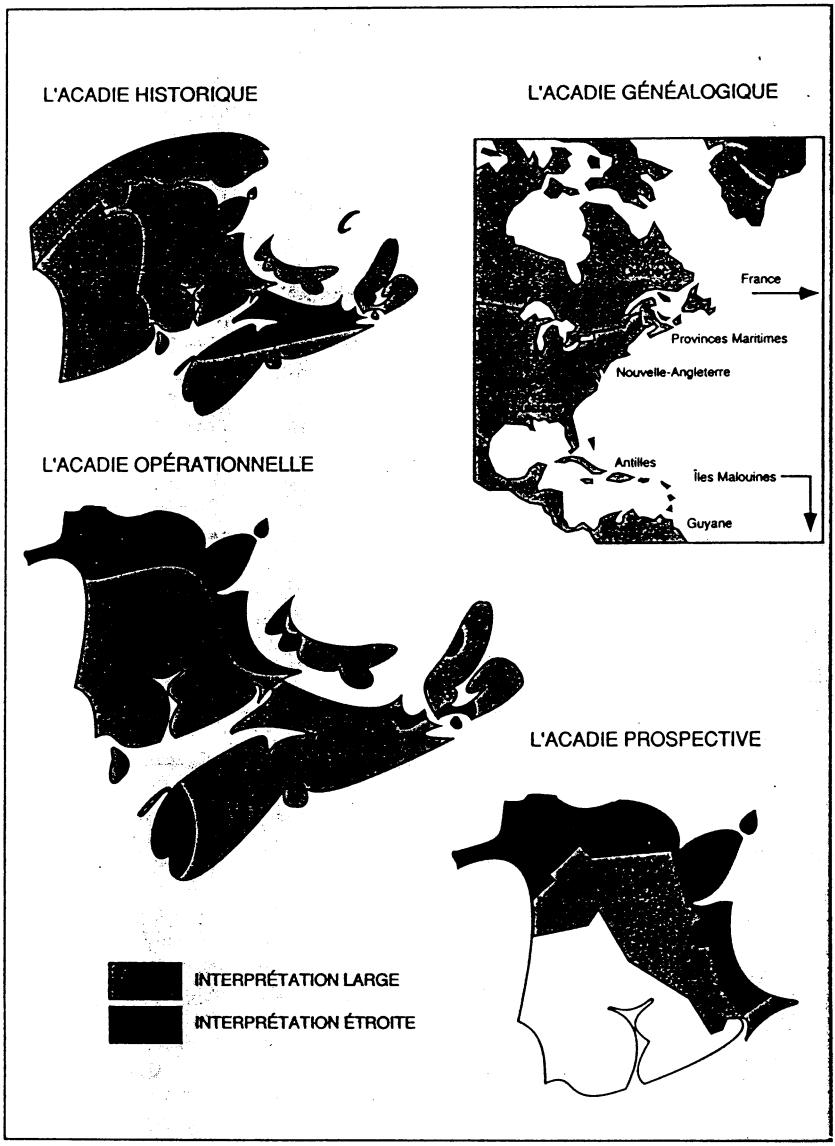


Figure 7 : Quatre représentations du territoire acadien selon Bérubé
(Extrait de Jean Daigle *op cit.*, 1994)

# L'ESPACE ÉCONOMIQUE FRANCOPHONE DU NOUVEAU-BRUNSWICK AU XXe SIÈCLE : LE LEVIER DU SECTEUR COOPÉRATIF

**Jean DAIGLE**
Université de Moncton

La solidarité représente un des éléments qui assurent la cohésion du groupe acadien. La devise "L'Union fait la force" inscrite sur la boutonnière des congressistes de la Convention nationale de 1881[1] est reprise au siècle suivant par le slogan "Tous pour un" des adeptes du mouvement coopératif. La devise du XIXe siècle inaugure une période d'intenses revendications de nature culturelle qui élargissent l'espace francophone acadien. Le slogan du XXe siècle témoigne d'un désir d'occuper une place plus importante dans le domaine de l'économie du Nouveau-Brunswick.

Solidarity is one of the components that ensure the cohesion of the Acadian group. The motto "L'Union fait la force" engraved on the buttonhole of the delegates at the 1881 National Assembly was taken again one century later by the slogan "Tous pour un" used by the supporters of the cooperative movement. The nineteenth century motto ushers in an era of intense cultural demands which widen the Acadian French spealing space. The twentieth century slogan gives evidence for the desire to hold a more importance place in the economy of New-Brunswick.

Cet intérêt pour les questions économiques représente l'aboutissement des luttes et des revendications acadiennes qui visent à créer des lieux de vie française dans les divers secteurs de la vie collective tels l'Église catholique, l'éducation, les médias et la politique. Le passage d'une économie traditionnelle d'autosubsistance basée sur une économie marchande à une économie de type industriel modifie profondément le paysage économique des Maritimes au début du XXe siècle et milite pour une ré-orientation des efforts des nationalistes acadiens qui ciblent des objectifs de nature économique.

Le but de cette présentation est de situer la stratégie des leaders acadiens du mouvement coopératif durant les années 1930 à 1955. Leur militantisme en faveur de l'insertion des Acadiens dans le domaine de l'économie s'assortit d'une lutte pour aménager un espace linguistique francophone à l'intérieur du secteur coopératif. Ce programme d'action est fidèle aux objectifs poursuivis par les nationalistes acadiens qui, depuis les Conventions nationales du XIXe siècle prônent un élargissement des lieux de vie francophone dans les Maritimes.

---

[1] Ferdinand-J. Robidoux, *Conventions nationales des Acadiens*, Shédiac, Imprimerie du Moniteur acadien, 1907, p. 178.

## LA CRÉATION D'UN ESPACE FRANCOPHONE.

Les études ont souligné l'infériorité socio-économique des communautés francophones minoritaires au Canada[2]. Elle signalent la nécessité d'assurer un développement économique pour favoriser la survie et la progression des communautés francophones[3]. Différentes stratégies telles les entreprises privées, les coopératives, le syndicalisme et les rassemblements régionaux ont été utilisés pour occuper le monde économique.

En poursuivant la théorie du développement économique soutenue par la communauté, des chercheurs ont étudié l'intervention de type populiste et communautaire que représente le mouvement coopératif[4]. Le coopératisme est perçu comme une forme d'organisation socio-économique "la mieux adaptée" pour répondre aux besoins d'une minorité[5]. Plus spécifiquement, les chercheurs qui ont étudié le mouvement coopératif acadien ont conclu qu'il a été un outil capital dans la création d'un espace économique acadien[6]. Tout en notant la francisation progressive des activités de propagation et de gestion, la plupart des auteurs ne s'attardent pas à situer dans un contexte spatio-temporel les étapes d'une prise en charge par les Acadiens du réseau coopératif du Nouveau-Brunswick.

L'étude des rythmes de croissance de l'utilisation de la langue française grâce à une grille d'analyse met en évidence la progression du projet des

---

2 *Un espace économique à inventer*, Ottawa, Fédération des Francophones hors Québec, 1981, 108 p.

3 *Le déclin d'une culture. Recherche, analyse et bibliographie. Francophonie hors Québec, 1980-1989, Livre I*, Ottawa, Fédération des jeunes canadiens-français, 1990, 198 p.

4 Pierre Poulin, "Le développement économique dans les communautés francophones hors Québec", *Colloque national en économie*, Ottawa, Fédération des Francophones hors Québec, 1982, p. 127-133.

5 Alain Bridault, "Minorités et institutions économiques. Le rôle des coopératives au sein des minorités : le cas des francophones au Canada", *Revue du Nouvel-Ontario*, n°8 (1986), p. 124.

6 Les principaux ouvrages de synthèse sur le mouvement coopératif acadien du Nouveau-Brunswick sont : Jean Daigle, *Une force qui nous appartient. La Fédération des caisses populaires acadiennes, 1936-. 1986*, Monction, Editions d'Acadie, 1990, 298 p. ; Monique Gauvin-Chouinard, "Le mouvement coopératif acadien : fondements idéologiques, histoire et composition actuelle", thèse de M.A., Université de Montréal, 1976, 175 p. ; Joseph-Yvon Thériault, "Acadie coopérative et développement acadien : contribution à une sociologie d'un développement périphérique et à ses formes de résistance", thèse de doctorat, Paris, Ecoles des hautes études en sciences sociales, 1981, 562 p.

promoteurs acadiens qui vise à maximiser la participation des francophones au sein de l'appareil coopératif afin d'assumer le contrôle administratif et décisionnel.

## LE MOUVEMENT D'ANTIGONISH.

Même si de nombreuses entreprises d'entraide de type coopératives voient le jour au XIXe siècle et au début du XXe siècle, c'est avec l'activité des éducateurs de l'université catholique St. Francis Savier d'Antigonish en Nouvelle-Ecosse que débute, à compter des années 1930, le mouvement coopératif dans les Maritimes[7]. S'appuyant sur la doctrine sociale de l'Église catholique présentée par les encycliques *Rerum Novarum* du pape Léon XIII en 1981 et *Quadreginimo Anno* du pape Pie IX en 1931, le religieux d'Antigonish élaborent une philosophie qui prône la démocratie économique[8]. S'ensuit une expérience de reconstruction qui s'appuie sur des méthodes d'animation sociale grâce à la création d'un vaste ensemble de cercles d'études qui réunissent des milliers d'individus dans les provinces du Nouveau-Brunswick, de l'Île-du-Prince-Edouard et de la Nouvelle-Ecosse. Cette forme d'éducation des adultes popularise la vision de la coopération et stimule la création de centaines d'institutions coopératives.

## LA COOPÉRATION CHEZ LES ACADIENS DU NOUVEAU-BRUNSWICK.

Très tôt des Acadiens s'intéressent à la coopération. Soulignons la création de la Société d'Assomption, mutuelle d'entraide, fondée en 1903[9]. Les clercs Livain Chiasson, Edgar LeBlanc et Camille-André LeBlanc suivent, en 1933, une formation en leadership de plusieurs semaines à Antigonish. En 1937, Livain Chiasson, curé de la paroisse de Shippagan, est embauché par l'université St. Francis Xavier pour assumer la direction de l'enseignement de la coopération dans les régions francophones du Nouveau-Brunswick[10]. Il s'adjoint

---

7 Ian MacPherson, "Patterns in the Maritime Co-Operative movement, 1900-1945", *Acadiensis*, vol. 5, n°1 (1975), p. 67-83 ; Eloi DeGrâce, "Les Origines de la coopération chez les Acadiens du Nouveau-Brunswick", *le Trait d'Union*, numéro spécial, mai 1986, p. 7-20.

8 F.J. Mifflen, "The Antigonish Movement : A Summary Analysis of its Development, Principles and Goals", *Revue canadienne d'économie publique coopérative*, vol. 10, n° 1-2 (1977), p. 77-95.

9 Euclide Daigle, *Petite histoire d'une grande idée : Assomption compagnie mutuelle d'assurance-vie, 1903-1978*, Moncton, l'Assomption, 1978, 177 p.

10 "Alexandre Laidlaw to Richard Savoie", Apris 21, 1951, St. Francis Xavier University Archives (à l'avenir St. F.X. Arch.), RG 30-2/3/3372.

en 1939 l'abbé Benjamin Saindon, curé de la paroisse de Saint-Basile pour s'occuper plus spécifiquement des comtés de Madawaska et de Restigouche.

Ces deux religieux encadrent le travail de propagandistes bénévoles, des institutrices en grande partie, qui animent des cercles d'études dans les régions acadiennes ; environ 200 sont à l'œuvre en 1936, tandis qu'au printemps de l'année suivante 400 cercles d'études réunissent près de 3.600 personnes[11]. Durant l'hiver de 1940, 540 cercles regroupent 5.600 membres, alors que l'hiver suivant, 755 cercles rassemblent 7.500 membres[12]. Suite à cette activité éducative, de nombreuses institutions coopératives sont créées car l'on encourage les participants à entreprendre ce genre d'activité seule capable, selon les animateurs, de solutionner les problèmes socio-économiques de l'heure.

Les coopérateurs du Nouveau-Brunswick réclament une législation provinciale appropriée seule capable d'assurer une existence juridique et une protection légale aux institutions coopératives. Leur vœu est exaucé en 1936 ce qui favorise la création d'un grand nombre d'institutions coopératives comme en témoigne le tableau "Coopératives d'épargne et de crédit du Nouveau-Brunswick, 1936-1945".

**Tableau I**

**COOPÉRATIVES D'ÉPARGNE ET DE CRÉDIT DU NOUVEAU-BRUNSWICK, 1936-1945**

| Année | Caisses populaires | Crédit Unions | Total |
|---|---|---|---|
| 1936 | 1 | 1 | 2 |
| 1937 | 14 | 14 | 28 |
| 1938 | 25 | 46 | 71 |
| 1939 | 48 | 71 | 119 |
| 1940 | 53 | 79 | 132 |
| 1941 | 60 | 78 | 138 |
| 1942 | 61 | 79 | 140 |
| 1943 | 64 | 81 | 145 |
| 1944 | 70 | 68 | 138 |
| 1845 | 78 | 60 | 138 |

11 *L'Evangéline*, 19 novembre 1936 ; "Chiasson to Moses M. Coady", 6 mars 1937, St. F.X. Arch., RG 30-3/1465.

12 "Livain Chiasson to A. B. Macdonald", 7 juin 1941, St. F. X. Arch., RG 30-3/1/4901.

Cette activité intense où la conquêtes des adeptes se fait à un rythme effréné correspond au premier stage de la vie des coopératives selon Albert Meister[13]. Le développement des coopératives d'épargne et de crédit est rendue possible grâce à un ensemble de facteurs et à la mise en place d'une structure e diffusion du message coopératif[14]. L'état déplorable de l'économie durant les années 1930 stimule la réflexion des élites et mobilise les individus à la recherche de solutions aux problèmes de l'heure. Inquiets par la désertion des campagnes et la baisse des revenus, les leaders recherchent des solutions qui peuvent restaurer les conditions sociales des classes rurales[15].

Le deuxième facteur qui explique la poussée coopérative est certes le rôle des élites qui, imbues d'un sens de responsabilité sociale, deviennent les moteurs d'un changement de mentalité[16]. Leur militantisme témoigne de leur engagement à apprivoiser le domaine économique et à y créer des lieux de vie francophone. La lutte que les leaders de la coopération livrent pour la création de deux regroupements fédératifs selon une base linguistique témoigne de leur engagement à ce titre[17].

L'insertion des Acadiens et des Acadiennes dans l'économie coopérative est rendue possible grâce aux diverses techniques éducatives utilises par les propagandistes. Par l'utilisation systématique de moyens de communications français modernes comme la presse, les publications spécialisées, les tracts et la radio, ils démontrent une volonté de franciser un mouvement qui est, au départ, tout à fait anglophone.

---

13 *Associations coopértives et groupes de loisirs en milieu rural*, Paris, Editions de minuit, 1957.

14 E.R. Forbes, "The 1930's : Depression and Retrenchment", *The Atlantic Provinces in Confederation*, Toronto, University of Toronto Press, 1993, pp. 292 à 294.

15 De 1881 à 1931, les Maritimes perdent à chaque recensement un nombre d'indivius représentant la population de l'Île-du-Prince-Edouard. *The Maritime Provinces in their Relation to the Economy of Canada*, Ottawa, Department of Trade Commerce, 1948, p. 9.

16 Carole A. MacLeod, "The Co-Operative Movement in Canada", Ottawa, Historic Sites and Monuments Board of Canada, 1984, p. 160.

17 Jean Daigle, "la Création de la Fédération des caisses populaires acadiennes : un exemple de nationalisme économique", *Egalité*, n° 20 (1987), pp. 15-39.

## PHASES DE FRANCISATION DE LA COOPÉRATION

L'insertion des Acadiens dans le secteur coopératif du Nouveau-Brunswick se situe à l'intérieur de trois phases. La première couvre les années 1930 à 1935 et correspond à la période de diffusion par l'université anglophone St. Francis Xavier de l'idéologie coopérative. La deuxième phase qui couvre les années 1936 à 1945 est caractérisée par une forte croissance des institutions coopératives acadiennes et par des réclamations de plus en plus pressantes pour une plus grande utilisation de la langue française[18]. A compter de 1946, les Acadiens occupent un espace majoritaire grâce à la division, selon une base linguistique, des structures administratives de gestion des coopératives.

Pour cerner la croissance de l'utilisation de la langue française, une grille d'analyse permet d'identifier des aires d'usage du français dans les domaines de l'éducation, des communications et de l'administration. Le volet éducatif représente les politiques et les modes de formation c'est-à-dire les lieux d'apprentissage pédagogique et la langue qui y est utilisée. Par communication, il faut entendre la langue d'usage et la fréquence de son utilisation dans les médias pour la diffusion du message coopératif. Le volet organisationnel désigne les structures de gestion et identifie la place accordée aux francophones dans l'administration des institutions coopératives.

### *"L'expérience d'Antigonish"* [19]

La période qui s'étend de 1930à 1935 est dominée par l'influence exercée par l'université St. Francis Xavier. L'anglais est la langue de fonctionnement utilisée dans l'éducation, dans la formation des animateurs, dans les communications et dans l'administration.

---

[18] Pour la période 1938 à 1945 la croissance annuelle moyenne des actifs est de 107% et celle du nombre des sociétaires est de 85%. On note un essoufflement pour la période de 1946 à 1953 car la croissance annuelle moyenne des actifs est de 13% et celle du nombre des sociétaires est de 7,5%. Jean Daigle, *Une force qui nous appartient*, p. 76 et 232.

[19] Une partie du titre de la publication de Livain Chiasson est mise exergue ; voir la référence 25.

**Tableau II**

**GRILLE D'ANALYSE DE L'UTILISATION DE LA LANGUE FRANÇAISE DANS LE SECTION COOPÉRATIF DU NOUVEAU-BRUNSWICK, 1930-1955**

| | |
|---|---|
| Volet d'éducation | Lieux de formation francophone ou anglophones<br>Langue utilisée par le personnel enseignant<br>Origine culturelle du personnel enseignant |
| Volet communication | Utilisation du français dans les médias : presse écrite, radio<br>Langue utilisée dans le matériel publicitaire et pédagogique |
| Volet organisationnel | Utilisation du français aux divers paliers administratifs<br>Postes administratifs occupés par les francophones<br>Langue de fonctionnement : correspondance, procès-verbaux, etc. |

Les communications se font pratiquement toujours en anglais. Le bimensuel *The Extension Bulletin*, publié de novembre 1933 à l'été 1939 par l'université St. Francis Xavier, ne publie pas de textes en français. Les brochures et les tracts qui sont distribués sont écrits en anglais et proviennent de la Nouvelle-Ecosse ou des États-Unis. L'anglais est la langue de travail et de communication des organismes ; les allocutions des responsables, les rapports annuels des associations coopératives et la correspondance sont faits dans la langue de la majorité[20]. Les délégués acadiens aux réunions annuelles n'ont pas de session de travail qui leur est réservée, ils élisent peu des leurs à des postes administratifs et la traduction des procès-verbaux et des ordres du jour se fait attendre[21]. Ce n'est qu'au niveau des coopératives locales que l'on retrouve une activité française, une présence qui ne se matérialise pas au niveau des organisations provinciales.

---

20 C'est le cas des associations fédératives comme La United Maritime Fishermen Association des Maritimes et les nombreux regroupements agricoles au Nouveau-Brunswick : New Brunswick Farmers and Dairymen's Association, New Brunswick Poultry Exchange, Association New Brunswick, Fruit Growers Association, New Brunswick Egg Exchange Association.

21 Alphonse Arsenault, "le Fermier acadien, ses origines, son développement et sa disparition", *l'Evangéline*, 20 janvier 1978, p. 21.

## *"Distinguer pour unir"* [22]

La deuxième phase de l'évolution de la coopération se situe avec le démarrage des caisses populaires au Nouveau-Brunswick des années 1936 jusqu'à 1945. Le leadership exercé par les enseignants d'Antigonish diminue au fur et à mesure que les organisations coopératives provinciales structurent les activités d'un nombre croissant d'organismes. Au Nouveau-Brunswick, l'extension du réseau des caisses acadiennes favorise une participation plus active des francophones à l'intérieur d'une structure fédérative où l'utilisation de l'anglais d'une manière exclusive est de plus en plus contestée. Le père Livain J. Chiasson, directeur de l'enseignement aux adultes au Nouveau-Brunswick et Martin - J. Légère, inspecteur des institutions coopératives, favorisent une intensification de l'utilisation du français dans les diverses activités reliées à la coopération.

La formation pédagogique touchant la philosophie du mouvement et ses méthodes d'opération est encore donnée à Antigonish dans le but d'assurer une homogénéité et un "quality control"[23]. L'enseignement anglais domine même si à l'occasion certains conférenciers francophones prennent la parole.

Le volet communication se traduit par la distribution de livres et de brochures et par la publication d'articles de journaux qui servent de matériel de discussion aux cercles d'études. Même si la majorité des publications sont en anglais plusieurs de celles-ci sont traduites pour le bénéfice des coopérateurs acadiens[24]. Le bulletin de communication et d'information *The Extension Bulletin* distribué dans les cercles coopératifs ne contient pas d'articles en français. *Le Maritime Co-Operator* qui prend la relève à compter de l'été 1939 publie, à compter de 1943, une page où figurent des articles en français.

---

22 Slogan utilisé par les nationalistes acadiens désireux d'obtenir la dualité administrative du mouvement coopératif. Clément Cormier, "Projet de réorganisation de la Ligue des caisses populaires du N.-B.", Centre d'études acadiennes, fonds non classifié, caisses populaires.

23 MacLeod, *op. cit.*, p. 217.

24 "Livain Chiasson to Extension Department", Januaty 22, 1943, St. Francis Xavier University Archives, RG 30-3/1/3790 ; "Coady to Chiasson, July 10, 1944, St. Francis Xavier University Archives, RG 30-3/1/3823. *le Cerclke d'études dans l'instruction des adultes*, Antigonish, Université St. Francis Xavier, 1940, 15 p. ; James Boyle, *La Voie du juste milieu*, Sainte-Anne-de-la-Pocatière, Ecole Supérieure d'agriculture, 1937, ç p. ; M.M. Coady, *le Sens social du mouvement coopératif*, Antigonish, St. Francis Xavier University, 1945, 24 p. ; Joseph MacIssac, *les Caisses populaires*, Antigonish, St. Francis Xavier University, 1934, 27 p. ; Kay

Les Acadiens suppléent à cette carence en s'approvisionnant en matériel français auprès des coopérateurs québécois ou en produisant eux-mêmes des textes français (brochures et tracts) qui sont distribués dans les cercles d'étude[25]. Les coopérateurs acadiens utilisent aussi la presse pour rejoindre les sociétaires et des coopérateurs éventuels. La parution d'un nombre croissant d'articles traitant du coopératisme dans le journal *l'Évangéline* témoigne du désir d'aménager un espace francophone de plus en plus grand[26]. D'autres publications acadiennes sont mises à profit notamment l'hebdomadaire *le Madawaska* du nord-ouest du Nouveau-Brunswick et le mensuel agricole *le Fermier acadien*[27].

Au palier organisationnel, les Acadiens sont surtout présents au niveau local. Ils exercent un pouvoir de gérance et de gestion dans les coopératives dites acadiennes car la majorité, pour ne pas dire la totalité des sociétaires, sont d'origine ethnique française. Par contre, au niveau provincial, l'organisme fédératif New Brunswick Credit Union League, crée en 1939 est anglophone. La structure administrative ne compte jamais plus de quatre francophones sur les dix directeurs. Les premiers procès-verbaux n'apparaissent qu'en 1943 et les assemblées annuelles se déroulent en anglais même si à l'occasion les francophones y tiennent des réunions d'affaires dans leur langue.

Au niveau intermédiaire, le regroupement des caisses en huit régions qui englobent sans distinction les coopérateurs francophones et anglophones ne favorise pas le fonctionnement harmonieux des coopératives d'épargne et de crédit[28]. C'est ce que l'on lit entre les lignes d'une convocation envoyée aux délégués d'une zone où l'on dit "Nous n'avons qu'à méditer un peu sur les

---

Thompson, *la Technique des Maritimes dans la coopération des consommateurs*, Antigonish, St. Francis Xavier University, 1939, 46 p.

25 Livain Chiasson, *Un exemple de saine coopération ; l'expérience d'Antigonish*, Montréal, Oeuvre des Tracts, 1937, 9 p. ; Henri-J. Soucy, *les Caisses populaires*, Edmundston, Le Madawaska, 1937, 44 p. Les textes des québécois sont de Gérard Filion, *Notions élémentaires de coopération*, Montréal, Union des cultivateurs catholiques, 1939, 123 p., J. Leclaire, *Que serons-nous? Esclaves ou... maîtres chez nous ; leçons sociales d'un voyageur au "royaume d'Antigish"*, s.l.s.é., 1944, 45 p.

26 Des articles sur la coopération apparaissent d'une façon régulière à compter de 1936.

27 Des articles touchant la philosophie et la formation coopérative côtoient des textes de nature publicitaires sur les succès et les réalisations des diverses institutions coopératives.

28 "Meeting of Directors of N.B. Credit Union League", March 2, 1943, Centre d'études acadiennes, fonds Caisses populaires non classifié.

problèmes qui se posent actuellement et nous constaterons qu'il est urgent de se réunir pour étudier toutes ces questions en commun"[29].

La correspondance entre la Ligue, les régions et les caisses populaires se fait en anglais. Ainsi, même si celles qui regroupent en majorité les caisses acadiennes communiquent le texte de leurs propositions en anglais aux bureaux de la Ligue[30]. Wilfred Keohan, registraire des institutions coopératives, communique les directives gouvernementales et publie son rapport annuel uniquement en anglais durant tout son mandat. Cet état de chose a pour effet d'accroître les pressions assimilatrices. Dans le but de protéger le caractère francophone des institutions coopératives qu'ils ont créé et d'accroître l'utilisation de la langue française dans la gestion, les coopérateurs acadiens réclament, en utilisant la maxime "Distinguer pour unir", la scission de la New Brunswick Credit Union League en deux unités linguistiques distinctes. Suite aux pressions des francophones du Nouveau-Brunswick, l'Assemblée législative amende la législation en 1946 pour tenir compte du désir des Acadiens d'accorder à "chaque groupe ethnique une plus grande autonomie"[31].

## *Ne pas "coiffer toutes les têtes d'un même chapeau"* [32]

La troisième phase de l'évolution du statut de la langue française au sein des institutions coopératives débute en 1946 suite à la création de la Fédération des caisses populaires acadiennes. Les nationalistes acadiens ont obtenu la mise sur pied d'un regroupement apte à favoriser l'essor de la coopération dans les régions acadiennes en plus d'offrir des services de qualité en français aux coopérateurs. A ces fins, des relations de partenariat et d'affaires sont tissées avec les coopérateurs québécois, ce qui entraîne une diminution concomitante de l'influence de l'université St. Francis Xavier.

Le volet éducation est peu à peu pris en charge par les Acadiens qui prennent de plus en plus la parole lors des sessions de formation organisées à

---

29 Hervé Michaud aux gérants de la zone d Kent, 18 mai 1944, Archives du Mouvement coopératif acadien (à l'avenir AMCA), Caraquet.

30 "Resolutions from Kent County Chapter", 1942, "Resolutions of Gloucester Chapter", May 1944, AMCA, Fonds Martin-J. Légère.

31 Une campagne de presse dans *l'Evangéline* soutient le point de vue d'une scission de la Ligue en deux unités : 5 juillet 1945, 19 juillet 1945, 26 juillet 1945, 2 août 1945, 6 septembre 1945.

32 Paroles prononcées par Cyrille Vaillancourt, directeur-général de la Fédération des caisses populaires Desjardins lors de l'assemblée d'organisation de la Fédération des caisses populaires acadiennes à l'Université du Sacré-Cœur de Bathurst le 30 juillet 1945.

Amherst puis à d'autres endroits au Nouveau-Brunswick comme l'Université Saint-Joseph de Memramcook, au collège Saint-Louis d'Edmundston et au collège Sacré-Coeur de Bathurst[33]. Les conférenciers sont les propagandistes Livain Chiasson, Martin Légère, François Blanchard, etc. Le matériel pédagogique utilisé est surtout la langue française. Même le milieu scolaire est touché durant l'année académique 1947-1948 par la diffusion d'un cours par correspondance sur la coopération en 10 leçons auprès de 7.000 élèves.

L'utilisation de matériel en langue française comme outil de communication à l'intention des Acadiens se généralise. Les journaux comme *l'Évangéline* qui paraît quotidiennement à compter de septembre 1949 publient d'une façon régulière des articles à caractère informatif sur les activités des caisses, sur les assemblées annuelles, sur les rencontres des divers chapitres. Une entente est conclue aussi avec le bimestriel *The Maritime Co-operator* pour publier des textes en français. D'une façon régulière à compter de 1945, le père Livain Chiasson y publie 104 articles en page deux sous la rubrique "Au jour le jour"[34]. Un accord de partenariat entre la Fédération des caisses populaires acadiennes et *le Fermier acadien* en 1949 assure la publication jusqu'en 1958, d'un encart de huit pages intitulé "La Vie coopérative"[35]. Cette alliance avec le mensuel agricole fournit un véhicule intéressant pour la diffusion des idées coopératives et d'un accès privilégié auprès d'une partie non négligeable des sociétaires[36].

La Fédération utilise aussi la presse électronique pour diffuser son message. L'émission radiophonique "Le quart d'heure coopératif" diffusée sur les ondes du poste CHNC de New Carlisle à compter de 1953 rejoint les

---

33 Cette attitude n'est pas acceptée facilement par les dirigeants d'Antigonish. "Alexander Laidlaw to Livain Chiasson", December 31, 1947, St. Francis Xavier University Archives, RG 30-2/3/161.

34 La fréquence de parution des articles de Livain Chiasson s'établit de la façon suivante : 1940-1, 1943-18, 1944-23, 1945-18, 1946-16, 1947-18, 1948-8, 1950-1, 1951-1.

35 En février 1949 apparaît l'épigraphe "Publié mensuellement dans l'intérêt des fermiers de langue française des provinces Maritimes et des organisations coopératives".

36 Les contributeurs réguliers sont entre autres Jean Brideau, François Blanchard, Gilbert Finn, Martin Légère et Richard Savoie. Le rythme de publication des articles portant sur la philosophie, les principes de fonctionnement du mouvement coopératif est le suivant : 1949-9, 1950-9, 1951-8, 1952-8, 1953-4, 1954-7, 1956-5, 1957-1, 1958-1. Philippe Garvie, "La Formation et la continuation des cercles d'études dans les milieux francophones du Nouveau-Brunswick (1930-1962), *Société historique acadiennes, Les Cahiers*, vol. 22, n°1 (1991), p. 10-13.

coopérateurs du nord-est de la province. Cette émission est aussi retransmise sur les ondes de CJEM d'Edmundston et de CBAF de Moncton.

Au niveaux organisationnel et administratif, la Fédération francise toutes les activités de travail. Les cinq membres du conseil d'administration sont francophones comme le sont ceux des autres organismes crées par la suite : la Caisse centrale (1947), la Société d'Assurance des caisses populaires acadiennes (1948)[37]. Dès les débuts de la mise en place de la Fédération, la correspondance et les échanges avec les différents paliers du secteur coopératif acadien se font en français. La Fédération agit comme intermédiaire auprès du ministère de l'Agriculture qui en assure la supervision et de la New Brunswick Federation qui regroupe les *crédit unions* de la province.

Les caisses francophones sont toutes rattachées à la Fédération et sont regroupées à l'intérieur de cinq chapitres qui adoptent les divisions des comtés de Madawaska, de Restigouche, de Gloucester, de Kent et de Westmorland. Les réunions régulières des chapitres comme en témoignent les documents officiels se déroulent en français.

## *Conclusion*

La coopération acquiert une identité acadienne quelques années après son implantation au Nouveau-Brunswick. La poussée de croissance des sociétés coopératives francophones témoignent du militantisme de ses promoteurs et d'un ajustement à des conditions socio-économiques différentes.

Si l'implantation du coopératisme se fait dans la langue de la majorité anglaise, les Acadiens ne tardent pas à y développer des lieux de présence française. Dans les domaines de l'éducation, des communications et de la gestion, l'utilisation de la langue française croît par étapes pour finalement occuper un espace majoritaire après 1946. Cette "acadianisation" du secteur coopératif s'inscrit dans la ligne de pansée et d'action des revendications acadiennes. La création de lieux de vie francophone ne touchent plus cette fois-ci uniquement les aspects culturels, religieux ou sociaux mais abordent le domaine de l'économie et de la gestion financière. La restructuration du pouvoir administratif de la coopération en 1946 vise à maximiser la participation des Acadiens aux mécanismes décisionnels de la coopération. Dans ce cas, le français devient la langue du milieu des affaires et apprivoise le domaine économique.

---

37 Les rapports annuels sont présentés uniquement en français.